



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

COMPTE D'ÉTAT

20

UNITÉS ADMINISTRATIVES

20

A+T
DFAE
DFI
DFJP
DDPS

2A

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

No d'art. 601.300.20f

SOMMAIRE

TOME 1	A	RAPPORT SUR LE COMPTE ANNUEL APERÇU DES CHIFFRES RÉSUMÉ EXPLICATIONS EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES RECETTES ET LES DÉPENSES
	B	COMPTE ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION COMPTE ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION ANNEXE AU COMPTE ANNUEL
	C	GESTION DES CRÉDITS
	D	COMPTES SPÉCIAUX ET FONDS ALIMENTÉ PAR LE SUPPLÉMENT
	E	ARRÊTÉS FÉDÉRAUX
TOME 2A	F	COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES AUTORITÉS ET TRIBUNAUX DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS
TOME 2B	G	COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION

TABLE DES MATIÈRES

COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

1	AUTORITÉS ET TRIBUNAUX	7
101	ASSEMBLÉE FÉDÉRALE	9
103	CONSEIL FÉDÉRAL	15
104	CHANCELLERIE FÉDÉRALE	17
105	TRIBUNAL FÉDÉRAL	27
107	TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL	33
108	TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL	39
109	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	45
110	MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	49
111	TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS	55
2	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	61
202	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	65
3	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR	101
301	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI	105
303	BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES	113
305	ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES	119
306	OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE	125
311	OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE	147
316	OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE	157
317	OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE	171
318	OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES	181
341	OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES	195
342	INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE	205

4	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE	211
401	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP	215
402	OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE	223
403	OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE	235
413	INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ	249
417	COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU	255
420	SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS	261
485	CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DU DFJP	279
5	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS	291
500	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS	295
502	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT	303
503	SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION	307
504	OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT	311
506	OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	323
525	DÉFENSE	333
540	OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE	351
542	ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES	357
543	ARMASUISSE IMMOBILIER	363
570	OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO	371

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	0,1	0,1	0,1	0,0	-36,5
Charges	110,5	118,6	112,5	2,0	1,8
Charges propres	110,5	118,6	112,5	2,0	1,8
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

L'Assemblée fédérale est soutenue par les Services du Parlement (SP) dans l'exercice de ses attributions. Les SP

- planifient et organisent les sessions des Chambres fédérales et les séances des commissions parlementaires;
- exécutent les travaux de secrétariat et de traduction et établissent les procès-verbaux des délibérations des conseils et des commissions;
- conseillent les députés, notamment les collèges présidentiels des conseils et des commissions, tant sur le fond que sur la procédure;
- informent le public sur l'Assemblée fédérale et ses travaux;
- assistent l'Assemblée fédérale dans l'exercice de ses attributions en matière de relations internationales;
- gèrent la Bibliothèque du Parlement et offrent aux députés des prestations dans les domaines de la documentation et des technologies de l'information;
- veillent à ce que les infrastructures soient adaptées et prennent en charge de nombreuses autres tâches qui relèvent de l'administration du Parlement.

L'augmentation des charges par rapport à l'année précédente est la conséquence du COVID-19: une session extraordinaire, organisée au printemps, et la session d'été ont eu lieu sur le site de BernExpo.

GP 1: SERVICES DU PARLEMENT

MANDAT DE BASE

Les Services du Parlement (SP) assistent l'Assemblée fédérale dans l'exercice de ses attributions. Ils fournissent leurs prestations aux Chambres fédérales, aux présidents des conseils, à d'autres organes de l'Assemblée fédérale, aux commissions, aux délégations et aux députés ainsi qu'aux groupes parlementaires et à leurs secrétariats. Les SP préparent en outre les activités que les organes de l'Assemblée fédérale exercent à l'étranger et organisent les visites des délégations étrangères. Ils sont par ailleurs responsables des relations publiques du Parlement et des prestations fournies en interne (ressources humaines, finances et contrôle de gestion, informatique, sécurité).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,1	0,1	0,0	13,6
Charges et dépenses d'investissement	64,6	71,0	68,4	-2,6	-3,6

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement ont été inférieures au montant budgétisé grâce à une utilisation prudente des ressources.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Stratégie: Mise en œuvre de la stratégie 2017-2020			
– Rapport à la Délégation administrative sur l'état de la mise en œuvre (délai)	30.11.	30.11.	–
– Adoption de la stratégie 2021-2024 par la Délégation administrative (délai)	–	31.12.	–
Organisation: Organisation optimale des séances des Chambres fédérales et des commissions			
– Degré de réalisation: état des lieux avec le secrétaire général (% min.)	100	95	–
– Présentation des recommandations à la direction en vue de l'optimisation (délai)	30.09.	30.09.	–
Numérisation du Parlement: Mise en œuvre de la motion Frehner «Travail parlementaire. Passer au numérique d'ici à 2020» (17.4026)			
– Acquisition d'une solution et de prestations visant à remplacer Curia (délai)	–	31.12.	–

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont pu être pleinement atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		93	52	59	7	13,6
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	93	52	59	7	13,6
Charges / Dépenses		110 453	118 553	112 486	-6 066	-5,1
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Services du Parlement	64 557	70 973	68 404	-2 569	-3,6
	<i>Supplément</i>		6 700			
	<i>Cession</i>		606			
Crédits ponctuels						
A202.0102	Parlement	45 896	47 580	44 082	-3 498	-7,4
	<i>Supplément</i>		400			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	93 021	52 000	59 082	7 082	13,6

Les revenus de fonctionnement proviennent des ventes de publications et d'articles cadeaux réalisées par le kiosque situé à l'entrée du Palais du Parlement ainsi que des remboursements des assurances sociales et de la taxe d'incitation sur le CO₂.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) SERVICES DU PARLEMENT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	64 556 935	70 972 600	68 403 851	-2 568 750	-3,6
<i>dont mutations de crédits</i>		7 305 900			
<i>avec incidences financières</i>	57 517 963	63 863 700	61 692 613	-2 171 087	-3,4
<i>sans incidences financières</i>	254 558	-	520 696	520 696	-
<i>Imputation des prestations</i>	6 784 414	7 108 900	6 190 541	-918 359	-12,9
Charges de personnel	38 462 176	40 617 300	40 462 627	-154 673	-0,4
<i>dont location de services</i>	-	-	58 694	58 694	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	26 094 759	30 355 300	27 941 224	-2 414 076	-8,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	12 946 998	14 157 000	12 704 672	-1 452 328	-10,3
<i>dont charges de conseil</i>	295 267	550 000	489 667	-60 333	-11,0
Postes à plein temps (Ø)	251	222	225	3	1,4

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Grâce à une gestion des postes rationnelle, les *charges de personnel* sont légèrement inférieures à celles du budget. Le nombre de postes a diminué par rapport au compte 2019 car ce dernier comprenait encore 32 EPT pour le personnel de sécurité dans le Palais du Parlement.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Pour diverses raisons, les *charges de biens et services* et les *charges d'exploitation* sont inférieures d'environ 2,4 millions aux prévisions budgétaires.

La mise en œuvre de certains projets informatiques ayant dû être reportée, les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont un peu moins élevées que prévu (- 1,5 mio).

Grâce à une utilisation prudente des ressources, les *autres charges d'exploitation* ont été inférieures aux prévisions (- 0,9 mio).

Mutations de crédits

- Suppléments au budget 2020 (+ 6,7 mio): en raison de la pandémie de coronavirus, une session extraordinaire, au printemps, et la session d'été ont eu lieu sur le site de BernExpo. Cela a engendré des charges supplémentaires considérables pour le loyer, l'infrastructure, la sécurité et la technique.
- Cessions de 0,6 million par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou ayant subi un accident, la réalisation de placements à l'essai dans le cadre de la réinsertion professionnelle de personnes extérieures, l'engagement et la formation de personnes handicapées, la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires, le versement de cotisations sociales plus élevées et la garde des enfants.

A202.0102 PARLEMENT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	45 896 096	47 580 000	44 082 326	-3 497 674	-7,4
<i>dont mutations de crédits</i>		400 000			
Charges de personnel	36 963 631	38 170 000	35 881 789	-2 288 211	-6,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 932 466	9 410 000	8 200 538	-1 209 462	-12,9
<i>dont charges de conseil</i>	203 547	430 000	75 632	-354 368	-82,4

Parlement

Les *charges de personnel* sont inférieures au montant budgétisé, essentiellement en raison du nombre réduit de séances. En ce qui concerne les prestations de prévoyance à l'intention des députés, aucune prestation pour décès ou pour invalidité n'a dû être versée.

Par ailleurs, les commissions ont moins fait appel aux services d'experts que ne le prévoyait le budget (- 0,2 mio).

Mutations de crédits

- Supplément au budget 2020 (+ 0,4 mio): indemnités journalières et autres indemnités supplémentaires pour la participation aux débats préliminaires et à la session extraordinaire.

Bases légales

LF du 18.3.1988 sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP; RS 171.21).

CONSEIL FÉDÉRAL

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Charges / Dépenses		11 708	13 210	12 200	-1 010	-7,6
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	11 708	13 210	12 200	-1 010	-7,6

EXPOSÉ DES MOTIFS

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	11 707 905	13 210 000	12 199 689	-1 010 311	-7,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>10 283 405</i>	<i>12 043 300</i>	<i>11 049 103</i>	<i>-994 197</i>	<i>-8,3</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>1 424 501</i>	<i>1 166 700</i>	<i>1 150 586</i>	<i>-16 114</i>	<i>-1,4</i>
Charges de personnel	8 798 556	9 257 800	10 062 995	805 195	8,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 909 349	3 952 200	2 136 694	-1 815 506	-45,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	<i>200 261</i>	<i>210 000</i>	<i>221 067</i>	<i>11 067</i>	<i>5,3</i>
<i>dont charges de conseil</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>10 439</i>	<i>10 439</i>	<i>-</i>

Charges de personnel

Les *charges de personnel* comprennent les traitements des magistrats, d'un montant de 4,1 millions, ainsi que les retraites versées aux magistrats, qui s'élèvent à 5,8 millions. L'augmentation par rapport au budget s'explique avant tout par deux aspects. Les retraites versées aux magistrats englobent le versement rétroactif d'un droit à la retraite pour les années 2015 à 2020 (1,1 mio). En outre, des dépenses de personnel non planifiées de 0,2 million pour la Task Force COVID-19 ont été enregistrées.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Affichant 221 000 francs, les charges de biens et services liées à l'informatique ont légèrement dépassé le montant inscrit au budget. La hausse résulte des coûts supplémentaires engendrés par l'équipement multimédia du Palais fédéral, qui s'ajoutent aux coûts des prestations de service fournies chaque année par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. Moins de la moitié des ressources inscrites au budget pour les transports et les carburants a été utilisée (23 000 fr.). Les loyers des bureaux des chefs des départements (842 000 fr.) et les coûts relatifs aux services financiers (64 000 fr.) ont été conformes aux montants prévus dans les contrats conclus avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique et l'Administration fédérale des finances.

Contrairement à la planification, les ressources prévues au titre des *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* n'ont pas pu être utilisées de la même manière que ces dernières années. En raison de la situation sanitaire liée au COVID-19, de nombreuses manifestations du Conseil fédéral ont été annulées (- 919 000 fr.), et les déplacements en Suisse et à l'étranger ont été réduits autant que possible (- 583 000 fr.). Seules ont eu lieu la réception de Nouvel An, la visite d'État du président de la République du Ghana, quelques visites officielles ainsi que les cérémonies d'accréditation des nouveaux ambassadeurs et les cérémonies de départ des ambassadeurs quittant définitivement la Suisse (313 000 fr.). Les dépenses consacrées aux déplacements et aux manifestations officielles à l'étranger se sont élevées à 90 000 francs. D'un montant de 69 000 francs, les services de l'aéroport de Zurich pour des visiteurs de haut rang ont également été nettement moins sollicités (- 181 000 fr.). En revanche, des coûts ont été enregistrés (175 000 fr.) pour des prestations de service externes en faveur de la cellule de crise COVID-19, pour un système de conférences organisé à court terme pour le Conseil fédéral et pour des prestations de conseil. Les frais forfaitaires liés à la représentation du Conseil fédéral se sont élevés à 214 000 francs (- 36 000 fr.) et les dépenses de service distinctes, à 124 000 francs (- 245 000 fr.).

CHANCELLERIE FÉDÉRALE

FONCTIONS CLÉS DE LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE

- Planification, pilotage et coordination de l'activité gouvernementale ainsi que contrôle de gestion
- Pilotage et exécution de la communication du Conseil fédéral et publication des textes officiels
- Défense des droits politiques et garantie de la marche à suivre pour les élections et les votations fédérales

FONCTIONS CLÉS DU PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE (PFPDT)

- Garantie de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes ainsi que de la transparence au sein de l'administration

PROJETS 2020

- Programme de la législature 2019–2023: adoption du message
- Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA): introduction dans les départements et à la Chancellerie fédérale (ChF)
- Vote électronique: mise en œuvre des mesures dans le cadre du bilan; poursuite des travaux dans la perspective de la mise en service de systèmes complètement vérifiables
- Remplacement du système de production et de parution des publications officielles (modernisation du Centre des publications officielles [CPO]): introduction du nouveau système et mise hors service de l'ancien
- Acta Nova, GEVER ChF et INTERDÉP: réalisation et introduction
- News Service Bund (NSB): réalisation
- Organisation GEVER Confédération à partir de 2020: mise en place du service

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les objectifs des projets planifiés ont pu être atteints en grande partie, sous réserve des exceptions suivantes:

Vote électronique: un objectif intermédiaire important a été atteint avec la décision du Conseil fédéral du 18.12.2020 visant à restructurer la phase d'essai. La ChF a jusqu'au milieu de l'année 2021 pour soumettre au Conseil fédéral un projet destiné à la consultation. La mise en œuvre des différentes mesures s'étendra sur ces prochaines années. Les essais pourront reprendre une fois que les bases légales auront été adaptées et que les systèmes auront été vérifiés avec succès de manière indépendante.

Modernisation du CPO: le remplacement de l'ancien système a eu lieu avec la mise en service du portail sur le droit du personnel «Fedlex», en janvier 2021. Après cette étape clé, les prochaines étapes prévues sont le remplacement de l'application servant à gérer les consultations, le développement des applications et la mise en place de fonctionnalités supplémentaires.

NSB: le NSB sera renouvelé sur la base du Service standard Sites Internet, qui est en cours de développement à la ChF (domaine TNI). Cela vise à éviter que le NSB continue à être géré comme une application autonome. Il s'agit de l'intégrer dans la nouvelle architecture, ce qui le rendra moins coûteux et plus efficace. Le nouveau NSB ne pourra pas être réalisé tant que le Service standard Sites Internet n'aura pas mis en œuvre la base technique. La planification actuelle prévoit une mise en service pour la fin de 2021, mais des retards supplémentaires dans le Service standard Sites Internet entraîneront probablement un report à 2022.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–C19 en %
Revenus	1,2	1,1	1,1	-0,1	-8,0
Charges	81,9	81,6	79,6	-2,2	-2,7
Charges propres	81,9	81,6	79,6	-2,2	-2,7
Dépenses d'investissement	–	–	–	–	–

COMMENTAIRE

Les revenus se composent des émoluments perçus pour la légalisation de signatures apposées sur des certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes, des contributions versées par les cantons pour l'exploitation du portail www.ch.ch et d'autres revenus.

Les tâches de la ChF et du PFPDT concernent exclusivement le domaine propre à l'administration fédérale. Les charges propres comprennent les charges de fonctionnement de la ChF et du PFPDT ainsi que le crédit ponctuel pour le programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA). Elles se composent pour l'essentiel des charges de personnel, des charges de biens et services liées à l'informatique ainsi que des loyers et fermages pour les bâtiments et sont donc faiblement liées.

Les revenus sont légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente en raison du nombre moins important de légalisations. Les charges propres ont baissé par rapport à l'année précédente en raison de la diminution des dépenses relatives au programme GENOVA.

GP 1: SOUTIEN DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

La ChF conseille et assiste le Conseil fédéral dans son activité gouvernementale au moyen de procédures optimales et d'outils efficaces et coordonne ses relations avec le Parlement. Avec le concours des départements, elle élabore le programme de la législature et la planification annuelle du Conseil fédéral, vérifie en continu leur mise en œuvre et coordonne l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement. La ChF gère les processus de prise de décision au sein du Conseil fédéral, informe le public des décisions prises et veille à la publication des textes officiels. En outre, elle conseille, en matière d'information et de communication, le Conseil fédéral et le président de la Confédération et coordonne les activités d'information au niveau fédéral. Enfin, elle garantit l'exercice des droits politiques sur le plan fédéral et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,2	1,1	1,1	0,0	-2,7
Charges et dépenses d'investissement	59,4	64,3	63,1	-1,2	-1,9

COMMENTAIRE

Les revenus correspondent au montant inscrit au budget. Les charges de fonctionnement ont été inférieures de 1,2 million aux prévisions, ce qui est essentiellement dû aux ressources non utilisées au titre des autres charges d'exploitation. Les charges de personnel, les charges de conseil et les charges informatiques ont été légèrement inférieures au budget.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Soutien et conseil au Conseil fédéral: La ChF gère le programme de la législature et la planification annuelle ainsi que les processus décisionnels au sein du gouvernement et assure l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement			
- Adoption du rapport de gestion, volumes I + II (délai)	20.02.	28.02.	19.02.
- Adoption du message sur le programme de la législature (délai)	-	31.01.	29.01.
- Part des décisions du Conseil fédéral qui ne doivent pas être corrigées après signature (% , min.)	98	97	98
Information et communication: La ChF conseille le CF et le président de la Confédération, veille à ce que des informations claires soient fournies en temps opportun et que des textes corrects paraissent dans les délais dans les 3 langues officielles			
- Disponibilité d'admin.ch, de News Service Bund (NSB) (% , min.)	100	99	100
- Part des ordonnances publiées dans le Recueil officiel au moins 5 jours avant l'entrée en vigueur (% , min.)	92	85	92
- Part des messages et rapports publiés dans la Feuille fédérale dans les 30 jours suivant la décision du Conseil fédéral (% , min.)	65	50	65
Droits politiques: La ChF garantit l'exercice des droits politiques dans les affaires fédérales et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales			
- Bon déroulement des initiatives populaires et des référendums facultatifs (%)	100	100	100
- Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des initiatives populaires (jours, max.)	22	30	22
- Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des référendums (jours, max.)	11	18	11

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints. Ils ont été adaptés dans le cadre du budget 2021.

GP 2: PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

MANDAT DE BASE

Le PFPDT assume d'une part les activités de conseil, de surveillance et d'information visant à assurer la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données. Il remplit d'autre part des tâches de conseil, d'information et d'exécution lors de procédures de médiation en vue de garantir la transparence de l'administration, notamment en donnant accès à des documents officiels. Le PFPDT travaille conjointement avec des autorités cantonales et internationales et siège dans des commissions nationales et internationales de développement de la protection des données et du principe de la transparence.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	5,9	6,5	5,8	-0,7	-11,1

COMMENTAIRE

Les charges ont été inférieures de 0,7 million au montant budgétisé. Cette diminution s'explique principalement par des charges de personnel plus basses. Il a fallu beaucoup plus de temps que prévu pour pourvoir les postes vacants.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Information: Le PFPDT sensibilise et informe le public notamment grâce à une présence active dans les médias, à des publications, à sa participation à différentes manifestations et au développement d'outils de sensibilisation			
- Publication du rapport d'activités annuel, avec conférence de presse (oui/non)	oui	oui	oui
- Contributions à des pages Internet (nombre, min.)	157	100	109
Surveillance: Le PFPDT effectue des contrôles systématiques en vue d'assurer le respect et la mise en œuvre concrète de la protection des données			
- Part des examens des faits effectués correspondant à la planification annuelle actuelle (% , min.)	60	70	70
Médiation: Le PFPDT mène les procédures de médiation			
- Part des demandes en médiation réglées / reçues (% , min.)	69	80	88

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 187	1 121	1 090	-30	-2,7
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	1 187	1 121	1 090	-30	-2,7
Charges / Dépenses		81 859	81 558	79 636	-1 921	-2,4
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	59 407	64 288	63 094	-1 195	-1,9
	Transfert de crédits		5			
	Cession		1 219			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		2 440			
A200.0002	Charges fonctionn. (envel. budg.) Prép. protection données	5 931	6 527	5 801	-726	-11,1
	Cession		83			
Crédits ponctuels						
A202.0159	Programme réalisation et introduction GEVER Confédération	16 521	10 742	10 742	0	0,0
	Cession		1 650			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		5 801			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total	1 186 812	1 120 700	1 090 408	-30 292	-2,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 184 803</i>	<i>1 120 700</i>	<i>1 090 408</i>	<i>-30 292</i>	<i>-2,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>2 009</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de la ChF proviennent des émoluments perçus pour la légalisation de certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes ainsi que d'autres revenus (contribution versée par les cantons pour l'exploitation du portail www.ch.ch, location d'un logement de service et de places de stationnement). La diminution des revenus est due à la baisse du nombre de légalisations.

Bases légales

O du 29.10.2008 sur l'organisation de la Chancellerie fédérale (Org ChF; RS 172.210.10). O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS 172.041.0).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Total	59 406 658	64 288 400	63 093 626	-1 194 774	-1,9
<i>dont mutations de crédits</i>		3 663 600			
<i>avec incidences financières</i>	40 908 254	45 945 500	42 911 846	-3 033 654	-6,6
<i>sans incidences financières</i>	-	-	342 644	342 644	-
<i>Imputation des prestations</i>	18 498 404	18 342 900	19 839 137	1 496 237	8,2
Charges de personnel	32 061 240	34 380 700	34 147 081	-233 619	-0,7
<i>dont location de services</i>	15 813	-	117 599	117 599	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	27 345 419	29 907 700	28 946 545	-961 155	-3,2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	11 985 023	13 262 400	13 061 062	-201 338	-1,5
<i>dont charges de conseil</i>	-	458 000	226 216	-231 784	-50,6
Postes à plein temps (Ø)	179	184	186	2	1,1

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel de la ChF sont inférieures d'environ 0,2 million au montant budgétisé. Le nombre d'EPT est supérieur à celui qui était inscrit au budget en raison du recours accru à du personnel temporaire, notamment à cause d'absences non planifiées.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Au total, les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures de 1,0 million aux prévisions.

Charges de biens et services liées à l'informatique: un peu plus de la moitié des fonds (7,4 mio) a été consacrée à l'exploitation et à la maintenance des applications informatiques, le reste (5,7 mio) ayant servi à financer des projets. Le montant inscrit au budget n'a donc pas été utilisé intégralement (- 0,2 mio).

Charges de conseil: elles sont inférieures de 0,2 million au montant budgétisé. L'achat d'études, d'expertises et d'autres prestations de conseil a été effectué avec beaucoup de retenue.

Autres charges de biens et services et charges d'exploitation: s'élevant à 15,7 millions, elles sont inférieures de 0,5 million aux prévisions. Elles se composent des charges inhérentes aux loyers et aux frais d'exploitation des locaux de la ChF, centre de presse compris, qui se montent à 10,9 millions et correspondent au montant budgétisé, des charges inhérentes aux prestations de service externes, d'un montant de 4,1 millions (- 0,1 mio), des autres charges d'exploitation, s'élevant à 0,5 million (- 0,2 mio), et des autres prestations acquises au sein de l'administration fédérale, qui atteignent 0,1 million (- 0,1 mio).

Mutations de crédits

- Cession de 968 500 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, l'intégration professionnelle, l'accueil extra-familial pour enfants ainsi que pour l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions
- Transfert de crédits de 422 800 francs par le Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (DFJP) et de l'Office fédéral de la police (fedpol) dans le cadre de la centralisation des services linguistiques anglais à la ChF
- Cession de crédit de 250 000 francs par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour le projet «Vote électronique» (contributions aux cantons en faveur de projets achevés assortis de conditions portant sur la mise en œuvre)
- Transfert de crédit de 238 100 francs en faveur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique pour le développement de projets et les prestations en matière de publication
- Transfert de crédit de 100 000 francs en faveur de l'UPIC pour le développement de projets
- Transfert de crédit de 4000 francs en faveur de l'Office fédéral de la statistique pour l'administration des domaines sedex
- Transfert de crédit de 75 600 francs en faveur de fedpol pour le service de sécurité et le service des loges
- Dépassement de crédit de 2 440 000 francs sans ACF en vue de l'utilisation de réserves affectées aux projets de modernisation du CPO / Legi4CH et Acta Nova INTERDÉP

A200.0002 CHARGES FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) PRÉP. PROTECTION DONNÉES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	5 931 499	6 527 100	5 800 872	-726 228	-11,1
<i>dont mutations de crédits</i>		83 400			
<i>avec incidences financières</i>	5 516 003	6 105 000	5 354 532	-750 468	-12,3
<i>Imputation des prestations</i>	415 496	422 100	446 341	24 241	5,7
Charges de personnel	5 291 212	5 800 800	5 201 241	-599 559	-10,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	640 287	726 300	599 631	-126 669	-17,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	181 136	294 300	191 454	-102 846	-34,9
<i>dont charges de conseil</i>	40 500	41 000	40 500	-500	-1,2
Postes à plein temps (Ø)	28	30	28	-2	-6,7

Les charges de fonctionnement du PFPDT sont inférieures d'environ 0,7 million au montant budgétisé. Quelque 90 % constituent des charges de personnel et 10 %, des charges de biens et services et des charges d'exploitation.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel sont inférieures de 0,6 million au budget car il a fallu plus de temps que prévu pour pourvoir les postes vacants. Le nombre moyen d'EPT est par conséquent lui aussi inférieur aux prévisions.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 0,1 million au montant inscrit au budget car un projet prévu a pris du retard. Les *charges de conseil* correspondent au montant budgétisé.

Mutations de crédits

- Cessions de 83 400 francs par l'OFPER pour l'accueil extra-familial pour enfants et le versement de contributions plus élevées à la caisse de pensions

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Soutien au Conseil fédéral et à la présidence de la Confédération		GP 2: Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
Charges et dépenses d'investissement	59	63	6	6
Charges de personnel	32	34	5	5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	27	29	1	1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	12	13	0	-
<i>dont charges de conseil</i>	-	0	0	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-
Postes à plein temps (Ø)	179	186	28	28

A202.0159 PROGRAMME RÉALISATION ET INTRODUCTION GEVER CONFÉDÉRATION

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %	
Total	16 520 545	10 742 000	10 741 536	-464	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		7 451 000			
<i>avec incidences financières</i>	5 576 801	7 451 000	5 340 921	-2 110 079	-28,3
<i>Imputation des prestations</i>	10 943 744	3 291 000	5 400 615	2 109 615	64,1
Charges de personnel	557 858	-	482 375	482 375	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	15 962 687	10 742 000	10 259 161	-482 839	-4,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	15 962 687	10 742 000	10 257 869	-484 131	-4,5
Postes à plein temps (Ø)	2	-	2	2	-

Une fois le programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA) achevé, l'administration fédérale centrale utilisera un produit standardisé, nouvellement acquis, pour sa gestion électronique des affaires (GEVER). Bénéficiaire du statut de projet informatique clé de la Confédération, le programme GENOVA fait l'objet d'un audit périodique par le Contrôle fédéral des finances.

Le programme GENOVA se déroulera en deux étapes:

- la première, dite de réalisation, vise à compléter le produit standard Acta Nova en y intégrant des spécificités de la Confédération; elle inclut la mise sur pied d'une plateforme centrale (2015 à 2018);
- la seconde, dite d'introduction, consiste à lancer le produit standardisé GEVER sous forme de projets (ou programmes) concrétisés dans les départements, à coordonner les projets d'installation et de migration des départements et à assurer la gestion de l'infrastructure par la ChF d'ici à mars 2020 (2018 à 2021).

En avril 2018, l'Office fédéral du développement territorial (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication [DETEC]) a pu, en tant qu'office pilote, mettre Acta Nova en service opérationnel. Par la suite, Acta Nova a pu être introduit dans les services du PFPDT ainsi qu'à l'Office fédéral de l'armement et à l'Office fédéral de la protection de la population (DDPS). En raison des retards occasionnés, des crédits additionnels d'un montant de 8,5 millions en faveur du programme GENOVA ont été demandés dans le cadre du second supplément au budget 2019, soit 2 millions au titre du crédit d'engagement «Gestion et pilotage centralisés de l'introduction et des migrations dans l'administration fédérale» et 6,5 millions au titre des crédits d'engagement des départements en vue de l'introduction dans chacun d'entre eux. Le Parlement a approuvé les crédits additionnels le 5.12.2019. Par ailleurs, Acta Nova a pu être introduit à la ChF (septembre 2019), au DETEC (octobre 2019), au DFJP (décembre 2019), au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (avril 2020), au Département fédéral de l'intérieur (juillet 2020), au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) en Suisse (octobre 2020) et au Département fédéral des finances (par étapes en 2020), conformément à la nouvelle planification de l'été 2019. Cela signifie que tous les départements ainsi que la ChF utilisent le nouveau système GEVER depuis la fin de 2020. Son introduction dans les missions étrangères du DFAE et dans le domaine Défense du DDPS est toujours en cours. Le remplacement de l'application spécialisée INTERDÉP (affaires du Conseil fédéral) par Acta Nova a été reporté en raison de la crise du coronavirus: prévu initialement à l'été 2020, il est finalement intervenu en décembre 2020 et s'est déroulé avec succès. Le domaine Défense du DDPS prévoit actuellement une introduction par étapes. Cela signifie que ce domaine a été rattaché aux processus tant intradépartementaux qu'interdépartementaux à la fin du mois d'août 2020 et que la migration proprement dite interviendra probablement en août 2021. Au vu de la situation en décembre 2020, le financement du programme est assuré, et aucun crédit additionnel ne sera nécessaire. Les dépenses pour l'année 2021 pourront être financées par le biais des réserves affectées.

Les charges de personnel résultent de la direction du programme et de son controlling.

Bases légales

Message et AF relatifs au financement de la réalisation d'un produit GEVER standardisé et de l'introduction de ce produit dans l'administration fédérale centrale (FF 2015 6357 et FF 2016 2143).

Remarques

Crédits d'engagement «Programme GEVER Confédération: première et deuxième étapes» (V0264.00 et V0264.01), voir tome I, ch. C 12.

Mutations de crédits

- Cession de 1 650 000 francs par l'UPIC pour le programme GENOVA à partir des ressources informatiques centralisées pour 2019
- Dépassement de crédit de 5 801 000 francs sans ACF en vue de l'utilisation de réserves affectées au programme GENOVA

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	19 110 300	19 110 300
Constitution à partir du compte 2019	–	1 050 000	1 050 000
Dissolution/utilisation	–	-8 241 000	-8 241 000
État au 31.12.2020	–	11 919 300	11 919 300
Demande de constitution à partir du compte 2020	–	666 500	666 500

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

A200.0001 Charges de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale: des réserves affectées s'élevant à 2,4 millions ont été utilisées pour financer les dépenses liées aux projets de modernisation du CPO / Legi4CH et Acta Nova INTERDÉP (dépassement de crédit sans ACF).

A202.0159 Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA): des réserves affectées s'élevant à 5,8 millions ont été utilisées pour financer les dépenses (dépassement de crédit sans ACF).

État des réserves

Les réserves affectées existantes (11,9 mio) concernent principalement le programme Genova (7,2 mio) et le projet de modernisation du CPO (3,8 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

A200.0001 Charges de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale (0,67 mio): les projets CAT / CoE (0,36 mio) et la configuration des affaires Acta Nova (0,32 mio) ayant connu des retards, les ressources non utilisées en 2020 ne seront requises que durant les années 2021 et 2022. Des réserves affectées doivent être constituées pour les projets mentionnés.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

FONCTIONS CLÉS

- Exercice de l'autorité judiciaire suprême de la Confédération en vertu de la Constitution
- Garantie de l'État de droit; garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse

PROJETS 2020

- Justitia 4.0 (projet de dématérialisation de la justice): rédaction des cahiers des charges pour les projets partiels
- eDossier TF (dématérialisation de la procédure au Tribunal fédéral [TF]): mise en production échelonnée par cour
- GEVER: mise en production progressive des services

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

- *Justitia 4.0*: la collecte des besoins des utilisateurs au sein des groupes d'experts est terminée. La rédaction des cahiers des charges se poursuivra en 2021 et débouchera sur le lancement de l'appel d'offres relatif à la plateforme de communication électronique au sein de la justice à la fin du troisième trimestre 2021.
- *eDossier TF*: la mise en production échelonnée a débuté avec la cour de droit pénal.
- *GEVER*: GEVER est en production dans l'ensemble des services.
- *Nouveau central téléphonique avec technologie IP*: en raison de la pandémie de COVID-19, le projet a été reporté d'une année (la priorité a été donnée à la mise en place des postes de travail mobiles et du système de vidéoconférence).

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	16,1	14,1	16,6	0,5	3,0
Charges	94,7	100,1	95,9	1,2	1,2
Charges propres	94,7	100,1	95,9	1,2	1,2
Dépenses d'investissement	0,2	0,7	0,0	-0,2	-79,7

COMMENTAIRE

Les revenus ont progressé de 0,5 million par rapport à l'année précédente en raison principalement d'une hausse des émoluments judiciaires facturés aux justiciables (+ 0,7 mio). Par contre, la facturation aux divers cantons de leur participation dans le cadre du projet Justitia 4.0 est en baisse (- 0,1 mio) par rapport à l'année passée.

Les charges ont augmenté de 1,2 million par rapport à celles de l'année précédente. Les charges de personnel, qui représentent la plus grande partie des charges (plus de 85 %) du TF, ont progressé de 2,2 millions, notamment en raison des mesures salariales 2019, de la création d'un poste supplémentaire en 2020, de la diminution du nombre de postes vacants par rapport à 2019 (+ 0,8 mio au total) et de la hausse des pensions versées aux magistrats retraités et à leurs conjoints (+ 0,4 mio). En outre, les provisions constituées pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel ont progressé de 0,4 million. Les autres charges ont diminué, notamment en raison de la réduction de loyer extraordinaire accordée par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) par suite du retard enregistré par les travaux dans le bâtiment de Lausanne (- 0,3 mio), de l'annulation de divers événements en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 (- 0,1 mio), de l'acquisition moindre de prestations de tiers par rapport à 2019 (- 0,3 mio), d'une diminution de la provision pour les pertes sur débiteurs (- 0,2 mio) ainsi que des investissements moins importants que l'année précédente (- 0,2 mio).

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse. Le TF statue dans des délais courts et raisonnables et de façon efficace. Les décisions du TF sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, bien fondées et accessibles aussi bien pour les parties que pour le public. Cela est une condition nécessaire à la cohésion sociale du pays ainsi qu'au succès de la place économique suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	16,1	14,1	16,6	2,6	18,2
Charges et dépenses d'investissement	94,9	100,7	95,9	-4,8	-4,8

COMMENTAIRE

Les revenus se composent à 91 % des émoluments judiciaires. Les revenus générés par ceux-ci ont été supérieurs aux attentes, notamment en raison du nombre important d'affaires liquidées durant l'année. La facturation des émoluments judiciaires dépendant de la nature et de la complexité du recours, il est difficile d'en prévoir les conséquences financières avec précision lors de l'établissement du budget.

Les charges se composent notamment à 85 % des charges de personnel et à 6 % des charges de location. L'ensemble des charges est inférieur de 5 % aux prévisions, en particulier en raison du nombre de jours de travail effectués par les juges suppléants, qui demeurent inférieurs aux prévisions. Par ailleurs, certains projets ont été reportés (par ex. le remplacement du central téléphonique) et leur ordre de priorité a été revu en cours d'exercice par suite de la pandémie de COVID-19. Les loyers sont inférieurs de 913 000 francs au montant budgétisé, en raison de la réduction extraordinaire de loyer accordée par l'OFCL par suite du retard enregistré par les travaux dans le bâtiment de Lausanne.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Volume des affaires: Le TF maîtrise le volume des affaires			
- Le nombre d'affaires liquidées correspond à celui des affaires introduites (%)	101	100	98
- Le nombre de procédures pendantes est inférieur à 40 % des affaires introduites en cours d'année (nombre, max.)	2 710	3 000	2 863
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Publication d'un nombre raisonnable d'arrêtés de principe dans le recueil officiel des ATF (nombre, min.)	229	300	227
- Toutes les décisions finales sont publiées sur Internet, sous réserve des exceptions dûment fondées, par ex. protection des données (%)	100	100	100
- Un nombre raisonnable d'arrêtés font l'objet d'un communiqué de presse (nombre, min.)	58	50	49
Délais: Le TF décide dans des délais courts et raisonnables			
- La durée moyenne d'une affaire est inférieure à 150 jours (jours, max.)	142	150	146
- Moins de 2 % des procédures durent plus de 2 ans, sous réserve des cas suspendus (nombre, max.)	33	16	50
- Moins de 5 % des affaires introduites durent plus de 1 an (nombre, max.)	528	400	219
Confiance: La confiance en la justice est élevée			
- Satisfaction et serviabilité selon un sondage auprès des avocats (% , min.)	-	80	-
Efficience: Le TF est efficient			
- Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	62	60	61

COMMENTAIRE

Les valeurs obtenues sont en règle générale conformes aux prévisions même si certaines demeurent légèrement en dessous des attentes. Durant l'année 2020, il y a eu 8024 affaires introduites et 7863 affaires liquidées.

Volume des affaires: le nombre des affaires liquidées est légèrement inférieur à celui des affaires introduites (ratio de 98 %). Le nombre de procédures pendantes (2863) correspond à 36 % des affaires introduites et est légèrement meilleur que l'objectif.

Transparence: les objectifs dans le domaine de la publication des arrêtés de principe dans le recueil officiel des ATF (227 publications contre une estimation de 300 publications) n'ont pas été atteints. Par contre, le nombre de communiqués de presse a été pratiquement conforme aux attentes (49 communiqués contre une estimation de 50).

Délais: le nombre de procédures pendantes qui durent plus d'une année (2,7 %) est inférieur aux prévisions, au contraire des procédures qui durent plus de deux ans (6,25 %), dont les valeurs sont plus élevées que prévu.

Confiance: le sondage auprès des avocats relatif à la confiance dans la justice n'a pas eu lieu en 2020 et est reporté en 2021.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		16 128	14 060	16 612	2 552	18,2
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16 128	14 060	16 612	2 552	18,2
Charges / Dépenses		94 898	100 719	95 924	-4 796	-4,8
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	94 898	100 719	95 924	-4 796	-4,8
	<i>Cession</i>		609			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	16 127 811	14 060 000	16 611 972	2 551 972 18,2

Principaux éléments:

— émoluments judiciaires	15 036 870
— émoluments provenant des abonnements au recueil officiel des arrêts du TF	822 302

Les émoluments judiciaires sont en hausse de 2,5 millions par rapport aux prévisions en raison d'un nombre important d'affaires liquidées. Les revenus provenant des ventes du recueil officiel ont été pratiquement stables par rapport à l'année précédente (- 1,6 %) et supérieurs aux prévisions (+ 16 %).

Les indemnités ont diminué de 0,1 million en raison des participations facturées à divers cantons pour le projet Justitia 4.0, qui ont été inférieures aux prévisions (les indemnités sont calculées en fonction des charges relatives au projet et celles-ci ont été moins élevées que prévu).

Les autres postes (tels que les loyers, les remboursements d'assistances judiciaires, les remboursements de créances déjà amorties) sont conformes aux attentes, voire légèrement supérieurs aux prévisions.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	94 898 100	100 719 300	95 923 726	-4 795 574	-4,8
<i>dont mutations de crédits</i>		609 400			
<i>avec incidences financières</i>	87 797 871	93 032 300	89 041 518	-3 990 782	-4,3
<i>sans incidences financières</i>	441 896	407 000	551 429	144 429	35,5
<i>Imputation des prestations</i>	6 658 333	7 280 000	6 330 779	-949 221	-13,0
Charges de personnel	79 233 304	82 024 600	81 410 734	-613 866	-0,7
<i>dont location de services</i>	42 655	79 700	132 816	53 116	66,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	15 189 579	17 637 700	14 232 280	-3 405 420	-19,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	2 321 231	2 435 000	2 372 487	-62 513	-2,6
<i>dont charges de conseil</i>	-	100 000	-	-100 000	-100,0
Charges d'amortissement	281 896	407 000	241 429	-165 571	-40,7
Dépenses d'investissement	193 322	650 000	39 282	-610 718	-94,0
Postes à plein temps (Ø)	321	325	322	-3	-0,9

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

L'effectif moyen 2020 était de 320,61 EPT (38 juges fédéraux et 282,61 collaborateurs). À ce nombre de 282,61 EPT, il faut ajouter les jours de travail effectués par les juges suppléants, qui représentent environ 1,5 EPT supplémentaire.

Sur les 286,1 EPT de l'effectif (sans les magistrats), 282,61 EPT étaient pourvus en moyenne en 2020, compte tenu des 131,16 EPT (effectif officiel: 134,7) prévus pour les greffiers. Les dépenses sont inférieures de 0,2 million aux prévisions notamment en raison de vacances de postes (3,49 EPT en moyenne annuelle) et du fait que les salaires des nouveaux collaborateurs sont en principe plus bas que ceux de leurs prédécesseurs.

Le présent crédit couvre en outre les 38 postes de juges fédéraux ainsi que des indemnités versées aux 19 juges suppléants (dont certains postes demeuraient vacants à certains moments de l'année). Les jours de travail (386) effectués par les juges suppléants sont inférieurs aux prévisions (- 0,5 mio) et en baisse par rapport à l'année précédente (- 114 jours). Les montants versés aux anciens juges fédéraux sont pratiquement conformes aux prévisions (- 0,1 mio).

Les autres charges de personnel sont inférieures aux prévisions dans leur globalité (- 0,1 mio), notamment car de nombreuses formations n'ont pas pu avoir lieu en 2020 (- 0,2 mio). Par contre, les dépenses relatives aux annonces pour les postes vacants sont supérieures aux attentes (+ 0,05 mio).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La baisse des charges de biens et services et des charges d'exploitation résulte principalement des loyers (- 0,9 mio), des prestations de service de tiers (- 0,9 mio), du matériel de bureau (- 0,8 mio) ainsi que des frais (- 0,3 mio). Les montants versés à l'OFCL ont été inférieurs aux prévisions (- 0,9 mio) en raison des travaux de sécurisation du bâtiment de Lausanne, qui ont pris beaucoup plus de temps que prévu et qui viennent seulement d'être achevés.

Les fonds budgétisés au titre des *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été utilisés à 97 %. Les charges informatiques ont servi principalement au remplacement régulier des serveurs, à la mise à disposition d'ordinateurs portables pour le travail mobile ainsi qu'au développement des applications pour les utilisateurs.

Plusieurs travaux ont aussi été effectués dans le cadre du développement du dossier électronique et de la mise en place de l'infrastructure de base pour la dématérialisation du dossier juridique.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* comprennent notamment les principaux éléments suivants:

— Loyers	6 161 280
— Entretien des bâtiments et services de sécurité	323 820
— Coûts de procédure (y c. assistance judiciaire)	711 776
— Prestations de service de tiers	644 852
— Bibliothèque	504 187
— Taxes postales	650 212
— Pertes sur débiteurs	1 268 428

Les charges consacrées au projet de numérisation de la justice (Justitia 4.0) se sont montées à 497 600 francs (alors qu'une somme de 675 000 fr. était prévue). Une partie de ces charges a toutefois été imputée à divers cantons et a donc été compensée. Plusieurs dépenses ont été nécessaires afin de prendre des mesures de protection contre le coronavirus (notamment dans l'entretien du bâtiment et dans l'acquisition de matériel de bureau).

Charges d'amortissement

En raison d'investissements moins importants que prévu, les charges d'amortissement ont été inférieures aux prévisions.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont principalement destinées au remplacement des serveurs informatiques. Le remplacement du central téléphonique a été reporté d'une année en raison de la pandémie de COVID-19. La priorité a été donnée à la mise en place des postes de travail mobiles et du système de vidéoconférence.

Mutations de crédits

- Cessions de 609 400 francs par l'Office fédéral du personnel pour les mesures salariales, pour la réinsertion de collaborateurs malades et accidentés, pour la réinsertion professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes handicapées, pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles ainsi que pour des cotisations sociales plus élevées et pour la garde des enfants.

TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Jurisprudence conforme à l'État de droit
- Arrêts de première et deuxième instances concernant le droit de procédure et le droit de fond relatifs à des causes pénales fédérales et à d'autres domaines que le droit attribué au Tribunal pénal fédéral (TPF)

PROJETS 2020

- Gestion et archivage électroniques des affaires (GEVER): clôture de la phase de conception pour la migration vers JURIS 5

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

- GEVER: l'introduction de la nouvelle version du programme de gestion des dossiers (JURIS 5) a été à nouveau reportée. La version actuelle de JURIS a été mise à jour en 2020.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	0,9	1,0	1,3	0,4	41,6
Charges	15,7	17,9	17,0	1,3	8,1
Charges propres	15,7	17,9	17,0	1,3	8,1
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Par rapport à l'année précédente, les revenus du TPF ont augmenté en 2020 de 0,4 million (+ 42 %) et les charges de 1,3 million (+ 8 %). L'augmentation des revenus est due aux émoluments judiciaires alors que celle des charges concerne principalement les charges de personnel. Au total, 993 cas ont été liquidés, 183 de plus que l'année précédente (+ 18 %).

Les *charges propres* du TPF se répartissent sur deux enveloppes budgétaires et un crédit ponctuel.

La première enveloppe budgétaire (A200.0001) couvre les charges (14,2 mio) de la Cour pénale, de la Cour des plaintes pénales et des services.

La deuxième enveloppe budgétaire (A200.0002), destinée à la Cour d'appel, comprend des charges de 2,3 millions.

Le crédit ponctuel A202.0155 concerne les charges relatives aux procédures pénales.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Le Tribunal pénal fédéral traite ses cas dans des délais brefs et raisonnables et de manière efficace. Les décisions sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, compréhensibles, bien motivées, si possible brèves ainsi qu'accessibles aux parties et au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,9	1,0	1,3	0,3	28,5
Charges et dépenses d'investissement	15,3	17,2	16,5	-0,7	-4,2

COMMENTAIRE

Les revenus sont composés à 94 % d'émoluments judiciaires de la Cour des plaintes. Ils ont été de 32 % supérieurs au montant estimé, en raison du nombre plus élevé de cas liquidés.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Volume des affaires: Le TPF maîtrise le volume des affaires			
- Cas liquidés Cour des affaires pénales (nombre, min.)	86	65	60
- Cas liquidés Cour des plaintes (nombre, min.)	697	720	879
- Cas liquidés Cour d'appel (nombre, min.)	27	30	54
- Cas liquidés par rapport aux cas soumis (% min.)	86	100	110
- Cas pendants par rapport aux cas soumis (% max.)	39	30	31
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Décisions anonymisées mises à disposition du public (% min.)	100	99	100
- Décisions publiées dans le recueil annuel (% min.)	4	3	3
Confiance: La confiance en la justice est élevée			
- Satisfaction des parties selon enquête (tous les 3-5 ans) (échelle 1 à 10)	-	8,0	-
Délais: Le TPF décide dans des délais courts et raisonnables			
- Liquidation en 2 ans des cas Cour des affaires pénales (% min.)	97	95	98
- Liquidation en 2 ans des cas Cour des plaintes (% min.)	100	100	100
- Liquidation en 2 ans des cas Cour d'appel (% min.)	100	95	100
- Liquidation en 1 an des cas Cour des affaires pénales (% min.)	85	85	80
- Liquidation en 1 an des cas Cour des plaintes (% min.)	99	98	98
- Liquidation en 1 an des cas Cour d'appel (% min.)	100	90	93
Efficience: Le TPF est efficace			
- Cas liquidés par greffier Cour des affaires pénales (nombre, min.)	9	7	5
- Cas liquidés par greffier Cour des plaintes (nombre, min.)	67	65	74
- Cas liquidés par greffier Cour d'appel (nombre, min.)	8	8	11

COMMENTAIRE

Les objectifs de la *Cour des affaires pénales* ont été en grande partie atteints malgré la pandémie de COVID-19, qui a influencé l'activité et causé l'interruption ou le report de 7 débats durant la période de confinement. La Cour a liquidé 60 cas (prévus 65, entrés 63). Malgré le renvoi de procès au deuxième semestre, les délais de liquidation ont été identiques à ceux de l'année précédente. L'indice d'efficience a été de 5,4 cas par greffier (prévus 7,0, à partir de 2021 6,0).

La *Cour des plaintes* a, à première vue, clairement dépassé les objectifs: elle a liquidé 879 cas (prévus 720, entrés 786) et l'indice d'efficience a été de 74 cas par greffier (prévus 65). Cependant, les chiffres élevés concernant les entrées, les liquidations et l'efficience ont été causés par 90 cas conjoints. Sans ces derniers, les chiffres correspondraient aux prévisions.

La *Cour d'appel* a aussi atteint les objectifs. D'un côté, elle a dû repousser des débats, mais d'un autre, elle a pu réduire les délais de liquidation grâce à la proportion élevée de demandes de révision. En conséquence, la Cour a liquidé 54 cas (prévus 30, entrés 54) et amélioré les délais de liquidation ainsi que l'indice d'efficience (11 cas par greffier au lieu des 8 prévus).

L'enquête sur la satisfaction des parties a été repoussée en coordination avec les autres tribunaux de la Confédération.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF			C	B	C	Δ C20-B20	
			2019	2020	2020	val. abs.	en %
Revenus / Recettes			934	1 029	1 322	293	28,5
Domaine propre							
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)		934	1 029	1 322	293	28,5
Charges / Dépenses			15 696	17 927	16 963	-963	-5,4
Domaine propre							
A200.0001	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Tribunal pénal fédéral		13 499	14 239	14 236	-4	0,0
	Transfert de crédits			100			
	Cession			281			
A200.0002	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Cour d'appel		1 774	2 988	2 269	-718	-24,0
	Transfert de crédits			-100			
Crédits ponctuels							
A202.0155	Procédure pénale		423	700	459	-241	-34,5

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	934 176	1 029 000	1 322 455	293 455 28,5

Dont:

— émoluments judiciaires	1 240 669
— remboursements de l'assistance judiciaire gratuite et recettes issues de créances déjà amorties	14 189

Bases légales

CPP du 5.10.2007 (RS 312.0), art. 422 à 428. LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), art. 73 et 75.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	13 499 225	14 239 300	14 235 592	-3 708	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		381 400			
<i>avec incidences financières</i>	11 897 693	12 599 300	12 612 913	13 613	0,1
<i>sans incidences financières</i>	41 198	15 000	75 616	60 616	404,1
<i>Imputation des prestations</i>	1 560 334	1 625 000	1 547 064	-77 936	-4,8
Charges de personnel	11 513 535	11 957 300	12 103 898	146 598	1,2
<i>dont location de services</i>	23 275	-	-	-	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 970 492	2 267 000	2 117 079	-149 921	-6,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	479 551	609 500	476 707	-132 793	-21,8
<i>dont charges de conseil</i>	919	-	60 251	60 251	-
Charges d'amortissement	15 198	15 000	14 616	-384	-2,6
Postes à plein temps (Ø)	58	59	62	3	5,1

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

S'élevant à 12,1 millions en 2020, les charges de personnel ont été supérieures de 0,15 million au montant budgétisé, principalement en raison de l'augmentation du nombre de greffiers (+ 2,7 EPT). Les charges se répartissent comme suit:

- 4,6 millions pour les salaires et les cotisations de l'employeur en faveur des 17 juges ordinaires (en moyenne 14,3 EPT);
- 7,4 millions pour les salaires et les cotisations de l'employeur en faveur des collaborateurs (en moyenne 47,9 EPT, soit 3,8 de plus que prévu), des deux stagiaires et d'une apprentie;
- 0,1 million pour la constitution de provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes positifs du personnel, pour la formation et le perfectionnement ainsi que pour la garde des enfants.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* ont été inférieures d'environ 150 000 francs au montant prévu, principalement en raison du report du projet JURIS 5 (- 50 000 fr.) et d'une répartition plus précise des coûts à la charge de la Cour d'appel (- 60 000 fr.).

Les *charges de conseil* concernent la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission administrative du Tribunal fédéral dans son rapport d'enquête du 5.4.2020.

Les autres charges d'exploitation, destinées aux prestations de service externes, aux frais, au matériel de bureau et aux livres, ont été légèrement inférieures aux attentes.

Les dépenses relatives à la location de locaux ont été de 1 133 520 francs.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement concernent les biens meubles acquis pour le siège du TPF.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit de 100 000 francs de l'enveloppe budgétaire A200.0002 de la Cour d'appel à l'enveloppe budgétaire A200.0001 du TPF pour couvrir les charges plus élevées de personnel
- Cession de 281 400 francs par l'Office fédéral du personnel pour l'intégration professionnelle de personnes en situation de handicap, pour la formation de stagiaires et d'apprentis ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales

A200.0002 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) COUR D'APPEL

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	1 774 127	2 987 500	2 269 367	-718 133	-24,0
<i>dont mutations de crédits</i>		-100 000			
<i>avec incidences financières</i>	1 772 587	2 786 700	2 166 307	-620 393	-22,3
<i>sans incidences financières</i>	-	-	52 000	52 000	-
<i>Imputation des prestations</i>	1 540	200 800	51 060	-149 740	-74,6
Charges de personnel	1 724 167	2 704 900	2 179 815	-525 085	-19,4
<i>dont location de services</i>	-	-	7 598	7 598	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	49 960	282 600	89 551	-193 049	-68,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	22 098	-	56 876	56 876	-
<i>dont charges de conseil</i>	-	-	15 992	15 992	-
Postes à plein temps (Ø)	10	10	12	2	20,0

Le compte 2020 de la Cour d'appel affiche des charges inférieures de plus de 0,7 million à la valeur budgétisée.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

S'élevant à 2,2 millions en 2020, les charges de personnel ont été inférieures de 0,5 million au montant budgétisé, ce qui est dû principalement au fait que le poste de quatrième juge ordinaire n'a pas été pourvu et à l'engagement échelonné de greffiers. Les charges se répartissent comme suit:

- 0,9 million pour les salaires et les cotisations de l'employeur en faveur de 3 juges ordinaires (en moyenne 3,0 EPT);
- 1,2 million pour les salaires et les cotisations de l'employeur en faveur des collaborateurs (en moyenne 8,5 EPT);
- 0,1 million pour la constitution de provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes positifs du personnel, pour la formation et le perfectionnement ainsi que pour la garde des enfants.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La baisse de 200 000 francs des *charges de biens et services et charges d'exploitation* est due principalement au montant non utilisé pour le siège séparé de la Cour d'appel. La hausse des charges de biens et services liées à l'informatique est quant à elle due à une répartition plus précise des coûts à la charge de la Cour d'appel (env. 60 000 fr.). Les charges de conseil comprennent environ 15 000 francs pour la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission administrative du Tribunal fédéral dans son rapport d'enquête du 5.4.2020.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit de 100 000 francs de l'enveloppe budgétaire A200.0002 de la Cour d'appel à l'enveloppe budgétaire A200.0001 du TPF

Remarques

Cette enveloppe budgétaire contient les coûts directs (en particulier les charges de personnel) de la Cour d'appel. Les coûts relatifs aux services généraux sont compris dans l'enveloppe budgétaire A200.0001.

A202.0155 PROCÉDURE PÉNALE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	422 657	700 000	458 503	-241 497	-34,5
<i>avec incidences financières</i>	393 657	700 000	431 503	-268 497	-38,4
<i>sans incidences financières</i>	29 000	-	27 000	27 000	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	422 657	700 000	458 503	-241 497	-34,5

Les charges d'assistance judiciaire gratuite des cas de la Cour des plaintes se sont élevées à 34 286 francs.

Ce crédit ponctuel comprend divers frais liés aux procédures pénales des trois Cours du TPF, en particulier les frais découlant des mesures de sécurité, des traductions, des expertises, des indemnités versées aux témoins, de l'assistance judiciaire gratuite et des détentions.

Il ne s'agit pas des charges d'exploitation propres au TPF, mais des coûts causés directement par une procédure pénale en particulier. Ils sont définis par la Cour compétente et ne peuvent être ni prévus ni influencés par la direction du TPF.

Bases légales

LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), art. 35 à 40. CPP du 5.10.2007 (RS 312.0), art. 423.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement des litiges de droit administratif au niveau fédéral en tant que tribunal administratif ordinaire de la Confédération conformément à la loi fédérale sur le Tribunal administratif fédéral
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

PROJETS 2020

- DigiTAF: numérisation des processus juridictionnels, y compris des autorités inférieures, au cours des années 2019 à 2022
- JURIS 5: migration du contrôle des affaires JURIS/FindInfo au cours des années 2020 et 2021
- CMS Migration Internet: remplacement du système de gestion des contenus Imperia au cours des années 2018 à 2020
- GEVER: mise en œuvre du projet de gestion électronique des affaires GENOVA/GEVER
- EquiTAF: élaboration d'un système de gestion des ressources au cours des années 2017 à 2020

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

En raison de la pandémie de COVID-19, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a dû prendre à brève échéance des mesures organisationnelles afin, d'une part, de protéger les employés du tribunal et, d'autre part, d'assurer le fonctionnement de l'institution (par ex. création d'un centre pour la numérisation des actes de procédure, organisation de la présence dans les chancelleries, garantie du fonctionnement minimal, etc.). Cette situation a conduit au report de projets et à des baisses d'efficacité. Néanmoins, le projet EquiTAF a pu être mené à bien en 2020. Parallèlement, le projet DigiTAF a été intégré dans le projet global de développement organisationnel eTAF, avec l'objectif de numériser progressivement le TAF d'ici 2025. La planification des travaux et l'organisation de projet dotée d'un état-major ont été initiées en 2020. Font partie intégrante d'eTAF notamment l'acquisition de solutions pour remplacer Juris, FindInfo et le logiciel d'attribution des affaires ainsi que l'introduction de GEVER. Le projet CMS Migration Internet a abouti déjà à fin 2019, avant l'échéance prévue.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	4,2	4,0	4,3	0,1	2,3
Charges	85,4	85,8	83,9	-1,6	-1,8
Charges propres	85,4	85,8	83,9	-1,6	-1,8
Dépenses d'investissement	0,0	-	-	0,0	-100,0

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent essentiellement des émoluments judiciaires et leur montant se situe au même niveau que l'année précédente. Les charges régressent de 1,6 million, soit 1,8 %, par rapport à la valeur de l'année précédente. Leur recul s'explique par une légère baisse des charges de personnel et par la diminution des charges de biens et services liées à l'informatique et des autres charges d'exploitation.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Le Tribunal administratif fédéral liquide les procédures avec efficacité et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	4,2	4,0	4,3	0,3	7,4
Charges et dépenses d'investissement	85,5	85,8	83,9	-2,0	-2,3

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement sont inférieures de 2 millions au montant budgété, notamment en raison d'économies réalisées au niveau des charges de personnel (- 0,5 mio, rajeunissement des effectifs) et des charges de biens et services liées à l'informatique (- 0,6 mio, reports de projets).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Volume des affaires: Le TAF maîtrise le volume des affaires			
- Le TAF liquide un grand nombre d'affaires (nombre, min.)	7 157	7 220	6 499
- Le nombre d'affaires liquidées correspond à celui des affaires introduites (%)	103	100	99
- Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas 65 % des affaires introduites durant l'année (nombre, max.)	5 413	4 700	5 518
Délai de liquidation: Le TAF statue dans des délais adéquats			
- La durée moyenne des affaires est inférieure à huit mois (250 jours) (jours)	264	250	288
- Les procédures ne durent en général pas plus de 2 ans (nombre, max.)	680	550	761
- Moins de 30 % des procédures durent plus de 1 an (nombre, max.)	2 141	2 200	2 142
Efficience: Le TAF est efficace			
- Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	36	38	34
Confiance: La confiance dans la justice est élevée			
- La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3 à 5 ans) (% min.)	81	80	81
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Publication d'un nombre adéquat d'arrêts dans le recueil officiel ATAF (nombre)	33	30	29
- À quelques exceptions près (protection de la personnalité), les décisions matérielles sont accessibles sur Internet (%)	99	99	99
- Les arrêts d'intérêt public font l'objet d'un communiqué de presse (nombre)	24	30	23

COMMENTAIRE

Les objectifs n'ont pu être atteints que partiellement.

Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Volume des affaires: le nombre des affaires pendantes se situe au même niveau que l'année précédente. Avec 5518 dossiers pendants, la charge de travail reste élevée.

Délai de liquidation: vu la charge importante de travail et compte tenu de la pandémie de COVID-19, il n'a pas été possible d'atteindre l'objectif quant au délai de liquidation. Après une amélioration l'année précédente, la durée moyenne de procédure ainsi que le nombre d'anciennes affaires à liquider marquent une nouvelle hausse.

Efficience: l'indicateur d'efficacité en 2020 est resté en deçà de la valeur de l'année précédente. L'objectif de 38 affaires liquidées par greffier n'était pas atteignable compte tenu de la structure actuelle de l'ensemble des dossiers (nouveaux recours et affaires pendantes), mais aussi à cause des restrictions et des mesures de protection liées à la crise sanitaire.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		4 184	3 985	4 281	296	7,4
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 184	3 985	4 281	296	7,4
Charges / Dépenses		85 493	85 847	83 875	-1 972	-2,3
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	85 493	85 847	83 875	-1 972	-2,3
	<i>Cession</i>		789			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	4 183 887	3 985 000	4 281 382	296 382	7,4

Dont:

— émoluments judiciaires	4 022 828
— autres revenus (location de places de stationnement, etc.)	184 919

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	85 493 015	85 847 100	83 874 769	-1 972 331	-2,3
<i>dont mutations de crédits</i>		788 600			
<i>avec incidences financières</i>	78 583 001	79 227 700	77 197 726	-2 029 974	-2,6
<i>sans incidences financières</i>	72 356	30 200	238 186	207 986	688,7
<i>Imputation des prestations</i>	6 837 658	6 589 200	6 438 857	-150 343	-2,3
Charges de personnel	72 869 139	72 747 200	72 434 327	-312 873	-0,4
<i>dont location de services</i>	93 860	50 000	238 753	188 753	377,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	12 543 764	13 069 700	11 399 073	-1 670 627	-12,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	3 528 009	3 677 000	2 977 806	-699 194	-19,0
<i>dont charges de conseil</i>	112 258	290 000	80 957	-209 043	-72,1
Charges d'amortissement	35 266	30 200	41 369	11 169	37,0
Dépenses d'investissement	44 846	-	-	-	-
Postes à plein temps (Ø)	371	363	364	1	0,3

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

L'effectif moyen de personnel du TAF était de 364 EPT, soit 1 EPT de plus (arrondi) que prévu au budget. Dans ce cadre, 67 EPT sont des postes de juge et 297 des postes de collaborateur. Malgré cela, les *charges de personnel* ont été légèrement inférieures au budget. Les postes de juge et de greffier de durée limitée accordés en 2018 pour une période de deux ans dans le domaine de l'asile sont tous arrivés à terme à la fin de l'année 2020.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les soldes de crédits résultent essentiellement de projets qui n'ont pas pu être réalisés en 2020 ou dont le lancement a été reporté en raison du nouveau projet de numérisation transversal eTAF.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été inférieures de 20 % (- 0,7 mio) au montant budgété.

Les *charges de conseil* ont été inférieures de 72 % (- 0,2 mio) au montant budgété et restent à un niveau très bas.

Les *autres charges de biens et services et les autres charges d'exploitation*, inférieures de 0,8 million au montant prévu, comprennent pour l'essentiel les postes suivants:

— Loyers	4 009 670
— Charges d'exploitation des immeubles	719 341
— Prestations de service externes	1 420 843
— Fournitures de bureau, imprimés, etc.	557 525
— Taxes postales et frais de port	317 484
— Pertes sur débiteurs	917 486
— Frais effectifs	90 355
— Charges d'exploitation distinctes	388 372

La majeure partie des *prestations de service externes* est constituée des frais d'avocat pour l'assistance gratuite d'un conseil juridique (859 666 fr.) et des coûts induits par le versement des avances de frais aux membres de la Commission fédérale d'estimation du 10^e arrondissement (441 689 fr.).

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement se composent des amortissements du mobilier et d'un véhicule.

Mutations de crédits

- Cessions de l'Office fédéral du personnel de 788 600 francs pour la réintégration de collaborateurs malades et accidentés, pour la réalisation de placements à l'essai dans le cadre de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires de même que pour l'augmentation des cotisations d'assurances sociales.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance du Ministère public de la Confédération (MPC)
- Compétence générale de formuler des recommandations et d'édicter des directives en cas de détection de lacunes
- Contrôle et présentation du budget et du compte d'État du MPC

PROJETS 2020

- Amélioration de la protection des informations au sein de l'Autorité de surveillance du MPC (AS-MPC)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

L'AS-MPC a connu une année 2020 marquée par une activité très intense. La procédure disciplinaire concernant le procureur général de la Confédération, Michael Lauber, a été achevée par décision du 2.3.2020. Le Tribunal administratif fédéral, par arrêt du 22.7.2020, a rejeté le recours contre la sanction disciplinaire et a confirmé pour l'essentiel les manquements aux devoirs constatés par l'AS-MPC. Dans leur rapport d'inspection sur la relation de surveillance entre le MPC et son autorité de surveillance, les Commissions de gestion des Chambres fédérales ont par ailleurs noté que l'ancien procureur général n'acceptait pas l'AS-MPC en qualité d'autorité de surveillance.

En outre, l'AS-MPC a terminé l'inspection du Secrétariat général du MPC (SG-MPC) et a émis dix recommandations à ce sujet. Elle a constaté que près d'un tiers du personnel du MPC travaillait pour le SG. C'est pourquoi elle recommande au prochain procureur de la Confédération d'identifier, au moyen d'un programme d'abandon de tâches, les fonctions indispensables pour le fonctionnement du SG et les ressources qui peuvent être transférées aux services opérationnels du MPC. Enfin, l'AS-MPC a effectué en 2020 une inspection des systèmes de mentorat et de controlling ainsi que des actes d'accusation du MPC.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	0,0	–	0,0	0,0	-49,4
Charges	1,2	1,7	1,7	0,5	40,8
Charges propres	1,2	1,7	1,7	0,5	40,8
Dépenses d'investissement	–	–	–	–	–

COMMENTAIRE

Les charges, qui consistent uniquement en charges propres, correspondent au montant budgétisé. L'augmentation de 0,5 million par rapport au compte 2019 résulte notamment de la progression des charges de personnel et du recours accru à des prestations de service externes dans les domaines de la communication et du conseil juridique.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	0	-	0	0	-
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	0	-	0	0	-
Charges / Dépenses	1 241	1 747	1 747	0	0,0
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 241	1 747	1 747	0	0,0
Cession		2			
Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		110			
Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)		8			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	273	-	138	138	-

Les revenus de fonctionnement proviennent du remboursement de la taxe d'incitation sur le CO₂.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	1 241 020	1 747 203	1 747 202	-1	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>120 203</i>			
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 073 907</i>	<i>1 590 600</i>	<i>1 482 320</i>	<i>-108 280</i>	<i>-6,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>5 689</i>	<i>8 003</i>	<i>38 194</i>	<i>30 191</i>	<i>377,2</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>161 425</i>	<i>148 600</i>	<i>226 689</i>	<i>78 089</i>	<i>52,5</i>
Charges de personnel	605 297	1 107 103	854 533	-252 570	-22,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	635 723	640 100	892 670	252 570	39,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	<i>123 361</i>	<i>168 800</i>	<i>116 512</i>	<i>-52 288</i>	<i>-31,0</i>
<i>dont charges de conseil</i>	<i>73 205</i>	<i>160 000</i>	<i>431 741</i>	<i>271 741</i>	<i>169,8</i>
Postes à plein temps (Ø)	3	5	3	-2	-40,0

Au cours de l'exercice comptable 2020, le total des charges a enregistré une croissance conforme aux prévisions.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel relatives aux membres de l'autorité de surveillance et aux collaborateurs du secrétariat sont restées en deçà du montant budgétisé. En raison de la pandémie de coronavirus, l'AS-MPC n'a pas pu organiser la séance prévue avec le MPC pour discuter des questions relatives à la surveillance. Les thèmes ont été traités par écrit. En revanche, les autres séances consacrées à la surveillance et l'inspection du système de monitoring et de controlling du MPC ont été effectuées soit sur place, soit dans le cadre de téléconférences ou de vidéoconférences.

Les *charges de personnel* du secrétariat de l'AS-MPC avaient été budgétisées sur la base de 5 EPT (+ 2 EPT), mais les deux nouveaux postes n'ont pas pu être pourvus en raison de la pandémie de coronavirus. Il n'a pas été nécessaire de recourir aux ressources destinées au recrutement du personnel. En outre, les charges relatives à la formation et au perfectionnement n'ont pas atteint les montants prévus en raison de la pandémie de coronavirus et de la priorité accordée à la procédure disciplinaire et à la procédure de recours. Par suite des travaux liés à ces procédures, le personnel du secrétariat n'a pas pu prendre toutes ses vacances et a accumulé des heures supplémentaires. Les provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel ont donc dû être augmentées de 38 194 francs. Au total, elles s'élevaient à 59 818 francs au 31.12.2020.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* enregistrées au cours de l'exercice comptable 2020 sont supérieures de 252 570 francs au montant budgétisé. Les écarts par rapport au budget, qui concernent notamment le domaine des prestations de service externes (271 741 fr.), sont dus à la procédure disciplinaire et à la procédure de recours ainsi qu'au soutien externe sollicité à cet effet.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* comprennent l'exploitation de l'infrastructure informatique. Les prestations, d'un volume conforme aux prévisions, ont été fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. Toutefois, le projet relatif à la sécurité informatique de l'AS-MPC, lancé en 2019, a enregistré des retards par suite de la pandémie de coronavirus et de l'introduction tardive de GENOVA.

Mutations de crédits

- Cessions de 2200 francs par l'Office fédéral du personnel pour des cotisations supplémentaires à la caisse de pensions
- Dépassement de crédit dû à l'utilisation de réserves affectées à hauteur de 110 000 francs
- Besoins supplémentaires de crédit pour la constitution de provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs à hauteur de 8003 francs

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2019	–	260 000	260 000
Dissolution/utilisation	–	-110 000	-110 000
État au 31.12.2020	–	150 000	150 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Au cours de l'année 2020, des réserves affectées d'un montant de 110 000 francs ont été utilisées pour la procédure disciplinaire.

État des réserves

Les réserves affectées existantes (150 000 fr.) concernent le projet relatif à la sécurité informatique de l'AS-MPC.

MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Lutte contre les organisations criminelles et terroristes internationales, protection contre les attaques contre les infrastructures et les institutions suisses ainsi que lutte contre la criminalité économique
- Renforcement de la coopération internationale par l'entraide judiciaire et la poursuite des crimes du droit pénal international
- Augmentation de la qualité et de l'efficacité grâce à une analyse stratégique des domaines de délits, à la standardisation des processus internes et à la poursuite des efforts d'optimisation
- Encouragement de la planification stratégique du personnel par le développement des collaborateurs et par la planification de la relève
- Développement de la technologie et des outils informatiques afin de fournir les moyens auxiliaires appropriés et un soutien optimal aux collaborateurs

PROJETS 2020

- Alignement de l'ensemble de l'organisation sur les priorités stratégiques et création d'une image cible et d'un plan d'action par domaine de délits sur la base d'une analyse stratégique. La priorité est donnée aux domaines de délits «blanchiment d'argent», «organisations criminelles» et «corruption internationale».
- Transformation numérique pour la gestion électronique des dossiers et des affaires ainsi que les tâches d'enquête dans une architecture globale commune avec la Police judiciaire fédérale (fedpol). Conception et réalisation du système Joining Forces JF 2020+ pour la poursuite pénale et la conduite des enquêtes au niveau fédéral. Mise en place de structures de gouvernance pour l'administration et le développement de l'architecture globale ainsi que pour l'adaptation des bases légales
- Environnement de travail numérique: introduction d'une place de travail moderne (Digital Workplace), qui permet la numérisation intégrée des processus opérationnels dans le domaine de la conduite du Ministère public de la Confédération (MPC) et qui facilite la coopération et le transfert de connaissances
- Renforcement des structures de conduite du MPC par le développement ciblé des collaborateurs qui occupent des fonctions clés avec des responsabilités de conduite. Développement d'une culture de conduite commune en tant que base pour la conception uniforme et optimisée de l'environnement de travail des collaborateurs du MPC
- Élaboration des bases pour le développement systématique des collaborateurs dans les fonctions principales. L'accent est mis sur l'identification des candidats internes dans le cadre d'une planification systématique de la relève.

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés des projets «Transformation numérique» et «Environnement de travail numérique» ont été franchies comme prévu. Les projets suivants ont connu des retards:

Pour la mise en œuvre du système JF 2020+, l'acquisition du partenaire informatique nécessaire à cette fin a été lancée en 2020 par le biais d'un appel d'offres conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce processus a entraîné des retards dans la réalisation. La mise en œuvre technologique commencera après l'achèvement de l'appel d'offres susmentionné, à l'été 2021.

Les travaux dans le domaine des priorités stratégiques de la culture de la conduite, de la planification de la relève et du développement systématique des collaborateurs dans les fonctions clés ont été suspendus en raison de la pandémie de coronavirus, de la démission du procureur général et des demandes de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération dans son rapport sur l'inspection du Secrétariat général en 2018.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C20-C19	
	2019	2020	2020	val. abs.	en %
Revenus	1,3	1,2	1,0	-0,3	-21,3
Recettes d'investissement	0,2	-	-	-0,2	-100,0
Charges	64,6	71,8	65,1	0,5	0,8
Charges propres	64,6	71,8	65,1	0,5	0,8
Dépenses d'investissement	0,4	0,3	0,8	0,3	76,7

COMMENTAIRE

Le MPC est avant tout l'autorité d'enquête et d'accusation de la Confédération. Il est compétent pour la poursuite des infractions pénales qui ressortissent à la juridiction fédérale.

Les revenus dépendent notamment de la méthode de clôture des procédures, qui détermine si les coûts peuvent ou non être mis à la charge. En 2020, les revenus correspondants ont été inférieurs à ceux de l'année précédente (- 0,3 mio). Les charges et les dépenses d'investissement du MPC ont été supérieures à celles de l'année précédente, notamment en raison de la hausse des charges de personnel et des investissements dans les systèmes informatiques (solutions de stockage).

GP 1: AUTORITÉ DE POURSUITE PÉNALE DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

Le MPC est avant tout l'autorité de poursuite pénale et d'accusation de la Confédération. Il est compétent pour la poursuite des infractions pénales qui ressortissent à la juridiction fédérale. Il fournit également l'entraide judiciaire à d'autres États. En se basant sur leurs demandes, il recueille en Suisse, en lieu et place des autorités partenaires étrangères, les moyens de preuve dont celles-ci ont besoin pour les enquêtes qu'elles mènent à l'étranger. Parmi ses autres tâches, le MPC est chargé d'exécuter les jugements entrés en force et les décisions procédurales, et de promouvoir la collaboration internationale et intercantonale dans la lutte contre la criminalité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,5	1,2	1,1	-0,1	-9,9
Charges et dépenses d'investissement	65,0	72,2	65,9	-6,3	-8,7

COMMENTAIRE

Les revenus (- 0,1 mio) et les charges (- 6,3 mio) ont été inférieurs aux prévisions. L'écart par rapport au budget est dû à une baisse des coûts de détention et d'instruction (- 1,7 mio), à une diminution des autres charges d'exploitation (- 1,3 mio) et à des retards liés aux longues phases d'initialisation et de travaux préparatoires des projets informatiques (- 1,5 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Autorité de poursuite pénale: Les enquêtes pénales sont conduites de manière professionnelle, ciblée et efficace avec une qualité juridique et une forme irréprochables			
- Enquêtes pénales pendantes avec une durée de procédure de 2-5 ans (% max.)	36,20	20,00	18,69
- Enquêtes pénales pendantes avec une durée de procédure de > 5 ans (% max.)	14,94	8,00	19,16
- Rapport entre les enquêtes liquidées et les enquêtes nouvellement ouvertes (quotient)	1,06	1,10	0,93
- Rapport entre les demandes d'entraide judiciaire liquidées et les demandes acceptées (quotient)	1,02	1,05	1,26
- Actes d'accusation retournés par le TPF en raison de vices de forme ou de structure (% max.)	4,00	0,00	0,01
Organisation: Le MPC dispose d'un système de gestion des dossiers qui fonctionne, qui est orienté vers l'avenir et qui garantit un pilotage optimal ainsi que le meilleur engagement des ressources			
- Degré d'atteinte des objectifs dans les projets-clés (% min.)	85,00	90,00	90,00

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été partiellement atteints.

Les écarts les plus importants se sont produits dans le domaine suivant:

Poursuite pénale: l'un des objectifs stratégiques les plus importants du MPC est l'exécution ciblée et cohérente des procédures pénales. Cela implique un engagement ciblé des ressources en personnel disponibles. Au cours de l'exercice sous revue, le taux d'enquêtes pénales liquidées a été trop bas. Le principal défi du MPC réside dans le nombre élevé et la grande complexité des procédures et des ensembles de procédures à la charge des procureurs. Le pourcentage des enquêtes pénales de plus de 5 ans a augmenté et est supérieur à l'objectif. En revanche, l'objectif fixé pour le pourcentage des enquêtes pénales d'une durée de 2 à 5 ans a été dépassé. En ce qui concerne le taux de liquidation des demandes d'entraide judiciaire, l'objectif a été clairement dépassé. Cela s'explique non seulement par une hausse du nombre de demandes d'entraide judiciaire liquidées, mais également par une légère baisse du nombre de demandes en raison de la pandémie de coronavirus.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 496	1 185	1 067	-118	-9,9
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 496	1 185	1 067	-118	-9,9
Charges / Dépenses		65 004	72 173	65 904	-6 269	-8,7
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	65 004	72 173	65 904	-6 269	-8,7
	<i>Cession</i>		700			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	1 495 820	1 185 000	1 067 101	-117 899	-9,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 485 320</i>	<i>1 185 000</i>	<i>1 067 101</i>	<i>-117 899</i>	<i>-9,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>10 500</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement du MPC comprennent notamment les émoluments pour des actes officiels liés à la procédure pénale fédérale, les revenus générés par la facturation des coûts en cas de consultation des dossiers ainsi que les revenus générés par la mise à la charge des coûts de procédure en cas d'ordonnances pénales et d'ordonnances de classement de procédures. L'écart (- 0,1 mio) enregistré au niveau des recettes avec incidences financières est dû au fait que les revenus dépendent notamment de la méthode de clôture de la procédure, qui détermine si les coûts peuvent ou non être mis à la charge.

Remarques

Le montant des revenus dépend des jugements et décisions rendus par les autorités pénales de la Confédération.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	65 003 798	72 172 900	65 903 965	-6 268 935	-8,7
<i>dont mutations de crédits</i>		700 400			
<i>avec incidences financières</i>	55 879 336	63 050 000	55 685 530	-7 364 470	-11,7
<i>sans incidences financières</i>	1 078 969	502 200	1 872 464	1 370 264	272,9
<i>Imputation des prestations</i>	8 045 492	8 620 700	8 345 971	-274 730	-3,2
Charges de personnel	39 106 128	42 096 000	39 992 151	-2 103 849	-5,0
<i>dont location de services</i>	1 014 491	-	1 184 915	1 184 915	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	25 103 432	29 234 700	24 648 604	-4 586 096	-15,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	6 453 263	7 703 300	6 406 793	-1 296 507	-16,8
<i>dont charges de conseil</i>	644 429	640 000	582 426	-57 574	-9,0
Charges d'amortissement	350 607	502 200	479 217	-22 983	-4,6
Dépenses d'investissement	443 631	340 000	783 994	443 994	130,6
Postes à plein temps (Ø)	221	238	224	-14	-5,9

Charges de personnel et équivalents plein temps

En ce qui concerne les *charges de personnel*, le budget 2020 n'a pas pu être épuisé. Le MPC avait des postes vacants dans des fonctions clés et essentielles à pourvoir en 2020. Les restrictions liées à la pandémie de coronavirus et la situation politique générale entourant le MPC ont entraîné des délais de recrutement plus longs et, partant, des gains de fluctuation plus importants. Cela a également eu un effet sur les autres délais de recrutement, ce qui a encore accentué les gains de fluctuation.

Dans le domaine des fonctions essentielles, la tendance suivante se confirme: les candidats internes sont notablement mieux qualifiés pour les postes mis au concours que les candidats externes. L'objectif stratégique consistant à recruter les futurs procureurs davantage parmi les candidats internes et à favoriser le développement ciblé de ceux-ci semble donc faire ses preuves. Or, cela signifie qu'une vacance de poste interne entraîne immédiatement une prochaine vacance de poste dans une autre fonction.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont notamment enregistré un recul au titre des autres charges de biens et service et charges d'exploitation (- 3,2 mio) et des *charges de biens et services liées à l'informatique* (- 1,3 mio).

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont diminué de 1,3 million. En raison de retards dans divers projets de renouvellement de l'infrastructure technologique, en particulier dans le cadre de la transformation numérique, les ressources prévues n'ont pas été épuisées. Étant donné que divers systèmes issus des projets n'ont pas encore été mis en service, aucun coût d'exploitation n'a encore été engagé à cet effet.

Au moment de la dissolution des comptes de passifs transitoires provenant du compte 2019, il s'est révélé que les comptes de régularisation constitués pour les coûts d'exécution dépassaient de 0,3 million les besoins effectifs.

La quasi-totalité des ressources budgétisées pour les *charges de conseil* a été utilisée.

S'agissant des autres charges de biens et services et charges d'exploitation, les dépenses consacrées aux domaines de la détention et des enquêtes ont reculé de 3,5 millions par rapport au budget.

Charges d'amortissement

Le poste comprend l'amortissement linéaire sur la durée de vie des biens meuble, de l'informatique et des logiciels. Les charges sont fonction du portefeuille d'investissement.

Dépenses d'investissement

Des investissements ont été réalisés dans le développement des systèmes informatiques et des solutions logicielles.

Mutations de crédits

- Cessions de 700 400 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation de stagiaires des hautes écoles ainsi que pour la garde des enfants

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	-	6 150 000	6 150 000
Constitution à partir du compte 2019	-	900 000	900 000
Dissolution/utilisation	-	-5 150 000	-5 150 000
État au 31.12.2020	-	1 900 000	1 900 000
Demande de constitution à partir du compte 2020	-	3 500 000	3 500 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Au cours de l'année 2020, des réserves affectées ont été dissoutes: GEVER JURIS (- 3 mio), déménagement sur le site de la Guisanplatz (- 400 000 fr.), transformation numérique 7up (- 350 000 fr.), MROS Production, gestion intégrée de prestations linguistiques (- 150 000 fr.) et autres petits projets (- 1 mio; effectifs du SEFI, travaux d'archivage, travaux dans le domaine des risques et de la conformité, etc.).

État des réserves

Les réserves affectées existantes (1,9 mio) concernent les projets Helene (850 000 fr.), Joining Forces (750 000 fr.) et SEFI 2.0 (300 000 fr.).

Demande de constitution de nouvelles réserves

Les principaux projets et programmes suivants ont été lancés en 2020 comme prévu, mais n'ont pas pu être mis en œuvre comme planifié en raison de retards et de la redéfinition des priorités. Pour cette raison, des réserves affectées, d'un montant de 3,5 millions, doivent être constituées:

— Services MPC Opérationnalisation du Service des pièces à conviction 500 000 francs

Au cours de l'opérationnalisation, les travaux de passation à l'exploitation n'ont pas pu être achevés comme prévu en raison d'un nombre plus élevé de mesures de contrainte nécessitant beaucoup de ressources. L'achèvement de l'opérationnalisation et le passage à l'exploitation normale auront lieu avec un soutien supplémentaire en 2021.

— Joining Forces 3 000 000 francs

Le nouveau système d'administration des affaires pour la gestion électronique des dossiers de la poursuite pénale sera mis en œuvre dans le cadre du Projet JF02: Core.Link avec une approche agile. En 2020, l'acquisition du partenaire informatique nécessaire à cette fin a été lancée par le biais d'un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC. La mise en œuvre technologique commencera après la fin de l'appel d'offres susmentionné, soit à l'été 2021.

TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement au niveau fédéral des litiges relevant du droit des brevets conformément à la LF du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets (LTFB)
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	1,8	2,2	1,6	-0,2	-11,5
Charges	1,8	2,2	1,6	-0,2	-11,5
Charges propres	1,8	2,2	1,6	-0,2	-11,5
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

En 2020, les charges du Tribunal fédéral des brevets (TFB) ont été inférieures de 0,2 million à celles de l'année précédente. Les revenus, c'est-à-dire les compensations versées par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), ont diminué proportionnellement. Le montant inscrit au titre des charges dans le budget 2020, entre autres pour les juges suppléants et pour l'assistance judiciaire, n'a pas été entièrement utilisé.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

MANDAT DE BASE

Le Tribunal fédéral des brevets liquide les procédures avec efficacité et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, facilement lisibles, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,8	2,2	1,6	-0,6	-27,3
Charges et dépenses d'investissement	1,8	2,2	1,6	-0,6	-28,7

COMMENTAIRE

Les écarts par rapport au budget sont dus à diverses causes. Notamment la baisse des prestations de service externes sollicitées au titre de l'assistance judiciaire gratuite explique la diminution des besoins financiers. En outre, les charges liées aux juges suppléants et les charges informatiques ont été inférieures au montant budgété. Le déficit, qui est couvert par l'IPI, étant de ce fait moins élevé, les recettes que le TFB reçoit à ce titre régressent également (- 0,6 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Volume de travail: Le TFB maîtrise la charge de travail			
- Le nombre d'affaires liquidées correspond au nombre d'affaires introduites (%)	190	100	77
- Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas le nombre d'affaires liquidées durant l'année; affaires encore pendantes (nombre, max.)	20	30	25
Délai de liquidation: Le TFB statue dans des délais adéquats			
- La durée moyenne des affaires est inférieure à 365 jours (jours)	435	365	479
- Les procédures ne durent qu'exceptionnellement plus de 3 ans; procédures non liquidées (nombre, max.)	0	3	2
- Moins de 30 % des procédures durent plus de 2 ans (nombre, max.)	3	9	6
Confiance: La confiance dans la justice est élevée			
- La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3-5 ans) (% min.)	78	80	78
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Tous les arrêts sont publiés sur l'internet, avec év. indication des idées maîtresses (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs sont pour la plupart atteints, et ce en partie malgré la pandémie de COVID-19.

Des écarts sont à signaler dans les domaines suivants:

Volume des affaires: en raison de la baisse du quotient de liquidation, qui a atteint 77 %, le nombre des affaires pendantes a augmenté de 5 dossiers par rapport à l'année précédente. Pour un petit tribunal comme le TFB, des variations de cette ampleur n'ont rien d'exceptionnel.

Délai de liquidation: la durée moyenne de procédure est de 16 mois environ, soit quatre mois de plus que fixé par l'objectif. L'explication se trouve dans quelques procédures dont le traitement requiert plus de temps. Deux affaires devant le TFB sont pendantes depuis plus de trois ans.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 754	2 155	1 566	-588	-27,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 754	2 155	1 566	-588	-27,3
Charges / Dépenses		1 754	2 196	1 566	-629	-28,7
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 754	2 196	1 566	-629	-28,7
	<i>Cession</i>		24			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	1 753 918	2 154 800	1 566 306	-588 494	-27,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 753 896</i>	<i>2 154 800</i>	<i>1 552 640</i>	<i>-602 160</i>	<i>-27,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>22</i>	<i>-</i>	<i>13 666</i>	<i>13 666</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement du TFB se composent essentiellement des émoluments judiciaires et des autres revenus.

Dont:

— émoluments judiciaires	782 000
— émoluments administratifs	40
— autres revenus (y c. couverture du déficit par l'IPI)	770 600

En outre, les provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires ont été réduites de 13 666 francs.

Étant donné que l'IPI assume la garantie du déficit du TFB, les revenus correspondent toujours aux charges.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	1 753 918	2 195 500	1 566 306	-629 194	-28,7
<i>dont mutations de crédits</i>		24 400			
<i>avec incidences financières</i>	1 533 265	2 015 900	1 405 043	-610 857	-30,3
<i>sans incidences financières</i>	51 679	-	-	-	-
<i>Imputation des prestations</i>	168 974	179 600	161 263	-18 337	-10,2
Charges de personnel	1 512 869	1 564 300	1 368 746	-195 554	-12,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	241 049	631 200	197 560	-433 640	-68,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	120 778	185 800	109 806	-75 994	-40,9
<i>dont charges de conseil</i>	-	17 600	-	-17 600	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	6	6	6	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Sur l'effectif moyen, 2,1 EPT sont prévus pour l'ensemble des 41 juges suppléants. Ceux-ci ont été moins sollicités en 2020 que ce qui avait été planifié, car le nombre de nouvelles affaires était moins élevé qu'attendu.

Le personnel administratif mis à disposition par le Tribunal administratif fédéral apparaît dans les charges de personnel.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Par rapport au montant inscrit au budget, les charges de biens et services et les charges d'exploitation se situent nettement en deçà (- 0,4 mio).

Seuls 59 % du montant prévu en 2020 au titre de *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été utilisés. Ceci est dû à des reports dans la réalisation de projets et à une baisse des frais d'exploitation et de maintenance.

Les *autres charges de biens et services et autres charges d'exploitation* comprennent pour l'essentiel:

— Loyers	58 500
— Fournitures de bureau, imprimés, livres, périodiques	10 612

Le montant inscrit au budget au titre des prestations de service externes était de 268 500 francs. Il couvre pour l'essentiel les frais liés à l'assistance judiciaire gratuite, laquelle n'a pas été sollicitée en 2020.

Mutations de crédits

- Cession de l'Office fédéral du personnel de 24 400 francs pour des cotisations d'assurances sociales plus élevées

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

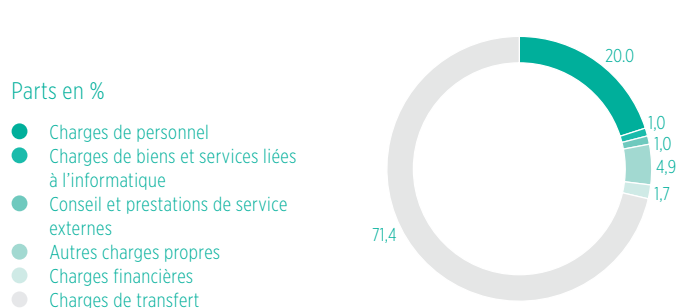
APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	67,1	103,4	41,2	-25,8	-38,5
Recettes d'investissement	15,2	19,2	17,4	2,2	14,7
Charges	2 984,2	3 214,0	3 105,0	120,7	4,0
Charges propres	849,3	875,1	836,9	-12,4	-1,5
Charges de transfert	2 122,3	2 286,5	2 215,7	93,3	4,4
Charges financières	12,6	52,4	52,4	39,8	315,0
Dépenses d'investissement	119,0	103,2	92,4	-26,6	-22,4
Charges et dépenses extraordinaires	-	307,5	307,5	307,5	-

CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2020)



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2020)



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2020)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liés à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral des affaires étrangères	837	622	5 447	30	32	2 216
202 Département fédéral des affaires étrangères	837	622	5 447	30	32	2 216

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Relations avec les États voisins, en particulier leurs régions frontalières
- Relations avec l'UE dans le respect de la marge de manœuvre politique et des intérêts économiques
- Engagement de la Suisse en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions voisines de l'Europe et dans le reste du monde
- Contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable en vue de réduire la pauvreté et les risques planétaires
- Suivi des partenariats, engagement pour une meilleure gouvernance mondiale et rôle accru de la Suisse en tant qu'État hôte
- Soutien aux ressortissants suisses qui vivent à l'étranger ou y voyagent
- Exploitation d'un réseau de représentations efficace et efficient, gestion de l'image de la Suisse à l'étranger

PROJETS 2020

- Consolidation de la voie bilatérale Suisse-UE: renforcement des relations avec les États membres et poursuite de la participation de la Suisse aux développements dans le domaine de Schengen
- Brexit: poursuite de la stratégie «mind the gap» et dialogue avec le Royaume-Uni sur la définition des futures relations bilatérales entre ce pays et la Suisse
- Coopération internationale: engagement accru dans les États fragiles
- Promotion de la paix et aide humanitaire: mise en œuvre d'activités concernant l'Ukraine, la Syrie et la Colombie
- Justice pénale et état de droit: coprésidence au sein du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), définition de recommandations visant à juguler le soutien financier et matériel du terrorisme
- Jeux olympiques et paralympiques d'été 2020 à Tokyo (Japon): présence de la Suisse avec la House of Switzerland
- Exposition universelle 2020 de Dubaï (Émirats arabes unis): présence de la Suisse avec le Pavillon Suisse
- Prestations consulaires: lancement d'une nouvelle plateforme en ligne moderne proposant des services conviviaux grâce à un système de guichet unique

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été atteintes en partie. Les relations avec les États membres de l'UE et avec le Royaume-Uni ont été approfondies. Le COVID-19 et d'autres dossiers internes à l'UE ont ralenti le dialogue avec Bruxelles sur un futur accord institutionnel. Après le report des Jeux olympiques 2020 de Tokyo et de l'Exposition universelle 2020 de Dubaï, décidé en raison de la pandémie de COVID-19, le Conseil fédéral a confirmé la participation de la Suisse à ces deux grandes manifestations en 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	67,1	103,4	41,2	-25,8	-38,5
Recettes d'investissement	15,2	19,2	17,4	2,2	14,7
Charges	2 984,2	3 214,0	3 105,0	120,7	4,0
Charges propres	849,3	875,1	836,9	-12,4	-1,5
Charges de transfert	2 122,3	2 286,5	2 215,7	93,3	4,4
Charges financières	12,6	52,4	52,4	39,8	315,0
Dépenses d'investissement	119,0	103,2	92,4	-26,6	-22,4
Charges et dépenses extraordinaires	-	307,5	307,5	307,5	-

COMMENTAIRE

Les *revenus* proviennent principalement des émoluments perçus pour la délivrance des visas et l'exécution d'actes officiels ainsi que de fonds de tiers, dans la coopération internationale, et de remboursements pour les rapatriements organisés par avion dans le contexte de la pandémie. Le recul par rapport à l'année précédente s'explique dans une large mesure par les pertes considérables de recettes provenant des émoluments perçus pour la délivrance de visas en raison du COVID-19. Les *recettes d'investissement* comprennent pour l'essentiel des remboursements de prêts accordés à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

Les charges totales du DFAE se répartissent entre les contributions à des tiers (près de 73 %) et les charges propres (27 %). Plus de la moitié des *charges propres* sont générées à l'étranger. Les charges relatives au réseau extérieur ont été moins élevées que l'année précédente en raison du COVID-19, des faibles prix des matières premières, des taux de change favorables et du faible renchérissement. La croissance des *charges de transfert* est principalement liée à la hausse enregistrée dans le domaine de la coopération internationale (CI), qui s'explique par l'augmentation des dépenses et par la diminution concomitante des remboursements de contributions et de participations.

Les *dépenses d'investissement* comprennent surtout les prêts à la FIPOI et les participations dans les banques régionales de développement. Par rapport à l'année précédente, les prêts à la FIPOI sont en recul étant donné que les travaux de construction ont dû être interrompus provisoirement du fait de la pandémie de COVID-19.

Les *charges extraordinaires* comprennent les dépenses réalisées pour lutter contre les effets du COVID-19, dont un prêt remboursable au Comité international de la Croix-Rouge d'un montant de 200 millions.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, AU PILOTAGE ET À LA COORDINATION DES AFFAIRES

MANDAT DE BASE

Le Secrétariat général met à la disposition du chef du département les informations requises pour la conduite des affaires. Il le soutient dans son travail politique, se charge des processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et garantit l'information et la communication. Impliqué dans les questions stratégiques de ressources, il s'assure que la planification et les activités sont coordonnées avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. De plus, il fournit des prestations pour l'identité visuelle de la Suisse à l'étranger, l'audit interne, le Centre de compétence en contrats et marchés publics, l'égalité des chances et le Service historique.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,7	5,6	0,5	-5,1	-91,2
Charges et dépenses d'investissement	31,9	32,5	30,2	-2,2	-6,9

COMMENTAIRE

Les revenus comprennent principalement les recettes de parrainage enregistrées par Présence Suisse pour l'exposition universelle de Dubaï et les Jeux olympiques d'été de Tokyo. Ces deux manifestations, qui devaient avoir lieu en 2020, ont été reportées à 2021 en raison du COVID-19. De ce fait, les recettes de parrainage sont plus faibles que prévu. Le groupe de prestations 1 représente environ 4 % des charges de fonctionnement du département, dont 24,3 millions de charges de personnel et 6,0 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
Présence Suisse: Les prestations de Présence Suisse favorisent une image différenciée de la Suisse à l'étranger			
- Part des personnes interrogées qui, à l'issue d'un (grand) événement, connaissent mieux la Suisse et en ont une meilleure image (% min.)	-	40	-
- Part des personnes interrogées qui, après avoir voyagé en Suisse avec une délégation, ont des connaissances approfondies du pays (% min.)	91	80	-
Révision interne: L'examen et le conseil permettent d'améliorer l'efficacité de la gestion des risques, les contrôles ainsi que les processus de conduite et de surveillance du département			
- Part des jugements positifs des unités ayant fait l'objet d'un audit (% min.)	97	80	100
Contrats et marchés publics: Les collaborateurs connaissent les règles juridiques et administratives en matière de contrats et de marchés publics ainsi que de lutte contre la corruption et sont encadrés de manière compétente			
- Les adjudications de gré à gré au-dessus des valeurs seuils ont été justifiées et contrôlées (% min.)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en partie atteints. Des écarts ont été enregistrés dans le domaine suivant:

Présence Suisse: en raison du COVID-19, les Jeux olympiques d'été de Tokyo 2020 et l'Exposition universelle de Dubaï 2020 n'ont pas été organisés. Pour la même raison, seuls trois des 25 à 30 voyages de délégation prévus ont eu lieu, ce qui ne permet pas d'évaluation probante.

GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

MANDAT DE BASE

Le DFAE veille à la sauvegarde des intérêts de la Suisse en matière de politique étrangère et à la promotion des valeurs suisses. Il soigne et développe les relations avec les États voisins et l'UE, poursuit l'engagement en faveur de la stabilité en Europe et dans le monde, renforce et diversifie les partenariats stratégiques et conduit la politique d'État hôte. Par souci d'une politique cohérente à l'égard des Suisses de l'étranger, il assiste les ressortissants suisses qui vivent ou voyagent à l'étranger et met à disposition les instruments nécessaires pour la fourniture des services consulaires.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,5	0,6	11,0	10,4	n.d.
Charges et dépenses d'investissement	81,8	80,2	89,6	9,4	11,7

COMMENTAIRE

Environ 37 % des revenus de fonctionnement et 11 % des charges de fonctionnement du DFAE sont imputables au groupe de prestations 2. Les revenus comprennent des remboursements liés aux rapatriements organisés par avion dans le contexte du COVID-19 (7,5 mio), un remboursement provenant d'une action internationale en justice et les émoluments perçus par l'Office suisse de la navigation maritime (OSNM). Les charges se répartissent entre les charges de personnel (72,5 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (17 mio). L'écart par rapport au budget s'explique par les dépenses uniques occasionnées par les rapatriements par avion (environ 10 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Politique européenne: Les intérêts de la Suisse sont préservés au mieux, la coordination des négociations avec l'UE est assurée, et tous les services concernés sont informés			
– Conduite conjointe de toutes les négociations (oui/non)	oui	oui	oui
Relations bilatérales: Les intérêts de politique étrangère de la Suisse sont défendus et promus, notamment par la conclusion d'autres accords de réadmission visant à gérer la migration irrégulière			
– Visites bilatérales au niveau du gouvernement et du secrétaire d'État (nombre, min.)	34	40	102
– Accords de réadmission conclus (nombre, min.)	62	61	63
Relations multilatérales: Les intérêts et valeurs de la Suisse sont défendus de façon appropriée dans le cadre de l'engagement multilatéral de la Suisse			
– Démarches ou initiatives de la Suisse à l'échelon international soutenues par d'autres États (nombre, min.)	184	170	132
– Participation à des conférences et rencontres internationales en Suisse à l'échelon Conseil fédéral/secrétaire d'État (nombre, min.)	7	10	43
Droit international: Les droits et intérêts de la Suisse en matière de droit international sont préservés au mieux, une contribution est apportée au renforcement et au développement du droit international			
– Manifestations organisées dans le cadre de processus diplomatiques auxquelles d'autres États assistent (nombre, min.)	4	4	6
Domaine consulaire: Les demandes d'ordre consulaire sont traitées si possible directement au 1er niveau et un nombre croissant d'affaires consulaires peut être traité en ligne			
– Réponse aux questions des clients par la Helpline DFAE (% min.)	97	96	96
– Traitement en ligne des affaires consulaires, par ex. annonce, passeports, visas, changements d'adresse, etc. (nombre, min.)	7	8	8
Prestations consulaires: Les représentations de la Suisse à l'étranger sont soutenues de façon optimale et déchargées ponctuellement			
– Examen/suivi de la qualité des solutions d'externalisation des visas pour des sites sélectionnés (nombre, min.)	3	3	2
– Conseil/optimation des processus/analyse de représentations sélectionnées (nombre, min.)	3	3	3

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Relations bilatérales et multilatérales: de nombreuses rencontres ont été organisées par vidéoconférence, ce qui explique pourquoi les valeurs cibles pour les visites et les conférences ont été dépassées.

Relations multilatérales: le nombre de démarches et initiatives internationales est inférieur à celui des années précédentes en raison du COVID-19. Globalement, les initiatives et démarches de l'ONU ont diminué du fait de la pandémie.

Prestations consulaires: le COVID-19 a empêché la centrale d'effectuer un examen et un suivi sur place. Celle-ci a cependant entretenu un contact régulier et intense avec les deux entreprises à qui l'établissement des visas a été confié, ainsi qu'avec les États membres de Schengen.

GP 3: RÉSEAU EXTÉRIEUR

MANDAT DE BASE

Le réseau extérieur assure la sauvegarde des intérêts et la promotion des valeurs de la Suisse dans les pays accueillant des représentations et au sein des organisations internationales. Il garantit la mise en œuvre des mesures suisses dans le domaine de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire et de la sécurité humaine (CI), ainsi que la fourniture des services consulaires dans le cadre de ses compétences et la bonne marche des activités entre services de l'État en Suisse et à l'étranger.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	47,8	42,1	16,4	-25,6	-60,9
Charges et dépenses d'investissement	474,4	477,0	462,3	-14,7	-3,1

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 3 a généré 55 % des revenus de fonctionnement et 55 % des charges de fonctionnement du DFAE. Le recul des revenus s'explique principalement par la chute des émoluments perçus pour la délivrance de visas due aux restrictions mondiales en matière de déplacements prises en réaction au COVID-19. Les charges se répartissent entre les charges de personnel (340,4 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (122 mio). Le COVID-19 a entraîné d'importantes restrictions en matière de déplacements professionnels et de manifestations dans les représentations et, partant, une réduction des dépenses.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Services consulaires: Les représentations suisses fournissent des services d'excellente qualité et un suivi optimal aux Suisses de l'étranger, aux Suisses à l'étranger et aux visiteurs de la Suisse			
- Lieux d'enregistrement des passeports à l'étranger: stationnaires et mobiles (indice)	99,4	101,1	93,4
- Taux de visas refusés: écart par rapport à la moyenne D/F/I/AT pour les 40 représentations principales (% max., valeur effective = année précédente)	5,8	5,0	-
Relations multilatérales: Les intérêts et valeurs suisses sont défendus et promus au sein des organisations internationales			
- Sièges (nombre, min.)	11	6	5
- Candidatures acceptées de hauts fonctionnaires suisses dans des organisations intern. (nombre, min.)	11	8	9
Relations bilatérales: Les relations bilatérales sont renforcées et développées dans chaque pays hôte			
- Visites bilatérales, niveau gouvernement et secrétaire d'État (nombre, min.)	44	40	16
Politique européenne: La politique européenne de la Suisse est soutenue (uniquement missions en Europe)			
- Visites bilatérales, niveau gouvernement et secrétaire d'État (nombre, min.)	64	25	23
Coopération internationale: Le réseau extérieur contribue au développement mondial durable en vue de réduire la pauvreté et les risques globaux			
- Réalisation des objectifs fixés dans les stratégies de coopération (% min.)	90	80	90
Promotion de la paix: Contribution à la promotion de la paix et de la sécurité humaine			
- Initiatives diplomatiques (nombre, min.)	17	17	17
- Dialogues sur les droits de l'homme / mesures d'encouragement (nombre, min.)	7	7	4
Relations sectorielles: Les relations (économie, finances et commerce, science et éducation, environnement, énergie, transports, santé) sont soignées et développées			
- Accords bilatéraux signés (nombre, min.)	12	8	13

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs n'ont pas été atteints en raison du COVID-19. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:
Prestations consulaires: de nombreux recours aux stations mobiles ont été annulés pour la délivrance de passeports. Le taux de visas refusés dépend des chiffres Schengen qui sont publiés par les différents pays (D/F/I/A) et ne sont pas encore disponibles.
Relations bilatérales et politique européenne: les déplacements étant limités, les visites s'en sont trouvées compliquées voire empêchées.
Promotion de la paix: les événements prévus pour les dialogues sur les droits de l'homme n'ont pas tous eu lieu.
Relations sectorielles: la date de signature d'un accord ne peut être définie à l'avance, elle dépend en grande partie du déroulement des négociations. Plusieurs accords bilatéraux ont été signés plus tôt que prévu.

GP 4: AIDE HUMANITAIRE

MANDAT DE BASE

L'Aide humanitaire se concentre sur l'individu et son environnement immédiat dans les situations de crises, de conflits et de catastrophes. Elle est fournie là où les structures se sont effondrées ou sont dépassées et ne peuvent satisfaire les besoins existentiels de la population civile. Afin de tenir compte des défis croissants posés par les crises, les conflits armés et les catastrophes naturelles, elle donne la priorité à l'aide d'urgence. L'Aide humanitaire est également active dans la prévention des catastrophes et la reconstruction, en particulier dans la réduction des risques de catastrophes, et elle apporte une contribution au développement et au renforcement des mécanismes internationaux de gestion des crises et du système humanitaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	48,3	44,8	43,7	-1,1	-2,5

COMMENTAIRE

Environ 5 % des charges de fonctionnement du DFAE sont imputables au groupe de prestations 4, dont 18,4 millions pour le personnel de structure, 19,5 millions pour le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), 1,4 million pour le personnel local affecté aux projets et 4,4 millions pour les charges de biens et services et charges d'exploitation. Les coûts sont nettement inférieurs à ceux de 2019 en raison des restrictions liées au COVID-19 (voyages de service, manifestations, etc.).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Aide d'urgence et reconstruction: Les souffrances humaines dues aux crises, aux conflits et aux catastrophes sont atténuées et la protection de la population civile est améliorée			
- Personnes ayant reçu une aide d'urgence directe, bilatérale ou multilatérale, pondération selon part contribution suisse (nombre, mio, min.)	3,000	3,000	3,000
- Personnes bénéficiaires de mesures de reconstruction, bilatérales ou multilatérales; pondération selon part contribution suisse (nombre, mio, min.)	0,300	0,300	0,300
Prévention des catastrophes: La vulnérabilité face aux risques naturels est réduite			
- Part des stratégies de coopération tenant compte de la diminution des risques de catastrophes (Disaster Risk Reduction) (% , min.)	70	70	100
Contribution à la politique multilatérale: Le développement du système humanitaire international et des instruments normatifs de l'aide humanitaire se poursuit			
- Initiatives humanitaires auxquelles la Suisse participe (nombre, min.)	5	5	5
- Experts du Corps suisse d'aide humanitaire mis à la disposition d'organisations internationales (nombre par EPT, min.)	59	45	51
Autonomie / disponibilité opérationnelles: Les ressources peuvent être affectées rapidement, avec souplesse et en fonction des besoins			
- Réponses en l'espace de 24 h à des demandes d'aide d'États en situation de crise (% , min.)	100	100	100
- Membres du Corps suisse d'aide humanitaire formés et disponibles (nombre, min.)	604	600	605
Utilisation effective des ressources: Les coûts administratifs liés à l'aide humanitaire sont adéquats			
- Part des coûts administratifs (% , max.)	6	6	5

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

Prévention des catastrophes: la valeur effective correspondant à 100 % des programmes de coopération s'explique par le fait que seuls deux nouveaux programmes de coopération (Niger et Ukraine) ont été approuvés qui affichent l'un et l'autre les éléments RRC et Changement climatique.

Contribution à la politique multilatérale: la demande en experts pour une mise à disposition auprès d'organisations internationales a été plus élevée que prévu en 2020 en raison du COVID-19.

Utilisation effective des ressources: la part des dépenses administratives a été inférieure aux prévisions budgétaires en raison de la diminution des charges de biens et services et des charges d'exploitation, principalement liée au recul du nombre de voyages de service et de manifestations. En outre, des fonds supplémentaires (crédits supplémentaires COVID-19 de 50,5 millions) ont été approuvés, ce qui a également réduit la part de coûts administratifs.

GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ HUMAINE

MANDAT DE BASE

La Coopération au développement de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et la division Sécurité humaine de la Direction politique conçoivent et mettent en œuvre des mesures dans le domaine de la coopération internationale. La Suisse contribue ainsi au développement mondial durable, à la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux ainsi qu'au renforcement de la sécurité humaine.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,0	0,1	0,0 75,4
Charges et dépenses d'investissement	81,3	91,0	77,3	-13,7 -15,1

COMMENTAIRE

Environ 9 % des charges de fonctionnement du DFAE sont imputables au groupe de prestations 5, dont 67,9 millions de charges de personnel et 9,3 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation. Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont nettement inférieures au montant inscrit au budget, le COVID-19 ayant rendu impossible la réalisation d'une partie des activités: moins d'études de projet, de voyages de service et de manifestations.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Réduction de la pauvreté, accès aux services de base: Contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie et à la participation aux processus de décision politique dans les pays/régions partenaires choisis			
- Réalisation des objectifs fixés dans les stratégies de coopération (% min.)	93	80	89
- Stratégies de coopération avec au moins 90 % des ressources dans max. trois thèmes prioritaires (% min.)	79	90	88
- Stratégies élaborées en collaboration avec plusieurs services fédéraux (approche interdépartementale) (nombre min.)	-	4	5
- Part des coûts administratifs (% max.)	4	5	3
Globalisation favorable au développement: Contribuer à la réduction des risques globaux et au renforcement du dialogue multilatéral			
- Initiatives innovantes lancées sur le plan international avec participation de la Suisse (nombre)	11	10	10
- Part des organisations internationales soutenues présentant une évaluation satisfaisante des indicateurs d'efficacité (% min.)	88	86	88
Renforcement de la sécurité humaine: Contribuer, au travers de mesures concrètes, à la résolution de problèmes globaux dans le domaine de la sécurité humaine			
- Envoi d'experts (nombre par EPT min.)	73	80	77

COMMENTAIRE

Les objectifs ont pour la plupart été atteints. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Réduction de la pauvreté et accès aux services de base: le degré de réalisation des objectifs fixés dans les stratégies de coopération (stratégies régionales et par pays) s'est accru, car les représentations à l'étranger ont davantage orienté leur action vers les résultats en se fondant sur des objectifs d'efficacité et des indices de référence clairement définis. En 2020, cinq nouveaux programmes par pays basés sur une approche interdépartementale ont été élaborés pour le Burkina Faso, la Tunisie, l'Égypte, la Tanzanie et le Territoire palestinien occupé. La diminution de la part des frais d'administration par rapport au budget tient notamment au fait que les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont été inférieures aux prévisions budgétaires, en particulier les dépenses liées aux voyages de services et aux manifestations. En outre, des fonds supplémentaires (crédit supplémentaire COVID-19 de 57 millions) ont été approuvés, ce qui a également réduit la part de coûts administratifs.

GP 6: COOPÉRATION À LA TRANSITION DANS LES ÉTATS D'EUROPE DE L'EST ET CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

MANDAT DE BASE

La DDC (en collaboration avec le Secrétariat d'État à l'économie) soutient les États d'Europe de l'Est et d'Asie centrale dans leurs efforts pour la mise en place d'une économie de marché sociale. Avec la contribution à l'élargissement de l'UE, la Suisse soutient les nouveaux pays membres de l'UE dans la réduction des inégalités sociales et économiques.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Charges et dépenses d'investissement	7,8	9,1	7,1	-2,0	-21,7

COMMENTAIRE

Environ 1 % des charges de fonctionnement du DFAE sont imputables au groupe de prestations 6, dont 6,3 millions de charges de personnel et 0,9 million de charges de biens et services et charges d'exploitation. L'écart par rapport aux prévisions budgétaires est dû principalement aux effets des restrictions instaurées en réaction au COVID-19, lesquelles ont rendu impossible la réalisation de la plupart des études préliminaires de projet ainsi que les voyages de service et les manifestations. En outre, le gel actuel de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE a eu pour effet une réduction des frais de personnel.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Coopération à la transition: Utiliser les fonds de manière ciblée, conforme aux objectifs et efficace			
– Part de stratégies de coopération avec au plus quatre thèmes prioritaires par pays (% min.)	100	100	100
– Part des fonds utilisés dans les thèmes prioritaires (% min.)	100	100	91
– Réalisation des objectifs d'efficacité fixés dans les stratégies de coopération (% min.)	97	90	92
Synergies avec le SECO: Assurer la coordination avec le SECO dans le but d'obtenir une plus grande efficacité			
– Part des stratégies de coopération communes avec le SECO (% min.)	89	89	89
Contribution à l'élargissement: Les projets sont mis en œuvre avec succès			
– Part de projets achevés/en cours recevant une évaluation positive selon les critères définis (% min.)	98	98	98
Utilisation efficiente des ressources: Les coûts administratifs pour l'aide à la transition se situent à un niveau adéquat			
– Part des coûts administratifs (% max.)	5	6	5

COMMENTAIRE

Les objectifs ont pour la plupart été atteints. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Coopération à la transition: en réaction au COVID-19, des projets ont été adaptés et les budgets par pays ont été redéployés pour cofinancer différentes mesures d'urgence. Certains de ces projets ne portent pas sur des thèmes prioritaires de la coopération avec les pays d'Europe de l'Est, ce qui explique pourquoi l'objectif «Part des fonds utilisés dans les thèmes prioritaires» n'a pas été atteint dans un pays. La valeur cible pour les objectifs d'efficacité a été dépassée. Cela tient d'une part au fait que la DDC avait défini ces objectifs avec circonspection dans le budget en raison de l'évolution du contexte et de nouveaux enjeux. D'autre part, les mesures mises en œuvre dans le cadre de projets gagnent en efficacité au fur et à mesure que les programmes de coopération sont appliqués, ce qui a une incidence positive sur la réalisation des objectifs d'efficacité.

Utilisation efficiente des ressources: le recul de la part des coûts administratifs, inférieure aux prévisions budgétaires, tient principalement à la réduction des dépenses (par ex. pour les voyages de service et les manifestations).

GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

La Direction des ressources est le centre de compétences et de prestations du DFAE en matière de ressources. Elle garantit la disponibilité des ressources, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion axée sur les résultats au sein du DFAE. Elle exploite le réseau des représentations suisses à l'étranger. Les technologies de l'information nécessaires pour l'exploitation du réseau extérieur sont fournies par Informatique DFAE (groupe de prestations 8).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,9	0,7	0,6	-0,1	-8,5
Charges et dépenses d'investissement	76,1	80,5	77,9	-2,6	-3,2

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 7 a généré environ 2 % des revenus de fonctionnement et 9 % des charges de fonctionnement du département. Les charges se répartissent entre les charges de personnel (54,7 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (23,2 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Gestion du personnel: Le DFAE a une politique du pers. moderne et conforme aux stratégies définies aux échelons supérieurs et une gestion du pers. efficace et fondée sur les compétences, en tant qu'employeur attrayant et axé sur les résultats			
- Fluctuations nettes (% max.)	4,3	4,5	3,5
- Candidatures par poste (nombre moyen) - tous les Concours (diplomatique, CI, CGF) (nombre min.)	15	20	23
Conseil juridique: Les risques juridiques sont restreints, le soutien en vue de garantir la légalité des activités du DFAE est assuré			
- Procédures juridiques dont l'issue correspond à l'estimation des risques liés aux processus (% min.)	90	90	100
Innovation: Le DFAE met en œuvre des solutions innovantes et axées sur les clients pour une exploitation efficace du réseau extérieur, en adéquation avec les priorités de la politique étrangère			
- Représentations fonctionnant selon le principe «tous les acteurs sous un même toit» (nombre)	16	18	18
Gestion des voyages: La Confédération offre des prestations de voyage adaptées aux besoins, avantageuses en termes de coûts et de convivialité pour les déplacements professionnels et les rapatriements par voie aérienne			
- Évaluation des conditions préférentielles négociées, tous les 2 ans (échelle 1 à 5)	-	3,3	3,3
- Évaluation des prestations de transport aérien pour les rapatriements par le Secrétariat d'État aux migrations (échelle 1 à 10)	8,0	8,1	8,1
Compétence financière: Le DFAE dispose des compétences de conseil adéquates pour les questions financières et veille à une comptabilité correcte et efficace, qu'il développe en fonction des besoins			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. L'écart le plus important concerne le domaine suivant:

Gestion du personnel: en 2020, les fluctuations nettes ont diminué car, en situation de crise telle que la pandémie de COVID-19, le personnel perçoit comme un avantage la stabilité de son employeur, la Confédération.

GP 8: INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Informatique DFAE est le centre de compétences et de prestations du DFAE pour les technologies de l'information et de la communication. Il garantit la disponibilité des ressources informatiques, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion axée sur les résultats au sein du DFAE. Il coordonne et fournit toutes les prestations informatiques, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, à tous les utilisateurs finaux ainsi que l'infrastructure décentralisée au sein du réseau extérieur. Informatique DFAE peut réagir rapidement et avec souplesse en cas de crise et de situation exceptionnelle.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,5	1,4	1,2	-0,2	-16,2
Charges et dépenses d'investissement	46,0	48,1	47,1	-1,0	-2,1

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 8 a généré environ 6 % des charges de fonctionnement et 4 % des revenus de fonctionnement du département.

Les charges, d'un montant total de 47,1 millions, se répartissent entre les charges de personnel (15,7 mio), les charges de biens et services liées à l'informatique (27,4 mio), les autres charges de biens et services et charges d'exploitation (1,7 mio), les amortissements (2,1 mio) et les charges d'investissement (0,2 mio). La diminution des charges tient pour l'essentiel au niveau d'avancement des projets informatiques (voir réserves affectées). Le recul des revenus s'explique par des ajustements de prix et par la diminution des achats de prestations de service.

Les charges liées à l'exploitation de l'infrastructure et des applications, qui se sont élevées à 38,9 millions, atteignent quasiment le niveau inscrit au budget. Cette légère diminution s'explique principalement par le recul des achats de prestations de maintenance (- 0,9 mio). De plus, 8,2 millions ont été consacrés à la réalisation de projets d'exploitation et de projets de clients.

Le projet de la Confédération GENOVA, une application standardisée pour la gestion des affaires (3 mio), a été pour le moment déployé en Suisse. L'utilisation d'Acta Nova à l'étranger est actuellement examinée, des réponses devant principalement être apportées aux questions techniques et à celle du financement. Le *project result management* (0,5 mio) vise la gestion effective et le compte rendu transparent de tous les projets de la DDC. Le concept du système a été approuvé, et le concept d'organisation est désormais en cours d'élaboration. Le projet Candidature et transfert (0,9 mio), qui porte sur l'harmonisation des processus de traitement des transferts, a été clôturé avec succès et son exploitation a pu débuter. Le projet Processus d'affaires (0,5 mio) consiste quant à lui à redéfinir, sur les plans technique et stratégique, la gestion des processus d'affaires au sein du DFAE. Il se trouve actuellement en phase de conception. Avec le projet Back-office CVC, qui est clôturé (0,4 mio), la Centrale des voyages de la Confédération dispose d'un nouveau système de gestion des voyages professionnels. Informatique DFAE a par ailleurs réalisé plusieurs projets de moindre envergure portant sur l'exploitation et l'infrastructure (0,5 mio), comme par exemple l'harmonisation des plateformes de production et le déploiement d'une solution basée sur l'intelligence artificielle pour l'établissement automatique de tickets. Le montant restant (2,4 mio) a été utilisé pour d'autres projets de moindre envergure.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Satisfaction de la clientèle: Fournir aux clients des prestations répondant à leurs besoins, conviviales et entièrement intégrées			
- Satisfaction des «utilisateurs finaux» et des «responsables application», tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	-	5,0	5,1
Efficience financière: Optimiser, pour les bénéficiaires, le rapport entre les coûts et les prestations informatiques			
- Indice des prix constitué à partir d'un panier pondéré fondé sur une sélection de produits du réseau extérieur (indice)	95	95	95
Sécurité de l'exploitation informatique: Garantir la sécurité par le remplacement cyclique des composants sensibles			
- Part des composants sensibles identifiées, qui ont été remplacées dans les délais fixés dans le cadre d'une planification de 1-4 ans (% min.)	90	90	90
Réussite des projets: Les projets et leur exécution sont jugés de grande qualité, avantageux et ponctuels par les clients			
- Satisfaction des mandants de projets, tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	-	5,0	5,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Revenus / Recettes	143 322	84 119	65 085	-19 034 -22,6
Domaine propre				
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	52 549	50 290	29 748	-20 543 -40,8
Domaine des transferts				
Remboursement de contributions et indemnités				
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	64 997	6 634	10 419	3 785 57,1
Remboursement de prêts et participations				
E131.0105 Remboursement de prêts, Fondation des immeubles FIPOI	13 866	17 993	16 153	-1 840 -10,2
E131.0106 Remboursement de prêts pour l'équipement	922	868	855	-13 -1,5
E131.0107 Remboursement de prêts, Union postale universelle, Berne	376	376	376	0 0,0
Revenus financiers				
E140.0001 Revenus financiers	10 613	7 957	7 535	-423 -5,3
Charges / Dépenses	3 164 333	3 586 229	3 511 305	-74 924 -2,1
Domaine propre				
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	847 546	863 166	835 245	-27 920 -3,2
<i>Compensation du supplément</i>		-20 000		
<i>Transfert de crédits</i>		-9 605		
<i>Cession</i>		5 841		
Crédits ponctuels				
A202.0153 Présence expos univers. et grandes manifestations sportives	3 761	9 766	4 938	-4 828 -49,4
<i>Report de crédits</i>		4 456		
A202.0169 Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	838	407	407	0 0,0
<i>Cession</i>		407		
Domaine des transferts				
GP 2: Conduite de la politique étrangère				
A231.0340 Actions en faveur du droit international public	1 116	1 137	980	-156 -13,7
A231.0341 Participation au Partenariat pour la paix	554	559	490	-69 -12,4
A231.0342 Contributions de la Suisse à l'ONU	104 951	108 811	107 645	-1 167 -1,1
A231.0343 Conseil de l'Europe, Strasbourg	9 818	10 315	10 232	-83 -0,8
A231.0344 Org. pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	7 025	7 118	7 117	-1 0,0
<i>Supplément</i>		65		
<i>Report de crédits</i>		20		
A231.0345 Participation de la Suisse à la coopération francophone	5 064	5 152	5 104	-48 -0,9
A231.0346 UNESCO, Paris	3 755	4 065	3 967	-98 -2,4
A231.0347 Mesures de désarmement des Nations Unies	2 344	2 443	2 443	0 0,0
<i>Supplément</i>		8		
A231.0348 Contributions aux institutions du droit international	3 527	3 599	3 544	-56 -1,5
A231.0349 Contributions aux organisations du Rhin et de la mer	1 045	1 089	1 060	-28 -2,6
A231.0350 Défense intérêts de la Suisse dans des organismes internat.	1 145	1 162	1 066	-96 -8,2
A231.0352 Prest. en mat. d'infrastr. et travaux visant amélior. sécu.	618	2 850	1 136	-1 714 -60,1
A231.0353 Tâches de la Suisse en tant qu'État hôte d'org. internat.	20 264	23 155	21 468	-1 687 -7,3
A231.0354 Musée international Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève	1 118	1 120	1 118	-2 -0,2
A231.0355 Dispositif sécu. Genève internationale: groupe diplomatique	800	1 000	1 000	0 0,0
A231.0356 Relations avec les Suisses de l'étranger	3 685	3 833	3 621	-212 -5,5
A231.0357 Assistance des Suisses de l'étranger	887	2 447	1 109	-1 339 -54,7
A231.0358 Fondation Jean Monnet	192	192	192	0 0,0
A235.0108 Prêts, Fondation des immeubles FIPOI	82 699	71 750	59 191	-12 559 -17,5
GP 4: Aide humanitaire				
A231.0332 Soutien financier à des actions humanitaires	349 114	354 224	354 223	0 0,0
<i>Transfert de crédits</i>		7 000		
A231.0333 Comité international de la Croix-Rouge, Genève	80 000	80 000	80 000	0 0,0
A231.0334 Aide alimentaire en produits laitiers	20 000	20 000	20 000	0 0,0
A231.0335 Aide alimentaire en céréales	14 000	14 000	14 000	0 0,0

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
<i>GP 5: Coopération au développement et sécurité humaine</i>					
A231.0329 Actions spécifiques de la coopération au développement	803 491	803 825	803 752	-73	0,0
A231.0330 Coopération multilatérale au développement	303 951	330 435	327 457	-2 978	-0,9
A231.0331 Reconstitution des ressources de l'IDA	206 000	212 860	212 860	0	0,0
A231.0338 Gestion civile des conflits et droits de l'homme	58 177	57 700	57 392	-308	-0,5
A231.0339 Centres genevois de politique de sécurité: DCAF/CPSG/CIDHG	30 527	31 500	31 500	0	0,0
A235.0110 Participations, banques régionales de développement	33 497	32 282	32 281	-1	0,0
<i>GP 6: Coopération à la transition dans les États d'Europe de l'Est et contribution à l'élargissement de l'UE</i>					
A231.0336 Aide aux pays de l'Est	135 365	138 407	138 392	-15	0,0
A231.0337 Contribution à l'élargissement de l'UE	13 895	18 256	5 786	-12 470	-68,3
<i>GP 7: Centre de compétences des ressources</i>					
A235.0107 Prêts pour l'équipement	930	1 202	645	-557	-46,3
<i>Affectés à plusieurs groupes de prestations</i>					
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	-	6 458	-	-6 458	-100,0
Charges financières					
A240.0001 Charges financières	12 636	52 445	52 444	-1	0,0
Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)		52 247			
Transactions extraordinaires					
A290.0117 COVID: prêt Comité International de la Croix-Rouge	-	200 000	200 000	0	0,0
Supplément		200 000			
A290.0118 COVID: aide humanitaire	-	50 500	50 500	0	0,0
Supplément		50 500			
A290.0121 COVID: coopération multilatérale au développement	-	57 000	57 000	0	0,0
Supplément		57 000			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	52 549 101	50 290 400	29 747 552	-20 542 848	-40,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>50 800 189</i>	<i>48 900 000</i>	<i>25 818 068</i>	<i>-23 081 932</i>	<i>-47,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>307 805</i>	<i>-</i>	<i>2 778 060</i>	<i>2 778 060</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>1 441 107</i>	<i>1 390 400</i>	<i>1 151 424</i>	<i>-238 976</i>	<i>-17,2</i>

En 2020, les revenus de fonctionnement ont résulté des éléments suivants:

- Émoluments pour actes administratifs (délivrance de visas et de passeports, prestations du réseau extérieur, OSNM) 13,9 mio
- Remboursements de rapatriements par avion (COVID-19) 6,6 mio
- Remboursements des années précédentes 3,5 mio
- Informatique DFAE (imputation des prestations) 1,2 mio
- Recettes de parrainage pour la participation de Présence Suisse à de grandes manifestations sportives et à des expositions universelles 0,7 mio
- Autres revenus divers 3,8 mio

Les revenus sont sensiblement inférieurs aux prévisions budgétaires, ce qui est dû principalement à une diminution des recettes provenant des émoluments perçus pour la délivrance de visas. Les remboursements pour les vols organisés par le DFAE au printemps afin de rapatrier des citoyens et citoyennes suisses à partir de divers pays n'étaient pas prévus dans le budget.

Bases légales

Tarif du 24.10.2007 sur les émoluments LEI (Oem-LEI; RS 142.209), art. 12. O du 7.10.2015 sur les émoluments du DFAE (OEmol-DFAE; RS 191.11), art. 1. O générale du 8.9.2004 sur les émoluments (OGEml; RS 172.041.1). O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS 143.11). LF du 6.10.2000 sur la promotion des exportations (RS 946.14), art. 3. O du 14.12.2007 sur les émoluments dans la navigation maritime (RS 747.312.4).

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	64 996 624	6 634 200	10 419 165	3 784 965	57,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>30 319 301</i>	<i>6 634 200</i>	<i>10 060 755</i>	<i>3 426 555</i>	<i>51,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>34 677 323</i>	<i>-</i>	<i>358 410</i>	<i>358 410</i>	<i>-</i>

Les remboursements provenant de projets achevés par la DDC dans le cadre de la coopération internationale se sont élevés à 8,8 millions, en augmentation (+ 1,8 mio) par rapport à l'année précédente et au budget. Les autres remboursements concernent les crédits A231.0338 «Gestion civile des conflits et droits de l'homme» (1 mio), A231.0343 «Conseil de l'Europe» (0,1 mio), A231.0357 «Assistance des Suisses de l'étranger» (0,3 mio) et d'autres crédits (0,1 mio).

La suppression du Fonds pour les opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement (BID) en 2019 a eu pour effet une réévaluation et des bénéfices de change, lesquels sont la raison principale du recul des recettes par rapport à l'année précédente.

Bases légales

O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 611.01), art. 30.

E131.0105 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	13 865 599	17 993 000	16 152 761	-1 840 239	-10,2

Ce crédit couvre le remboursement des prêts octroyés par la FIPOI à des organisations internationales pour la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation de bâtiments existants. Les nouveaux prêts accordés commenceront à être remboursés dès que les travaux seront achevés.

La diminution des revenus de 1,8 million tient pour l'essentiel au fait que, contrairement aux prévisions, le projet de reconstruction du siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) n'a pas été mené à terme en 2020. Ce projet devant être achevé en 2021, les remboursements commenceront à partir de ce moment. Toutes les autres organisations ont effectué leurs remboursements comme prévu.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Voir aussi poste de revenus E140.0001 «Revenus financiers» et crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A240.0001 «Charges financières».

E131.0106 REMBOURSEMENT DE PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	921 886	868 000	854 608	-13 392	-1,5

Le remboursement des prêts accordés aux employés de la Confédération pour l'acquisition des objets nécessaires à l'installation et à l'équipement (y c. dépôts de garantie du loyer, travaux de remise en état, achat d'un véhicule de tourisme) dans le cadre d'un transfert à l'étranger est conforme au budget.

Bases légales

O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3), art. 115.

Remarques

Voir aussi crédit A235.0107 «Prêts pour l'équipement».

E131.0107 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, UNION POSTALE UNIVERSELLE, BERNE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	375 760	375 800	375 755	-45	0,0

Les conditions prévoient le remboursement, sur une période de 50 ans, du prêt octroyé en 1967 à l'Union postale universelle pour le financement de la construction d'un bâtiment. En vertu de l'AF du 3.6.1997, le remboursement du prêt est exempt d'intérêts. Le prêt a été intégralement remboursé lors du paiement de la dernière tranche, en 2020.

Bases légales

AF du 19.12.1967 concernant l'octroi de nouveaux prêts à des organisations internationales en Suisse (Union postale universelle, Berne) (FF 1968 I 25). Amortissement selon art. 3 et 4 du contrat du 2.7.1969. AF du 3.6.1997 concernant la modification des conditions de remboursement du prêt accordé en 1967 à l'Union postale universelle (UPU) à Berne (FF 1997 III 871).

E140.0001 REVENUS FINANCIERS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total	10 612 607	7 957 400	7 534 739	-422 661 -5,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>598</i>	<i>-</i>	<i>393 681</i>	<i>393 681 -</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>10 612 009</i>	<i>7 957 400</i>	<i>7 141 058</i>	<i>-816 342 -10,3</i>

Ce poste de revenus comprend principalement la capitalisation sans incidences financières des prêts octroyés à la FIPOI en faveur d'organisations internationales. Celle-ci se base sur les revenus des intérêts obtenus lors de l'évaluation postérieure des prêts. L'augmentation annuelle de la valeur actuelle durant toute la période du prêt est appelée capitalisation.

Les revenus financiers proviennent des éléments suivants:

— Capitalisation des prêts accordés à la FIPOI	7 101 678
— Revenus des intérêts des prêts à la FIPOI	393 106
— Bénéfices comptables sur prêts à la FIPOI	39 380
— Revenus des intérêts des prêts pour l'équipement	575

Les revenus sont inférieurs aux prévisions budgétaires principalement en raison de la correction d'évaluation annuelle des prêts à la FIPOI. Cet écart par rapport à l'année précédente s'explique pour l'essentiel par la diminution des bénéfices de change, qui n'est pas prévisible.

Remarques

Voir aussi poste de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et crédits A235.0107 «Prêts pour l'équipement», A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A235.0110 «Participations, banques régionales de développement», A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A240.0001 «Charges financières».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	847 546 357	863 165 560	835 245 178	-27 920 382	-3,2
<i>dont mutations de crédits</i>		-23 764 240			
<i>avec incidences financières</i>	746 191 437	760 450 260	731 759 749	-28 690 511	-3,8
<i>sans incidences financières</i>	4 760 341	1 802 300	4 578 185	2 775 885	154,0
<i>Imputation des prestations</i>	96 594 578	100 913 000	98 907 245	-2 005 755	-2,0
Charges de personnel	619 399 024	636 674 700	621 009 670	-15 665 030	-2,5
<i>dont location de services</i>	759 797	1 096 800	557 940	-538 860	-49,1
<i>dont personnel local</i>	113 571 649	111 671 200	107 533 755	-4 137 445	-3,7
<i>dont CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix</i>	30 128 164	33 997 600	27 182 244	-6 815 356	-20,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	224 609 014	226 723 760	211 896 478	-14 827 282	-6,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	26 749 152	33 158 560	29 668 855	-3 489 705	-10,5
<i>dont charges de conseil</i>	2 644 598	8 103 000	2 842 286	-5 260 714	-64,9
Charges d'amortissement	1 846 018	1 802 300	2 100 568	298 268	16,5
Dépenses d'investissement	1 692 301	-2 035 200	238 462	2 273 662	111,7
Total postes à plein temps	5 484	5 617	5 439	-178	-3,2
<i>Personnel hors catégories spéciales</i>	2 172	2 233	2 202	-31	-1,4
<i>Personnel local</i>	3 133	3 205	3 078	-127	-4,0
<i>CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix</i>	179	179	159	-20	-11,2

Les charges de fonctionnement se répartissent entre les charges du réseau extérieur (55 %) et celles de la centrale (45 %).

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les *charges de personnel* représentent 74 % des charges de fonctionnement. Elles sont inférieures au budget de quelque 15,7 millions (- 2,5 %), ce qui est dû aux facteurs suivants:

- charges liées au *personnel hors catégories spéciales* (personnel employé sur la base d'un contrat relevant de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération) moins élevées que prévu (- 4,7 mio) surtout pour les raisons suivantes: (I) des postes n'ont été repourvus dans le domaine consulaire et de la coopération internationale qu'à partir de la seconde moitié de l'exercice; (II) les prestations à l'étranger ont été plus basses que prévu en raison d'un contexte économique mondial favorable;
- diminution des besoins en personnel temporaire pour des projets informatiques (*location de services*, - 0,5 mio);
- diminution des charges liées au personnel du *Corps suisse d'aide humanitaire (CSA)* et du *Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix* du fait de besoins moindres que prévu pour les missions, en raison notamment du COVID-19 (- 6,8 mio);
- recul des charges liées au personnel local, dû principalement aux raisons suivantes: diminution des besoins en personnel affecté aux projets de la coopération internationale, diminution des besoins en personnel temporaire en raison de la baisse de la demande de visas et évolution favorable du change (- 4,1 mio).

L'effectif est inférieur aux prévisions budgétaires de 3,2 % (- 178 EPT), ce qui s'explique par les postes qui n'ont été repourvus qu'à partir de la seconde moitié de l'année, comme évoqué plus haut. L'effectif du personnel local a reculé en raison de la diminution des activités réalisées en régie propre dans le cadre de projets et de la baisse de la demande de visas. On sait par expérience que l'effectif du personnel local est soumis à des fluctuations relativement importantes.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Le crédit résiduel affiché par les *charges de biens et services et charges d'exploitation* (+ 14,8 mio) tient aux facteurs suivants:

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 3,5 millions aux prévisions budgétaires, ce qui s'explique en particulier par des coûts moindres de services de télécommunication du fait de la renégociation d'un contrat entre l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et Swisscom. De plus, un nombre moindre de prestations a été fourni pour la maintenance et le support d'applications. Les charges de biens et services liées à l'informatique se sont réparties entre les prestations d'exploitation (22,9 mio) et les projets (6,8 mio).

Les *charges de conseil* sont inférieures aux prévisions budgétaires (- 5,3 mio) notamment du fait d'un nombre moins élevé d'activités liées aux études préliminaires réalisées dans le domaine de la coopération internationale, ce recul s'inscrivant principalement dans le contexte du COVID-19.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* sont inférieures de 6,1 millions au montant budgétisé. Ce recul tient principalement aux facteurs suivants:

- les charges dans le domaine de l'imputation interne des prestations (IP) avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et le DDPS sont moins élevées que prévu (- 2,9 mio), ce qui est imputable essentiellement aux coûts de location et au matériel de bureau;
- les dépenses du réseau extérieur (règlement de frais, achats de moindre importance, événements, entretien, etc.) sont inférieures de 11,2 millions aux prévisions budgétaires, en raison principalement des restrictions liées au COVID-19;
- les charges de la centrale sont supérieures de 8 millions aux prévisions budgétaires, principalement en raison des dépenses uniques occasionnées par les rapatriements par avion (10,5 mio) en lien avec le COVID-19.

Charges d'amortissements et dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent une cession à l'OFIT pour le remplacement de systèmes de poste de travail, d'un montant de 2,4 millions. Les charges d'amortissement augmentent légèrement de 0,3 million.

Mutations de crédits

- Compensation de 20 millions pour le crédit supplémentaire A231.0118 «COVID: aide humanitaire» (supplément IIa)
- Transfert de crédit de 7 millions vers le crédit A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires» destiné à la lutte contre la crise alimentaire au Nigéria, au Soudan du Sud, au Venezuela, en Syrie, en Ukraine et en République démocratique du Congo
- Transfert de crédit à l'OFIT pour l'acquisition de matériel (2,4 mio)
- Transfert de crédit à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en lien avec des expertises techniques dans le domaine RRC (135 000)
- Diverses cessions de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) au DFAE liées à des projets informatiques (1,4 mio)
- Cessions de l'OFPER pour l'intégration professionnelle, les personnes en formation et les stagiaires ainsi que l'accueil extrafamilial des enfants (env. 4,2 mio)
- Cession de l'OFCL liée au transfert des coordinateurs départementaux du programme SUPERB (38 000)
- Cession de l'OFIT liée à une rétrocession dans le cadre de KOMBV4 (67 100)

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DFAE» (V0264.03), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme SPT2020» (V0263.00), voir tome 1, ch. C 11.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires		GP 2: Conduite de la politique étrangère		GP 3: Réseau extérieur	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
Charges et dépenses d'investissement	32	30	82	90	474	462
Charges de personnel	23	24	70	73	341	340
Charges de biens et services, charges d'exploitation	9	6	12	17	133	122
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	–	0	–	–	2	2
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	–	1	1
Charges d'amortissement	0	0	0	–	–	–
Dépenses d'investissement	–	–	0	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	132	137	383	398	3 802	3 776

mio CHF	GP 4: Aide humanitaire		GP 5: Coopération au développement et sécurité humaine		GP 6: Coopération à la transition dans les États d'Europe de l'Est et contribution à l'élargissement de l'UE	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
Charges et dépenses d'investissement	48	44	81	77	8	7
Charges de personnel	42	39	68	68	6	6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	6	4	13	9	1	1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	0	0	0	–	–	–
<i>dont charges de conseil</i>	0	–	1	1	0	0
Charges d'amortissement	–	–	0	–	–	–
Dépenses d'investissement	–	–	0	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	294	284	419	395	39	34

mio CHF	GP 7: Centre de compétences des ressources		GP 8: Informatique	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
Charges et dépenses d'investissement	76	78	46	47
Charges de personnel	52	55	16	16
Charges de biens et services, charges d'exploitation	24	23	27	29
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	0	0	25	27
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	–	–
Charges d'amortissement	–	0	2	2
Dépenses d'investissement	0	0	2	–
Postes à plein temps (Ø)	321	321	94	94

Bases légales

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.111.3), art. 33, al. 3. O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3).

A202.0153 PRÉSENCE EXPOS UNIVERS. ET GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total	3 761 174	9 765 900	4 937 811	-4 828 089	-49,4
<i>dont mutations de crédits</i>		4 456 400			
avec incidences financières	4 164 475	9 765 900	4 933 756	-4 832 144	-49,5
sans incidences financières	-403 301	–	4 055	4 055	–
Charges de personnel	896 657	1 390 500	1 142 911	-247 589	-17,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 864 517	8 375 400	3 794 900	-4 580 500	-54,7
Postes à plein temps (Ø)	5	8	8	0	0,0

Instruments de communication sur la scène internationale, les expositions universelles et grandes manifestations sportives servent à mieux faire connaître la Suisse et à améliorer son image à l'étranger. Les ressources ont été utilisées pour les manifestations suivantes:

- Exposition universelle 2020 de Dubaï (planification du Pavillon Suisse) 4 062 864
- Jeux olympiques d'été 2020 de Tokyo (travaux préliminaires) 606 364
- Jeux olympiques d'hiver 2022 à Pékin 268 583

Étant donné que les travaux de construction du Pavillon Suisse à Dubaï en 2019 ont pris du retard et que, contrairement aux attentes, le contrat de location de la Maison de la Suisse à Tokyo prévoyait un acompte moins élevé pour 2019, le Conseil fédéral a approuvé début 2020 un report de crédit de 4,5 millions. Peu de temps après, les grands projets Tokyo 2020 et Dubaï 2020 ont été reportés à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, raison pour laquelle les fonds reportés n'ont pas pu être utilisés.

Pour la «House of Switzerland 2022» à Pékin, la centrale a assumé uniquement des coûts salariaux.

Mutations de crédits

— Report de crédit de 4 456 400 pour l'exposition universelle de Dubaï et les Jeux olympiques d'été de Tokyo

Bases légales

LF du 24.3.2000 sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger (RS 194.1), art. 2.

Remarques

Crédit d'engagement «Exposition universelle 2020 de Dubaï» (V0303.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0169 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total	838 281	406 727	406 727	0 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		406 727		
<i>avec incidences financières</i>	468 931	406 727	159 441	-247 286 -60,8
<i>Imputation des prestations</i>	369 350	-	247 286	247 286 -

Mise en service en 2010, la plateforme système eDocuments sert à saisir des données biométriques (empreintes digitales, photographie du visage). Les principaux éléments de cette plateforme ayant une durée de vie maximale de 10 ans, leur remplacement s'impose. Le renouvellement du système se déroule dans le cadre du programme ESYSP et il est placé sous la direction du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). L'Office fédéral de la police (fedpol), le DFAE, le Corps des gardes-frontière et les services cantonaux compétents y participent également.

Les fonds destinés au programme ESYSP sont comptabilisés de manière centrale au SEM, dans un crédit de programme. Durant l'exercice, des fonds ont été cédés par le SEM au DFAE. Ils ont été utilisés pour les travaux de conception réalisés lors de la première étape du projet.

Mutations de crédits

— Cessions du SEM au DFAE liées au programme ESYSP (0,4 mio)

Bases légales

AF du 23.6.2008 concernant la reprise du règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (FF 2008 4813).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (VO296.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	11 210 000	8 300 000	19 510 000
Constitution à partir du compte 2019	-	4 500 000	4 500 000
Dissolution/utilisation	-	-3 600 000	-3 600 000
État au 31.12.2020	11 210 000	9 200 000	20 410 000
Demande de constitution à partir du compte 2020	-	1 560 000	1 560 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Des réserves affectées d'un montant de 3,6 millions ont été utilisées pour des projets informatiques durant l'année 2020. La dissolution des réserves a concerné les projets suivants:

- Logixs 0,15 million
- GENOVA DFAE (application standardisée pour la gestion des affaires) 2,8 millions
- Harm PP (harmonisation des plateformes de production) 0,65 million

État des réserves

Les réserves affectées existantes (9,2 mio) sont principalement liées aux projets KOMBV4 (infrastructure informatique pour l'étranger; 3,3 mio) et GENOVA (2,5 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

Des projets informatiques ayant accusé un retard (voir A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»), des fonds d'un montant de 1,56 million n'ont pas pu être affectés comme prévu. Par conséquent, des réserves affectées doivent être constituées pour les projets suivants:

- Cloud@EDA 0,3 million

Le projet Cloud@EDA porte sur l'évaluation des possibilités d'utilisation de services en nuage pour les représentations à l'étranger. Les enseignements qui en sont tirés sont intégrés dans différents projets de mise en œuvre. Le COVID-19 a modifié la planification de la mise en œuvre, différents modules ayant été reportés à 2021 (durée du projet du 01.11.2019 au 31.12.2021; budget global: 0,9 mio).

- Solution de traduction de la Confédération, déploiement 0,3 million

La Confédération introduit une solution de traduction homogène, des travaux spécifiques au département devant toutefois être réalisés. L'achat des licences a été reporté à 2021 étant donné que les adaptations requises n'ont pas pu être validées en raison de l'offre incomplète du fournisseur dans le module de commande. La réserve affectée devant être constituée doit couvrir les frais qui seront occasionnés en 2021 (durée du projet du 1.9.2019 au 31.12.2021; budget global: 0,7 mio).

- Cartes interactives, développement 0,15 million

Le projet «Cartes interactives» permet de représenter des situations de manière interactive et visuelle, sur la base de données, en temps réel et sous la forme de cartes géographiques. Du fait de l'actualisation des résultats de l'analyse, la direction de projet a décidé de procéder à une adaptation du concept, ce qui reporte la clôture du projet à 2021 (durée du projet du 1.6.2019 au 31.12.2021; budget global: 0,3 mio).

- Skype call EDA 0,4 million

Remplacement du central téléphonique du Helpdesk et de la Helpline DFAE. Dans le souci de créer des synergies au sein de l'administration fédérale, le DFAE a décidé d'utiliser le même système que l'OFIT. Le retard pris par le projet de l'OFIT a des incidences sur le déploiement au sein du DFAE. Une grande partie des coûts inscrits au budget ne sera effective qu'en 2021 (durée du projet du 1.4.2019 au 31.12.2021; budget global: 0,5 mio).

- KMZ Cockpit 0,18 million

Le cockpit KMZ a pour objectif d'appuyer la gestion de crises du DFAE. De précieux enseignements d'un genre nouveau qui sont déterminants pour le projet ont été tirés de la pandémie de COVID-19. Il s'est avéré nécessaire de prolonger la phase de conception, si bien que les travaux liés aux achats et à la réalisation n'ont pas été effectués en 2020 comme prévu (durée du projet du 1.8.2019 au 31.5.2022; budget global: 0,9 mio).

- Médias sociaux 0,23 million

L'appel d'offres OMC des nouveaux outils et l'adjudication aux fournisseurs ont pris du retard en raison de la complexité de l'élaboration des critères et de la parution plurilingue. Dans ce contexte, la fin du projet a été reportée à 2021. La constitution de réserves permet de garantir le reste du financement du projet (durée du projet du 1.1.2019 au 31.12.2021; budget global: 0,7 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

A231.0340 ACTIONS EN FAVEUR DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 115 763	1 136 500	980 303	-156 197	-13,7

Ce crédit est destiné au financement de projets de moindre envergure d'organisations non gouvernementales (ONG), d'universités, de fonds ainsi que d'institutions nationales et internationales ayant trait aux domaines suivants: droits de l'homme et droit international humanitaire, juridiction pénale internationale, promotion de la connaissance et de la compréhension du droit international en Suisse, promotion du principe de la prééminence du droit (*international rule of law*) et lutte contre le terrorisme. En raison de la situation particulière liée à la pandémie de COVID-19, les projets n'ont pas pu être réalisés intégralement.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1.

A231.0341 PARTICIPATION AU PARTENARIAT POUR LA PAIX

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	553 527	559 400	490 034	-69 366	-12,4

Les fonds sont utilisés pour l'organisation de projets, conférences et séminaires en lien avec la participation de la Suisse au Partenariat pour la paix et pour le financement de manifestations multilatérales consacrées aux questions de sécurité internationale qui correspondent aux priorités de la politique extérieure suisse. Chaque pays est libre de fixer bilatéralement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord les domaines dans lesquels il désire coopérer. Les bénéficiaires de ces fonds sont les organisateurs de projets, conférences et séminaires et les participants à ces manifestations.

En raison de la pandémie de COVID-19, les projets planifiés ont pris du retard et certains d'entre eux ont été reportés à 2021, ce qui explique un solde de crédit.

Les dépenses du DDPS (affaires stratégiques et internationales) liées à la participation au Partenariat pour la paix se sont élevées à 2 millions (crédit A231.0104 «Contributions à la promotion de la paix»).

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. Le Conseil fédéral détermine tous les deux ans le programme de coopération de la Suisse.

A231.0342 CONTRIBUTIONS DE LA SUISSE À L'ONU

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	104 950 943	108 811 200	107 644 623	-1 166 577	-1,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>126 929 124</i>	<i>108 811 200</i>	<i>114 139 260</i>	<i>5 328 060</i>	<i>4,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-21 978 180</i>	<i>-</i>	<i>-6 494 637</i>	<i>-6 494 637</i>	<i>-</i>

Les contributions de la Suisse à l'ONU sont composées des éléments suivants:

Contributions obligatoires:

— Budget ordinaire de l'ONU	32 305 910
— Autres tâches de la Cour pénale internationale (IRM)	900 576
— Opérations de maintien de la paix	73 821 589
— Conventions de l'ONU sur le désarmement CAB, CCAC, TNP	63 115

Autres contributions:

— Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et pour le développement social (UNRISD)	200 000
— Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)	80 000
— Service de traduction germanophone de l'ONU	273 433

Le taux de contribution de la Suisse au budget ordinaire de l'ONU et aux opérations de maintien de la paix s'élève à 1,151 % pour la période allant de 2019 à 2021 (jusqu'en 2018: 1,14 %). La clé de répartition est redéfinie tous les trois ans sur la base de critères économiques des pays membres.

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires (- 1,2 mio) en raison notamment des coupes budgétaires opérées par l'ONU dans le domaine des opérations de maintien de la paix.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 197, ch. 1, et art. 184, al. 1.

A231.0343 CONSEIL DE L'EUROPE, STRASBOURG

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	9 817 714	10 314 600	10 232 001	-82 599	-0,8

Le Conseil de l'Europe a pour mission de favoriser le rapprochement de ses pays membres. La contribution obligatoire de la Suisse est répartie entre plusieurs budgets du Conseil de l'Europe, dont les principaux sont le budget ordinaire, le budget des pensions, le fonds européen pour la jeunesse et le budget extraordinaire relatif au financement du Palais des droits de l'homme.

La part de la Suisse s'est élevée à 2,92 % en 2020.

Bases légales

Statut du Conseil de l'Europe (RS 0.192.030), art. 39.

A231.0344 ORG. POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	7 025 216	7 118 100	7 117 267	-833	0,0
dont mutations de crédits		85 000			

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est un organisme paneuropéen de sécurité qui aborde un large éventail de questions liées à la sécurité, y compris les sujets suivants: droits de l'homme, maîtrise des armements, mesures de confiance et de sécurité, minorités nationales, démocratisation, thématiques de police, lutte contre le terrorisme ainsi qu'activités économiques et environnementales.

Deux barèmes résultant de négociations politiques sont utilisés pour le calcul de la contribution obligatoire: le premier vise à répartir les coûts du secrétariat et des institutions, le second ceux des présences sur le terrain (missions). La contribution de la Suisse pour l'année 2020 s'est montée à 2,81 % pour les coûts du secrétariat et des institutions et à 2,72 % pour les présences sur le terrain.

Mutation de crédit

— Crédit supplémentaire de 85 000 francs (suppléments I et II)

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1.

A231.0345 PARTICIPATION DE LA SUISSE À LA COOPÉRATION FRANCOPHONE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	5 063 823	5 151 800	5 103 834	-47 966	-0,9

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pour mission de promouvoir la langue française ainsi que la diversité culturelle et linguistique, de favoriser la paix, la démocratie et les droits de l'homme et d'encourager dans tous les domaines la collaboration entre les 88 États membres, États observateurs et États associés. Outre les contributions obligatoires à l'OIF, la Suisse a versé des contributions obligatoires à la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie) et à la CONFEJES (Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie). Les fonds ont été répartis comme suit:

— Contribution obligatoire à l'OIF	4 673 970
— Contributions obligatoires à la CONFEMEN et à la CONFEJES	56 557
— Contributions volontaires à des projets liés à la francophonie	373 307

Les contributions obligatoires de la Suisse à l'OIF pour les années 2019 à 2022 ont été décidées par la Conférence des ministres organisée à Erevan en octobre 2018 pour le budget allant de 2019 à 2022 (9,86 % du budget de l'organisation). Les projets que la Suisse soutient sur une base volontaire portent sur la formation professionnelle pratique, la promotion de la démocratie, l'encouragement de la langue française et l'égalité des chances. Les coûts pour ces projets se sont élevés à 373 307 francs.

Par ailleurs, la DDC a soutenu la collaboration francophone en 2020 en versant deux contributions de 446 308 francs et 500 000 francs.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique (RS 0.440.7). ACF du 10.4.2019 sur le renouvellement des contributions volontaires inscrites au budget de la Direction politique du DFAE en faveur de l'activité de la Suisse dans le cadre de la francophonie pour les années 2020–2023.

A231.0346 UNESCO, PARIS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	3 754 538	4 065 100	3 967 038	-98 062	-2,4

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a pour objectif de contribuer au maintien de la paix par l'éducation, la science, la culture et la communication.

La contribution obligatoire de la Suisse, qui s'élève à 3,87 millions, est destinée au budget ordinaire de l'UNESCO. Elle représente 1,49 % du budget de l'UNESCO. Atteignant 97 000 francs, les autres contributions volontaires à l'UNESCO ont été consacrées au développement, par le Bureau international d'éducation de l'UNESCO, de programmes de formation en lien avec l'Agenda 2030. La baisse des dépenses par rapport au budget de l'année précédente s'explique principalement par le fait que la part devant être financée par les États membres a moins augmenté que prévu.

Les dépenses de la DDC pour les projets de l'UNESCO se sont élevées à 1,1 million en 2020 (sur les crédits A231.0329 «Actions spécifiques de la coopération au développement» et A231.0336 «Aide aux pays de l'Est»). En outre, l'Office fédéral de la culture a alloué une enveloppe de 0,2 million à l'UNESCO (crédit A231.0132 «Collaboration à la culture [UNESCO + Conseil de l'Europe]»).

Bases légales

Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (RS 0.401), art. IX. Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 19.4.2018 concernant les autres contributions à l'UNESCO pour les années 2018 à 2021.

A231.0347 MESURES DE DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	2 344 143	2 443 400	2 443 382	-18	0,0
dont mutations de crédits		7 500			

Les bénéficiaires de ces contributions obligatoires sont l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires (OTICE), dont la Suisse est membre en qualité d'État partie.

- OIAC (taux de contribution de la Suisse: 1,16 %) 896 210
- OTICE (taux de contribution de la Suisse: 1,177 %) 1 547 172

Mutation de crédit

- Crédit supplémentaire de 7500 francs (supplément II)

Bases légales

Convention du 13.1.1993 sur les armes chimiques (CAC; RS 0.515.08). AF du 18.6.1999 concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (FF 1999 4738).

A231.0348 CONTRIBUTIONS AUX INSTITUTIONS DU DROIT INTERNATIONAL

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	3 526 947	3 599 300	3 543 755	-55 545	-1,5

La Cour pénale internationale a compétence pour poursuivre les crimes les plus graves en matière de droit pénal international (par ex. génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre). La Cour permanente d'arbitrage a été créée dans le but de contribuer au règlement pacifique de conflits internationaux. Organe permanent de la communauté internationale, la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (CIHEF) enquête sur des violations du droit humanitaire international.

Les contributions obligatoires à ces institutions du droit international se sont réparties comme suit:

- Cour pénale internationale, La Haye 3 519 672
- Cour permanente d'arbitrage, La Haye 21 032
- CIHEF 3 051

Le taux de contribution de la Suisse au budget de la CPI s'est élevé à 2,11 %.

Le secrétariat de la CIHEF est assuré par la Suisse en sa qualité d'État dépositaire des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels de 1977, par l'intermédiaire de la Direction du droit international public rattachée au DFAE. Pour l'exercice de cette tâche, le budget global de la Direction du droit international public doit couvrir des charges de personnel d'environ 70 000 francs et des charges de biens et services d'environ 5000 francs par an. Outre la contribution obligatoire de la Suisse, la contribution à la CIHEF figurant dans le présent crédit comprend également les contributions obligatoires inférieures à 50 francs des États qui reconnaissent la CIHEF mais dont la facturation par le secrétariat entraînerait une charge administrative disproportionnée.

Bases légales

Statut de Rome de la Cour pénale internationale du 17.7.1998 (RS 0.312.1), en particulier art. 114, 115 et 117. Convention du 18.10.1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux (RS 0.193.212), en particulier art. 50. Protocole additionnel du 8.6.1977 aux Conventions de Genève du 12.8.1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (RS 0.518.521), en particulier art. 90. ACF du 22.6.1994 concernant la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.

A231.0349 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS DU RHIN ET DE LA MER

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 044 566	1 088 600	1 060 343	-28 257	-2,6

Les contributions obligatoires aux organisations internationales du Rhin et de la mer se sont réparties comme suit:

— Commission centrale pour la navigation du Rhin	692 091
— Tribunal international du droit de la mer	182 134
— Autorité internationale des fonds marins	102 571
— Organisation maritime internationale	83 547

La Commission centrale pour la navigation du Rhin est financée à parts égales par ses cinq États membres (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Suisse). Le budget 2020 a été défini par l'assemblée plénière en décembre 2019. La contribution au Tribunal international du droit de la mer et à l'Autorité internationale des fonds marins s'élève à 1,15 %. Elle est déterminée au moyen de la même clé de répartition que celle de l'ONU. La contribution annuelle versée à l'Organisation maritime internationale était composée d'une contribution de base et d'une contribution fixée en fonction du tonnage de la flotte.

Bases légales

Convention des Nations Unies du 10.12.1982 sur le droit de la mer (CNUDM, RS 0.747.305.15). Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies du 10.12.1982 sur le droit de la mer (RS 0.747.305.15). Convention révisée pour la navigation du Rhin, signée à Mannheim le 17.10.1868, entre le Grand-Duché de Bade, la Bavière, la France, le Grand-Duché de Hesse, les Pays-Bas et la Prusse (RS 0.747.224.101), art. 47. Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (RS 0.747.224.011), art. 10. Convention du 6.3.1948 portant création de l'organisation maritime internationale (RS 0.747.305.91), art. 39.

A231.0350 DÉFENSE INTÉRÊTS DE LA SUISSE DANS DES ORGANISMES INTERNAT.

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 144 749	1 161 600	1 065 915	-95 685	-8,2

Outre la contribution obligatoire au Bureau international des expositions à Paris, responsable de l'attribution des expositions universelles et internationales, ce crédit comprend les aides financières qui permettent à la Confédération de participer aux coûts liés à des conférences ou séminaires internationaux, de recourir aux connaissances de spécialistes externes avant, pendant et après des négociations multilatérales (par ex. en finançant des experts) et de financer les programmes «Jeunes experts associés» (JPO) de l'ONU. La Confédération apporte ainsi sa contribution à la promotion du dialogue international consacré à des thèmes d'actualité ainsi qu'au placement de la relève suisse dans des organisations internationales. La conférence sur la paix et la sécurité en Afrique, entre autres, a dû être reportée en dernière minute à cause de la pandémie de COVID-19, d'où des dépenses moindres que prévu.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

— Bureau International des Expositions, Paris	48 300
— Projets Conseil de sécurité de l'ONU	102 790
— Conférences	124 268
— Contributions de base	430 557
— Jeunes experts associés (JPO)	360 000

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. Convention du 22.11.1928 concernant les expositions internationales (RS 0.945.11), art. 9.

A231.0352 PREST. EN MAT. D'INFRASTR. ET TRAVAUX VISANT AMÉLIOR. SÉCU.

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	618 034	2 850 000	1 136 467	-1 713 533	-60,1

Ce crédit est prévu pour les contributions aux travaux que les organisations internationales établies à Genève doivent effectuer pour améliorer leur sécurité et qui sont cofinancés par la Confédération. Il inclut également les coûts de certaines prestations d'infrastructure, liées par exemple à la modernisation du complexe du Centre international de conférences de Genève (CICG). En vertu de la loi sur l'État hôte, ces aides financières peuvent être accordées aux bénéficiaires institutionnels (organisations intergouvernementales, institutions internationales, etc.).

Les projets et travaux de construction requièrent une étroite concertation entre les acteurs sur place. C'est pour cette raison que le montant inscrit au budget n'a pas été entièrement utilisé. Un montant de 850 000 francs a été débloqué pour le projet de rénovation et de modernisation du CICG.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH, RS 192.12), art. 20.

Remarques

Crédits d'engagement «Contribution au Centre international de conférences Genève (CICG) 2016–2019» (V0257.00) et «Renforcement de la Suisse en tant qu'État hôte 2020–2023» (V0332.00), voir tome 1, ch. C 11-12.

A231.0353 TÂCHES DE LA SUISSE EN TANT QU'ÉTAT HÔTE D'ORG. INTERNAT.

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	20 263 668	23 154 500	21 467 725	-1 686 775	-7,3

Cette aide financière permet de mettre en œuvre la politique d'État hôte de la Suisse. Elle est accordée aux bénéficiaires institutionnels visés dans la loi sur l'État hôte, tels que les institutions internationales, les organisations intergouvernementales, les conférences internationales et d'autres organismes internationaux.

Les ressources ont été réparties comme suit:

— Projets ponctuels (événements, réceptions, conférences internationales, y compris mesures de sécurité, établissements, etc.)	10 079 295
— Exploitation du CICG	6 200 000
— Participation aux frais de loyer des organisations internationales	3 200 311
— Entretien du Centre William Rappard et de la salle de conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	1 800 000
— Travaux d'entretien visant à améliorer la sécurité des bâtiments abritant des organisations internationales	158 468
— Contribution obligatoire au loyer de la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE	29 651

Les négociations et conférences de paix internationales ainsi que les manifestations ont été nettement moins nombreuses que prévu en raison du COVID-19.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2020–2023» (Z0058.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0354 MUSÉE INTERNATIONAL CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE, GENÈVE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 118 000	1 120 000	1 118 000	-2 000	-0,2

L'histoire et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont exposées au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Genève. La contribution de la Confédération aux coûts d'exploitation du musée a représenté en 2020 le tiers environ de toutes les contributions à ces coûts. Elle est donc essentielle au bon fonctionnement du musée. Les autres contributeurs sont le canton de Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La Confédération siège au Conseil de fondation.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2020-2023» (Z0058.01), tome 1, ch. C 21.

A231.0355 DISPOSITIF SÉCU. GENÈVE INTERNATIONALE: GROUPE DIPLOMATIQUE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	800 000	1 000 000	1 000 000	0	0,0

Le financement porte sur l'application des mesures destinées à garantir la sécurité des représentations permanentes et des organisations internationales ainsi que sur la protection des personnes assurée par le groupe diplomatique de la police de Genève.

L'augmentation des charges par rapport au compte 2019 tient au fait que le contrat de prestations a été renégocié avec le canton de Genève pour les années 2020 à 2022.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20, let. f.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2020-2023» (Z0058.01), tome 1, ch. C 21.

A231.0356 RELATIONS AVEC LES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	3 685 242	3 833 200	3 620 885	-212 315	-5,5

Cette aide financière est destinée aux organisations qui encouragent les plus de 770 000 Suisses et Suissesses de l'étranger à nouer des relations entre eux et avec la Suisse. Par ailleurs, les sociétés suisses de bienfaisance œuvrant à l'étranger reçoivent des contributions pour pouvoir prêter assistance aux Suisses de l'étranger nécessiteux qui ne bénéficient pas des dispositions de la loi sur l'assistance des Suisses de l'étranger.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

— Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), y c. «Revue Suisse»	3 274 270
— Autres institutions des Suisses de l'étranger	216 600
— Sociétés de bienfaisance à l'étranger	30 000
— Information des Suisses de l'étranger: «Gazzetta», «Swissinfo»	100 015

Le recul des charges par rapport au budget s'explique par l'annulation de manifestations pour cause de COVID-19 et par la diminution des demandes d'aides financières supplémentaires.

Bases légales

LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS 195.1), art. 38 et 58. O du 7.10.2015 sur les Suisses de l'étranger (OSEtr; RS 195.11), art. 46.

A231.0357 ASSISTANCE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	887 394	2 447 400	1 108 699	-1 338 701	-54,7

Cette aide financière vise à donner des moyens de subsistance aux Suisses de l'étranger qui se trouvent en situation d'urgence à l'étranger ou durant un séjour temporaire en Suisse.

Les dépenses de l'aide sociale de la Confédération sont difficilement prévisibles. Elles dépendent en particulier des crises, des catastrophes naturelles et de la situation économique du pays de résidence. En raison de la pandémie de COVID-19, les demandes d'aide sociale ont augmenté de 30 % par rapport à l'année précédente. Cependant, les dépenses ont été moins élevées que ce qui était prévu au budget.

Bases légales

LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS 195.1), chapitre 4.

A231.0358 FONDATION JEAN MONNET

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	191 900	191 700	191 700	0	0,0

Cette aide financière est destinée aux activités de la Fondation Jean Monnet qui relèvent de la politique étrangère suisse. La fondation est également soutenue par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (voir 750 SEFRI, crédit A231.0273 «Établissements de recherche d'importance nationale»).

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 16.11.2016 concernant la poursuite de la contribution financière du DFAE à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe pour la période 2017–2020.

A235.0108 PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	82 698 517	71 750 000	59 190 640	-12 559 360	-17,5

En vertu de la loi sur l'État hôte, ce crédit sert à octroyer à des bénéficiaires institutionnels des crédits de construction sans intérêt et des crédits de rénovation, par le biais de la FIPOI, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales qui a été créée en 1964 par la Confédération et le canton de Genève.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

— Rénovation du bâtiment abritant le siège de l'OIT	4 000 000
— Construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'OMS	15 766 774
— Palais des Nations et construction du bâtiment de l'ONU	35 770 000
— Planification et préparatifs pour la construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT)	3 653 866

En raison de retards dans divers projets (en partie causés par la pandémie de COVID-19, par exemple interruption des travaux durant plusieurs semaines), ainsi que dans la planification et les travaux préparatoires, les dépenses ont été inférieures aux prévisions.

La rénovation du bâtiment abritant le siège de l'OIT a pu être achevée en 2020. Les travaux de construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'OMS et du bâtiment de l'ONU s'achèveront quant à eux en 2021.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Voir aussi crédit E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI».

Crédits d'engagement «Prêt à la construction OMS» (V0241.01), «Prêt à la rénovation du siège de l'OIT 2017–2019» (V0277.00), «Travaux de planification concernant la nouvelle annexe de l'UIT (siège à Genève)» (V0273.00), et «Prêt à la construction et à la rénovation du Palais des Nations» (V0278.00), voir tome 1, ch. C 11-12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4: AIDE HUMANITAIRE

A231.0332 SOUTIEN FINANCIER À DES ACTIONS HUMANITAIRES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Total	349 113 575	354 223 500	354 223 357	-143	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		7 000 000			
<i>avec incidences financières</i>	348 733 009	354 223 500	355 476 512	1 253 012	0,4
<i>sans incidences financières</i>	380 566	-	-1 253 156	-1 253 156	-

Pour pouvoir répondre aux défis sans cesse croissants posés par les crises, les conflits armés et les catastrophes, l'Aide humanitaire s'est de nouveau concentrée sur l'aide d'urgence en 2020. Elle s'est également mobilisée pour la prévention des catastrophes et la reconstruction et a apporté une contribution au développement et au renforcement des mécanismes internationaux de gestion des crises et du système humanitaire.

En plus des fonds destinés au Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), l'Aide humanitaire a bénéficié des prestations suivantes: contributions financières aux organisations humanitaires partenaires (notamment CICR, organisations humanitaires des Nations Unies et organisations non gouvernementales [ONG]), fourniture de matériel de secours, dialogue et plaidoyer. Comme chaque année, la majeure partie des ressources a été consacrée à des actions humanitaires de l'aide d'urgence dans les régions en crise, les fonds restants allant à des projets de prévention et de reconstruction.

Quelque 43 millions de ce crédit ont été utilisés au titre de la lutte contre le COVID-19, l'Aide humanitaire intervenant à trois niveaux: réaction aux appels des organisations multilatérales comme l'ONU et le CICR; fourniture d'équipement et de matériel (tenues médicales de protection, matériel de désinfection des surfaces, masques, etc.) aux pays qui en ont besoin; soutien supplémentaire et adaptation aux nouveaux défis de projets déjà en cours. Le Parlement a en outre approuvé un crédit supplémentaire de 50,5 millions pour lutter contre les répercussions du COVID-19 (voir crédit A290.0118 «COVID: Aide humanitaire»).

La Suisse a perçu en 2020 des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets (0,5 mio). Ces fonds ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit de 7 millions du crédit A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)». Le transfert de crédit a servi les besoins humanitaires supplémentaires liés à la lutte contre le COVID-19, notamment au Nigéria (Programme alimentaire mondial de l'ONU [PAM]), au Soudan du Sud (PAM), au Venezuela (Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF]), en Syrie (fonds d'urgence de l'ONU spécifique à des pays), en Ukraine (CICR) et en République démocratique du Congo (ONG Médecins sans frontières).

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe (CAD OCDE) tient compte de la totalité des fonds pour calculer le montant de l'aide publique au développement (APD) dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.03-V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0333 COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, GENÈVE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Total avec incidences financières	80 000 000	80 000 000	80 000 000	0	0,0

La contribution annuelle au CICR couvre environ un tiers du budget du siège et a servi au CICR à assumer ses fonctions de coordination et d'appui des délégations présentes dans plus de 80 pays. Par ailleurs, des contributions issues du crédit A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires» ont financé diverses interventions du CICR sur le terrain (71 mio). Près d'un tiers de l'aide humanitaire fédérale a ainsi été destiné au CICR. En outre, un crédit supplémentaire de 200 millions a été accordé pour un prêt au CICR (voir crédit A290.0117 «COVID: prêt au Comité international de la Croix-Rouge»).

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte de la contribution annuelle au CICR pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter. Crédit d'engagement «Aide humanitaire internationale 2017-2020» (V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0334 AIDE ALIMENTAIRE EN PRODUITS LAITIERS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0 0,0

En sa qualité de partie à la Convention relative à l'assistance alimentaire, qu'elle a ratifiée en 2012, la Suisse s'engage à fournir une aide alimentaire aux personnes qui souffrent de sous-alimentation ou de malnutrition. En 2020, les fonds destinés à l'aide alimentaire ont été intégralement versés au Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies. L'aide alimentaire a été fournie dans 15 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud.

Dès lors qu'il achète du lait en poudre avec des fonds suisses, le PAM est tenu de se procurer cette marchandise directement auprès des producteurs de lait en poudre suisses. Cette règle a été appliquée dans les deux pays suivants: République populaire démocratique de Corée et Algérie, où des produits laitiers d'un montant de 5 millions ont été distribués aux nécessiteux. Des opérations du PAM en Algérie, au Bangladesh, en République populaire démocratique de Corée, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Yémen, en Colombie, au Nicaragua, en Éthiopie, au Cameroun, en Somalie, en Syrie, au Soudan du Sud et au Tchad ont été soutenues à hauteur de 15 millions supplémentaires. Des denrées alimentaires spéciales (autres que le lait en poudre) ont été distribuées en particulier aux femmes qui attendaient un enfant ou qui allaitaient ainsi qu'aux enfants de moins de 5 ans.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1. Convention relative à l'assistance alimentaire du 25.04.2012 (RS 0.916.111.312), art. 5.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte de la contribution à l'aide alimentaire en produits laitiers pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «Aide humanitaire internationale 2017-2020» (V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0335 AIDE ALIMENTAIRE EN CÉRÉALES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	14 000 000	14 000 000	14 000 000	0 0,0

En sa qualité de partie à la convention relative à l'assistance humanitaire, la Suisse participe aux efforts de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre la faim et de l'accroissement de la sécurité alimentaire. En Afghanistan, au Myanmar, dans le Territoire palestinien occupé, à Haïti, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria, l'aide alimentaire en céréales a été intégralement fournie par l'intermédiaire du PAM des Nations Unies, lequel veille à acheter des denrées alimentaires locales ou régionales.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1. Convention relative à l'assistance alimentaire du 25.04.2012 (RS 0.916.111.312), art. 5.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte de la contribution à l'aide alimentaire en céréales pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «Aide humanitaire internationale 2017-2020» (V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ HUMAINE

A231.0329 ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	803 491 192	803 824 700	803 751 805	-72 895	0,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>804 010 406</i>	<i>803 824 700</i>	<i>804 150 122</i>	<i>325 422</i>	<i>0,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-519 214</i>	<i>-</i>	<i>-398 316</i>	<i>-398 316</i>	<i>-</i>

La coopération technique et les aides financières permettent d'aider les pays en développement à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Les premiers bénéficiaires de cette aide sont notamment les institutions internationales, les ONG suisses et locales et les entreprises privées ainsi que les pays partenaires qui mettent en œuvre les différents projets et mesures. Les bénéficiaires finaux sont les populations défavorisées des pays en développement.

La répartition géographique, la division en programmes globaux et régionaux, etc. correspondent (en %) à la planification stratégique définie dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179):

— Programmes nationaux et régionaux	64 %
— Programmes globaux et initiatives	22 %
— Contributions aux programmes d'ONG suisses	14 %

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, 110 millions ont été alloués à des projets ciblés. Lorsque cela s'avérait approprié, les programmes de coopération ont été adaptés à la nouvelle donne résultant de la pandémie de COVID-19 et élargis au travers d'interventions rapidement réalisables. Les pays partenaires ont ainsi pu bénéficier d'un soutien actif dans leur gestion de la crise. La Coopération globale a versé des contributions à des organisations internationales (par ex. programme R&D Blueprint de l'OMS, mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres et initiative de la Banque mondiale concernant la transition et l'efficacité énergétiques dans les villes, en guise de riposte à la pandémie) pour la gestion de la crise liée au COVID-19.

La Suisse a perçu des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets (3,4 mio). Ces fonds ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.03-V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0330 COOPÉRATION MULTILATÉRALE AU DÉVELOPPEMENT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	303 950 791	330 435 400	327 457 446	-2 977 954	-0,9

Les contributions versées à des organisations internationales en vertu de la coopération multilatérale au développement sont toutes destinées à améliorer les conditions de vie de la population des pays en développement. La DDC concentre ses contributions sur quinze organisations multilatérales qui sont définies dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179). Les ressources ont été réparties comme suit (montants arrondis au millier de francs):

Institutions financières internationales:

— Fonds asiatique de développement (FAsD)	9 600 000
— Fonds africain de développement (FAD)	59 700 000
— Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	31 100 000

Organes subsidiaires de l'ONU:

— Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	52 700 000
— Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	19 300 000
— Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)	16 000 000
— Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	16 000 000
— Fonds international de développement agricole (FIDA)	13 250 000
— Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	10 000 000
— Organisation mondiale de la santé (OMS)	5 400 000

Fonds et réseaux globaux:

— Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)	16 050 000
— Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial)	18 500 000
— Fonds vert pour le climat (FVC)	34 350 000
— GPE/PME Partenariat mondial pour l'éducation	16 500 000

Par ailleurs, 9,1 millions ont été versés aux organisations multilatérales suivantes: Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), Approche intégrée face au COVID-19 (PNUD).

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, 20 millions de ce crédit ont été alloués à des projets ciblés. Les appels lancés par les principales organisations partenaires de l'ONU (PNUD, UNICEF, ONU Femmes, FNUAP, UNCDF) ont été entendus, des fonds supplémentaires ont été accordés aux initiatives de prévention et de gestion de la pandémie et de ses conséquences sanitaires, sociales, économiques et politiques. Par ailleurs, une contribution a été versée au Fonds d'affectation multi-partenaires des Nations Unies pour la riposte au COVID-19 et la Suisse a participé au financement d'autres actions internationales importantes. Le Parlement a en outre approuvé un crédit supplémentaire de 57 millions pour lutter contre les répercussions de la pandémie de COVID-19 (voir crédit A290.0121 «COVID: coopération multilatérale au développement»).

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Les contributions versées à la coopération multilatérale au développement sont prises en compte par le CAD OCDE dans le calcul de l'APD de la Suisse.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.03–V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0331 RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE L'IDA

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20–B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	206 000 000	212 860 000	212 859 768	-232 0,0

L'Association internationale de développement (IDA) est une filiale de la Banque mondiale qui soutient les pays les plus pauvres dans leur lutte contre la pauvreté en leur octroyant des crédits à des conditions préférentielles (sans intérêt ou avec un taux d'intérêt préférentiel, durée de 25 à 40 ans, début des remboursements au bout de 5 à 10 ans). Les pays très endettés peuvent percevoir des contributions. L'IDA est par ailleurs responsable du désendettement des pays en développement surendettés (initiative PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale qui en découle (IADM). Elle est financée par les contributions des pays donateurs, les remboursements de crédits d'années antérieures et les bénéfices d'autres filiales de la Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale). Le volume financier global de la reconstitution, les parts des différents pays donateurs et les échéanciers sont déterminés durant les négociations de reconstitution des ressources de l'IDA organisées tous les trois ans en vue de définir les contributions des donateurs. Les versements de chaque reconstitution ne sont pas linéaires et s'étalent sur une période de neuf ans.

En 2020, la Suisse a effectué les paiements suivants aux reconstitutions IDA 16 à IDA 18 (montants arrondis au millier de francs):

— IDA 16	35 500 000
— IDA 17	89 580 000
— IDA 18	87 780 000

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des contributions versées à l'IDA pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.04–V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0338 GESTION CIVILE DES CONFLITS ET DROITS DE L'HOMME

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20–B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	58 176 594	57 700 100	57 392 210	-307 890	-0,5

Cette aide financière permet de couvrir des opérations multilatérales menées par l'ONU et l'OSCE dans le domaine de la gestion civile des conflits ainsi que d'autres mesures destinées à la promotion civile de la paix et au renforcement des droits de l'homme. Les bénéficiaires de ces fonds sont les organisations internationales, les ONG, les hautes écoles, les particuliers et les organisations gouvernementales.

Utilisés pour la promotion de la paix (64 %), la politique des droits de l'homme (24 %) ainsi que la politique humanitaire et la politique extérieure en matière de migration (12 %), les fonds ont été répartis selon les priorités géographiques suivantes:

— Afrique subsaharienne	31
— Afrique du Nord, Proche-Orient et Moyen-Orient (région MENA)	41
— Espace OSCE	16
— Pays d'Amérique latine et d'Asie	12

En raison de l'actualité politique, les dépenses de projet ont été de nouveau consacrées principalement à la région MENA, mais dans une mesure moindre que les années passées.

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 3 et 4.

Remarques

Conformément aux critères de l'OCDE, environ 95 % des mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine entrent dans le calcul de l'APD.

Crédits d'engagement «Mesures pour la promotion civile des droits de l'homme» (V0012.02–03), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0339 CENTRES GENEVOIS DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ: DCAF/CPSG/CIDHG

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20–B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	30 526 700	31 500 000	31 500 000	0	0,0

Les trois centres de Genève sont d'importants partenaires pour la politique de paix et de sécurité menée par la Suisse. Ils renforcent la capacité d'influence de celle-ci dans les discussions internationales: le Centre de politique de sécurité de Genève (CPSG) en dispensant des formations en matière de paix, de sécurité et de démocratisation, le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) en apportant son expertise dans le domaine du déminage, et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) en intervenant dans le domaine de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité (police, justice, sécurité des frontières, armée, organes de contrôle publics et privés). Ensemble, ces activités créent un cadre favorable au maintien de la paix, à la réduction de la pauvreté et au développement durable de la paix.

Les dépenses ont été réparties comme suit:

— CPSG	10 395 000
— CIDHG	9 450 000
— DCAF	11 655 000

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4. LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des contributions versées au DCAF et au CIDHG pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Centres genevois» (V0217.01–02), voir tome 1, ch. C 12.

A235.0110 PARTICIPATIONS, BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	33 496 951	32 282 000	32 281 110	-890	0,0

Les banques multilatérales de développement favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires, notamment par le biais d'investissements dans l'infrastructure et de la promotion du secteur privé. Seule une petite part des participations au capital doit être versée, le reste constituant le capital de garantie. Tandis que les parts à verser sont affectées en premier lieu aux liquidités et aux réserves, les capitaux de garantie contribuent à garantir les emprunts contractés par les banques sur les marchés internationaux des capitaux.

Les participations de la Suisse aux augmentations de capital des banques multilatérales de développement se sont réparties comme suit (montants arrondis au millier de francs):

— Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII)	27 695 000
— Société interaméricaine d'investissement (SII)	2 305 000
— Banque asiatique de développement (BASD)	2 282 000

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Crédits d'engagement «Participation à l'augmentation de capital des BAIF, BASD, BID, BIRD, SFI» (V0212.00), «Participation de la Suisse dans la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures» (V0262.00) et «Augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement» (V0279.00), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 6: COOPÉRATION À LA TRANSITION DANS LES ÉTATS D'EUROPE DE L'EST ET CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

A231.0336 AIDE AUX PAYS DE L'EST

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	135 365 356	138 407 400	138 392 310	-15 090	0,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>133 793 923</i>	<i>138 407 400</i>	<i>138 365 234</i>	<i>-42 166</i>	<i>0,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>1 571 434</i>	<i>-</i>	<i>27 075</i>	<i>27 075</i>	<i>-</i>

Des activités destinées à renforcer l'état de droit et les droits de l'homme, à encourager la mise en place et la consolidation de systèmes démocratiques et le développement d'institutions stables ainsi qu'à favoriser le secteur privé sont financées dans le cadre de la coopération à la transition dans les pays d'Europe de l'Est. Les bénéficiaires en sont les populations des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.

La répartition géographique et les contributions aux ONG suisses correspondent à la planification stratégique définie dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179):

— Programmes nationaux et régionaux dans les Balkans occidentaux	54 %
— Programmes nationaux et régionaux en Europe de l'Est et en Asie centrale	42 %
— Contributions aux programmes d'ONG suisses	4 %

Quelque 10 millions de ce crédit ont été investis de manière ciblée au titre de la lutte contre le COVID-19. D'une part, des projets en cours ont été complétés en guise de riposte aux nouveaux défis et, d'autre part, des interventions supplémentaires destinées à atténuer les conséquences négatives de la crise ont été financées. La priorité a été fixée en fonction du contexte et des besoins des pays partenaires (santé, sécurité alimentaire, numérisation, etc.).

La Suisse a perçu des fonds (0,5 mio) d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets. Ces fonds sont comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS 974.1), art. 1 et 10.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Poursuite de la coopération renforcée avec les États d'Europe centrale et orientale» (V0021.00–V0021.04), voir tome 1, ch. C 11-12.

A231.0337 CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20–B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	13 895 274	18 256 000	5 785 514	-12 470 486	-68,3

La contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sert à financer des projets et des programmes dans les domaines de l'environnement, de la sécurité, de la gouvernance et de la formation. Les activités sont réalisées dans le cadre d'accords bilatéraux passés avec les pays bénéficiaires. Cette contribution bénéficie avant tout aux régions périphériques peu développées des nouveaux États membres de l'UE. En 2020, près de 5,8 millions ont été remboursés à ces États selon la répartition suivante (montants arrondis au millier de francs):

- Contribution en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie 922 000
- Contribution en faveur de la Croatie 4 864 000

Les projets réalisés dans les pays de l'UE-10 ont été achevés en juin 2017, ceux menés en Roumanie et en Bulgarie, en décembre 2019. Toutefois, les remboursements se sont poursuivis en 2020.

Inférieures aux prévisions budgétaires, les dépenses s'expliquent de la manière suivante: un solde de crédit de 7,5 millions résulte d'une part de retards dans le remboursement des dépenses liées à des projets et d'autre part d'économies pour des projets mis en œuvre au titre de la première contribution. En outre, les fonds de 5 millions destinés à la deuxième contribution de la Suisse n'ont pas encore été libérés, étant donné qu'aucun engagement ne peut être pris tant que l'UE adopte des mesures discriminatoires à l'encontre de la Suisse.

Bases légales

LF du 30.9.2006 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS 974.1), art. 1 et 10.

Remarques

Voir aussi SECO 704/A231.0209 «Contribution à l'élargissement de l'UE».

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Participation de la Suisse à l'élargissement de l'UE» (V0154.00–V0154.02), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES**A235.0107 PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT**

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20–B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	930 450	1 202 300	645 200	-557 100	-46,3

Ce crédit permet d'octroyer des prêts aux employés qui doivent assumer des coûts importants d'installation ou d'équipement dans le cadre d'un transfert à l'étranger (entre autres dépôt de garantie du loyer, travaux de remise en état, achat d'un véhicule de tourisme).

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car les demandes de prêts du personnel transférable ont été plus faibles que prévu en raison d'un taux d'intérêt bas.

Bases légales

O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3), art. 114.

Remarques

Voir aussi crédit E131.0106 «Remboursement de prêts pour l'équipement».

CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total sans incidences financières	-	6 458 100	-	-6 458 100	-100,0

Les dépréciations des prêts octroyés à la FIPOI en faveur des organisations internationales sont enregistrées à l'occasion de la première évaluation et calculées en fonction du taux d'intérêt avantageux accordé aux organisations internationales par rapport au taux d'intérêt du marché. Le montant inscrit au budget n'a pas été utilisé étant donné qu'aucune première évaluation n'a été effectuée en 2020.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 51.

Remarques

Voir aussi postes de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et E140.0001 «Revenus financiers» ainsi que crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et A240.0001 «Charges financières».

AUTRES CRÉDITS

A240.0001 CHARGES FINANCIÈRES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total sans incidences financières	12 636 108	52 444 600	52 443 978	-622	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		52 247 000			

Les pertes comptables sur des prêts enregistrées lors de l'évaluation ultérieure et les pertes de change sur les participations sont comptabilisées dans ce crédit. Les charges financières proviennent des éléments suivants:

— Dévaluation des participations	51 913 230
— Pertes comptables sur des prêts accordés à la FIPOI	110 748
— Réévaluation des prêts accordés à IndigoDigital	420 000

Mutations de crédits

- Besoins supplémentaires de 52,2 millions pour les réévaluations, non inscrites au budget, de prêts et participations

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 51.

Remarques

Voir aussi postes de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et E140.0001 «Revenus financiers» ainsi que crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A235.0110 «Participations, banques régionales de développement» et A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts».

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0117 COVID: PRÊT COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	200 000 000	200 000 000	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		200 000 000			

À la suite du COVID-19, un prêt de 200 millions remboursable sans intérêts a été accordé au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) afin de lui garantir les liquidités nécessaires pour atténuer l'impact humanitaire de la pandémie dans les zones de conflit. Il sera remboursé de manière linéaire entre 2024 et 2027 (par tranches de 50 mio). Un intérêt moratoire de 0,5 % est dû.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.
AF concernant le supplément IIa au budget 2020

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «COVID: prêt au Comité international de la Croix-Rouge» (V0340.00), voir tome 1, ch. C 12.

A290.0118 COVID: AIDE HUMANITAIRE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	–	50 500 000	50 500 000	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		50 500 000			

À la suite du COVID-19, un montant de 50,5 millions a été débloqué pour soutenir les appels du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que des Nations Unies, et apporter une aide dans les pays en développement et les contextes humanitaires où le besoin d'assistance existait déjà avant la pandémie et où les défis à relever s'avèrent particuliers. Du matériel de protection contre le COVID-19 a ainsi été envoyé dans des pays particulièrement frappés par la pandémie: Syrie, Soudan du Sud, Soudan, Venezuela, Pérou, Kirghizistan, Bosnie et Herzégovine, Italie et Grèce.

Le crédit supplémentaire a été en partie compensé sur l'enveloppe budgétaire du DFAE A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]» (20 mio).

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

AF concernant le supplément IIa au budget 2020.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «COVID: coopération internationale» (V0337.00), voir tome 1, ch. C 12.

A290.0121 COVID: COOPÉRATION MULTILATÉRALE AU DÉVELOPPEMENT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	–	57 000 000	57 000 000	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		57 000 000			

À la suite du COVID-19, des contributions supplémentaires de 57 millions ont été versées à l'Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI) (30 mio), à l'OMS (1,25 mio) pour l'Amérique latine ainsi qu'au développement et à la fourniture de diagnostics et de thérapies, dans le cadre de l'appel à l'accélération de l'accès aux outils COVID-19 (Access to COVID-19 Tools, ACT) (25,75 mio).

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

AF concernant le supplément IIa au budget 2020.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «COVID: coopération internationale» (V0337.00), voir tome 1, ch. C 12.

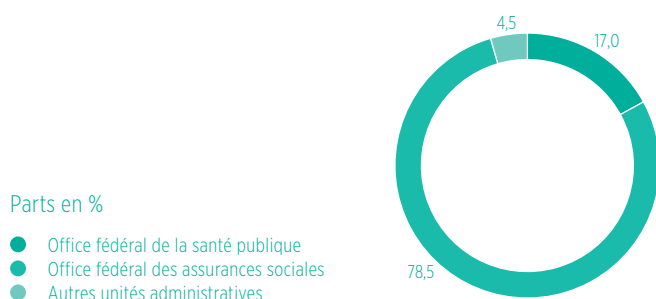
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

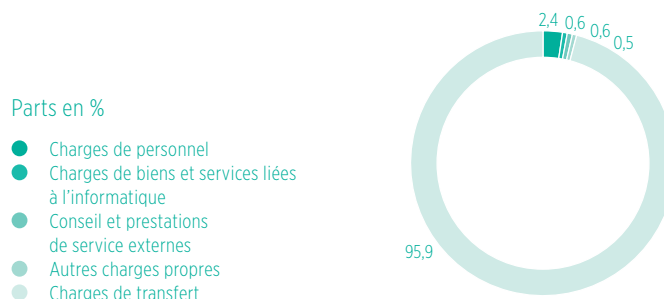
APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-C19 val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	117,0	126,7	110,2	-6,8	-5,8
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	56,2
Charges	18 255,7	19 303,5	18 774,7	519,0	2,8
Charges propres	714,3	787,7	769,1	54,7	7,7
Charges de transfert	17 541,4	18 515,8	18 005,7	464,3	2,6
Dépenses d'investissement	29,2	29,2	30,7	1,5	5,0
Charges et dépenses extraordinaires	-	6 213,5	2 826,3	2 826,3	-

CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2020)



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2020)



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2020)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel à plein temps	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral de l'intérieur	769	445	2 547	108	117	18 006
301 Secrétariat général du DFI	26	19	97	4	1	115
303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes	7	3	18	2	2	4
305 Archives fédérales suisses	20	9	60	5	1	-
306 Office fédéral de la culture	78	39	248	6	6	148
311 Office fédéral de météorologie et de climatologie	92	57	318	14	5	27
316 Office fédéral de la santé publique	205	100	517	25	69	3 050
317 Office fédéral de la statistique	184	116	710	35	20	6
318 Office fédéral des assurances sociales	68	53	281	6	5	14 647
341 Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires	68	38	209	10	7	9
342 Institut de virologie et d'immunologie	20	12	89	1	0	-

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordonner et piloter les dossiers politiques du département
- Soutenir et conseiller le chef du département dans toutes les questions politiques, juridiques et opérationnelles et dans la communication
- Coordonner et piloter les ressources du département
- Faire valoir les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de la Fondation suisse pour la culture (Pro Helvetia), du Musée national suisse (MNS) et de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic)

PROJETS 2020

- Numérisation des processus de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF): phase de conception du projet eESA
- Nouveau produit de gestion électronique des affaires (GEVER) au Département fédéral de l'intérieur (DFI): introduction
- Programme Transformation numérique et innovation: validation du programme
- Politique en faveur des personnes handicapées: phase d'approfondissement des programmes pluriannuels «Autonomie» et «Égalité et travail»

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La moitié des étapes clés ont été franchies:

- *Numérisation des processus de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF):* le projet eESA se trouve encore dans sa phase de conception, qui durera jusqu'à fin juin 2021. Cette phase consiste à définir les exigences techniques et les processus de la première version afin de permettre la mise en œuvre du système. Prévue pour le 1.1.2022, l'introduction pourra avoir lieu malgré l'absence de personnes de référence et le remplacement du responsable du projet.
- *Nouveau produit de gestion électronique des affaires (GEVER) au DFI:* les objectifs de migration et d'introduction du programme GENOVA DFI ont été atteints. Acta Nova a été introduit début juillet 2020 dans l'ensemble du département. En raison du COVID-19, la phase d'introduction a été prolongée de trois mois. Les offices du DFI fonctionnent dans le nouveau système d'exploitation depuis début octobre 2020, ce qui a permis au programme GENOVA DFI de prendre fin à la mi-novembre.
- *Programme Transformation numérique et innovation:* la validation du programme a eu lieu comme prévu en 2020.
- *Politique en faveur des personnes handicapées:* différents projets prévus pour l'année sous revue ont dû être repoussés ou modifiés en raison du COVID-19. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes handicapées est en bonne voie, bien qu'il faille s'attendre à une prolongation d'environ six mois pour terminer les activités planifiées.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	3,5	4,7	3,2	-0,3	-7,6
Charges	139,2	144,0	141,3	2,1	1,5
Charges propres	29,5	28,8	26,4	-3,1	-10,5
Charges de transfert	109,8	115,2	114,9	5,2	4,7
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent essentiellement des émoluments perçus par l'ASF. En raison du COVID-19, l'élaboration des rapports a été retardée dans diverses fondations, ce qui explique pourquoi la soumission des rapports annuels a été reportée de trois mois. En conséquence, les émoluments pour l'examen des rapports ont également été moins élevés.

Les charges propres se composent des charges de personnel, des charges informatiques, des charges de loyer et des charges de conseil et d'exploitation, les charges de personnel représentant la plus grande partie. La baisse des charges propres est due à des retards dans divers projets (notamment eESA) et à des postes vacants au sein de l'ASF. Les charges de transfert regroupent les contributions allouées aux institutions suivantes: Pro Helvetia, MNS, Swissmedic et Croix-Rouge suisse. En outre, elles financent des mesures en faveur de l'égalité des personnes handicapées (Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées) et de la prévention du racisme (Service de lutte contre le racisme). La hausse des charges de transfert par rapport à l'année précédente est due à l'augmentation des contributions destinées à Pro Helvetia et au MNS, lesquelles sont définies dans le message culturel. Quant à l'augmentation des contributions versées à Swissmedic, elle est due à la révision totale de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux et de l'ordonnance sur les essais cliniques de dispositifs médicaux.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI) transmet au chef du département les informations requises pour la conduite des affaires, le soutient dans son travail politique, gère le processus de planification, coordonne, suit et évalue le traitement des dossiers dans les offices et assure la communication. Il coordonne et pilote les ressources et garantit la coordination de la planification et des activités avec les autres départements et le Conseil fédéral. Le SG-DFI est en outre responsable de la surveillance des fondations, de l'égalité des personnes handicapées et de la lutte contre le racisme. Il exerce son influence sur Swissmedic, Pro Helvetia et le MNS en sa qualité de propriétaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	75,5
Charges et dépenses d'investissement	15,1	17,7	17,6	-0,1	-0,3

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement se composent principalement des charges de personnel (13,3 mio), des charges de biens et services liées à l'informatique (1,9 mio) et des charges locatives (1,8 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le SG contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral (CF) et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
Gouvernement d'entreprise publique: Le SG contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le CF et le Parlement en matière de gouvernement d'entreprise			
- Entretiens de propriétaire réalisés avec Swissmedic, le MNS et Pro Helvetia (nombre, min.)	2	2	2
- Des objectifs stratégiques ont été définis (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été pleinement atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		3 505	4 707	3 237	-1 470	-31,2
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16	16	28	12	75,5
Postes ponctuels						
E102.0101	Émoluments perçus par l'autorité de surveill. des fondations	3 489	4 691	3 209	-1 482	-31,6
Charges / Dépenses		139 210	143 959	141 280	-2 679	-1,9
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	15 055	17 666	17 616	-50	-0,3
	<i>Transfert de crédits</i>		-135			
	<i>Cession</i>		916			
Crédits ponctuels						
A202.0120	Égalité pour les handicapés et lutte contre le racisme	2 691	3 521	2 878	-644	-18,3
	<i>Cession</i>		122			
A202.0121	Autorité fédérale de surveillance des fondations	10 535	4 286	3 695	-591	-13,8
	<i>Cession</i>		8			
A202.0122	Pool départemental des ressources	1 173	3 301	2 182	-1 119	-33,9
	<i>Report de crédits</i>		969			
	<i>Transfert de crédits</i>		21			
	<i>Cession</i>		-1 607			
	<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		1 200			
Domaine des transferts						
GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources						
A231.0167	Mesures de prévention du racisme	849	891	619	-272	-30,5
A231.0168	Mesures en faveur de l'égalité pour personnes handicapées	1 837	2 175	2 172	-3	-0,1
A231.0169	Contribution à Swissmedic	14 212	16 698	16 698	0	0,0
A231.0170	Contribution au Musée national suisse	30 628	31 670	31 670	0	0,0
A231.0171	Contribution aux loyers du Musée national suisse	20 262	20 262	20 262	0	0,0
A231.0172	Contribution à Pro Helvetia	41 143	42 665	42 665	0	0,0
A231.0362	Contribution fédérale destinée à la Croix-Rouge suisse	825	825	825	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	16 191	16 000	28 083	12 083	75,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>13 983</i>	<i>16 000</i>	<i>28 083</i>	<i>12 083</i>	<i>75,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>2 208</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes provenant de la location de places de stationnement au personnel. En raison du COVID-19, plusieurs voyages d'affaires planifiés et déjà préfinancés n'ont pas pu avoir lieu en 2020, ce qui a entraîné des remboursements au cours de l'année sous revue.

E102.0101 ÉMOLUMENTS PERÇUS PAR L'AUTORITÉ DE SURVEILL. DES FONDATIONS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	3 489 098	4 690 600	3 208 972	-1 481 628	-31,6

Les émoluments perçus par l'ASF couvrent principalement les dépenses liées à la surveillance des fondations (cf. A202.0121 «Autorité fédérale de surveillance des fondations»). En raison du COVID-19, l'élaboration des rapports a été retardée dans diverses fondations. C'est pourquoi la soumission des rapports annuels a été reportée de trois mois, ce qui a conduit à une baisse des émoluments pour l'examen des rapports.

Bases légales

O du 19.11.2014 sur les émoluments perçus par l'autorité fédérale de surveillance des fondations (OEmol-ASF; RS 172.041.18).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	15 054 861	17 665 800	17 615 576	-50 224	-0,3
<i>dont mutations de crédits</i>		780 800			
<i>avec incidences financières</i>	12 011 525	14 454 300	13 957 201	-497 099	-3,4
<i>sans incidences financières</i>	-	-	330 469	330 469	-
<i>Imputation des prestations</i>	3 043 336	3 211 500	3 327 906	116 406	3,6
Charges de personnel	11 373 216	13 172 800	13 335 609	162 809	1,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	3 681 645	4 493 000	4 279 967	-213 033	-4,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1 324 074	1 661 800	1 936 655	274 855	16,5
<i>dont charges de conseil</i>	71 342	198 000	41 906	-156 094	-78,8
Postes à plein temps (Ø)	60	65	65	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

En raison d'absences pour cause de maladie, il a fallu engager temporairement du personnel supplémentaire. En outre, davantage de collaborateurs ont été affectés pour une durée déterminée au service de la communication. Les ressources supplémentaires nécessaires à cet effet dans les charges de personnel ont été compensées dans le cadre des charges de biens et services et des charges d'exploitation.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* se composent à 45 % de charges de biens et services liées à l'informatique, à 44 % de charges liées aux immeubles (principalement les loyers) et à 11 % d'autres charges d'exploitation.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* concernent principalement les prestations de l'OFIT et de l'ISCeco dans les domaines de la bureautique, de l'assistance, de l'infrastructure informatique de base et de la gestion électronique des affaires (GEVER). Il a fallu engager des ressources supplémentaires pour le programme pluriannuel Transformation numérique et innovation, qui ont été compensées dans le cadre des charges de biens et services et des charges d'exploitation restantes.

Les *charges de conseil* sont principalement destinées à des études et expertises externes ainsi qu'à des mandats liés au développement de l'organisation.

Mutations de crédit

- Cession de l'Office fédéral du personnel (OFPER) d'un montant de 0,8 million pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, les primes d'encouragement en faveur de l'intégration professionnelle, les aides à l'accueil extrafamilial des enfants et les garanties de déficit
- Cession de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) d'un montant de 0,1 million pour le programme SUPERB
- Transfert de crédit de 0,1 million du SG-DFI au BFEG

A202.0120 ÉGALITÉ POUR LES HANDICAPÉS ET LUTTE CONTRE LE RACISME

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	2 691 164	3 521 300	2 877 531	-643 769	-18,3
<i>dont mutations de crédits</i>		122 300			
Charges de personnel	2 042 207	2 648 500	2 211 336	-437 164	-16,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	648 957	872 800	666 195	-206 605	-23,7
<i>dont charges de conseil</i>	309 077	549 800	292 291	-257 509	-46,8
Postes à plein temps (Ø)	12	15	13	-2	-13,3

Les charges concernent le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), le Service de lutte contre le racisme (SLR) et la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Les charges de personnel en constituent la plus grande partie. Les charges de conseil concernent principalement des études et des expertises. Les autres charges d'exploitation se composent principalement de dépenses liées aux prestations externes (traductions et rapports), aux publications et aux frais de déplacement.

Le Conseil fédéral a défini trois thèmes prioritaires dans la politique en faveur des personnes handicapées. En 2020, l'accent a été mis sur la phase d'approfondissement des programmes «Égalité et travail» et «Autonomie», et sur différentes activités du programme «Accessibilité et numérisation». En raison du COVID-19, les projets planifiés n'ont pas pu être réalisés dans les délais.

impartis. Par conséquent, les charges de conseil sont inférieures au montant budgété. Par ailleurs, il y a eu des retards dans le recrutement de personnel pour renforcer la politique en faveur des personnes handicapées.

Mutations de crédit

- Cession de l'OFPER d'un montant de 0,1 million pour la formation de stagiaires des hautes écoles, les primes d'encouragement en faveur de l'intégration professionnelle et les aides à l'accueil extrafamilial des enfants

A202.0121 AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE DES FONDATIONS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	10 535 187	4 285 500	3 694 811	-590 689	-13,8
<i>dont mutations de crédits</i>		7 900			
<i>avec incidences financières</i>	3 535 187	4 285 500	3 694 811	-590 689	-13,8
<i>sans incidences financières</i>	7 000 000	–	–	–	–
Charges de personnel	3 365 007	4 083 900	3 363 670	-720 230	-17,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	7 170 180	201 600	331 141	129 541	64,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	70 788	–	266 330	266 330	–
<i>dont charges de conseil</i>	41 225	173 400	11 809	-161 591	-93,2
Postes à plein temps (Ø)	16	22	19	-3	-13,6

L'ASF est chargée de la surveillance de la Confédération sur les fondations reconnues d'utilité publique exerçant leurs activités en Suisse et à l'étranger. Les charges de conseil concernent des mandats et expertises externes. Les autres charges d'exploitation se composent principalement des frais de port, des pertes sur débiteurs et des frais de déplacement. Les charges de personnel de l'ASF sont principalement financées par les émoluments perçus (voir poste E102.0101 «Émoluments perçus par l'autorité de surveillance des fondations»). La diminution des dépenses de personnel par rapport au montant budgété est due au retard pris dans le recrutement de nouveaux collaborateurs.

Mutations de crédit

- Cession de l'OFPER d'un montant de 7900 francs pour les aides à l'accueil extrafamilial des enfants

A202.0122 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	1 172 819	3 301 400	2 182 142	-1 119 258	-33,9
<i>dont mutations de crédits</i>		582 900			
<i>avec incidences financières</i>	700 127	3 301 400	1 640 180	-1 661 220	-50,3
<i>Imputation des prestations</i>	472 692	–	541 962	541 962	–
Charges de personnel	–	3 800	–	-3 800	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 172 819	3 297 600	2 182 142	-1 115 458	-33,8

Ce crédit de programme se compose de la réserve du département pour le financement de projets informatiques et de projets en lien avec le personnel. En 2020, il a principalement permis de financer les projets suivants: GENOVA, eESA, portefeuille d'applications du DFI et gestion de l'architecture. Le solde de crédit s'explique par le retard pris dans le projet eESA en raison de l'absence de personnes de référence et du changement de direction du projet.

Mutations de crédit

- Report de crédit de 1 million pour le projet GENOVA (supplément I au budget 2020)
- Cession de crédit de 1,6 million au BFEG pour le projet TEMOSTA23
- Transfert de crédit de 9000 francs à l'AFF pour la prise en charge du grand livre du BFEG
- Transfert de crédit de 45 000 francs de l'OSAV au SG-DFI pour la participation au projet GENOVA (gestionnaire de modèles)
- Transfert de crédit de 15 000 francs du SG-DFI à l'UPIC pour la demande de changement des rapports dans le BW
- Utilisation de réserves de 1,2 million pour le programme GENOVA

Remarque

Crédit d'engagement liquidé «Programme GENOVA, 2^e étape DFI» (V0264.04), voir tome 1, ch. C 11.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	1 658 000	1 658 000
Constitution à partir du compte 2019	–	500 000	500 000
Dissolution/utilisation	–	-1 200 000	-1 200 000
État au 31.12.2020	–	958 000	958 000
Demande de constitution à partir du compte 2020	–	600 000	600 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

En 2020, des réserves d'un montant de 1,2 million ont été utilisées pour le programme GENOVA.

Demande de constitution de nouvelles réserves

Une demande est déposée pour constituer des réserves affectées, pour un montant de 0,6 million. Ce montant est nécessaire pour le projet eESA, qui a subi des retards en raison de l'absence de personnes de référence et du changement de direction du projet. Le projet devrait s'achever d'ici à fin 2023, avec un budget de 5,9 millions.

A231.0167 MESURES DE PRÉVENTION DU RACISME

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20–B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	849 280	890 800	619 200	-271 600 -30,5

Le SLR octroie des aides financières pour différents projets de lutte contre le racisme. Les projets de sensibilisation et de formation visant à prévenir le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie peuvent bénéficier d'un soutien. En 2020, tous les projets soutenus n'ont pas pu être réalisés en raison du COVID-19. Le nombre de projets scolaires déposés a en outre été moins important qu'en 2019.

Bases légales

CP du 21.12.1937 (CP; RS 311.0), art. 386. O du 14.10.2009 sur les projets en faveur des droits de l'homme et de la lutte contre le racisme (RS 151.21).

A231.0168 MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20–B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	1 836 833	2 174 800	2 171 673	-3 127 -0,1

Le BFEH octroie des aides financières pour promouvoir l'information du grand public, financer différents programmes et campagnes ainsi que des analyses et des enquêtes en faveur des personnes handicapées. Le crédit à disposition permet de soutenir des projets de tiers, notamment d'organisations de personnes handicapées actives à l'échelle du pays ou d'une région linguistique. En 2020, il a été possible de soutenir plusieurs grands projets, réunissant divers acteurs, qui ont été déposés dans le cadre des programmes prioritaires *Égalité et travail* et *Autonomie*.

Bases légales

LF du 13.12.2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), art. 16 à 19. O du 19.11.2003 sur l'égalité pour les handicapés (OHand; RS 151.31).

A231.0169 CONTRIBUTION À SWISSMEDIC

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20–B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	14 211 800	16 697 600	16 697 600	0 0,0

Cette contribution vise à indemniser les prestations en faveur de l'économie générale fournies par Swissmedic conformément à son mandat de prestations.

Bases légales

LF du 15.12.2000 sur les produits thérapeutiques (LPTh; RS 812.21), art. 77, al. 3.

A231.0170 CONTRIBUTION AU MUSÉE NATIONAL SUISSE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	30 628 100	31 669 700	31 669 700	0	0,0

Le MNS est l'unité administrative faitière qui regroupe trois musées, à savoir le Musée national de Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwyz, ainsi que le centre des collections situé à Affoltern am Albis, qui abrite quelque 860 000 objets. Les musées consacrent leurs expositions permanentes à l'histoire culturelle de la Suisse, des époques les plus reculées à nos jours, apportant ainsi leur contribution à l'étude de l'identité suisse et de la diversité qui caractérise l'histoire et la culture du pays. Des expositions temporaires concernant des sujets en prise sur l'actualité complètent leur offre. Les commissaires du MNS organisent en outre des expositions à la maison de la corporation Zur Meisen à Zurich et au Musée des douanes à Cantine di Gandria.

Bases légales

LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS 432.30), art. 17, al. 1.

Remarque

Plafond des dépenses «Musée national suisse 2016–2020» (Z0050.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0171 CONTRIBUTION AUX LOYERS DU MUSÉE NATIONAL SUISSE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	20 262 300	20 262 300	20 262 300	0	0,0

Cette contribution aux loyers sert à couvrir les loyers du MNS pour l'utilisation des locaux appartenant à la Confédération. Elle a des incidences sur les finances, mais pas sur le budget (pas de flux de fonds). Elle se compose des amortissements théoriques et des coûts du capital, auxquels s'ajoute un émoulement de traitement (frais d'administration de l'OFCL).

Remarque

À ces charges correspondent des revenus d'un même montant dans le budget de l'OFCL (cf. 620/E100.0001 «Revenus de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»).

Bases légales

LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS 432.30), art. 16.

A231.0172 CONTRIBUTION À PRO HELVETIA

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	41 142 600	42 665 400	42 665 400	0	0,0

Cette contribution couvre environ 95 % des coûts de la fondation. La loi sur l'encouragement de la culture (LEC) attribue à Pro Helvetia quatre domaines d'activité: l'encouragement de la relève, la médiation culturelle, la promotion de la création artistique et les échanges culturels. En ce qui concerne ces derniers, Pro Helvetia fait la distinction entre la Suisse et l'étranger, et entre le soutien à des projets et l'information culturelle.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 40.

Remarque

Plafond des dépenses «Fondation Pro Helvetia 2016–2020» (Z0002.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0362 CONTRIBUTION FÉDÉRALE DESTINÉE À LA CROIX-ROUGE SUISSE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	825 300	824 500	824 500	0	0,0

Avec cette contribution, la Confédération couvre 1 % des charges de la Croix-Rouge suisse (à l'exclusion de celles qui concernent des mandats des pouvoirs publics).

Bases légales

AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS 513.51).

BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Promotion et réalisation de l'égalité de droit et de fait et élimination de toute forme de discrimination directe ou indirecte
- Promotion de l'égalité salariale dans les secteurs public et privé par le développement d'instruments, le conseil, l'information et les contrôles
- Promotion de l'égalité dans le monde professionnel et de la conciliation entre travail et vie de famille grâce à des aides financières
- Informations et conseils relatifs à la loi sur l'égalité (LEg), pour les secteurs public et privé
- Prévention et lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment la violence domestique

PROJETS 2020

- Égalité salariale: réalisation de contrôles au niveau des marchés publics
- Égalité salariale: développement des instruments de contrôle pour les employeurs des secteurs public et privé
- Égalité salariale: mise en œuvre de la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public
- Droit: réalisation d'une analyse de la jurisprudence du Tribunal fédéral concernant la loi sur l'égalité pour les années 2004 à 2019 (LEg; RS 151.1)
- Violence: organisation d'une conférence nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul (RS 0.311.35)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés des projets 2020 ont été atteintes. En raison de la pandémie de COVID-19, la conférence nationale dans le cadre de la Convention d'Istanbul a été reportée d'une année. Dans l'optique de l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'égalité le 1.7.2020, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a renoncé à mener des contrôles au niveau des marchés publics.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	0,0	0,0	0,0	0,0	n.d.
Charges	9,9	11,7	11,7	1,7	17,5
Charges propres	5,5	7,2	7,2	1,7	30,9
Charges de transfert	4,4	4,4	4,5	0,0	0,8
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Le BFEG réalise un revenu allant de quelques centaines à quelques milliers de francs par année, qui est sujet à des fluctuations aléatoires.

Par rapport au compte 2019, les charges ont augmenté de 17,5 %. Cette hausse est principalement due au projet TEMOSTA23 (modernisation technique de l'instrument d'analyse standard de l'égalité salariale; 1,8 mio de charges de biens et services et de charges d'exploitation), financé en majeure partie par des cessions de crédit de la part du Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI).

Les fonds destinés aux aides financières versées au titre de la LEg pour promouvoir l'égalité dans la vie professionnelle ont été entièrement utilisés dans le cadre des projets en cours et des nouvelles demandes approuvées en 2020.

GP 1: RÉALISATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

MANDAT DE BASE

Le BFEG est l'autorité compétente pour toutes les questions relevant de l'égalité entre les sexes. Il s'engage en faveur de l'égalité dans tous les domaines et vise l'élimination de toutes les formes de discrimination directe ou indirecte, et notamment l'abolition de la discrimination salariale. À cet effet, le BFEG informe activement le public, effectue des études, conseille tant les autorités que les particuliers et leur recommande des mesures appropriées. Il participe à l'élaboration des actes législatifs fédéraux et à des projets d'importance nationale, évalue les demandes d'aides financières octroyées en vertu de la LEg et surveille la réalisation des projets soutenus.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	-19,6
Charges et dépenses d'investissement	5,5	7,2	7,2	0,0	0,0

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement financent les activités du BFEG dans les trois domaines que sont la réalisation de l'égalité salariale et la promotion de l'égalité dans le monde du travail, l'application de la LEg ainsi que la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Les charges de l'exercice 2020 correspondent aux prévisions budgétaires.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Réalisation de l'égalité salariale: le BFEG informe et conseille autorités et particuliers, effectue des études, met à disposition des instruments de contrôle de l'égalité salariale et réalise des contrôles au niveau des marchés publics			
– Nouveaux contrôles d'un marché public (nombre, min.)	30	30	0
– Réunions avec des experts concernant le modèle d'analyse standard de la Confédération (nombre, min.)	4	3	1
– Conseils téléphoniques concernant l'autocontrôle de l'égalité salariale (nombre, min.)	197	200	641
– Perfectionnements et événements en lien avec l'égalité salariale (nombre)	10	4	5
Promotion de l'égalité: le BFEG soutient des projets et des services de consultation afin de promouvoir l'égalité dans le monde professionnel ainsi que la conciliation travail/vie de famille			
– Rapport sur les aides attribuées l'année précédente (trimestre)	T1	T1	T1
Information et conseil: le BFEG s'attache à promouvoir la mise en œuvre de la LEg par l'information et conseille les autorités et les particuliers			
– Renseignements juridiques concernant la LEg (nombre, min.)	59	50	186
Violence: le BFEG appuie les mesures fédérales et cantonales de prévention et de lutte contre la violence et encourage leur coordination			
– Réunions de coordination entre la Confédération et les cantons (trimestre)	T3	T3	T3
– Conférence nationale pour les spécialistes de la violence (trimestre)	–	T4	–

COMMENTAIRE

Les objectifs 2020 ont été en partie atteints. Les écarts se sont produits pour les objectifs suivants:

Réalisation de l'égalité salariale: en raison de l'entrée en vigueur le 1.7.2020 de la révision de la LEg, le BFEG a renoncé à mener de nouveaux contrôles dans les marchés publics en 2020. Cette entrée en vigueur a aussi eu pour conséquence un accroissement des demandes de renseignements reçues à travers la helpline pour les contrôles de l'égalité salariale, qui ont été trois fois plus nombreuses qu'attendu.

Information et conseil: les demandes de renseignements juridiques ont été supérieures aux estimations (186 au lieu de 50, dont 155 parvenues à travers la helpline).

Violence: en raison de la pandémie de COVID-19, la conférence bisannuelle du domaine Violence est reportée d'une année. Outre les rencontres cantons-Confédération organisées à deux reprises concernant la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, le BFEG a réuni ces acteurs dans le cadre d'une TaskForce de prévention de la violence domestique, mise sur pied dès le premier semi-confinement et convoquée régulièrement tout au long de l'année.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Revenus / Recettes	41	24	2	-22 -92,1
Domaine propre				
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	0	2	2	0 -19,6
Domaine des transferts				
Remboursement de contributions et indemnités				
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	41	22	0	-22 -99,7
Charges / Dépenses	9 990	11 694	11 691	-3 0,0
Domaine propre				
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 521	7 229	7 226	-3 0,0
<i>Transfert de crédits</i>		135		
<i>Cession</i>		1 810		
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		77		
Domaine des transferts				
GP 1: Réalisation de l'égalité entre femmes et hommes				
A231.0160 Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes	4 469	4 465	4 465	0 0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	89	2 300	1 849	-451	-19,6

Les revenus de fonctionnement comprennent différentes recettes de faible montant sujettes à des variations aléatoires. Le montant inscrit au budget correspondait à la valeur moyenne des revenus sur quatre ans (2015–2018).

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	40 822	22 000	65	-21 935	-99,7

Ce poste comprend les éventuels remboursements d'aides financières versées au titre de la LEg qui n'ont pas été utilisées dans leur totalité (voir A231.0160 «Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes»). Il s'agit de remboursements imprévisibles, qui connaissent des variations annuelles importantes. En 2019, les remboursements se sont élevés à 40 822 francs. En 2020, seul un remboursement de 65 francs a été comptabilisé. Le montant inscrit au budget correspondait à la valeur moyenne des remboursements sur quatre ans (2015–2018)

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	5 520 764	7 228 800	7 225 951	-2 849	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		2 022 100			
<i>avec incidences financières</i>	4 740 740	6 570 000	5 264 292	-1 305 708	-19,9
<i>sans incidences financières</i>	6 310	-	21 867	21 867	-
<i>Imputation des prestations</i>	773 713	658 800	1 939 792	1 280 992	194,4
Charges de personnel	2 803 317	3 255 000	3 230 398	-24 602	-0,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 717 447	3 973 800	3 995 553	21 753	0,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	468 977	1 380 200	1 648 240	268 040	19,4
<i>dont charges de conseil</i>	1 528 989	1 802 700	1 507 249	-295 451	-16,4
Postes à plein temps (Ø)	15	14	18	4	28,6

Charges de personnel

Les charges de personnel correspondent aux prévisions budgétaires. L'évolution par rapport à l'année précédente est due à un poste supplémentaire dans le domaine Violence afin de mettre en œuvre la Convention d'Istanbul. Par ailleurs, cette évolution résulte aussi d'une augmentation temporaire des ressources (1,5 EPT) permettant le développement de la Stratégie nationale pour l'égalité 2030 (programme de législature 2019–2023) et l'accompagnement de projets internationaux.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été supérieures de 19 % (268 040 fr.) aux prévisions budgétaires. Des prestations liées au projet TEMOSTA23 (modernisation technique de l'instrument d'analyse standard de l'égalité salariale) ont pu être fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, augmentant ainsi l'imputation des prestations.

Les *charges de conseil* comprennent les indemnités versées à des tiers pour des mandats dans le domaine Travail (études et développement d'instruments visant à réaliser l'égalité salariale, contrôles visant à vérifier l'égalité salariale dans les marchés publics de la Confédération et encouragement de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale) et dans le domaine Droit (études, conférences et rapports de la Suisse à l'intention du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [CEDEF]). Elles englobent aussi les dépenses du domaine Violence (études et information, conférences et manifestations dédiées à la coordination et à la mise en réseau des spécialistes cantonaux) et les charges de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), rattachée au BFEG (indemnités versées aux membres de la commission, honoraires versés à des experts pour la rédaction de rapports, d'avis et d'une revue spécialisée ainsi que pour la participation à des projets). Les charges de conseil sont inférieures de 16,4 % (- 296 000 fr.) aux prévisions budgétaires, principalement en raison de l'absence de contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics en 2020.

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation comprennent les *loyers* (0,3 mio) et les *prestations de service externes*, à savoir notamment les frais pour les traductions, le traitement des demandes d'aides financières, les manifestations et les mandats d'agences de communication et de graphisme (0,5 mio).

Mutations de crédits

- Cession de 203 000 francs de l'Office fédéral du personnel (contributions pour les stages des étudiants des hautes écoles, la formation professionnelle initiale et l'accueil extra-familial des enfants)
- Cessions de 1 607 000 francs du SG-DFI (contribution au projet TEMOSTA23)
- Transfert de crédit de 135 000 francs du SG-DFI (contribution au projet TEMOSTA23)

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	373 000	373 000
Dissolution/utilisation	–	-77 000	-77 000
État au 31.12.2020	–	296 000	296 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Au cours de l'année 2020, des réserves affectées ont été dissoutes à hauteur de 77 000 francs suite à l'achèvement des projets suivants: participation au projet GENOVA et instrument CEDEF en ligne, mené par la Commission fédérale des questions féminines.

Demande de constitution de nouvelles réserves

Le BFEG ne formule aucune demande de constitution de nouvelles réserves dans le cadre du compte 2020.

A231.0160 MESURES RELATIVES À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	4 469 200	4 464 700	4 464 697	-3

En vertu de la LEg, la Confédération peut allouer des aides financières à des organisations publiques ou privées qui favorisent la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle. Les domaines d'encouragement sont l'égalité sur le lieu de travail et dans l'entreprise, la carrière professionnelle et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. En 2020, le BFEG a reçu 44 demandes. Il en a approuvé 25 et refusé 18, une demande restant en attente. Les fonds disponibles en 2020 ont été entièrement utilisés.

Pour les années 2017 à 2020, une réorientation des aides financières en faveur de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié a été décidée. Depuis janvier 2017, les fonds correspondants sont attribués en priorité à des projets qui développent des produits et des prestations visant à promouvoir la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et à réaliser l'égalité salariale dans les entreprises, d'une part, et à des projets destinés à promouvoir le travail des femmes ou des hommes dans les secteurs qui connaissent une pénurie de personnel qualifié et où l'un des deux sexes est sous-représenté (par ex. les femmes dans les domaines de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique), d'autre part.

Bases légales

LF du 24.3.1995 sur l'égalité (LEg; RS 151.1), art. 14 et 15.

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Compléter les archives numériques en créant un accès en ligne aux archives de la Confédération
- Développer l'archivage numérique (nouveaux types d'information, évolutions technologiques, accroissement de la rentabilité)
- Assister et conseiller l'administration fédérale dans la gestion de l'information (y c. GEVER) afin de contribuer à une gestion efficace et garante de la sécurité du droit
- Préparer la fin de la reprise des documents papier par les Archives fédérales suisses (AFS)

PROJETS 2020

- Stratégie 2021–2025 des AFS: élaboration et publication de la nouvelle stratégie
- Évaluation de la loi fédérale sur l'archivage (LAR): publication du rapport final
- Infrastructure de numérisation: accroissement des capacités afin de parvenir à numériser 50 % des documents analogiques commandés aux AFS
- Système d'information archivistique (AIS): réalisation de la première étape du projet AIS Future

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été en partie franchies.

Stratégie 2021–2025 des AFS: la planification stratégique a été adaptée de manière à pouvoir intégrer dans la nouvelle stratégie les résultats de l'évaluation de la loi fédérale sur l'archivage (LAR). La nouvelle stratégie ne sera donc pas approuvée avant l'été 2021.

Évaluation de la loi fédérale sur l'archivage (LAR): le rapport est disponible et sera publié au printemps 2021.

Infrastructure de numérisation: en raison du COVID-19, les travaux ont été retardés d'environ deux mois, car une grande partie d'entre eux se déroulent sur place. En 2020, 32 % des commandes ont été numérisées.

Système d'information archivistique (AIS): l'appel d'offres a été élaboré, mais la mise en œuvre n'a pas encore pu débuter.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–C19 en %
Revenus	0,4	0,3	0,3	-0,1	-20,7
Charges	19,2	20,4	19,8	0,6	3,1
Charges propres	19,2	20,4	19,8	0,6	3,1
Dépenses d'investissement	–	0,1	–	–	–

COMMENTAIRE

Les *revenus de fonctionnement* proviennent à 78 % des compensations, à 17 % de la réduction des provisions pour les vacances et les heures supplémentaires et à 5 % de revenus divers. Les prestations des AFS comme l'aide à la recherche ou l'accès aux archives sont en principe gratuites. Jusqu'à fin 2019, les AFS facturaient les charges pour d'autres prestations fournies sur place, en salle de lecture (par ex. copie ou numérisation de documents). Cependant, avec l'infrastructure de numérisation, qui est à la disposition du public depuis fin 2019, les Archives fédérales passent progressivement à un accès principalement numérique; la numérisation de documents n'est plus une prestation supplémentaire, et la copie de documents n'est plus nécessaire. Afin de respecter le principe de la LAR selon lequel les archives de la Confédération peuvent être consultées librement et gratuitement, la numérisation est désormais gratuite. Les compensations correspondent aux revenus des prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers et à la refacturation au Fonds d'infrastructure ferroviaire de prestations fournies par le personnel des AFS. Les charges de personnel incluent les provisions pour les vacances et les heures supplémentaires. Quant aux revenus divers, ce sont par exemple les recettes issues de la location de places de stationnement.

Les revenus de fonctionnement inscrits au compte 2020 sont inférieurs de 0,1 million à ceux de l'exercice précédent. Cette baisse est due principalement à la perte des recettes liées aux émoluments pour les tâches de numérisation. En outre, la réduction des provisions pour les vacances et les heures supplémentaires a été moins importante en 2020 qu'en 2019.

Les *charges de fonctionnement* se composent à 48 % de charges de personnel, à 24 % de charges de biens et services liées à l'informatique, à 22 % de charges liées aux immeubles, à 5 % d'autres charges d'exploitation et à 1 % de charges de conseil.

Les charges de fonctionnement inscrites au compte 2020 sont supérieures de 0,6 million à celles de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par les coûts supplémentaires liés au développement puis à la mise en service progressive de l'infrastructure de numérisation aux AFS.

GP 1: GESTION DE L'INFORMATION

MANDAT DE BASE

Les AFS archivent tous les documents de la Confédération qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle afin de garantir la traçabilité des activités de l'administration, de permettre à cette dernière de rendre des comptes, de donner aux citoyens la possibilité de se forger un esprit critique et de créer le cadre nécessaire aux recherches. En outre, elles conseillent les services tenus de leur proposer leurs documents sur la manière de les organiser, de les gérer, de les conserver et de les verser aux archives. Enfin, elles aident ces services, de même que le public, à rechercher des documents archivés et à y accéder.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,5	0,3	0,4	0,0	2,2
Charges et dépenses d'investissement	19,3	20,4	19,8	-0,6	-3,0

COMMENTAIRE

Les *revenus de fonctionnement* inscrits au compte 2020 sont légèrement supérieurs au montant budgété, ce qui s'explique principalement par la réduction des provisions pour les vacances et les heures supplémentaires.

Les *charges de fonctionnement* inscrites au compte 2020 sont inférieures de 0,6 million (- 3 %) au montant budgété. Cette différence provient de la diminution des charges de biens et services liées à l'informatique (- 0,4 mio) et des charges de conseil (- 0,1 mio). Dans le cas des charges de biens et services liées à l'informatique, la différence s'explique principalement par le retard pris dans différents projets.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
État de droit: la Confédération doit être en mesure de rendre des comptes à la société, aux niveaux politique et juridique. Les AFS l'aident à répondre à cette obligation			
- Part des services tenus de livrer aux AFS leurs documents qui ont rempli cette obligation ces dix dernières années (% , min.)	70	70	70
Accès fiable et moderne aux données: les AFS adaptent à l'évolution numérique l'accès aux données archivées et aux informations destinées à l'administration fédérale et à la société (cyberadministration, société de l'information)			
- Dossiers fournis au format analogique (sur place en salle de lecture) (% , max.)	89	70	68
- Dossiers fournis au format analogique et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (% , min.)	11	29	32
- Dossiers fournis et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (% , min.)	0	1	0
Rentabilité: la rentabilité de l'archivage numérique est augmentée			
- Livraisons annuelles répondant aux instructions des AFS et permettant une prise en charge automatisée par les AFS (% , min.)	76	50	69

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

Des écarts apparaissent toutefois dans les domaines suivants:

Accès fiable et moderne aux données: les objectifs ont été atteints. Toutefois, l'accès à l'infrastructure de numérisation et à la salle de lecture a été temporairement limité voire impossible, ce qui ne se reflète pas dans les chiffres. C'est la raison pour laquelle il faut interpréter ces derniers avec prudence.

Rentabilité: déjà observée en 2019, la forte proportion de livraisons annuelles répondant aux instructions des AFS s'explique par le fait qu'elles ont, en 2020, été effectuées en grande partie par l'intermédiaire de systèmes GEVER, ce qui permet généralement une prise en charge automatisée.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		457	345	353	8	2,2
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	457	345	353	8	2,2
Charges / Dépenses		19 259	20 421	19 818	-603	-3,0
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	19 259	20 421	19 818	-603	-3,0
	<i>Transfert de crédits</i>		-1 275			
	<i>Cession</i>		376			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	456 595	345 000	352 621	7 621	2,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>370 487</i>	<i>345 000</i>	<i>343 893</i>	<i>-1 107</i>	<i>-0,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>86 108</i>	<i>-</i>	<i>8 728</i>	<i>8 728</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement des AFS englobent des compensations et des revenus divers. En 2020, ils se sont élevés à 0,4 million. Les compensations en forment la plus grande partie (0,3 mio). Elles comprennent les revenus liés aux prestations fournies par le personnel des AFS au Fonds d'infrastructure ferroviaire (0,2 mio) et ceux qui découlent de prestations d'archivage électronique à long terme pour les tiers (0,1 mio). De telles prestations, que les AFS proposent depuis 2011 à d'autres institutions publiques, ont ainsi été facturées aux Archives d'État de Genève et de Fribourg.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'archivage (LAr; RS 152.1), art. 17 s. O du 8.9.1999 sur l'archivage (OLAr; RS 152.11), art. 11. O du DFI du 1.12.1999 sur les émoluments ArchF (RS 172.041.15).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	19 258 513	20 421 200	19 817 917	-603 283	-3,0
<i>dont mutations de crédits</i>		-899 500			
<i>avec incidences financières</i>	12 489 538	14 038 000	13 243 471	-794 529	-5,7
<i>sans incidences financières</i>	-	21 000	-29 166	-50 166	-238,9
<i>Imputation des prestations</i>	6 768 975	6 362 200	6 603 612	241 412	3,8
Charges de personnel	9 305 413	9 505 600	9 506 809	1 209	0,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	9 953 100	10 840 800	10 311 107	-529 693	-4,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	4 652 096	5 094 600	4 684 076	-410 524	-8,1
<i>dont charges de conseil</i>	237 760	346 400	199 915	-146 485	-42,3
Charges d'amortissement	-	21 000	-	-21 000	-100,0
Dépenses d'investissement	-	53 800	-	-53 800	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	59	60	60	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel représentent 48 % des charges de fonctionnement. Le personnel a participé à différents projets, à l'exploitation de deux systèmes d'archivage (gestion des archives analogiques et création et exploitation des archives numériques), ainsi qu'à d'autres tâches spéciales comme l'évaluation de la loi fédérale sur l'archivage (LAr). Il a parfois fallu recourir temporairement à du personnel auxiliaire, ce qui explique la hausse de 0,2 million des charges de personnel par rapport à l'année précédente. Les charges de personnel sont comparables à celles inscrites au budget.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Au total, les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* inscrites au compte 2020 sont inférieures de 0,5 million au montant budgété. Les charges de biens et services liées à l'informatique ont reculé de 0,4 million et les charges de conseil de 0,1 million.

Dans le cas des *charges de biens et services liées à l'informatique*, la différence par rapport au montant budgété s'explique principalement par le retard pris dans différents projets. Pour ce qui est du projet de modernisation du système d'information archivistique (AIS Future), les retards s'expliquent par la refonte de la procédure d'appel d'offres OMC. En ce qui concerne les projets de modernisation des archives numériques (DIR Next) et de développement de l'accès en ligne aux archives de la Confédération, les retards sont dus à un manque de personnel. Pour la même raison, les clarifications techniques et les travaux préliminaires en vue de la modernisation des archives numériques n'ont pas pu être réalisés dans la mesure prévue. Environ 56 % des charges de biens et services liées à l'informatique ont été dédiées à l'exploitation et à la maintenance des applications existantes. Le reste a été utilisé pour le développement de l'archivage numérique et pour la création d'un accès en ligne aux Archives fédérales.

Les *charges de conseil* inscrites au compte 2020 sont inférieures de 0,1 million au montant budgété, certains projets n'ayant pas pu être réalisés comme prévu en raison de restrictions opérationnelles. Les charges de conseil découlent notamment du soutien reçu pour la réalisation de certains projets, pour la mise en place d'une propre architecture d'entreprise, pour l'optimisation de l'évaluation des risques et pour l'amélioration organisationnelle des AFS. Quant aux prestations de service externes, elles ont été supérieures de quelque 0,2 million au montant budgété, et les AFS y ont notamment eu recours pour la numérisation de documents analogiques. Les AFS ont poursuivi le développement et la mise en service progressive de leur propre infrastructure de numérisation. L'exploitation de cette infrastructure est confiée à des collaborateurs de la Fondation GEWA, qui emploie des personnes en réinsertion professionnelle.

Charges d'amortissement et dépenses d'investissement

Aucun amortissement ne figure au compte 2020.

Mutations de crédits

- Cessions de 375 500 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation professionnelle initiale (apprentis), pour les stagiaires des hautes écoles et pour les aides à l'accueil extrafamilial des enfants; cessions pour la réinsertion professionnelle et pour des cotisations supplémentaires à la caisse de pensions
- Transferts de crédit d'un montant de 125 000 francs de l'OFEV (50 000 fr.), de l'OFC (25 000 fr.), de l'OSAV (25 000 fr.) et de l'ElCom (25 000 fr.) aux AFS en lien avec le projet de plateforme Linked Data Service (LINDAS)
- Transferts de crédit dans le domaine informatique d'un montant de - 1,4 million de francs au sein du DFI

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	790 000	790 000
Constitution à partir du compte 2019	–	1 690 000	1 690 000
État au 31.12.2020	–	2 480 000	2 480 000
Demande de constitution à partir du compte 2020	–	220 000	220 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Aucune dissolution ou utilisation de réserves affectées ne figure au compte 2020.

Réserves

Les réserves affectées existantes (2,5 mio) sont principalement destinées aux projets d'accès en ligne (1,4 mio) et de modernisation du système d'information archivistique (0,6 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de différents retards et du manque de ressources, les projets et les travaux préparatoires nécessaires à leur réalisation n'ont pas pu avancer comme prévu. Cela a permis de réduire les charges de certains projets en 2020, lesquelles seront toutefois reportées sur les prochaines années, raison pour laquelle il faut constituer des réserves affectées de 220 000 francs.

- Modernisation du système d'information archivistique
(AIS Future) 170 000 francs

Sur recommandation de l'OFCL, la conception de la procédure d'appel d'offres OMC a été remaniée, ce qui a provoqué des retards dans le projet et une augmentation des coûts. Doté désormais d'un budget global de 2,5 millions, ce projet a été repoussé et devrait être achevé en 2023.

- Modernisation des archives numériques
(DIR Next) 50 000 francs

En raison du manque de personnel, les travaux préparatoires et les clarifications concernant ce projet n'ont pas pu être réalisés et le projet n'a donc pas pu démarrer. Doté d'un budget global de 3,8 millions, ce projet devrait être achevé en 2025.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Préserver les biens culturels matériels et immatériels en Suisse
- Encourager une offre culturelle diversifiée de grande qualité
- Améliorer la participation de toutes les catégories sociales à la vie culturelle
- Contribuer au renforcement de la cohésion sociale et nationale
- Contribuer à l'attrait de la Suisse comme lieu de création et d'innovation
- Assurer les échanges culturels à l'intérieur de la Suisse et avec l'étranger

PROJETS 2020

- Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (message culture): adoption par le Conseil fédéral
- Régimes d'encouragement et autres ordonnances: révision en vue de la nouvelle période d'encouragement débutant en 2021
- Conventions-programmes avec les cantons dans le domaine du patrimoine culturel et des monuments historiques: préparation des conventions dès 2021

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Le calendrier a été respecté.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	1,6	1,7	1,5	-0,1	-8,3
Charges	225,4	234,0	226,1	0,7	0,3
Charges propres	79,9	80,3	78,2	-1,7	-2,1
Charges de transfert	145,4	153,7	147,9	2,4	1,7
Dépenses d'investissement	24,3	24,9	24,6	0,3	1,1
Charges et dépenses extraordinaires	-	280,0	169,4	169,4	-

COMMENTAIRE

Les revenus comprennent principalement les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse, les recettes de la Bibliothèque nationale suisse (BN), la contribution allouée par le canton de Soleure au Musée des automates à musique de Seewen et les émoluments pour les actes administratifs; ces recettes sont inférieures à celles de l'année précédente.

Environ un tiers des charges de l'Office fédéral de la culture (OFC) sont des charges propres, ces dernières étant réparties entre les charges de personnel (50 %), les loyers (27 %, y c. les charges locatives des musées de la Confédération, du Centre Dürrenmatt Neuchâtel et de la Cinémathèque suisse) ainsi que les charges de conseil, les charges de biens et services liées à l'informatique et les autres charges de biens et services et d'exploitation (23 %). La baisse des charges par rapport au compte 2019 est principalement due à des solutions informatiques moins coûteuses (- 0,7 mio) et à des retards dans des projets en raison de la pandémie de COVID-19. Cela a entraîné une baisse des dépenses pour les prestations externes (- 0,8 mio) et dans le domaine des autres charges d'exploitation (- 1,2 mio). Les charges de personnel ont par contre augmenté de 0,8 million par rapport à l'année précédente.

Les charges de transfert concernent presque exclusivement des crédits prévus par le message culture 2016-2020 et sont en général faiblement liées. La hausse des dépenses par rapport au compte 2019 concerne principalement le domaine de l'encouragement de l'instruction des jeunes Suisses de l'étranger.

Les dépenses extraordinaires découlent des mesures arrêtées dans la loi COVID-19 et l'ordonnance COVID dans le secteur de la culture pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19.

GP 1: PATRIMOINE CULTUREL

MANDAT DE BASE

L'OFC gère des musées et des collections de la Confédération et soutient des institutions qui s'attachent à collectionner, conserver, cataloguer et diffuser des biens culturels. Il régleme le transfert des biens culturels et fait connaître les traditions vivantes de la Suisse. Il alloue des aides financières pour la préservation d'objets dignes de protection et met à disposition son expertise dans les domaines de l'archéologie, de la conservation des monuments historiques et de la protection des sites construits. Grâce à ces mesures, l'OFC contribue à préserver le patrimoine culturel suisse et à faire en sorte que la population puisse le connaître et y accéder.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,3	0,3	0,1	18,7
Charges et dépenses d'investissement	27,0	27,2	26,5	-0,7	-2,5

COMMENTAIRE

Comprenant la contribution allouée par le canton de Soleure au Musée des automates à musique de Seewen, les revenus de fonctionnement restent au niveau de l'année précédente. Le groupe de prestations «Patrimoine culturel» absorbe 34 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Sur ce pourcentage, 35 % sont imputables aux charges de personnel. Le solde des charges sert à financer notamment les loyers, l'entretien et le gardiennage des musées de la Confédération. Les charges sont inférieures au budget. Cela est principalement dû à la baisse des loyers des institutions externes, à la fermeture des institutions externes au printemps et en décembre en raison de la pandémie, et à des retards dans des projets (remplacement de la banque de données des œuvres d'art).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Musées de la Confédération: L'OFC met en valeur les fonds des musées qu'il gère par le biais d'expositions, de visites guidées et de manifestations			
- Visiteurs des musées de la Confédération (nombre, min.)	62 569	65 000	32 540
- Classes qui suivent les exercices et les offres pédagogiques (nombre, min.)	183	170	96
- Visites guidées des expositions et organisation de manifestations (nombre, min.)	2 177	1 980	1 424
Patrimoine culturel et monuments historiques: L'OFC contribue à protéger et à conserver le patrimoine culturel en allouant des aides financières et en réalisant des expertises; il soutient les mesures qui font connaître le patrimoine culturel auprès de la population			
- Contributions allouées pour des mesures de conservation urgentes proportionnellement aux fonds demandés (% min.)	95	80	42
- Part des expertises dont les propositions ont été prises en compte dans la mise en œuvre de projets (% min.)	91	75	93

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs n'ont pas pu être atteints en raison de la pandémie de COVID-19.

Les domaines suivants présentent des écarts importants:

Musées de la Confédération: les objectifs n'ont pas pu être atteints en raison des fermetures des musées imposées pendant plusieurs mois par les autorités.

Patrimoine culturel et monuments historiques: la demande de mesures de conservation urgentes a été supérieure à la moyenne alors que le niveau des ressources financières est resté le même, ce qui fait que les fonds ont été alloués à un petit nombre de projets prioritaires.

GP 2: CRÉATION CULTURELLE

MANDAT DE BASE

L'OFC encourage la création culturelle dans tous les domaines (cinéma, arts plastiques, design, littérature, musique, danse, théâtre) ainsi que la formation culturelle (promotion des langues et de la lecture, formation musicale, etc.). Il rend ainsi possible une création et une offre culturelles variées et de haute qualité et renforce la participation culturelle et la cohésion sociale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	0,6	0,6	0,0	-4,3
Charges et dépenses d'investissement	16,9	16,7	16,3	-0,4	-2,4

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse. Le groupe de prestations «Création culturelle» absorbe 21 % de l'enveloppe budgétaire de l'OFC. Sur ce pourcentage, 46 % concernent les charges de personnel. En raison des contraintes liées à la situation sanitaire, les cérémonies de remise de prix et les manifestations planifiées n'ont pas pu avoir lieu, ou pas dans le format prévu, d'où des dépenses moindres.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Échanges linguistiques et participation culturelle: L'OFC contribue à la compréhension entre communautés linguistiques et à la participation de la population à la vie culturelle suisse			
– Enfants et jeunes participant aux échanges scolaires entre régions linguistiques (nombre, min.)	9 900	8 000	2 459
– Enfants et jeunes participant au programme «Jeunesse et Musique» (nombre, min.)	16 791	10 000	10 016
Cinéma: L'OFC encourage et met en valeur la création cinématographique suisse			
– Part des scénarios soutenus par l'OFC qui donnent lieu à un film produit en Suisse (% min.)	31	20	73
– Films suisses projetés dans une salle ou un festival d'une autre région linguistique que celle de la langue originale (nombre, min.)	94	75	63
Prix et distinctions: Avec les prix et les distinctions qu'il décerne dans tous les secteurs artistiques, l'OFC touche un large public			
– Visiteurs des expositions Swiss Arts Awards et Swiss Design Awards (nombre, min.)	11 000	10 000	0

COMMENTAIRE

Dans plusieurs domaines, les objectifs n'ont pas été atteints en raison de contraintes liées à la pandémie de COVID-19. L'écart constaté dans le domaine des scénarios est dû à la faible base de calcul. Ainsi, une faible augmentation numérique a un fort impact sur l'indicateur.

GP 3: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

MANDAT DE BASE

La BN collectionne, répertorie, conserve et rend accessibles toutes les informations imprimées ou numériques ayant un lien avec la Suisse. Elle enrichit la collection Helvetica (textes, images et sons, au format imprimé comme numérique) et gère les Archives littéraires suisses à Berne, la Phonothèque nationale suisse à Lugano et le Centre Dürrenmatt à Neuchâtel. Elle veille à la conservation et à l'accessibilité actuelles et futures du patrimoine culturel suisse faisant partie de ses collections. Ces dernières permettent de réaliser des recherches sur la Suisse, d'accéder aux connaissances développées en Suisse et de mettre en valeur le patrimoine culturel suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,8	0,8	0,7	-0,1	-14,2
Charges et dépenses d'investissement	36,5	36,5	35,6	-0,9	-2,5

COMMENTAIRE

Les revenus ont été inférieurs de 0,1 million aux prévisions budgétaires, principalement en raison d'une baisse des recettes provenant des émoluments. La BN a absorbé 45 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Sur ce pourcentage, 63 % concernaient les charges de personnel. La baisse des charges est due à des retards de projets et à des contraintes liées à la pandémie de COVID-19. La plupart des manifestations marquant le 125^e anniversaire de la BN ont dû être annulées, raison pour laquelle les coûts ont été inférieurs aux prévisions. Quelques offres ont toutefois pu être adaptées et proposées sous forme numérique.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Collection Helvetica numérique: La BN enrichit continuellement la collection d'Helvetica électroniques originaux et continue à numériser la collection sur papier			
- Publications Helvetica électroniques originales (nombre, min.)	17 330	12 000	29 759
- Pages numérisées de la collection d'Helvetica sur papier (nombre, mio, min.)	1,488	1,000	2,434
- Satisfaction des usagers quant à l'exhaustivité des collections (sondage tous les quatre ans) (échelle 1 à 10)	8,4	-	-
Utilisation: La BN développe les possibilités d'utilisation en ligne et sur place			
- Participations à des portails spécialisés externes (nombre, min.)	32	20	34
- Participants à des expositions, des manifestations, des visites guidées et des formations (nombre, min.)	20 589	15 000	8 430
- Satisfaction des usagers quant à l'offre en matière de prestations et de conseil (sondage tous les quatre ans) (échelle 1 à 10)	8,9	-	-

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en grande partie atteints, voire dépassés. Les domaines suivants présentent des écarts importants:

Collection Helvetica numérique: 10 000 thèses de l'École polytechnique fédérale de Zurich publiées depuis 2009 ont été intégrées dans les archives numériques, raison pour laquelle la valeur cible a été dépassée. En outre, de grands projets de numérisation ont pu être menés à bien (par ex. Der Bund, Wir Brückenbauer – Construire, La Gruyère, Nidwalder Volkblatt), ce qui explique que la valeur cible a aussi été dépassée pour les pages numérisées.

Utilisation: en raison des mesures prises contre la propagation du COVID-19, seules quelques manifestations ont pu être organisées, ce qui a entraîné une diminution marquée du nombre de participants à des expositions, des manifestations, des visites guidées et des formations. Une solution de remplacement a été trouvée pour quelques manifestations, qui ont été organisées sous forme numérique.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Revenus / Recettes	1 836	1 661	2 000	339	20,4
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 748	1 611	1 527	-83	-5,2
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	68	-	59	59	-
Remboursement de contributions à des investissements					
E132.0100 Remboursements Protection du paysage et monum. historiques	-	-	414	414	-
Autres revenus et désinvestissements					
E150.0109 Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	20	50	-	-50	-100,0
Charges / Dépenses	249 910	538 942	420 557	-118 384	-22,0
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	80 372	80 387	78 376	-2 010	-2,5
Report de crédits		478			
Transfert de crédits		-3 446			
Cession		1 044			
Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		421			
Domaine des transferts					
GP 1: Patrimoine culturel					
A231.0129 Transfert des biens culturels	730	505	501	-4	-0,8
Compensation du supplément		-250			
A231.0131 Musées, collections, réseaux de tiers	12 502	12 895	12 879	-16	-0,1
A231.0132 Collaboration à la culture (UNESCO + Conseil de l'Europe)	145	349	246	-103	-29,4
A231.0136 Cinémathèque suisse	9 152	9 518	9 518	0	0,0
A231.0139 Contribution aux loyers de l'Institut suisse de Rome	124	-	-	-	-
A236.0101 Protection du paysage et conservation monuments historiques	24 024	24 901	24 901	0	0,0
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	24 024	24 901	24 487	-414	-1,7
GP 2: Création culturelle					
A231.0119 Soutien à des organisations culturelles	3 068	3 257	3 226	-31	-0,9
A231.0120 Indemnité versée à la ville de Berne pour la culture	1 008	1 007	1 007	0	0,0
A231.0121 Promotion de la culture et de la langue du canton du Tessin	2 430	2 452	2 452	0	0,0
A231.0122 Promotion de la culture et de la langue des Grisons	4 858	5 318	5 318	0	0,0
A231.0123 Mesures encourageant la compréhension	6 491	6 084	5 838	-245	-4,0
Compensation du supplément		-650			
A231.0124 Encouragement de l'instruct. de jeunes Suisses de l'étranger	20 391	24 860	24 714	-146	-0,6
Supplément		3 500			
A231.0125 Soutien aux gens du voyage	690	727	575	-152	-20,9
A231.0126 Encouragement de films	32 003	32 037	29 948	-2 089	-6,5
A231.0127 Coopération européenne dans le domaine cinématographique	745	778	778	0	0,0
Supplément		33			
A231.0128 Participation au programme Europe créative (média / culture)	5 230	5 341	4 827	-514	-9,6
Compensation du supplément		-783			
A231.0130 Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	-	50	-	-50	-100,0
A231.0133 Prix, distinctions et acquisitions	2 944	3 176	3 028	-148	-4,7
A231.0134 Manifestations et projets	900	431	353	-78	-18,1
Compensation du supplément		-350			
A231.0135 Culture cinématographique	8 673	9 927	9 927	0	0,0
A231.0137 Promotion de la formation musicale	2 799	2 704	1 574	-1 130	-41,8
Compensation du supplément		-1 500			
A231.0138 Promotion de la lecture	4 318	4 539	4 363	-175	-3,9
A231.0140 Promotion de la littérature	1 671	1 819	1 819	0	0,0
A231.0141 Participation culturelle	618	982	541	-441	-44,9
Transactions extraordinaires					
A290.0107 COVID: aide d'urgence aux entreprises culturelles	-	5 000	4 474	-526	-10,5
Supplément		100 000			
Compensation du supplément		-95 000			

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
A290.0108	COVID: aide d'urgence aux acteurs culturels	-	25 000	7 622	-17 378 -69,5
	<i>Supplément</i>		<i>25 000</i>		
A290.0109	COVID: comp. manque à gagner, entreprises/acteurs, culture	-	195 000	138 916	-56 084 -28,8
	<i>Supplément</i>		<i>195 000</i>		
A290.0111	COVID: associations culturelles, domaine amateur	-	21 000	18 350	-2 650 -12,6
	<i>Supplément</i>		<i>21 000</i>		
A290.0131	COVID: conventions de prestations, culture, cantons	-	34 000	-	-34 000 -100,0
	<i>Supplément</i>		<i>34 000</i>		

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	1 747 517	1 610 500	1 527 109	-83 391	-5,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 607 747</i>	<i>1 610 500</i>	<i>1 527 109</i>	<i>-83 391</i>	<i>-5,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>139 770</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFC comprennent les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse, les recettes de la BN (en particulier les contributions versées à la Phonothèque nationale suisse par la ville de Lugano et le canton du Tessin), la contribution allouée par le canton de Soleure au Musée des automates à musique de Seewen, les émoluments pour les actes administratifs, ainsi que d'éventuels remboursements de versements effectués les années précédentes. Les émoluments pour les actes administratifs sont inférieurs au montant budgété.

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	67 753	-	58 963	58 963	-

Il s'agit de remboursements dans le domaine des transferts de versements effectués les années précédentes. Au cours de l'année de référence, il y a eu un remboursement de la Ville de Genève sur la base de la convention de prestations de 2018 avec le Musée Ariana.

E132.0100 REMBOURSEMENTS PROTECTION DU PAYSAGE ET MONUM. HISTORIQUES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	-	413 551	413 551	-

Dans l'année sous revue, des remboursements à hauteur de 0,4 million au total ont été effectués dans plusieurs cantons sur la base des décomptes des conventions-programmes 2012-2015.

E150.0109 TAXE VIS. À PROMOUV. CINÉ., DIFFUSEURS TÉLÉV., PART RECETTES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	20 287	50 000	-	-50 000	-100,0

Selon la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), les diffuseurs de programmes télévisés nationaux ou destinés aux régions linguistiques qui diffusent des films sont tenus d'affecter une part (4 %) de leurs recettes brutes à l'achat, à la production ou à la coproduction de films suisses ou d'acquitter une taxe correspondante. Les recettes doivent être affectées à la promotion du cinéma (voir A231.0130 «Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision»). Il s'agit d'une taxe de remplacement dont le montant est avant tout déterminé par l'attitude des diffuseurs de télévision eux-mêmes et qui est par conséquent difficile à prévoir.

En 2020, la taxe de remplacement n'a généré aucune recette, car les diffuseurs de télévision ont entièrement rempli leur obligation d'investissement.

Bases légales

LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40), art. 7, al. 2. LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 15, al. 2.

Remarques

Recettes en faveur du financement spécial «Encouragement du cinéma», voir tome 1, ch. B 82/34.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	80 372 096	80 386 800	78 376 331	-2 010 469	-2,5
<i>dont mutations de crédits</i>		-1 503 500			
<i>avec incidences financières</i>	56 106 567	56 563 000	54 747 814	-1 815 186	-3,2
<i>sans incidences financières</i>	178 288	137 000	367 485	230 485	168,2
<i>Imputation des prestations</i>	24 087 241	23 686 800	23 261 032	-425 768	-1,8
Charges de personnel	38 053 451	38 968 800	38 847 361	-121 439	-0,3
<i>dont location de services</i>	185 261	75 000	91 254	16 254	21,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	41 825 374	41 239 400	39 224 659	-2 014 741	-4,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	7 027 154	7 693 200	6 360 058	-1 333 142	-17,3
<i>dont charges de conseil</i>	1 477 190	1 763 400	1 390 546	-372 854	-21,1
Charges d'amortissement	178 288	137 000	185 979	48 979	35,8
Dépenses d'investissement	314 983	41 600	118 332	76 732	184,5
Postes à plein temps (Ø)	248	250	248	-2	-0,8

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les coûts de personnel représentent 50 % des charges de fonctionnement. En raison de la pandémie de COVID-19, tous les postes initialement prévus n'ont pas pu être pourvus. La situation épidémiologique a également eu pour effet une diminution des dépenses dans le domaine de la formation continue et de la promotion de la santé au travail. Les crédits disponibles ont été utilisés pour recruter du personnel temporaire supplémentaire (location de services), qui a contribué à rattraper des retards pris dans certains domaines.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La plus grande partie des *charges de biens et services liées à l'informatique* (6,4 mio) concerne l'imputation interne de prestations (IP) avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et le Centre de services informatiques du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (3,6 mio).

Les principales causes de la diminution des charges (- 1,3 mio) par rapport au budget 2020 relèvent du développement, du conseil et des prestations de service informatiques. Une solution de soutien à un projet a pu être trouvée à l'interne en lieu et place du soutien externe qui était initialement prévu. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 et les procédures complexes d'adjudication ont entraîné des retards dans les projets.

Par rapport au compte de l'exercice précédent, les coûts de gestion et de maintenance informatiques ont diminué (- 0,6 mio). C'est la réduction des prestations facturées en interne (- 1 mio) qui a ici surtout pesé. Deux raisons à cela: le fait que le système de gestion de la bibliothèque ne soit plus hébergé par l'OFIT mais directement sur le *cloud*, et le transfert définitif d'e-Helvetica (le système qui gère la livraison, la préparation et l'archivage des documents numériques et permet d'y accéder) à la Phonothèque nationale.

Les *charges de conseil* (1,4 mio) comprennent le financement des commissions de l'OFC prescrites par la loi et celui des mandats d'experts et des mandats de conseil. L'écart par rapport au budget (- 0,4 mio) s'explique par la baisse des indemnités versées aux commissions et aux experts, qui ont moins siégé en raison de la pandémie de COVID-19.

56 % des *charges de biens et services et charges d'exploitation* sont affectés aux charges de loyer (21 mio, dont 18,6 mio IP). Les coûts de logement comprennent la location et les coûts accessoires pour le dépôt souterrain de la BN, le Centre Dürrenmatt Neuchâtel, les bâtiments des musées de la Confédération, la Cinémathèque suisse et les bâtiments administratifs à Berne.

Les autres charges d'exploitation (10,6 mio) comprennent les ressources affectées à l'exploitation de l'OFC (y c. la BN), à la surveillance et au gardiennage des quatre musées de la Confédération (Museo Vela, Collection Oskar Reinhart, Musée des automates à musique et Musée du couvent de Saint-Georges). Elles comprennent en outre les fonds mis à disposition pour les acquisitions de la BN ainsi que pour des mesures de conservation des collections de la BN et des musées et collections d'art de la Confédération. Les frais occasionnés par les cérémonies de remise des différents prix suisses figurent également à ce poste. Les dépenses occasionnées par les frais de déplacement, les prestations de service externes et les taxes postales et frais de port ont été moindres (- 0,4 mio), essentiellement en raison des restrictions liées à pandémie de COVID-19.

Charges d'amortissement

Les amortissements du patrimoine administratif de l'OFC sont compris dans les charges de fonctionnement et sont légèrement supérieurs au montant budgété.

Dépenses d'investissement

Durant l'exercice sous revue, les acquisitions de remplacement suivantes ont été effectuées afin d'assurer la poursuite de l'exploitation de l'OFC:

- Dispositif de veille automatique, CAC, protection des travailleurs isolés (24 034 fr.)
- Agrandissement du studio d'enregistrement (33 600 fr.)
- Micro Fading Tester (32 511 fr.)
- Imprimante / reprographie (8 585 fr.)
- Découpeuse de passe-partout (19 601 fr.)

Les investissements supplémentaires ont été compensés dans le cadre des charges de fonctionnement.

Mutations de crédits

- Cession de un million de francs par l'Office fédéral du personnel pour les places de réinsertion, la garde des enfants, les places de stage, les places d'apprentissage et les cotisations supplémentaires à la caisse de pension.
- Dépassement de crédit de 0,4 million à la suite de la dissolution de réserves affectées.
- Report de crédit de 0,5 million pour des projets qui avaient pris du retard (supplément II 2020).
- Transfert de crédit de 0,1 million en faveur de l'Office fédéral de la statistique pour les statistiques culturelles et le projet de révision de Succès Cinéma.
- Transfert de crédit de 0,5 million en faveur de MétéoSuisse pour les projets DVNextGen et de logiciels géoredondants.
- Transfert de crédit de 25 000 francs en faveur des Archives fédérales pour l'infrastructure triple store de la plateforme Linked Data.
- Transfert de crédit de 2,9 millions en faveur de l'Office fédéral de la statistique pour couvrir des dépenses accrues résultant de la pandémie de COVID-19.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Patrimoine culturel		GP 2: Création culturelle		GP 3: Bibliothèque nationale suisse	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	27	26	17	16	36	36
Charges de personnel	9	9	7	7	22	22
Charges de biens et services, charges d'exploitation	18	17	10	9	14	13
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1	1	2	2	4	3
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	1	1	0	0
Charges d'amortissement	0	0	0	–	0	0
Dépenses d'investissement	0	0	–	–	0	0
Postes à plein temps (Ø)	56	57	43	43	149	148

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	916 200	916 200
Constitution à partir du compte 2019	–	695 000	695 000
Dissolution/utilisation	–	-474 200	-474 200
État au 31.12.2020	–	1 137 000	1 137 000
Demande de constitution à partir du compte 2020	–	870 000	870 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Durant l'exercice sous revue, des réserves affectées d'un montant de 421 200 francs sont allées aux projets suivants: 125 ans de la Bibliothèque nationale (150 000 fr.), projets de numérisation des Archives littéraires suisses (4000 fr.), communication des données OFC (63 600 fr.), Genova (30 000 fr.) et banque de données Jeunesse et musique (173 600 fr.). Des réserves d'un montant de 53 000 francs ont par ailleurs été dissoutes.

Demande de constitution de nouvelles réserves

L'OFC demande la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur de 870 000 francs. Les projets suivants ont pris du retard:

- Plateforme de films et de nominations 80 000 francs

La plateforme de films et de nominations est utilisée pour l'attribution du prix du cinéma afin de permettre aux experts d'évaluer les films en compétition. Le service responsable n'a pu faire avancer les travaux comme prévu, car les ressources en personnel ont été affectées ailleurs en raison de la pandémie de COVID-19 (durée 1.7.2020–31.12.2022; budget du projet: 0,7 mio).

- Remplacement de la banque de données des œuvres d'art 43 000 francs

La banque de données des œuvres d'art permet de gérer les objets des Collections d'art de la Confédération et des musées de l'OFC. La procédure OMC a occasionné des dépenses nettement plus élevées que prévu. En outre, la pandémie de COVID-19 a entraîné des retards (durée 1.5.2019–31.12.2021; budget du projet: 0,7 mio).

- Remplacement de la comptabilité des stocks 23 000 francs

Le fournisseur n'a pas été en mesure de réaliser la solution de portail dans les délais prévus. En outre, il y a eu des problèmes techniques imprévus liés aux autorisations d'accès (durée 1.10.2019–31.5.2021; budget du projet : 0,1 mio).

- PublicPC next 180 000 francs

Le projet de PublicPC next a pour objectif de remplacer l'infrastructure des espaces réservés au public (PC publics). Des retards sont survenus en raison d'un manque de personnel pour cause de maladie (durée 27.2.2019–31.12.2021; budget du projet: 0,4 mio).

- SIG-ISOS 82 000 francs

L'inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) est dressé sous forme géocodée. Le système actuel de saisie et de transmission des informations doit donc être remplacé. La définition des exigences pour l'appel d'offres OMC a été complexe et très fastidieuse, ce qui a entraîné des retards (durée 1.1.2016–30.6.2022; budget du projet: 1,7 mio).

- Projet de numérisation du CE 20 000 francs

Le projet de numérisation du Cabinet des estampes (négatifs sur plaques de verre de la collection Wehrli) n'a pas pu être mené à bien comme prévu en raison de la pandémie de COVID-19 (durée 1.1.2020–31.12.2021).

- Remplacement d'HelveticArchives 60 000 francs

Le projet consiste à remplacer le catalogue de gestion et de présentation des collections spéciales de la BN (Archives littéraires suisses, Cabinet des estampes). Comme les Archives fédérales suisses ont des besoins similaires, il a été décidé de procéder à un achat commun. En conséquence, il a fallu complètement revoir la planification initiale (durée 1.7.2020–30.6.2023; budget du projet: 0,6 mio).

- Mise à jour des métadonnées de la collection e-mpa 60 000 francs

Les journaux numérisés sont mis à la disposition du public. Une nouvelle norme de métadonnées est introduite pour faciliter la recherche. Cela nécessite un appel d'offres OMC, et les travaux préparatoires à cet effet ont entraîné des retards (durée 1.4.2020–31.12.2022; budget du projet: 1,4 mio).

- Système d'archivage à long terme 42 000 francs

Le système d'archivage à long terme sert à l'archivage des collections numériques. La dimension du projet a été définie lors de la phase préparatoire. Il est apparu que le projet avait atteint une taille qui rendait nécessaire une évaluation externe sur mandat de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération, ce qui a entraîné des retards (durée 3.5.2019–31.12.2024; budget du projet: 10,4 mio).

- Centenaire de la naissance de Friedrich Dürrenmatt 160 000 francs

Cet anniversaire donne lieu à une série d'expositions, de publications et de manifestations. Le Centre Dürrenmatt Neuchâtel et les Archives littéraires suisses sont les premiers concernés. Les célébrations ont commencé à la fin de l'automne 2020 avec une série d'événements diffusés en streaming. Il y a eu des retards dans les publications et la conception des expositions en raison de la pandémie de COVID-19 (durée 1.12.2018–31.12.2021; budget du projet: 0,4 mio).

- Les artistes et les livres 20 000 francs

La collection de livres d'artistes de la BN est traitée scientifiquement et sera présentée dans une publication. Du retard a été pris en raison d'autres tâches prioritaires et de la pandémie de COVID-19 (durée 1.6.2018–31.12.2022; budget du projet: 58 000 fr.).

- Projets de numérisation de la Collection générale 100 000 francs

Les projets de numérisation de la Collection générale (journaux, périodiques) sont financés et réalisés conjointement avec des partenaires externes (bibliothèques cantonales, éditeurs et autres parties). La Confédération prend généralement à sa charge 20 % des coûts. Certains projets n'ont pas avancé comme prévu en raison de retards ou de contretemps du côté des partenaires (durée 1.1.2020–31.12.2021; budget du projet: 0,4 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PATRIMOINE CULTUREL

A231.0129 TRANSFERT DES BIENS CULTURELS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	730 334	505 200	501 000	-4 200	-0,8
dont mutations de crédits		-250 000			

Ces aides financières contribuent à la protection de biens culturels meubles particulièrement menacés (par ex. en cas de conflits armés). Le soutien va notamment à des projets de conservation du patrimoine culturel meuble menacé dans des États avec lesquels la Suisse a conclu un accord bilatéral en vertu de la loi sur le transfert des biens culturels ou à des projets menés par des organisations internationales spécialisées.

Mutation de crédits

- Compensation d'un crédit supplémentaire de 0,3 million pour les écoles suisses en lien avec la pandémie de COVID-19 (crédit A231.0124 «Encouragement de l'instruction de jeunes Suisses de l'étranger», supplément IIb 2020).

Bases légales

LF du 20.6.2003 sur le transfert des biens culturels (LTBC; RS 444.1), art. 14. O du 13.4.2005 sur le transfert des biens culturels (OTBC; RS 444.11), art. 8 à 15.

Remarques

Plafond de dépenses «Transfert des biens culturels 2016–2020» (Z0052.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0131 MUSÉES, COLLECTIONS, RÉSEAUX DE TIERS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	12 502 240	12 895 300	12 878 975	-16 325	-0,1

Des contributions d'exploitation d'un montant de 11,7 millions ont été allouées à des musées, à des collections et à des réseaux de tiers. Les musées et collections qui suivent ont été sélectionnés sur la base de la mise au concours publique des contributions d'exploitation: la fondation de la Maison des arts électroniques à Münchenstein, la fondation du Musée de l'habitat rural de Ballenberg à Hofstetten (BE), la fondation Swiss Science Center Technorama à Winterthur, le Musée Ariana, Musée suisse de la céramique et du verre, à Genève, la Cité romaine d'Augusta Raurica à Augst, l'Aargauer Kunsthhaus à Aarau, le Laténium, parc et musée d'archéologie, à Hauterive, le Musée de l'Élysée à Lausanne, la fondation Museo d'Arte della Svizzera Italiana à Lugano, la Bibliothèque du couvent de Saint-Gall et la fondation Vitromusée Romont, Musée Suisse du Vitrail et des Arts du Verre à Romont.

Les réseaux de tiers suivants ont également reçu des contributions d'exploitation, sur la base du message culture 2016–2020 et de l'ordonnance du DFI instituant un régime d'encouragement des musées, des collections et des réseaux de tiers en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel (régime d'encouragement): la Fondation suisse pour la photographie à Winterthur, l'association Memoriav pour la préservation et l'étude du patrimoine audiovisuel suisse à Berne, la fondation SAPA, Archives suisses des arts de la scène, à Lausanne et Zurich, la fondation Passeport Musées suisses à Zurich, l'Association des musées suisses à Zurich et la Fondation du Musée alpin suisse à Berne. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a fixé les principes du calcul de la contribution dans un régime d'encouragement. L'OFC a conclu une convention de prestations avec les bénéficiaires des contributions d'exploitation.

En outre, des aides financières à hauteur de 1,1 million ont été allouées à des musées et à des collections pour la réalisation de projets relatifs à la clarification de la provenance de biens culturels et à la publication des résultats de ces recherches. Enfin, des contributions aux primes d'assurance d'un montant de 0,1 million ont été octroyées à des musées pour les aider à emprunter des œuvres importantes pour leurs expositions temporaires. La contribution à un projet est plafonnée à 100 000 francs et la contribution à une prime d'assurance à 150 000 francs.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 10. O du DFI du 29.11.2016 instituant un régime d'encouragement des musées, des collections et des réseaux de tiers en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel (RS 442.121.1), art. 10.

Remarques

Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0132 COLLABORATION À LA CULTURE (UNESCO + CONSEIL DE L'EUROPE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	145 449	348 900	246 293	-102 607	-29,4

Les États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur patrimoine culturel immatériel et de soutenir la collaboration sur les plans régional et international. En même temps que la convention, un «Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel» a été créé. Il est alimenté par les cotisations obligatoires des États contractants. Les signataires de la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel s'engagent à sauvegarder et à entretenir les objets culturels et naturels importants situés sur leur territoire (sites du patrimoine mondial). La convention exige un système de collaboration internationale destiné à soutenir les efforts des États.

L'accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels entend promouvoir un tourisme durable qui rend accessible le patrimoine culturel européen et met l'accent sur des sujets suprarégionaux concernant l'Europe. Les cotisations obligatoires des États parties servent à financer les mesures de soutien et le programme d'activités. L'écart par rapport au budget s'explique principalement par le fait que la cotisation 2020 n'a pas encore été facturée. En outre, seulement 100 000 des 170 000 francs de contributions volontaires inscrits au budget pour la candidature de la Suisse au Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ont été finalement utilisés.

Bases légales

Convention du 17.10.2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (RS 0.440.6), art. 26, al. 1. Convention du 23.11.1972 pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (RS 0.451.41). Résolution CM/Res (2010)53, instituant un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels, art. 5.

A231.0136 CINÉMATÈQUE SUISSE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	9 151 700	9 517 700	9 517 700	0	0,0

Des contributions d'exploitation sont allouées à la Cinémathèque suisse à Lausanne pour le catalogage, la collection, l'archivage, la restauration et la promotion de films suisses et d'autres œuvres audiovisuelles, en priorité celles qui ont un rapport clair avec la Suisse (Helvetica). Le financement de la Cinémathèque suisse est assuré en premier lieu par la Confédération. La Ville de Lausanne et le canton de Vaud fournissent des contributions supplémentaires. La Confédération conclut avec la Cinémathèque suisse des conventions de prestations pluriannuelles, qui fixent les objectifs et les indicateurs des prestations de l'institution. La Cinémathèque suisse a pour mandat, outre de gérer ses archives analogiques, d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de numérisation.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. c, art. 6. O. du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond de dépenses «Cinéma 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0139 CONTRIBUTION AUX LOYERS DE L'INSTITUT SUISSE DE ROME

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	124 085	–	–	–	–

L'Institut suisse de Rome a cessé d'être soutenu par l'OFC le 31 décembre 2019. Le financement est désormais assumé par Pro Helvetia.

A236.0101 PROTECTION DU PAYSAGE ET CONSERVATION MONUMENTS HISTORIQUES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	24 023 600	24 900 500	24 900 500	0	0,0

Des contributions sont allouées principalement à la sauvegarde d'objets à protéger tels que des localités caractéristiques, des sites évocateurs du passé ou des monuments historiques ainsi qu'à des mesures archéologiques. Les projets de recherche, de formation et de perfectionnement des spécialistes, les relations publiques et certaines organisations exerçant leurs activités dans l'ensemble du pays reçoivent aussi un financement.

La Confédération et les cantons participent ensemble au financement des mesures de sauvegarde des objets à protéger (tâche commune). Les contributions fédérales sont en principe octroyées sur la base de conventions-programmes conclues avec les cantons ou sur la base de décisions au cas par cas.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 457), art. 13 à 15. O du 16.1.1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN; RS 451.7).

Remarques

Dépenses de 10 millions imputées au fonds «Financement spécial pour la circulation routière», voir tome 1, ch. B 82/34.

Crédits d'engagement «Protection du paysage et conservation des monuments historiques» (V0152.00–V0152.02), voir tome 1, ch. C 12.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total sans incidences financières	24 023 600	24 900 500	24 486 949	-413 551	-1,7

Les contributions à des investissements pour la protection du paysage et la conservation des monuments historiques sont complètement réévaluées l'année du versement (voir crédit A236.0101 «Protection du paysage et conservation des monuments historiques», moins les remboursements d'un montant de 0,4 million inscrits au crédit E132.0100 «Remboursements Protection du paysage et conservation des monuments historiques»).

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (RS 611.0), art. 51.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CRÉATION CULTURELLE

A231.0119 SOUTIEN À DES ORGANISATIONS CULTURELLES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	3 068 349	3 256 800	3 226 249	-30 551	-0,9

Des contributions sont allouées à des organisations d'acteurs culturels professionnels actives dans l'ensemble de la Suisse dans les domaines des arts visuels, du design, du cinéma, de la littérature, de la musique, de la danse et du théâtre ainsi qu'à des organisations d'envergure nationale d'amateurs actifs dans le domaine culturel. Elles sont octroyées par le biais de conventions de prestations pluriannuelles. Le calcul des contributions allouées à des organisations d'acteurs culturels professionnels se fonde sur les critères suivants: la qualité et l'importance des prestations, un montant minimum défini par l'OFC pour chaque organisation qui remplit les conditions d'encouragement, la taille de l'organisation et le nombre de membres actifs représentés. Les contributions octroyées à des organisations d'amateurs actifs dans le domaine culturel sont calculées en fonction du nombre de membres.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 14.

Remarques

Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0120 INDEMNITÉ VERSÉE À LA VILLE DE BERNE POUR LA CULTURE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	1 008 000	1 007 000	1 007 000	0	0,0

La contribution culturelle allouée par la Confédération à la Ville de Berne, que celle-ci affecte à des institutions et à des projets culturels, est régie par une convention de prestations.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 18.

Remarques

Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0121 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DU CANTON DU TESSIN

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	2 429 500	2 452 100	2 452 100	0	0,0

La Confédération alloue au canton du Tessin des aides financières pour la sauvegarde et la promotion de la langue et de la culture italiennes. Le soutien va à des mesures générales (publications, recherche, programmes culturels, bourses, etc.), à des institutions et des organisations exerçant des tâches suprarégionales et à des manifestations linguistiques et culturelles. Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton du Tessin soumet chaque année à celui-ci le programme des mesures prévues et un plan de financement.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 22 à 25.

Remarques

Plafond de dépenses «Langues et compréhension 2016–2020» (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0122 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DES GRISONS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	4 858 000	5 317 600	5 317 600	0	0,0

La Confédération alloue des aides financières au canton des Grisons pour la sauvegarde et la promotion des langues et des cultures romanches et italiennes. Le soutien va à des mesures générales (enseignement, traduction, publications, production de matériel pédagogique dans les langues minoritaires, etc.), à des organisations et institutions exerçant des tâches suprarégionales (Pro Grigioni, Lia Rumantscha), à des activités d'édition en romanche ainsi qu'à la promotion du romanche dans les médias (Fundaziun Medias Rumantschas). Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton des Grisons soumet chaque année à celui-ci le programme des mesures prévues et un plan de financement.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 18 à 21.

Remarques

Plafond de dépenses «Langues et compréhension 2016–2020» (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0123 MESURES ENCOURAGEANT LA COMPRÉHENSION

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	6 491 400	6 083 500	5 838 248	-245 252	-4,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-650 000</i>			

La Confédération apporte son soutien aux domaines principaux suivants:

- échanges scolaires (art. 9 OLang);
- mesures de promotion des langues nationales dans l'enseignement et promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (art. 10 et 11 OLang);
- centre de compétences scientifique de promotion du plurilinguisme (art. 12 OLang);
- soutien d'agences de presse (art. 13 OLang);
- soutien d'organisations et d'institutions (art. 14 OLang);
- soutien des cantons plurilingues (art. 17 OLang).

En raison des contraintes liées à la pandémie de COVID-19, plusieurs activités d'échange et de mobilité n'ont pu avoir lieu, d'où des dépenses moindres.

Mutations de crédit

- Compensation de 0,7 million pour financer des allocations extraordinaires aux écoles suisses à l'étranger en lien avec la pandémie de COVID-19 (crédit A231.0124 «Encouragement de l'instruction de jeunes Suisses de l'étranger»).

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 14 à 18 et 21. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 9 à 14 et 17.

Remarques

Plafond de dépenses «Langues et compréhension 2016–2020» (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0124 ENCOURAGEMENT DE L'INSTRUCT. DE JEUNES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20–B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	20 391 163	24 859 900	24 714 179	-145 721 -0,6
dont mutations de crédits		3 500 000		

La Confédération octroie un soutien à 18 écoles suisses à l'étranger et pour les coûts résultant de l'engagement d'enseignants suisses dans des écoles allemandes, françaises et internationales fréquentées par un grand nombre d'enfants suisses. Elle peut également encourager les offres de formation professionnelle, les offres de fournisseurs privés et la fondation de nouvelles écoles. Les écoles suisses reconnues par le Conseil fédéral déposent une demande de subventions accompagnée du budget de la nouvelle année scolaire, du décompte final et du rapport concernant l'année scolaire écoulée. Le montant des subventions est fixé de manière forfaitaire sur la base de critères définis. Le montant des aides financières aux écoles suisses est calculé en fonction du nombre total d'élèves ou de personnes en formation, du nombre d'élèves ou de personnes en formation de nationalité suisse, du nombre d'enseignants pour lesquels une subvention peut être demandée et du nombre de langues d'enseignement.

Dans l'année sous revue, la pandémie de COVID-19 a fortement touché les écoles suisses à l'étranger. Pour en atténuer les conséquences financières, la Confédération a versé aux écoles, sur la base de l'art. 11 de la LESE, une aide d'urgence sous la forme d'allocations extraordinaires majorant de 15 % la subvention ordinaire. En outre, les écoles pouvaient demander des aides compensatoires non remboursables. Les moyens nécessaires ont été compensés sur cinq crédits de l'OFC (voir mutations de crédits).

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 3,5 millions (supplément IIb 2020). La compensation s'est faite sur les crédits A231.0123 «Mesures encourageant la compréhension», A231.0128 «Participation au programme Europe créative», A231.0129 «Transfert des biens culturels», A231.0137 «Promotion de la formation musicale» et A231.0134 «Manifestations et projets».

Bases légales

LF du 21.3.2014 sur les écoles suisses à l'étranger (LESE; RS 418.0), art. 10, 11 et 14. O du 28.11.2014 sur les écoles suisses à l'étranger (OESE; RS 418.01), art. 4 à 7 et 8 à 13. O du DFI du 2.12.2014 fixant les taux de subventionnement pour les aides financières aux écoles suisses à l'étranger (OESE-DFI; RS 418.013).

Remarques

Plafond de dépenses «Écoles suisses à l'étranger 2016–2020» (Z0059.00), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0125 SOUTIEN AUX GENS DU VOYAGE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20–B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	690 000	727 200	575 000	-152 200 -20,9

La Confédération soutient notamment l'Association faîtière des gens du voyage «Radgenossenschaft der Landstrasse» et la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses». Fondée en 1975, la «Radgenossenschaft der Landstrasse» offre un éventail de prestations (recherche d'aires de séjour, information du public, scolarisation) à cette minorité nationale reconnue par la Suisse. La fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» soutient la collaboration entre les différents niveaux institutionnels et les gens du voyage. La Confédération octroie en outre des aides financières aux cantons pour la création d'aires d'accueil afin de permettre le mode de vie nomade. L'écart par rapport au budget s'explique par l'absence de demandes des cantons dans l'année de référence.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 17.

Remarques

Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0126 ENCOURAGEMENT DE FILMS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	32 002 631	32 036 800	29 948 154	-2 088 646	-6,5

Cette contribution vise à soutenir le développement et la réalisation de projets de films suisses et de coproductions. Elle permet aussi de promouvoir l'exploitation publique des films et le cinéma suisse et de soutenir l'excellence par l'octroi d'un prix du cinéma.

L'aide liée au succès (6,5 mio) a permis de soutenir des films suisses en fonction du nombre d'entrées en salles et de l'accueil qui leur a été réservé lors d'importants festivals internationaux. Le succès d'un film auprès du public permet d'accorder aux personnes impliquées dans la réalisation (producteurs, réalisateurs et auteurs) une récompense sous la forme de bonifications limitées dans le temps qu'elles peuvent réinvestir dans de nouveaux projets cinématographiques.

L'aide sélective (18,9 mio) a permis d'octroyer des aides financières à la réalisation (écriture de scénarios, développement de projets, production et postproduction) et à l'exploitation (distribution, promotion) de films suisses et de coproductions. Les critères d'octroi d'une aide sélective sont en particulier le potentiel cinématographique, la qualité technique et artistique d'un projet et la structure de son financement. Dans le cadre des coproductions internationales (accords bilatéraux et multilatéraux), on prend notamment en compte la part de financement de la Suisse et le potentiel d'exploitation du film en Suisse et on veille à établir un équilibre adéquat entre productions avec participation suisse minoritaire et productions avec participation suisse majoritaire. En outre, la Confédération encourage à titre subsidiaire la formation de cinéastes en versant des aides financières aux films de diplôme réalisés dans les hautes écoles, pour autant que ceux-ci soient produits de manière indépendante. Elle soutient également la diversité de l'offre dans les régions. Les aides financières sélectives couvrent au maximum 50 % des coûts totaux d'un projet.

L'aide liée au site de tournage (promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse, PICS; 4,6 mio) permet à la Confédération de participer aux coûts techniques, artistiques et logistiques engagés en Suisse, particulièrement pour les coproductions internationales. Cet instrument renforce la compétitivité du secteur audiovisuel suisse, permet de préserver un savoir-faire national et incite à tourner davantage de films en Suisse. Sont éligibles au soutien les projets de films suisses ou de coproductions susceptibles d'être reconnus dans le cadre des accords de coproduction existants.

La baisse de 2 millions par rapport au budget s'explique par des reports de projets en raison de la pandémie de COVID-19, concernant notamment le domaine de l'aide liée au site.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 3, let. a, et 4, 6, 7 et 8. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond de dépenses «Cinéma 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0127 COOPÉRATION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE CINÉMATOGRAPHIQUE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	745 200	777 700	777 623	-77	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		33 200			

La contribution annuelle au Fonds culturel du Conseil de l'Europe (Eurimages), qui vise à améliorer la collaboration internationale et les échanges dans le domaine cinématographique, contribue à renforcer la compétitivité et la présence du cinéma suisse par la participation à des institutions d'encouragement multilatérales et à des coproductions. Les producteurs suisses reçoivent du fonds Eurimages un montant de 0,5 million d'euros au maximum pour la réalisation de films internationaux. Les principaux critères pris en considération sont la qualité artistique, l'expérience des réalisateurs ou producteurs et les chances de succès au niveau international. Les entreprises suisses de projection et de distribution reçoivent de ce fonds un montant d'environ 0,6 million d'euros par an pour la distribution et la projection en salles de films européens en Suisse.

Mutation de crédits

- Crédit supplémentaire pour la contribution annuelle au «Fonds de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles EURIMAGES» du Conseil de l'Europe (Supplément I 2020). Le crédit supplémentaire a été compensé à la charge du crédit «A231.0128 Participation au programme Europe Créative (MEDIA et culture)».

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 3, let. b, et art. 5, let. f. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

A231.0128 PARTICIPATION AU PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE (MÉDIA / CULTURE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	5 230 113	5 340 800	4 827 052	-513 748	-9,6
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-783 200</i>			

Comme la Suisse ne peut plus participer au programme MEDIA de l'Union européenne (UE) depuis 2014, des ressources sont prévues pour des mesures compensatoires nationales. Celles-ci sont destinées à pallier les principaux inconvénients que la non-participation à ce programme entraîne pour les cinéastes, les distributeurs et les festivals de films. Elles sont allouées de manière sélective et s'inspirent des critères du programme de l'UE afin de faciliter une éventuelle réintégration. L'administration des mesures compensatoires MEDIA est assurée par l'association «MEDIA Desk Suisse», avec qui l'OFC a conclu une convention de prestations et qui est également financée par le biais de ce crédit.

La baisse de 0,5 million par rapport au budget s'explique par des reports de projets dus à la pandémie de COVID-19.

Mutations de crédits

- Compensation de 0,8 million pour des allocations extraordinaires aux écoles suisses en lien avec la pandémie de COVID-19 (crédit 306/A231.0124)
- Compensation de 33 200 francs pour la contribution annuelle plus élevée au «Fonds de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles EURIMAGES» du Conseil de l'Europe (crédit 306/A231.0127).

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. f. LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 22, let. b. O du DFI du 21.4.2016 sur les mesures d'encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse et les mesures compensatoires MEDIA (OPICin; RS 443.122).

A231.0130 TAXE VISANT À PROMOUVOIR LE CINÉMA, DIFFUSEURS DE TÉLÉVISION

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	50 000	-	-50 000	-100,0

Les recettes provenant des redevances des diffuseurs de programmes télévisés doivent être affectées au cinéma (aide sélective). Si elles ne sont pas utilisées la même année, elles sont affectées au financement spécial «Encouragement du cinéma». L'affectation des recettes réalisées en cours d'année et des ressources provenant du fonds est budgétisée dans le présent crédit. Aucun financement n'a été effectué à partir de ce crédit en raison du volume de production plus faible dû à la pandémie de COVID-19 et du manque de recettes (voir crédit E132.0100/OFC).

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 15, al. 2. LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40).

Remarques

Dépenses imputées au financement spécial «Encouragement du cinéma», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0133 PRIX, DISTINCTIONS ET ACQUISITIONS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	2 944 250	3 175 900	3 027 748	-148 152	-4,7

Les prix fédéraux sont à la fois un instrument d'encouragement et un instrument de promotion. Ils renforcent la visibilité et la diffusion de la production artistique suisse de qualité. Sont distingués les créateurs culturels dans les domaines de l'art, du design, de la littérature, de la danse, du théâtre et de la musique. Des plateformes servant à présenter les œuvres primées à un public national et international reçoivent également un financement. En complément de ce soutien à la culture par des prix et des distinctions, la Confédération acquiert depuis 1888 des œuvres d'art et des travaux de design, qui vont enrichir ses Collections d'art.

Les prix sont décernés dans le cadre d'un concours ou sur nomination par une commission ou un jury fédéral ou par des experts.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 13.

Remarques

Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0134 MANIFESTATIONS ET PROJETS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	900 437	431 100	352 946	-78 154	-18,1
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-350 000</i>			

Sont soutenus des projets destinés à un large public (fêtes et journées d'action dans le domaine de la culture populaire et amateur), des projets de débats de politique culturelle et des projets visant à préserver le patrimoine culturel immatériel, qui facilitent l'étude de formes d'expression culturelle ou de questions actuelles en lien avec la culture. L'OFC attribue les aides financières sur la base d'une mise au concours ou par allocation directe.

En raison de retards du côté des requérants occasionnés par la pandémie, tous les projets de débats de politique culturelle n'ont pas pu être achevés en 2020. Par ailleurs, de nombreuses fêtes et journées d'action dans le domaine de la culture populaire et amateur ont été annulées en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Mutation de crédits

- Compensation de 0,4 million pour des allocations extraordinaires aux écoles suisses en lien avec la pandémie de COVID-19 (crédit 306/A231.0124)

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 16.

Remarques

Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0135 CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	8 672 571	9 927 100	9 927 100	0	0,0

La Confédération accorde un soutien aux mesures de médiation dans le domaine de la culture cinématographique, aux organisations travaillant à la promotion du cinéma suisse aux niveaux national et international ainsi qu'à la Fondation Swiss Films, notamment par des contributions à la promotion du cinéma suisse et pour le Prix du cinéma suisse.

Sont également soutenus des festivals suisses de cinéma sur la base de conventions de prestations, des revues cinématographiques et des programmes facilitant l'accès des enfants et des jeunes au cinéma ainsi que des institutions et des initiatives qui participent activement à la sauvegarde, au développement et au renouvellement de la production et de la culture cinématographiques en Suisse. S'agissant du soutien aux institutions, une attention particulière est portée à la qualité, au professionnalisme des organisations en matière de financement et de mise en œuvre des projets ainsi qu'à l'orientation des mesures vers l'ensemble du pays.

Le perfectionnement des personnes travaillant dans la branche du cinéma est lui aussi soutenu. Cette tâche est notamment assumée par la fondation FOCAL, qui reçoit l'appui de la Confédération.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. a à e, et 6. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond de dépenses «Cinéma 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0137 PROMOTION DE LA FORMATION MUSICALE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	2 799 000	2 703 800	1 573 657	-1 130 144	-41,8
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-1 500 000</i>			

Les aides financières sont allouées à des projets d'importance nationale destinés à encourager la formation musicale des enfants et des jeunes (notamment des formations nationales, des festivals, des concours). Elles sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Par ailleurs, un soutien va au programme Jeunesse et Musique (J+M) lancé par la Confédération en application de l'article constitutionnel sur la formation musicale (art. 67a Cst.) et qui permet de financer la formation et le perfectionnement des enseignants de musique du domaine amateur ainsi que les camps et les cours de musique pour enfants et jeunes. Les aides financières sont octroyées sous la forme de contributions forfaitaires par participant.

L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que la majeure partie du programme Jeunesse+Musique n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID-19.

Mutation de crédits

- Compensation de 1,5 million pour des allocations extraordinaires aux écoles suisses en lien avec la pandémie de COVID-19 (crédit 306/A231.0124)

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 12.

Remarques

Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0138 PROMOTION DE LA LECTURE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	4 318 000	4 538 700	4 363 348	-175 352	-3,9

L'OFC soutient des organisations et des projets dans le domaine de la promotion de la lecture afin de promouvoir l'aptitude à lire et le plaisir de lire, de favoriser l'accès, des enfants et des jeunes en particulier, aux livres et à la culture de l'écrit et de contribuer au développement et à l'échange des savoirs ainsi qu'à la mise en réseau et à la coordination des acteurs de la promotion de la lecture. L'OFC alloue des contributions d'exploitation à des organisations actives dans la promotion de la lecture à l'échelle nationale ainsi que des contributions à des projets suprarégionaux destinés à encourager la lecture. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Des conventions de prestations sont conclues avec les organisations œuvrant à la promotion de la lecture.

L'écart par rapport au budget est dû au fait que moins de projets ont été soumis et réalisés dans le domaine de la promotion de la lecture en raison des restrictions liées à la pandémie.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 15.

Remarques

Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0140 PROMOTION DE LA LITTÉRATURE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 670 689	1 818 600	1 818 597	-3	0,0

Cette aide financière vise à encourager le travail d'édition culturelle (assistance et conseils aux auteurs, révision critique, etc.) en vue de valoriser et de renforcer le paysage littéraire suisse. Son but est également de faciliter l'adaptation des maisons d'édition aux exigences techniques et économiques, de renforcer leur rôle de médiatrices entre les auteurs, les librairies et les lecteurs et de reconnaître le travail des petits éditeurs. Les maisons d'édition suisses peuvent déposer une demande d'octroi de contributions structurelles auprès de l'OFC.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 15.

Remarques

Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0141 PARTICIPATION CULTURELLE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	618 000	982 100	541 000	-441 100	-44,9

Cette aide financière vise à renforcer la participation de la population à la vie culturelle. Sont soutenus des projets destinés à favoriser l'accès à des offres culturelles, à promouvoir la médiation culturelle, à former à la culture et à faire participer la population à des activités culturelles ainsi que des projets d'encouragement des échanges de connaissances, de réseautage et de coordination. Des enquêtes, des études et des colloques sont également financés. Les projets doivent avoir une portée nationale. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours.

L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que les demandes de soutien ont été moins nombreuses que prévu.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 9a.

Remarques

Plafond de dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0107 COVID: AIDE D'URGENCE AUX ENTREPRISES CULTURELLES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	-	5 000 000	4 474 000	-526 000	-10,5
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>5 000 000</i>			

Des aides financières sous forme de prêts ont été accordées à des entreprises culturelles à but non lucratif qui ont subi des pertes de revenus en raison des mesures sanitaires imposées par les autorités dans le cadre de la crise du coronavirus. Les prêts ont été versés par l'intermédiaire des cantons, qui étaient également chargés d'examiner les demandes. Cet instrument de soutien a été abandonné le 20 mai 2020 en raison de la faible demande.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 100 millions dans le cadre du premier train de mesures destinées à faire face à la pandémie de COVID-19 (supplément I)
- Compensation de 35 millions en faveur de A290.0109 «COVID: Compensation du manque à gagner, entreprises et acteurs culturels» (supplément IIa)
- Compensation de 35 millions en faveur de A290.0131 «COVID: Conventions de prestations culture cantons» (34 mio) et A290 0111 «COVID: Associations culturelles, domaine amateur» (1 mio) (supplément IIb)
- Compensation de 15 millions en faveur de A290.0108 «COVID: Aide d'urgence aux acteurs culturels» (supplément IIb)
- Compensation de 10 millions en faveur de A290.0111 «COVID: Associations culturelles, domaine amateur» (suppléments IIa et IIb)

Bases légales

O COVID du 20.3.2020 dans le secteur de la culture (RS 442.15), art. 4 et 5.

A290.0108 COVID: AIDE D'URGENCE AUX ACTEURS CULTURELS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	-	25 000 000	7 621 750	-17 378 250	-69,5
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>25 000 000</i>			

Ces aides doivent permettre de couvrir les frais d'entretien immédiats des acteurs culturels, pour autant que ceux-ci ne soient pas déjà couverts par les mesures prises par l'État pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les contributions ont été versées par l'intermédiaire de l'organisation Suisse culture Sociale, qui est également chargée d'examiner les demandes. On a constaté dans la phase de mise en œuvre que la demande d'aide d'urgence a été plus faible que prévu.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 25 millions dans le cadre du premier train de mesures destinées à faire face à la pandémie de COVID-19 (supplément I)
- Compensation de 15 millions en faveur de A290.0109 «COVID: Compensation du manque à gagner, entreprises et acteurs culturels» (supplément IIa)
- Crédit supplémentaire de 15 millions compensé sur A290.0107 «Aide d'urgence aux entreprises culturelles» (supplément IIb)

Bases légales

Ordonnance COVID du 20.3.2020 dans le secteur de la culture (RS 442.15), art. 6 et 7. Loi COVID-19 du 25.9.2020 (RS 818.102), art. 11.

A290.0109 COVID: COMP. MANQUE À GAGNER, ENTREPRISES/ACTEURS, CULTURE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	195 000 000	138 916 495	-56 083 505	-28,8
<i>dont mutations de crédits</i>		195 000 000			

Sur demande, les entreprises culturelles et les acteurs culturels reçoivent des aides financières pour les pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations et de projets ou de fermetures d'établissements suite aux mesures prises par l'État pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Les contributions ont été versées par l'intermédiaire des cantons, qui sont également chargés d'examiner les demandes.

L'écart par rapport au budget est principalement dû au fait que les entreprises culturelles et les acteurs culturels ont couvert une partie importante de leurs pertes grâce aux mesures COVID destinées à l'ensemble de l'économie (allocation pour perte de gain COVID-19, RHT).

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 145 millions dans le cadre du premier train de mesures destinées à faire face à la pandémie de COVID-19 (supplément I)
- Crédit supplémentaire de 50 millions dans le deuxième train de mesures destinées à faire face à la pandémie de COVID-19 (supplément IIa), compensé sur A290.0107 «Aide d'urgence aux entreprises culturelles» (35 mio) et A290.0108 «Aide d'urgence aux acteurs culturels» (15 mio)

Bases légales

O COVID du 20.3.2020 dans le secteur de la culture (RS 442.15), art. 8 et 9. LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS 818.102), art. 11.

A290.0111 COVID: ASSOCIATIONS CULTURELLES, DOMAINE AMATEUR

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	21 000 000	18 349 680	-2 650 320	-12,6
<i>dont mutations de crédits</i>		21 000 000			

Dans le cadre des mesures prises pour atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19, la Confédération peut allouer des indemnités aux associations d'amateurs actifs dans le domaine culturel qui ont subi des pertes financières en raison de l'annulation, du report ou de la tenue dans un format réduit de manifestations. Allouée sur demande, l'indemnité se monte au maximum à 10 000 francs par association culturelle et par année civile. Les aides financières sont versées par les associations faitières respectives désignées par le DFI.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 10 millions dans le premier train de mesures destinées à faire face à la pandémie de COVID-19 (supplément I)
- Crédit supplémentaire de 10 millions compensé sur A290.0107 «Aide d'urgence aux entreprises culturelles» (supplément IIa)
- Crédit supplémentaire d'un million dans le troisième train de mesures destinées à faire face à la pandémie de COVID-19 (supplément IIb), compensé sur A290.0107 «Aide d'urgence aux entreprises culturelles»

Bases légales

O COVID du 20.3.2020 dans le secteur de la culture (RS 442.15), art. 10 et art. 15 à 17. LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS 818.102).

A290.0131 COVID: CONVENTIONS DE PRESTATIONS, CULTURE, CANTONS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	-	34 000 000	-	-34 000 000 -100,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>34 000 000</i>		

Le but de l'aide financière est de couvrir l'indemnisation des pertes financières des acteurs culturels et des entreprises culturelles ainsi que des projets de transformation de ces dernières. Les cantons sont chargés de la mise en œuvre. À cet effet, la Confédération a conclu avec eux des conventions de prestations. Elle participe à hauteur de 50 % au financement. Les cantons n'ayant pas encore pris de décisions portant octroi des contributions à fin 2020, le crédit budgétaire n'a pas encore été débité.

Mutation de crédits

- Crédit supplémentaire de 34 millions dans le troisième train de mesures destinées à faire face à la pandémie de COVID-19 (supplément IIb), compensé sur A290.0107 «Aide d'urgence aux entreprises culturelles»

Bases légales

LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS 818.102), art. 11.

OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement du rôle de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse) en tant qu'expert et service spécialisé
- Utilisation de la numérisation à des fins d'innovation au niveau des prestations, de la distribution et de l'organisation; développement de l'automatisation et de la standardisation
- Maintien et promotion de la sécurité opérationnelle et de la qualité des prestations
- Développement ciblé de partenariats et de coopérations avec des hautes écoles, des organes fédéraux, des services météorologiques européens, des exploitants d'infrastructures critiques ainsi que des organisations privées et internationales pour le développement des expertises et l'obtention d'effets de synergie

PROJETS 2020

- Amélioration des avis de météorologie aéronautique: introduction du plan d'avis transfrontaliers de météorologie aéronautique (Suisse, Allemagne, Autriche)
- Remplacement des supercalculateurs utilisés pour l'exploitation et pour la poursuite de l'amélioration du modèle de prévision numérique de MétéoSuisse au Centre suisse de calcul scientifique (CSCS): clôture du projet
- Mise à disposition de puissances de calcul géoredondantes: début de la phase d'initialisation
- Mise à disposition des cartes de fréquence des chutes de grêle pour la Suisse: clôture de la phase de conception
- Garantie du développement ultérieur et de l'exploitation en haute disponibilité du site Internet de MétéoSuisse: publication de l'appel d'offres conforme aux exigences de l'OMC
- HydroApp: reprise de parties de la chaîne de traitement des données de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les projets se déroulent globalement conformément au calendrier ou ont été achevés (supercalculateurs CSCS).

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	27,9	34,5	25,4	-2,5	-8,9
Charges	116,4	123,3	118,5	2,1	1,8
Charges propres	88,9	94,1	91,9	2,9	3,3
Charges de transfert	27,5	29,2	26,6	-0,9	-3,1
Dépenses d'investissement	1,4	1,9	2,5	1,1	81,6

COMMENTAIRE

MétéoSuisse tire des revenus de prestations météorologiques fournies à des services internes de l'administration et à des entités externes, par exemple avec le traitement de données météorologiques pour le compte de clients actifs dans le domaine de la météorologie aéronautique. À ces revenus s'ajoutent les recettes issues de projets de recherche financés par des tiers. Les revenus ont reculé de 8,9 % par rapport à l'exercice précédent. Cela est essentiellement dû à la baisse des coûts imputables pour la météorologie aéronautique, qui a été convenue entre le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour les années 2020-2022.

Environ trois quarts des charges de MétéoSuisse sont liés à la fourniture de prestations en rapport avec la météo et le climat (collecte de données, traitement des informations, prestations d'experts). En ce qui concerne les charges propres, l'augmentation des coûts est avant tout liée à des travaux de projets (OWARNA 2, puissances de calcul géoredondantes/à l'abri des crises) ainsi qu'à de nouveaux projets financés par des tiers (EMER-Met, ESIWACE 2). Le quart restant concerne les charges de transfert et est majoritairement fortement lié (contributions obligatoires aux organisations internationales). Il a légèrement baissé par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la réduction de la contribution à l'organisation EUMETSAT. Les dépenses d'investissement ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de remplacements effectués pour les stations de mesure (Windprofiler) ainsi que pour l'infrastructure informatique de base (Synergy Blade Center).

GP 1: DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations 1 comprend la mise à disposition des résultats immédiats des mesures et des observations ainsi que des prévisions météorologiques numériques destinés au public, aux autorités, au réseau national de sécurité, à l'aéronautique de même qu'au monde économique et scientifique. Il contribue ainsi à accroître la création de valeur économique.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	5,0	6,2	2,7	-3,4	-55,5
Charges et dépenses d'investissement	24,2	25,7	27,7	2,0	7,6

COMMENTAIRE

Près de 29 % des charges de fonctionnement et 11 % des recettes de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le groupe de prestations 1. L'ampleur de la réaffectation des produits entre le groupe de prestations 1 et le groupe de prestations 2, de même que les effets de la révision totale de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie sur les recettes issues de la vente des données des modèles n'étaient pas encore connus au moment de l'établissement du budget 2020, ce qui explique en grande partie l'écart entre le compte et le budget.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Disponibilité des systèmes de mesure: Les systèmes de mesure radar et SMN sont optimisés en permanence afin d'augmenter la qualité des prévisions et des avis			
- Disponibilité du réseau de radars (% , min.)	99,9	96,0	99,9
- Disponibilité des données SwissMetNet (Réseau de mesure automatique de MétéoSuisse) dans DWH (entrepôt de stockage) après 9 minutes (% , min.)	99,0	96,0	99,3
- Certification ou recertification des stations de MétéoSuisse et des stations de partenaires (nombre, min.)	32	40	34
Qualité des mesures: Les mesures sont effectuées dans le respect des normes internationales (portée, délai, qualité)			
- Respect des prescriptions de l'OMM (% , min.)	100	95	100
Fiabilité et qualité des modèles prévisionnels: Les modèles prévisionnels mis à la disposition des utilisateurs sont fiables et de haute qualité			
- Disponibilité du modèle de prévision numérique (% , min.)	100,0	96,7	100,0
- Taux de réussite pour le jour 1 (nébulosité, précipitations, température et vitesse du vent) (indice)	74,0	73,1	74,2
- Taux de réussite pour le jour 3 (nébulosité, précipitations, température et vitesse du vent) (indice)	71,4	70,3	72,0
Augmentation de l'efficacité: Des contrôles réguliers ainsi que des automatisations permettent de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité			
- Nombre de systèmes de mesure et d'observation qui seront automatisés (nombre, min.)	1	1	1
- Part des services commerciaux pour lesquels la rentabilité des applications sous-jacentes a été contrôlée (%)	35	40	45
Satisfaction clients: Les bénéficiaires des prestations sont satisfaits du contenu ainsi que de la qualité de livraison des données			
- Livraisons aux clients «push» de l'ensemble des données météorologiques et climatologiques (échelle 1 à 6)	5,6	5,0	5,4

COMMENTAIRE

Les objectifs ont en grande partie été atteints.

Des écarts se sont produits dans le domaine suivant:

Disponibilité des systèmes de mesure: en 2020, un nombre accru de stations situées dans des régions difficiles d'accès a été certifié ou recertifié. Des ressources plus élevées que prévu ayant été requises à ces fins, le nombre visé de stations (re)certifiées n'a pas été atteint.

GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations 2 englobe, d'une part, la création de bases destinées à la prise de décisions influencées par le temps et/ou le climat et couvre, d'autre part, les besoins du grand public, des autorités, du réseau national de sécurité, de l'aviation, du monde scientifique et de l'économie en matière de protection contre les dommages causés par les intempéries ou la radioactivité, de services de planification d'activités dépendant de la météo ou encore d'organisation sûre et économique de la navigation aérienne. Ce groupe de prestations engendre donc une sécurité et un bien-être accrus de la population dans la mesure où il permet de limiter les dégâts matériels dus aux intempéries et de réduire le nombre d'accidents liés à la météo.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	22,9	28,3	22,7	-5,6	-19,9
Charges et dépenses d'investissement	66,1	70,2	66,7	-3,5	-4,9

COMMENTAIRE

Près de 71 % des charges de fonctionnement et 89 % des revenus de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le groupe de prestations 2. L'ampleur de la réaffectation des produits entre le groupe de prestations 1 et le groupe de prestations 2, de même que le recul des recettes issues de la météorologie aéronautique définies à l'avance n'étaient pas encore connus au moment de l'établissement du budget 2020, ce qui explique en grande partie l'écart entre le compte et le budget.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Qualité des prévisions: La qualité des prévisions à court et à moyen termes s'est stabilisée à un niveau élevé			
- Indice de qualité jour+1 (indice, min.)	84,8	83,0	85,6
- Indice de qualité jour+3 (indice, min.)	79,4	77,5	80,9
- Indice de qualité jour+5 (indice, min.)	72,7	71,5	74,0
Qualité des avis: La qualité des avis est maintenue à un niveau élevé			
- Part d'avis corrects (% min.)	86	85	90
- Part d'avis non nécessaires (% max.)	11	30	16
Prestations de météorologie aéronautique: Les dispositions nationales et internationales en matière d'aviation civile (OMM, OACI, UE et EASA) sont respectées et la qualité est maintenue à un niveau élevé			
- Maintien de la certification SES (Single European Sky) (oui/non)	oui	oui	oui
- Qualité des prévisions pour les aéroports de Zurich et de Genève (indice, min.)	88,0	80,0	90,0
- Satisfaction clients (échelle 1 à 6)	5,3	5,0	5,3
Portail des dangers naturels: L'accès de la population au portail de la Confédération est assuré			
- Disponibilité portail des dangers naturels (% min.)	100,0	99,5	100,0
Calcul de la propagation de la radioactivité: L'OFPP (CENAL) a accès 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 à des calculs de la propagation de la radioactivité			
- Les cas de test mensuels offrent différents calculs de la propagation (nombre, min.)	4,75	3,00	5,00
- Satisfaction des autorités actives au sein du réseau national de sécurité (échelle 1 à 5)	5,4	5,0	5,5
Informations climatiques: La population reçoit des informations pertinentes et actuelles			
- Articles de blog par an (nombre, min.)	67	30	73
- Mise à jour de l'évolution du climat sur Internet (% min.)	100	97	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont tous été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Revenus / Recettes	27 921	34 523	25 443	-9 080 -26,3
Domaine propre				
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	27 921	34 523	25 443	-9 080 -26,3
Charges / Dépenses	117 812	125 153	121 029	-4 124 -3,3
Domaine propre				
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	90 322	95 920	94 404	-1 516 -1,6
<i>Transfert de crédits</i>		1 223		
<i>Cession</i>		813		
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		2 345		
Domaine des transferts				
<i>GP 1: Données météorologiques et climatologiques</i>				
A231.0176 Organisation météorologique mondiale, Genève	3 228	3 724	3 605	-119 -3,2
A231.0177 Org. europ. pour exploit. de satellites météor., Darmstadt	20 231	20 800	18 904	-1 896 -9,1
A231.0178 Centre mondial du rayonnement, Davos	1 460	1 489	1 489	0 0,0
A231.0180 Collaboration européenne en matière de météorologie	371	420	412	-8 -1,8
<i>GP 2: Informations et expertises météorologiques et climatiques</i>				
A231.0179 Centre europ. pour prévisions météo. à moyen terme, Reading	2 200	2 800	2 214	-586 -20,9

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	27 921 494	34 522 600	25 442 994	-9 079 606	-26,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>20 783 099</i>	<i>26 897 500</i>	<i>17 507 860</i>	<i>-9 389 640</i>	<i>-34,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-7 893</i>	<i>-</i>	<i>151 474</i>	<i>151 474</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>7 146 289</i>	<i>7 625 100</i>	<i>7 783 660</i>	<i>158 560</i>	<i>2,1</i>

Les revenus avec incidences financières (AIF) proviennent essentiellement de prestations liées à l'aéronautique, ainsi que de projets et mandats de clients (projets ayant fait l'objet d'une compensation). Les revenus liés aux imputations reposent essentiellement sur des accords à long terme avec des organismes d'intervention ainsi qu'avec d'autres offices fédéraux (Office fédéral de la protection de la population [OFPP], armée, forces aériennes).

Le recul des revenus résulte, pour environ 72 %, de la réduction des coûts de la météorologie aéronautique imputables. En particulier, le plafond défini pour calculer les coûts de météorologie aéronautique a baissé de 2,9 millions et les émoluments perçus pour les prestations de météorologie aéronautique ont été réduits (- 2,9 mio) pour compenser les montants trop élevés facturés au cours des années précédentes. Le recul restant des revenus s'explique par la révision totale de l'ordonnance sur la météorologie (- 1,9 mio), qui entraîne notamment une réduction de 0,8 million au titre de la facturation des coûts de données destinées à l'aéronautique (météorologie aéronautique) et de 0,5 million au titre de l'abandon de l'imputation des coûts de données au sein de la Confédération.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	90 321 946	95 919 908	94 404 290	-1 515 618	-1,6
<i>dont mutations de crédits</i>		4 381 108			
<i>avec incidences financières</i>	75 485 929	80 933 808	79 314 428	-1 619 380	-2,0
<i>sans incidences financières</i>	2 401 222	2 754 000	2 600 676	-153 324	-5,6
<i>Imputation des prestations</i>	12 434 796	12 232 100	12 489 185	257 085	2,1
Charges de personnel	54 062 967	55 281 400	56 520 483	1 239 083	2,2
<i>dont location de services</i>	1 662 316	850 000	1 051 026	201 026	23,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	32 474 231	36 030 100	33 148 176	-2 881 924	-8,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	11 613 346	12 433 900	13 568 370	1 134 470	9,1
<i>dont charges de conseil</i>	1 748 359	1 705 300	2 352 504	647 204	38,0
Charges d'amortissement	2 381 082	2 754 000	2 186 353	-567 647	-20,6
Dépenses d'investissement	1 403 666	1 854 408	2 549 276	694 868	37,5
Postes à plein temps (Ø)	304	325	318	-7	-2,2

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* de MétéoSuisse sont de quelque 1,2 million supérieures au budget. Cela est dû à différents facteurs, notamment au fait que les formations complémentaires demandées par la loi ont conduit à ce que le personnel des services de prévision soit classé dans une catégorie supérieure de salaire. Comme lors de l'exercice précédent, des spécialistes externes ont été nécessaires pour la mise en œuvre de projets critiques complexes (en particulier migration vers Windows 10, transmission des données de la prochaine génération). Des provisions accrues pour les vacances, les heures supplémentaires et les soldes horaires positifs ont en outre été constituées (+ 0,4 mio.).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services* ont été d'environ 2,9 millions inférieures au budget. Cela s'explique d'une part par les retards pris dans divers projets (cf. demande de constitution de nouvelles réserves) et d'autre part par la compensation, dans les charges de biens et services, des charges de personnel supplémentaires (1,2 mio.).

La hausse de 1,1 million des *charges de biens et services liées à l'informatique* provient essentiellement de coûts supplémentaires générés par certains projets (migration vers Windows 10, puissances de calcul géoredondantes/à l'abri des crises, transmission de données de prochaine génération et GENOVA).

Les *charges de conseil* sont de quelque 0,6 million supérieures au budget, ce qui est dû à différents projets (par ex. innovation radar de l'EPFL, OWARNA2 et Postproc Veri).

Charges d'amortissement et dépenses d'investissement

Les investissements ont été supérieurs au budget. La raison principale en est que des dépenses de remplacement pour les stations de mesure (Windprofiler) ainsi que pour l'infrastructure informatique nécessaire à l'exploitation ont été requises. Les amortissements sont malgré tout légèrement inférieurs au budget.

Mutations de crédit

- Cession de 0,8 million par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, pour des cotisations à la caisse de pensions, pour la prise en charge extrafamiliale des enfants ainsi que pour l'intégration professionnelle.
- Dépassement de crédit (art. 35, let. a, LFC) de 2,3 millions couvert par la dissolution de réserves affectées.
- Transfert de crédit de 0,1 million à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) pour des commutateurs LC de remplacement.
- Transferts de crédit de 1,4 million de l'Office fédéral de la culture (OFC) ainsi que des Archives fédérales suisses (AFS) pour la transmission de données de prochaine génération et des puissances de calcul géoredondantes/à l'abri des crises, ainsi que de l'OFEV pour l'HydroApp.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Données météorologiques et climatologiques		GP 2: Informations et expertises météorologiques et climatiques	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
Charges et dépenses d'investissement	24	28	66	67
Charges de personnel	14	17	40	40
Charges de biens et services, charges d'exploitation	9	10	24	23
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	3	4	9	10
<i>dont charges de conseil</i>	0	1	1	2
Charges d'amortissement	1	1	2	2
Dépenses d'investissement	0	1	1	2
Postes à plein temps (Ø)	100	105	204	213

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	1 152 657	2 185 000	3 337 657
Constitution à partir du compte 2019	-	895 000	895 000
Dissolution/utilisation	-	-2 345 000	-2 345 000
État au 31.12.2020	1 152 657	735 000	1 887 657
Demande de constitution à partir du compte 2020	-	1 350 000	1 350 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Durant l'année 2020, quelques projets ou projets partiels ont pu être clos, pour lesquels des réserves avaient été constituées les années précédentes. Les réserves affectées suivantes, d'un montant de 2 345 000 francs ont en conséquence pu être dissoutes:

— Swiss Automatic Pollen Network	590 000 francs
— Portail de base/KODART	400 000 francs
— DACH OMM	50 000 francs
— Renouvellement technique de l'accès aux données	200 000 francs
— Post-traitement	170 000 francs
— Poursuite du développement du système QMS BPM	40 000 francs
— Migration vers Windows 10	300 000 francs
— ModInterim	200 000 francs
— GENOVA	100 000 francs
— Révision BCM des services météorologiques	100 000 francs
— Renouvellement site Internet	100 000 francs
— EMER-Met	95 000 francs

État des réserves

Les réserves affectées existantes (0,7 mio) concernent essentiellement les projets «Renouvellement technique de l'accès aux données» (0,25 mio) et «Post-Processing» (0,18 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

En 2020, les projets ci-après ont pris du retard. La constitution de réserves affectée d'un montant de 1 350 000 francs a été demandée:

- *Accompagnement du développement stratégique:* le projet «Stratégie d'entreprise 2022-25» est retardé de quelques mois, MétéoSuisse ayant opté, au cours de l'été 2020, pour un contrôle externe de la stratégie. Cette révision sera réalisée en janvier 2021, pendant deux jours, par un comité composé de spécialistes nationaux et internationaux (0,1 mio).
- *Puissances de calcul à l'abri des crises (géoredondantes):* pour le calcul des modèles météorologiques et l'établissement des prévisions, MétéoSuisse utilise actuellement un seul centre de calcul. Conformément à la recommandation du Contrôle fédéral des finances et afin d'assurer la conformité, un système géoredondant, qui serait utilisé en cas de désastre, est nécessaire. Dans le cadre de l'étude préliminaire, il a été très difficile d'établir une estimation fiable des coûts. En conséquence, les travaux se prolongent encore en 2021 (0,15 mio).
- *OptiMon:* le projet permet une gestion automatisée des événements, l'objectif étant de supprimer le service de nuit des opérateurs informatiques. La mise en œuvre prend du retard du fait de pénuries internes de personnel ainsi que de dépendances avec un appel d'offres de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) réalisé selon les règles de l'OMC (0,2 mio).

- *DV NextGen*: le projet revoit la conception de la transmission des données de MétéoSuisse. Dans ce cadre, les bases techniques sont posées pour passer d'un modèle de mise à disposition Push à un modèle Pull. La migration de l'une vers l'autre des plateformes enregistre un retard du fait de la complexité technique élevée (0,1 mio).
- *OWARNA2*: le projet permet d'améliorer les avis et donne ainsi à la population et aux organisations concernées la possibilité de prendre des mesures afin de limiter le plus possible le nombre de victimes et les dommages provoqués par les intempéries. La complexité du projet ainsi que la collaboration avec les différentes parties au contrat dans le respect des mesures visant à endiguer la pandémie de COVID-19 ont conduit à des retards en 2020 (0,25 mio).
- *Climatologie de la grêle*: le projet a pour objectif de fournir des informations orientées utilisateurs spatialement et temporellement différenciées sur les dangers de la grêle. L'exploitation pratique des données radar sur la grêle a été plus difficile qu'initialement prévu, ce qui a généré des retards (0,1 mio).
- *CAMneu*: le projet assure le remplacement des webcams de MétéoSuisse. L'appel d'offres nécessaire, réalisé selon les règles de l'OMC, s'est révélé complexe et a conduit à des retards (0,15 mio).
- *Renouvellement du site Internet*: du fait de la mobilité grandissante de la société, de la numérisation et de l'automatisation de l'exploitation, ainsi que des nouvelles exigences des différents groupes cibles, le site Internet de MétéoSuisse va être totalement revu. La mise en œuvre a pris du retard (0,2 mio) du fait de pénuries de personnel interne ainsi que de dépendances avec un appel d'offres de l'OFCL réalisé selon les règles de l'OMC.
- *EMER-Met*: le nouveau système EMER-Met (Emergency Response Meteorology), qui remplace CN-MET, doit servir à la protection générale de la population du Plateau suisse en cas d'urgence et pourra être utilisé non seulement en cas d'incident nucléaire mais également en cas d'événement chimique ou biologique. Des retards se sont produits en 2020 lors de la livraison du capteur Lidar. Le budget du projet 2020 n'a en conséquence pas pu être utilisé dans l'ampleur prévue (0,1 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

A231.0176 ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE, GENÈVE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	3 227 751	3 723 900	3 604 509	-119 391 -3,2

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est une sous-organisation des Nations Unies sise à Genève, qui a pour but d'assurer l'accès aux informations et aux prévisions météorologiques. Elle coordonne notamment la collecte mondiale de données, les travaux de recherche ainsi que les applications météorologiques, par exemple dans les domaines suivants: prévisions météorologiques, pollution atmosphérique, changement climatique et surveillance de la couche d'ozone. Le directeur de MétéoSuisse dispose du statut de représentant permanent auprès de l'OMM. Depuis le Congrès de l'OMM tenu en 2019, il représente en outre la Suisse au conseil exécutif de cette organisation.

Les contributions obligatoires s'élèvent à 0,8 million. Elles servent à couvrir les dépenses ordinaires de l'OMM, qui sont réparties entre les membres selon une clé tenant compte du revenu national brut de chaque État. En 2020, la contribution obligatoire s'est montée à 1,1 % du budget de l'OMM.

Ce crédit comprend également 2,8 millions, destinés en premier lieu à des institutions suisses (par ex. des instituts de recherche ou des universités) qui soutiennent l'OMM au travers de services et dans le cadre de programmes multilatéraux. MétéoSuisse a notamment coordonné toutes les contributions nationales au Système mondial d'observation du climat (SMOC) et au programme de Veille atmosphérique globale (VAG), tout en finançant des accords à long terme visant à réaliser des mesures du climat sur la durée et d'autres activités internationales liées au SMOC et à la VAG.

La diminution des charges par rapport aux prévisions s'explique par des retards ou la non-réalisation de certains projets dans le cadre du SMOC. Le soutien apporté à certaines activités du Secrétariat de l'OMM a en outre été supprimé en 2020.

Bases légales

Convention du 11.10.1947 de l'Organisation météorologique mondiale (RS 0.429.01). LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.1), art. 5a. LF du 21.11.2018 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.11), art. 4 et 5.

A231.0177 ORG. EUROP. POUR EXPLOIT. DE SATELLITES MÉTÉOR., DARMSTADT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	20 231 268	20 800 000	18 904 274	-1 895 726	-9,1

L'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) exploite onze satellites servant à l'observation du temps et du climat. Certains types de satellites atteindront la fin de leur cycle de vie au cours des prochaines années et devront être remplacés par des satellites de nouvelle génération. Les satellites météorologiques constituent un outil indispensable pour les prévisions météorologiques et les observations climatiques. Par sa présence dans les organes d'EUMETSAT, MétéoSuisse garantit l'accès aux données de cette dernière aussi bien à la population suisse qu'aux milieux économiques, aux services météorologiques privés et aux autorités.

La clé de répartition déterminant la contribution de la Confédération au budget général et aux programmes EUMETSAT est calculée sur la base de la moyenne du revenu national brut de chaque État membre correspondant au cours des trois dernières années civiles. Pour 2020, la contribution de la Suisse s'est élevée à 3,6 % du budget d'EUMETSAT.

La diminution des charges par rapport aux prévisions s'explique principalement par le fait que 1,3 million issu de l'EUMETSAT Working Capital Fund (WCF) de la Suisse a été utilisé pour le règlement de la contribution de membre 2020. En outre, du fait de l'énorme complexité technique des programmes de développement des satellites, des retards se sont produits dans le développement du programme. Ces retards ont eu un effet sur le budget annuel et ont conduit à une baisse des contributions.

Bases légales

Convention portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) (RS 0.425.43), art. 10 et 11.

A231.0178 CENTRE MONDIAL DU RAYONNEMENT, DAVOS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 460 000	1 489 200	1 489 200	0	0,0

Basé à l'Observatoire physico-météorologique de Davos (PMOD), le Centre mondial du rayonnement (WRC) étudie la question de l'impact du rayonnement solaire sur le climat de la Terre. À la demande de l'OMM, le centre veille à ce que les mesures de rayonnement des réseaux d'observation météorologique soient effectuées de manière identique dans le monde entier. MétéoSuisse siège au conseil de fondation et assume la présidence de la commission de surveillance. La contribution de la Confédération au budget d'exploitation du WRC se monte à 56 %, celle du canton des Grisons et de la commune de Davos étant fixée à 44 %.

Bases légales

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.1), art. 5a.

A231.0180 COLLABORATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE MÉTÉOROLOGIE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	370 610	420 000	412 472	-7 528	-1,8

La contribution est destinée aux deux institutions suivantes:

- EUMETNET est le réseau regroupant les services météorologiques nationaux d'Europe occidentale et centrale. Cette organisation coordonne l'exploitation des systèmes d'observation communs, les activités dans le domaine des modèles numériques à haute résolution et des alertes lors d'intempéries, la fourniture de données pour les services climatiques ainsi que la formation des météorologues. Par ailleurs, EUMETNET représente les services météorologiques associés dans les enceintes de la Commission européenne et d'autres institutions européennes.
- ECOMET est un groupement d'intérêts économique représentant les services nationaux de météorologie. Il a pour objet de créer, dans le respect du droit de la concurrence, des conditions générales favorables à l'exploitation transfrontalière de données météorologiques et au développement des activités économiques dans le secteur météorologique. L'accès aux données météorologiques doit être facilité, leur exploitation étendue et leur diffusion simplifiée.

Les contributions aux deux organisations sont réparties entre les membres selon une clé de répartition qui tient compte du revenu national brut des États membres. En 2020, la part de la Suisse s'est élevée à 3,8 % du budget d'EUMETNET et à 3,6 % de celui d'ECOMET.

Bases légales

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.1), art. 5a.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

A231.0179 CENTRE EUROP. POUR PRÉVISIONS MÉTÉO. À MOYEN TERME, READING

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	2 200 342	2 800 000	2 214 324	-585 676	-20,9

Le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) développe et exploite des modèles météorologiques prévisionnels globaux de premier plan au niveau mondial. Il établit ses prévisions à moyen et long terme à l'aide de supercalculateurs. Au travers de sa contribution, la Confédération assure un accès au savoir et aux données des modélisations du CEPMMT. La clé de répartition de la contribution de la Suisse au budget du CEPMMT est calculée sur la base de la moyenne du produit national brut de chaque État membre durant les trois dernières années civiles. En 2020, la contribution de la Suisse s'est élevée à 3,7 % du budget du CEPMMT.

La diminution des dépenses de 0,6 million par rapport au montant budgété est due, pour l'essentiel, à des retards dans le renouvellement de l'infrastructure des bureaux ainsi que du centre de calcul du CEPMMT à Reading (UK) et Bologne (I).

Bases légales

Convention du 11.10.1973 portant création du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (RS 0.420.514.291), art. 13.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Mise en œuvre de l'agenda « Santé2020 » dans les quatre champs d'action suivants:

- Qualité de vie: offres de soins modernes, santé et protection des consommateurs, promotion de la santé, prévention et dépistage précoce
- Égalité des chances: soins de santé accessibles à tous, atténuation de l'augmentation des coûts, renforcement des droits des assurés
- Qualité des soins: soins de santé de qualité au regard des prestations et des professions de la santé
- Transparence: surveillance basée sur les risques (LAMal, LSAMal, LAA), pilotage de la politique de la santé, ancrage international, informations sur la santé destinées à des groupes cibles spécifiques

PROJETS 2020

- Révision de la loi sur la transplantation (optimisation de l'exécution): ouverture de la procédure de consultation
- Révision partielle de la LAMal portant sur le 2^e volet de mesures visant à maîtriser les coûts: consultation terminée et décision concernant la suite des opérations
- Modification de la loi sur les stupéfiants (simplification et élargissement de l'utilisation des médicaments à base de cannabis dispensés d'autorisation): résultats de la consultation et décision concernant la suite des opérations
- Révision totale de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux et de l'ordonnance sur les essais cliniques de dispositifs médicaux (nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux): entrée en vigueur

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS 2020

En raison de la pandémie, toutes les étapes clés n'ont pas pu être franchies comme prévu. Le Conseil fédéral a reporté du 19.8.2020 au 19.11.2020 la consultation concernant le deuxième volet des mesures visant à maîtriser les coûts dans l'assurance-maladie. L'entrée en vigueur des nouveaux règlements UE relatifs aux dispositifs médicaux ayant été repoussée d'une année, la mise en vigueur du droit suisse révisé en la matière a, elle aussi, été reportée à mai 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	37,0	38,6	36,4	-0,6	-1,7
Charges	3 223,1	3 482,4	3 255,4	32,3	1,0
Charges propres	162,9	205,1	205,1	42,2	25,9
Charges de transfert	3 060,2	3 277,2	3 050,4	-9,9	-0,3
Dépenses d'investissement	0,2	0,3	0,4	0,2	102,4
Charges et dépenses extraordinaires	-	568,5	420,3	420,3	-

COMMENTAIRE

Les revenus se composent principalement des recettes provenant des émoluments (12,5 mio) et de l'assurance militaire (21,2 mio). Les revenus restants (2,7 mio) se composent notamment de recettes émanant de tiers (1,5 mio), de revenus issus des émoluments perçus pour l'élimination des déchets radioactifs (0,3 mio) et de la surveillance de l'environnement aux abords des centrales nucléaires (0,3 mio). La diminution des revenus par rapport à l'exercice précédent est due à une baisse des recettes provenant des émoluments perçus dans le domaine des professions de la santé.

Les charges sont, pour près de 94 % (soit 3,05 mrd), des dépenses de transfert. Sur ces dépenses, 2,85 milliards sont imputés à la réduction individuelle des primes. Les charges de transfert restantes, de près de 200 millions, sont notamment composées des dépenses de l'assurance militaire (141 mio) et des contributions à la protection de la santé et à la prévention (38 mio). La diminution des charges de transfert de près de 10 millions par rapport à l'exercice précédent résulte de deux évolutions divergentes: d'un côté, les contributions versées à la Nagra ont reculé de 88 millions (celles de 2019 incluaient un versement extraordinaire); de l'autre, les dépenses dans les domaines restants ont augmenté globalement de 78 millions. Cela concerne l'assurance militaire (+ 33 mio), la réduction individuelle des primes (+ 23 mio), les contributions à la protection de la santé et à la prévention (+ 16 mio) et les autres dépenses de transfert (+ 6 mio).

Environ 6 % des charges, soit 205,1 millions, sont des charges propres. L'augmentation des charges propres par rapport au compte 2019 est exclusivement due à des dépenses liées à la gestion de la pandémie de COVID-19. En 2020, quelque 45 millions ont été déboursés dans ce domaine (8,0 mio en charges de personnel, 6,5 mio en charges de biens et services liées à l'informatique, 1,5 mio en charges de conseil et 29,0 mio en autres charges de biens et services).

Les dépenses extraordinaires d'environ 420 millions sont des dépenses liées au COVID-19 dans le domaine des subventions: quelque 3 millions ont été consacrés à l'acquisition de médicaments et environ 417 millions à la prise en charge des tests COVID-19.

GP 1: SANTÉ

MANDAT DE BASE

L'OFSP contribue à la protection et à la promotion de la santé publique et individuelle ainsi qu'à des soins de santé transparents et de qualité, accessibles à tous. À cette fin, il élabore, exécute et évalue les bases légales dans les domaines des maladies transmissibles, de la biomédecine, des professions de la santé, de la cybersanté, de la radioprotection et des produits chimiques ainsi que des programmes de prévention et des stratégies de santé. Il fournit en outre à la population les informations nécessaires sur les questions touchant à la santé et au système de santé, et assure une collaboration internationale active par le biais de la politique extérieure en matière de santé.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	14,3	13,7	12,5	-1,2	-9,0
Charges et dépenses d'investissement	124,2	165,2	165,4	0,2	0,1

COMMENTAIRE

Près de 85 % des revenus de fonctionnement et environ 80 % des charges de fonctionnement inscrits au compte 2020 sont imputables au groupe de prestations 1. Les recettes provenant des émoluments perçus dans le domaine des professions de la santé sont moins élevées que prévu (- 1,3 mio env.) en 2020. Sur les dépenses totales, environ 45 millions sont des dépenses engagées dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19, dont 36 millions ont été financés par des crédits supplémentaires, des cessions et des transferts de crédit, et 9 millions ont fait l'objet d'une compensation interne grâce à des priorisations.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Prévention: L'OFSP promeut la santé publique et individuelle par une prévention des risques adéquate et optimisée			
- Nouvelles infections VIH (nombre, max.)	421	410	275
Professions de la santé: L'OFSP garantit des formations de base et postgrades interprofessionnelles de qualité et contribue à ce qu'un nombre suffisant de médecins soient formés			
- Diplômes (fédéraux) de fin d'études en médecine humaine (nombre, min.)	1 089	1 055	1 259
- Part des médecins de premier recours parmi les titulaires de titres postgrades fédéraux (% , min.)	42,9	55,0	46,2
Sécurité des produits chimiques: L'OFSP évalue l'effet des produits chimiques sur la santé et veille à ce que le consommateur ne soit exposé qu'à des risques acceptables pour sa santé; si nécessaire, des mesures sont prises pour réduire les risques			
- Rapport sur l'efficacité et les effets des mesures d'exécution (délai)	-	31.12.	-
- Marché des produits chimiques : nombre d'évaluations de substances et de produits (nombre, min.)	1 170	1 000	1 610
Radioprotection: L'OFSP protège la population contre les rayonnements nocifs; il autorise et contrôle notamment les installations qui émettent des rayonnements ionisants et surveille la radioactivité de l'environnement			
- Part des autorisations, admissions et reconnaissances traitées dans les délais (% , min.)	91	92	91
- Immeubles (maison et jardin) où la présence de radium a été contrôlée (nombre, min.)	128	150	83
Transformation numérique: En fixant un cadre légal et des mesures d'accompagnement, l'OFSP promeut l'échange de données électroniques afin d'accroître l'efficacité et la qualité du système de santé			
- Part de cabinets médicaux avec dossiers médicaux électroniques (% , min.)	75	80	78
- Dossier électronique du patient (nombre, mio)	0,049	0,400	0,000

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en grande partie atteints. Les écarts les plus importants apparaissent dans les domaines suivants:

Prévention: le recul des infections VIH s'explique en grande partie par les mesures prises pour lutter contre le COVID-19.

Professions de la santé: en raison de la réglementation spéciale liée au COVID-19, le nombre de diplômes de fin d'études en médecine humaine délivrés en 2020 n'est pas encore établi de manière définitive. Pour ce qui est de la part des médecins de premier recours, la valeur de 55 % inscrite au budget était trop élevée. Il faudra davantage de temps pour que les mesures politiques déploient des effets visibles au niveau des titres de formation postgrade.

Sécurité des produits chimiques: conformément au mandat du Conseil fédéral, le rapport 2017-2020 relatif à la mise en œuvre de la législation sur les produits chimiques ne sera établi qu'en 2021.

Radioprotection: en raison de la non-utilisation des appareils de diagnostic pendant le confinement et des mesures de protection renforcées à cause du COVID-19, le nombre de bâtiments contrôlés a été moins élevé que prévu.

Transformation numérique: la proportion de cabinets médicaux avec dossiers médicaux électroniques est encore en cours de validation. En raison du report de la date d'introduction, seuls quelques dossiers-tests ont été ouverts dans le système du dossier électronique du patient.

GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS

MANDAT DE BASE

L'OFSP met en place les conditions nécessaires pour une couverture de soins de qualité, adaptée et financièrement supportable. À cette fin, il assure l'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, de la loi sur l'assurance-accidents, de la loi sur l'assurance militaire ainsi que de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie, et les développe. L'OFSP surveille les assureurs-maladie et accidents, contrôle l'évolution des coûts, promeut des prestations adéquates et œuvre en faveur d'une garantie de la qualité des soins médicaux.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,9	2,2	2,2	0,0	0,0
Charges et dépenses d'investissement	38,9	40,2	40,1	-0,2	-0,4

COMMENTAIRE

Près de 15 % des revenus de fonctionnement et environ 20 % des charges de fonctionnement inscrits au compte 2020 sont imputables au groupe de prestations 2. Les recettes et les dépenses enregistrées en 2020 correspondent à peu près aux valeurs inscrites au budget. Le domaine de l'assurance maladie et accidents a été particulièrement sollicité, et notamment son personnel, dans la gestion de la pandémie de coronavirus. Il en a résulté des retards pour certains projets dans le domaine des prestations médicales et de la gestion des données.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Surveillance établissements, primes et solvabilité: L'OFSP protège les intérêts des assurés, veille à promouvoir la transparence de l'AMal sociale, à garantir la conformité au risque des primes au sein de l'AMal et à faire préserver la sécurité financière des assureurs			
- Solvabilité insuffisante des assureurs maladie (nombre, max.)	0	0	1
- Combined ratio général (rapport entre les coûts des prestations additionnés des frais d'exploitation et les recettes de primes) dans l'AOS (% , valeur effective = année précédente)	96	101	98
- Part des primes versées en trop (par rapport aux coûts cantonaux) dans le total des primes (% , max., valeur effective = année précédente)	0,6	1,0	0,7
Prestations: L'OFSP s'assure que les prestations de l'AMal sont régulièrement vérifiées et que leurs prix sont actualisés systématiquement, l'objectif étant de respecter les critères EAE (efficacité, adéquation et économicité)			
- Réexamen du prix de certains médicaments inscrits sur la liste des spécialités (% , min.)	32	33	28
- Part des décisions prises dans les délais prévus (60 jours ouvrables) concernant les nouvelles admissions dans la liste des spécialités (% , min.)	-	80	48
- Prestations médicales spécifiques réexaminées – sans nouvelle admission (nombre, min.)	10	9	10
Gestion des données et statistique: L'OFSP veille à assurer la transparence en matière de quantité, de coûts et de qualité en ce qui concerne les offres d'assurance et les prestations de l'AMal, de l'AA et de l'AM			
- Part des frais administratifs par rapport aux coûts totaux de l'AM (% , max.)	10,1	10,7	10,2
- Volume des données fournies par les assureurs maladie (données de base) par rapport au volume visé (%)	100	100	100
- Volume des données fournies par les assureurs maladie (données étendues) par rapport au volume visé (% minimal) (% , min.)	50	50	-
Tarifs: L'OFSP applique les principes définis pour l'approbation des tarifs (équité et économicité) et assure subsidiairement que les structures tarifaires sont dûment actualisées			
- Part des conventions examinées en six mois (%)	50	100	75

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été partiellement atteints. Des écarts apparaissent dans les domaines suivants:

Prestations: les ressources affectées à l'admission dans la liste des spécialités ont été régulièrement augmentées. Le retard tient d'une part aux processus et au caractère jusqu'à présent limité des ressources, et d'autre part aux prix élevés exigés par l'industrie qui empêchent souvent que les produits auxquels ils s'appliquent soient admis dans la liste des spécialités dans les délais impartis.

Gestion des données et statistique: les débats parlementaires concernant le volume des données à fournir par les assureurs-maladie (données étendues) par rapport au volume visé ne sont pas encore achevés. En outre, les données individuelles étendues ne sont pas encore fixées définitivement.

Tarifs: pour la moitié des conventions tarifaires, des informations complémentaires ont dû être demandées, entraînant un retard dans leur traitement.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Revenus / Recettes	127 084	113 602	237 103	123 501 108,7
Domaine propre				
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16 236	15 863	14 630	-1 233 -7,8
Domaine des transferts				
Remboursement de contributions et indemnités				
E130.0101 Recettes de l'assurance militaire	20 051	21 284	21 248	-36 -0,2
E130.0102 Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire	90 000	75 000	52 000	-23 000 -30,7
E130.0103 Prélèvem. sur provisions pour le traitem. des déchets rad.	-	-	148 700	148 700 -
E130.0108 Émoluments et remboursements de subventions	797	1 455	525	-930 -63,9
Charges / Dépenses	3 313 380	4 126 173	3 876 826	-249 347 -6,0
Domaine propre				
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	163 148	205 447	205 428	-19 0,0
<i>Supplément</i>		28 200		
<i>Transfert de crédits</i>		4 629		
<i>Cession</i>		2 612		
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		400		
<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		1 970		
Domaine des transferts				
GP 1: Santé				
A231.0213 Contribution à la prévention et à la protection de la santé	22 879	38 707	38 443	-264 -0,7
<i>Supplément</i>		13 400		
A231.0216 Contributions au dossier électronique du patient	2 835	16 070	9 126	-6 944 -43,2
<i>Report de crédits</i>		8 478		
A231.0219 Contribution versée à NAGRA par Conf. en tant que sociétaire	2 799	158 124	157 938	-187 -0,1
A231.0221 Apport à des provisions pour le traitement des déchets rad.	94 400	-	-	- -
GP 2: Assurance-maladie et accidents				
A231.0214 Réduction individuelle de primes (RIP)	2 827 596	2 933 000	2 850 214	-82 786 -2,8
A231.0215 Prestations de l'assurance militaire	177 652	181 734	173 377	-8 357 -4,6
A231.0217 Entraide en matière de prestations AMaIA	2 017	2 710	2 237	-473 -17,5
A231.0218 Coûts administratifs, CNA	20 055	21 880	19 722	-2 158 -9,9
Transactions extraordinaires				
A290.0112 COVID: acquisition de médicaments	-	30 000	2 939	-27 061 -90,2
<i>Supplément</i>		130 000		
<i>Compensation du supplément</i>		-100 000		
A290.0130 COVID: tests SARS-CoV-2, financement par la Confédération	-	538 500	417 402	-121 098 -22,5
<i>Supplément</i>		288 500		
<i>Transfert de crédits</i>		250 000		

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	16 236 316	15 863 000	14 630 103	-1 232 897	-7,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>16 169 612</i>	<i>15 863 000</i>	<i>14 630 103</i>	<i>-1 232 897</i>	<i>-7,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>66 704</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFSP comprennent principalement les recettes provenant des émoluments: taxes relatives aux examens et aux reconnaissances des diplômes dans le domaine des professions de la santé, émoluments perçus pour l'exploitation d'installations émettant des rayonnements ionisants, émoluments liés à la reconnaissance des produits chimiques et émoluments provenant de l'admission des médicaments sur la liste des spécialités.

En 2020, les recettes provenant des émoluments se sont élevées à environ 12,5 millions. Ce poste comprend également les revenus émanant de tiers (Fonds de prévention du tabagisme et organe de coordination eHealth), qui s'élèvent à 1,5 million, ainsi que d'autres revenus pour un montant de près de 0,6 million. Ces derniers englobent la contribution de 0,3 million versée par Swiss-nuclear pour la surveillance de l'environnement aux abords des centrales nucléaires. Au total, les revenus de fonctionnement en 2020 sont inférieurs de près de 1,2 million (- 7,8 %) au montant budgétisé, car les recettes provenant des émoluments perçus dans le domaine des professions de la santé se sont révélées plus faibles que prévu (en raison des restrictions dues à la pandémie de coronavirus, les examens de médecine humaine n'ont pas pu se tenir normalement).

Bases légales

O du 12.11.1984 fixant les taxes et indemnités relatives aux examens fédéraux des professions médicales (RS 811.112.11), art. 1. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS 814.50), art. 42. LF du 15.12.2000 sur les produits chimiques (LChim; RS 813.1), annexe II. O. du 27.6.1995 sur l'assurance-maladie (OAMal; RS 832.102), art. 71.

E130.0101 RECETTES DE L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	20 050 970	21 284 000	21 247 839	-36 161	-0,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>20 069 743</i>	<i>21 284 000</i>	<i>20 999 970</i>	<i>-284 030</i>	<i>-1,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-18 774</i>	<i>-</i>	<i>247 869</i>	<i>247 869</i>	<i>-</i>

Les recettes de l'assurance militaire proviennent principalement des primes: les assurés à titre professionnel versent une prime pour les prestations fournies par l'assurance militaire en lieu et place de l'assurance obligatoire des soins selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et de l'assurance-accidents obligatoire contre les accidents non professionnels selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Une fois à la retraite, ils peuvent conclure une assurance facultative couvrant les problèmes de santé relevant de la LAMal et de la LAA.

En 2020, les primes à encaisser auprès des personnes assurées, qu'elles le soient à titre professionnel ou facultatif, se sont élevées à quelque 20,3 millions (assurance professionnelle: 13,0 mio; assurance facultative: 7,3 mio.), soit un montant correspondant au budget. Les remboursements sur la base de recours (cas où un tiers est responsable de l'atteinte à la santé ou du décès d'un assuré et tenu à la réparation du dommage) ont atteint 1,0 million, ce qui correspond aux prévisions. La correction des recettes sans incidences financières est liée à la comptabilisation par exercice des revenus.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.1), art. 67, en relation avec la LF du 6.10.2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA; RS 830.1), art. 72 à 75.

Remarques

Voir A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire» et A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

E130.0102 PRÉLÈVEMENT SUR LES PROVISIONS POUR L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total sans incidences financières	90 000 000	75 000 000	52 000 000	-23 000 000	-30,7

La baisse escomptée de l'obligation de la Confédération, telle qu'elle est inscrite au bilan, en matière de rentes versées dans le cadre de l'assurance militaire figure dans ce poste. La variation de la provision est recalculée chaque année sur la base d'une expertise actuarielle.

En 2020, le nombre de rentes a baissé moins fortement que prévu, le prélèvement sur provisions a donc été inférieur de 23,0 millions à celui budgétisé. Ainsi, la provision à fin 2020 s'élève encore à 1,912 milliard.

E130.0103 PRÉLÈVEM. SUR PROVISIONS POUR LE TRAITEM. DES DÉCHETS RAD.

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total sans incidences financières	-	-	148 700 000	148 700 000	-

Jusqu'à la fin de 2019, la Confédération a pris en charge 2,9% des coûts de la Nagra. Toutefois, étant donné que le volume des déchets de la Confédération dépasse nettement le volume attendu initialement depuis de nombreuses années, une provision destinée à compenser le trop bas niveau des contributions a été constituée en 2019. En 2020, le paiement supplémentaire convenu a été versé à la Nagra et la provision, dissoute.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.7), art. 33.

Remarques

Voir A231.0219 «Contribution versée à NAGRA par Conf. en tant que sociétaire».

E130.0108 ÉMOLUMENTS ET REMBOURSEMENTS DE SUBVENTIONS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	796 829	1 455 000	525 269	-929 731	-63,9

Ce poste budgétaire comprend les revenus liés aux tâches et aux dépenses qui ne relèvent pas de l'enveloppe budgétaire destinée aux transferts. Il s'agit, pour l'essentiel, des recettes issues des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs produits par la médecine, l'industrie et la recherche (déchets radioactifs MIR) et, dans une moindre mesure, des remboursements liés à l'échéance de contrats de subvention.

Les recettes provenant des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs varient fortement d'une année à l'autre. En 2020, elles s'élèvent à environ 0,3 million, soit quelque 0,6 million de moins que le montant budgétisé. Avec 0,2 million, le remboursement de subventions est lui aussi inférieur aux prévisions, de sorte que le résultat est inférieur de 0,9 million au montant budgétisé.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.7), art. 33.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	163 147 831	205 447 301	205 428 349	-18 952	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		37 811 901			
<i>avec incidences financières</i>	144 016 716	187 944 230	178 330 472	-9 613 759	-5,1
<i>sans incidences financières</i>	694 152	2 703 471	2 679 018	-24 453	-0,9
<i>Imputation des prestations</i>	18 436 963	14 799 600	24 418 860	9 619 260	65,0
Charges de personnel	86 347 962	98 715 271	99 803 892	1 088 621	1,1
<i>dont location de services</i>	1 134 103	2 900 000	5 113 499	2 213 499	76,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	75 923 046	105 691 630	104 546 255	-1 145 375	-1,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	16 802 159	23 606 500	25 373 433	1 766 933	7,5
<i>dont charges de conseil</i>	13 280 689	13 605 130	11 994 447	-1 610 683	-11,8
Charges d'amortissement	694 152	733 000	708 547	-24 453	-3,3
Dépenses d'investissement	182 671	307 400	369 655	62 255	20,3
Postes à plein temps (Ø)	487	517	517	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

En 2020, les charges de personnel de l'OFSP ont affiché une hausse d'environ 1,1 million (+ 1,1 %) par rapport au budget. Cette forte augmentation par rapport au compte 2019 est due aux travaux extraordinaires relatifs à la gestion de la pandémie de COVID-19. Un crédit supplémentaire de 4,3 millions a été autorisé pour le surcroît de personnel exigé par la crise. Les charges de personnel effectives pour les collaborateurs en lien avec la pandémie de coronavirus se sont toutefois établies à 6,3 millions. Parmi ces dépenses, 1,7 million de francs sont imputables à des augmentations de taux d'occupation et à des engagements de durée déterminée, 0,9 million au versement d'heures supplémentaires et d'indemnités pour le service de piquet, et 3,7 millions à des engagements temporaires. En outre, la provision pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires a été relevée d'environ 2,0 millions au 31.12.2020. Les postes vacants ont été compensés par les engagements supplémentaires et les augmentations de taux d'occupation, de sorte qu'en 2020, les équivalents plein temps correspondent exactement aux prévisions (à noter que les personnes employées dans la location de services ne sont pas incluses dans les informations relatives aux effectifs).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont globalement inférieures d'environ 1,1 million (soit - 1,1 %) au montant budgétisé. C'est principalement dans le domaine des charges de conseil que les dépenses ont reculé. Par rapport à l'année précédente, les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont augmenté de près de 30 millions. Cette forte hausse est due aux mesures de lutte contre le COVID-19 (notamment les campagnes d'information et l'exploitation des infolines).

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont dépassé le budget de 1,8 million. Les dépenses supplémentaires sont surtout dues à des projets informatiques développés ou accélérés dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19. Il s'agit en particulier du développement du système de traçage des contacts (SwissCovid) et du tableau de bord («dashboard»), mais aussi de la numérisation du système de déclaration.

Les *charges de conseil* sont inférieures de près de 1,6 million au montant budgétisé. La maîtrise de la crise a constitué la priorité des travaux de l'année 2020, au point qu'il a fallu revoir l'ordre de priorité de plusieurs autres projets. C'est pourquoi les dépenses pour les mandats de conseil, pour les commissions et pour les recherches sous contrat sont inférieures aux prévisions.

Les *autres charges de biens et services et d'exploitation* ont été inférieures de près de 1,3 million au montant budgétisé. Ce recul des dépenses s'explique par des retards imputables à la crise liée au coronavirus dans différentes tâches et différents projets. Comme les employés étaient pour la plupart impliqués dans la gestion de la crise, des projets planifiés ont dû être reportés, en particulier dans le groupe de prestations «Santé». Il s'agit principalement de projets dans le domaine de la biomédecine, de prestations de base dans le domaine des maladies transmissibles et non transmissibles ainsi que de la mise en œuvre des stratégies et des programmes nationaux de prévention.

Charges d'amortissement

Ce poste comprend en particulier les amortissements pour des investissements dans les domaines des produits chimiques et de la radioprotection. En 2020, ces amortissements ont été légèrement inférieurs au budget, certaines acquisitions ayant été opérées plus tardivement que prévu.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été inférieures de près de 0,1 million, certaines acquisitions ayant été reportées à 2021.

Mutations de crédit

- Crédit supplémentaire de 28 200 000 francs (dont 4 300 000 pour les charges de personnel) pour la gestion de la pandémie de COVID-19
- Cession par l'Office fédéral du personnel de 2 612 300 francs pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et pour la formation des apprentis et des stagiaires des hautes écoles
- Transfert de crédit de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération d'une valeur de 2 000 000 francs pour le développement de l'application SwissCovid
- Dissolution de réserves affectées à hauteur de 400 000 francs pour préparer l'entrée en vigueur de la loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO)
- Transfert de crédit à l'Office fédéral de la statistique à hauteur de 280 870 francs pour la mise à disposition de statistiques dans le domaine de la recherche sectorielle (en particulier évaluations de monitorages)
- Transfert de crédit de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) d'une valeur de 40 000 francs et de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) d'une valeur de 20 000 francs pour les coûts d'exploitation d'une plateforme d'application commune
- Transfert de crédit de l'OSAV d'une valeur de 2 000 000 francs dans le cadre de la compensation de fin d'année au sein du DFI
- Transfert de crédit des Archives fédérales suisses d'une valeur de 850 000 francs dans le cadre de la compensation de fin d'année au sein du DFI
- Demande de crédit supplémentaire fondée sur l'art. 33, al. 3, LFC pour des provisions de l'OFSP au titre des soldes de vacances et des heures supplémentaires

Remarques

Voir E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions»: les dépenses concernant l'élimination des déchets radioactifs MIR sont financées par les recettes provenant des émoluments correspondants.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Santé		GP 2: Assurance-maladie et accidents	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	124	165	39	40
Charges de personnel	59	70	27	30
Charges de biens et services, charges d'exploitation	64	94	12	10
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	13	24	4	1
<i>dont charges de conseil</i>	11	10	2	2
Charges d'amortissement	1	1	0	–
Dépenses d'investissement	0	0	0	–
Postes à plein temps (Ø)	333	347	154	170

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	400 000	400 000
Constitution à partir du compte 2019	–	634 000	634 000
Dissolution/utilisation	–	-400 000	-400 000
État au 31.12.2020	–	634 000	634 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

En 2020, l'OFSP a dissous la réserve résiduelle de 0,4 million pour préparer l'entrée en vigueur de la LEMO et constitué une nouvelle réserve de 634 000 francs pour les projets «Processus et transformation numérique». Ce montant correspond à la réserve affectée au 31.12.2020.

Demande de constitution de nouvelles réserves

Aucune demande de constitution d'une nouvelle réserve n'est formulée.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: SANTÉ

A231.0213 CONTRIBUTION À LA PRÉVENTION ET À LA PROTECTION DE LA SANTÉ

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	22 878 601	38 707 300	38 443 161	-264 139 -0,7
dont mutations de crédits		13 400 000		

Ce crédit permet de verser des contributions à des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de rémunérer des tâches de droit public déléguées à des tiers par la Confédération (par ex. Swisstransplant, centres nationaux de référence, laboratoires spécialisés). En outre, il permet d'accorder un soutien financier à d'autres organisations qui s'emploient à promouvoir et à protéger la santé dans différents domaines.

Les contributions sont réparties comme suit:

— Maladies transmissibles: prévention et lutte	12,0 millions
— Contributions à des organisations internationales	17,1 millions
— Transplantation: tenue du registre et service d'autorisation	2,5 millions
— Enregistrement du cancer et d'autres maladies	2,1 millions
— Renforcement de la qualité et de l'économicité	1,2 million
— Lutte contre l'abus de substances addictives	0,9 million
— Contributions à la sécurité des produits chimiques	0,7 million
— Mesures de promotion de l'intégration	0,4 million
— Autres contributions à la protection de la santé et à la prévention	1,5 million

Le crédit initialement autorisé de 25,3 millions a été augmenté de 13,4 millions au total pour des dépenses en lien avec la lutte contre la pandémie de COVID-19: 10,0 millions ont été versés à la Coalition für Epidemic Preparedness Innovation (CEPI), afin de soutenir les efforts de la communauté internationale dans la recherche et le développement rapides d'un vaccin contre le COVID-19. En outre, 3,4 millions ont été utilisés, d'une part, pour soutenir des travaux de recherche destinés à procurer les connaissances de base dont il y avait un urgent besoin pour mettre en place des mesures de gestion de la crise liée au coronavirus et, d'autre part, pour accroître l'indemnisation des laboratoires de référence chargés de renforcer leurs capacités de test.

Bases légales

AF du 19.12.1946 approuvant la constitution de l'OMS et le Protocole relatif à l'Office international d'hygiène à Paris (RO 1948 1013). LF du 13.6.1928 sur la lutte contre la tuberculose (RS 818.102), art. 14. LF du 22.6.1962 concernant l'allocation de subventions pour la lutte contre les maladies rhumatismales (RS 818.21), art. 2. AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS 513.51), art. 3. LF du 18.12.1970 sur les épidémies (LEp; RS 818.101), art. 50 et 52. LF du 8.10.2004 sur la transplantation (RS 810.21), art. 53 et 54. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS 814.50), art. 9. LF du 21.6.1932 sur l'alcool (LAlc; RS 680), art. 43a LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 53 et 56.

A231.0216 CONTRIBUTIONS AU DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	2 835 136	16 069 900	9 126 000	-6 943 900 -43,2
dont mutations de crédits		8 477 500		

Grâce au dossier électronique du patient, les professionnels de la santé peuvent accéder à des données pertinentes pour le traitement de leurs patients, enregistrées de façon décentralisée par d'autres professionnels de la santé. Les patients ont, de leur côté, la possibilité d'accéder à leur dossier électronique et de gérer l'attribution des droits d'accès à leurs données. Cet instrument permet d'optimiser la qualité des traitements, la sécurité des patients et l'efficacité du système de santé. L'utilité du dossier électronique du patient augmente au fur et à mesure de l'affiliation des professionnels de la santé ou de leurs institutions à des communautés certifiées.

Pour favoriser l'établissement de ces communautés, les Chambres fédérales ont accordé un crédit d'engagement pour des aides financières temporaires à hauteur de 30 millions au maximum. La constitution et la certification de ces communautés bénéficient ainsi du soutien de la Confédération.

Étant donné que la mise en place des communautés de référence et, partant, le dépôt des demandes d'aides financières ont pris du retard, les dépenses en 2020 sont inférieures d'environ 6,9 millions au montant budgétisé. Le montant non versé en 2020 doit être versé en 2021.

Bases légales

LF du 19.6.2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.1), art. 20.

Mutations de crédit

— Report de crédits de 8 478 000 (supplément I au budget 2020)

Remarques

Crédit d'engagement «Contributions au dossier électronique du patient 2017-2020» (V0299.00), tome 1, ch. C 12.

A231.0219 CONTRIBUTION VERSÉE À NAGRA PAR CONF. EN TANT QUE SOCIÉTAIRE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	2 798 815	158 124 400	157 937 896	-186 504	-0,1

La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) est le centre suisse de compétences techniques pour le stockage des déchets radioactifs dans des dépôts en couches géologiques profondes. La participation de la Confédération au programme de recherche de la Nagra pour la gestion des déchets nucléaires correspond à la part présumée de la Confédération aux déchets radioactifs. Jusqu'à la fin de 2019, la participation de la Confédération aux coûts de la Nagra se montait à 2,9 %. Toutefois, étant donné que le volume des déchets de la Confédération dépasse nettement le volume attendu initialement depuis de nombreuses années, cette participation est passée à 8,3 % à partir de 2020.

En 2020, 148,6 millions ont été versés à titre extraordinaire en sus du montant ordinaire de 9,3 millions pour compenser les montants insuffisants des dernières années.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.1), art. 31 et 32.

Remarques

Voir E130.0103 «Prélèvement sur les remboursements relatifs aux déchets radioactifs»

A231.0221 APPORT À DES PROVISIONS POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RAD.

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total sans incidences financières	94 400 000	-	-	-	-

Les déchets radioactifs produits par la médecine, l'industrie et la recherche (déchets radioactifs MIR) sont collectés et entreposés chaque année sous la conduite de la Confédération. Des provisions sont constituées pour l'élimination de ces déchets. En 1979, la part de la Confédération aux déchets stockés a été estimée à 2,9 %. Selon la nouvelle estimation commandée en 2019 par le Conseil fédéral, le volume des déchets de la Confédération est, depuis longtemps déjà, nettement plus élevé que présumé. En vue du paiement rétroactif de la Confédération (intérêts compris) à la Nagra, la provision a été augmentée de 94,4 millions en 2019.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.1), art. 33.

Remarques

Voir E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions».

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS**A231.0214 RÉDUCTION INDIVIDUELLE DE PRIMES (RIP)**

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	2 827 595 937	2 933 000 000	2 850 213 582	-82 786 418	-2,8

La contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes s'élève à 7,5 % des coûts bruts de la santé (primes à recevoir et participation aux coûts). Elle est répartie entre les cantons en fonction de leur population résidente (frontaliers inclus). Les ressources inscrites au budget sont versées aux cantons en trois tranches au cours de l'exercice budgétaire, ceux-ci complétant le montant au besoin. Les bénéficiaires finaux sont des assurés de condition modeste. Le financement de la réduction des primes des assurés retraités résidant à l'étranger, estimé à 2,0 millions, est assumé par la Confédération par l'intermédiaire de l'institution commune LAMal.

La diminution de quelque 82,8 millions (- 2,8 %) par rapport au montant budgétisé s'explique notamment par le fait que l'augmentation de la prime moyenne dans l'assurance obligatoire des soins a été nettement surestimée. Le budget 2020 avait tablé sur une croissance de 3,7 %. Or l'augmentation effective de la prime standard a été de 0,8 %. L'évolution de cette prime constitue le facteur qui influe le plus sur la budgétisation de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes.

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 66 et 66a. O du 12.4.1995 sur les subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie (ORPM; RS 832.112.4), art. 2, 3 et 4. Accords bilatéraux avec les États de l'Union européenne (UE).

Remarques

Voir A231.0217 «Entraide en matière de prestations AMalA».

Une part de 5 % du produit affecté de la taxe sur la valeur ajoutée (revenu provenant de la TVA sans la part AVS/AI ni FTP) ainsi que les recettes à affectation obligatoire de la redevance sur les poids lourds pour les coûts non couverts du trafic routier sont utilisées pour financer les dépenses de la Confédération consacrées à la réduction des primes (voir financement spécial «Assurance-maladie», 605 AFC/E110.0106; 605 AFD/E110.0116). Cela correspond à 1150 millions pour le compte d'État 2020. Voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0215 PRESTATIONS DE L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Total	177 651 867	181 734 000	173 376 806	-8 357 194	-4,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>180 551 026</i>	<i>181 734 000</i>	<i>137 484 367</i>	<i>-44 249 633</i>	<i>-24,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-2 899 160</i>	<i>-</i>	<i>35 892 440</i>	<i>35 892 440</i>	<i>-</i>

Les prestations de l'assurance militaire versées aux assurés (principalement hommes astreints au service dans la protection civile, au service militaire ou au service civil), qui sont financées par la Confédération, se composent de trois éléments principaux, à savoir les coûts de traitement, les prestations en espèces et les rentes. Concernant les coûts de traitement, l'assuré a droit au traitement médical de toutes les affections pour lesquelles la responsabilité de l'assurance militaire est engagée en vertu de la LAM (une affection donne droit à une prestation si elle résulte d'un accident ou d'une maladie nécessitant un examen ou un traitement médical). Les indemnités journalières, qui occasionnent la majeure partie des dépenses consacrées aux prestations en espèces, sont versées lorsque l'assuré subit une perte temporaire de gain à la suite d'un accident ou d'une maladie. En dernier lieu, la Confédération verse différents types de rente: des rentes d'invalidité en cas d'atteinte à la capacité de gain, des rentes pour atteinte à l'intégrité en cas d'atteinte durable à l'intégrité physique, mentale ou psychique et des rentes de survivants (rentes de conjoint et d'orphelins) lorsque l'assuré est décédé d'une affection assurée.

Les dépenses sont inférieures d'environ 8,4 millions (- 4,6 %) au montant budgétisé. Cette différence s'explique principalement par le fait qu'en 2020, les services militaires n'ont pas pu se tenir dans la mesure prévue du fait de la pandémie de COVID-19. Au total, les jours de service ont été inférieurs d'environ 12 % aux prévisions. C'est pourquoi les prestations en espèces et les frais de traitement ont été sensiblement moins importants en 2020. Par rapport aux montants budgétisés, les prestations en espèces ont été inférieures de 4,8 millions (- 16,7 %) et les frais de traitement de 2,9 millions (- 3,8 %). Les coûts des rentes sont inférieurs de 0,7 million (- 0,9 %) au montant inscrit au budget en raison de l'évolution démographique: la grande majorité des ayants droit ont atteint l'âge de la retraite. Du fait de cette pyramide des âges, dont l'impact a été légèrement sous-estimé dans le budget 2020, le nombre de décès dans cette catégorie d'assurés excède le nombre des nouvelles rentes. La correction des charges sans incidences financières est liée à la comptabilisation par exercice des prestations de l'assurance militaire; la proportion élevée des charges sans incidences financières dans les charges globales en 2020 constitue un effet de transition qui découle du fait que début 2021, il a été décidé que les versements anticipés se feraient à un rythme mensuel et non plus trimestriel.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.1), art. 16, 19, 20, 28 et 40 à 56.

Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire» et A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

A231.0217 ENTRAIDE EN MATIÈRE DE PRESTATIONS AMALA

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	2 017 250	2 710 000	2 236 778	-473 222	-17,5

La Confédération prend en charge les coûts des intérêts sur les avances de prestations accordées par l'institution commune LAMal au titre de l'entraide bilatérale en matière de prestations dans l'assurance-maladie et accidents avec tous les États de l'UE. Elle assume également les coûts d'exploitation de cette institution.

L'entraide en matière de prestations AMaLA a été inférieure de près de 0,5 million (- 17,5 %) au montant budgétisé pour 2020. Les coûts administratifs, qui se sont élevés à près de 2,3 millions, se sont également révélés plus bas que prévu (env. - 0,3 mio). En raison des intérêts négatifs, les crédits bancaires ont permis de réaliser un faible revenu, de sorte que le résultat dans ce domaine est inférieur de près de 0,2 million au montant budgétisé.

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 18, al. 3 et 6.

Remarques

Crédit d'engagement «Déclaration de garantie, entraide prestations ass.-maladie» (V0029.00), AF des 13.6.2001, 8.12.2004 et 15.12.2010; voir tome 1, ch. C 13.

A231.0218 COÛTS ADMINISTRATIFS, CNA

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	20 054 963	21 880 000	19 722 016	-2 157 984	-9,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>20 109 596</i>	<i>21 880 000</i>	<i>15 837 463</i>	<i>-6 042 537</i>	<i>-27,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-54 632</i>	<i>-</i>	<i>3 884 553</i>	<i>3 884 553</i>	<i>-</i>

En vertu de la convention conclue en 2005, la Confédération rembourse à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) les charges administratives effectives générées par la gestion de l'assurance militaire.

Les coûts administratifs de la CNA sont inférieurs de près de 2,2 millions (- 9,9 %) au montant budgétisé. Cette différence s'explique, d'une part, parce qu'en 2020, tous les postes prévus n'ont pas pu être pourvus (- 1,4 mio) et, d'autre part, par des retards dans certains projets informatiques et des coûts généraux plus bas qui ont entraîné une diminution des dépenses (- 0,8 mio). Le recul des charges sans incidences financières est lié à la comptabilisation par exercice des coûts administratifs de la CNA pour l'assurance militaire. Cette rectification est plus importante pour cette année comptable que pour les autres, les versements anticipés étant passés d'un rythme trimestriel à un rythme mensuel.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.1), art. 82, al. 2. Convention du 19.5.2005 entre la Confédération et la CNA sur le transfert à la CNA de la gestion de l'assurance militaire comme une assurance sociale à part entière.

Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire» et A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire».

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0112 COVID: ACQUISITION DE MÉDICAMENTS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	30 000 000	2 939 449	-27 060 551	-90,2
dont mutations de crédits		30 000 000			

Pour soutenir l'approvisionnement des cantons et de leurs établissements de santé, la Confédération peut acquérir des biens médicaux essentiels (dont des médicaments) lorsque les besoins ne peuvent être couverts par les voies d'approvisionnement ordinaires. Les coûts d'acquisition sont préfinancés par la Confédération et remboursés par les cantons et les établissements auxquels les biens sont remis.

Contrairement à l'hypothèse initiale, la Confédération n'effectue des achats directs de médicaments qu'à titre exceptionnel. Elle négocie néanmoins les quantités et les prix avec les fournisseurs, en leur octroyant une garantie d'achat en contrepartie. Les fournisseurs livrent ensuite directement aux hôpitaux les médicaments commandés et les leur facturent au prix négocié. Les stocks résiduels des médicaments commandés par la Confédération, mais non achetés, doivent être acquis par la Confédération à leur date d'expiration et au prix garanti. Les versements dus à ce titre sont ainsi moins élevés au final, mais ils s'étaleront sur les années 2020 à 2022. En 2020, la Confédération a délivré des garanties d'achat pour un montant total de 10,4 millions et effectué des paiements pour environ 2,9 millions.

Mutations de crédits

- Supplément I au budget 2020: augmentation de 130 millions pour l'acquisition de médicaments par la Confédération
- Supplément IIb au budget 2020: transfert de 100 millions au DDPS/Défense pour l'acquisition de vaccins (A290.0113 «COVID: acquisition de matériel sanitaire»)

Bases légales

LF COVID-19 (RS 818.102). O 3 COVID-19 (RS 818.101.24), art. 11.

Remarques

Crédit d'engagement «COVID: acquisition de médicaments» (V0347.00), voir tome 1, ch. C 12.

A290.0130 COVID: TESTS SARS-COV-2, FINANCEMENT PAR LA CONFÉDÉRATION

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	-	538 500 000	417 401 525	-121 098 475	-22,5
dont mutations de crédits		538 500 000			
avec incidences financières	-	538 500 000	193 801 525	-344 698 475	-64,0
sans incidences financières	-	-	223 600 000	223 600 000	-

Les analyses pour le SARS-CoV-2 effectuées selon les critères de prélèvement d'échantillons de l'OFSP constituent l'un des piliers de la lutte contre la pandémie de coronavirus. Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance 3 COVID-19, la Confédération prend en charge les coûts des analyses pour le SARS-CoV-2 en ambulatoire effectuées conformément aux critères de test en vigueur, afin de lever tout obstacle pour les patients et d'alléger les finances des cantons. Pour financer les tests en 2020, le Parlement a adopté un crédit de 288,5 millions par la voie du supplément IIb. Le nombre de tests effectués ayant toutefois nettement augmenté depuis que la Confédération prend les coûts à sa charge, ce crédit a dû être revu à la hausse de 250 millions dans le cadre du supplément II.

Les coûts des tests sont préfinancés par les assureurs maladie et facturés à l'OFSP trimestriellement. En 2020, l'OFSP a versé environ 193,8 millions aux assureurs-maladie. Une provision sans incidences financières de 223,6 millions a été constituée le 31.12.2020 pour les tests effectués, mais non encore facturés à l'OFSP. Le calcul de cette provision se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la Confédération devra prendre à sa charge les coûts de 90 % des tests effectués.

Mutations de crédits

- Supplément IIb au budget 2020: augmentation de 288,5 millions; compensée dans le crédit du DDPS/Défense A290.0113 «COVID: acquisition de matériel sanitaire»
- Transfert de crédit: transfert de 250 millions depuis le crédit du DDPS/Défense A290.0113 «COVID: acquisition de matériel sanitaire»

Bases légales

LF COVID-19 (RS 818.102). O 3 COVID-19 (RS 818.101.24), art. 26.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Produire et diffuser des informations statistiques pertinentes et de grande qualité
- Mettre à disposition des bases de planification et de gestion dans des domaines politiques clés
- Assurer durablement la production statistique de base
- Intensifier le dialogue avec les utilisateurs et les partenaires
- Exploiter les potentiels créés pour produire des informations statistiques nouvelles
- Utiliser systématiquement les données et les registres administratifs

PROJETS 2020

- Développement du système statistique suisse: mise en œuvre de l'utilisation multiple des données disponibles au sens du principe «une fois pour toutes» (ou «once-only»)
- Révision des comptes nationaux: clôture du projet
- Programme d'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC): fin du relevé-test
- Révision méthodologique de la statistique de la superficie 2020: fin de la phase de conception
- Relance du système d'information statistique (SIS-Relaunch): approbation de l'architecture du système SIS 2.0 par les décideurs spécialisés

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

À une exception près, toutes les étapes clés ont été franchies.

Programme d'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC): l'OCDE a décidé de reporter le relevé-test PIAAC à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	7,4	8,0	7,2	-0,2	-2,8
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	56,2
Charges	177,0	190,2	189,7	12,7	7,2
Charges propres	171,5	184,1	184,0	12,5	7,3
Charges de transfert	5,5	6,1	5,7	0,2	3,4
Dépenses d'investissement	0,0	-	0,1	0,0	138,1

COMMENTAIRE

Les revenus comprennent pour l'essentiel les revenus provenant de fonds de tiers et de cofinancements, les émoluments d'utilisation, les recettes tirées de prestations de service et les revenus de la location de places de stationnement à Neuchâtel.

La diminution des revenus (- 0,2 mio) par rapport à l'année précédente résulte de la baisse des émoluments d'utilisation et des revenus provenant de la location de places de stationnement à Neuchâtel, ainsi que du recul des recettes tirées de prestations de service. Les revenus provenant de fonds de tiers et de cofinancements sont restés au même niveau que l'année précédente. 87 % des revenus sont issus de prestations financées par des fonds de tiers et des cofinancements, dont 85 % proviennent des cantons.

Les charges propres comprennent pour l'essentiel les charges de personnel (63 %). Le reste se partage entre les charges informatiques (19 %) et les autres charges de biens et services et charges d'exploitation (18 %). Par rapport à l'année précédente, les charges de personnel ont augmenté de 5,2 millions, conséquence de divers programmes et projets tels que le programme de gestion nationale des données (NaDB) ou l'accès aux données publiques (Open Government Data [OGD]) et la réorientation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui en découle (+ 1,9 mio). Des dépenses supplémentaires dans le domaine du personnel sont aussi à mettre directement sur le compte de la pandémie de COVID-19 (+ 0,5 mio). Le reste des charges supplémentaires par rapport à l'année précédente (+ 2,8 mio) est dû à la hausse des cotisations de l'employeur, à des mesures salariales et de compensation du renchérissement, à des provisions pour soldes de vacances et heures supplémentaires, ainsi qu'à l'augmentation des coûts de personnel refacturés par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Les charges de biens et services et charges d'exploitation ont augmenté de 7,3 millions. La plus forte hausse a été enregistrée dans le domaine informatique (+ 6,9 mio) en lien avec le projet SIS-Relaunch (système d'information statistique) et le programme «Gestion nationale des données». Les innovations et le développement ont nécessité une hausse des prestations de conseil (+ 1,0 mio). Dans les autres charges d'exploitation (- 0,6 mio), les frais effectifs ainsi que les taxes postales et frais de port ont diminué. Les prestations de service externes (coûts liés aux relevés) ont également baissé.

Les charges de transfert comprennent uniquement la contribution obligatoire à l'office statistique de l'UE (Eurostat).

GP 1: PRODUCTION STATISTIQUE INTÉGRÉE

MANDAT DE BASE

La production statistique intégrée comprend toutes les étapes entre la conception, la réalisation des relevés et la publication des résultats. Elle fournit aux utilisateurs des informations comparables dans le temps et au niveau international. Ces informations servent à la formation de l'opinion publique, à la prise de décisions politiques, à la recherche ainsi qu'à la préparation, à l'exécution et à l'évaluation des tâches de l'État.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	5,5	5,6	5,3	-0,3	-5,9
Charges et dépenses d'investissement	115,8	122,0	116,9	-5,1	-4,2

COMMENTAIRE

73 % des revenus de fonctionnement et 63 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 1.

Les revenus de fonctionnement sont inférieurs de 0,3 million aux prévisions budgétaires en raison de la diminution des compensations pour utilisations et prestations de service ainsi que des revenus provenant de fonds de tiers et de cofinancements.

Les charges de fonctionnement sont inférieures de 5,1 millions au budget. La progression des charges de personnel (+ 0,8 mio) est due à des tâches supplémentaires pour la révision de l'annexe A de l'accord bilatéral sur la statistique conclu avec l'UE et pour les données publiques en libre accès (Open Government Data [OGD]), ainsi qu'au pourvoi de postes vacants et de nouveaux postes, pour la classification médicale par exemple. Les charges supplémentaires ont été compensées par les charges de biens et services et charges d'exploitation. La pandémie de COVID-19 a entraîné des coûts supplémentaires dans les domaines de la mobilité et des transports ainsi que de la santé et de la population. De grandes enquêtes dans les domaines de la mobilité et de la formation ont toutefois été reportées à l'année suivante (- 2,6 mio). Le projet de relance du SIS (SIS-Relaunch) fait désormais partie du groupe de prestations 3, ce qui explique l'écart des charges informatiques par rapport au budget (- 3 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Qualité des informations statistiques: L'OFS mène ses activités dans le respect des principes scientifiques reconnus (méthodes statistiques, indications sur le degré de précision, respect des délais) de la statistique			
- Réalisation conforme au calendrier des enquêtes directes (selon l'ordonnance sur les relevés statistiques) (% min.)	98	96	96
- Respect des délais de publication prévus (indépendance de la production statistique) (% min.)	99	89	96
- Documentation des méthodes statistiques de l'OFS conformément aux principes reconnus (transparence des méthodes) (oui/non)	oui	oui	oui
- Proportion de rapports sur la qualité contestés par Eurostat (% max.)	0	5	0
- Rectifications nécessaires apportées à des publications statistiques suite à des informations erronées (% max.)	3,7	3,0	1,8
Rapports: L'OFS établit des rapports à l'intention du Parlement et de l'administration fédérale et fournit aux milieux politiques et à la société des systèmes d'information conformes aux besoins			
- Mise à jour des indicateurs de la législature (trimestre)	T4	T4	T4
- Mise à jour des indicateurs du développement durable (MONET) (trimestre)	T4	T4	T4
Production efficace et diffusion adaptée aux besoins: L'OFS assure l'efficacité de la production statistique et de la diffusion des résultats			
- Établissement de rapports sur la mesure de la charge d'enquête, à l'intention des organes de la statistique (O sur l'org. de la statistique) (trimestre)	T4	T4	T4
- Enregistrements sur la plateforme de données publiques en libre accès (nombre)	-	9 000	7 800
- Actualité des publications statistiques: part des publications dont la période de référence remonte à moins de 24 mois (% max.)	-	75,0	92,5
- Informations publiées: moyenne, par mois (nombre)	-	1 300	1 715

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été presque entièrement atteints et même largement dépassés en plusieurs points.

On relève un écart dans le domaine suivant:

Production efficace et diffusion adaptée aux besoins: cette année, l'introduction de standards de publication plus stricts en matière de données publiques en libre accès n'a pas permis d'atteindre la valeur cible concernant l'enregistrement de telles données sur la plateforme. Le but de ces exigences était d'améliorer la qualité des jeux de données.

GP 2: PILOTAGE DU SYSTÈME ET GESTION D'ENTREPRISE

MANDAT DE BASE

L'OFS est le centre de compétence de la statistique publique suisse et coordonne à ce titre le système statistique suisse. Pour produire efficacement des informations statistiques aussi comparables que possible, il coordonne la coopération dans ce domaine aux niveaux international, national et régional. Il dispose de prestataires et de services de support centralisés (service des méthodes, infrastructure informatique centrale, etc.) qui garantissent une production statistique efficiente et efficace. Entre autres tâches, l'OFS veille au respect de la protection des données (par ex. dans le domaine des appariements) et assure la gestion des risques et l'assurance qualité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,3	0,1	-0,2	-56,5
Charges et dépenses d'investissement	30,0	32,8	32,5	-0,2	-0,7

COMMENTAIRE

18 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 2.

La hausse par rapport au budget concerne avant tout les charges de personnel (+ 2,4 mio). Il a été fait appel à du personnel externe pour la mise en service du nouveau système de gestion des affaires. De plus, une nouvelle structure organisationnelle étendue a été introduite dans le pilotage du système et la gestion d'entreprise de l'OFS. En revanche, les charges de biens et services et charges d'exploitation ont diminué (- 2,6 mio), principalement dans les domaines des autres charges d'exploitation (- 1,5 mio), de l'infrastructure informatique centralisée (- 0,5 mio) ainsi que du conseil et de la recherche sur mandat (- 0,4 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Collaboration dans la statistique publique: L'OFS assure la coordination et la coopération sur les plans international, national et régional			
- Établissement et publication d'un programme annuel de la statistique fédérale (oui/non)	oui	oui	oui
- Réalisation de l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du programme pluriannuel (oui/non)	oui	oui	oui
Diffusion efficace: L'OFS gère les infrastructures de diffusion nécessaires à une production statistique efficace			
- Part d'utilisateurs du site Internet de la statistique suisse satisfaits (% min.)	82	70	82
Secret statistique: L'OFS garantit le respect du secret statistique, essentiel à la crédibilité de la statistique publique et à son acceptation par la population			
- Violations des dispositions relatives à la protection des données (nombre, max.)	0	0	0
- Sécurisation des livraisons de données individuelles à des partenaires externes par la conclusion de contrats de protection des données (%)	100	100	100
Production efficace: L'OFS assure une production efficace de la statistique fédérale entre autres en réalisant les appariements de données de manière centralisée et en permettant une utilisation multiple des données			
- Statistiques consolidées nouvellement ajoutées à la banque de données statistiques centrale (nombre)	0	11	11
- Traitement de mandats d'appariement de données externes à l'OFS selon un processus défini et le règlement de traitement s'y rapportant (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été entièrement atteints.

GP 3: REGISTRES

MANDAT DE BASE

Pour assurer une production statistique efficace et pertinente, l'OFS tient trois registres fédéraux (le registre des entreprises et des établissements [REE], le registre fédéral des bâtiments et des logements [RegBL] et le registre des numéros d'identification des entreprises [IDE]) et gère une plateforme sécurisée d'échange de données (Sedex). L'exploitation de ces registres et l'utilisation transversale de données administratives et de données de registres permettent d'alléger la charge d'enquête pour la population et les entreprises et de rationaliser l'acquisition et la mise à disposition des données.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,6	2,1	1,8	-0,3	-12,0
Charges et dépenses d'investissement	25,8	29,4	34,7	5,3	18,2

COMMENTAIRE

26 % des revenus de fonctionnement et 19 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 3.

La baisse des revenus de fonctionnement par rapport au budget est due à la diminution des revenus provenant de fonds de tiers et de cofinancements.

Les charges de fonctionnement ont augmenté de 5,3 millions par rapport au budget. Les charges de personnel se sont accrues en raison du programme de gestion nationale des données (+ 0,6 mio), du pourvoi de postes temporaires, vacants et nouveaux tels que pour la révision de la nomenclature générale des activités économiques (NOGA) et du registre Legal Entity Identifier (LEI) financé par des émoluments (+ 0,6 mio). Les charges informatiques ont augmenté de 3,5 millions par rapport au budget, une hausse due au programme de gestion nationale des données et au projet de relance du SIS, dont les charges informatiques relèvent intégralement du présent groupe de prestations. Pour la première fois, ce dernier comprend également les charges de la nouvelle division Science des données et méthodes statistiques.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Tenue de registres: L'OFS garantit le développement des registres dans la durée			
- Extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments de la Suisse (% min.)	39	80	52
- Mise en œuvre de l'échange automatisé de données entre les registres des personnes harmonisés (% min.)	100	100	100
Économicité: L'OFS assure une exploitation efficace des registres existants			
- Enregistrements de personnes traités dans les délais (service de validation) (nombre, mio, min.)	79,830	81,390	111,376
- Enregistrements des entreprises provenant de sources administratives (caisses de compensation AVS, TVA, administration des douanes) (nombre, mio, min.)	136,400	136,500	447,635
- Renouvellements annuels de Legal Entity Identifier (LEI) d'entreprises du secteur financier (%)	-	90,0	90,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été presque entièrement atteints. Les éléments suivants doivent être mentionnés:

Tenue de registres: la valeur cible de l'indicateur «Extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments de la Suisse» n'a pas été atteinte. La pandémie et le manque de ressources ont ralenti les travaux de mise à jour dans les cantons et les communes.

Économicité: afin d'améliorer la complétude des données, le calcul des enregistrements de personnes se base dorénavant aussi sur les données fournies par Infostar. De cette façon, la valeur cible a été dépassée.

Affinée, la méthode de calcul des enregistrements des entreprises suit désormais une périodicité mensuelle. Là aussi, la valeur a considérablement augmenté.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		7 442	7 988	7 236	-752	-9,4
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 442	7 988	7 236	-752	-9,4
Charges / Dépenses		177 033	190 181	189 806	-375	-0,2
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	171 517	184 111	184 101	-10	0,0
	<i>Report de crédits</i>		1 325			
	<i>Transfert de crédits</i>		3 222			
	<i>Cession</i>		2 481			
	<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		2 038			
	<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		1 199			
Domaine des transferts						
<i>Affectés à plusieurs groupes de prestations</i>						
A231.0235	Contribution à Eurostat	5 516	6 070	5 705	-365	-6,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total	7 442 369	7 988 100	7 236 410	-751 690 -9,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>7 041 350</i>	<i>7 988 100</i>	<i>7 236 849</i>	<i>-751 251 -9,4</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>401 019</i>	<i>-</i>	<i>-439</i>	<i>-439 -</i>

Les revenus de fonctionnement se répartissent entre les fonds de tiers et les cofinancements à raison de 87 %; les émoluments d'utilisation, les recettes tirées de prestations de service et les revenus des immeubles représentent les 13 % restants. Les fonds de tiers permettent à l'OFS de fournir des prestations statistiques supplémentaires ou élargies aux cantons, aux communes et à l'économie privée.

Les revenus avec incidences financières ont été inférieurs de 0,8 million au montant budgété. Cette baisse s'explique pour moitié par la diminution des recettes provenant de fonds de tiers et pour moitié également par la diminution des compensations pour utilisations et prestations de service et des revenus des immeubles tirés principalement de la location de places de stationnement à Neuchâtel.

Les revenus sans incidences financières correspondent pour l'essentiel à la régularisation transitoire de prestations fournies avec un décalage temporel.

Bases légales

LF du 9.10.1992 sur la statistique fédérale (LSF; RS 431.01), art. 21. O du 25.6.2003 sur les émoluments et indemnités perçus pour les prestations de services statistiques des unités administratives de la Confédération (RS 431.09). LF du 22.7.2007 sur le recensement (RS 431.112), art. 8 et 14.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	171 516 723	184 110 790	184 100 760	-10 030	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		10 264 890			
<i>avec incidences financières</i>	139 070 185	148 455 889	145 555 869	-2 900 020	-2,0
<i>sans incidences financières</i>	800 623	1 236 901	1 246 006	9 105	0,7
<i>Imputation des prestations</i>	31 645 914	34 418 000	37 298 885	2 880 885	8,4
Charges de personnel	110 650 477	111 510 811	115 893 146	4 382 335	3,9
<i>dont location de services</i>	2 870 563	2 340 900	2 298 474	-42 426	-1,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	60 804 596	72 562 079	68 082 723	-4 479 356	-6,2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	27 943 870	34 862 419	34 830 298	-32 121	-0,1
<i>dont charges de conseil</i>	2 827 989	4 021 400	3 725 694	-295 706	-7,4
Charges d'amortissement	28 939	37 900	47 005	9 105	24,0
Dépenses d'investissement	32 710	-	77 886	77 886	-
Postes à plein temps (Ø)	692	700	710	10	1,4

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* ont été supérieures de 4,4 millions aux prévisions budgétaires, en raison notamment du pourvoi de postes vacants et de nouveaux postes (+ 1,1 mio) destinés à la gestion nationale des données (NaDB), au projet «Open Government Data» (OGD) et à la révision de l'annexe A de l'accord bilatéral sur la statistique conclu avec l'UE. La pandémie de COVID-19 a également engendré une hausse des dépenses: du personnel supplémentaire a été recruté dans le domaine de la santé (+ 0,5 mio), notamment pour la codification du COVID-19, le monitoring par l'application Swiss Covid et les statistiques de la mortalité. Seule une partie des travaux préparatoires du Forum mondial des Nations Unies sur les données (UNWDF) ont pu être réalisés (+ 0,2 mio), la manifestation principale ayant dû être reportée à octobre 2021 en raison de la pandémie. L'organisation structurelle a par ailleurs été adaptée aux nouveaux défis à relever (+ 0,4 mio) et renforcée par exemple par la création de la nouvelle division Science des données et méthodes statistiques (DSSM). Les internalisations provenant de la location de services et de la révision de la NOGA ont également contribué, à raison de 0,7 million, à la croissance des charges, de même que l'augmentation temporaire des taux d'occupation (+ 0,4 mio) et des postes à durée limitée (+ 0,5 mio). Les autres différences s'expliquent par la hausse des rétributions du personnel et des cotisations de l'employeur refacturées par le DFAE et l'accroissement des autres charges de personnel (+ 0,6 mio). La progression des charges de personnel a été compensée par une diminution des charges de conseil et des autres charges de biens et services et charges d'exploitation.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* se situent à hauteur du montant budgété. Elles ont augmenté de 6,9 millions par rapport à l'année précédente dans le cadre du programme de gestion nationale des données (NaDB), du projet «SIS-Relaunch» et de la pandémie de COVID-19. La redistribution des ressources due à cette dernière s'est répercutée sur les migrations et l'entretien des systèmes informatiques. De nouvelles exigences ont été posées à l'architecture et à la sécurité des systèmes pour garantir la continuité des activités dans un contexte difficile et imprévisible. Des mesures ciblées ont permis de stabiliser la production statistique jusqu'à la fin de l'année 2020. Il a par ailleurs fallu recourir à des prestataires externes par manque de ressources à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, ce qui a eu pour effet de faire augmenter les coûts de projet pour l'OFS. De plus, davantage de moyens ont été investis dans le développement du système d'information statistique (SIS), en raison du programme NaDB. Ce système est aussi utilisé pour développer l'infrastructure servant à la production statistique et pour mettre en place celle qui est nécessaire à l'exploitation du centre de compétences en science des données à l'OFS.

Les *charges de conseil* ont été inférieures de 0,3 million au montant budgété. Des dépenses plus élevées que prévu ont été comptabilisées pour le programme NaDB (+ 0,8 mio), que d'autres projets sont cependant venus compenser, tels que les classifications du secteur ambulatoire, dans lesquelles les moyens investis n'ont pas atteint le montant budgété (- 1,1 mio).

Les *autres charges d'exploitation* ont été inférieures de 4,2 millions au montant inscrit au budget. Cet écart provient notamment du domaine des fournitures de bureau, des imprimés, des prestations d'agence ainsi que des taxes postales et frais d'envoi (- 3,0 mio) et s'explique par la pandémie de COVID-19. Cette dernière est également à l'origine du report du Forum mondial des Nations Unies sur les données (UNWDF), qui n'a pas pu se tenir en 2020 comme prévu (- 0,5 mio), et de l'interruption ou de l'ajournement de certaines enquêtes statistiques, notamment dans les domaines de la mobilité (MRMT et A+GQPV) et de la formation (PIAAC). Nombre de réunions internationales et nationales n'ont par ailleurs pas pu avoir lieu ou ont dû se tenir en ligne, ce qui a fait baisser les frais de voyage (- 0,4 mio).

Charges d'amortissement

Les amortissements portent sur le parc de véhicules, un système d'adressage et un système de mise sous pli, ainsi que sur du matériel informatique pour la statistique de la superficie.

Dépenses d'investissement

Du matériel informatique pour la statistique de la superficie et un équipement de vidéoconférence ont été achetés en 2020.

Mutations de crédits

- Report de crédit de 1,3 million pour des projets
- Transferts de crédits d'un montant de 3,2 millions de différentes unités administratives pour plusieurs statistiques et registres (par ex. de l'Observatoire suisse de la santé) et prestations complémentaires liées à la lutte contre le COVID-19
- Cessions d'un montant total de 2,1 millions par l'Office fédéral du personnel pour la formation professionnelle, les stagiaires des hautes écoles, l'intégration professionnelle, ainsi que pour les allocations familiales et l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions
- Cessions de 0,3 million de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (eGOV) et du Secrétariat général du Département fédéral des finances pour les projets de service national des adresses et de gestion transversale des données de base des autorités ainsi que pour MONET 2030
- Dépassement de crédit (art. 35, let. a, LFC) de 2,0 millions dû à l'utilisation de réserves affectées pour des projets
- Crédit supplémentaire (art. 33, al. 3, LFC) de 1,2 million pour les provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires

Remarques

Crédits d'engagement «Statistique sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2017-2024» (VO284.00), «Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2017-2023» (VO285.00), «Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2017-2022» (VO286.00), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Production statistique intégrée		GP 2: Pilotage du système et gestion d'entreprise		GP 3: Registres	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	116	117	30	33	26	35
Charges de personnel	82	83	14	17	15	16
Charges de biens et services, charges d'exploitation	34	33	16	16	11	19
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	12	12	6	7	9	17
<i>dont charges de conseil</i>	2	2	0	–	1	1
Charges d'amortissement	0	0	0	–	–	–
Dépenses d'investissement	0	0	–	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	508	507	82	86	102	117

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	6 426 800	6 426 800
Constitution à partir du compte 2019	–	2 564 058	2 564 058
Dissolution/utilisation	–	-2 071 600	-2 071 600
État au 31.12.2020	–	6 919 258	6 919 258

Utilisation et dissolution des réserves en 2020

Au cours de l'année 2020, des réserves affectées d'un montant total de 2,0 millions ont été utilisées.

Un montant de 0,9 million a été consacré au SIS (système d'information statistique), à la transformation numérique et à l'innovation ainsi qu'à LohnWebPlus, alors que 1,1 million a été dédié à des prestations financées par des tiers telles que la statistique de la formation professionnelle supérieure ou la plateforme pour l'échange sécurisé de données et le développement des registres (sedex). Enfin, des réserves à hauteur de 34 000 francs ont été dissoutes pour LohnWebPlus et n'ont pas été utilisées.

Montant des réserves

Sur les réserves affectées (6,9 mio), 3,1 millions concernent des prestations financées par des tiers telles que la formation professionnelle supérieure et 3,8 millions des projets tels que l'utilisation multiple des données dans le cadre du programme de gestion nationale des données, les services ambulatoires de soins et le Forum mondial des Nations Unies sur les données (UNWDF).

Demande de constitution de nouvelles réserves

Aucune demande de constitution de réserves n'a été déposée pour l'année considérée.

CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS**A231.0235 CONTRIBUTION À EUROSTAT**

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	5 516 227	6 070 000	5 705 191	-364 809	-6,0

Eurostat est l'office statistique de l'UE. Il établit entre autres des statistiques pour les États membres de l'UE. Les offices statistiques de ces derniers collectent les données nécessaires et les mettent à disposition d'Eurostat. Eurostat joue un rôle important dans l'harmonisation des définitions et des méthodes de calcul statistiques.

Les coûts totaux d'Eurostat ayant reculé, la contribution obligatoire de la Confédération a baissé de 0,4 million en 2020 par rapport au budget. Le montant de cette contribution dépend des coûts totaux d'Eurostat, du nombre d'États membres de l'UE et de la quote-part de la Suisse, fixée en fonction de la participation de cette dernière au programme statistique.

Bases légales

Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique (RS 0.431.026.81).

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Développer les assurances sociales avec pour objectif de maintenir le niveau des prestations et la pérennité du financement, compte tenu de l'évolution des besoins de la société ainsi que du contexte économique général
- Soutenir les efforts entrepris pour intégrer les personnes invalides dans le monde du travail
- Favoriser pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes âgées un environnement stimulant et adapté à leurs besoins, et contribuer à leur protection sociale

PROJETS 2020

- Stabilisation de l'AVS (AVS 21): suivi des débats parlementaires
- Développement continu de l'assurance-invalidité: suivi des débats parlementaires
- Programme informatique SNAP EESSI (échange électronique des données relatives aux assurances sociales avec l'UE et l'AELE): rattachement des différentes branches d'assurance sociale à EESSI et réalisation de sous-projets
- Loi fédérale sur la protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo: adoption du message
- Protection de la jeunesse face aux médias: rapport au Conseil fédéral sur les mesures prises
- Extension de l'utilisation systématique du numéro AVS: suivi des débats parlementaires

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des projets ont pu être réalisés. Le 28.8.2019, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la stabilisation de l'AVS (AVS 21). Les débats au sein de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États débiteront au cours du premier trimestre 2021. Le 20.11.2019, le Conseil fédéral a adopté le message sur la modernisation de la surveillance; les débats parlementaires sont prévus en 2021. Le 11.9.2020, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi sur la protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo (LPMJF); le 19.11.2020, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national est entrée en matière sur l'objet, qui sera traité au Conseil national au plus tôt lors de la session de printemps 2021. L'évaluation des mesures dans le domaine de la protection de la jeunesse face aux médias est terminée; le rapport correspondant sera traité par le Conseil fédéral au premier trimestre 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	24,7	23,5	23,0	-1,7	-7,0
Charges	14 251,0	14 995,5	14 715,3	464,3	3,3
Charges propres	70,8	75,2	68,4	-2,4	-3,4
Charges de transfert	14 180,2	14 920,3	14 646,9	466,7	3,3
Dépenses d'investissement	-	-	0,0	0,0	-
Charges et dépenses extraordinaires	-	5 365,0	2 236,6	2 236,6	-

COMMENTAIRE

Les revenus se composent, d'une part, des remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les frais occasionnés à la Confédération par la surveillance et l'application de ces assurances. Ils comprennent, d'autre part, les remboursements à la Confédération de ses contributions excédentaires à l'AVS et aux allocations familiales dans l'agriculture, selon les décomptes finaux. La valeur inscrite au budget correspondait à la moyenne sur quatre ans (2015-2018). 99,5 % des dépenses de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sont des dépenses de transfert. À cet égard, l'OFAS ne dispose en général que d'une marge de manœuvre minime, car presque toutes les dépenses de transfert sont dictées par la loi et influencées par des facteurs économiques et démographiques. Par rapport au compte 2019, ces dépenses ont augmenté de 466,7 millions (+ 3,3 %). Cette progression s'explique au premier chef par la hausse de la contribution fédérale à l'AVS. Le vieillissement démographique est, en outre, à l'origine de l'augmentation des prestations de transfert en faveur du système des prestations complémentaires (PC). Le montant versé à l'AI a diminué en raison de la baisse des recettes de la TVA. En 2020, des coûts élevés ont par ailleurs été générés par la pandémie de coronavirus (allocation pour perte de gain COVID-19 versée aux personnes en quarantaine ainsi qu'aux indépendants et aux personnes occupant une position assimilable à celle d'un employeur, garde des enfants). Ils ont été gérés en tant que dépenses extraordinaires. Le recul des charges propres s'explique principalement par la baisse des coûts liés aux amortissements (SIF).

GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION

MANDAT DE BASE

Les systèmes de protection sociale assurent la population contre les conséquences de la vieillesse, de l'invalidité et du décès du soutien de famille, ainsi que contre la perte de gain en cas de service ou de maternité. L'OFAS prépare, à l'intention des responsables politiques, les bases de décision nécessaires pour le développement durable de ces systèmes. Il contribue au maintien de la confiance dans les assurances sociales en assumant la surveillance des caisses de compensation AVS, des offices AI et des organes d'exécution des PC. Par l'octroi de subventions aux organisations de l'aide aux invalides, il favorise l'intégration des personnes invalides. Enfin, en préparant et en mettant en œuvre les conventions de sécurité sociale, il favorise la mobilité internationale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	13,3	11,8	17,2	5,4	46,2
Charges et dépenses d'investissement	50,8	47,9	45,4	-2,5	-5,2

COMMENTAIRE

72 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 1. Le budget avait été établi sur la base de l'hypothèse d'un pourcentage de 70 %. Du fait de la répartition effective des coûts sur les deux groupes de prestations, les charges ont été inférieures de 2,5 millions (- 5,2 %) par rapport à l'estimation initiale dans le cadre de la procédure budgétaire. Dans ce groupe de prestations, les revenus proviennent en majeure partie des remboursements des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les tâches d'application et de surveillance de l'OFAS. Du fait de la répartition effective, ils ont augmenté de 5,4 millions (+ 46,2 %).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Développement durable de la sécurité sociale: les bases sont élaborées en fonction des besoins			
- Écart des prévisions sur les charges de l'AVS de l'exercice budgétaire par rapport à la moyenne sur 5 ans des dépenses annuelles effectives (% , max.)	0,35	1,00	0,35
- Écart des prévisions sur les charges de l'AI de l'exercice budgétaire par rapport à la moyenne sur 5 ans des dépenses annuelles effectives (% , max.)	0,88	3,00	0,88
- Part des rentiers AI dans la population résidente permanente âgée de 18 à 64 ans (% , max.)	3,6	3,8	3,6
Mobilité internationale: l'OFAS facilite la mobilité internationale par la conclusion d'accords et de conventions internationaux			
- Nombre de jours de travail nécessaires pour traiter 90 % des demandes de convention spéciale (nombre)	-	13	30
Surveillance de l'AVS, de l'AI et des PC: la surveillance de l'application des assurances sociales est assumée			
- Mise à jour annuelle de l'analyse des risques AVS/AI/PC (oui/non)	oui	oui	oui
- Conclusion de conventions d'objectifs avec les 26 offices AI (oui/non)	oui	oui	oui
- Contrôle de la mise en œuvre du thème central de l'année dans les caisses de compensation (oui/non)	oui	oui	oui
- Part des contrats de 4 ans avec des organisations de l'aide privée aux invalides faisant l'objet d'un contrôle sur place durant l'année (%)	-	25	27

COMMENTAIRE

Les objectifs ont, pour l'essentiel, été atteints. Seul celui relatif à la *mobilité internationale* s'écarte du résultat attendu: en raison de la situation sanitaire et de l'introduction plus compliquée de l'échange électronique de données pour les conventions spéciales avec l'étranger, le traitement des demandes a pris du retard. En outre, la charge de travail incombant à l'organisme de liaison pour les prestations familiales, qui est géré par le même secteur, a aussi augmenté temporairement.

GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

MANDAT DE BASE

Une politique cohérente de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse, en accord avec la politique sociale, contribue de façon essentielle à la cohésion de la société en atténuant les effets des disparités sociales. L'OFAS prépare les bases de décision en la matière à l'intention du Conseil fédéral et du Parlement. Il surveille l'application des lois fédérales sur les allocations familiales et met en œuvre la législation fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse et sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Il soutient les activités menées dans ces domaines et octroie des subventions à des organisations non gouvernementales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	5,7	5,0	0,0	-5,0	-99,4
Charges et dépenses d'investissement	14,3	20,5	17,2	-3,3	-16,1

COMMENTAIRE

28 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 2. Le budget avait été établi sur la base de l'hypothèse d'un pourcentage de 30 %.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Politique de l'enfance et de la jeunesse: des mesures ciblées favorisent le développement des enfants et des jeunes pour leur permettre d'acquérir une personnalité responsable et capable de vivre en société			
– Contrats avec des cantons pour le financement incitatif de progr. dans la politique de l'enfance et de la jeunesse (art. 26 LEEJ) (nombre)	7	10	9
– Contrats de subventionnement avec des ONG, des cantons, des communes (nombre)	36	40	38
Politique sociale: les acteurs compétents (cantons, villes, communes et organisations de la société civile) sont soutenus dans l'accomplissement de leurs tâches de lutte contre la pauvreté			
– Projets et outils pratiques avec des partenaires extérieurs à la Confédération (nombre)	5	5	5
Politique de la famille: l'OFAS encourage les moyens de concilier famille et profession ou formation, ainsi que la compensation des charges familiales			
– Contrats de subventions en cours avec des organisations familiales (nombre)	5	5	5
– Cantons qui touchent des aides financières à l'augmentation des subventions à l'accueil extrafamilial pour enfants (nombre)	3	8	3
– Nouvelles places d'accueil subventionnées par le financement incitatif (nombre, min.)	–	2 800	2 570
Politique de la vieillesse: l'OFAS favorise l'organisation d'un environnement adapté aux besoins des personnes âgées, qui leur permette de mener une vie autonome tout en restant intégrées dans la société			
– Contrats de subventionnement en cours avec des org. d'aide à la vieillesse (nombre)	8	8	8
– Audits concernant les contrats de subventionnement et contrôles sur le terrain (nombre)	2	2	2

COMMENTAIRE

Les objectifs ont, pour l'essentiel, été atteints. Ceux figurant ci-après s'écartent du résultat attendu:

Cantons qui touchent des aides financières à l'augmentation des subventions à l'accueil extrafamilial pour enfants: jusqu'à la fin 2020, huit nouvelles demandes ont été déposées. En raison de la charge de travail résultant de la pandémie de COVID-19, les cantons n'ont pas pu livrer les documents requis ou ne l'ont fait que tardivement, tandis que l'OFAS a pris du retard dans l'examen des demandes.

Nouvelles places d'accueil subventionnées par le financement incitatif: le financement incitatif a également été retardé du fait de la pandémie. Aucune décision n'a pu être rendue pour bon nombre de demandes en raison des informations lacunaires fournies par les demandeurs. En outre, le soutien demandé dans de nombreux cas a dû être réduit, voire rejeté, car la demande pour l'offre prévue n'était que partiellement établie, voire pas du tout.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Revenus / Recettes	38 331	28 289	24 083	-4 206 -14,9
Domaine propre				
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	19 037	16 830	17 255	425 2,5
Postes ponctuels				
E102.0107 Comm. haute surveillance Prévoyance professionnelle, émolum.	5 702	6 682	5 763	-918 -13,7
Domaine des transferts				
Remboursement de contributions et indemnités				
E130.0106 Remboursement de subventions	13 593	4 777	1 064	-3 713 -77,7
Charges / Dépenses	14 264 593	20 365 302	16 952 958	-3 412 343 -16,8
Domaine propre				
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	65 114	68 458	62 642	-5 815 -8,5
<i>Transfert de crédits</i>		-90		
<i>Cession</i>		1 382		
Crédits ponctuels				
A202.0144 Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle	5 702	6 772	5 763	-1 009 -14,9
<i>Cession</i>		18		
Domaine des transferts				
<i>GP 1: Prévoyance et systèmes de compensation</i>				
A231.0239 Prestations versées par la Confédération à l'AVS	8 846 600	9 295 000	9 294 592	-408 0,0
A231.0240 Prestations versées par la Confédération à l'AI	3 619 429	3 792 000	3 570 000	-222 000 -5,9
A231.0241 Prestations complémentaires à l'AVS	842 275	897 900	882 857	-15 043 -1,7
<i>Supplément</i>		53 000		
A231.0245 Prestations complémentaires à l'AI	793 805	830 500	819 130	-11 370 -1,4
<i>Supplément</i>		25 000		
<i>GP 2: Familles, générations et société</i>				
A231.0242 Allocations familiales dans l'agriculture	52 300	50 400	47 700	-2 700 -5,4
A231.0243 Organisations familiales	1 936	1 977	1 964	-13 -0,6
A231.0244 Accueil extra-familial pour enfants	25 068	40 526	15 341	-25 185 -62,1
A231.0246 Encouragement activités extrascolaires des enfants et jeunes	10 153	14 143	14 075	-68 -0,5
A231.0247 Protection et droits de l'enfant	1 125	1 124	1 092	-32 -2,8
A231.0249 Financement incitatif en fav. pol. cant. enfance et jeunesse	1 085	1 502	1 213	-289 -19,3
Transactions extraordinaires				
A290.0104 COVID: prestations, allocations pour perte de gain	-	5 300 000	2 200 664	-3 099 336 -58,5
<i>Supplément</i>		5 300 000		
A290.0115 COVID: accueil pour enfants	-	65 000	35 924	-29 076 -44,7
<i>Supplément</i>		65 000		

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	19 036 742	16 829 700	17 255 067	425 367	2,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>17 236 742</i>	<i>16 829 700</i>	<i>17 255 067</i>	<i>425 367</i>	<i>2,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>1 800 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFAS se composent essentiellement des remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les frais incombant à la Confédération pour la surveillance et l'application de ces assurances. Ces remboursements portent sur les charges de personnel et de biens et services liées aux recours, sur les charges de personnel pour la surveillance et l'application de l'AVS et de l'AI, ainsi que sur les charges de biens et services occasionnées par le programme de recherche sur l'AI, coûts des postes de travail liés aux tâches d'application compris. Sont également inscrits à ce poste les revenus provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs de l'OFAS et à des tiers.

Les recettes avec incidences financières dépassent de 0,4 million (+ 2,5 %) le montant inscrit au budget: d'une part, les remboursements pour ALPS se sont avérés plus élevés et, d'autre part, ceux portant sur les charges de personnel et de biens et services moins élevés que prévu.

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 95. LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), art. 67, al. 1, let. b, et 68, al. 2.

Remarques

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

E102.0107 COMM. HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE, ÉMOLUM.

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	5 701 629	6 681 600	5 763 424	-918 176	-13,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>5 587 709</i>	<i>6 681 600</i>	<i>5 514 300</i>	<i>-1 167 300</i>	<i>-17,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>113 920</i>	<i>-</i>	<i>249 123</i>	<i>249 123</i>	<i>-</i>

Les coûts de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) et de son secrétariat sont entièrement couverts par les taxes de surveillance et par des émoluments. Ils se composent des coûts générés par la surveillance du système, par la haute surveillance des autorités de surveillance, par la surveillance directe exercée sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement, ainsi que par l'agrément d'experts en matière de prévoyance professionnelle.

Pour des raisons de technique comptable, les taxes et émoluments de la CHS PP ne sont perçus en majeure partie que l'année suivante. N'ont été perçus durant l'exercice comptable que des émoluments en cours d'année (0,2 mio) en vertu de l'art. 9 OPP 1. Les revenus doivent donc être inscrits au compte de régularisation (sans incidences financières). En 2020, les coûts de la CHS PP se sont chiffrés à 5,8 millions, soit 13,7 % de moins que prévu. De ce fait, les taxes de surveillance en 2021 seront également inférieures aux prévisions budgétaires.

Bases légales

O des 10 et 22.6.2011 sur la surveillance dans la prévoyance professionnelle (OPP 1; RS 831.435.1).

Remarques

Voir A202.0144 «Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle».

E130.0106 REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	13 592 931	4 777 400	1 064 460	-3 712 940	-77,7

Ce poste comprend les remboursements à la Confédération de ses contributions excédentaires à l'AVS et aux allocations familiales dans l'agriculture, selon les décomptes finaux. La valeur inscrite au budget correspondait à la moyenne sur quatre ans (2015-2018), qui se montait à 4,8 millions. Les décomptes effectifs de 2019 ayant entraîné un solde de 1,1 million en faveur de la Confédération du fait de remboursements moins importants dans l'AVS, le remboursement de subventions excédentaires inscrit à ce poste est inférieur de 3,7 millions (- 77,7 %) au montant budgété.

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2. LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.7), art. 18 à 21.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	65 114 294	68 457 600	62 642 444	-5 815 156	-8,5
<i>dont mutations de crédits</i>		1 291 600			
<i>avec incidences financières</i>	54 158 733	58 457 100	55 027 270	-3 429 830	-5,9
<i>sans incidences financières</i>	3 488 894	3 020 000	431 252	-2 588 748	-85,7
<i>Imputation des prestations</i>	7 466 667	6 980 500	7 183 923	203 423	2,9
Charges de personnel	47 513 133	48 434 300	48 278 379	-155 921	-0,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	14 419 094	17 003 300	14 349 598	-2 653 702	-15,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	6 092 264	7 544 000	6 109 621	-1 434 379	-19,0
<i>dont charges de conseil</i>	3 857 031	4 728 200	3 780 194	-948 006	-20,1
Charges d'amortissement	3 182 066	3 020 000	8 452	-3 011 549	-99,7
Dépenses d'investissement	-	-	6 017	6 017	-
Postes à plein temps (Ø)	261	259	262	3	1,2

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Le montant budgété pour les *charges de personnel* a été presque entièrement utilisé durant l'exercice sous revue. En comparaison de 2019, l'effectif du personnel a augmenté de 3 EPT en raison de la création de postes de durée limitée (remplacement de congés maternité et maladie de longue durée).

Les provisions constituées pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel ont été augmentées de 422 800 francs (+ 18,3 %) par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à 0,1 million de plus par rapport à la hausse enregistrée l'année passée. La forte charge de travail en lien avec les mesures liées à la pandémie de coronavirus a contraint les collaborateurs à cumuler les heures de travail et à reporter leurs vacances à plus tard. Au 31.12.2020, les provisions de l'OFAS pour soldes horaires positifs s'élevaient à 2 734 730 francs au total, soit 14,1 jours par EPT.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures d'environ 1,4 million (- 19,0 %) au montant budgété. Cela tient en partie au retard pris dans divers projets (FiVer, numérisation du traitement des APG) en raison de la forte charge de travail liée à la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à des coûts moindres engagés pour le projet européen d'échange électronique des données relatives aux assurances sociales (SNAP EESSI), pour le remplacement d'applications spécifiques et pour le recours à des prestations internes.

Dans le cadre de la numérisation générale, il était prévu de réaliser différents projets au sein de l'OFAS, comme la numérisation du traitement des APG et la plateforme clients Planification, processus et ressources (PPR). Les *charges de conseil* ont été inférieures de 0,9 million (- 20,1 %) au montant budgété, parce que ces projets ont pris du retard à cause de la pandémie de COVID-19, mais aussi parce que la lourde charge de travail a obligé l'OFAS à redéfinir les priorités et à repousser certains projets.

En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, 3 millions (sans changement) ont été consacrés à la location de locaux (IP) et 1,5 million aux autres charges d'exploitation (notamment frais, fournitures de bureau et prestations de service externes, par ex. traductions).

Charges d'amortissement

Au cours de l'exercice sous revue, l'office n'a effectué que des amortissements minimes sur le patrimoine administratif. Cela s'explique par la compensation en 2020 d'un amortissement trop élevé qui avait été réalisé, par le passé, pour une immobilisation en cours.

Mutations de crédits

- Cession de 1 381 600 francs par l'Office fédéral du personnel pour la compensation des structures d'âge, pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et des coûts de garde des enfants
- Transfert de crédit de 90 000 francs à l'Office fédéral des constructions et de la logistique pour le financement d'imprimés (publications numériques)

Remarques

Les fonds de compensation de l'AVS et de l'AI remboursent à la Confédération 29 % (14,0 mio) des charges de personnel de l'OFAS (70,6 EPT) ainsi que 16,8 % (2,4 mio) des charges de biens et services et des charges d'exploitation de l'office (coût des postes de travail inclus). Les dépenses indiquées sont inférieures de 0,4 million par rapport au budget 2020 (voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement»).

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Prévoyance et systèmes de compensation		GP 2: Familles, générations et société	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	51	45	14	17
Charges de personnel	37	35	10	13
Charges de biens et services, charges d'exploitation	11	10	3	4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	5	4	1	2
<i>dont charges de conseil</i>	3	3	1	1
Charges d'amortissement	2	0	1	-
Dépenses d'investissement	-	0	-	-
Postes à plein temps (Ø)	192	193	69	69

A202.0144 COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	5 701 629	6 772 300	5 763 424	-1 008 876	-14,9
<i>dont mutations de crédits</i>		18 100			
avec incidences financières	5 332 093	6 464 900	5 406 153	-1 058 747	-16,4
sans incidences financières	52 864	-	38 027	38 027	-
Imputation des prestations	316 672	307 400	319 244	11 844	3,9
Charges de personnel	4 492 016	5 253 000	4 610 935	-642 065	-12,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 209 613	1 519 300	1 152 489	-366 811	-24,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	17 772	8 500	20 344	11 844	139,3
<i>dont charges de conseil</i>	806 219	955 900	786 606	-169 294	-17,7
Postes à plein temps (Ø)	18	24	19	-5	-20,8

La surveillance des institutions de la prévoyance professionnelle relève de la compétence des cantons. La haute surveillance exercée sur les autorités de surveillance cantonales et la surveillance directe sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement sont assurées par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), dont les charges de fonctionnement sont financées par le présent crédit ponctuel.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les *charges de personnel* sont inférieures d'environ 0,6 million (- 12,2 %) au montant budgété. Le recrutement de personnes présentant les qualifications recherchées s'étant avéré difficile, certains postes vacants n'ont pas pu être pourvus comme prévu. L'effectif a augmenté de 1 EPT au cours de l'exercice sous revue. Utilisés pour fournir des prestations transversales, 3,5 EPT ne sont pas compris dans l'effectif du personnel indiqué plus haut. L'OFAS assume ces tâches pour le compte de la CHS PP, et les EPT correspondants sont donc comptabilisés dans le personnel de l'OFAS (voir A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»). Les charges de personnel qui y sont liées sont toutefois couvertes par la CHS PP.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges informatiques* de la CHS PP comprennent les coûts d'exploitation du service standard GEVER «Acta Nova» par le fournisseur de prestations ISCeco. Les charges de conseil ont atteint 0,2 million de moins que le montant budgété (- 17,7 %). En ce qui concerne les autres charges de biens et services et charges d'exploitation, le montant affecté à la location de locaux est resté inchangé à 0,3 million. De plus, des postes comme les prestations de service externes et les frais ont été au total inférieurs de 0,1 million au montant budgété.

Mutations de crédits

— Cession de 18 100 francs par l'Office fédéral du personnel pour l'augmentation des coûts de garde des enfants

Bases légales

LF du 25.6.1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP; RS 831.40), art. 64 à 64c.

Remarques

Toutes les dépenses de la CHS PP sont couvertes par des taxes et émoluments (voir E102.0107 «Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle, émoluments»).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	3 200 000	3 200 000
Constitution à partir du compte 2019	–	1 600 000	1 600 000
État au 31.12.2020	–	4 800 000	4 800 000
Demande de constitution à partir du compte 2020	–	715 600	715 600

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Aucune réserve n'a été dissoute en 2020.

Demande de constitution de nouvelles réserves

La constitution de réserves affectées ou l'augmentation de réserves existantes pour un montant total de 0,7 million est sollicitée pour les projets suivants:

- Projet «Transformation numérique» 150 000 francs
En raison de travaux liés à la pandémie de coronavirus, certaines activités planifiées dans le cadre de la transformation numérique n'ont pas pu avancer autant que souhaité. Des ressources prévues pour la mise en place du projet sur la numérisation du traitement des APG n'ont donc pas été utilisées (150 000 fr.). Les travaux doivent être mis en œuvre à partir de 2021.
- Projet «Collaboration et développement des compétences» 85 600 francs
Les manifestations prévues en 2020 (conférence de la HES de la Suisse du Nord-Ouest sur la politique communale de l'enfance et de la jeunesse, congrès de la Communauté d'intérêt pour la qualité de la protection de l'enfant et colloque du Centre interfacultaire en droits de l'enfant «Droit de l'enfant à l'ère digitale») ont été reportées à 2021 à cause de la pandémie. Il était également prévu d'adapter au contexte suisse le guide MN 4+5 sur la protection des enfants contre la violence; ce projet ne pourra être mis sur pied qu'en 2021. La conférence sur les résultats de l'aide à la vieillesse et de la coordination avec les cantons, qui devait aussi avoir lieu en 2020, se tiendra finalement au premier trimestre 2021 sous la forme d'un webinaire. Cet événement est organisé en collaboration avec la CDAS.
- Projet «Effets d'une longue période de faibles taux d'intérêt sur la prévoyance professionnelle» 160 000 francs
Le projet (auparavant «intérêts négatifs»), qui aborde les placements dans la prévoyance professionnelle, n'a pas pu être lancé en 2020, car les conditions dans ce domaine ont été particulièrement instables en raison de la pandémie. La situation s'étant par la suite stabilisée, les travaux requis ont démarré en janvier 2021.
- Projet «Remplacement des écrans» 320 000 francs
Les écrans actuellement en service à l'OFAS sont à la fin de leur cycle de vie. Leur remplacement était prévu en 2020, mais le nombre de produits en stock était insuffisant au moment de la commande auprès de l'OFIT. Un nouveau modèle sera livré à partir de 2021. L'OFAS demande donc la constitution d'une réserve affectée pour permettre de financer l'achat des nouveaux écrans en 2021.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION

A231.0239 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AVS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	8 846 600 000	9 295 000 000	9 294 592 033	-407 968 0,0

Selon les calculs provisoires, les dépenses de l'AVS ont été d'un peu plus de 46 milliards en 2020. La Confédération assume 20,2 % de ces dépenses. Environ 99 % des dépenses de l'AVS concernent les rentes et les allocations pour impotent. L'évolution de ces dépenses dépend de l'évolution démographique, de l'adaptation des rentes à l'évolution des salaires et des prix ainsi que d'éventuelles modifications du système liées à des décisions du législateur.

En 2020, la contribution de la Confédération à l'AVS a progressé de 5,1 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique, d'un côté, par le relèvement de la part de la Confédération de 19,55 à 20,2 % (+ 3,4 %) et, de l'autre, par l'augmentation de l'effectif des rentes pour des raisons démographiques (+ 1,7 %). Par rapport au budget, il reste un solde de crédit de 0,4 million.

L'OFAS a alloué des subventions aux organisations de l'aide privée à la vieillesse, en vertu de l'art. 101^{bis} LAVS. Ces subventions sont versées par le Fonds de compensation de l'AVS et ne figurent donc pas séparément dans le budget de la Confédération. Le budget 2020 prévoyait à cette fin un montant de 91,2 millions. Les dépenses, qui ont atteint 89,93 millions, ont été moins élevées

que prévu (- 1,4 %), parce que tous les projets planifiés n'ont pas pu être réalisés et qu'en raison d'un taux de réserves trop élevé (concernant la fortune), la Croix-Rouge du canton de Zurich n'a pas eu droit à des subventions pour l'aide à la vieillesse. De plus amples informations au sujet de ces subventions seront publiées dans le rapport annuel «Assurances sociales 2020» établi en vertu de l'art. 76 LPGA.

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.70), art. 103, al. 2.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0240 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AI

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	3 619 429 248	3 792 000 000	3 570 000 000	-222 000 000	-5,9

Depuis 2014, la contribution de la Confédération à l'AI est couplée à l'évolution des produits de la TVA (l'évolution des salaires et des prix est également prise en compte par l'application d'un facteur d'escompte), et non plus aux dépenses de l'assurance, ce qui a pour effet que les économies réalisées par l'AI servent intégralement à la stabilisation financière de l'assurance et n'ont plus d'impact sur le montant de la contribution fédérale. La part fédérale s'élève toutefois à 37,7 % au moins et à 50 % au plus des dépenses de l'AI.

Pour la première fois depuis la mise en place de la répartition, la contribution de la Confédération a été à nouveau déterminée par les dépenses suite au recul des produits de la TVA; en 2020, elle correspond ainsi à 37,7 % des dépenses totales de l'AI. Par rapport à l'année précédente, son montant a diminué de 49 millions, soit une baisse de 1,4 %.

En 2020, l'OFAS a alloué des subventions aux organisations de l'aide privée aux invalides, en vertu des art. 74 et 75 LAI. Ces subventions sont versées directement par le Fonds de compensation de l'AI et ne figurent donc pas séparément dans le budget de la Confédération. Un montant de 148 millions était inscrit au budget 2020, dont 147,5 millions ont été versés. De plus amples informations à ce sujet seront publiées dans le rapport annuel «Assurances sociales 2020» établi en vertu de l'art. 76 LPGA.

Bases légales

LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), art. 74, 75 et 78.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0241 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AVS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	842 275 232	897 900 000	882 856 955	-15 043 045	-1,7
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>53 000 000</i>			

La Confédération alloue des subventions aux cantons pour leurs dépenses au titre des PC à l'AVS. Elle participe aux PC annuelles, mais non au remboursement des frais de maladie et d'invalidité. De plus, au niveau des PC annuelles, elle contribue uniquement à la couverture des besoins vitaux et non au remboursement des frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. Elle assume 5/8 de la couverture des besoins vitaux. La part de la Confédération aux PC annuelles dépend des paiements effectifs effectués par les cantons au mois de mai de l'exercice sous revue pour la couverture des besoins vitaux et pour les frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. La Confédération participe en outre aux coûts administratifs des cantons induits par la fixation et le versement des PC annuelles, au moyen d'un forfait par cas. Les coûts au cours de l'exercice se répartissent comme suit:

— PC à l'AVS	858 507 759
— Cantons (coûts administratifs)	24 349 196

Le solde de crédit est de 15 millions (- 1,7 %) pour la contribution de la Confédération aux PC à l'AVS. Les décomptes des cantons indiquent une progression de 4,9 % en comparaison de l'année précédente. Cette hausse est imputable, d'une part, à l'évolution de la démographie et, d'autre part, à celle des montants versés au titre des PC.

La contribution de la Confédération aux coûts administratifs des cantons a augmenté de 1,8 % par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre de cas en 2020.

Mutations de crédits

Crédit supplémentaire de 53 millions (AF AI du 2.12.2020 concernant le supplément II au budget 2020).

Bases légales

LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS 831.30), art. 13 et 24.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0245 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AI

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	793 805 053	830 500 000	819 130 403	-11 369 597	-1,4
dont mutations de crédits		25 000 000			

La contribution de la Confédération aux PC à l'AI suit les mêmes principes que la contribution fédérale aux PC à l'AVS. En outre, la Confédération participe aux coûts administratifs des cantons en versant un forfait par cas. Les coûts au cours de l'exercice se répartissent comme suit:

— PC à l'AI	805 363 064
— Cantons (coûts administratifs)	13 767 339

Le solde de crédit est de 11,4 millions (- 1,4 %) pour la contribution de la Confédération aux PC à l'AI. Les décomptes des cantons indiquent une progression de 3,2 % en comparaison de l'année précédente. Cette hausse est imputable, d'une part, à l'évolution de la démographie et, d'autre part, à celle des montants versés au titre des PC.

La contribution de la Confédération aux coûts administratifs des cantons a augmenté de 0,8 % par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre de cas en 2020.

Mutations de crédits

Crédit supplémentaire de 25 millions (AF AI du 2.12.2020 concernant le supplément II au budget 2020).

Bases légales

LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS 831.30), art. 13 et 24.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

A231.0242 ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	52 300 000	50 400 000	47 700 000	-2 700 000	-5,4

En vertu de la LFA, des allocations familiales sont versées aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles. Les montants des allocations prévues par la LFA correspondent aux montants minimaux prescrits dans la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam; RS 836.2), à savoir 200 francs par mois pour l'allocation pour enfant et 250 francs pour l'allocation de formation. En région de montagne, ces montants sont majorés de 20 francs. De plus, une allocation de ménage de 100 francs par mois est versée aux travailleurs agricoles. Pour le financement des allocations familiales octroyées aux travailleurs agricoles, les employeurs agricoles paient une contribution égale à 2 % des salaires en nature et en espèces versés à leur personnel lorsqu'une cotisation AVS est due sur ces salaires. Le solde et les dépenses résultant du versement d'allocations familiales aux agriculteurs indépendants sont assumés à raison de deux tiers par la Confédération et d'un tiers par les cantons. En outre, les produits du fonds pour les allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne sont utilisés pour diminuer les contributions des cantons.

- Part de la Confédération aux allocations familiales dans l'agriculture 47 700 000
- Revenus des intérêts du Fonds des allocations familiales pour les cantons 0

Les charges ont été inférieures de 2,7 millions (- 5,4 %) au montant budgété. Le solde de crédit est principalement dû à un transfert continu du droit aux allocations en vertu de la LFA vers un droit en vertu de la LAFam.

Bases légales

LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.7), art. 18 à 21.

Remarques

Dépenses partiellement imputées au financement spécial «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0243 ORGANISATIONS FAMILIALES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 936 492	1 976 800	1 964 250	-12 550	-0,6

La Confédération soutient les organisations familiales actives à l'échelle du pays ou d'une région linguistique au moyen d'aides financières dans le domaine du conseil aux parents et de la formation des parents, ainsi que dans celui de l'accueil extra-familial pour enfants. Elle conclut avec les organisations familiales qu'elle soutient des contrats portant sur l'octroi d'aides financières. Certains contractants n'ayant pas pleinement mis en œuvre les objectifs contractuels, il en résulte un solde de crédit de 12 550 francs (- 0,6 %).

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 116, al. 1.

A231.0244 ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL POUR ENFANTS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	25 067 727	40 525 600	15 340 995	-25 184 605	-62,1

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants sont allouées dans le cadre d'un programme d'impulsion, limité dans le temps et destiné à encourager la création de places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants afin d'aider les parents à mieux concilier famille et travail. Le financement est assuré par des crédits d'engagement de quatre ans. Le quatrième crédit d'engagement (120 mio) a expiré fin janvier 2019. Depuis février 2019, les montants sont engagés dans le cadre du cinquième crédit (124,5 mio), qui expire fin janvier 2023. Les aides financières sont destinées aux structures d'accueil collectif de jour (crèches principalement) et aux structures d'accueil parascolaire (accueils extrascolaires, écoles à horaire continu et cantines). Au total, 3596 demandes ont reçu une réponse positive depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 18 ans, le 1.2.2003. La Confédération a soutenu de cette manière la création de 65 225 places d'accueil (état au 31.12.2020). Des engagements ont été contractés à cet effet pour 407,1 millions (hors frais d'application).

Les aides financières sont réparties sur deux ou trois ans; elles sont versées au terme de l'année de contribution en fonction du nombre de places réellement occupées. En raison de la pandémie de COVID-19, le traitement des demandes a pris du retard en 2020. Aucune décision n'a pu être rendue pour bon nombre de demandes en raison des informations lacunaires fournies par les demandeurs. En outre, le soutien demandé dans de nombreux cas a dû être réduit, voire rejeté, car la demande pour l'offre prévue n'était que partiellement établie, voire pas du tout. Ainsi, les sommes versées en 2020 sont nettement inférieures au montant budgété.

Deux nouveaux types d'aides financières ont été introduits au 1.7.2018 pour une durée de cinq ans. Ces aides visent à abaisser les frais de garde à la charge des parents et à mieux adapter l'offre d'accueil aux besoins de ces derniers. Un crédit d'engagement de 96,8 millions sur cinq ans est disponible à cet effet. L'aide financière aux cantons est également versée sur trois ans, au terme de chaque année de contribution et sur la base des prestations effectivement fournies. Les demandes d'augmentation des subventions des cantons AG et TI ont pu être approuvées définitivement, tandis que celle du canton BL l'a été à titre provisoire. En 2020, huit autres cantons (BE, FR, GR, SG, SH, SO, VD, ZH) ont déposé une demande. L'examen des demandes et des décomptes est très lourd. L'OFAS effectue des contrôles par sondage, et les cantons doivent lui livrer des documents détaillés et des explications. Au vu de la charge extraordinaire de travail à l'OFAS et dans les cantons (notamment adoption et exécution de l'ordonnance COVID-19 accueil extra-familial pour enfants), l'examen des demandes et les décomptes des demandes déjà approuvées ont pris du retard. Pour cette raison, pratiquement aucun paiement n'a pu être effectué en 2020. Les versements suivront ces prochaines années.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (RS 867), art. 1.

Remarques

Crédits d'engagement «Accueil extra-familial pour enfants» (V0034.03, V0034.04 et V0291.00, tome 1, ch. C 12).

A231.0246 ENCOURAGEMENT ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DES ENFANTS ET JEUNES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	10 153 496	14 143 300	14 075 131	-68 169	-0,5

En vertu de la LEEJ, la Confédération peut allouer des aides financières à des organismes privés, ainsi qu'aux cantons et aux communes. Ces aides soutiennent des organismes responsables et des projets présentant un intérêt national qui permettent aux enfants et aux jeunes de développer leur personnalité et d'assumer des responsabilités d'ordre politique et social, par des activités extrascolaires associatives et dans le contexte de l'animation en milieu ouvert. Le crédit a été presque entièrement utilisé.

Bases légales

LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1), art. 6 à 11.

A231.0247 PROTECTION ET DROITS DE L'ENFANT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 124 800	1 123 700	1 091 675	-32 025	-2,8

Ce crédit permet de financer deux types d'activités. Premièrement, la Confédération s'engage dans la prévention de la maltraitance des enfants: elle soutient des organisations actives à l'échelle nationale, comme Pro Juventute et la permanence téléphonique 147. Deuxièmement, l'OFAS est chargé de faire avancer la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997. Les ressources engagées à cette fin sont destinées à financer des campagnes d'information, ainsi qu'à encourager et à appliquer concrètement les droits de l'enfant en Suisse, par exemple via le financement d'un contrat de prestations avec le Réseau suisse des droits de l'enfant. Le crédit a été presque entièrement utilisé.

Bases légales

Convention du 20.11.1989 relative aux droits de l'enfant (RS 0.107). O du 11.6.2010 sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant (RS 311.039.1).

A231.0249 FINANCEMENT INCITATIF EN FAV. POL. CANT. ENFANCE ET JEUNESSE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 085 000	1 502 200	1 213 000	-289 200	-19,3

En vertu de l'art. 26 LEEJ, la Confédération peut, jusqu'en 2022, allouer aux cantons des aides financières pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse.

En 2020, sept cantons ont bénéficié d'une aide financière. En vertu de la clause des 50 %, la Confédération participe au maximum pour moitié au financement des coûts imputables. Si les coûts dans un canton n'atteignent pas le plafond des dépenses, la Confédération adapte sa contribution à la baisse. En vertu du droit en vigueur, les fonds ainsi libérés ne peuvent pas être attribués à un autre canton. En revanche, si, l'année suivante, le canton réalise des mesures supplémentaires fondées sur le contrat de prestations et les finance pour moitié, la Confédération peut utiliser le solde de l'année précédente pour participer au financement. Avec les mesures d'économies des cantons, moins de quatre contrats par an (nombre maximal possible) sont conclus depuis 2017 avec des cantons. Il en a résulté un solde de crédit de 289 200 francs (- 19,3 %).

Bases légales

LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1), art. 26.

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0104 COVID: PRESTATIONS, ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	5 300 000 000	2 200 664 282	-3 099 335 718	-58,5
<i>dont mutations de crédits</i>		5 300 000 000			

Afin d'atténuer les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus, la Confédération a créé un soutien en vue d'indemniser les employés et les indépendants touchés par une perte de gain due à des mesures prises par les autorités pour combattre cette pandémie. Cette allocation pour perte de gain COVID-19 est versée par les caisses de compensation. Y ont (eu) droit les personnes placées en quarantaine, les parents ne pouvant pas faire garder leurs enfants, les employés vulnérables ainsi que les indépendants ou personnes occupant une position assimilable à celle d'un employeur ayant subi une perte de gain. Ils reçoivent une indemnité allant jusqu'à 80 % du revenu soumis à l'AVS (ou de la perte de gain), mais au maximum 196 francs par jour calendaire.

Au fil de la pandémie, les sortes d'allocations et les conditions d'octroi ont toutefois été adaptées à de nombreuses reprises, souvent avec effet rétroactif. Afin de garantir une marge de manœuvre suffisante pour verser rapidement cette indemnité, un montant généreux avait été sollicité pour couvrir le volume théorique maximal d'allocations à verser (nombre maximal de bénéficiaires potentiels au taux le plus élevé). Le solde de crédit élevé s'explique, d'une part, par le cadre légal mouvant et, d'autre part, par l'impossibilité d'établir un pronostic précis concernant l'évolution de la pandémie, les mesures à prendre pour la contrer et le nombre concret de personnes et de branches touchées. L'allocation pour perte de gain COVID-19 est en outre versée au terme de chaque mois; le montant de 2,2 milliards correspond donc à la somme qui a pu être versée pour l'année jusqu'à la clôture du compte 2020. Certaines demandes, qui n'ont pas pu être traitées en 2020, n'ont pas encore été chiffrées et seront donc imputées au crédit 2021 en fonction de la date de versement. Un engagement conditionnel a également été constitué pour les cas litigieux en suspens.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 185, al. 3. LF COVID-19 du 25.9.2020 (RS 818.102). O du 20.3.2020 sur les pertes de gain COVID-19 (RS 830.31).

A290.0115 COVID: ACCUEIL POUR ENFANTS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	-	65 000 000	35 923 856	-29 076 144	-44,7
<i>dont mutations de crédits</i>		65 000 000			
<i>avec incidences financières</i>	-	65 000 000	5 923 856	-59 076 144	-90,9
<i>sans incidences financières</i>	-	-	30 000 000	30 000 000	-

Cette aide financière doit permettre d'atténuer les conséquences économiques des mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) sur l'accueil institutionnel pour enfants. Les institutions d'accueil extra-familial pour enfants (structures d'accueil collectif de jour, structures d'accueil parascolaire et structures coordonnant l'accueil familial de jour) reçoivent des indemnités couvrant 100 % des contributions non versées par les parents entre le 17.3.2020 et le 17.6.2020. Les institutions exploitées par les pouvoirs publics ne reçoivent pas d'indemnités pour pertes financières. Les cantons statuent sur les demandes et versent les aides financières. La Confédération contribue à hauteur de 33 % aux paiements des cantons.

À la fin octobre 2020, tous les cantons avaient déposé une demande de contribution auprès de la Confédération. Quatre demandes avaient pu être traitées intégralement à la fin de l'année. Les autres demandes ne pourront être bouclées qu'en 2021, des informations manquant encore ou des corrections devant être apportées. La plupart des cantons ayant renoncé au versement d'avances, seul un montant de 5,9 millions a été payé en 2020. Une régularisation à hauteur de 30 millions a donc été effectuée afin de pouvoir réaliser les paiements restants en 2021.

Bases légales

O COVID-19 du 20.5.2020 accueil extra-familial pour enfants (RS 862.1).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRIAIRES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement de la préparation aux situations de crise, prévention et détection précoce dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé animale
- Progrès dans l'exécution grâce à la formation et à l'information pertinentes des milieux concernés
- Consolidation de la collaboration avec les cantons et poursuite de l'harmonisation de l'exécution
- Procédures d'autorisation et de contrôle efficaces et conformes aux besoins des clients
- Intensification de la coopération avec les organisations internationales et négociation de garanties comme conditions pour l'exportation

PROJETS 2020

- Révision de la législation sur les épizooties: encadrement des délibérations parlementaires
- Révision des ordonnances du droit alimentaire: mise en vigueur
- Cyberadministration dans le domaine des autorisations de pratiquer des expériences sur des animaux: renouvellement de l'outil informatique, achèvement de la migration et mise en service
- Révision de la loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées: adoption du message

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Tous les projets, à une exception près, ont été réalisés comme prévu. Le renouvellement du système informatique de gestion des autorisations de pratiquer des expériences sur des animaux (animex) a pris du retard parce qu'il a fallu réduire le soutien externe au projet en raison de la pandémie de coronavirus. Le projet sera achevé à la mi-2021 au plus tard.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C20-C19	
	2019	2020	2020	val. abs.	en %
Revenus	9,1	9,8	8,6	-0,5	-5,8
Charges	74,6	80,3	77,0	2,5	3,3
Charges propres	66,2	70,6	68,2	1,9	2,9
Charges de transfert	8,3	9,7	8,9	0,5	6,5
Dépenses d'investissement	3,2	1,7	2,4	-0,8	-24,5

COMMENTAIRE

Les revenus sont en recul de quelque 0,5 million par rapport au compte de l'année précédente. La raison principale est une baisse des recettes de l'OSAV générées par les émoluments perçus pour les contrôles et les autorisations, consécutive à une contraction des chiffres d'affaires des entreprises.

Dans le domaine des charges propres, les dépenses ont augmenté de 1,9 million par rapport au compte 2019. La hausse a concerné surtout les charges de personnel et les charges d'amortissement. Ces dernières ont augmenté (+ 1,1 mio), mais il s'agit de charges sans incidences financières. Les dépenses d'investissement, en revanche, ont baissé par rapport au compte précédent.

Les charges de transfert, de 8,9 millions en 2020, ont été supérieures d'environ 0,5 million au montant inscrit au compte de l'année précédente. Cela est imputable principalement à l'assurance de la qualité du lait, pour laquelle 0,5 million supplémentaire a été dépensé. Au total, les charges de transfert représentent 11,5 % et les charges propres 88,5 % des charges.

Les dépenses d'investissement ont diminué de 0,8 million par rapport au compte 2019, car d'importantes dépenses d'investissement pour des logiciels avaient déjà été faites en 2019 (application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction [CITES], système d'information sur la consommation d'antibiotiques et refonte de l'application e-tiersversuche).

GP 1: SÉCURITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES, NUTRITION, SANTÉ ANIMALE, PROTECTION DES ANIMAUX ET CONSERVATION DES ESPÈCES DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

MANDAT DE BASE

L'OSAV crée les conditions permettant de garantir un niveau élevé de sécurité des denrées alimentaires et de protéger les consommateurs contre la tromperie. Il promeut une alimentation saine de la population. Il veille à ce que la protection des animaux et la santé animale soient bonnes et surveille les échanges internationaux d'animaux et de denrées alimentaires. L'office fait en sorte que les animaux soient indemnes d'épizooties, surtout de celles pouvant mettre en danger la santé de l'être humain. Il est favorable à l'ouverture des marchés d'exportation pour les animaux et les denrées alimentaires, et représente la Suisse dans les instances internationales. Enfin, il contrôle le commerce des espèces protégées.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	9,1	9,8	8,6	-1,2	-11,9
Charges et dépenses d'investissement	69,5	72,3	70,6	-1,7	-2,4

COMMENTAIRE

L'OSAV a acquis, au cours de l'exercice écoulé, un logiciel développé par un prestataire interne. En raison de l'inscription à l'actif de cette prestation propre, les revenus sans incidences financières ont été supérieurs au montant budgétisé. Les recettes générées par les émoluments perçus pour les contrôles et les autorisations, en revanche, ont baissé en raison de la crise liée au coronavirus et ont été inférieures (- 1,2 mio) au montant inscrit au budget. La baisse des dépenses d'environ 1,7 million par rapport au budget résulte d'effets opposés: les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont diminué, alors que les charges de personnel ont été supérieures au montant budgétisé.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Préparation aux situations de crise et détection précoce: La détection précoce est établie et les dispositifs de maîtrise des crises sont éprouvés et optimisés			
- Pourcentage de cantons participant aux formations destinées aux organes d'exécution (% min.)	82	79	88
- Bulletins 'Radar' consacrés à la santé animale publiés (nombre min.)	12	11	12
Exécution: La collaboration avec les cantons est renforcée afin d'améliorer et d'harmoniser l'exécution			
- Conférences organisées avec les cantons (nombre min.)	6	6	3
- Cours organisés pour la formation qualifiante des organes d'exécution (jours-personnes)	1 039	1 200	835
Collaboration internationale: Les intérêts de la Suisse sont défendus dans les organisations internationales et les efforts des entreprises pour exporter sont soutenus			
- Nouveaux certificats négociés / certificats existants adaptés pour permettre des exportations vers les pays tiers (nombre min.)	22	13	14
Information de la population: Des formations et des informations adaptées aux publics-cibles sont proposées			
- Utilisation d'Internet par mois (nombre pages)	218 984	205 000	222 058
- Renseignements à la population (nombre)	-	24 000	21 795
Sécurité des denrées alimentaires et santé animale: La qualité est garantie à un haut niveau			
- Foyers d'épizooties annoncés à l'Organisation mondiale de la santé animale OIE sous la forme de messages immédiats (nombre max.)	1	3	3
- Cas de maladies provoqués par des <i>Campylobacter</i> (nombre max.)	7 748	7 000	6 389
- Échantillons positifs dans les programmes nationaux de détection des résidus dans les aliments (% max.)	0,5	0,4	0,3
Autorisations et contrôles: Les autorisations et les contrôles sont réalisés efficacement et conformément aux besoins des clients			
- Lots provenant de pays tiers ayant fait l'objet d'une contestation à la frontière (nombre min.)	353	240	327

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints, à quelques réserves près:

Exécution: en raison de la pandémie de coronavirus, l'OSAV a donné moins de cours aux organes d'exécution et organisé moins de conférences.

Information de la population: pour cause de pandémie également, moins de questions sont parvenues à l'OSAV.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		9 142	9 763	8 599	-1 164	-11,9
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	9 142	9 763	8 599	-1 164	-11,9
Charges / Dépenses		77 807	82 053	79 474	-2 580	-3,1
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	69 481	72 316	70 609	-1 707	-2,4
	Report de crédits		1 800			
	Transfert de crédits		-1 720			
	Cession		1 180			
Domaine des transferts						
GP 1: Sécurité alimentaire, nutrition, santé animale, protection des animaux et conservation des espèces dans le commerce international						
A231.0252	Contributions à la recherche	641	640	627	-13	-2,0
A231.0253	Contributions à des institutions internationales	1 531	1 542	1 532	-10	-0,7
A231.0254	Contributions aux services sanitaires pour animaux	1 490	1 489	1 489	0	0,0
A231.0255	Assurance de la qualité du lait	1 654	3 043	2 200	-843	-27,7
A231.0256	Surveillance des épizooties	2 775	2 775	2 775	0	0,0
A231.0257	Contribution à la sécurité alimentaire	235	248	242	-6	-2,6

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total	9 142 198	9 762 900	8 599 043	-1 163 857 -11,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>8 859 650</i>	<i>9 762 900</i>	<i>8 434 921</i>	<i>-1 327 979 -13,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>282 547</i>	<i>-</i>	<i>164 122</i>	<i>164 122 -</i>

Les recettes inscrites dans les revenus de fonctionnement peuvent être classées dans deux catégories. La première est constituée des recettes les plus importantes, qui proviennent des émoluments, en l'occurrence quelque 6,6 millions. Ces émoluments sont perçus dans les domaines suivants:

- autorisations des systèmes de stabulation et des équipements d'étables
- délivrance des autorisations pour l'exportation d'espèces protégées (CITES)
- contrôle des importations en provenance des pays tiers aux aéroports de Genève et de Zurich
- importations de spécimens d'espèces protégées en provenance de l'UE et des pays tiers
- contrôles de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés
- décisions émises dans le cadre des procédures administratives
- droits de licence pour les applications Asan et e-tiersversuche

La seconde catégorie de recettes comprend les compensations, qui s'élèvent à environ 1,7 million. Il s'agit de remboursements de coûts, de contributions à des coûts et de contributions des cantons à la mise en œuvre de l'ordonnance sur les formations.

La baisse des recettes avec incidences financières de quelque 1,3 million par rapport au budget 2020 s'explique essentiellement par la diminution, due à la pandémie de coronavirus, des revenus provenant des émoluments perçus pour les autorisations CITES et pour les contrôles aux aéroports (- 2,1 mio). Les compensations, en revanche, ont connu une augmentation (+ 0,8 mio).

L'année dernière, l'OSAV a acheté des logiciels auprès d'un prestataire interne. Étant donné que ces transactions sont enregistrées sous forme de revenus sans incidences financières provenant de prestations propres inscrites à l'actif, les revenus sans incidences financières ont été supérieurs au montant budgétisé.

Bases légales

O du 30.10.1985 sur les émoluments de l'OSAV (RS 916.472). O du 6.6.2014 concernant les systèmes d'information du Service vétérinaire public (OSIVét; RS 916.408). O du 16.11.2011 sur la formation de base, la formation qualifiante et la formation continue des personnes travaillant dans le secteur vétérinaire public (RS 916.402). O du 20.4.2016 sur le contrôle de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés (RS 453.2). O du 16.12.2016 sur l'exécution de la législation sur les denrées alimentaires (OELDAI; RS 817.042).

Remarque

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	69 480 973	72 315 952	70 608 691	-1 707 261	-2,4
<i>dont mutations de crédits</i>		1 260 652			
<i>avec incidences financières</i>	59 095 175	62 406 652	59 280 313	-3 126 339	-5,0
<i>sans incidences financières</i>	791 677	1 800 000	2 027 914	227 914	12,7
<i>Imputation des prestations</i>	9 594 122	8 109 300	9 300 463	1 191 163	14,7
Charges de personnel	37 018 618	37 133 335	37 693 076	559 741	1,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	28 442 380	31 667 617	28 541 421	-3 126 196	-9,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	7 310 277	11 116 050	10 356 247	-759 803	-6,8
<i>dont charges de conseil</i>	4 504 707	3 770 202	3 883 992	113 790	3,0
Charges d'amortissement	791 677	1 800 000	1 936 772	136 772	7,6
Dépenses d'investissement	3 228 299	1 715 000	2 437 423	722 423	42,1
Postes à plein temps (Ø)	208	203	209	6	3,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel ont augmenté de 0,5 million ou de 1,5 % par rapport au budget, à cause de la pandémie de coronavirus (celle-ci a nécessité une adaptation continue de certaines ordonnances sur la santé animale, la protection des animaux et le commerce international, en raison de l'évolution des exigences légales et des nouvelles connaissances en virologie. Par ailleurs, l'OSAV a soutenu l'OFSP en lui fournissant des ressources humaines). Ces dépenses supplémentaires ont pu être compensées via l'enveloppe budgétaire. Le poste supplémentaire par rapport au compte 2019 s'explique par des hausses temporaires du taux d'occupation.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges avec incidences financières ont diminué de 3,1 millions de francs par rapport au budget 2020 en raison de retards pris dans plusieurs projets (e-Cert, DaKA, MenuCH-Kids, recherche sur mandat, etc.).

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* de 10,4 millions ont été inférieures de quelque 0,8 million au budget 2020. Cela est dû principalement à des retards dans les projets susmentionnés. Sur les 10,4 millions, 3,9 millions ont été utilisés pour des développements informatiques et 5,3 millions pour l'exploitation et la maintenance des systèmes informatiques.

Les *charges de conseil* de quelque 3,9 millions correspondent au financement de plusieurs études, expertises et avis en matière de sécurité des denrées alimentaires, de nutrition, de santé animale, de protection des animaux et de conservation des espèces. Les dépenses, en légère hausse (+ 0,1 mio), ont été comparables à celles inscrites au budget.

Un montant de 6,3 millions du poste «Autres charges de biens et services et charges d'exploitation» (16,6 mio) a été affecté aux charges d'exploitation distinctes, dont 4,7 millions à des centres de référence dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires. De plus, 3,3 millions ont été dépensés pour la location de locaux et 3,3 millions pour des prestations de service externes. Les dépenses du poste «Autres charges de biens et services et charges d'exploitation» sont restées inférieures au budget (- 2,5 mio). Les plus grands écarts concernent les prestations de service externes (0,4 mio), les frais effectifs à rembourser (0,5 mio) et les loyers (1 mio).

Charges d'amortissement

Les amortissements ont été supérieurs d'un peu plus de 0,1 million au budget 2020. Sur le montant des charges d'amortissement, environ 0,4 million concerne les appareils et 1,5 million les développements internes de logiciels.

Dépenses d'investissement

De l'ordre de 2,4 millions, les dépenses d'investissement ont été supérieures de quelque 0,7 million au budget 2020. Sur ce montant, près de 2,1 millions ont été utilisés pour des développements internes de logiciels et 0,4 million pour des appareils. Les dépenses supplémentaires de 0,8 million pour les développements internes de logiciels ont été compensées par un transfert de crédit des ressources informatiques de la Confédération au projet e-tierversuche.

Remarque

Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

Mutations de crédits

- Cessions par l'Office fédéral du personnel d'un montant de 1 180 400 francs pour la formation des apprentis et des stagiaires des hautes écoles, pour les contributions en faveur de l'accueil extrafamilial des enfants, pour des primes d'encouragement à l'intégration professionnelle et pour des cotisations plus élevées aux assurances sociales
- Attribution par l'UPIC de 880 000 francs de ressources informatiques centralisées au projet e-tierversuche
- Report des réserves constituées pour les projets Transformation numérique (800 000 fr.) et e-tierversuche (1 mio), sollicitées dans le cadre du compte 2019 et approuvées par la voie du supplément II 2020
- Transfert d'un crédit de 9350 francs à l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le domaine des prestations, du conseil et du développement informatiques pour l'utilisation d'un domaine sedex en 2020
- Transfert d'un crédit de 45 000 francs au Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI) dans le domaine des prestations, du conseil et du développement informatiques pour le projet GENOVA
- Transfert d'un crédit de 25 000 francs à l'IVI pour le projet Virus SRLVA Chèvres 2020
- Transfert d'un crédit de 40 000 francs à l'Office fédéral de la santé publique pour la plateforme des applications informatiques de l'OFSP
- Transfert d'un crédit de 182 398 francs à Agroscope pour le projet Hyperflexion de l'encolure du cheval dans les sports équestres, le domaine antibiorésistances, l'étude pour identifier les résidus de coformulants de produits phytosanitaires dans/sur des denrées alimentaires et l'étude «Dimensions des couches dans les étables à stabulation entravée – exigences minimales pour les vaches de grande taille et le jeune bétail»
- Transfert d'un crédit de 43 000 francs à l'IVI pour le programme Trained immunity chez les porcelets et les souches vaccinales candidates contre le virus de la diarrhée épidémique porcine (PEDV)
- Transfert d'un crédit de 230 000 francs à l'IVI pour les dépenses de cet institut dans le domaine du COVID-19
- Transfert d'un crédit de 25 000 francs aux Archives fédérales dans le domaine de l'infrastructure triplestore
- Transfert d'un crédit de 2 000 000 de francs à l'Office fédéral de la santé publique pour la compensation financière interne au département

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	500 000	500 000
État au 31.12.2020	–	500 000	500 000
Demande de constitution à partir du compte 2020	–	1 680 000	1 680 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Fin 2020, l'OSAV affichait une réserve affectée de 0,5 million pour le projet de refonte du système informatique de gestion des expériences sur les animaux (e-tierversuche). Elle provient initialement de l'exercice 2018. Il n'y a pas eu en 2020 de dissolution ni d'utilisation de réserves affectées.

Demande de constitution de nouvelles réserves

- La constitution d'une réserve affectée de 200 000 francs pour le projet MenuCH-Kids est demandée. Ce projet fournit des données représentatives importantes sur la consommation d'aliments et les comportements alimentaires actuels des enfants et des connaissances fondamentales pour le développement et le contrôle de l'efficacité de la Stratégie suisse de nutrition et pour la politique sanitaire et les sciences de la santé en Suisse. Le retard est dû à l'impossibilité de respecter la planification pour l'établissement de l'appel d'offres OMC en raison de la pandémie de COVID-19. Il est prévu d'utiliser le solde de crédit de 200 000 francs qui en résulte pour constituer une réserve affectée pour les coûts de l'année suivante.
- Afin de prendre des décisions fondées pour mener ses activités, l'OSAV attribue des mandats de recherche dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, de la nutrition et de la conservation des espèces dans le commerce international. La recherche sur mandat a accusé des retards en 2020 pour les raisons suivantes: la fermeture des universités pour cause de pandémie de COVID-19 a rendu plus difficiles, voire impossibles les appels d'offres et la collaboration avec les universités; des laboratoires ont été fermés ou n'ont pu fonctionner qu'au prix d'importantes restrictions d'accès; l'organisation de séances et d'ateliers avec les parties prenantes a été fortement limitée; les chercheurs n'ont plus eu accès aux exploitations agricoles (exploitations d'élevage de bovins) pour les projets en médecine vétérinaire (interdictions cantonales). Par conséquent, de nombreuses prestations prévues dans le domaine de la recherche sur mandat n'ont pas pu être fournies durant l'exercice 2020. C'est pourquoi une réserve affectée de 130 000 francs est demandée.

- L'OSAV demande la constitution d'une réserve affectée de 450 000 francs pour le projet DaKa (catalogues de données). Il s'agit de catalogues de bases de données destinées à être échangées entre les cantons, la Confédération et d'autres acteurs de la sécurité des aliments. L'objectif est d'uniformiser les données que les cantons transmettent à la Confédération. Le projet DaKa a été lancé pour élaborer une solution avec les cantons, la mettre en œuvre et l'introduire. La pandémie a compliqué la collaboration entre les parties, nécessité le report de séances consacrées au projet et n'a pas permis d'achever certains mandats. À cette fin, l'OSAV demande la constitution d'une réserve affectée de 450 000 francs.
- L'OSAV demande la constitution d'une réserve affectée de 500 000 francs pour le projet e-Cert (certificats d'exportation électroniques). De plus en plus de pays gèrent leurs exportations de denrées alimentaires et de produits animaux en établissant des certificats électroniques. La Suisse estime que des certificats électroniques seront bientôt exigés par les pays. La solution électronique à développer doit répondre aux normes internationales reconnues. En raison de la pandémie, le projet a pris du retard (annulation de réunions, communication plus difficile, recrutements restreints) et n'a pas pu être développé comme souhaité. L'OSAV demande la constitution d'une réserve affectée de 500 000 francs pour les coûts de 2021.
- Il demande en outre la constitution d'une réserve affectée de 400 000 francs pour le projet InfoFito. L'OSAV participe à la procédure d'homologation des produits phytosanitaires en qualité d'organe d'évaluation. Pour mener cette procédure à bien et gérer les produits phytosanitaires, l'OFAG et l'OSAV utilisent actuellement le système informatique GIAPP. Parallèlement, l'OSAV utilise sa banque de données interne sur les produits. Le système GIAPP tout comme la base de données interne de l'OSAV doivent être renouvelés. La banque de données de l'OSAV sur les produits sera intégrée dans le nouveau système informatique pour la procédure d'homologation (InfoFito). En raison de la pandémie de COVID-19, ces travaux n'ont pas pu être réalisés en 2020 dans la mesure souhaitée (collaboration plus difficile entre les services impliqués dans le projet, pénurie de collaborateurs, partenaires du projet occupés à d'autres tâches et non disponibles). L'OSAV demande la constitution d'une réserve affectée de 400 000 francs pour les coûts de 2021.

A231.0252 CONTRIBUTIONS À LA RECHERCHE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	640 792	640 200	627 462	-12 738	-2,0

Les fonds de ce crédit sont utilisés pour soutenir divers projets de recherche dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires, de la nutrition, des maladies des animaux de rente, de la protection des animaux et du développement de méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Les subventions ont été allouées en grande partie au centre de compétence 3RCC, qui soutient le développement de méthodes de substitution, de réduction ou d'utilisation ciblée des expériences sur des animaux. Ce centre de compétence est financé par les hautes écoles, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, l'OSAV et l'association professionnelle Interpharma.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur la protection des animaux (LPA; RS 455), art. 22. LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42. LF du 20.6.2014 sur les denrées alimentaires (LDAI; RS 817.0), art. 40. LF du 14.12.2012 sur l'encouragement de la recherche et l'innovation (LERI; RS 420.7), art. 15.

A231.0253 CONTRIBUTIONS À DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 530 623	1 542 200	1 531 803	-10 397	-0,7

La coopération avec les différentes organisations internationales permet à la Suisse de s'engager au niveau mondial pour la santé de l'homme et de l'animal, la protection des animaux et la conservation des espèces, et de profiter des connaissances et de l'expérience des institutions concernées et de celles d'autres pays. Le soutien financier, de l'ordre de 0,5 million, est destiné principalement à l'Organisation mondiale de la santé animale, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention de Washington, CITES) et à la Commission baleinière internationale. De plus, une contribution est allouée au Secrétariat de la CITES, qui se trouve à Genève. Les contributions obligatoires à ces organisations internationales représentent environ 0,3 million; les autres contributions aux organisations internationales s'élèvent à quelque 1,2 million.

Le très léger écart par rapport au montant inscrit au budget est dû à la diminution des contributions obligatoires aux organisations internationales par rapport aux sommes budgétisées.

Bases légales

Arrangement international du 25.1.1924 pour la création, à Paris, d'un office international des épizooties (OIE) (RS 0.916.40).
Convention du 3.3.1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (avec annexes I à IV) (CITES; RS 0.453). Convention du 24.9.1931 pour la réglementation de la chasse à la baleine (CBI) (RS 0.922.73).

A231.0254 CONTRIBUTIONS AUX SERVICES SANITAIRES POUR ANIMAUX

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 489 600	1 488 800	1 488 700	-100	0,0

Les subventions allouées aux services de santé animale (Service sanitaire porcin, Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants, Service sanitaire bovin, Service sanitaire apicole) ont pour finalité de renforcer la santé de ces animaux. Elles constituent une contribution à la prévention des épizooties et à une lutte rapide et efficace contre les maladies animales. Les services de santé animale jouent un rôle toujours plus important pour réduire la consommation d'antibiotiques et renforcer la stratégie en matière de qualité de la production agricole.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 7 et 11a.

A231.0255 ASSURANCE DE LA QUALITÉ DU LAIT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 654 100	3 042 900	2 200 000	-842 900	-27,7

La Confédération participe aux coûts du contrôle de la qualité du lait en allouant une aide financière aux coûts de laboratoire de l'organisation mandatée. Vu que ce sont les producteurs et les transformateurs de lait qui, selon l'ordonnance sur le contrôle du lait, sont responsables de l'exécution, de la coordination et du développement du contrôle du lait, on attend de la branche laitière favorisée qu'elle participe elle aussi de manière appropriée au financement des coûts restants.

Sur la base des résultats d'une révision comptable réalisée par l'OSAV et des recommandations du Contrôle fédéral des finances, l'aide financière de la Confédération a été réduite en 2020, comme déjà en 2019.

Bases légales

LF du 29.4.1998 sur l'agriculture (LAgr; RS 910.1). O du 20.10.2010 sur le contrôle du lait (OCL; RS 916.351.0), art. 9.

A231.0256 SURVEILLANCE DES ÉPIZOOTIES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	2 775 200	2 775 200	2 775 200	0	0,0

Les fonds de ce crédit sont affectés à la prévention des épizooties conformément à la loi sur les épizooties (art. 56a). La Confédération assume à cette fin une part des coûts des programmes nationaux de surveillance de la santé animale. Les mesures contenues dans ces programmes sont définies par l'OSAV et les cantons d'un commun accord. Les cantons se chargent de leur mise en œuvre. Le coût total de ces programmes nationaux s'est élevé à environ 6,5 millions en 2020. L'indemnité de quelque 2,8 millions par an versée par la Confédération aux cantons est financée par les revenus affectés tirés de la taxe perçue à l'abattage des animaux de boucherie, dont la somme (près de 2,8 mio) est inscrite au poste budgétaire E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage» de l'Office fédéral de l'agriculture.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 56a.

Remarques

Les dépenses pour la surveillance des épizooties sont financées par les recettes tirées de la taxe perçue à l'abattage (708 OFAG/ E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage»), voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0257 CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	235 261	248 200	241 723	-6 477	-2,6

La subvention sur ce crédit est destinée à l'information de la population en Suisse sur les connaissances nutritionnelles d'intérêt général, notamment celles qui revêtent une importance pour la prévention et la protection de la santé. La plus grosse contribution, d'un montant de quelque 0,2 million, a été versée à la Société Suisse de Nutrition (SSN).

L'écart par rapport au montant inscrit au budget est dû à la diminution des contributions à la sécurité alimentaire par rapport aux sommes budgétisées.

Bases légales

LF du 20.06.2014 sur les denrées alimentaires (LDAI; RS 817.0), art. 24.

INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Adapter l'offre de diagnostics aux menaces actuelles et aux besoins des clients
- Garantir la continuité de l'exploitation durant l'assainissement de l'installation de haute sécurité, en respectant les normes de biosécurité
- Renforcer la préparation aux situations de crise et les compétences de tous les acteurs engagés dans la détection précoce, le diagnostic et la lutte contre les épizooties
- Garantir l'efficacité et la sécurité des vaccins pour animaux
- Acquérir des connaissances grâce à une recherche compétitive et à des coopérations adéquates sur les plans national et international
- Promouvoir les compétences en virologie et en immunologie vétérinaires par l'enseignement, la formation et la formation continue à tous les niveaux

PROJETS 2020

- Création d'un nouveau poste de réception des échantillons: mise en service définitive
- Assainissement du laboratoire de haute sécurité: préparation de l'appel d'offres
- Renouvellement de la banque de vaccins: définition des besoins

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les projets ont pu être réalisés comme prévu.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	5,3	5,6	4,5	-0,8	-15,4
Charges	19,9	21,8	20,0	0,1	0,3
Charges propres	19,9	21,8	20,0	0,1	0,3
Dépenses d'investissement	0,0	0,3	0,6	0,6	n.d.

COMMENTAIRE

Les revenus de l'IVI se composent en grande partie de recettes provenant de fonds de tiers (1,7 mio) et de co-financements basés sur le contrat de coopération conclu avec l'Université de Berne (1,8 mio). À cela s'ajoutent les recettes provenant des émoluments et les compensations, qui représentent ensemble près de 1,0 million. Les revenus totalisent 4,5 millions, et sont donc inférieurs d'environ 0,8 million à ceux inscrits dans le compte 2019.

Les charges, composées principalement des frais engagés pour le personnel, les loyers et l'équipement, ont dépassé d'environ 0,1 million le chiffre du compte 2019.

Les dépenses d'investissement ont augmenté d'environ 0,6 million par rapport au compte 2019. Cette augmentation s'explique par les investissements effectués durant l'année 2020 dans le projet «Assainissement du laboratoire de haute sécurité de l'IVI» (voir la dissolution de réserves).

GP 1: ÉPIZOOTIES VIRALES

MANDAT DE BASE

L'IVI contribue au diagnostic rapide des épizooties virales, notamment celles qui sont hautement contagieuses, activité qui permet d'éviter des dommages sanitaires et économiques. Il informe et conseille le Service vétérinaire suisse et les laboratoires en matière de diagnostic et de lutte contre les épizooties virales. Il apporte ainsi une contribution à la mise en œuvre de la Stratégie Santé animale en Suisse. Il surveille aussi la sécurité et l'efficacité des vaccins pour animaux. Il effectue, en partie sur mandat de tiers, des tâches d'enseignement et de recherche dans les domaines de la virologie et de l'immunologie vétérinaires.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	5,3	5,6	4,5	-1,1	-19,3
Charges et dépenses d'investissement	20,0	22,1	20,6	-1,5	-6,7

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement sont inférieurs d'environ 1,1 million, soit 19,3 %, au montant inscrit au budget 2020. Cela est dû principalement à des revenus plus faibles que prévu tirés des projets de recherche compétitifs (fonds de tiers provenant du programme-cadre de recherche de l'UE «Horizon 2020» et du Fonds national suisse, entre autres).

Les charges de fonctionnement ont été inférieures de près de 1,5 million à la valeur inscrite au budget. Les coûts ont surtout été moindres en ce qui concerne les charges de personnel, les charges de biens et services et les charges d'exploitation, ainsi que les loyers. Par contre, ils ont été plus élevés au niveau des charges de matériel, des charges de conseil et des investissements.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Diagnostic: Les prestations diagnostiques sont de haute qualité			
- Part d'essais interlaboratoires effectués afin de confirmer la qualité du diagnostic (% min.)	100	92	100
Préparation aux situations de crise et détection précoce: La préparation aux situations de crise a été testée; le service vétérinaire est informé et formé			
- Développement ou amélioration de méthodes de diagnostic (nombre min.)	5	4	4
- Information et formation du Service vétérinaire suisse (heures min.)	13	16	16
- Conformité de l'offre diagnostique avec les menaces actuelles (% min.)	96	95	95
Contrôle des vaccins: Les contrôles et les autorisations de mise sur le marché des vaccins pour les animaux sont rapides et efficaces			
- Part de lots testés et de nouvelles autorisations délivrées dans les délais (% min.)	96	92	96
Recherche et enseignement: Les prestations de recherche et de promotion de la relève sont reconnues et demandées			
- Projets de recherche nationaux et internationaux financés par des fonds de tiers (CHF, mio, min.)	2,740	3,100	2,950
- Publications dans des revues internationales spécialisées reconnues (nombre min.)	37	33	44
- Formation et formation continue proposées dans les universités (heures min.)	177	155	180

COMMENTAIRE

Durant l'année sous revue, l'institut a pris une part active aux efforts déployés pour maîtriser la pandémie de coronavirus. L'IVI a, entre autres, coopéré avec la taskforce et soutenu le développement de vaccins. Il a apporté en outre une contribution déterminante à la reconstruction du coronavirus à partir d'ADN synthétique. Dans le monde entier, des groupes de chercheurs ont utilisé ces clones synthétiques pour développer des vaccins. En dépit de ces tâches supplémentaires, la plupart des objectifs ont pu être atteints, à une exception près:

Recherche et enseignement: l'acquisition de fonds pour la recherche a accusé une baisse de 4,8 % par rapport au montant prévu. En termes de volume, cela représente moins d'un projet. Les projets sont attribués par sélection compétitive. Cette procédure comporte certaines incertitudes et explique que le nombre de projets placés ne correspond pas toujours à l'objectif visé.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		5 341	5 552	4 479	-1 073	-19,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 341	5 552	4 479	-1 073	-19,3
Charges / Dépenses		20 013	22 101	20 625	-1 476	-6,7
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	20 013	22 101	20 625	-1 476	-6,7
	<i>Report de crédits</i>		485			
	<i>Transfert de crédits</i>		298			
	<i>Cession</i>		236			
	<i>Dépassement crédits, revenus suppl. (art. 35, let. a, LFC)</i>		260			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	5 340 614	5 551 900	4 479 022	-1 072 878	-19,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>4 928 572</i>	<i>5 551 900</i>	<i>5 358 334</i>	<i>-193 566</i>	<i>-3,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>412 042</i>	<i>-</i>	<i>-879 312</i>	<i>-879 312</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'IVI se composent principalement (4,4 mio) de revenus provenant de fonds de tiers et de co-financements basés sur le contrat de coopération conclu avec l'Université de Berne. À cela s'ajoutent d'autres revenus avec incidences financières, comme les recettes générées par les prestations de diagnostic, les revenus tirés du contrôle des lots et des vaccins, ainsi que les revenus des immeubles.

Les revenus générés par des projets de recherche compétitifs s'établissent à 1,7 million, en recul d'environ 1,0 million par rapport au budget 2020. La baisse s'explique par une diminution des revenus provenant de fonds de tiers pour des projets de recherche de l'UE (programme-cadre «Horizon 2020») et du Fonds national suisse. Le paiement de l'Université de Berne de l'ordre de 1,8 million pour les dépenses de personnel, convenu dans le contrat de coopération conclu avec cette université, a été conforme au montant budgété. De plus, les compensations tirées des prestations de diagnostic et des contrôles des vaccins ont atteint près de 1,0 million, ce qui correspond au montant inscrit au budget 2020.

Les dépenses sans incidences financières d'environ 0,9 million résultent de la comptabilisation par exercice (constitution d'un compte de régularisation) des coûts des projets financés par des fonds de tiers.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42, al. 3. LF du 15.12.2000 sur les produits thérapeutiques (LPTh; RS 812.21), art. 65, al. 1. O du 30.10.1985 sur les émoluments de l'OSAV (RS 916.472).

Remarque

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	20 012 962	22 100 600	20 624 813	-1 475 787	-6,7
<i>dont mutations de crédits</i>		1 279 100			
<i>avec incidences financières</i>	14 740 113	16 573 900	15 297 007	-1 276 893	-7,7
<i>sans incidences financières</i>	493 096	500 000	524 770	24 770	5,0
<i>Imputation des prestations</i>	4 779 753	5 026 700	4 803 036	-223 664	-4,4
Charges de personnel	11 484 790	11 773 165	11 630 417	-142 748	-1,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	7 988 334	9 527 435	7 999 870	-1 527 565	-16,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	796 266	837 600	790 134	-47 466	-5,7
<i>dont charges de conseil</i>	132 011	70 000	148 206	78 206	111,7
Charges d'amortissement	493 096	500 000	346 218	-153 782	-30,8
Dépenses d'investissement	46 742	300 000	648 307	348 307	116,1
Postes à plein temps (Ø)	92	82	89	7	8,5

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel de l'IVI sont inférieures d'un peu plus de 0,1 million, soit 1,2 %, au budget 2020. Cette baisse s'explique principalement par le fait que des postes vacants n'ont pas pu être repourvus tout de suite, notamment en raison de la pandémie de coronavirus. Le compte affiche 68 postes à plein temps et 21 doctorants/post-doctorants pour des projets financés par des fonds de tiers. La réduction de 3 EPT par rapport au compte 2019 est liée au calcul des fonds de tiers pour doctorants/post-doctorants.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique*, qui s'élèvent à quelque 0,8 million, concernent surtout l'exploitation de l'infrastructure du laboratoire, la bureautique et les connexions au réseau, ainsi que des solutions d'économie d'entreprise telles que les modules «Gestion du matériel et maintenance» et les prestations informatiques pour le système d'information et de gestion du laboratoire (LIMS). Les dépenses sont inférieures de 5,7 % au montant budgété.

Les *charges de conseil* de l'IVI ont dépassé le budget 2020 de près de 0,1 million. Cette augmentation s'explique principalement par les frais liés au recours à des externes pour la réalisation du projet «Assainissement et rénovation du laboratoire de haute sécurité».

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* se composent d'environ 3,7 millions pour les loyers, de 0,3 million pour les charges d'exploitation distinctes et d'environ 1,9 million pour les charges de matériel. Au total, les dépenses ont été inférieures d'environ 1,5 million au montant inscrit au budget 2020. Cela s'explique essentiellement par la diminution des dépenses pour les projets de recherche de l'UE (programme-cadre «Horizon 2020») et du Fonds national suisse – correspondant à la baisse des revenus de fonds de tiers. Les dépenses pour les loyers ont été également inférieures au budget (- 0,3 mio environ). Par contre, les dépenses pour les charges de matériel ont été supérieures au montant budgété (0,2 mio environ), ce qui s'explique par les dépenses supplémentaires liées à la pandémie de coronavirus. En ce qui concerne le reste des autres charges de biens et services et charges d'exploitation, de légers surcoûts ont également été enregistrés (+ 0,1 mio).

Charges d'amortissement

Les amortissements d'environ 0,3 million concernent en majeure partie les biens meubles et sont inférieures de près de 0,2 million au montant budgété.

Dépenses d'investissement

Les investissements de l'IVI servent principalement au financement de nouvelles acquisitions pour le diagnostic de laboratoire et la biosécurité ainsi qu'au remplacement de biens existants. Les dépenses ont été supérieures d'environ 0,3 million au budget 2020, ce qui s'explique essentiellement par de nouvelles acquisitions pour le projet d'assainissement et de rénovation du laboratoire de haute sécurité de l'IVI. Pour leur financement, un report de crédit de l'année 2019 a été effectué (voir les mutations de crédits).

Mutations de crédits

- Report d'une réserve de 485 000 francs sollicitée dans le cadre du compte 2019 et approuvée par la voie du supplément II 2020
- Transfert d'un crédit de l'OSAV de 230 000 francs pour les charges liées au COVID-19
- Transfert d'un crédit de l'OSAV de 68 000 francs pour des projets (virus SRLV chez les chèvres, Trained immunity et PEDV)
- Cessions par l'Office fédéral du personnel de 236 100 francs pour la garde des enfants, la formation des apprentis et des stagiaires des hautes écoles et les contributions à la caisse de pensions
- Dépassement de crédit en raison d'une hausse de revenus de l'IVI d'un montant de 260 000 francs

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42.

Remarque

Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	294 000	294 000
État au 31.12.2020	–	294 000	294 000

État des réserves, dissolution et utilisation de réserves en 2020

La somme totale se compose d'une réserve affectée de 50 000 francs pour le nouveau système de gestion des affaires et d'une réserve de 244 000 francs constituée dans le cadre du compte 2018 pour le projet d'assainissement du laboratoire de haute sécurité de l'IVI. Ces deux montants n'ont pas été utilisés en 2020, mais les projets se poursuivent et les réserves seront utilisées au cours des années suivantes.

Une demande de réserve affectée de 485 000 francs destinée au projet d'assainissement du laboratoire de haute sécurité de l'IVI avait été sollicitée dans le cadre du compte 2019. Suite à la pandémie de coronavirus, c'est un report de crédit d'un même montant qui a été approuvé par la voie du supplément II 2020.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

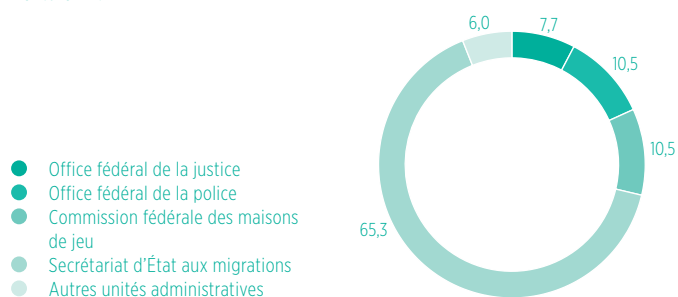
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	639,6	492,3	512,7	-126,8	-19,8
Recettes d'investissement	2,4	1,9	2,3	-0,2	-6,7
Charges	2 844,6	3 004,1	2 706,5	-138,0	-4,9
Charges propres	833,9	951,7	891,9	58,0	7,0
Charges de transfert	2 010,7	2 052,5	1 814,6	-196,0	-9,7
Charges financières	0,0	0,0	-	0,0	-100,0
Dépenses d'investissement	67,7	107,9	67,8	0,1	0,1

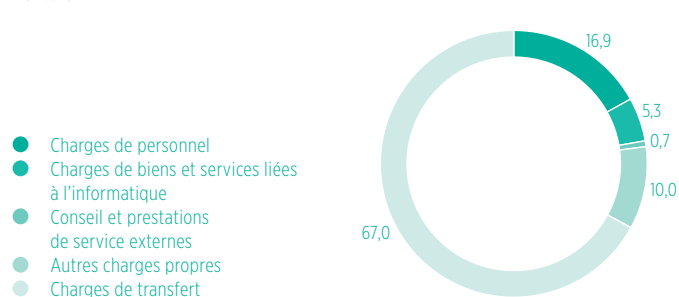
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2020)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2020)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2020)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral de justice et police	892	459	2 697	143	19	1 815
401 Secrétariat général du DFJP	28	20	106	4	0	25
402 Office fédéral de la justice	71	43	238	12	1	138
403 Office fédéral de la police	247	161	920	47	2	37
413 Institut suisse de droit comparé	7	5	30	0	0	-
417 Commission fédérale des maisons de jeu	9	6	40	0	0	274
420 Secrétariat d'État aux migrations	426	175	1 105	45	9	1 341
485 Centre de services informatiques CSI-DFJP	104	49	258	35	6	-

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordonner et piloter les dossiers politiques relevant de la compétence du département
- Conseiller et soutenir le chef du département pour toute question politique et juridique ou concernant le fonctionnement du département
- Coordonner et piloter les ressources du département
- Défendre les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire vis-à-vis de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et de l'Institut fédéral de métrologie (METAS)

PROJETS 2020

- Suivi de l'exécution du budget 2020 avec PITF, convention de prestations 2020
- Préparation du compte d'État 2020
- Programme Schengen/Dublin: mise en place de l'organisation

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés fixées ont pu être franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	3,6	3,5	3,5	-0,1	-2,2
Charges	54,0	59,9	52,1	-1,9	-3,5
Charges propres	29,4	35,3	27,5	-1,9	-6,4
Charges de transfert	24,6	24,6	24,6	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les charges du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (SG-DFJP) se composent à 53 % de charges propres, dont 73 % concernent les charges de personnel et environ 16 % les charges de biens et services liées à l'informatique. La baisse de 1,9 million par rapport à l'exercice précédent s'explique pour l'essentiel par la suppression des fonds consacrés à la Commission indépendante d'experts (CIE) chargée de réaliser une étude scientifique sur les internements administratifs et autres placements extrafamiliaux, qui a conclu ses travaux à la fin de 2019.

La diminution des besoins par rapport aux valeurs du budget concerne principalement le développement de Schengen/Dublin (- 4,8 mio), les charges de fonctionnement (- 2,6 mio) et le pool départemental des ressources (- 0,3 mio).

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG DFJP fournit à la direction du département les informations requises pour la conduite des affaires et la soutient dans son travail politique. Il encadre les processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure un travail d'information. Il gère les ressources et veille à coordonner la planification et les activités avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. Il défend les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de l'IPI, de l'ASR et de METAS.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	3,6	3,5	3,5	0,0	-0,9
Charges et dépenses d'investissement	27,5	29,6	26,9	-2,6	-8,9

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement ont été moins élevées que prévu. Cette baisse concerne principalement les charges de personnel (- 0,9 mio), les charges de biens et services liées à l'informatique (- 0,7 mio), les charges de conseil (- 0,8 mio) et les autres charges d'exploitation (- 0,3 mio).

Les revenus de fonctionnement correspondent aux valeurs du budget.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
Gouvernement d'entreprise publique: Le Secrétariat général contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le Conseil fédéral et le Parlement en matière de gouvernement d'entreprise			
- Les objectifs stratégiques sont fixés; l'entité propriétaire a mené au moins un entretien avec l'IPI, l'ASR et METAS (oui/non)	oui	oui	oui
Prestations juridiques: Le Service juridique rédige, en temps utile, des avis de droit, des prises de position et des décisions juridiquement fondés concernant toute question relevant de la compétence du département			
- Part de réclamations concernant des erreurs de procédure (% , max.)	4	3	3
- Évaluation de la qualité par le/la secrétaire général/e (échelle 1 à 5)	4,0	5,0	5,0
- Respect des délais (% , min.)	95	96	96
Prestations centralisées: Les services centralisés des Ressources humaines et des Finances fournissent aux unités administratives du DFJP, de manière correcte et dans les délais prescrits, les prestations spécifiques convenues			
- Indice de satisfaction sur la base des entretiens annuels avec les clients (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,0
- Fourniture correcte et dans les délais des prestations convenues (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints. Les discussions avec l'IPI au sujet des objectifs stratégiques ont été entamées, mais pas encore conclues.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		3 573	3 511	3 480	-31	-0,9
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	3 573	3 511	3 480	-31	-0,9
Charges / Dépenses		54 048	59 854	52 130	-7 724	-12,9
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	27 544	29 573	26 942	-2 632	-8,9
	Transfert de crédits		-107			
	Cession		515			
Crédits ponctuels						
A202.0105	Développements Schengen/Dublin	-	5 346	594	-4 752	-88,9
	Transfert de crédits		-1 277			
	Cession		4 623			
A202.0106	Commission, réhabilit. personnes placées par décision admin.	1 903	-	-	-	-
A202.0107	Pool départemental des ressources	-	340	-	-340	-100,0
	Cession		-2 069			
Domaine des transferts						
GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources						
A231.0116	Contributions à l'Institut fédéral de métrologie	17 441	17 404	17 404	0	0,0
	Compensation du supplément		-20			
A231.0117	Contribution aux loyers de l'Institut fédéral de métrologie	6 827	6 827	6 827	0	0,0
A231.0118	Contributions à des organisations internationales	333	364	364	0	0,0
	Supplément		20			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	3 573 369	3 511 300	3 480 321	-30 979	-0,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>84 932</i>	<i>81 400</i>	<i>50 421</i>	<i>-30 979</i>	<i>-38,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>15 436</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>3 473 000</i>	<i>3 429 900</i>	<i>3 429 900</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>

Les revenus avec incidences financières correspondent à des compensations pour les charges liées aux négociations tarifaires des sociétés de gestion de droits d'auteur et à d'autres recettes diverses (par ex. indemnisation des coûts administratifs de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, provision pour l'encaissement des impôts à la source, recettes du Service juridique issues de recours, location de places de stationnement au personnel du SG-DFJP et à des tiers). Les revenus de fonctionnement tirés de l'imputation des prestations se composent des recettes issues de l'imputation interne entre le SG-DFJP (fournisseur) et les unités administratives (bénéficiaires) du département pour les prestations qui leur sont fournies de manière centralisée en matière de personnel et de finances. Les recettes réalisées par la Commission arbitrale fédérale sur les frais de procédure ont été légèrement inférieures à la moyenne prévue dans le budget.

Bases légales

LF du 9.10.1992 sur le droit d'auteur (LDA; RS 231.1).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	27 544 311	29 573 337	26 941 626	-2 631 711	-8,9
<i>dont mutations de crédits</i>		408 737			
<i>avec incidences financières</i>	20 849 012	23 890 937	21 328 392	-2 562 545	-10,7
<i>sans incidences financières</i>	-	-	190 198	190 198	-
<i>Imputation des prestations</i>	6 695 299	5 682 400	5 423 037	-259 363	-4,6
Charges de personnel	18 941 439	20 966 500	20 019 379	-947 121	-4,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 602 871	8 606 837	6 922 247	-1 684 590	-19,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	5 263 562	4 561 137	3 829 552	-731 585	-16,0
<i>dont charges de conseil</i>	272 912	1 045 400	291 553	-753 847	-72,1
Postes à plein temps (Ø)	104	108	106	-2	-1,9

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges ont été inférieures aux valeurs budgétées essentiellement parce que la réserve pour des pénuries et transitions dans d'autres unités administratives du DFJP n'a pas été utilisée. En outre, le camp des apprentis n'a pas pu avoir lieu en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Des formations ont également dû être annulées ou reportées à 2021 pour ce même motif.

Par rapport à l'année précédente, les provisions nécessaires pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel ont augmenté de 190 198 francs et se montent en tout à 1 211 102 francs au 31.12.2020. Cette hausse s'explique principalement par un niveau d'activité élevé et la situation spéciale liée à la pandémie.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* reculent d'environ 0,7 million, surtout en raison des charges moins importantes que prévu dans le cadre de certains projets.

La baisse d'environ 0,8 million des *charges de conseil* est due notamment à un octroi restrictif des mandats et au fait que la Commission nationale de prévention de la torture et la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins n'ont pas utilisé l'intégralité des ressources allouées.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* ont également été moins élevées que prévu. Cette baisse concerne en particulier le poste des fournitures de bureau, imprimés, livres et périodiques, et celui des frais effectifs. En raison de la pandémie de COVID-19, les employés ont effectué moins de déplacements professionnels, des événements ont dû être annulés et, dans la mesure où le fonctionnement des services le permet, le télétravail s'est généralisé.

Mutations de crédits

- Cessions de 515 300 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales.
- Transferts de crédits à des unités administratives (0,1 mio): 100 000 francs à la Chancellerie fédérale (ChF) pour le transfert des prestations de traduction vers l'anglais au 1.1.2020, et 6563 francs pour soutenir le projet partiel de migration de l'intranet du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), qui est le plus complexe du DFJP.

Bases légales

AF du 20.3.2009 portant approbation et mise en œuvre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

A202.0105 DÉVELOPPEMENTS SCHENGEN/DUBLIN

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	–	5 345 985	593 958	-4 752 027	-88,9
<i>dont mutations de crédits</i>		3 345 985			
<i>avec incidences financières</i>	–	5 345 985	534 336	-4 811 649	-90,0
<i>Imputation des prestations</i>	–	–	59 622	59 622	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	–	5 345 985	593 958	-4 752 027	-88,9

Depuis le budget 2020, les moyens destinés au programme de développement de Schengen/Dublin sont budgétés de manière centralisée au SG-DFJP, dans ce crédit de programme. Contrairement à la planification initiale, il n'a pas été possible en 2020 de mener à bien tous les projets comme prévu, l'UE ayant modifié le cadre en vigueur ou n'ayant pas encore édicté les prescriptions nécessaires. En outre, suite à l'interruption de la session de printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, le Parlement n'a pu adopter le crédit d'engagement pour le développement de l'acquis de Schengen et de Dublin que le 11.6.2020. Par conséquent, les travaux concrets n'ont pu reprendre qu'à cette date.

Le solde de crédit dans le compte d'État 2020 correspond aux dépenses qui n'ont pas pu être effectuées et qui sont reportées aux prochaines années, d'où la nécessité de demander la constitution de réserves affectées (voir ci-après).

Mutations de crédits

- Cessions de 5 890 000 francs par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération: transfert de ressources informatiques centralisées pour le développement de Schengen et Dublin.
- Cessions de crédits (y c. rétrocession au titre des plafonds fixés pour les dépenses résiduelles) à des unités administratives pour le développement de Schengen et Dublin (1,3 mio): 1 228 007 francs au SEM et 39 315 francs à l'Administration fédérale des douanes (prestations DaziT).
- Transfert de crédit à l'Office fédéral de la police (fedpol; 1,3 mio): contribution de 1 350 000 francs au programme de développement de Schengen et Dublin sur les fonds propres de fedpol et rétrocession de 2 626 693 francs compte tenu de l'avancement du programme.

Bases légales

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS 0.362.37), art. 2, al. 3, et art. 7.

Remarques

Crédit de programme au sens de l'O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 671.07), art. 20, al. 3.

Crédit d'engagement «Développement de l'acquis de Schengen et Dublin» (V0345.00), voir tome 1, ch. C 12.

Les moyens prévus pour la phase d'introduction du développement du SIS II (env. 1,7 mio) restent bloqués jusqu'à l'entrée en vigueur des bases légales.

A202.0106 COMMISSION, RÉHABILIT. PERSONNES PLACÉES PAR DÉCISION ADMIN.

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	1 902 883	–	–	–	–
<i>avec incidences financières</i>	1 902 768	–	–	–	–
<i>Imputation des prestations</i>	115	–	–	–	–
Charges de personnel	400 127	–	–	–	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 502 756	–	–	–	–
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	4 606	–	–	–	–
<i>dont charges de conseil</i>	1 168 890	–	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	2	–	–	–	–

La Commission indépendante d'experts chargée de la réhabilitation des personnes placées par décision administrative a conclu ses travaux à la fin de 2019.

Bases légales

LF du 1.4.2017 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13).

A202.0107 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	-	340 000	-	-340 000 -100,0
<i>dont mutations de crédits</i>		-2 068 800		
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	340 000	-	-340 000 -100,0

Ce crédit comprend la réserve à la disposition du département pour des projets informatiques et la réserve de postes de la direction du département. Y figurent également les ressources financières destinées au programme SUPERB (contribution des départements). En raison de la pandémie de COVID-19, les travaux et les ateliers prévus en 2020 ont dû être soit annulés, soit reportés à 2021. La constitution de réserves affectées est demandée pour le solde de crédit qui en a résulté (voir ci-après).

Mutations de crédits

- Cession de 138 000 francs par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour financer une fonction de coordination départementale en lien avec le programme SUPERB.
- Cession de 2 068 800 francs au SEM pour couvrir des financements supplémentaires nécessaires dans le cadre du programme «Plateforme système de saisie des données biométriques» (programme ESYSP).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2020	-	5 092 000	5 092 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

Développement de Schengen et Dublin: contrairement à la planification initiale, il n'a pas été possible en 2020 de mener à bien tous les projets comme prévu, l'UE ayant modifié le cadre en vigueur ou n'ayant pas encore édicté les prescriptions nécessaires. En outre, suite à l'interruption de la session de printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, le Parlement n'a pu adopter le crédit d'engagement pour le développement de l'acquis de Schengen et de Dublin que le 11.6.2020. Par conséquent, les travaux concrets n'ont pu reprendre qu'à cette date. Concernant en particulier les projets du SEM et de fedpol relatifs à l'interopérabilité (IOP), il a fallu, avant de donner le feu vert, réaliser une étude des différentes solutions de l'organisation administrative IOP Suisse, identifier le potentiel de synergies entre les projets des deux offices et régler la collaboration. Les projets IOP n'ont ainsi pu être validés qu'en novembre 2020. Le solde de crédit dans le compte d'État 2020 correspond aux dépenses qui n'ont pas pu être effectuées et qui sont reportées aux prochaines années, d'où la nécessité de demander la constitution de réserves affectées (4 752 000 fr.).

Programme SUPERB: selon la planification établie par la direction du programme, des analyses approfondies et des mises au point avec les offices étaient prévues pour le premier semestre de 2020. En raison toutefois de la situation sanitaire liée au COVID-19, il n'a pas été possible d'organiser des ateliers et de nombreux offices ont dû absorber une charge de travail supplémentaire (par ex. Office fédéral de la santé publique, Secrétariat d'État à l'économie, Office fédéral de la justice). Par conséquent, la direction du programme a dû revoir sa planification et reporter certaines étapes au deuxième semestre de 2020. Il s'ensuit que la définition des spécifications de détail et les travaux de mise en œuvre des interfaces ont pu démarrer au début de 2021 seulement. Les ressources financières prévues (contribution des départements) doivent donc être reportées à 2021 sous forme de réserves affectées (340 000 fr.).

A231.0116 CONTRIBUTIONS À L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	17 441 300	17 403 700	17 403 700	0 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		-20 000		

Selon l'art. 16 LIFM, la Confédération verse à l'institut des contributions annuelles pour indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 à 5, LIFM.

Mutations de crédits

- Compensation du crédit supplémentaire de 20 000 francs sur le poste A231.0118 «Contributions à des organisations internationales».

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur la métrologie (LMétr; RS 941.20). LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS 941.27).

A231.0117 CONTRIBUTION AUX LOYERS DE L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	6 826 882	6 826 900	6 826 882	-18 0,0

Indemnisation pour l'utilisation, par l'Institut fédéral de métrologie, de bien-fonds de la Confédération, sur la base du modèle de location de l'OFCL axé sur les coûts. Ayant des incidences sur les finances, mais pas sur les dépenses (aucun flux de fonds), cette contribution se compose d'amortissements théoriques et de coûts du capital, majorés d'un émolument de traitement (coûts administratifs de l'OFCL). Les charges correspondent aux valeurs du budget.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LFIM; RS 941.27), art. 22, al. 2.

Remarques

Les charges de loyers sont perçues à l'OFCL (crédit E100.0001 «Revenus des immeubles»).

A231.0118 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	332 957	363 700	363 554	-146 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>20 000</i>		

Contributions annuelles, en vertu de traités internationaux, aux principales organisations de coopération au niveau mondial dans le domaine de la métrologie: Bureau International des poids et mesures et Organisation internationale de métrologie légale.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 20 000 francs pour couvrir la hausse des contributions au Bureau international des poids et mesures (BIPM) pour les années 2019 et 2020.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS 941.27).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Créer les conditions juridiques favorables à la cohésion sociale
- Créer les conditions juridiques favorables au développement économique du pays
- Consolider le système fédéral (droits de l'homme, démocratie et état de droit)
- Participer à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe
- Maintenir et consolider les connaissances juridiques dans l'administration fédérale
- Développer les principes méthodologiques de l'élaboration des actes législatifs et de l'évaluation des mesures étatiques

PROJETS 2020

- Loi fédérale sur la protection des données: accompagnement de la révision au Parlement
- Message concernant la révision du code civil suisse («Changement de sexe à l'état civil»): accompagnement de la révision au Parlement
- Code de procédure pénale: accompagnement au Parlement
- Code de procédure civile: accompagnement au Parlement
- Loi sur l'entraide pénale internationale (EIMP): accompagnement au Parlement
- Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage (initiative populaire fédérale): accompagnement au Parlement
- Initiative parlementaire (13.468) «Mariage civil pour tous»: accompagnement au Parlement

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

L'accompagnement au Parlement des projets suivants se poursuivra en 2021: *Révision du code de procédure pénale et du code de procédure civile.*

La loi sur la protection des données (LPD), le mariage civil pour tous, la loi sur l'entraide pénale internationale (EIMP) et la révision du code civil suisse («Changement de sexe à l'état civil») ont été adoptés par les Chambres fédérales. Les délibérations parlementaires sur l'initiative *Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage* sont elles aussi terminées. La votation aura lieu le 7.3.2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	186,9	53,4	122,7	-64,2	-34,3
Charges	330,4	223,7	208,8	-121,5	-36,8
Charges propres	67,6	66,4	71,1	3,5	5,2
Charges de transfert	262,8	157,3	137,7	-125,1	-47,6
Dépenses d'investissement	45,9	65,1	45,5	-0,4	-0,9

COMMENTAIRE

Le montant des revenus dépend toujours fortement des recettes provenant de la confiscation de valeurs patrimoniales dans le cadre des procédures d'entraide judiciaire. Les chiffres baissent par rapport à l'exercice 2019. Les revenus tirés des émoluments perçus pour les actes officiels ont en revanche augmenté.

La hausse des charges propres par rapport à l'exercice précédent est due aux charges de personnel du fait de la reprise de nouvelles tâches (+ 1,2 mio), aux frais liés aux immeubles du fait de la reprise de nouveaux locaux à la même adresse (+ 0,5 mio), à des amortissements plus élevés (+ 0,7 mio) et aux autres charges, notamment dans le domaine informatique (+ 1,1 mio). Les dépenses d'investissement reculent légèrement (- 0,4 mio). Les charges de transfert se composent principalement des subventions d'exploitation en faveur des maisons d'éducation (- 0,7 mio), des réévaluations des coûts des subventions de construction en faveur des établissements d'exécution des peines et des maisons d'éducation (- 0,5 mio) et des contributions de solidarité dans le domaine des MCFA (- 122,6 mio), qui connaissent la plus forte baisse. Les autres postes de dépenses sont: les projets pilotes, les subventions aux organisations internationales, les subventions à la formation dans l'aide aux victimes, le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales et le soutien financier des projets d'entraide dans le domaine des MCFA.

GP 1: PROCESSUS LÉGISLATIF

MANDAT DE BASE

L'OFJ est l'autorité compétente et le centre de service de la Confédération pour les questions touchant au droit. Il assure l'accompagnement législatif dans l'administration fédérale et veille à l'élaboration d'un droit compréhensible et matériellement correct. Il crée les conditions juridiques favorables à la cohésion sociale et au développement économique du pays. L'office participe également à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe. Enfin, il contribue à ce que la Suisse dispose d'un ordre juridique légitimé démocratiquement et jouisse de la sécurité du droit.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	29,5
Charges et dépenses d'investissement	26,8	28,9	27,7	-1,2	-4,0

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent principalement de la location de places de stationnement et de la redistribution de la taxe sur le CO₂. La diminution des charges et dépenses d'investissement par rapport au budget relève essentiellement des charges de conseil et s'explique dans ce domaine par le retard pris dans certains projets législatifs (- 0,5 mio). Les notes de frais sont aussi moins élevées que prévu et le nombre de prestations externes est inférieur au budget dans le domaine des autres charges d'exploitation en raison de la pandémie (- 0,7 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Modification du CC: Règlementation de l'établissement des actes authentiques électroniques			
- Prise de connaissance des résultats de la consultation et décision du CF concernant la procédure à suivre (délai)	-	31.12.	-
Droit successoral: Simplification de la dévolution des entreprises dans les successions			
- Adoption du message par le CF (délai)	-	31.12.	-
Révision du CP: Légiférer pour renforcer la sécurité concernant les criminels dangereux			
- Prise de connaissance des résultats de la consultation et décision du CF concernant la procédure à suivre (délai)	-	31.12.	-
Loi CELTA: Loi fédérale sur la communication électronique avec les tribunaux et les autorités (loi CELTA)			
- Prise de connaissance des résultats de la consultation et décision du CF concernant la procédure à suivre (délai)	-	31.12.	-

COMMENTAIRE

Modification du CC: l'établissement des actes authentiques électroniques et les légalisations électroniques requièrent une signature électronique qualifiée au sens de la SCSE. Les changements qui se produisent actuellement sur le marché (remplacement de SuisselD) et les nouveautés techniques qu'ils impliquent ont une influence directe sur le projet et entraînent des retards.

Droit successoral: le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la simplification de la dévolution des entreprises dans les successions le 26.2.2020. Les délibérations parlementaires sur le message du 29.8.2018 concernant la révision du code civil suisse («Droit des successions»; 18.069) ont révélé la nécessité de mener de nouvelles consultations d'experts. Ces consultations ont entraîné des retards.

Révision du CP: le délai de la consultation a été reporté du 6.7.2020 au 30.9.2020 en raison de la pandémie. L'évaluation des résultats a donc pris du retard. Le Conseil fédéral ne pourra en prendre acte qu'au premier trimestre de 2021 et ne décidera qu'alors de la marche à suivre.

LPCJ (anciennement: loi CELTA): l'ouverture de la consultation a été reportée en 2020, parce que des différents devaient être réglés avec le Tribunal fédéral concernant l'attribution de la compétence et des questions tirées au clair avec la CCDJP et le Tribunal fédéral concernant le monopole de la plateforme. Le Conseil fédéral prendra donc acte des résultats de la consultation plus tard que prévu.

GP 2: APPLICATION DU DROIT

MANDAT DE BASE

Chargé de l'entraide judiciaire en matière pénale, administrative, civile et commerciale, l'OFJ tranche les demandes d'entraide et décide des transfèrements. Concernant l'exécution des peines et des mesures, il soutient les cantons dans leur planification, examine et encadre les projets de construction et verse les subventions légales. Il assure la haute surveillance en matière de registre d'état civil, de registre du commerce et de registre foncier, et en matière de poursuites. Il gère le registre central de l'état civil Infostar et le casier judiciaire informatisé VOSTRA, et établit les extraits du casier judiciaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	30,3	21,2	31,4	10,2	48,2
Charges et dépenses d'investissement	39,1	43,7	42,6	-1,1	-2,6

COMMENTAIRE

Le supplément de revenus résulte, d'une part, de l'inscription à l'actif de prestations propres (+ 6,4 mio) qui ont alimenté le patrimoine administratif, d'autre part, de la part de la Confédération dans les recettes tirées des émoluments perçus par les cantons pour l'établissement des extraits du registre du commerce, qui étaient plus élevées que prévu au budget (+ 3,8 mio). La diminution de 1,1 million des charges et dépenses d'investissement résulte avant tout de celle des charges informatiques et des dépenses d'investissement (- 1,9 mio) et des charges de personnel (- 0,4 mio). Les amortissements (+ 0,8 mio) et les autres charges d'exploitation (+ 0,5 mio) ont été plus élevés que prévu.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Adoptions internationales: L'OFJ assure sa fonction de surveillance conformément à l'O sur l'adoption			
- Inspections d'intermédiaires privés (nombre)	4	5	4
Réquisitions de poursuite par voie électronique: La transmission électronique des réquisitions est développée et encouragée			
- Réquisitions transmises par voie électronique (nombre, mio)	1,897	1,800	1,779
Sécurité et lutte contre la criminalité: Les capacités nécessaires à l'établissement d'extraits spéciaux du casier judiciaire (interdiction géographique et interdiction d'exercer une activité) sont mises en place			
- Établissement d'extraits spéciaux (nombre, mio)	0,676	0,665	0,634
Sécurité et lutte contre la criminalité: Tous les établissements d'éducation reconnus font l'objet d'une inspection tous les quatre ans			
- Inspection, chaque année, d'environ un quart des établissements d'éducation reconnus (nombre, min.)	45	45	45
Demande d'extr. du registre des poursuites par voie électr.: Le recours à la voie électronique pour les demandes d'extraits du registre des poursuites est encouragé			
- Nombre de demandes d'extraits adressées par voie électronique (nombre, mio)	0,469	0,600	0,539

COMMENTAIRE

Adoptions internationales: un intermédiaire en vue d'adoption a soumis son dossier avec retard, raison pour laquelle l'inspection n'a pu avoir lieu qu'en 2021.

Demandes d'extrait du registre des poursuites par voie électronique: la suspension des poursuites pendant la première vague de la pandémie a entraîné une baisse d'environ 10 % du nombre d'actes de poursuites en 2020. La numérisation a cependant pu progresser. Les réquisitions se font par voie électronique dans 66 pour cent des cas (+ 6 %).

Sécurité et lutte contre la criminalité: la demande d'extraits du casier judiciaire a reculé en raison de la pandémie.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %	
Revenus / Recettes	187 635	53 433	122 975	69 542	130,1
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	30 376	21 218	31 429	10 211	48,1
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0100 Remboursement de contributions et indemnités	36	-	140	140	-
Remboursement de contributions à des investissements					
E132.0001 Remboursement de contributions à des investissements	689	-	97	97	-
Autres revenus et désinvestissements					
E150.0101 Valeurs patrimoniales confisquées	153 689	32 215	90 863	58 648	182,1
E150.0112 Contrib., répar. pr victimes mesures coerc. à fins d'assis.	2 845	-	445	445	-
Charges / Dépenses	377 050	288 737	254 611	-34 126	-11,8
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	65 928	72 602	70 313	-2 290	-3,2
<i>Transfert de crédits</i>		-190			
<i>Cession</i>		1 051			
Crédits ponctuels					
A202.0161 Administration réparation MCFA	1 839	1 491	1 023	-468	-31,4
<i>Cession</i>		27			
Domaine des transferts					
<i>GP 2: Application du droit</i>					
A231.0143 Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation	77 632	80 772	76 925	-3 847	-4,8
A231.0144 Projets pilotes	1 352	1 600	107	-1 493	-93,3
A231.0145 Contributions à des organisations internationales	1 052	1 181	1 040	-141	-11,9
A231.0146 Contributions à la formation à l'aide aux victimes	215	280	68	-212	-75,7
A231.0148 Centre suisse compétences exécut. sanctions pénales (CSCSP)	1 410	1 408	1 408	0	0,0
A231.0365 Réparation pour les victimes de mesures de coercition	135 298	12 650	12 650	0	0,0
<i>Report de crédits</i>		10 150			
A231.0379 Soutien financier des projets d'entraide	145	2 000	397	-1 603	-80,2
A236.0103 Subv. constr., établ. exéc. peines et mesures/mais. éduc.	45 434	45 389	45 389	0	0,0
A236.0104 Subventions de construction pour la détention administrative	1 000	11 988	-	-11 988	-100,0
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	45 745	57 377	45 292	-12 085	-21,1

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	30 375 636	21 218 000	31 428 719	10 210 719	48,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>24 452 898</i>	<i>21 218 000</i>	<i>25 200 927</i>	<i>3 982 927</i>	<i>18,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>5 922 738</i>	<i>-</i>	<i>6 227 792</i>	<i>6 227 792</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement, supérieurs de 10,2 millions au montant budgétisé, proviennent en priorité des émoluments perçus pour les extraits du casier judiciaire, du registre des poursuites et du registre du commerce (+ 3,8 mio) et de l'inscription à l'actif de prestations propres (+ 6,4 mio), notamment pour le système informatique du casier judiciaire (NewVOSTRA) et le projet de modernisation du registre de l'état civil (Infostar-NG).

Bases légales

O du 5.7.2006 Émoluments OFJ (Oem-OFJ; RS 172.041.14). O du 27.10.1999 sur les émoluments en matière d'état civil (OEEC; RS 172.042.110). O du 3.12.1954 sur les émoluments en matière de registre du commerce (RS 221.411.1). LF du 23.9.1953 sur la navigation maritime sous pavillon suisse (LNM; RS 747.30). O du 14.12.2007 sur les émoluments dans la navigation maritime (RS 747.312.4). Code pénal suisse du 21.12.1937 (CP; RS 311.0). O VOSTRA du 29.9.2006 (RS 331). O du DFJP du 15.10.2003 fixant les émoluments pour les extraits du casier judiciaire établis pour les particuliers (RS 331.1). LF du 11.4.1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1). O du 23.9.1996 sur les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP; RS 281.35).

E130.0100 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	35 913	-	140 078	140 078	-

L'OFJ inspecte les maisons d'éducation reconnues. Il contrôle si les indications fournies dans la demande de subventions d'exploitation étaient correctes pendant les années où ces subventions ont été versées. S'il constate une différence, le trop-perçu doit être remboursé. Ces remboursements ne sont pas portés au budget. Durant l'exercice sous revue, un remboursement a été effectué par le canton de Fribourg (38 943 fr.), un autre par le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales sur des moyens non utilisés les années passées (101 135 fr., voir le crédit A231.0148).

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 12. O du 21.11.2007 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (OPPM; RS 341.1), art. 33.

E132.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS À DES INVESTISSEMENTS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	688 798	-	97 172	97 172	-

Les remboursements de contributions à des investissements ont pour origine des versements trop élevés ou injustifiés à titre de subventions de construction pendant les exercices précédents. Ils ne sont pas portés au budget. Pour l'exercice sous revue, ils proviennent de l'établissement pénitentiaire Sennhof dans le canton des Grisons (97 172 fr.).

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 12.

E150.0101 VALEURS PATRIMONIALES CONFISQUÉES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	153 689 297	32 215 200	90 863 364	58 648 164	182,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>153 689 297</i>	<i>32 215 200</i>	<i>90 765 689</i>	<i>58 550 489</i>	<i>181,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>97 675</i>	<i>97 675</i>	<i>-</i>

Les recettes proviennent des valeurs patrimoniales confisquées dans le cadre de procédures d'entraide judiciaire et partagées entre la Confédération et les cantons ou entre la Confédération et des États étrangers. L'OFJ n'a en principe pas d'influence sur le montant de ces parts ou sur le montant total des recettes.

Bases légales

LF du 19.3.2004 sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC; RS 312.4).

E150.0112 CONTRIB., RÉPAR. PR VICTIMES MESURES COERC. À FINS D'ASSIS.

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	2 845 123	-	445 490	445 490	-

Ces recettes concernent des libéralités des cantons et des communes visant à cofinancer les contributions de solidarité en faveur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981, qui ont subi une atteinte directe et grave à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle ou à leur développement mental du fait de ces mesures. La Confédération verse des contributions de solidarité depuis 2018.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13). O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

Remarques

Voir A231.0365 «Réparation pour les victimes de mesures de coercition».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	65 927 601	72 602 100	70 312 576	-2 289 524	-3,2
<i>dont mutations de crédits</i>		860 900			
<i>avec incidences financières</i>	50 290 336	60 596 000	51 784 155	-8 811 846	-14,5
<i>sans incidences financières</i>	712 276	722 500	2 059 994	1 337 494	185,1
<i>Imputation des prestations</i>	14 924 990	11 283 600	16 468 428	5 184 828	46,0
Charges de personnel	40 465 414	42 646 900	42 317 588	-329 312	-0,8
<i>dont location de services</i>	81 008	-	-	-	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	24 466 120	21 552 000	26 269 265	4 717 265	21,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	11 320 221	6 629 900	12 226 029	5 596 129	84,4
<i>dont charges de conseil</i>	548 278	1 055 000	329 390	-725 610	-68,8
Charges d'amortissement	797 322	722 500	1 499 204	776 704	107,5
Dépenses d'investissement	198 746	7 680 700	226 518	-7 454 182	-97,1
Postes à plein temps (Ø)	225	231	232	1	0,4

Les différences relatives aux modes de financement (avec incidences financières [AIF] / imputation des prestations [IP]) entre le budget et le compte d'État sont notamment dues à une augmentation des besoins en matière de prestations internes (IP), en particulier dans le domaine informatique.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel sont moins élevées que prévu en raison du retard pris dans la réoccupation de postes vacants du fait de la pandémie de COVID-19. La différence entre le nombre d'EPT inscrit au budget et celui du compte d'État, qui est d'un EPT, s'explique par des changements de taux d'occupation et des retards ou des chevauchements impossibles à prévoir dans la réoccupation de postes.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* englobent essentiellement l'exploitation de la bureautique et d'autres systèmes informatiques (par ex. casier judiciaire [VOSTRA], interconnexion du registre du commerce, registre des officiers publics et nouvelle norme d'échange des données électroniques dans le domaine des poursuites [e-LP]). Les principaux projets ont trait au développement du nouveau casier judiciaire (NewVOSTRA) ainsi qu'à la modernisation d'Infostar-NG (remplacement de l'actuel registre électronique de l'état civil Infostar). Par rapport au budget, l'augmentation des besoins (+ 5,6 mio) a pu être compensée par une diminution des dépenses d'investissement.

Les *charges de conseil* comprennent les honoraires d'experts externes et de membres de commissions. Le solde de crédit (- 0,7 mio) résulte en particulier de retards dans certains projets législatifs, qui ont engendré une baisse des prestations requises pour des expertises par rapport à ce qui avait été prévu au budget. Le COVID-19 a également entraîné une baisse du nombre des rencontres d'experts.

Sous les autres charges de biens et services et charges d'exploitation, le solde de crédit est plus bas que prévu (- 0,2 mio) en raison de la pandémie.

Charges d'amortissement

Ces charges concernent essentiellement des logiciels développés à l'OFJ. Elles ont été portées à l'actif plus tard, ce qui explique l'augmentation des besoins pendant l'exercice (+ 0,8 mio).

Dépenses d'investissement

La plupart des investissements ont été effectués via des prestataires fédéraux, ce qui a entraîné une augmentation des charges de biens et services liées à l'informatique et une baisse correspondante des dépenses d'investissement. Le retard pris par quelques projets informatiques explique le crédit résiduel de 1,9 million de francs dans le domaine informatique (voir aussi «Demande de constitution de réserves»).

Mutations de crédits

- Cessions de 1 050 900 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la réintégration professionnelle des collaborateurs tombés malades ou ayant eu un accident, le déroulement de placements à l'essai dans le cadre de la réintégration professionnelle de personnes externes, l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires ainsi que le paiement de cotisations plus élevées aux assurances sociales et la garde des enfants
- Transfert de crédits par l'Office fédéral de la police (fedpol) de 150 000 francs pour l'objectif de mise en œuvre 8 de la stratégie suisse de cyberadministration
- Transferts de crédits à d'autres unités administratives (0,3 mio): 140 000 francs à fedpol pour la réception et le service de sécurité du Bundesrain 20 et 200 000 francs pour le financement de l'introduction du nouveau système de gestion de bibliothèque de l'ISDC (Alma)

Remarques

Crédit d'engagement «Infostar (nouvelle génération)» (V0309.00), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Processus législatif		GP 2: Application du droit	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	27	28	39	43
Charges de personnel	22	23	18	19
Charges de biens et services, charges d'exploitation	5	5	20	22
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1	1	10	11
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	-
Charges d'amortissement	-	-	1	1
Dépenses d'investissement	-	-	0	-
Postes à plein temps (Ø)	118	121	107	111

A202.0161 ADMINISTRATION RÉPARATION MCFA

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	1 838 542	1 490 600	1 022 900	-467 700	-31,4
<i>dont mutations de crédits</i>		26 700			
avec incidences financières	1 699 292	1 490 600	1 019 176	-471 424	-31,6
sans incidences financières	4 600	-	-4 600	-4 600	-
Imputation des prestations	134 650	-	8 323	8 323	-
Charges de personnel	1 616 166	1 265 600	1 002 234	-263 366	-20,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	222 376	225 000	20 665	-204 335	-90,8
Postes à plein temps (Ø)	12	7	6	-1	-14,3

La loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) est entrée en vigueur le 1.4.2017. Les charges de personnel, charges de biens et services et charges d'exploitation incluses, sont engagées en priorité pour le traitement et le versement des contributions de solidarité aux victimes et pour l'examen des demandes de participation financière à des projets d'entraide.

Les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance n'ont plus de délai à respecter pour déposer une demande de contribution de solidarité. La modification de la LMCFA supprimant ce délai est entrée en vigueur le 1.11.2020. Le Parlement avait décidé le 19.6.2020 de supprimer le délai. Avant cette décision, divers travaux ont dû être mis en attente, ce qui a entraîné une diminution des dépenses et explique que le nombre des EPT nécessaires a été moins élevé que prévu.

Mutations de crédits

- Cessions de 26 700 francs par l'OFPER pour le paiement de cotisations plus élevées aux assurances sociales.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13). O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	1 600 000	1 600 000
Constitution à partir du compte 2019	–	1 800 000	1 800 000
Dissolution/utilisation	–	-110 000	-110 000
État au 31.12.2020	–	3 290 000	3 290 000
Demande de constitution à partir du compte 2020	–	1 300 000	1 300 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

En 2020, des réserves affectées d'un montant de 110 000 francs ont été dissoutes sans incidence sur les résultats.

État des réserves

— Les réserves affectées (3,3 mio) sont sollicitées principalement pour les projets Infostar (1,5 mio) et New Vostra (1,0 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

— Infostar-NG (projet de refonte du système informatisé de l'état civil)

Des retards ont été pris en raison de l'ajout d'une phase intermédiaire en 2019 et du lancement par conséquent retardé de la phase de réalisation. Ils s'expliquent aussi par la décision de procéder également aux adaptations nécessitées par l'introduction du «mariage pour tous» dans l'application Infostar. Ces adaptations sont réalisées par des développeurs qui travaillent déjà au projet. Pendant ces travaux, ils n'ont pas été disponibles pour le projet de remplacement de la solution informatique actuelle. Pour ces raisons, des réserves affectées d'un montant de 500 000 francs sont demandées.

— Nouvelles applications OFRC (registre du commerce)

Du fait de la pandémie, le prestataire fédéral (CSI-DFJP) n'a pas pu fournir les ressources prévues pour les travaux de mise en œuvre, ce qui a provoqué des retards en 2020. Des réserves affectées d'un montant de 300 000 francs sont donc demandées.

— Recherche d'immeubles sur tout le pays et utilisation du n° AVS en tant qu'identifiant des personnes

Suite à des retards dans la révision de l'ordonnance sur le registre foncier (la consultation ne s'est ouverte qu'en 2020) et à la pandémie, la réalisation du système informatique a encore été retardée. Des réserves affectées d'un montant de 200 000 francs sont donc demandées pour 2021.

— Étude «Enfants de détenus»

L'étude «Enfants de détenus» n'a pu être réalisée comme prévu en 2020, les personnes mandatées pour ce projet de recherche n'ayant pu accéder aux institutions de privation de liberté. La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police et les institutions ont en effet décidé, au vu de la pandémie, de ne plus autoriser les visites de l'extérieur qui ne sont pas impérativement nécessaires, raison pour laquelle l'étude en question sera menée plus tard. Des réserves affectées d'un montant de 100 000 francs sont donc demandées.

— Mandat légal de diffusion et d'utilisation des résultats de l'étude scientifique (art. 15, al. 4 et 5, LMCFA)

Il était prévu à l'origine (budgétisation du printemps 2019) que ce mandat soit exécuté en 2020, les moyens destinés aux MCFA étant limités à mars 2021. Avec la révision de la LMCFA, le mandat a provisoirement été suspendu et les moyens seront utilisés plus tard. Des réserves affectées d'un montant de 200 000 francs sont donc demandées.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: APPLICATION DU DROIT

A231.0143 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Total avec incidences financières	77 632 493	80 772 200	76 925 335	-3 846 865	-4,8

La Confédération alloue des subventions d'exploitation aux maisons d'éducation pour mineurs et jeunes adultes. Les frais reconnus du personnel éducatif sont subventionnés à hauteur de 30 %. La subvention est calculée de manière forfaitaire par rapport aux frais de personnel par poste à 100 %, selon la dotation en personnel pour l'offre de services et le nombre de jours de séjour des pensionnaires reconnus. Les montants inscrits au budget prennent en compte les forfaits convenus avec les cantons (y c. les besoins supplémentaires pour les nouveaux établissements, les changements conceptuels et le renchérissement), lesquels couvrent tous les besoins de subventions. Les paiements de la Confédération sont quant à eux fonction des prestations effectivement fournies, d'où le crédit restant.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 347), art. 5 à 7.

Remarques

Crédit annuel d'engagement et crédit-cadre «Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation» (J0022.00, V0271.00; AF des 17.12.2015 et 15.12.2016), voir tome 1, ch. C 11 et C 12.

A231.0144 PROJETS PILOTES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 352 460	1 600 000	107 192	-1 492 808	-93,3

Projets pilotes visant à développer et tester de nouvelles méthodes dans le domaine de l'exécution des peines et mesures. Les coûts reconnus du projet et de l'évaluation comprennent les charges de personnel et de biens et services et, éventuellement, les coûts d'investissement absolument nécessaires au projet pilote. Les bénéficiaires sont des cantons ou des institutions privées. Si le projet a lieu dans un établissement existant, seul le surcoût qu'il entraîne est pris en compte. Les contributions s'élèvent à 80 % au plus des coûts reconnus du projet ou de l'évaluation. Il est impossible de prédire le nombre de projets et s'ils répondent aux conditions pour être des projets pilotes. Les versements dépendent du nombre de projets pilotes reconnus, ce qui explique le solde de crédit.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 347), art. 8 à 10.

Remarques

Crédits d'engagement «Projets pilotes à partir de 2011» (V0047.02) et «Projets pilotes à partir de 2018» (V0047.03), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0145 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 052 303	1 180 600	1 040 091	-140 509	-11,9

Les contributions englobent la participation aux coûts administratifs généraux de Schengen et les contributions annuelles à la Conférence de La Haye et à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Concernant Schengen, le calcul se fonde sur le montant de référence des coûts administratifs généraux, majorés du renchérissement dans l'Union européenne depuis 2008. Les charges sont moindres que prévu au budget du fait du faible renchérissement et des fluctuations du taux de change. Lors de la séance du 25.9.2020, il a été décidé que la Commission internationale de l'état civil (CIEC) cesse ses activités et qu'il reste suffisamment de réserves pour financer les activités restantes. Depuis 2020, plus aucune contribution n'est donc versée à la CIEC.

Bases légales

Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (RS 0.362.37). Statut du 31.10.1951 de la Conférence de La Haye de droit international privé (RS 0.207). Statut organique du 15.3.1940 de l'Institut international pour l'unification du droit privé (RS 0.202). Protocole du 25.9.1950 relatif à la Commission internationale de l'état civil, avec protocole additionnel (RS 0.203).

A231.0146 CONTRIBUTIONS À LA FORMATION À L'AIDE AUX VICTIMES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	215 200	279 600	68 000	-211 600	-75,7

Cette aide financière vise à promouvoir la formation spécifique des professionnels de l'aide aux victimes, notamment dans les centres de consultation. Les contributions concernent des formations au niveau suisse ou régional qui s'adressent entre autres à des travailleurs sociaux ou à des psychologues. Calculées de manière forfaitaire, elles se montent généralement à 50 % des dépenses imputables. L'OFJ n'a pas d'influence sur les besoins financiers, qui dépendent des demandes d'aide financière à la formation. Diverses formations n'ont pu être données en raison de la pandémie.

Bases légales

LF du 23.3.2007 sur l'aide aux victimes (LAVI; RS 312.5), art. 31. O du 27.2.2008 sur l'aide aux victimes (OAVI; RS 312.57), art. 8.

A231.0148 CENTRE SUISSE COMPÉTENCES EXÉCUT. SANCTIONS PÉNALES (CSCSP)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 409 600	1 408 200	1 408 200	0	0,0

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, le 1.1.2008, la Confédération soutient le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire avec une contribution annuelle d'exploitation. Le montant effectif de la contribution se fonde sur le décompte final. Aucune contribution n'est octroyée au titre des repas et des nuitées. Les autres dépenses sont subventionnées à hauteur de 30 %.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 10a.

A231.0365 RÉPARATION POUR LES VICTIMES DE MESURES DE COERCITION

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	135 297 766	12 650 000	12 650 000	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>10 150 000</i>			

Toutes les victimes au sens de la loi ont droit à une contribution de solidarité. Sont victimes les personnes touchées par des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 qui ont subi une atteinte directe et grave à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle ou à leur développement mental. Quelques dossiers de 2019 étaient encore en suspens et n'ont pu être réglés qu'en 2020 (d'où la mutation de crédit). À la suite de la suppression du délai (de dépôt des demandes), des contributions ont pu être versées en 2020 à d'autres victimes. Des moyens supplémentaires sont disponibles dès 2021 pour la poursuite de la réparation.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13). O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

Remarques

Plafond des dépenses «Contribution de solidarité en faveur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance» (Z0062.00), voir tome 1, ch. C 21.

Mutations de crédits

- Report de crédit de 10 150 000 francs pour diverses demandes qui n'ont pu être tranchées définitivement en 2019 du fait d'oppositions.

A231.0379 SOUTIEN FINANCIER DES PROJETS D'ENTRAIDE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	144 524	2 000 000	396 585	-1 603 415	-80,2

Selon la LMCFA, l'OFJ peut prendre d'autres mesures comme soutenir, notamment financièrement, des projets d'entraide des organisations de victimes et de personnes concernées. Il peut également verser des aides financières, dispenser des conseils, formuler des recommandations ou encore assumer des patronages. Le nombre de demandes reçues a encore augmenté en 2020 à la suite du maintien de l'unité MCFA.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13), art. 17. O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131), art. 11.

A236.0103 SUBV. CONSTR., ÉTABL. EXÉC. PEINES ET MESURES/MAIS. ÉDUC.

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	45 434 100	45 388 700	45 388 700	0	0,0

La Confédération accorde des subventions, à hauteur de 35 %, pour la construction, l'extension et la transformation d'établissements privés ou publics d'exécution de peines pour adultes et de maisons d'éducation pour enfants, adolescents et jeunes adultes. Les coûts reconnus sont calculés sur la base de forfaits, en tenant compte du type et de la taille des établissements.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 2 à 4.

Remarques

Crédit-cadre «Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» (V0270.00; AF du 15.12.2016). Crédit annuel d'engagement «Établissements servant à l'exécution des peines et des mesures et maisons d'éducation» (J0002.00; AF du 17.12.2015), voir tome 1, ch. C 12.

A236.0104 SUBVENTIONS DE CONSTRUCTION POUR LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 000 000	11 988 000	-	-11 988 000	-100,0

La Confédération subventionne, sous conditions, la construction d'établissements pour la détention en phase préparatoire, la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et la détention pour insoumission. Le montant de la contribution dépend de la taille de l'établissement et du nombre de places destinées à la Confédération pour l'exécution des renvois à partir des hébergements fédéraux. Dans l'établissement d'Altstätten, un assainissement des sols a entraîné des retards dans les travaux, raison pour laquelle aucun versement n'a pu être fait en 2020.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 82, al. 1. O du 11.8.1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE; RS 142.281), art. 15.

Remarques

Crédit d'engagement «Financement de la détention administrative» (V0245.00; AF du 11.12.2014), voir tome 1, ch. C 12.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total sans incidences financières	45 745 302	57 376 700	45 291 528	-12 085 172	-21,1

Réévaluations afférentes aux crédits A236.0103 «Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» et A236.0104 «Subventions de construction pour la détention administrative». Les charges sont inférieures à la somme budgétisée, en raison du remboursement de contributions à des investissements (voir crédit E132.0001 «Remboursement de contributions à des investissements») et des retards pris par le versement de subventions dans le domaine de la détention administrative.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Combattre la grande criminalité
- Protéger les personnes et les bâtiments sous la responsabilité de la Confédération
- Développer et assurer le fonctionnement des systèmes d'information et des centres de compétences nationaux
- Piloter la coopération policière nationale et internationale

PROJETS 2020

- Interopérabilité (développement de l'acquis de Schengen): adoption du message ad hoc par le Conseil fédéral
- Révision de la loi sur les profils d'ADN: prise de connaissance des résultats de la procédure de consultation et détermination des étapes suivantes
- Passenger Name Records (PNR): décision du Conseil fédéral sur les étapes suivantes
- Programme Prüm Plus: approbation du message (Prüm, Eurodac et PCSC) par le Conseil fédéral
- Révision de la LSIP – loi de coordination policière: ouverture de la procédure de consultation par le Conseil fédéral
- FMÜ-P4 (renouvellement de la surveillance des télécommunications): décision d'adjudication pour la réalisation du système
- Plateforme de recherche nationale: libération de la phase de conception

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Dans l'ensemble, les projets 2020 ont été mis en œuvre conformément à ce qui était prévu. La révision de la LSIP a pris du retard en raison d'un besoin accru d'harmonisation avec la nouvelle loi sur la protection des données et la nouvelle loi définissant les tâches d'exécution de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF). Le message relatif au programme Prüm Plus doit être traité par le Conseil fédéral en février 2021 et la libération de la phase de conception de la plateforme de recherche nationale (PRN) est prévue pour mars 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	14,7	17,4	17,0	2,2	15,2
Recettes d'investissement	0,2	–	0,3	0,1	77,7
Charges	254,4	294,8	284,5	30,1	11,8
Charges propres	230,7	256,6	247,1	16,4	7,1
Charges de transfert	23,6	38,2	37,4	13,8	58,3
Dépenses d'investissement	5,1	6,2	4,2	-0,9	-16,9

COMMENTAIRE

Les revenus sont essentiellement composés de la part des émoluments revenant à l'Office fédéral de la police (fedpol) en relation avec la production des documents d'identité, des remboursements des cantons pour l'exploitation commune du Service de protection des témoins et des prestations de lutte contre la criminalité sur Internet.

Les charges de fedpol comprennent 87 % de charges propres et 13 % de dépenses de transfert. Les charges propres sont majoritairement formées des charges de personnel et des charges de biens et services liées à l'informatique. Les dépenses de transfert contiennent les indemnités versées aux cantons et aux villes ayant effectué des tâches de protection durables et extraordinaires et les contributions à des organisations internationales, notamment les contributions liées à Interpol et à Schengen/Dublin. Les charges de fedpol en matière de dépenses de transfert sont pour la plupart fortement liées et donc peu contrôlables. Les charges propres sont en hausse par rapport à l'année précédente. Cela est dû à des surcoûts du personnel affecté à la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi qu'à une hausse des coûts d'installation et des charges de personnel liés aux prestations de site par suite du déménagement au nouveau site de la Guisanplatz. Les charges propres sont toutefois inférieures au budget 2020: outre les retards pris par les projets informatiques, la pandémie de coronavirus a aussi entraîné une diminution des dépenses, par exemple en termes de frais de voyage ou de formation et de perfectionnement.

GP 1: LUTTE CONTRE LA GRANDE CRIMINALITÉ

MANDAT DE BASE

Dans sa fonction d'office central de police criminelle et de police judiciaire, fedpol apporte son concours aux enquêtes pénales du Ministère public de la Confédération (MPC) et d'autorités cantonales ou étrangères en fournissant les prestations de coordination et de soutien nécessaires pour élucider les infractions. fedpol mène également des enquêtes de police préliminaires de manière autonome et gère le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent et le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet. fedpol met en œuvre des mesures de prévention de la criminalité et prononce des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure et extérieure.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,0	2,3	2,1	-0,3	-11,5
Charges et dépenses d'investissement	88,5	102,9	100,9	-2,0	-1,9

COMMENTAIRE

Une part de 41 % des dépenses totales dues aux charges de fonctionnement de fedpol concernent le groupe de prestations 1. Pour l'essentiel, les dépenses sont composées des charges de personnel, des participations aux coûts de biens et services et aux coûts d'exploitation, comme les loyers et les dépenses informatiques, et des dépenses pour couvrir les coûts liés à des procédures d'enquête portant sur des cas précis. La diminution des charges correspond à la part du groupe de prestations dans les charges de fonctionnement. Les prestations que fedpol consacre à la lutte contre le blanchiment d'argent et au Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet sont attribuées depuis 2020 au groupe de prestations 1, ce qui explique les coûts supérieurs à 2019 (effet inverse dans le groupe de prestations 3).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Police judiciaire de la Confédération: fedpol remplit de manière efficiente et efficace les exigences dans le cadre des procédures de police judiciaire menées sous la conduite du MPC			
- Niveau de satisfaction des procureurs quant aux prestations en faveur du MPC (échelle 1 à 10)	-	8,0	6,0
Office central de police criminelle: l'efficacité et l'efficience des prestations de soutien et de coopération en faveur des autorités nationales et internat. dans la poursuite de la criminalité transfrontalière et de la grande criminalité sont assurées			
- Taux de transmission des communications en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (% min.)	-	65	36
- Niveau de satisfaction des autorités partenaires nationales (échelle 1 à 10)	-	8,0	8,0
Prévention de la criminalité: les mesures de prévention de la criminalité sont adéquates, efficaces et efficientes			
- Les mesures financées font l'objet d'une évaluation annuelle (oui/non)	-	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs visés par le groupe de prestations «Lutte contre la grande criminalité» ont été partiellement atteints.

Degré de satisfaction des procureurs et procureures quant aux prestations fournies au MPC: des mesures visant à augmenter la satisfaction ont été prises conjointement avec le MPC.

Taux de transmission des communications en matière de lutte contre le blanchiment d'argent: l'écart est dû à une modification des paramètres de mesure du taux de transmission, qui est liée à l'introduction d'un nouveau système de traitement.

GP 2: PROTECTION DES PERSONNES ET DES BÂTIMENTS

MANDAT DE BASE

fedpol veille à la sécurité des personnes et des bâtiments sous la responsabilité de la Confédération, en Suisse et à l'étranger. La police fédérale ordonne des mesures de sécurité en faveur de personnes de la Confédération ainsi que de celles qui jouissent d'une protection en vertu du droit international public et assure la protection des bâtiments de la Confédération et des représentations étrangères. Elle est chargée de recruter et de former des gardes de sûreté dans l'aviation ainsi que de planifier et de surveiller les interventions. Enfin, fedpol coordonne et dirige la gestion de situations particulières et extraordinaires (enlèvements, prises d'otages, actes de chantage ou attentats terroristes en Suisse ou à l'étranger, s'ils impliquent des victimes ou des auteurs suisses).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,5	0,3	-0,2	-31,0
Charges et dépenses d'investissement	23,0	29,4	28,8	-0,6	-1,9

COMMENTAIRE

Environ 12 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. Les tâches de police de sécurité en lien avec la protection de personnes et de bâtiments dépendent des événements et de la menace concrète. La baisse des charges correspond à la part du groupe de prestations dans les charges de fonctionnement. Les coûts supérieurs à l'année précédente résultent de la hausse des charges liées aux prestations d'installation et de site.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Protection de personnes: les mesures de prot. en faveur de personnes de la Confédération et de personnes jouissant d'une prot. en vertu du droit internat. publ. sont ordonnées de manière adaptée aux circonstances			
- Atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle de personnes pour lesquelles des mesures de protection ont été ordonnées (nombre, max.)	0	0	0
Gestion des événements: grâce à son organisation d'intervention, fedpol est à même d'intervenir à tout moment pour maîtriser les situations particulières ou extraordinaires en collaboration avec ses partenaires			
- Satisfaction des partenaires quant aux prestations de l'organisation d'intervention de fedpol (échelle 1 à 10)	-	9,0	9,0
Protection de bâtiments: les prescriptions et recommandations pour la protection des bâtiments de la Confédération et des représentations étrangères sont émises de manière adaptée à la situation			
- Dommages importants causés à des objets placés sous protection car fortement menacés (CHF, max.)	0 500 000		0
Sécurité du trafic aérien: les gardes de sûreté sont dûment formés et leurs interventions font l'objet d'une planification ciblée en fonction des menaces, afin d'assurer la sécurité à bord des aéronefs suisses dans le trafic aérien international			
- Gardes de sûreté d'organisations partenaires dûment formés (% min.)	91	90	95

COMMENTAIRE

Les objectifs fixés pour le groupe de prestations «Protection de personnes et de bâtiments» ont été atteints, voire dépassés. *Sécurité du trafic aérien:* le nombre de gardes de sûreté engagés dans l'aviation a dépassé le niveau prescrit grâce au nombre important de gardes de sûreté ayant achevé leur formation.

GP 3: SYSTÈMES D'INFORMATION ET CENTRES DE COMPÉTENCES

MANDAT DE BASE

fedpol est l'autorité de surveillance et le centre de compétences en matière d'armes et d'explosifs et est aussi chargée du passeport et de la carte d'identité suisses. Elle développe et assure le fonctionnement des systèmes nationaux d'information et les met à la disposition des autorités de sécurité et de migration de la Confédération et des cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	10,5	12,4	10,2	-2,2	-18,0
Charges et dépenses d'investissement	23,0	21,4	16,4	-5,0	-23,3

COMMENTAIRE

Les revenus sont inférieurs aux chiffres inscrits au budget. Cela s'explique par le fait que le nombre de documents d'identité produits a été moins important que prévu. Le groupe de prestations 3 totalise 6 % des charges de fonctionnement. Outre les charges de personnel, les coûts d'exploitation et de développement de systèmes d'information de police administrative constituent un poste de dépenses important. Les charges et les investissements sont inférieurs à ce qui avait été prévu, en raison de retards et de reports dans le développement des systèmes d'information. La baisse des coûts par rapport à 2019 est due à un transfert de prestations vers le groupe de prestations 1 (voir ce groupe).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Prestations de service: les centres de compétences en matière d'explosifs/armes et de papiers d'identité fournissent leurs prestations conformément aux besoins et dans la qualité requise			
– Part des décisions prises dans les délais prescrits (% , min.)	–	99	100
Coopération: les partenaires nationaux ont accès aux outils indispensables à une coopération ciblée et efficace			
– Disponibilité des systèmes d'information de police administrative et de soutien policier (% , min.)	99	96	99
Documents d'identité: les documents d'identité suisses sont établis dans les délais prescrits par la loi (en Suisse: 10 jours ouvrables; à l'étranger: 30 jours ouvrables)			
– Part des documents d'identité établis dans les délais prescrits (% , min.)	100	99	100

COMMENTAIRE

Les objectifs visés par le groupe de prestations «Systèmes d'information et centres de compétences» ont été dépassés. La forte disponibilité des prestations et des systèmes a pu être maintenue.

GP 4: PILOTAGE DE LA COOPÉRATION POLICIÈRE

MANDAT DE BASE

fedpol coordonne les enquêtes nationales et internationales et, 24 heures sur 24, met ses instruments de coopération à la disposition de ses partenaires. Elle assume par ailleurs le rôle de bureau central national pour Interpol, Europol et pour les recherches Schengen (bureau SIRENE). Enfin, elle est responsable de la conduite des attachés de police à l'étranger et gère les centres de coopération policière et douanière (CCPD) en collaboration avec la France et l'Italie.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	2,9	2,1	4,5	2,4	109,7
Charges et dépenses d'investissement	97,0	104,8	100,7	-4,1	-3,9

COMMENTAIRE

Les revenus supérieurs aux valeurs du budget n'ont pas d'incidences financières. Il s'agit de prestations propres issues de projets en cours, qui sont portées à l'actif. 41 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 4. Pour l'essentiel, les dépenses sont composées des charges de personnel et des dépenses informatiques liées aux systèmes complexes de coopération nationale et internationale. Les charges et les investissements de ce groupe de prestations sont inférieurs à la planification. Cela s'explique principalement par les priorisations de projet qui ont été effectuées en raison du manque de ressources du prestataire informatique interne à la Confédération.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Coopération policière: les instruments au service de la coopération policière internationale sont cohérents et correspondent aux intérêts de la Suisse			
– Les coopérations policières existantes et les accords dans ce sens font l'objet d'une évaluation annuelle (oui/non)	–	oui	oui
Échange d'informations et recherches: l'échange d'informations de police est assuré en permanence et les mesures communes sont accomplies à temps			
– Part des délais tenus lors des échange d'informations urgents avec le SIS, Interpol et Europol (% min.)	95	95	95
Analyses et rapports: fedpol fournit à ses partenaires des recommandations, des informations importantes, ainsi que des indications sur la procédure à lancer			
– Satisfaction des destinataires quant aux rapports (échelle 1 à 10)	–	8,0	8,0

COMMENTAIRE

Les objectifs du groupe de prestations «Pilotage de la coopération policière» ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	14 735	17 423	17 113	-310	-1,8
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	14 735	17 423	17 113	-310	-1,8
Charges / Dépenses	259 325	301 075	288 587	-12 489	-4,1
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	231 570	258 433	246 831	-11 602	-4,5
<i>Transfert de crédits</i>		3 300			
<i>Cession</i>		3 022			
Crédits ponctuels					
A202.0110 Renouvellement passeport et carte d'identité suisses	2 332	2 888	2 704	-184	-6,4
<i>Transfert de crédits</i>		-150			
<i>Cession</i>		410			
A202.0170 Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	1 779	1 545	1 545	0	0,0
<i>Cession</i>		1 545			
Domaine des transferts					
GP 2: Protection de personnes et bâtiments					
A231.0149 Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	17 077	24 052	23 446	-606	-2,5
GP 3: Systèmes d'information et centres de compétences					
A231.0151 Autres indemnités aux cantons et à des org. nationales	4 802	5 760	5 664	-96	-1,7
<i>Supplément</i>		500			
GP 4: Pilotage de la coopération policière					
A231.0150 Contributions à des organisations internationales	1 765	8 397	8 397	0	0,0
<i>Dépassement de crédits (art. 35, let. b, LFC)</i>		4 782			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	14 735 467	17 422 900	17 112 924	-309 976	-1,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>8 394 412</i>	<i>17 422 900</i>	<i>12 703 788</i>	<i>-4 719 112</i>	<i>-27,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>6 341 055</i>	<i>-</i>	<i>4 409 137</i>	<i>4 409 137</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes tirées des émoluments pour les autorisations de fabrication et d'importation de matières explosives et d'engins pyrotechniques à usage civil et les recettes provenant de la production de documents de voyage suisses. En font aussi partie les remboursements de la participation des cantons à l'exploitation du Service de protection des témoins de fedpol et au Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI), qui est géré par la Confédération et les cantons.

On constate une baisse de revenus par rapport au budget 2020. Les principales raisons sont une diminution des recettes tirées des émoluments liés à la production des passeports et des cartes d'identité, consécutive à des déplacements moins nombreux et un moindre soutien apporté aux coûts d'exploitation du SIS II provenant du Fonds pour la sécurité intérieure de l'UE. Les revenus sans incidences financières sont des inscriptions à l'actif sans incidences sur le budget provenant de prestations propres.

Bases légales

O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS 172.041.0). O du 4.5.2016 sur les émoluments de fedpol (OEmol-fedpol; RS 172.043.60). O générale du 8.9.2004 sur les émoluments (OGEml; RS 172.041.1). O du 27.11.2000 sur les explosifs (OExpl; RS 941.411), art. 112a à 116. O du 2.7.2008 sur les armes (OArm; RS 514.541), art. 55 à 57. O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS 143.11), art. 45 à 50 et 53, et annexe 3. LF du 23.12.2011 sur la protection extraprocédurale des témoins (Ltém; RS 312.2), art. 28 et 29. O du 7.11.2012 sur la protection extraprocédurale des témoins (OTém; RS 312.21), art. 24. Convention administrative du 19.12.2001 conclue entre le DFJP et la CCDJP (convention SCOCI).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	231 569 539	258 432 593	246 830 794	-11 601 799	-4,5
<i>dont mutations de crédits</i>		6 322 793			
<i>avec incidences financières</i>	174 952 410	194 077 393	180 950 248	-13 127 145	-6,8
<i>sans incidences financières</i>	5 569 634	4 706 600	5 761 033	1 054 433	22,4
<i>Imputation des prestations</i>	51 047 495	59 648 600	60 119 512	470 912	0,8
Charges de personnel	152 896 186	162 379 600	159 833 821	-2 545 779	-1,6
<i>dont location de services</i>	214 032	-	94 218	94 218	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	68 999 509	85 121 393	77 295 405	-7 825 988	-9,2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	42 165 404	47 341 293	44 019 224	-3 322 069	-7,0
<i>dont charges de conseil</i>	569 770	775 000	190 259	-584 741	-75,5
Charges d'amortissement	4 736 032	4 706 600	5 761 033	1 054 433	22,4
Dépenses d'investissement	4 937 812	6 225 000	3 940 534	-2 284 466	-36,7
Postes à plein temps (Ø)	856	910	915	5	0,5

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel sont légèrement inférieures au montant inscrit au budget (- 2,5 mio). La situation durablement tendue en matière de sécurité, conjuguée avec un volume de projets toujours important pour les nouvelles tâches, met les ressources à rude épreuve. La gestion rigoureuse de l'organisation et des postes vacants a permis de réduire de 2,1 millions (1,3 %) les charges budgétées pour les ressources utilisées et les cotisations de l'employeur. Les formations et perfectionnements agendés n'ont pas pu être réalisés dans la mesure prévue et sont inférieurs de 0,4 million aux prévisions budgétaires. Les ressources moyennes utilisées sont actuellement un peu en dessous de l'année précédente. La fluctuation à peine plus sensible par rapport à 2019 y a contribué. Les charges de personnel ont ainsi été réduites et une moyenne de 915 EPT (budget 2020: 910 EPT) ont pu être financés. Les soldes horaires positifs des collaborateurs ont pu être maintenus à un niveau stable.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 3,3 millions au montant inscrit au budget. L'important volume du projet de près de 15 millions prévus pour le renouvellement ou le développement d'applications, de réseaux et d'infrastructures essentiels dans le contexte policier national et international n'a pas pu être mis en œuvre dans la mesure prévue. Les priorités fixées en raison de la difficulté qu'a rencontrée le prestataire informatique interne à la Confédération, le Centre de services informatiques DFJP (CSI-DFJP), à fournir ses prestations ont entraîné des retards dans différents projets, d'où la constitution de réserves affectées pour les grands projets. Le budget d'exploitation et d'entretien n'a pas non plus été utilisé dans son intégralité. Les prestations de maintenance des appareils et d'assistance fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication étaient inférieures à la valeur budgétée.

Les fonds utilisés au titre des *charges de conseil* sont inférieurs aux prévisions budgétaires. Seuls quelques cas spécifiques ont requis des prestations de conseil externe. Une étude d'experts issus du domaine de la lutte contre la traite des êtres humains n'a en outre pas pu être finalisée comme prévu.

Les *autres charges* de 33,1 millions comprennent des charges liées aux immeubles d'un montant de 23,1 millions, les transports, les fournitures de bureau, des prestations et des frais de 6,2 millions ainsi que d'autres charges d'exploitation comme l'équipement et les dépenses d'exploitation des centres de coopération policière et douanière pour un montant de 3,3 millions. Dans ce domaine, la baisse des charges par rapport au budget est de 5,1 millions. Les frais, les manifestations, les transports et l'équipement ont contribué à cet écart à hauteur de 2,6 millions en raison de la pandémie. Les autres écarts importants résultent d'acquisitions non réalisées de biens matériels pour des raisons liées aux enquêtes et d'une réduction des dépenses de fournitures de bureau.

Dépenses d'investissement

Les *dépenses d'investissement* sont inférieures de 2,3 millions à la valeur budgétisée, ce qui s'explique tout d'abord par le cofinancement d'un projet par l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) à hauteur de 1,1 million. La centralisation du site de fedpol à la Guisanplatz crée des synergies dans la gestion des véhicules, d'où une réduction de dépenses de près de 0,3 million. Les projets d'acquisition de véhicules d'intervention et de systèmes de radio de police pour un montant de 0,6 million ont subi des retards de livraison. Des réserves affectées sont créées à cet effet.

Mutations de crédits

- Cessions de 3 022 400 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants.
- Transferts de crédits des unités administratives (4,7 mio): 2 626 693 francs du Secrétariat général du DFJP (SG-DFJP) pour le programme de développement de Schengen, 266 500 francs pour les services d'accueil et les prestations de sécurité (140 000 francs de l'Office fédéral de la justice [OFJ], 75 600 francs de la Chancellerie fédérale [ChF] et 50 900 francs de l'Administration fédérale des douanes [AFD]), 189 100 francs du programme de surveillance des télécommunications du CSI-DFJP pour l'acquisition du nouveau système d'enquêtes, 559 500 francs de l'AFD pour le cofinancement de l'infrastructure forensique ainsi que 1 100 000 francs de l'OFCL pour le cofinancement du projet «Centrale d'alarme de l'administration fédérale CAAF».
- Transferts de crédits à des unités administratives (1,4 mio): 91 400 francs à la ChF pour la centralisation des services de traduction en anglais et 1 350 000 francs au SG-DFJP pour le développement de Schengen/Dublin (contribution financière de fedpol).

Remarques

Conditions-cadres de l'utilisation des crédits (AF Ib du 12.12.2019, annexe 2 portant sur l'art. 2):

Les ressources supplémentaires de 0,6 million que le Parlement a portées au budget 2020 au titre des charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) ont été affectées en totalité à l'augmentation des charges de personnel pour la lutte contre la pédocriminalité.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Lutte contre la grande criminalité		GP 2: Protection de personnes et bâtiments		GP 3: Systèmes d'information et centres de compétences	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	89	101	23	29	23	16
Charges de personnel	62	72	16	21	11	5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	22	25	5	7	12	11
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	11	10	2	2	10	9
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	-	0	0
Charges d'amortissement	2	3	1	1	0	0
Dépenses d'investissement	2	2	2	-	0	0
Postes à plein temps (Ø)	337	423	138	150	70	42

GP 4: Pilotage de la coopération policière		
	C 2019	C 2020
mio CHF		
Charges et dépenses d'investissement	97	101
Charges de personnel	64	62
Charges de biens et services, charges d'exploitation	30	35
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	19	23
<i>dont charges de conseil</i>	0	0
Charges d'amortissement	2	2
Dépenses d'investissement	1	2
Postes à plein temps (Ø)	311	300

A202.0110 RENOUVELLEMENT PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ SUISSES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	2 332 016	2 888 300	2 703 980	-184 320	-6,4
<i>dont mutations de crédits</i>		260 000			
<i>avec incidences financières</i>	1 185 623	2 888 300	1 635 821	-1 252 479	-43,4
<i>Imputation des prestations</i>	1 146 393	–	1 068 158	1 068 158	–
Charges de personnel	909 319	723 800	758 670	34 870	4,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 422 697	2 164 500	1 945 310	-219 190	-10,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1 192 754	2 164 500	1 086 955	-1 077 545	-49,8
<i>dont charges de conseil</i>	147 496	–	166 308	166 308	–
Postes à plein temps (Ø)	6	6	5	-1	-16,7

Le projet «Renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses» est composé de trois parties: le renouvellement du passeport, celui de la carte d'identité et la création d'une identité électronique (e-ID). Des réceptions partielles ont pu être réalisées en 2020 pour les projets de renouvellement du passeport et de la carte d'identité. Les travaux de réception ont été compliqués par la pandémie de coronavirus du fait que certains fournisseurs sont situés à l'étranger, mais ils se poursuivront en 2021. Un référendum a été lancé contre la loi sur l'e-ID (la votation référendaire aura lieu le 7.3.2021), retardant en partie les travaux de mise en œuvre prévus.

Le crédit budgété est presque épuisé. Le financement du projet jusqu'à son terme est assuré à ce jour par des réserves affectées déjà constituées.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* dépassent légèrement les prévisions budgétaires. Il est nécessaire d'engager des spécialistes pour accomplir les travaux complexes liés au projet.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La configuration de l'architecture destinée à l'e-ID s'est révélée plus simple qu'anticipé. Les dépenses pour les prestations de développement du CSI-DFJP au titre des *charges de biens et services liées à l'informatique* ont donc été bien moins élevées que prévu. Les autres charges d'exploitation ont quelque peu dépassé les prévisions. Il s'agit en l'occurrence de prestations externes pour le projet de carte d'identité qui avaient été reportées à 2020.

Dépenses d'investissement

En raison des retards susmentionnés pris par les trois projets, aucun *investissement* n'a pu être fait durant l'exercice comptable 2020.

Mutations de crédits

- Cession d'un montant de 410 000 francs par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération pour la mise en œuvre d'une identité électronique valable en Suisse et à l'étranger (convention relative à l'objectif de mise en œuvre OMO8 Cyberadministration suisse).
- Transferts de crédits d'un montant de 150 000 francs à l'OFJ pour l'objectif de mise en œuvre OMO8 (Cyberadministration suisse).

Bases légales

LF du 22.6.2001 sur les documents d'identité (LDI; RS 143.7).

Remarques

Crédit d'engagement «Renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses» (V0224.00; AF des 13.12.2012 et 14.12.2017), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0170 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Total	1 779 246	1 544 863	1 544 863	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		1 544 863			
<i>avec incidences financières</i>	-	1 544 863	228 703	-1 316 160	-85,2
<i>Imputation des prestations</i>	1 779 246	-	1 316 160	1 316 160	-

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications servant à établir les passeports et cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR). Elle sert également aux autorités de contrôle à la frontière pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme ont une durée de vie fixée à dix ans au plus, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement s'effectue dans le cadre du programme ESYSP et sous l'égide du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en collaboration avec fedpol, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), l'AFD et les représentants des services cantonaux. Depuis 2018, les moyens destinés au programme ESYSP sont budgétisés de manière centralisée au SEM (crédit de programme) et sont attribués par des cessions en cours d'année aux unités administratives (fedpol, AFD et DFAE).

Mutations de crédits

- Cession d'un montant de 1 819 200 francs par le SEM pour la mise en œuvre du programme ESYSP relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques.
- Cession au SEM de 274 337 francs pour la rétrocession des fonds non utilisés du programme ESYSP.

Bases légales

AF du 14.6.2017 relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP; FF 2017 4147).
AF du 13.6.2008 «Reprise du règlement (CE) n° 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF 2008 4813).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00-V0296.01), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	-	12 148 000	12 148 000
Constitution à partir du compte 2019	-	3 700 000	3 700 000
Dissolution/utilisation	-	-6 892 000	-6 892 000
État au 31.12.2020	-	8 956 000	8 956 000
Demande de constitution à partir du compte 2020	-	4 801 800	4 801 800

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Au cours de l'exercice comptable 2020, des réserves affectées ont été dissoutes à hauteur de 6 892 000 francs.

En 2019 et 2020, 2 604 200 francs de la réserve affectée «Développement et versions des systèmes d'information de police» ont été utilisés. Ce montant comprend aussi 220 000 francs dédiés au projet e-prex. 120 000 francs de cette réserve n'étant plus nécessaires, ils sont dissous. Le solde de cette réserve est également dissous et transféré dans deux nouvelles réserves affectées sous des rubriques distinctes. Les aménagements pour les utilisateurs de la Guisanplatz ont été réalisés entre-temps et la réserve affectée correspondante de 2 850 000 francs a été dissoute. Enfin, les investissements liés à la réserve affectée «Remplacement de la Centrale d'alarme de la Confédération» ont été réalisés et la réserve de 250 000 francs a été dissoute sans incidence sur le résultat.

État des réserves

Les réserves affectées existantes de près de 9 millions sont imputées aux projets de renouvellement du passeport et de la carte d'identité ainsi que d'introduction de l'e-ID (crédit individuel A202.0110).

Demande de constitution de nouvelles réserves

De nouvelles réserves affectées doivent être constituées à hauteur de 4 801 800 francs.

— Projet précurseurs d'explosifs e-prex

696 600

Les priorités de nature politique et le manque de ressources ont retardé le projet e-prex. Il s'agit d'une application e-Gov visant à gérer la législation en matière de précurseurs d'explosifs. Le projet doit être achevé à la fin de 2022. Son retard était jusqu'ici couvert par la réserve «Développement et versions des systèmes d'information de police». Le montant de 696 600 francs sera maintenu sous une rubrique distincte dans cette nouvelle réserve affectée.

— Programme d'architecture MV5

1 021 300

Il subsiste de la réserve «Développement et versions des systèmes d'information de police», sous la rubrique Architecture, 371 300 francs destinés aux projets Fraude, Hoogan et Armada. En 2020, le prestataire interne à la Confédération n'a pas été en mesure d'assurer les prestations prévues et toujours nécessaires aux projets de développement supplémentaires à hauteur de 500 jours ou 650 000 francs. Une réserve affectée indépendante doit être constituée à cet effet sous le titre «Programme d'architecture MV5». La mise en œuvre du programme MV5 se fait parallèlement au développement des autres projets concernés. La mise en œuvre de la plupart des projets restants se fera jusqu'en 2022. La nouvelle réserve «Programme d'architecture MV5» comprend ainsi 1 021 300 francs.

— Programme Prüm Plus

320 000

Seule une partie des travaux prévus du prestataire informatique interne à la Confédération pour le projet stratégique Prüm Plus a pu être effectuée en 2020, ce qui a retardé la phase d'initialisation. Les jours-personnes prévus et budgétés pour 2020 ne pourront donc être récupérés qu'en 2021, d'où la nécessité de constituer une réserve affectée.

— Renouvellement de l'infrastructure à clé publique pour eDocuments (eDoc-PKI)

802 400

L'infrastructure à clé publique pour documents d'identité biométriques (eDoc-PKI) sert à établir des documents électroniques suisses et à garantir leur authenticité. Le manque de ressources du prestataire, la lourdeur des processus d'acquisition et la non-réalisation des objectifs fixés pour le cycle de vie entraînent un report des activités prévues pour 2020 à 2021.

— Exploitation des synergies de l'infrastructure informatique du site de G1 – Projet KNOX

1 322 200

La projet KNOX a été lancé en 2020 pour uniformiser l'infrastructure informatique du site de G1 et en exploiter les synergies. Une infrastructure gérée par le CSI-DFJP permettra de remplacer à moyen terme les plateformes matérielles hétérogènes et d'en assurer un fonctionnement à la fois plus flexible et plus économique. La définition de l'architecture ne pourra débuter qu'en 2021 en raison de la pandémie. L'achat de matériel et de licences prévu et budgété pour 2020 ne se fera donc qu'en 2021.

— Acquisition de systèmes radio de police

306 400

D'importantes vérifications techniques et des retards de livraison subis par le producteur ont empêché de conclure comme prévu l'acquisition budgétée pour 2020. La livraison ne sera possible qu'en 2021.

— Remplacement de véhicules d'intervention

332 900

L'acquisition prévue de plusieurs véhicules d'intervention a pris du retard en raison d'une reconversion du producteur. Les véhicules commandés ne seront livrés qu'en 2021.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: PROTECTION DES PERSONNES ET DES BÂTIMENTS

A231.0149 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	17 077 079	24 052 400	23 446 367	-606 033 -2,5

Villes et cantons sont indemnisés lorsqu'ils exécutent, sur mandat de la Confédération, des tâches de protection périodiques ou permanentes (tâches de police de sécurité, tâches de protection) dont le coût dépasse 5 % de la charge salariale annuelle du corps de police concerné ou 1 million de francs. Les indemnités, fixées pour trois ans, sont calculées sur la base du volume des interventions des trois années précédentes des polices des cantons de Berne, de Genève, de Zurich et du Tessin, ainsi que de la police de la ville de Zurich. Dans le cadre du budget 2020, la responsabilité de l'indemnisation des mesures de protection liées au Forum économique mondial (WEF) est transférée du SECO à fedpol.

La contribution de la Confédération aux coûts de sécurité civile du WEF 2020 était légèrement inférieure à la valeur budgétée de près de 3,7 millions.

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2. O du 27.6.2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF; RS 120.72), art. 7 et 12a à 12c.

Remarques

Crédits d'engagement «WEF, mesures de sécurité prises par le canton des Grisons, 2019 à 2021» (V0317.00) et «Indemnité pour tâches de protection permanentes 2020-2024» (V0321.00), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: SYSTÈMES D'INFORMATION ET CENTRES DE COMPÉTENCES

A231.0151 AUTRES INDEMNITÉS AUX CANTONS ET À DES ORG. NATIONALES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	4 801 816	5 760 000	5 663 562	-96 439	-1,7
<i>dont mutations de crédits</i>		500 000			

Les autres indemnités comprennent, pour l'essentiel, les contributions fédérales à la Prévention suisse de la criminalité (PSC), à l'Institut suisse de police (ISP) et au Forensische Institut Zürich (FOR) pour l'accomplissement de tâches dans les secteurs de la chimie analytique des explosifs, de la pyrotechnie et du désamorçage des dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels. fedpol fournit en outre des aides financières à des organisations qui mettent en œuvre des mesures destinées à prévenir les infractions liées à la traite d'êtres humains et à la prostitution, à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et finance aussi des mesures visant à garantir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 500 000 francs visant à couvrir les aides financières supplémentaires convenues à la fin de janvier 2020 et non prévues dans le budget 2020 dans le cadre de l'ordonnance sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier (OSMP; RS 311.039.6)

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2. O du 30.11.2001 concernant l'exécution de tâches de police judiciaire au sein de l'Office fédéral de la police (RS 360.1), art. 10a. O du 23.10.2013 contre la traite des êtres humains (RS 311.039.3), section 3. O du 18.11.2015 sur les mesures de prévention des infractions liées à la prostitution (RS 311.039.4), section 3. O du 16.5.2018 contre la radicalisation et l'extrémisme (RS 311.039.5), section 4.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4: PILOTAGE DE LA COOPÉRATION POLICIÈRE

A231.0150 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	1 765 191	8 397 000	8 396 995	-5	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		4 781 500			
<i>avec incidences financières</i>	1 765 191	3 615 500	2 151 970	-1 463 530	-40,5
<i>sans incidences financières</i>	-	4 781 500	6 245 025	1 463 525	30,6

Ces crédits englobent, outre la contribution suisse à l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), la participation aux coûts de développement et d'exploitation des systèmes d'information Schengen de l'UE, la contribution annuelle au titre de la charte du Groupe Egmont concernant les cellules de renseignement financier et la contribution annuelle au Répertoire de clés publiques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (RCP OACI).

Les dépenses correspondent aux valeurs budgétisées. L'arrangement complémentaire relatif à la participation de la Suisse à l'agence IT de l'UE eu-LISA étant entré en vigueur en mars 2020, le compte prend en considération les contributions à verser à titre rétroactif via un compte de régularisation.

Mutations de crédits

- Dépassement de crédit non soumis à autorisation de 4 781 500 francs dû au fait que les fonds nécessaires au compte de régularisation passif n'étaient pas budgétés (couverture des contributions à verser à titre rétroactif à l'agence IT de l'UE eu-LISA)

Bases légales

CP du 21.12.1937 (RS 311.0), art. 353. Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (AAS; RS 0.362.31), art. 11. Signature par le Conseil fédéral de la charte du Groupe Egmont concernant les cellules de renseignement financier le 21.12.2007 dans le cadre de l'art. 183 Cst.

INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Fournir des renseignements et des avis de droit aux tribunaux et aux administrations, au Parlement fédéral et aux parlements cantonaux, ainsi qu'aux avocats, notaires et particuliers
- Promouvoir la recherche en droit comparé, en droit d'autres pays et en droit international public par le soutien aux universités et aux hautes écoles suisses et étrangères, et par ses propres travaux de recherche
- Gérer une bibliothèque spécialisée: mettre à jour et compléter la collection d'ouvrages juridiques et prêter assistance aux lecteurs
- Fournir des prestations à des bibliothèques juridiques

PROJETS 2020

- Travaux de mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé (LISDC): élaboration de divers règlements
- Travaux de recherche sur le thème «Entreprises et droits de l'homme»: manifestation concernant certaines conditions du droit du travail que doivent respecter les employeurs en relation avec les personnes en situation de handicap
- Échanges scientifiques avec des établissements de recherche dans le domaine du droit comparé, dans le but de développer des coopérations à l'avenir: séminaire conjoint avec d'autres institutions
- Refonte de l'image publique de l'institut: fin de la planification des mesures possibles
- Mesures visant à permettre à l'équipe de la bibliothèque d'assurer la migration des métadonnées et d'adapter les processus de travail, suite à la décision du Conseil de l'institut concernant l'intégration dans le futur réseau de bibliothèques: mise en œuvre du nouveau système de gestion de la bibliothèque

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

À l'exception des manifestations (restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19), toutes les étapes clés ont été franchies.

Projet 1: Un règlement d'organisation détaillé a été rédigé et soumis au Conseil de l'institut pour discussion; une version remaniée de la réglementation des signatures est aussi en voie d'être adoptée.

Projet 2: Concernant la thématique «Entreprises et droits de l'homme», un colloque en ligne consacré à la durabilité dans le droit international en matière d'investissements a été organisé conjointement avec la Société suisse de droit international et l'Université de Lausanne. Quant au colloque prévu sur les personnes en situation de handicap, son contenu thématique a été défini sur la base de la nouvelle orientation stratégique escomptée. La manifestation a toutefois dû être reportée à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

Projet 3: Le séminaire n'a pas pu avoir lieu en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Il a néanmoins été possible d'entretenir des échanges au niveau institutionnel et personnel avec d'autres établissements de recherche et d'en restituer le contenu dans une publication scientifique.

Projet 4: Un architecte a conçu et soumis au Conseil de l'institut un premier plan détaillant des mesures envisageables (notamment pour renforcer la sécurité et améliorer l'organisation du bâtiment, et pour optimiser de manière générale l'image publique de l'institut). L'Université de Lausanne a également été informée de ce plan.

Projet 5: Après une phase de test et de configuration de près d'un an d'Alma, le nouveau système de gestion et d'acquisition de la bibliothèque, la migration des métadonnées a été menée à bien à l'automne 2020. Depuis le 7.12.2020, il est possible d'utiliser la plateforme nationale des bibliothèques swisscovery pour des recherches bibliographiques.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	0,6	0,5	0,5	-0,1	-10,6
Charges	7,7	8,0	7,2	-0,5	-6,7
Charges propres	7,7	8,0	7,2	-0,5	-6,7
Dépenses d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	247,0

COMMENTAIRE

La baisse des charges par rapport à l'exercice précédent et au budget résulte notamment de retards dans la mise en œuvre d'accès pour des tiers et de la connexion du SAP Finances au système Alma, et de retards dans les mesures de construction. Le recul des revenus par rapport à l'exercice précédent s'explique quant à lui par la diminution de la demande d'avis de droit, encore accentuée par la pandémie de COVID-19.

GP 1: INFORMATIONS DE DROIT COMPARÉ

MANDAT DE BASE

L'ISDC rédige des avis de droit et des études comparatives, soutient les praticiens du droit et encourage l'enseignement et la recherche en droit comparé. À cette fin, il gère une bibliothèque spécialisée, propose une aide à la recherche documentaire, organise des rencontres (colloques, séminaires) et publie des articles et des ouvrages. L'administration fédérale recourt aux services de l'ISDC en particulier pour son activité législative, mais aussi pour des questions relatives au domaine des migrations. Les tribunaux, les autorités de poursuite pénale, les avocats et les notaires peuvent compter sur des informations fiables, objectives et complètes concernant le droit étranger et le droit international.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	0,5	0,5	0,0	-6,3
Charges et dépenses d'investissement	7,7	8,0	7,2	-0,8	-10,0

COMMENTAIRE

Les recettes dépendent de la demande d'avis de droit portant sur des législations étrangères. L'ISDC n'a aucun moyen de les influencer. L'affectation du personnel et les acquisitions de la bibliothèque jouent un rôle central dans la structure des dépenses. Des retards dans les mesures de construction (- 0,6 mio) et dans la mise à disposition d'Alma (- 0,2 mio) sont à l'origine de la diminution des dépenses.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Avis de droit: l'ISDC fournit des informations fiables, objectives et complètes concernant le droit étranger et le droit international			
- Satisfaction des clients (% min.)	88	84	84
Soutien à la recherche: l'ISDC encourage la recherche en matière de droit comparé, de même que l'étude du droit étranger et du droit international; il soutient à cette fin l'enseignement universitaire de ces disciplines			
- Séminaires pour étudiants (nombre min.)	8	5	3
- Séminaires spécialisés (nombre min.)	7	2	3
- Publications (nombre min.)	1	2	2
Bibliothèque spécialisée: l'ISDC met à disposition une documentation actuelle et de qualité (y c. des banques de données et des ouvrages électroniques)			
- Nouvelles acquisitions (nombre min.)	6 145	5 500	3 776
- Prêts (nombre min.)	45 851	70 000	12 894
Expertises: l'ISDC établit des expertises sur la base de recherches			
- Expertises établies sur la base de recherches (nombre min.)	2	1	1

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en majeure partie atteints. Des écarts par rapport au budget ne sont observés que dans les domaines où la fourniture des prestations n'a pas pu être assurée en continu en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

Avis de droit: la satisfaction des clients est évaluée au moyen d'un questionnaire. Compte tenu toutefois du très faible taux de retour, quelques réponses suffisent à influencer considérablement la statistique. Avec une valeur moyenne de 84 % (et une réaction négative), le taux de satisfaction 2020 est conforme aux attentes.

Soutien à la recherche: en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, il y a eu moins de séminaires pour étudiants que prévu. En ce qui concerne les colloques, l'objectif fixé a pu être atteint grâce à l'organisation de trois manifestations en ligne (une sur le droit souple dans le contexte du COVID-19, une autre sur la question de la durabilité dans le droit international en matière d'investissements, ainsi qu'un événement interdisciplinaire), qui ont permis d'atteindre un large public.

Expertises établies sur la base de recherches: une étude comparative sur les dispositions de droit pénal relatives aux infractions contre l'intégrité sexuelle réalisée sur mandat de l'administration fédérale a nécessité un travail de recherche considérable.

Bibliothèque spécialisée: en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, la bibliothèque est restée fermée au public du 16.3.2020 au 7.6.2020. Elle a pu rouvrir ses portes du 8.6.2020 au 22.12.2020 avec une jauge limitée à 30 personnes par jour, contre plus de 140 en temps normal. La chute du nombre des prêts en 2020 s'explique par cette situation exceptionnelle.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		557	531	498	-33	-6,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	557	531	498	-33	-6,3
Charges / Dépenses		7 745	8 049	7 246	-802	-10,0
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 745	8 049	7 246	-802	-10,0
	<i>Transfert de crédits</i>		200			
	<i>Cession</i>		143			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	556 741	531 300	497 960	-33 340	-6,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>556 741</i>	<i>531 300</i>	<i>417 919</i>	<i>-113 381</i>	<i>-21,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>80 042</i>	<i>80 042</i>	<i>-</i>

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'ISDC et de la nouvelle ordonnance sur les émoluments de l'ISDC, les revenus de fonctionnement sont désormais présentés selon la structure suivante: prestations commerciales (351 328 fr.), prestations financées par des émoluments (122 031 fr.) et autres prestations (24 602 fr.). Les revenus tirés des prestations commerciales doivent au moins couvrir les coûts, ce qui n'a pas été le cas durant la première année d'application de la LISDC en raison de tarifs moins élevés pour les mandats commencés avant 2020. En outre, les prestations imputées n'ont pas suffi à compenser les heures non facturées (résultant de travaux effectués pour des mandats annulés par le client). Des analyses vont être effectuées et des mesures engagées pour atteindre à l'avenir la couverture des coûts. Pour satisfaire aux exigences plus strictes de la comptabilité analytique, les heures de travail effectuées mais non encore facturées ont été inscrites pour la première fois au compte de régularisation (chiffre d'affaires sans incidences financières). Le léger recul des revenus par rapport aux valeurs du budget s'explique par la pandémie de COVID-19, qui a encore accentué la baisse de la demande d'avis juridiques.

Bases légales

LF du 28.9.2018 sur l'Institut suisse de droit comparé (LISDC; RS 425.7). O du 9.10.2019 sur les émoluments et les indemnités de l'Institut suisse de droit comparé (RS 425.15).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C	B	C	Δ C20-B20	
	2019	2020	2020	val. abs.	en %
Total	7 744 663	8 048 500	7 246 073	-802 427	-10,0
<i>dont mutations de crédits</i>		343 100			
<i>avec incidences financières</i>	7 671 433	7 817 200	7 140 847	-676 353	-8,7
<i>sans incidences financières</i>	-100 540	11 000	-75 404	-86 404	-785,5
<i>Imputation des prestations</i>	173 770	220 300	180 630	-39 670	-18,0
Charges de personnel	5 410 662	5 322 000	4 924 388	-397 612	-7,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 316 199	2 715 500	2 283 744	-431 756	-15,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	350 551	541 500	362 047	-179 453	-33,1
<i>dont charges de conseil</i>	107 723	160 000	78 166	-81 834	-51,1
Charges d'amortissement	10 971	11 000	14 236	3 236	29,4
Dépenses d'investissement	6 832	-	23 705	23 705	-
Postes à plein temps (Ø)	31	30	30	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Le montant des coûts imputés pour les prestations financières et les prestations en matière de personnel a diminué (fournisseurs de prestations internes au DFJP). Des congés non payés et des vacances de postes qu'il n'a pas été possible de repourvoir immédiatement ont en outre entraîné une diminution des charges de personnel. Considérés sur l'ensemble de l'année, les effectifs sont néanmoins restés stables.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

L'assistance informatique de l'ISDC est assurée par l'Université de Lausanne et par le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale. Certaines prestations complémentaires sont fournies par le prestataire interne de la Confédération (*charges de biens et services liées à l'informatique*). Les charges ont été moins élevées que prévu en raison notamment de retards dans les travaux de mise en œuvre de la nouvelle interface entre le nouveau système de gestion et d'acquisitions de la bibliothèque (Alma) et la solution ERP de SAP (voir la demande de constitution de réserves affectées).

Le contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19 n'a pas permis au Conseil de l'institut de se réunir aussi souvent qu'il l'avait prévu pour sa première année. Par ailleurs, un moins grand nombre de mandats de conseil a été donné en externe pour la rédaction d'avis de droit, ce qui explique la baisse des *charges de conseil*.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation comprennent essentiellement les dépenses pour l'acquisition de publications juridiques internationales destinées à la bibliothèque, qui compte quelque 400 000 ouvrages. Divers travaux d'entretien et de rénovation doivent être menés à bien dans le bâtiment de l'ISDC. De relativement longue haleine, ils nécessitent une coordination avec l'Université de Lausanne et le canton de Vaud en sa qualité de propriétaire, ce qui a entraîné certains retards (voir la demande de constitution de réserves affectées).

Charges d'amortissement

Ce poste comprend les amortissements des investissements effectués, qui sont amortis de façon linéaire chaque année pendant leur durée d'utilisation. Les charges dépendent du portefeuille d'investissement.

Dépenses d'investissement

Une nouvelle station de prêt a été achetée en 2020 pour la bibliothèque de l'Office fédéral de la justice (OFJ), qui est exploitée par l'ISDC (23 705 fr.).

Mutations de crédits

- Cessions de 143 100 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réinsertion de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, les placements à l'essai en vue de la réinsertion professionnelle de personnel externe, le recrutement et la formation de personnes en situation de handicap, la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et la garde d'enfants
- Transfert d'un crédit de 200 000 francs de l'OFJ pour couvrir les ressources financières supplémentaires nécessaires pour l'introduction du nouveau système de gestion de la bibliothèque à l'ISDC

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	–	140 200	140 200
Constitution à partir du compte 2019	–	100 000	100 000
Dissolution/utilisation	–	-12 200	-12 200
État au 31.12.2020	–	228 000	228 000
Demande de constitution à partir du compte 2020	–	800 000	800 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Des réserves affectées de 12 200 francs ont été dissoutes au cours de l'exercice sous revue sans incidence sur le résultat (archives).

État des réserves

Les réserves affectées existantes (0,2 mio) concernent principalement les projets relatifs à la rénovation du bâtiment (0,1 mio) et aux archives (0,1 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards dans deux projets, la constitution de réserves affectées d'un montant de 800 000 francs est demandée:

— Travaux de rénovation du bâtiment de l'ISDC 600 000 francs

L'ISDC occupe un bâtiment du campus de l'Université de Lausanne conformément à une convention avec le canton de Vaud. Des travaux de rénovation s'avèrent nécessaires après 30 ans d'utilisation, auxquels l'ISDC (c'est-à-dire la Confédération) doit participer financièrement. Une étude réalisée en 2020 par un architecte montre que les mesures à entreprendre risquent d'être nettement plus importantes qu'escompté, ce qui implique que la coordination des travaux prend aussi plus de temps. Une partie des activités planifiées pour 2020 doit donc être reportée à 2021.

— Interface entre l'application spécialisée Alma et SAP 200 000 francs

Les bibliothèques de l'ISDC et de l'OFJ ont été équipées en 2020 d'un nouveau système (SLSP/swisscovery), qui relie une grande partie des bibliothèques universitaires de Suisse et différentes bibliothèques de la Confédération. C'est dans ce cadre que le système de gestion utilisé jusque-là pour l'acquisition de littérature spécialisée a été remplacé par le nouveau système Alma, qui prévoit aussi une interface avec le système de gestion financière SAP. Étant donné que plusieurs bibliothèques de la Confédération travaillent déjà avec Alma ou prévoient de l'introduire (par ex. Bibliothek am Guisanplatz [BiG] et bibliothèque du Tribunal administratif fédéral à Saint-Gall), une coordination des prochaines étapes est indiquée dans un souci d'efficacité de la future interface et pour faire émerger d'importantes synergies pour une solution standard de la Confédération. Vu toutefois que tous les services fédéraux ne migreront pas à la même date vers Alma et compte tenu des retards enregistrés dans la mise en œuvre du programme informatique SUPERB (retards concernant la migration d'applications informatiques existantes et le déploiement de nouvelles applications), il s'ensuit aussi un retard dans les travaux de mise en œuvre de la nouvelle interface. Les ressources financières correspondantes seront requises au cours des prochaines années.

COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Assurer la surveillance des maisons de jeu
- Lutter contre les jeux de casino illégaux
- Percevoir, recouvrer et reverser l'impôt sur les maisons de jeu (à l'AVS et aux cantons d'implantation des casinos de type B)
- Étendre les concessions aux jeux en ligne

PROJETS 2020

- Aucun projet spécifique n'était prévu pour 2020.

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La nouvelle loi sur les jeux d'argent (LJAr), en vigueur depuis le 1.1.2019, donne la possibilité aux maisons de jeu suisses de proposer leurs jeux aussi en ligne. Pour cela, elles doivent préalablement obtenir, du Conseil fédéral, une extension de leur concession d'exploitation et une autorisation de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) pour les différents jeux. En 2020, la CFMJ, après avoir examiné leur dossier, a autorisé les casinos d'Interlaken, de Berne et de Meyrin à exploiter leur offre de jeux en ligne. La Suisse comptait ainsi sept casinos en ligne à la fin de 2020. Deux autres établissements – Neuchâtel et Lugano – ont également obtenu une extension de leur concession durant l'année sous revue et mettront vraisemblablement leur offre en ligne en 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	318,7	308,5	255,6	-63,1	-19,8
Charges	282,0	285,2	283,2	1,2	0,4
Charges propres	9,7	11,0	9,0	-0,7	-7,5
Charges de transfert	272,3	274,2	274,2	1,9	0,7
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus de la CFMJ proviennent majoritairement de l'impôt sur les maisons de jeu (98 %). Les revenus restants (2 %) correspondent à des revenus de fonctionnement. La fermeture des casinos terrestres pendant plusieurs mois en application des mesures de protection de la population face à la pandémie de COVID-19 a entraîné un recul des revenus tirés de l'impôt sur les maisons de jeu. Les charges, quant à elles, se répartissent entre les charges de transfert (env. 97 %) et les charges propres (3 %). En ce qui concerne ces dernières, il s'agit essentiellement de charges de personnel (71,4 %). Les charges de biens et services et les charges d'exploitation constituent les dépenses restantes. La CFMJ ne peut guère exercer d'influence sur l'évolution de ses recettes et de ses dépenses, car celles-ci dépendent, pour une grande partie d'entre elles, de facteurs sur lesquels elle n'a pas prise. Les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu sont reversées au Fonds de compensation de l'AVS au début de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice. Les dépenses de transfert de 2020 correspondent donc aux recettes de 2018. Il en va de même des recettes provenant d'amendes, de créances compensatrices et d'émoluments de procédure: leur montant échappe largement à l'influence de la CFMJ.

La diminution des charges propres par rapport à l'exercice précédent s'explique pour l'essentiel par la baisse des pertes sur débiteurs et par le fait que les ressources financières destinées à l'informatique n'ont pas été utilisées.

GP 1: MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION SUR LES JEUX D'ARGENT

MANDAT DE BASE

Le mandat de base concernant ce groupe de prestations consiste à surveiller les maisons de jeu suisses (offre de jeux classique et offre de jeux en ligne) et à prélever l'impôt dont celles-ci doivent s'acquitter. La CFMJ est également chargée de la lutte contre les jeux d'argent illégaux. Le but est d'assurer une exploitation des jeux sûre et transparente, d'empêcher la criminalité et le blanchiment d'argent dans les maisons de jeu ou par leur intermédiaire et de prévenir les conséquences socialement dommageables du jeu.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	7,5	5,9	5,9	0,0	-0,2
Charges et dépenses d'investissement	9,7	11,0	9,0	-2,0	-18,5

COMMENTAIRE

Le montant des revenus de fonctionnement a évolué comme prévu dans le budget. Bien que les revenus issus notamment des amendes et des créances compensatrices aient été inférieurs aux prévisions, la sanction prononcée contre un établissement a permis de compenser la baisse des recettes. Les charges de fonctionnement ont été moins élevées que prévu en raison principalement de vacances de postes et du recul de prestations externes suite au confinement ordonné par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Surveillance des maisons de jeu: le respect, par les maisons de jeu, des dispositions de la loi et de la concession est contrôlé de manière appropriée; les infractions éventuelles sont identifiées et les mesures qui s'imposent mises en œuvre			
- Surveillance active des maisons de jeu, en % du total des ressources attribuées à la surveillance (% min.)	33	25	40
- Traitement, dans les délais prescrits, des demandes adressées par les maisons de jeu (% min.)	97	95	93
- Analyse des rapports annuels et annonces des maisons de jeu dans les délais prescrits (% min.)	90	90	90
Lutte contre les jeux de casino illégaux, blocage: blocage de l'accès à des offres de jeu en ligne non autorisées			
- Arrêt d'une décision sur l'inclusion dans la liste blocage dans les 30 jours à compter de la découverte d'une offre de jeu en ligne illégale (% min.)	-	80	90
Lutte contre les jeux de casino illégaux, poursuite pénale: les jeux de casino illégaux sont poursuivis, les auteurs d'infractions sont condamnés			
- Procédures ouvertes l'année précédente et closes à l'échelon de la CFMJ (%)	60	-	-
- Proportion des décisions pénales rendues au niveau de la CFMJ dans les six mois à compter de l'ouverture de la procédure (% min.)	-	70	30
Impôt sur les maisons de jeu: l'impôt sur les maisons de jeu est perçu dans son intégralité, conformément aux règles; les recettes dégagées sont inscrites au crédit de l'AVS et des cantons concernés dans les délais prescrits			
- Versement, dans les délais prescrits, de l'impôt sur les maisons de jeu à l'AVS et aux cantons d'implantation (% min.)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs en matière de poursuite pénale n'ont pas pu être atteints. La hausse notable du nombre d'affaires nécessitant une analyse minutieuse et approfondie des moyens de preuve, conjuguée à de nombreux autres facteurs qui échappent au contrôle de la CFMJ explique cette évolution. Parmi les facteurs qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs, il convient de mentionner le nombre d'oppositions et de recours formés contre des mesures d'instruction, ainsi que la pandémie de COVID-19, le confinement ayant fortement retardé voire empêché certaines mesures d'instruction.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		318 707	308 501	255 640	-52 861	-17,1
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 522	5 901	5 886	-15	-0,2
Revenus fiscaux						
E110.0101	Impôt sur les maisons de jeu	311 185	302 600	249 753	-52 847	-17,5
Charges / Dépenses		281 990	285 231	283 195	-2 036	-0,7
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	9 725	11 034	8 998	-2 036	-18,5
	Transfert de crédits		15			
	Cession		62			
Domaine des transferts						
GP 1: Mise en œuvre de la leg. sur les jeux d'argent						
A230.0100	Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	272 266	274 197	274 197	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	7 521 742	5 901 000	5 886 328	-14 672	-0,2

Les revenus englobent pour l'essentiel la taxe de surveillance, les émoluments administratifs et de procédure, les amendes, les créances compensatrices et les valeurs patrimoniales confisquées. Près de deux tiers des revenus de fonctionnement (3,9 mio) proviennent des taxes de surveillance acquittées par les maisons de jeu (terrestres et en ligne). La CFMJ a en outre engrangé des revenus de 1,2 million environ au titre des émoluments de taxation et de procédure, de 0,2 million environ au titre des amendes et de 0,5 million environ au titre d'une sanction prononcée contre un établissement. Les revenus restants résultent de créances compensatrices et de valeurs patrimoniales confisquées, dont le montant dépend de l'issue des procédures concernées.

Bases légales

LF du 29.9.2017 sur les jeux d'argent (LJAr; RS 935.51), art. 99, 100, 130 et 131. O du 7.11.2018 sur les jeux d'argent (OJAr; RS 935.511), art. 102 à 105 et 126. CP du 21.12.1937 (RS 311.0), art. 70 et 71.

Remarques

Les maisons de jeu acquittent une taxe de surveillance annuelle pour les coûts de la surveillance de l'exercice précédent qui ne sont pas couverts par les émoluments perçus pour l'exercice en question. Cette taxe est fixée chaque année et pour chaque casino par le Département fédéral de justice et police, proportionnellement au produit brut des jeux (PBJ) de l'établissement.

E110.0101 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	311 185 339	302 600 000	249 753 424	-52 846 576	-17,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>305 224 339</i>	<i>302 600 000</i>	<i>269 049 424</i>	<i>-33 550 576</i>	<i>-11,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>5 961 000</i>	<i>-</i>	<i>-19 296 000</i>	<i>-19 296 000</i>	<i>-</i>

La Confédération prélève un impôt sur les maisons de jeu, perçu sur le PBJ de chaque établissement. La CFMJ procède aussi à la perception de l'impôt cantonal sur le PBJ pour les cantons d'implantation (casinos de type B), auxquels il est reversé trimestriellement. Le recul du PBJ des casinos en 2020 a entraîné une baisse de quelque 34 millions du montant de l'impôt sur les maisons de jeu (avec incidences financières). Cette évolution s'explique notamment par la fermeture pendant plusieurs mois des casinos terrestres en raison de la pandémie de COVID-19.

Bases légales

LF du 29.9.2017 sur les jeux d'argent (LJAr; RS 935.51), art. 119 à 124. O du 7.11.2018 sur les jeux d'argent (OJAr; RS 935.511), art. 112 à 127. LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

Remarques

Le produit de l'impôt est comptabilisé dans le compte financier de la Confédération en tant que recettes affectées au Fonds de compensation de l'AVS.

Recettes destinées au fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu», voir tome 1, ch. B 82/34.

Les recettes d'une année se composent des recettes du dernier trimestre de l'exercice précédent (ici 2019) et de celles des trois premiers trimestres de l'exercice en question (ici 2020), ainsi que d'éventuels intérêts moratoires.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Total	9 724 582	11 033 700	8 997 922	-2 035 778	-18,5
<i>dont mutations de crédits</i>		77 000			
<i>avec incidences financières</i>	8 069 642	9 538 000	7 368 806	-2 169 194	-22,7
<i>sans incidences financières</i>	19 734	-	151 269	151 269	-
<i>Imputation des prestations</i>	1 635 206	1 495 700	1 477 847	-17 853	-1,2
Charges de personnel	5 979 827	7 864 000	6 428 583	-1 435 417	-18,3
<i>dont location de services</i>	27 327	30 000	-	-30 000	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	3 744 756	3 169 700	2 569 339	-600 361	-18,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	701 708	636 100	420 361	-215 739	-33,9
Postes à plein temps (Ø)	36	44	40	-4	-9,1

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel sont inférieures d'environ 1,4 million aux prévisions budgétaires. Afin d'accomplir les nouvelles tâches résultant de la LJAr, de nouveaux postes ont été créés. Compte tenu toutefois des profils spécifiques recherchés, le recrutement a pris plus de temps que prévu. À cela s'ajoutent des vacances de postes qu'il n'a pas été possible de repourvoir immédiatement.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La diminution des charges de biens et services et des charges d'exploitation concerne en priorité les prestations externes. La situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 n'a pas permis de mener à bien toutes les inspections, auditions et perquisitions prévues, si bien que les coûts s'y rapportant ont été inférieurs d'environ 0,4 million aux valeurs du budget (montant budgétisé: 0,6 mio). Étant donné la recommandation de limiter les déplacements afin de lutter contre la pandémie, les frais de transport et de déplacement et les charges d'exploitation distinctes se sont élevés à 0,3 million environ (montant budgétisé: 0,4 mio).

D'autres postes essentiels sous cette rubrique sont les loyers (0,7 mio), les pertes sur débiteurs (0,4 mio) et d'autres prestations sollicitées à l'intérieur de la Confédération (0,4 mio).

Les charges de biens et services liées à l'informatique sont restées en deçà du montant prévu dans le budget, principalement parce que les ressources qui avaient été demandées pour la migration de l'application spécialisée CFMJ (Fabasoft) vers le standard GEVER et pour les travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre de la nouvelle loi n'ont pas été entièrement utilisées.

Mutations de crédits

- Cessions de 62 000 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation de stagiaires des hautes écoles et pour la garde d'enfants
- Transfert d'un crédit de 15 000 francs du Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports à la CFMJ pour lui permettre de facturer à l'avenir aux maisons de jeux tous les coûts relatifs à l'acquisition de médias

Bases légales

Les indemnités des membres de la commission se fondent sur l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.1).

A230.0100 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU EN FAVEUR DE L'AVS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Total avec incidences financières	272 265 778	274 197 300	274 197 219	-81	0,0

La Confédération verse les recettes issues de l'impôt au Fonds de compensation de l'AVS au début de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice. Les dépenses de 2020 correspondent donc aux recettes de 2018.

Bases légales

LF du 29.9.2017 sur les jeux d'argent (LJAR; RS 935.51), art. 119. O du 7.11.2018 sur les jeux d'argent (OJAR; RS 935.511), art. 127. LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

Remarques

Dépenses financées par le fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu», voir tome 1, ch. B 82/34.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Assurer la gestion de l'immigration en provenance de l'Union européenne (UE) / Association européenne de libre-échange (AELE) et d'États tiers
- Prévenir les abus en matière de libre circulation des personnes
- Accélérer les procédures d'asile en restructurant le domaine de l'asile
- Appliquer la politique migratoire en l'adaptant aux évolutions sur les plans national et international
- Renforcer et optimiser la coopération nationale et internationale pour la sécurité
- Améliorer les conditions générales pour une intégration plus rapide des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire
- Accroître l'efficacité de l'exécution des renvois

PROJETS 2020

- Mandat de suivi de l'Agenda Intégration Suisse (AIS): examen du système de financement dans le domaine des réfugiés et de l'asile (encadrement, aide sociale, intégration)
- Accélération des procédures d'asile: développement des applications informatiques
- Hébergement dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA): prise en compte des requérants d'asile ayant des besoins particuliers (personnes vulnérables)
- Mouvements de réfugiés et migration irrégulière: participation aux efforts déployés au sein de l'UE et au niveau international en vue d'une meilleure gestion des flux migratoires
- Programmes d'intégration cantonaux: mise en œuvre de l'AIS
- Brexit: régime à appliquer à l'échéance du délai de transition ou d'un accord-tampon temporaire

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Le SEM a entièrement (3) ou en grande partie (2) réalisé les étapes importantes, à une exception près:

Mandat de suivi de l'Agenda Intégration Suisse (AIS): le rapport final sur l'examen du système de financement dans le domaine des réfugiés et de l'asile et les modifications d'ordonnance s'y rapportant n'ont pas pu être présentés au Conseil fédéral avant la fin 2020, comme planifié. La matière s'est avérée plus complexe que prévu et les travaux sur le plan technique ont nécessité davantage de temps que ce qui avait été planifié. Les modifications d'ordonnance relatives au nouveau système de financement seront vraisemblablement soumises à l'été 2021 au Conseil fédéral en vue de la procédure de consultation.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	34,2	36,5	30,8	-3,4	-9,9
Recettes d'investissement	2,1	1,9	1,9	-0,1	-5,2
Charges	1 819,0	2 027,5	1 767,1	-51,9	-2,9
Charges propres	391,7	469,3	426,4	34,7	8,9
Charges de transfert	1 427,3	1 558,2	1 340,7	-86,6	-6,1
Charges financières	0,0	0,0	-	0,0	-100,0
Dépenses d'investissement	3,2	8,3	4,7	1,5	46,5

COMMENTAIRE

Le SEM enregistre une diminution de 52 millions de ses charges par rapport au compte 2019. Les charges dépendent notamment du nombre de demandes d'asile, du taux d'octroi d'une protection ainsi que de l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile qui vivent en Suisse. À la suite de la pandémie de COVID-19 et des fermetures de frontières qu'elle a entraînées, le flux migratoire de requérants d'asile en direction de l'Europe s'est pratiquement tari au printemps 2020. Ainsi, seules 11 041 personnes ont déposé une demande d'asile en 2020, contre 14 269 en 2019. De plus, la légère baisse de l'effectif a mené à un recul de l'ordre de 110 millions des dépenses dans le domaine de l'aide sociale. Le nombre de renvois a également diminué à cause des fermetures de frontières et des restrictions en matière de voyages dues à la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné un recul de 12 millions de francs des charges dans ce domaine. Néanmoins, cette pandémie a aussi généré des dépenses supplémentaires, en particulier pour ce qui est des charges propres concernant l'hébergement des requérants. Le SEM ayant appliqué rigoureusement les règles de distanciation et les mesures d'hygiène dans les centres fédéraux pour requérants d'asile, et donc augmenté la capacité d'hébergement et d'encadrement, les dépenses ont dépassé celles du compte 2019 de près de 30 millions de francs. Enfin, les mesures d'intégration ont également occasionné des charges supplémentaires à hauteur de 16 millions de francs par rapport à 2019, car 2020 a été la première année durant laquelle l'augmentation du forfait d'intégration a déployé ses effets sur toute l'année.

GP 1: ASILE ET RETOUR

MANDAT DE BASE

Le SEM décide de l'octroi ou du refus de l'asile, d'une protection ou d'une admission provisoire. Il rend les décisions de renvoi et détermine l'État responsable dans les cas Dublin. Il s'agit de fournir une protection aux personnes qui en ont besoin et de renvoyer celles qui n'ont pas besoin d'être protégées. Le SEM assure la coordination entre les partenaires compétents en matière d'asile et de réfugiés, se charge du versement de subventions, dont il supervise l'affectation, et définit la politique en matière de retours, qu'il met en œuvre avec les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	6,7	6,0	6,2	0,2	3,0
Charges et dépenses d'investissement	171,6	191,8	175,2	-16,6	-8,6

COMMENTAIRE

19 % des revenus de fonctionnement globaux concernent le groupe de prestations 1 (GP 1). Celui-ci comprend notamment les émoluments pour les documents de voyage, pour les demandes de réexamen et pour les demandes multiples. À cela s'ajoutent des revenus sans incidences financières issus de l'inscription à l'actif de propres prestations générales. Concernant ces revenus, le SEM a enregistré une hausse de 0,2 million par rapport au budget. 71 % des charges de fonctionnement globales concernent le GP 1. Les charges de fonctionnement de ce groupe, d'un montant de 175 millions, comportent 132 millions de charges de personnel. Le recul de 16,6 millions des charges par rapport au budget 2020 s'explique notamment par la baisse du nombre de demandes d'asile et donc des charges liées aux interprètes.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Asile: Les procédures d'asile et de renvoi sont exécutées rapidement, dans le respect des dispositions légales et sans accumulation de cas en suspens; les capacités d'hébergement de la Confédération sont renforcées			
- Durée moyenne de la procédure Dublin jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	45	55	55
- Durée moyenne de la procédure des cas en procédure accélérée jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	88	39	65
- Durée moyenne de la procédure des cas en procédure étendue jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	502	83	234
- Demandes pendantes en première instance depuis plus d'un an (nombre, max.)	4 825	1 000	916
- Total des demandes pendantes en première instance (nombre, max.)	8 377	8 400	3 852
- Capacité d'accueil moyenne dans les centres d'hébergement fédéraux (nombre, min.)	4 475	5 000	4 970
Retour: Le renvoi des requérants d'asile déboutés est exécuté rapidement et les retours volontaires sont encouragés			
- Durée moyenne depuis la décision d'asile jusqu'au début du soutien à l'exécution (jours, max.)	173	95	91

COMMENTAIRE

Le SEM a atteint ses objectifs dans une large mesure. En raison de la pandémie de COVID-19, il n'a pas été possible de s'en tenir aux durées moyennes des procédures accélérées et des procédures étendues. Le SEM a rigoureusement appliqué les règles de distanciation et les mesures d'hygiène dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Ainsi, les auditions dans le cadre de la procédure d'asile se sont déroulées dans des salles de réunion plus grandes, disponibles de façon limitée, et une partie des participants y assistaient par visioconférence. Cette mesure a permis de continuer à mener des auditions, mais elles ont été moins nombreuses, ce qui a entraîné un plus grand échelonnement des procédures. De plus, le SEM a traité les cas Dublin en priorité.

GP 2: ÉTRANGERS

MANDAT DE BASE

Le SEM met en œuvre la politique en matière d'étrangers en tenant compte, notamment, des intérêts économiques globaux et des engagements internationaux de la Suisse, ainsi que des évolutions démographiques et sociales. Il exerce, dans son domaine de compétence, un pouvoir décisionnel concernant l'octroi de visas, l'entrée et le séjour en Suisse, l'accès au marché du travail et la naturalisation. Il crée des conditions propices à l'intégration de la population étrangère vivant en Suisse, en soutenant cantons et communes dans la conception et la mise en œuvre de mesures d'intégration et en contribuant au financement de projets. Enfin, il veille à une application correcte du droit des étrangers par les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	28,8	31,3	25,6	-5,6	-18,0
Charges et dépenses d'investissement	69,3	70,1	70,8	0,8	1,1

COMMENTAIRE

81 % des revenus de fonctionnement concernent le GP 2. Ce groupe comprend notamment les émoluments pour les naturalisations, les entrées, les visas, les titres de séjour biométriques, l'utilisation du système d'information central sur la migration (SYMIC) et les autorisations de travail. À cela s'ajoutent des revenus sans incidences financières issus de l'inscription à l'actif de propres prestations générales et des versements effectués par l'UE à partir du FSI Frontières. Les émoluments pour actes administratifs ont été inférieurs de 5,6 millions de francs par rapport au budget, en particulier parce que les demandes de visa et d'entrée ont été moins nombreuses à cause de la pandémie de COVID-19. 29 % des charges de fonctionnement globales concernent le GP 2. Les charges de fonctionnement de ce groupe, d'un montant de 71 millions, comportent 43 millions de charges de personnel. La hausse de 0,8 million des charges par rapport au budget 2020 concerne en particulier les charges pour les prestations de projets et les dépenses d'investissement pour le développement d'applications spécialisées qui sont affectées à ce groupe de prestations.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Séjour: Les procédures sont menées de manière efficace			
– Demandes traitées par la Division Admission Séjour, demandes de documents de voyage incluses (nombre par EPT, minimum)	1 497	1 300	1 595
Marché du travail: Les procédures sont menées de manière efficace			
– Demandes d'autorisations de travail traitées (nombre par EPT, minimum)	1 674	1 659	1 287
Naturalisations: Les procédures de naturalisation sont menées de manière efficace			
– Dossiers de naturalisation traités (nombre par EPT, minimum)	1 469	1 500	1 722

COMMENTAIRE

Le SEM a atteint ses objectifs à une exception près:

Demandes d'autorisations de travail traitées: la réduction de la productivité résulte de la très forte chute du nombre de demandes pour toutes les catégories d'autorisations à cause des restrictions d'entrée liées à la pandémie de COVID-19. Les effets s'en sont fait particulièrement ressentir dans le domaine des missions de courte durée non contingentées. Le SEM a notamment engagé les ressources en personnel non utilisées pour traiter le très grand nombre de demandes de citoyens déposées en rapport avec la pandémie de COVID-19 et les restrictions de voyage qu'elle a entraînées.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %	
Revenus / Recettes	41 988	43 295	35 998	-7 296	-16,9
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	35 541	37 260	31 808	-5 452	-14,6
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	4 395	4 090	2 246	-1 844	-45,1
Remboursement de prêts et participations					
E131.0100 Remboursement financement logements pour requérants d'asile	2 052	1 945	1 945	0	0,0
Charges / Dépenses	1 827 970	2 040 599	1 775 047	-265 552	-13,0
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	240 861	261 882	246 055	-15 827	-6,0
<i>Transfert de crédits</i>		-93			
<i>Cession</i>		1 845			
Crédits ponctuels					
A202.0111 Développements Schengen/Dublin	-	1 228	1 228	0	0,0
<i>Cession</i>		1 228			
A202.0156 Centres féd. pr requérants d'asile (CFA): dépenses exploit.	150 600	203 241	179 921	-23 320	-11,5
A202.0166 Mise en œuvre de Schengen/Dublin	2 321	5 984	2 799	-3 185	-53,2
A202.0167 Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	2 458	5 976	2 103	-3 874	-64,8
<i>Transfert de crédits</i>		117			
<i>Cession</i>		-336			
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		2 300			
Domaine des transferts					
GP 1: Asile et retour					
A231.0152 Requérants d'asile: charges de procédure	20 291	42 287	20 239	-22 048	-52,1
A231.0153 Aide soc. requ. asile, pers. admises à titre prov., réfugiés	1 122 929	1 132 572	1 010 241	-122 331	-10,8
A231.0156 Coûts d'exécution et aide au retour, général	36 579	39 332	24 352	-14 980	-38,1
A231.0158 Collaboration migratoire et retour	11 013	12 121	12 082	-39	-0,3
A231.0386 Contribution à l'élargissement de l'UE	-	1 000	-	-1 000	-100,0
GP 2: Étrangers					
A231.0159 Mesures d'intégration des étrangers	211 408	262 924	227 616	-35 308	-13,4
Affectés à plusieurs groupes de prestations					
A231.0155 Collaboration internationale dans le domaine des migrations	29 509	72 053	48 411	-23 642	-32,8

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	35 540 771	37 260 000	31 807 734	-5 452 266	-14,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>29 853 718</i>	<i>31 260 000</i>	<i>25 551 819</i>	<i>-5 708 181</i>	<i>-18,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>5 687 053</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 255 915</i>	<i>255 915</i>	<i>4,3</i>

Les revenus de fonctionnement figurant dans le compte 2020, d'un montant total de 31,8 millions, proviennent notamment des émoluments pour actes administratifs (20,8 mio), des revenus de prestations propres relatives au développement de logiciels et inscrites à l'actif (6,4 mio, sans incidences financières) et des revenus provenant de fonds de tiers.

Les émoluments pour actes administratifs se composent notamment des éléments suivants:

Émoluments de 10,0 millions pour le traitement des données relevant de la LEI dans le SYMIC: cet émoluments à la charge des cantons se fonde sur les coûts annuels supportés par le SEM pour l'application de la LEI, l'exploitation et l'amortissement du SYMIC ainsi que sur les coûts de projet liés au développement du SYMIC.

Émoluments de 5,3 millions pour les décisions de naturalisation: les recettes dépendent du nombre de procédures de naturalisation ordinaire et de naturalisation facilitée. En 2020, le SEM a bouclé quelque 24 000 procédures de naturalisation.

Émoluments de 0,7 million pour l'entrée et les visas: les autorités suisses compétentes (en particulier les représentations à l'étranger) ont traité près de 150 000 demandes de visa (visas nationaux et visas Schengen) en 2020. L'émolument standard est de 80 euros par demande depuis février 2020 (60 euros auparavant). Il peut être réduit pour certaines catégories de personnes ou demandes (en vertu d'accords visant à faciliter la délivrance de visas). D'autres catégories sont exemptées de l'émolument (par ex. les enfants de moins de 6 ans). La part qui revient au SEM par demande traitée est de 9,1 % du montant de l'émolument. L'émolument pour les procédures de recours en matière de visas est de 200 francs. En 2020, près de 1400 procédures de recours ont été menées.

Émoluments de 1,8 million pour les titres de séjour: depuis l'introduction du titre de séjour biométrique, en 2011, la part de l'émolument revenant à la Confédération est de 5 francs. Le décompte s'effectue chaque trimestre, a posteriori. En 2020, près de 370 000 titres de séjour ont été délivrés.

Émoluments de 1,0 million pour les autorisations de travail délivrées au personnel recruté dans des États tiers: l'émolument est de 180 francs par décision d'approbation. En 2020, près de 5600 décisions soumises à émoluments ont été facturées.

Émoluments de 1,4 million pour les documents de voyage: les réfugiés reconnus, les apatrides et les étrangers sans papiers titulaires d'une autorisation d'établissement C ont droit à un document de voyage. Les requérants d'asile, les personnes à protéger et celles qui sont admises à titre provisoire peuvent se voir remettre un document de voyage ou un visa de retour. Le nombre de demandes traitées dépendant en premier lieu de l'effectif des réfugiés reconnus et des étrangers admis à titre provisoire, il peut fortement varier. En 2020, près de 14 600 documents de voyage ont été délivrés.

Sous les revenus provenant de fonds de tiers sont comptabilisés les versements effectués par l'UE à partir du FSI Frontières (période 2014 à 2020). L'accord additionnel correspondant est en vigueur depuis le 1.8.2018. Le compte 2020 du SEM affiche des revenus de 3,1 millions provenant du FSI Frontières. D'autres dotations à hauteur de 3,2 millions ont été transférées à des services externes au SEM chargés de la conduite de projets (2,1 mio à d'autres unités administratives de la Confédération, 1,1 mio aux cantons).

Les revenus budgétisés en 2020 correspondent en principe à la moyenne des revenus inscrits dans les comptes des exercices précédents, revenus provenant de fonds de tiers non compris. La diminution des revenus (-5,7 mio) concerne principalement les émoluments perçus pour des actes administratifs, parce que la pandémie de COVID-19 a entraîné une baisse du nombre de demandes de visa et que, par rapport aux années précédentes, le SEM a bouclé un moins grand nombre de procédures de naturalisation.

Bases légales

O SYMIC du 12.4.2006 (RS 142.513). O du 17.6.2016 sur la nationalité (OLN; RS 141.07).

Remarques

Contributions au FSI Frontières: voir A231.0155 «Collaboration internationale dans le domaine des migrations».

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	4 395 297	4 090 000	2 245 835	-1 844 165	-45,1

Les remboursements de contributions et d'indemnités d'années antérieures doivent être comptabilisés séparément. Sont concernés:

- Remboursement des coûts d'aide sociale par les cantons: dans le cadre de ses activités de surveillance, le SEM vérifie les forfaits versés aux cantons conformément au système de financement en vigueur. Les montants ne concernant pas la période comptable et remboursés par les cantons sur la base des demandes de restitution du SEM sont comptabilisés séparément.
- Remboursement de dépenses au titre des coûts d'exécution, de l'aide au retour en général, des mesures d'intégration des étrangers ainsi que des autres outils en matière de coopération migratoire et de retours.

Dans le compte 2020, les revenus correspondants, d'un montant de 2,2 millions, sont inférieurs de 1,8 million au montant inscrit au budget, qui avait été calculé sur la base des valeurs moyennes des années précédentes. Cette baisse s'explique par le fait que, dans le domaine des renvois, le nombre de missions Frontex a été moins élevé que prévu à cause de la pandémie de COVID-19, de sorte que les montants remboursés à la Suisse ont été inférieurs aux prévisions budgétaires.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 87. O 2 du 11.8.1999 relative au financement (OA 2; RS 142.312), art. 20 à 29, 31 et 41.

E131.0100 REMBOURSEMENT FINANCEMENT LOGEMENTS POUR REQUÉRANTS D'ASILE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	2 051 687	1 944 500	1 944 500	0	0,0

Les cantons sont tenus de rembourser les préfinancements octroyés pour l'hébergement des requérants d'asile conformément aux conventions. Ils effectuent les remboursements par tranches, sur la base de la durée d'utilisation convenue, mais peuvent aussi rembourser un montant supérieur à celui qui a été convenu ou procéder à des remboursements anticipés.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 90. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 40.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	240 861 413	261 881 713	246 054 923	-15 826 790	-6,0
<i>dont mutations de crédits</i>		1 752 013			
<i>avec incidences financières</i>	191 857 691	209 481 913	197 944 530	-11 537 383	-5,5
<i>sans incidences financières</i>	2 822 197	7 033 000	3 734 640	-3 298 360	-46,9
<i>Imputation des prestations</i>	46 181 525	45 366 800	44 375 754	-991 046	-2,2
Charges de personnel	169 169 416	175 432 000	174 773 699	-658 301	-0,4
<i>dont location de services</i>	1 566 010	1 391 300	1 494 528	103 228	7,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	67 820 313	77 968 913	64 388 532	-13 580 381	-17,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	34 554 694	35 040 113	34 098 716	-941 397	-2,7
<i>dont charges de conseil</i>	1 227 923	1 875 700	1 036 478	-839 222	-44,7
Charges d'amortissement	1 268 169	7 033 000	3 225 109	-3 807 891	-54,1
Charges financières	679	6 000	-	-6 000	-100,0
Dépenses d'investissement	2 602 836	1 441 800	3 667 583	2 225 783	154,4
Postes à plein temps (Ø)	1 078	1 094	1 105	11	1,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Quelque 1105 EPT étaient pourvus en moyenne annuelle en 2020, soit un effectif des postes supérieur de 1 % à ce qui avait été planifié. En raison de la pandémie de COVID-19, le SEM a engagé davantage de personnel d'audition pour faire face aux tâches supplémentaires, c'est-à-dire davantage de procès-verbalistes et de collaborateurs du pool des auditions, qui sont rémunérés par un salaire horaire. La diminution des charges de personnel concerne notamment les charges relatives à la formation et au perfectionnement.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services liées à l'informatique sont supérieures de quelque 0,9 million au budget. En 2020, elles se composaient principalement des éléments suivants:

— Informatique, exploitation/entretien IP	20 547 133
— Informatique, exploitation/entretien AIF	38 000
— Prestations de projets IP	10 205 166
— Prestations de projets AIF	3 282 682

Les charges pour l'exploitation et l'entretien informatiques englobent l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique (notamment des postes de travail et des réseaux) et de diverses applications spécialisées du SEM (par ex. SYMIC, système national d'information sur les visas [ORBIS], plateforme pour la biométrie et gestion électronique des affaires [GEVER]).

En 2020, les charges pour les prestations de projets (développement informatique, conseil, prestations de service) concernaient avant tout les projets suivants: développement du SYMIC (y c. dossier électronique) et le programme eGovernment@SEM. La diminution d'environ 1,3 million concernant les prestations de projets (IP, AIF) par rapport au budget 2020 est notamment liée aux phases susceptibles ou non d'être portées à l'actif des différents projets de développement et d'adaptation d'applications spécialisées.

Les charges de conseil sont inférieures d'environ 0,8 million au budget 2020. Ce recul résulte, d'une part, de l'attribution restrictive de mandats de conseil et, d'autre part, de retards dans certains projets faisant l'objet d'un suivi externe.

Les autres charges de biens et service et charges d'exploitation du SEM sont inférieures de 11,1 millions au budget. Elles se composent notamment des éléments avec incidences financières suivants:

— Prestations de tiers: personnel chargé des auditions	7 427 438
— Autres prestations de tiers	707 826
— Coûts de production: documents de voyage	980 058
— Dépens	1 101 178

Les ressources nécessaires au personnel chargé des auditions (inférieures d'env. 6,8 mio au budget 2020) comprennent les coûts résultant du recours à des experts linguistiques et à des interprètes lors des différentes étapes de la procédure d'asile. Ces deux catégories de personnel sont rémunérées à l'heure. Ces coûts dépendent directement du nombre de nouvelles demandes d'asile et de leur répartition dans les différentes catégories de demandes. Depuis l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'asile visant à accélérer les procédures d'asile, le 1.3.2019, on distingue cinq sortes d'entretien: entretiens pour la saisie des données personnelles, entretiens Dublin, entretiens avec les requérants d'asile mineurs non accompagnés, auditions 1 et auditions 2. Il est nécessaire de recourir à des interprètes pour ces entretiens, dont chacun doit en outre se dérouler dans un laps de temps défini, qui commence à courir au moment du dépôt de la demande d'asile. De plus, les auditions liées aux demandes encore soumises

à l'ancien droit doivent être menées en présence de représentants d'œuvre d'entraide. Les calculs pour le budget 2020 se fondaient sur environ 37 500 entretiens en présence d'un interprète (en partie sur place, avec la participation d'un procès-verbaliste, et en partie par téléphone). En 2020, quelque 19 000 entretiens ont été effectivement menés en présence d'un interprète.

Les charges d'amortissement sont inférieures d'environ 3,8 millions au montant prévu dans le budget 2020, notamment en raison de retards dans le développement et la mise en service d'applications informatiques spécialisées.

Dépenses d'investissement

L'augmentation d'environ 2,2 millions des dépenses d'investissement par rapport au budget 2020 est notamment liée aux phases susceptibles ou non d'être portées à l'actif des différents projets de développement et d'adaptation d'applications spécialisées. Concernant les phases qui ne peuvent pas être portées à l'actif, les ressources pour des mandats de développement d'applications spécialisées confiés à des services externes à la Confédération doivent être inscrites sous les charges de biens et services liées à l'informatique. Pour les phases pouvant être portées à l'actif, les ressources figurent sous les coûts d'investissement.

Mutations de crédits

- Cessions de 1 845 300 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants.
- Transferts de crédits à d'autres unités administratives (0,05 mio): 21 950 francs à l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour l'utilisation d'un domaine SEDEX en 2020, 20 000 francs au Centre de services informatiques (CSI-DFJP) pour les ressources réservées pour le système GEVER de chaque unité administrative du DFJP (mise à jour V3) et 6563 francs au Secrétariat général du DFJP (SG-DFJP) pour le projet partiel relatif à la migration de l'intranet du SEM.
- Transfert de crédit à l'OFS à hauteur de 25 000 francs dans le cadre de l'Agenda 2030.
- Transfert de crédit interne au crédit ponctuel dédié au programme ESYSP (A202.0167): 116 800 francs pour couvrir les besoins supplémentaires liés aux retards enregistrés par le projet ESYSP.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Asile et retour		GP 2: Étrangers	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
Charges et dépenses d'investissement	172	175	69	71
Charges de personnel	125	132	44	43
Charges de biens et services, charges d'exploitation	44	39	24	25
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	16	15	18	19
<i>dont charges de conseil</i>	1	1	0	-
Charges d'amortissement	1	2	1	2
Charges financières	0	-	0	-
Dépenses d'investissement	2	3	0	1
Postes à plein temps (Ø)	827	850	251	255

A202.011 DÉVELOPPEMENTS SCHENGEN/DUBLIN

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	-	1 228 007	1 228 007	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		1 228 007			
avec incidences financières	-	1 228 007	768 291	-459 716	-37,4
Imputation des prestations	-	-	459 715	459 715	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	385 890	785 287	399 397	103,5
Dépenses d'investissement	-	842 117	442 720	-399 397	-47,4

Depuis le budget 2020, les moyens destinés au «Programme de développement de Schengen/Dublin» sont budgétés de manière centralisée au SG-DFJP dans un crédit global et cédés en cours d'exercice aux unités administratives du DFJP.

Mutations de crédits

- Cession du SG-DFJP (1,2 mio): 1 663 575 francs pour le développement de Schengen/Dublin au SEM et restitution de moyens non utilisés à hauteur de 435 568 francs.

Bases légales

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS 0.362.31, art. 2, par. 3, et art. 7).

Remarques

Crédit d'engagement pour les développements de Schengen/Dublin (V0345.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0156 CENTRES FÉD. PR REQUÉRANTS D'ASILE (CFA): DÉPENSES EXPLOIT.

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	150 599 590	203 241 100	179 921 277	-23 319 823	-11,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>119 624 601</i>	<i>173 228 400</i>	<i>147 934 875</i>	<i>-25 293 525</i>	<i>-14,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>250 000</i>	<i>-</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>30 724 989</i>	<i>30 012 700</i>	<i>31 786 402</i>	<i>1 773 702</i>	<i>5,9</i>

Depuis l'entrée en vigueur, le 1.3.2019, du projet d'accélération des procédures d'asile, la Confédération exploite un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) assumant des tâches procédurales dans chacune des six régions suivantes: Suisse du Nord-Ouest, Berne, Suisse romande, Tessin et Suisse centrale, Suisse orientale et Zurich. Elle gère également un ou deux CFA qui n'assument pas de tâches procédurales (aux fonctions d'attente et de départ) dans chacune de ces régions ainsi qu'un centre spécifique pour l'ensemble du pays.

Les CFA assumant des tâches procédurales sont des lieux où les requérants d'asile déposent leur demande et où les collaborateurs du SEM mènent la procédure et rendent la décision d'asile. Tous les acteurs sont réunis sous un seul toit. Les requérants ne sont plus attribués aux cantons, mais hébergés dans ces centres pendant toute la durée de la procédure d'asile. Outre les places d'hébergement pour les requérants d'asile, les centres de procédure abritent des bureaux destinés, notamment, aux chargés d'auditions, aux interprètes, aux vérificateurs de documents et, en particulier, aux représentants juridiques. Pour leur part, les CFA qui n'assument pas de tâches procédurales accueillent essentiellement des personnes qui font l'objet d'une procédure Dublin ou dont la demande d'asile a été rejetée dans le cadre d'une procédure accélérée. Ces requérants ne sont pas transférés dans des centres cantonaux pour requérants d'asile car ils doivent en général quitter la Suisse sous peu. Les requérants d'asile qui menacent la sécurité et l'ordre publics ou qui, par leur comportement, perturbent le bon fonctionnement des centres d'hébergement ordinaires peuvent être transférés dans un centre spécifique.

Au total, toutes catégories de centres fédéraux et régions confondues, la Confédération doit disposer d'une capacité d'hébergement de 5000 lits pour pouvoir faire face aux fluctuations dues au nombre de nouvelles demandes d'asile, à la saison et à la composition des demandes (procédures Dublin, procédures accélérées et procédures étendues). À l'heure actuelle, l'emplacement définitif des CFA n'a pas encore été décidé pour toutes les régions. De plus, les différents travaux de transformation requis n'ont pas pu être clos pour tous les sites. Par conséquent, afin de disposer des 5000 lits requis, le SEM doit travailler avec des structures provisoires pendant une phase transitoire de plusieurs années, jusqu'à ce que tous les projets de construction soient terminés. Pendant cette période, il doit inévitablement exploiter des sites provisoires, ce qui engendre des coûts supplémentaires (pour les travaux de transformation, d'extension et de remise en état).

L'évolution de la plupart de ces coûts dépend directement des capacités d'hébergement de la Confédération. Quelques éléments sont en outre liés au nombre de demandes d'asile. Les coûts imputés à ce crédit sont répartis en cinq postes; la grande majorité des dépenses incombe aux domaines de la sécurité, l'encadrement et la restauration. Les coûts sont répartis comme suit:

— Loyers, immeubles/charges de biens et services liées à l'informatique IP et AIF	33 578 449
— Hébergement des requérants d'asile AIF	114 210 812
— Soins de santé aux requérants d'asile AIF	22 669 683
— Coûts de procédure et de transport AIF	3 533 882
— Mise à disposition, équipement, installation IP et AIF	5 928 451

Sont regroupés sous le poste *Loyers, immeubles / charges de biens et services liées à l'informatique IP et AIF* les coûts de location et coûts accessoires liés à l'hébergement des requérants d'asile et aux postes de travail nécessaires pour l'exécution de la procédure d'asile dans les CFA selon les contrats conclus avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, ainsi que les coûts de location pour l'utilisation à court et moyen termes d'infrastructures ne relevant pas de l'OFCL. À cela s'ajoutent des coûts d'exploitation informatique liés aux CFA. Ils représentent environ 19 % de ce poste de coûts.

Le poste *Hébergement des requérants d'asile* regroupe environ 63 % de l'ensemble des coûts (ou env. 77 % des coûts avec incidences financières). Il englobe notamment les charges pour la sécurité, les loges et les services de patrouilles (59 mio), l'encadrement (38 mio) et la restauration (12 mio) ainsi que les coûts liés à l'argent de poche, à l'habillement et aux dépenses générales des requérants d'asile séjournant dans les CFA.

Les coûts pour les *Soins de santé aux requérants d'asile* pendant leur séjour dans les CFA représentent environ 13 % de l'ensemble des coûts. Ils englobent en particulier les coûts liés à l'assurance des soins et les coûts des soins médicaux (honoraires des médecins/hôpitaux selon Tarmed; franchise annuelle, quote-part, prestations non prises en charge par la caisse-maladie) pour les personnes qui, durant leur séjour dans les structures fédérales, ne sont pas couvertes par les décomptes de prestations de l'assurance des soins conclue par la Confédération.

Les quelque 5 % restants relèvent de la *mise à disposition, de l'équipement et de l'installation des structures d'hébergement de la Confédération* (y c. coûts de transformation et de remise en état des structures utilisées à court et moyen termes) et du poste *Coûts de procédure et de transport*, qui comprend les coûts liés aux analyses osseuses, au transport des requérants d'asile entre les centres fédéraux ou du CFA vers les centres cantonaux ainsi qu'aux prestations fournies par la police aéroportuaire.

Le budget 2020 se basait sur une capacité d'hébergement de la Confédération de 4500 lits et une occupation moyenne de 70 %. En raison du faible nombre de demandes d'asile, le SEM avait réduit au deuxième semestre 2019 le taux d'occupation, en particulier dans les CFA sans tâches procédurales, et fermé temporairement certaines structures d'hébergement. En raison de la pandémie de COVID-19 et des règles d'hygiène et de distanciation qui en découlent, le SEM a, d'une part, renforcé l'encadrement en général ainsi que l'encadrement dans le domaine du personnel infirmier et, d'autre part, limité le taux d'occupation des CFA à 50 % au plus. Il a ainsi fallu augmenter continuellement la capacité en lits au cours de l'année 2020. En conséquence, la capacité d'hébergement de la Confédération a été d'environ 4500 lits en moyenne en 2020 (+ 700 par rapport à 2019), alors que l'occupation des structures n'a été que de quelque 46 %. Les besoins sont inférieurs de près de 23,3 millions au budget.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 22, 24, 24a, 24c, 24d et 80, al. 2. O 1 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 1; RS 142.31).

A202.0166 MISE EN ŒUVRE DE SCHENGEN/DUBLIN

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	2 320 938	5 984 400	2 799 412	-3 184 988	-53,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 516 702</i>	<i>5 984 400</i>	<i>1 542 256</i>	<i>-4 442 144</i>	<i>-74,2</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>804 235</i>	<i>-</i>	<i>1 257 156</i>	<i>1 257 156</i>	<i>-</i>

La Suisse fait partie des espaces Schengen et Dublin depuis décembre 2008. Dans le cadre des accords d'association à ces espaces, elle s'est en principe engagée à reprendre tous les développements de l'acquis de Schengen/Dublin. En font partie les adaptations des applications informatiques nationales.

Les fonds sont notamment utilisés pour modifier les systèmes actuels afin d'établir des visas conformes à l'acquis de Schengen (N-VIS), ainsi que pour réaliser et développer des raccordements techniques à divers systèmes européens (base de données sur les empreintes digitales EURODAC, procédures de consultation Schengen VIS Mail, échange de données sur les passagers et les travaux préparatoires au raccordement au système Entry/Exit (EES) de l'UE, ainsi qu'aux interfaces nationales correspondantes) et des systèmes permettant d'émettre de nouveaux titres de séjour et documents de voyage conformes aux exigences de Schengen.

La diminution de près de 3,2 millions des charges qu'affiche le compte 2020 est liée à des retards dans la mise en place des projets N-VIS et EURODAC au niveau de l'UE. Par conséquent, la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur de 3,2 millions est demandée (voir chap. «Demande de constitution de nouvelles réserves»).

Bases légales

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS 0.362.31), art. 2, par. 3, et art. 7. Accord d'association à Dublin (AAD; RS 0.142.392.68), art. 1, par. 3, et art. 4. ACF du 5.4.2017.

Remarques

Crédit d'engagement «Mise en œuvre de Schengen/Dublin» (V0287.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0167 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	2 458 244	5 976 119	2 102 595	-3 873 524	-64,8
<i>dont mutations de crédits</i>		2 080 019			
<i>avec incidences financières</i>	737 754	5 976 119	950 778	-5 025 341	-84,1
<i>Imputation des prestations</i>	1 720 490	-	1 151 817	1 151 817	-

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications qui servent à établir les passeports et cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR) (env. 1,5 mio de saisies par an). Elle sert également aux autorités de contrôle à la frontière pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme ont une durée de vie fixée à dix ans au plus, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement a lieu dans le cadre du programme ESYSP, sous l'égide du SEM. L'Office fédéral de la police (fedpol), le CSI-DFJP, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le Corps des gardes-frontière (Cgfr) et les représentants des services cantonaux participent à ce programme. Les fonds destinés au programme ESYSP sont comptabilisés de manière centrale au SEM, dans un crédit de programme, et sont attribués en cours d'année à fedpol, au CSI-DFJP, au DFAE et à l'Administration fédérale des douanes (AFD; Cgfr).

La baisse de près de 3,9 millions des charges affichée dans le compte 2020 résulte de retards dans des projets, étant donné qu'il a fallu réadjudger quatre des cinq lots liés à l'acquisition des nouvelles stations de saisie des données biométriques. Ces charges sont reportées à une date ultérieure, raison pour laquelle la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur d'environ 3,9 millions est demandée (voir chap. «Demande de constitution de nouvelles réserves»).

Mutations de crédits

- Cession à hauteur de 2 206 800 francs du SG-DFJP pour financer des besoins supplémentaires liés au programme ESYSP en raison des réadjudications
- Cessions à des unités administratives pour la mise en œuvre du programme ESYSP (3,4 mio): 1 819 200 francs à fedpol, 956 000 francs au CSI-DFJP et 656 600 francs au DFAE et rétrocession des ressources ESYSP non utilisées (0,9 mio): 364 309 francs du CSI-DFJP, 274 337 de la part de fedpol et 249 873 du DFAE
- Transfert de crédit interne à hauteur de 116 800 francs du budget global du SEM pour couvrir les besoins supplémentaires liés au programme ESYSP
- Dissolution de réserves affectées à hauteur de 2 299 700 francs

Bases légales

AF du 14.6.2017 relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP; FF 2017 4147).
AF «Reprise du règlement (CE) n° 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF 2008 5309).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	-	14 181 600	14 181 600
Constitution à partir du compte 2019	-	11 433 100	11 433 100
Dissolution/utilisation	-	-2 299 700	-2 299 700
État au 31.12.2020	-	23 315 000	23 315 000
Demande de constitution à partir du compte 2020	-	7 058 400	7 058 400

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Au cours de l'année 2020, des réserves liées de 2 299 700 francs ont été utilisées pour le programme de mise en œuvre d'ESYSP.

Réserves

Les réserves affectées actuelles (23,3 mio) concernent principalement les projets Schengen/Dublin (17,6 mio) et ESYSP (3,1 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards dans plusieurs projets, la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur d'environ 7,1 millions est demandée pour les projets suivants:

- Mise en œuvre Schengen/Dublin 3 184 900

Concernant le projet N-VIS, l'UE a commencé nettement plus tard que prévu les travaux de modification de règlement dans le cadre de la refonte du VIS. Les bases faisant défaut, il n'a pas été possible de lancer les travaux du projet en 2020 comme prévu, ce qui implique un report d'au moins un an des dépenses de l'ordre de 1 900 000 francs s'y rapportant.

Du côté de l'UE, le règlement relatif au projet EURODAC n'a pas encore été adopté. Par conséquent, le SEM n'a pas été en mesure de faire avancer ce projet partiel comme il le prévoyait et il faudra couvrir plus tard les charges prévues pour 2020 à hauteur de 1 284 900 francs.

- Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP) 3 873 500

Dans le projet sur la saisie des données biométriques, il a fallu réadjudger quatre des cinq lots pour l'acquisition des composants des nouvelles stations de saisie des données biométriques. En conséquence, les acquisitions n'ont pas eu lieu en 2020, comme initialement prévu, et sont reportées aux années 2021 à 2023.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: ASILE ET RETOUR

A231.0152 REQUÉRANTS D'ASILE: CHARGES DE PROCÉDURE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	20 291 053	42 286 600	20 238 562	-22 048 038	-52,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>18 591 053</i>	<i>42 286 600</i>	<i>21 938 562</i>	<i>-20 348 038</i>	<i>-48,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>1 700 000</i>	<i>-</i>	<i>-1 700 000</i>	<i>-1 700 000</i>	<i>-</i>

La Confédération finance la protection juridique gratuite des requérants d'asile à l'aide de ce crédit. Qui plus est, elle verse un forfait par audition aux œuvres d'entraide pour leur participation aux auditions sur les motifs d'asile, ainsi qu'un forfait annuel pour les coûts liés au personnel et aux postes de travail de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR).

Le crédit se compose des éléments suivants:

- Coûts de représentation juridique, y c. procédure étendue 19 005 827
- Indemnités forfaitaires pour les coûts d'audition des œuvres d'entraide, y c. coûts administratifs OSAR 1 232 736

La représentation juridique est indemnisée au moyen de forfaits par cas, versés pour chaque dossier qui lui est attribué. Le SEM a lancé un appel d'offres public pour la fourniture des prestations de représentation juridique dans les six régions d'asile, puis retenu l'offre la plus avantageuse économiquement. Pour cette raison, les forfaits par cas varient entre 1700 et 2200 francs selon les régions.

Le forfait versé aux œuvres d'entraide est adapté au renchérissement au même taux que les salaires du personnel fédéral. En 2020, son montant était de 357 fr. 45 par audition. Ce forfait doit permettre aux œuvres d'entraide de couvrir tous les coûts qu'elles encourrent dans ce cadre. En 2020, l'indemnité versée pour les coûts administratifs (personnel et postes de travail) de l'OSAR, qui coordonne et assure la participation des œuvres d'entraide à l'audition relative aux motifs d'asile s'est élevée à 291 000 francs. Quelque 1500 auditions ont été menées en présence d'un représentant d'une œuvre d'entraide en 2020. Les indemnités correspondantes ont été versées chaque trimestre, a posteriori.

La diminution de 22,0 millions des besoins par rapport au budget 2020 s'explique par le recul des demandes d'asile dû à la pandémie de COVID-19 et par le nombre moins élevé que prévu de forfaits de représentation juridique versés qui en résulte.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 102k et 102l. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312).

A231.0153 AIDE SOC. REQU. ASILE, PERS. ADMISES À TITRE PROV., RÉFUGIÉS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 122 928 900	1 132 572 100	1 010 241 415	-122 330 685	-10,8

Conformément à l'OA 2, la Confédération indemnise les cantons pour les divers coûts qu'ils assument notamment pour l'accueil et l'encadrement de requérants d'asile, de personnes admises à titre provisoire et de réfugiés. Le crédit comprend les principaux éléments suivants:

— Forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire	492 826 762
— Forfait global pour les réfugiés	483 821 394
— Forfait d'aide d'urgence	15 071 401
— Indemnités forfaitaires pour les coûts administratifs	6 050 468

Forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire: la Confédération rembourse aux cantons, sous la forme d'un forfait global par bénéficiaire de l'aide sociale, les coûts de couverture des besoins vitaux des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger sans autorisation de séjour. Une partie du forfait couvre le loyer, une autre les coûts relatifs à l'aide sociale et à l'encadrement, une autre encore les coûts concernant les mineurs non accompagnés et une dernière les primes d'assurance-maladie, quotes-parts et franchises. Les coûts sont budgétisés selon une estimation de l'évolution de l'effectif des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger sans autorisation de séjour, en tenant compte de leur taux d'activité. Depuis le 1.1.2020, le forfait s'est élevé en moyenne nationale à 1541 francs par mois et par personne. De plus, un montant de base est versé chaque trimestre aux cantons pour leur permettre de maintenir une structure d'encadrement minimale. Ce montant s'est élevé à 27 843 francs par mois.

Forfait global pour les réfugiés: la Confédération indemnise les cantons pour les coûts de couverture des besoins vitaux des réfugiés sous la forme d'un forfait global par bénéficiaire de l'aide sociale. Une partie du forfait global est destinée au loyer, une autre aux coûts administratifs et d'encadrement, de même qu'à ceux liés à l'aide sociale, une autre encore aux coûts concernant les mineurs non accompagnés et une dernière aux quotes-parts et aux franchises des caisses-maladie. Les coûts sont budgétisés selon une estimation de l'évolution de l'effectif des réfugiés et du taux d'activité. Depuis le 1.1.2020, le forfait global s'est élevé en moyenne nationale à 1486 francs par mois et par personne.

Forfait d'aide d'urgence: la Confédération indemnise les cantons, sous la forme d'un forfait par personne, pour les coûts liés à l'octroi de l'aide d'urgence aux requérants déboutés. Depuis le 1.3.2019, la Confédération verse des forfaits d'aide d'urgence dont le montant varie selon le type de procédure. Ils se sont élevés, en 2020, à 399 francs par personne en procédure Dublin, à 2007 francs par personne en procédure accélérée et à 5988 francs par personne en procédure étendue.

Les *indemnités forfaitaires pour les coûts administratifs* sont des contributions aux coûts administratifs que les cantons doivent supporter pour l'application de la loi. Leur montant est fonction du nombre de demandes d'asile et de la clé de répartition des requérants d'asile entre les cantons. En 2020, le forfait s'est élevé à 548 francs par nouvelle demande d'asile.

La Confédération alloue en outre des contributions aux coûts de sécurité supportés par les cantons qui abritent des centres d'hébergement fédéraux, ainsi que des contributions au financement des programmes d'occupation et de l'encadrement scolaire. Le montant de ces coûts dépend des capacités d'hébergement de la Confédération.

Les charges au titre de l'aide sociale dépendent directement du nombre de personnes qui relèvent de la compétence financière de la Confédération. Le budget 2020 a été calculé sur la base de 14 500 demandes d'asile en 2019, 20 000 demandes d'asile en 2020 et d'environ 69 000 personnes, en moyenne, relevant de la compétence financière de la Confédération. Or, on a enregistré 14 269 demandes d'asile en 2019 et seulement 11 041 en 2020, et quelque 65 200 personnes, en moyenne, ont relevé de la compétence financière de la Confédération. De plus, le taux d'activité des personnes admises à titre provisoire (43,8 % au 31.12.2020) et des réfugiés (27,1 %) relevant de la compétence financière de la Confédération a été nettement supérieur aux valeurs prévues. Toutes ces raisons font que les charges sont inférieures de 122,3 millions au montant budgétisé.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 88, 89 et 91. O 2 du 11.8.1999 relative au financement (OA 2; RS 142.312), art. 20 à 29, 31 et 41.

A231.0156 COÛTS D'EXÉCUTION ET AIDE AU RETOUR, GÉNÉRAL

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	36 579 497	39 332 000	24 352 405	-14 979 595	-38,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>36 779 497</i>	<i>39 332 000</i>	<i>24 852 405</i>	<i>-14 479 595</i>	<i>-36,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-200 000</i>	<i>-</i>	<i>-500 000</i>	<i>-500 000</i>	<i>-</i>

Les coûts d'exécution comprennent les coûts pour l'obtention des documents de voyage, pour l'identification et la détermination de la provenance des personnes et pour l'organisation des départs, ainsi que pour la détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission. Les bénéficiaires sont les cantons, les représentations étrangères, les compagnies aériennes, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des tiers mandatés.

Les charges de la Confédération dans le domaine de l'aide au retour comprennent des dépenses relatives à l'encouragement au départ, volontaire ou non, de personnes relevant du domaine de l'asile. Les bénéficiaires sont les personnes tenues de quitter la Suisse ainsi que les cantons pour leurs services-conseils en vue du retour (CVR).

Dans le compte 2020, les coûts suivants totalisent près de 70 % des charges:

— Détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et détention pour insoumission	8 018 770
— Coûts de départ et de rapatriement	5 990 863
— Conseil en vue du retour	1 787 740
— Aide individuelle au retour	1 456 522

Le premier poste correspond à l'indemnisation des coûts engagés par les cantons au titre de la détention en phase préparatoire, en vue de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion et pour insoumission. Ils sont actuellement indemnisés à hauteur de 200 francs par jour de détention.

Le poste des coûts de départ et de rapatriement englobe les coûts liés au départ et au rapatriement des requérants d'asile déboutés (par ex. coûts de vol et de transport à l'aéroport, contribution annuelle «Jail Transport System» fondée sur la convention administrative concernant la participation de la Confédération aux transports intercantonaux de détenus). En raison de leur grande complexité (autorisations de transit, itinéraires aériens, mais surtout en cas de refus d'embarquer ou de résistance des intéressés), certains rapatriements sont également effectués au moyen de vols spéciaux.

Dans le cadre du conseil en vue du retour, les personnes intéressées dans les cantons sont informées de l'aide au retour et elles élaborent des projets de retour individuels. Les subventions sont versées aux CVR sous la forme d'un forfait de base et d'un forfait lié aux prestations fournies.

L'aide individuelle au retour comprend l'aide financière au retour et à la réintégration. Cette aide peut être complétée par des prestations en nature dans les domaines de l'emploi, de la formation et du logement. Les personnes dont le délai de départ est échu, ainsi que les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière exécutoire peuvent également solliciter une aide au retour.

Les 7,2 millions restants englobent les coûts suivants: services aéroportuaires (accord avec le canton de Zurich, services du guichet, coûts de coordination), coûts médicaux, demandes de réadmission, entrée des réfugiés et des personnes à protéger et regroupements familiaux, dépenses des délégations lors d'auditions centralisées, accompagnement policier et médical, procédure d'obtention des papiers, indemnités de voyage pour personnes en détention administrative ou indemnité de départ pour des cas individuels. En outre, dans le cadre des prestations autres, les missions effectuées dans le domaine des retours par l'OIM, la mise à disposition d'informations relatives à la préparation des voyages de retour ainsi que les mesures propres à favoriser la diffusion des informations aux groupes-cibles donnent lieu à une indemnisation. Au travers de conseils, l'aide au retour à partir des CFA encourage le départ contrôlé des requérants d'asile. À ces conseils s'ajoutent une aide financière et une aide à l'organisation du départ. Ces personnes ne sont pas attribuées à un canton et quittent donc directement la Suisse depuis les structures de la Confédération.

Le compte 2020 affiche une diminution de 15,0 millions des charges par rapport au budget. Cette baisse s'explique notamment par la pandémie de COVID-19. D'une part, le nombre de demandes d'asile déposées en 2020 a été inférieur aux estimations, d'autre part, le nombre de renvois a reculé à cause de la fermeture des frontières et des restrictions en matière de voyages, ce qui a notamment entraîné une forte baisse des coûts de détention.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 92, 93 et 93b. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 60, 71 et 82.

A231.0158 COLLABORATION MIGRATOIRE ET RETOUR

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	11 013 104	12 120 700	12 081 645	-39 055	-0,3

Le domaine «Collaboration migratoire et retour» comprend des instruments de la collaboration migratoire internationale: dialogue migratoire bilatéral, régional et international, accords migratoires bilatéraux, partenariats migratoires, programmes de protection dans la région, aide au retour et aide structurelle spécifiques à certains pays, prévention de la migration irrégulière, etc. Il s'agit d'un complément aux mesures générales de l'aide au retour (consigné au poste budgétaire A231.0156). Les programmes prévoient des mesures en Suisse et dans les pays de provenance ou de transit, dans le cadre de l'aide structurelle. Ils constituent un élément important du dialogue migratoire avec les pays de provenance en vue d'améliorer la coopération opérationnelle pour l'exécution des renvois.

S'agissant avant tout de projets qui s'étendent sur plusieurs années, les ressources sont gérées au moyen d'un crédit d'engagement.

En 2020, le SEM a une nouvelle fois mis l'accent sur les programmes «Protection dans la région» pour le Moyen-Orient et la Corne de l'Afrique, le financement d'activités visant à renforcer les structures migratoires dans des pays de transit le long de la route migratoire de la Méditerranée centrale et l'engagement au sein de six partenariats migratoires. Les projets ont pu être réalisés comme prévu dans le budget 2020.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 77, 93 et 113. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 60 et 100.

Remarques

Crédit d'engagement «Coopération migratoire internationale et retour» (V0220.00; AF du 22.12.2011), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0386 CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	1 000 000	-	-1 000 000	-100,0

La contribution à l'élargissement de l'UE dans le domaine migratoire vise à renforcer, dans les États concernés, les structures et procédures d'accueil des personnes à protéger ainsi qu'à mettre en place et développer des procédures d'asile et de retour plus efficaces.

En vertu de l'arrêté fédéral du 3.12.2019, aucun engagement ne peut être contracté sur la base de ce crédit-cadre si l'UE adopte des mesures discriminatoires à l'encontre de la Suisse et tant que ces mesures seront appliquées. En conséquence, les projets n'ont pas pu démarrer en 2020 et les fonds inscrits au budget n'ont pas été utilisés.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 91, 93 et 113.

Remarques

Crédit d'engagement «2^e participation de la Suisse, élargissement de l'UE 2019-2029» (V0335.00; AF du 3.12.2019), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ÉTRANGERS

A231.0159 MESURES D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	211 408 259	262 923 600	227 615 792	-35 307 808	-13,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>200 908 259</i>	<i>262 216 600</i>	<i>233 315 792</i>	<i>-28 900 808</i>	<i>-11,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>10 500 000</i>	<i>707 000</i>	<i>-5 700 000</i>	<i>-6 407 000</i>	<i>-906,2</i>

La Confédération alloue des contributions financières aux cantons pour l'encouragement spécifique de l'intégration des étrangers qui vivent en Suisse.

L'encouragement de l'intégration se compose des éléments suivants:

— Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration	175 360 935
— Programmes d'intégration cantonaux (PIC)	31 532 554
— Programmes et projets nationaux	8 740 302
— Mesures d'accompagnement, art. 121a Cst.	11 982 001

Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration: les cantons reçoivent un forfait d'intégration pour le transfert des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus ainsi que des personnes à protéger dans le champ de compétence de l'aide sociale cantonale (après sept ans dans les deux premiers cas et après cinq ans dans le dernier). Depuis la phase 2018–2021 des programmes, ce forfait est versé sur la base des chiffres effectifs: les forfaits pour les reconnaissances et décisions d'admission provisoire établies entre janvier et novembre sont payés au cours de la même année et celui pour les reconnaissances et décisions établies en décembre est versé (et donc régularisé au passif) l'année suivante (réduction de 5,7 mio, sans incidences financières). Le 1.5.2019, la Confédération a fait passer le montant du forfait d'intégration de 6090 à 18 000 francs par personne (17 947 par personne depuis le 1.1.2020) aux fins de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse, ce qui explique l'augmentation d'environ 16 millions des besoins par rapport au compte 2019.

La Confédération et les cantons règlent l'encouragement spécifique de l'intégration dans le cadre de *programmes d'intégration cantonaux (PIC)*. Ceux-ci reposent sur trois piliers: «information et conseil», «formation et travail» et «compréhension et intégration sociale». Pour la deuxième période quadriennale des programmes d'intégration cantonaux (2018 à 2021), la Confédération a conclu des conventions-programmes avec les cantons.

En complément aux PIC, le soutien de programmes et de projets d'importance nationale vise à assurer le développement et la qualité des PIC, à promouvoir l'innovation et à combler des lacunes dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'encouragement de l'intégration. Cet élément comprend les fonds destinés à un projet de réinstallation de réfugiés (admission de 2000 personnes entre 2017 et 2019, puis de 1600 personnes pour les années 2020–2021). La Confédération s'étant engagée dans ce domaine ainsi que pour les PIC pour une période de quatre ans, les ressources prévues à cet effet sont gérées au moyen d'un crédit d'engagement.

Mesures d'accompagnement, art. 121a Cst.: pour accélérer l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés, les programmes pilotes «Préapprentissage d'intégration» et «Encouragement précoce de la langue» ont été lancés dans le cadre des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. Comme ces programmes pilotes s'étalent sur quatre ans (2018–2021), ces fonds sont également contrôlés par l'intermédiaire d'un crédit d'engagement distinct. La participation de la Confédération est soumise à une obligation de cofinancement de la part des cantons.

La diminution de 35,3 millions des charges par rapport au budget concerne notamment le forfait d'intégration et résulte de la réduction du nombre de nouvelles personnes admises à titre provisoire et de nouveaux réfugiés.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 58. O du 15.8.2018 sur l'intégration des étrangers (OIE; RS 142.205), art. 11 ss.

Remarques

Crédit d'engagement «Encouragement de l'intégration: programmes d'intégration cantonaux 2018–2021» (V0237.01), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Projet pilote d'intégration des réfugiés et des personnes admises provisoirement 2018–2021» V0267.00), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT AFFECTÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A231.0155 COLLABORATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES MIGRATIONS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	29 509 416	72 052 700	48 411 018	-23 641 682	-32,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>33 599 416</i>	<i>63 272 700</i>	<i>33 841 018</i>	<i>-29 431 682</i>	<i>-46,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-4 090 000</i>	<i>8 780 000</i>	<i>14 570 000</i>	<i>5 790 000</i>	<i>65,9</i>

La Confédération verse des contributions obligatoires à des organisations internationales dont la Suisse est membre en vertu d'un accord international. Les contributions obligatoires incombant au SEM comprennent en premier lieu les contributions obligatoires que la Suisse verse à l'UE par suite de son adhésion aux accords Schengen/Dublin dans le cadre des accords bilatéraux II.

Les contributions au FSI Frontières pour les années 2014 à 2020 sont fixées dans un accord additionnel en vigueur depuis l'été 2018. Le calcul des contributions annuelles de la Suisse se base sur la clé de répartition Schengen prévue à l'art. 11, par. 3, AAS. Il s'agit d'abord de déterminer la proportion du produit intérieur brut (PIB) annuel de la Suisse par rapport à la somme des PIB de tous les participants (États membres de l'UE impliqués et États associés). La première contribution au FSI Frontières, pour les années 2016 à 2018, a été versée en 2018 et se montait à 82,9 millions. Elle a été suivie en 2019 d'une deuxième contribution, puis d'une troisième contribution, en 2020, d'un montant de 25,8 millions chacune.

De plus, la Confédération verse a posteriori des contributions à l'Agence européenne pour la gestion des systèmes d'information à large échelle (eu-LISA) à hauteur d'environ 2,3 millions pour le raccordement aux systèmes d'information sur les visas (VIS) et Eurodac. Le calcul des montants à payer par la Suisse pour le système VIS se base lui aussi sur la clé de répartition Schengen définie dans l'AAS (art. 11, par. 2 et 3). Selon cette clé, la Suisse contribue à ces coûts au prorata du pourcentage de son PIB par rapport au PIB de l'ensemble des pays participant à cet instrument spécifique de la Commission européenne. Le calcul des montants à payer par la Suisse pour Eurodac se base sur une clé de répartition fixe de 7,286 % définie dans l'AAS (art. 11, par. 1).

Contributions à hauteur d'environ 4,8 millions pour la participation au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO): l'EASO ne fait pas partie des accords de Schengen et Dublin. La participation de la Suisse se fonde sur l'arrangement relatif à l'EASO. Le calcul des montants à payer par la Suisse se base sur une méthode analogue à la clé de répartition Schengen. Les contributions doivent être payées l'année où elles sont dues.

Hors Schengen/Dublin, le SEM a versé des contributions pour un total d'environ 1 million au Centre international pour le développement de politiques migratoires (International Centre for Migration Policy Development [ICMPD]) de Vienne, à l'OIM et aux Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (Intergovernmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees [IGC]) à Genève.

Le compte affiche une baisse des charges de près de 23,6 millions par rapport au budget, laquelle est liée aux contributions versées rétroactivement à eu-LISA (titres I, II et autres contributions au titre III figurant au budget de EU-Lisa) pour les années 2013 à 2019. En effet, ces contributions, de même que celles versées a posteriori pour l'année 2020, seront dues seulement en 2021. Il en va de même des contributions 2020 (titre III) pour les applications spécialisées, VIS, Eurodac, Smart Borders, ETIAS, DublinNet et Interopérabilité. À ce jour, l'eu-LISA n'a pas encore facturé ces contributions. De plus, les contributions versées en 2020 à l'EASO et au FSI Frontières ont été inférieures à ce qui avait été inscrit au budget.

Bases légales

Accord entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (UE/CE; AAS; RS 0.362.37).

Arrangement entre l'Union européenne, d'une part, et le Royaume de Norvège, la République d'Islande, la Confédération suisse et la Principauté du Liechtenstein, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (UE; AAS; RS 0.362.315; entré en vigueur pour la Suisse le 1.3.2020).

CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DU DFJP

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Réaliser le programme «Développement et exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération» (programme «FMÜ»)
- Réaliser la réunion des centres de données en mettant en service le nouveau centre de calcul «Campus» (CC 2020)
- Renouveler la plateforme système pour la biométrie

PROJETS 2020

- Programme «FMÜ»: conclusion du projet 1 (acquisitions de remplacement pour le système de gestion des mandats et des informations, le système de renseignement sur les données des clients des services de télécommunication, le système pour le traitement des données issues de surveillances rétroactives)
- Programme «FMÜ»: lancement de la phase de réalisation du projet 3 (système de conservation de données sur une longue durée)
- DFJP CC 2020: fin de la mise en place et mise en service de l'infrastructure à Frauenfeld
- Plateforme pour la biométrie: début du déploiement en Suisse

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Des retards ont été enregistrés dans les projets suivants:

Programme «FMÜ»: il n'a pas été possible de conclure le projet 1 car le composant servant au traitement des données issues de surveillances rétroactives ne sera pleinement opérationnel qu'au cours du premier semestre de 2021. Suite à une redéfinition des priorités, le projet 3 (système de conservation de données sur une longue durée) a été suspendu. Une étude détaillée sur la poursuite des travaux s'y rapportant a été réalisée; des décisions seront arrêtées durant le premier trimestre de 2021.

Renouvellement de la plateforme pour la biométrie: la collaboration avec le fournisseur initial ayant cessé à la fin de 2019, les marchés OMC ont été réadjudgés en 2020. Le lancement du déploiement en Suisse est prévu pour le premier trimestre de 2022.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	80,9	72,4	82,6	1,7	2,1
Recettes d'investissement	0,2	0,0	-	-0,2	-100,0
Charges	97,0	105,0	103,6	6,5	6,7
Charges propres	97,0	105,0	103,6	6,5	6,7
Dépenses d'investissement	13,5	28,3	13,3	-0,1	-1,1

COMMENTAIRE

Le Centre de services informatiques (CSI-DFJP) est le prestataire informatique du Département fédéral de justice et police (DFJP). Fournisseur de systèmes à disponibilité élevée dans un environnement à sécurité critique, il développe des applications spécialisées multitâches, qu'il exploite en réseau au niveau national ou international. Le Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT), qui lui est rattaché sur le plan administratif, exécute les tâches liées à la surveillance et à la fourniture de renseignements conformément à la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.1).

La hausse des revenus par rapport à l'exercice précédent (+ 1,7 mio) et par rapport au budget (+ 10,2 mio) résulte notamment de prestations supplémentaires dans le groupe «Projets et prestations informatiques».

L'évolution des charges (+ 6,5 mio) a été influencée pour l'essentiel par un recours accru à du personnel externe pour couvrir la hausse de la demande de prestations de projets et de prestations de développement des unités administratives. Les dépenses d'exploitation diminuent quant à elles légèrement, en raison, entre autres, de retards dans la mise en service de nouveaux composants dans le cadre du Programme «FMÜ».

Les investissements dans le développement des capacités en matière d'espace mémoire et de réseau, dans diverses activités liées à la gestion des cycles de vie et dans la virtualisation des plateformes serveur sont pratiquement identiques à ceux de l'exercice précédent (- 0,1 mio).

GP 1: EXPLOITATION INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP exploite des applications, des services et des systèmes sur mandat des bénéficiaires de prestations. Les applications peuvent être développées par un prestataire interne, en collaboration avec des tiers, ou par des prestataires externes; certains services sont des services standard de la Confédération. Les prestations visent à fournir un soutien aux clients afin qu'ils puissent organiser avec efficacité et efficience le déroulement de leurs affaires. Déterminées dans des accords de niveau de service, les prestations doivent satisfaire aux exigences et aux attentes des bénéficiaires, des départements et de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	37,7	34,4	34,7	0,3	0,9
Charges et dépenses d'investissement	37,0	39,5	36,9	-2,6	-6,7

COMMENTAIRE

Malgré une légère diminution des prestations fournies (espace de stockage et nombre d'utilisateurs), les revenus sont supérieurs de 0,3 million aux valeurs du budget 2020. Cette augmentation résulte de la mise hors service, avec un léger retard, des applications Bluebox et MANTRA et de la mise en service non planifiée de diverses petites applications (par ex. MID-Innovator, TVPlus et Jira fedpol).

Les charges sont inférieures aux valeurs budgétées. Cette baisse concerne principalement l'informatique (- 2,2 mio, contrats de maintenance et acquisition de prestations externes), le personnel (- 0,4 mio) et les investissements (- 0,5 mio). Les amortissements s'inscrivent en revanche à la hausse (+ 0,3 mio), tout comme les dépenses pour la location de services (+ 0,2 mio).

L'augmentation notable des amortissements, qui contraste avec le recul des investissements, s'explique par la mise en service et, partant, l'inscription à l'actif d'immobilisations en cours acquises l'année précédente.

En raison d'une redéfinition des priorités et de retards dans divers projets, une partie des ressources non sollicitées (- 0,9 mio) sera requise au cours des prochaines années (voir la demande de constitution de réserves affectées).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Satisfaction des clients: Le CSI-DFJP fournit des prestations informatiques répondant aux besoins des clients, simples d'utilisation et intégrées de bout en bout			
- Indice de satisfaction des utilisateurs finaux, des responsables de l'intégration informatique et des responsables d'applications (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,1
Efficience financière: Le CSI-DFJP s'emploie à optimiser le rapport coût-prestations des prestations informatiques pour les bénéficiaires			
- Indice des prix calculé sur la base d'une sélection pondérée de produits du CSI-DFJP (base: 2015=100) (indice)	77,5	75,5	75,5
Efficience des processus: Le CSI-DFJP veille à une organisation efficiente des processus et à leur mise en œuvre dans le respect des critères de qualité			
- Part des incidents qui sont réglés directement par le Service d'assistance ou transmis à l'assistance de second niveau dans un délai de 1h (% min.)	97,1	94,0	98,3
- Part des dérangements de priorité élevée affectant des applications "Platine" qui sont levés dans les délais convenus (% min.)	100,0	100,0	100,0
- Part des mandats MAC (move, add, change) ne nécessitant aucune intervention manuelle car entièrement automatisés (% min.)	93,4	92,0	94,0
- Part des mandats MAC (move, add, change) exécutés dans les délais convenus (% min.)	98,1	93,0	98,9
Qualité des prestations: Les prestations d'exploitation informatiques sont fournies conformément aux accords conclus			
- Taux de respect des disponibilités convenues, tous accords de niveau de service confondus (% min.)	100,0	99,0	100,0
Sécurité de l'exploitation des TIC: Le CSI-DFJP assure la sécurité informatique en procédant au remplacement régulier (au terme du cycle de vie prévu) des composants critiques			
- Les composants critiques définis sont remplacés conformément à la planification annuelle établie pour un à quatre ans (délai individuel) (% min.)	95,3	95,0	100,0

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

GP 2: PROJETS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES

MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP soutient les bénéficiaires de prestations en exécutant leurs mandats informatiques. Il s'agit avant tout de concevoir, gérer et développer des applications permettant d'exécuter les activités avec efficacité et efficience. La part de prestations propres du CSI-DFJP est variable. Les prestations d'intégration informatique sont primordiales: les bénéficiaires doivent pouvoir compter sur des solutions intégrées de bout en bout. Les prestations sont définies dans des accords de projets et des accords de prestations et fournies de manière fiable, dans le respect des coûts, des délais et de la qualité fixés.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	30,8	25,0	35,0	10,0	40,2
Charges et dépenses d'investissement	30,8	25,2	37,6	12,4	49,4

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement liés aux projets et prestations, concernant surtout des applications spécialisées pour les domaines de la police, de la justice et des migrations, sont supérieurs de 7,1 millions aux prévisions budgétaires. La hausse de la demande en prestations de projets concernait notamment le renouvellement de la plateforme système pour la saisie de données biométriques (programme «ESYSP»), le système d'information central sur la migration (SYMIC), le système d'information Schengen (SIS), le nouveau système pour le casier judiciaire informatisé (NewVostra), le système d'information eRetour pour l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers, le registre informatisé de l'état civil (Infostar) et le traitement électronique des dossiers dans le domaine de l'asile (eAsile).

D'autres revenus supplémentaires résultent de la facturation aux services cantonaux de serveurs de communication en lien avec le projet ESYSP (+ 2,6 mio), ainsi que de prestations supplémentaires et de prestations de tiers dans divers projets (+ 0,4 mio), qui ont généré des charges non planifiées du même ordre.

Aux revenus supplémentaires – non prévus dans le budget – en matière de projets et de prestations informatiques correspondent aussi des charges supplémentaires. Ces prestations ont dû être fournies pour l'essentiel par des spécialistes engagés dans le cadre de la location de services (+ 1,2 mio) et par des prestataires externes (+ 11,5 mio). Comme la situation reste tendue sur le marché de l'emploi dans l'informatique, l'objectif de renforcer les capacités internes moyennant l'internalisation de treize postes à temps plein n'a pu être que partiellement réalisé. Il en résulte des charges de personnel inférieures de 2,5 millions aux valeurs du budget.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Réussite du projet: Les clients jugent que le CSI-DFJP fournit des prestations de qualité, à moindre coût et dans le respect des délais fixés			
– Satisfaction des mandants (échelle 1 à 6)	4,8	4,5	4,8
Économicité des prestations: Le CSI-DFJP fournit ses prestations à des prix concurrentiels			
– Étude comparative du tarif horaire moyen propre et du tarif horaire moyen de prestataires comparables (quotient, max.)	0,94	1,00	0,96
Sécurité informatique: Pour chaque projet, des mesures sont définies pour satisfaire aux exigences formulées en matière de sécurité			
– Part des exigences relatives à la sécurité remplies ou, si non remplies, néanmoins acceptées par le client dans les projets des clients (% min.)	100,0	100,0	100,0

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

GP 3: SURVEILLANCE DE LA CORRESPONDANCE PAR POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATION

MANDAT DE BASE

Le Service SCPT est un service indépendant au sens de l'art. 2 de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.7), rattaché au CSI-DFJP uniquement sur le plan administratif. Garant du respect de la loi et des principes de l'État de droit, il exécute les tâches liées à la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications et fournit des renseignements conformément à la LSCPT. La surveillance étant effectuée sur ordre des autorités de poursuite pénale, le Service SCPT n'a pas de compétences propres en matière de poursuite pénale. Ses prestations comprennent la mise à disposition de l'infrastructure administrative et technique nécessaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	12,6	13,0	12,9	-0,1	-0,7
Charges et dépenses d'investissement	31,5	44,2	32,3	-12,0	-27,1

COMMENTAIRE

Les revenus issus des émoluments perçus pour la mise en œuvre de surveillances dépendent des mesures ordonnées par les autorités de poursuite pénale. Pour le budget 2020, leur montant avait été estimé sur la base des valeurs moyennes des quatre dernières années. Les revenus enregistrés, d'un montant de 12,9 millions, se composent d'émoluments du domaine des télécommunications (11,6 mio) et d'autres émoluments (1 mio). Ils englobent également une somme de 0,4 million résultant de l'inscription à l'actif de prestations propres en faveur du programme «FMÜ». Le montant des revenus n'a guère évolué par rapport à l'exercice précédent.

La baisse des charges de 12 millions par rapport au budget s'explique essentiellement par la diminution des indemnités versées aux fournisseurs de services de télécommunication (- 2,3 mio) et par le recul des dépenses relatives au «Programme FMÜ» en raison de retards dans la mise en service de nouveaux composants (- 7,3 mio), ainsi que par la diminution des amortissements (- 2 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Orientation services/clients: Les autorités de poursuite pénale et d'instruction bénéficient des prestations conformément à leurs attentes et dans une qualité optimale			
- Satisfaction des autorités de poursuite pénale et d'instruction (échelle 1 à 6)	4,6	4,5	4,9
Formation des utilisateurs: Le Service SCPT veille à proposer des formations de qualité et en phase avec la pratique aux utilisateurs de ses systèmes selon la LSCPT			
- Taux de couverture des besoins de formation des autorités de poursuite pénale et d'instruction (% min.)	100,0	97,0	37,5
- Satisfaction des participants aux cours (échelle 1 à 6)	4,9	5,0	4,5
Efficience des processus: Le Service SCPT veille à une organisation efficiente de ses processus, dont la mise en œuvre s'appuie sur des outils appropriés			
- Degré de réalisation mesuré par des contrôles par sondages, réalisés avec une liste de contrôle, de 10 dossiers pris au hasard tous les mois (% min.)	95,0	95,0	95,0
Respect de la disponibilité convenue: La disponibilité du système de traitement des données du Service SCPT est garantie			
- Degré de respect de la disponibilité convenue du système de traitement des données (% min.)	99,6	99,0	99,9

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été majoritairement atteints.

Formation des utilisateurs: le bas taux de couverture des besoins de formation est dû au fait que près de 60 % des formations prévues ont dû être annulées en raison de la pandémie de COVID-19. La satisfaction des participants aux cours qui ont tout de même eu lieu a elle aussi été légèrement inférieure à l'exercice précédent. Les avis des participants vont à présent être analysés, de manière à pouvoir mettre en œuvre les améliorations qui s'imposent.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		81 086	72 368	82 607	10 239	14,1
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	81 086	72 368	82 607	10 239	14,1
Charges / Dépenses		110 502	133 323	116 887	-16 436	-12,3
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	99 279	108 873	106 699	-2 174	-2,0
	<i>Transfert de crédits</i>		-81			
	<i>Cession</i>		661			
	<i>Dépassement crédits, revenus suppl. (art. 35, let. a, LFC)</i>		650			
Crédits ponctuels						
A202.0113	Programme de surveillance des télécommunications	10 910	23 859	9 597	-14 262	-59,8
	<i>Transfert de crédits</i>		-189			
	<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		3 996			
A202.0171	Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	314	592	592	0	0,0
	<i>Cession</i>		592			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	81 085 943	72 367 600	82 606 972	10 239 372	14,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>11 612 932</i>	<i>19 192 700</i>	<i>15 198 730</i>	<i>-3 993 970</i>	<i>-20,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>1 556 887</i>	<i>-</i>	<i>379 949</i>	<i>379 949</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>67 916 123</i>	<i>53 174 900</i>	<i>67 028 293</i>	<i>13 853 393</i>	<i>26,1</i>

Les revenus de fonctionnement *avec incidences financières* (AIF) se composent des émoluments pour la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (12,5 mio), des revenus provenant de prestations informatiques fournies à des autorités décentralisées (0,1 mio) et de la facturation à des services cantonaux de serveurs de communication en lien avec le projet ESYSP (2,6 mio). Les revenus de fonctionnement provenant de *l'imputation des prestations* (IP) correspondent aux prestations fournies à des services de l'administration fédérale centrale. Les revenus *sans incidences financières* (SIF) (0,4 mio) résultent de l'inscription à l'actif de prestations propres en lien avec la mise en œuvre du programme «FMÜ».

La hausse globale des revenus enregistrée par rapport aux valeurs du budget provient en grande partie du groupe de prestations «Projets et prestations informatiques», dans lequel des prestations supplémentaires à hauteur de 10,1 millions ont été fournies.

Bases légales

LF sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.1). O sur les émoluments et les indemnités en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OEI-SCPT; RS 780.115). LF sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 41a.

Remarques

Explication des écarts entre le compte d'État et le budget concernant les revenus de fonctionnement AIF:

Concernant les revenus issus de projets informatiques, il y a lieu de faire une distinction entre la planification et l'exercice proprement dit. La planification (budget avec plan intégré des tâches et des finances) présente les prestations maximales qui peuvent être fournies annuellement avec les ressources internes. Les prestations au sujet desquelles un accord a pu être trouvé avec les bénéficiaires au sein de l'administration fédérale au moment de l'établissement du budget sont signalées au titre de l'imputation des prestations (18,8 mio en 2020), tandis que les autres prestations sont indiquées en tant que revenus AIF (6,2 mio en 2020). Comme les besoins des bénéficiaires de prestations sont généralement plus élevés en cours d'exercice que lors de l'établissement du budget, il en résulte un déplacement des revenus AIF budgétisés vers les revenus IP. En d'autres termes, la baisse des revenus AIF est compensée par une hausse des revenus IP.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total	99 278 501	108 873 100	106 698 690	-2 174 410 -2,0
<i>dont mutations de crédits</i>		1 230 300		
<i>avec incidences financières</i>	75 988 564	88 668 900	88 027 076	-641 824 -0,7
<i>sans incidences financières</i>	12 329 306	8 900 000	7 577 829	-1 322 171 -14,9
<i>Imputation des prestations</i>	10 960 632	11 304 200	11 093 785	-210 415 -1,9
Charges de personnel	48 873 391	50 125 400	47 673 252	-2 452 148 -4,9
<i>dont location de services</i>	5 014 161	764 200	2 041 205	1 277 005 167,1
Charges de biens et services, charges d'exploitation	45 719 488	44 782 900	46 703 288	1 920 388 4,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	26 190 434	29 495 800	33 612 273	4 116 473 14,0
<i>dont charges de conseil</i>	245 779	50 000	216 540	166 540 333,1
Charges d'amortissement	-577 436	8 900 000	7 189 492	-1 710 508 -19,2
Dépenses d'investissement	5 263 058	5 064 800	5 132 657	67 857 1,3
Postes à plein temps (Ø)	250	277	256	-21 -7,6

Charges de personnel et équivalents plein temps

L'objectif de renforcer les capacités internes moyennant l'internalisation de treize postes à plein temps n'a pu être que partiellement réalisé. La situation reste tendue sur le marché de l'emploi dans l'informatique et la pénurie de spécialistes n'est pas résorbée. Malgré une extension du champ des recherches et les efforts considérables déployés, seule une partie du personnel nécessaire a pu être recrutée. Même si les fluctuations d'effectifs ont diminué, les vacances de postes ont augmenté en raison de ces postes supplémentaires, ce qui explique des charges inférieures de 3,7 millions aux prévisions concernant le personnel interne.

Face à l'augmentation constante de la demande des clients en matière de prestations de projets et afin d'être en mesure de fournir au moins les prestations de projets et autres prestations déclarées prioritaires, il a fallu recourir dans une plus large mesure à des collaborateurs externes en passant des contrats de location de services. Les moyens supplémentaires nécessaires à ce titre se sont élevés à plus de 2 millions.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

S'établissant à 1,9 million, les charges de biens et services et charges d'exploitation ont été de 4,3 % supérieures aux prévisions budgétaires.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont supérieures de 4,1 millions en tout aux valeurs planifiées. Deux facteurs principaux expliquent ce résultat: tout d'abord, le recours accru à du soutien externe dans le domaine des projets en raison des vacances de postes a généré des charges supplémentaires (+ 11,1 mio.); ensuite, l'acquisition de serveurs de communication pour des services cantonaux dans le cadre du programme ESYSP a elle aussi entraîné des coûts supplémentaires (+ 2,6 mio). En revanche, des retards dans la mise en service de nouvelles applications spécialisées du Service SCPT se sont traduites par une diminution de 7,3 millions des charges informatiques, à laquelle s'ajoute une baisse des charges de près de 1,9 million en raison de dépenses moindres au titre de la maintenance et des licences, et de requêtes de changements et de développements concernant la plateforme système eDocuments qu'il n'a pas été possible de mettre en œuvre.

Les *charges de conseil* induites par l'examen de questions touchant à l'économie d'entreprise ou de nature stratégique sont supérieures de 0,2 million aux prévisions.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* reflètent deux tendances contraires dans leur évolution: d'un côté, les indemnités que le Service SCPT verse aux fournisseurs de services de télécommunication et les dépenses pour des prestations d'impression et de conditionnement de l'Office fédéral des constructions et de la logistique en lien avec l'application SYMIC ont été inférieures aux valeurs inscrites au budget, respectivement de 2,3 millions et 0,3 million environ; de l'autre côté, des créances irrécouvrables du Service SCPT d'un montant de 0,3 million ont dû être comptabilisées en tant que pertes sur débiteurs. Au total, les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* sont inférieures de 2,4 millions aux montants budgétés.

Charges d'amortissement

Fondés sur la comptabilité des immobilisations du CSI-DFJP, les amortissements (SIF), d'un montant de 7,2 millions, s'inscrivent en dessous des valeurs du budget (- 1,7 mio), en raison de la mise en service différée d'acquisitions – logiciels et licences – à porter à l'actif en lien avec le programme «FMÜ» (système RDC et solution pour la conservation de longue durée des données).

Dépenses d'investissement

D'un montant de 5,1 millions, les dépenses d'investissement sont pratiquement identiques à celles de l'exercice précédent (- 0,1 mio). La plus grande partie des moyens investis (2,9 mio) l'ont été pour l'extension des capacités de stockage des données (ERM, NetApp ISS). Des investissements ont également été opérés pour la gestion des cycles de vie et le développement de composants réseau (0,8 mio), pour la virtualisation de plateformes serveur (0,6 mio), pour des acquisitions de remplacement concernant la plateforme système (0,4 mio) et pour le remplacement des systèmes de serveur HC250 (0,4 mio).

Mutations de crédits

- Cessions de 661 200 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants.
- Transferts de crédits à des unités administratives (0,1 mio): 20 000 francs au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) au titre des moyens réservés pour chaque unité administrative du département pour GEVER (passage à la V3) et 60 900 francs à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) pour le projet Doc PKI HSM (renouvellement du système).
- Dépassement de crédit de 650 000 francs – couvert par des revenus non budgétisés tirés de prestations fournies (art. 30a, al. 4, let. a, LFC) – pour l'acquisition en temps utile de systèmes de serveurs de communication pour la saisie des données biométriques nécessaires à l'établissement du passeport suisse.

Remarques

Crédit d'engagement «Migration vers le centre de calcul CAMPUS (projet MigCC2020)» (V0302.01; AF du 12.9.2017 / transfert de crédit: décision du Conseil fédéral du 27.11.2019), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Exploitation informatique		GP 2: Projets et prestations informatiques		GP 3: Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	37	37	31	38	31	32
Charges de personnel	14	15	20	19	15	14
Charges de biens et services, charges d'exploitation	16	16	10	18	19	13
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	13	12	8	17	5	5
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	–	0	0
Charges d'amortissement	2	3	0	–	-3	4
Dépenses d'investissement	5	4	0	–	0	1
Postes à plein temps (Ø)	86	86	100	106	64	64

A202.0113 PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	10 910 032	23 858 700	9 596 880	-14 261 820	-59,8
<i>dont mutations de crédits</i>		3 806 500			
Charges de personnel	1 936 588	926 900	854 524	-72 376	-7,8
<i>dont location de services</i>	1 592 958	–	485 150	485 150	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	991 557	–	858 042	858 042	–
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	980 825	–	852 099	852 099	–
Dépenses d'investissement	7 981 887	22 931 800	7 884 314	-15 047 486	-65,6
Postes à plein temps (Ø)	2	5	2	-3	-60,0

Le programme «FMÜ» améliorera la qualité de la surveillance des différents canaux de communication (téléphonie mobile, internet, etc.) et permettra au Service SCPT de continuer à remplir son mandat légal vis-à-vis des autorités de poursuite pénale.

Il est géré comme un projet informatique clé de la Confédération et fait l'objet de contrôles périodiques de la part du Contrôle fédéral des finances (CDF). Les prestations s'y rapportant sont fournies en majorité par le CSI-DFJP.

Le programme «FMÜ» devait se dérouler en quatre étapes:

- acquisitions de remplacement et travaux d'étude pour les étapes 2 à 4 (2016–2018);
- extension de la performance et des capacités (2017–2021);
- adaptation de systèmes au Service SCPT et à fedpol suite à la révision de la LSCPT (2018–2021);
- développement des systèmes (2019–2021).

Un crédit d'ensemble de 99 millions a été approuvé par arrêté fédéral du 11.3.2015. Des montants de 28 et 14 millions ont été libérés pour les deux premières étapes; le premier, dans le cadre de l'arrêté fédéral et, le second, par décision du Conseil fédéral du 15.2.2017. Le 20.12.2017, le Conseil fédéral a libéré les moyens requis – soit 19 millions en tout – pour les projets du groupe 3 de la troisième étape et pour le projet «IKT-ProgFMÜ-P4-GovWare».

Le 4.6.2018, l'Assemblée fédérale a modifié l'arrêté fédéral du 11.3.2015 relatif au développement et à l'exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération. Par cette modification, l'Assemblée fédérale – sans toucher à l'objectif du «Programme FMÜ» – a réduit considérablement le nombre des projets dans un souci de diminution de la charge administrative et de simplification de la coordination. Par ailleurs, un nouveau système performant de surveillance en temps réel sera mis à disposition à la fin du programme.

La quatrième étape est mise en œuvre dans le cadre du projet remanié «IKT-ProgrFMÜ-P2020». Le Conseil fédéral a donné son feu vert au lancement de cette étape le 30.1.2019. Celle-ci a pour objet l'acquisition d'un nouveau composant pour la surveillance en temps réel et la réalisation d'extensions techniques sur les systèmes actuels, ainsi que le développement de leurs fonctions.

Les charges et dépenses d'investissement d'un montant de 23,9 millions inscrites au budget 2020 visaient les résultats suivants:

- adjudication du marché pour le nouveau système d'enquête de fedpol (projet P4-EFMÜ);
- réalisation du système de conservation de longue durée des données (projet P3-LZDAS);
- mise à disposition du premier système pilote pour le nouveau composant pour la surveillance en temps réel (projet P2020).

Sur les moyens alloués, seuls 9,6 millions ont été utilisés, ce qui s'explique essentiellement par les raisons suivantes:

- Le marché pour le nouveau système d'enquête de fedpol a été adjugé avec un retard d'environ sept mois. La signature du contrat est intervenue en novembre 2020.
- Le projet de réalisation du système de conservation de longue durée des données (projet P3-LZDAS) a été mis en pause pour donner la priorité au projet IKT-ProgFMÜ-P2020.
- Un appel d'offres OMC a dû être lancé pour trouver un partenaire de développement pour la réalisation du nouveau composant destiné à la surveillance en temps réel (projet ProgFMÜ-P2020). La procédure sera conclue en avril 2021.

Les retards accumulés dans les projets ont rendu nécessaire une nouvelle planification de l'ensemble du programme, approuvée par le mandant (et le comité) du programme et prévoyant les échéances suivantes:

- Tous les projets de mise en œuvre doivent être achevés le 31.3.2024 au plus tard.
- La conclusion du programme est fixée au 30.6.2024.

Même si la durée des projets de mise en œuvre est prolongée, aucune fonction ou acquisition supplémentaire ne sera implémentée. Ce nouveau calendrier entraînera cependant des coûts supplémentaires à hauteur des dépenses induites par le recours à du soutien externe pour les activités qui ne pourront pas être exécutées par du personnel interne. En outre, indépendamment de l'allongement de la durée du programme, de nouvelles circonstances (par ex. appel d'offres pour trouver un partenaire de développement, mise en place d'une infrastructure PaaS dédiée pour le système de traitement de la surveillance des télécommunications) et des estimations plus précises des coûts entraîneront également une hausse des charges par rapport aux planifications précédentes.

Des analyses sont en cours pour évaluer plus précisément les coûts des différentes options. Le mandant du programme arrêtera une décision quant à la suite de la procédure dans le courant de 2021. Si les coûts devaient dépasser les 99 millions du crédit d'engagement, un crédit additionnel serait sollicité.

Mutations de crédits

- Transfert d'un crédit de 189 100 francs à fedpol pour l'acquisition d'un nouveau système d'enquête dans le cadre du programme «FMÜ».
- Utilisation de réserves affectées d'un montant de 3 995 600 francs

Remarques

Crédit d'engagement «Programme de surveillance des télécommunications» (V0253.00, V0253.01, V0253.02, V0253.03; AF du 11.3.2015, AF du 4.6.2018), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0171 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	313 767	591 691	591 691	0 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>591 691</i>		

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications servant à établir les passeports et cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR). Elle sert également aux autorités de contrôle à la frontière pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme ont une durée de vie fixée à dix ans au plus, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement s'effectue dans le cadre du programme ESYSP, sous l'égide du SEM. fedpol, le CSI-DFJP, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le Corps des gardes-frontière (Cgfr) et les représentants des services cantonaux participent à ce programme.

Depuis 2018, les moyens destinés au programme «ESYSP» sont comptabilisés de manière centralisée au SEM (crédit de programme) et sont cédés en cours d'année, en fonction de l'avancement des travaux, à fedpol, au CSI-DFJP, au DFAE et à l'Administration fédérale des douanes (Cgfr).

Mutations de crédits

- Cessions de crédits du SEM (0,6 mio): 956 000 francs pour le renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (programme «ESYSP») et rétrocession au SEM de moyens non utilisés d'un montant de 364 309 francs.

Bases légales

AF «Reprise du règlement (CE) n° 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF 2008 4813).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00; AF du 14.6.2017), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	3 447 000	17 666 000	21 113 000
Constitution à partir du compte 2019	–	22 022 300	22 022 300
Dissolution/utilisation	–	-5 410 600	-5 410 600
État au 31.12.2020	3 447 000	34 277 700	37 724 700
Demande de constitution à partir du compte 2020	–	15 113 600	15 113 600

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Des réserves affectées pour un total de 5,4 millions ont été dissoutes pendant l'exercice sous revue. Sur cette somme, 3 995 600 francs ont été utilisés pour divers sous-projets du programme «FMÜ». Parallèlement, des réserves affectées de 1 415 000 francs constituées pendant l'exercice précédent ont été dissoutes sans avoir été employées: projet en lien avec la version 7 du portail Single Sign-on du DFJP, préparation et développement de l'infrastructure HSM (Hardware Security Module, pour la conservation sûre de clés cryptographiques; 397 800 fr.); remplacement des systèmes de serveurs HC250 (utilisés pour la virtualisation de base dans les zones de réseau sans fonction de stockage; 362 200 fr.), devenus obsolètes; renouvellement de la technologie de stockage (remplacement au terme du cycle de vie et adaptation aux progrès technologiques) du système de traitement à haute disponibilité Interception System Schweiz (334 000 fr.); plusieurs projets liés à la gestion des cycles de vie (ESB Cluster Firewall, serveurs de consoles; 321 000 fr.).

État des réserves

Le CSI-DFJP dispose de *réserves générales* qui peuvent être utilisées pour financer un besoin en ressources supplémentaires en lien avec son mandat de base. Ces fonds lui garantissent une certaine latitude pour adopter une approche agile.

Les réserves affectées existantes (34,3 mio) concernent principalement des projets du programme FMÜ (32,9 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison d'une redéfinition des priorités et de retards dans divers projets, la constitution de réserves affectées à hauteur de 15 113 600 francs est sollicitée:

— Programme FMÜ 14 261 600 francs

IKT-ProgFMÜ-P3-LZDAS et IKT-ProgFMÜ-P3-Développements (782 200 fr.): les travaux relatifs au projet P3-LZDAS visant la mise en place d'un composant central pour la conservation à long terme de données issues de surveillances, qui avait été mis en pause pour donner la priorité au projet P2020, reprendront durant le premier trimestre de 2021. Quant au projet P3-Développement, la phase de réalisation a démarré le 1.11.2020. Les achats prévus pour ces deux projets débiteront en 2021 et se poursuivront les années suivantes.

IKT-ProgFMÜ-P4-EFMÜ (9 528 300 fr.): l'évaluation en vue de l'acquisition d'un système d'enquêtes (ErmSys) pour permettre aux autorités de police de journaliser les enquêtes, ainsi que d'analyser et de visualiser des données, a pris du retard. La procédure d'achat a pu être conclue en octobre 2020. Des coûts seront par conséquent comptabilisés à ce titre à partir de 2021, en fonction des modalités du contrat et des livraisons.

IKT-ProgFMÜ-P2020 (3 951 100 fr.): le projet de remplacement de l'ISS par un composant de dernière génération, modulable, pour la surveillance en temps réel a subi du retard en raison de contraintes d'ordre organisationnel. Les mesures prises ont permis d'arriver à une structure opérationnelle. Les principales acquisitions AIF concernant la recherche d'un partenaire de développement, les logiciels et l'infrastructure informatique débiteront en 2021 et se poursuivront les années suivantes.

— Pilote FortiNet 437 000 francs

En raison d'une pénurie de ressources au sein de l'unité responsable des pare-feu (départs, vacances de postes) et de la pandémie de COVID-19, la collaboration avec le partenaire externe, Swisscom, n'a pas pu être menée à son terme dans les délais prévus. La réalisation de l'essai pilote a donc dû être repoussée. La livraison du matériel et les prestations du partenaire externe sont reportées à 2021.

— Soutien par des spécialistes externes 200 000 francs

L'environnement d'exploitation doit être adapté pour les projets P2020, P3-LZDAS et P3-Développements du programme FMÜ, ce qui requiert l'intervention de spécialistes externes. Tous ces projets ayant pris du retard, il n'a pas été possible de faire appel à ce soutien externe en 2020. Les ressources financières nécessaires ne seront donc utilisées qu'en 2021.

— Dernier cycle de vie de Bluecoat 115 000 francs

La commande n'a pu être passée comme prévu en 2020. Pour respecter les prescriptions relatives aux marchés publics, il a fallu établir une planification détaillée, jusqu'en 2023, pour la procédure de remplacement et organiser une procédure sur invitation. La livraison ne se fera par conséquent qu'en 2021.

— Remplacement de CATE – phase 2 100 000 francs

Les acquisitions prévues dans le cadre du projet de remplacement de CATE (outil de gestion des serveurs et des CC) sont reportées à l'exercice suivant. En raison de nouveaux retards dans l'appel d'offres OMC mené par l'OFIT, l'achat des licences AixBOMS et la fourniture d'une partie des prestations nécessaires ne pourront se faire qu'en 2021.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE LA DÉFENSE, DE LA
PROTECTION DE LA
POPULATION ET DES SPORTS

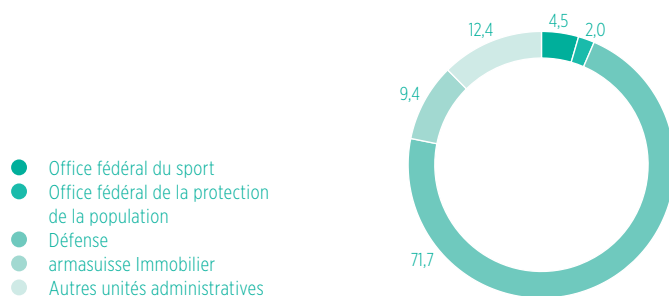
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	1 497,2	1 480,9	1 460,1	-37,1	-2,5
Recettes d'investissement	16,3	19,2	10,8	-5,5	-33,8
Charges	7 095,9	8 337,7	8 021,6	925,6	13,0
Charges propres	6 851,5	8 034,3	7 758,7	907,2	13,2
Charges de transfert	244,4	303,4	262,8	18,4	7,5
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	-60,4
Dépenses d'investissement	1 112,2	995,7	1 219,3	107,2	9,6
Revenus et recettes extraordinaires	-	-	44,9	44,9	-
Charges et dépenses extraordinaires	-	2 372,8	766,7	766,7	-

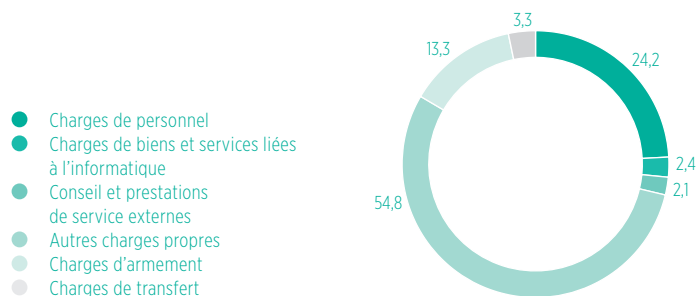
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2020)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2020)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2020)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Dép. fédéral défense, protection de la population et sports	7 759	1 937	12 215	194	172	263
500 Secrétariat général du DDPS	680	53	297	17	6	4
502 Autorité de surveillance indépendante des activités de rens.	2	2	9	0	0	-
503 Service de renseignement de la Confédération	86	62	357	3	-	18
504 Office fédéral du sport	112	59	417	11	4	159
506 Office fédéral de la protection de la population	133	49	289	16	10	24
525 Défense	5 700	1 509	9 689	122	133	44
540 Office fédéral de l'armement armasuisse	122	90	501	11	3	-
542 armasuisse Sciences et technologies	38	20	117	1	2	-
543 armasuisse Immobilier	799	39	222	2	3	-
570 Office fédéral de topographie swisstopo	88	54	317	11	10	14

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordination et pilotage des dossiers politiques relevant du département
- Soutien et conseil à la cheffe du département dans les domaines politiques et juridiques ainsi que dans les questions d'ordre opérationnel et la communication
- Pilotage et coordination des ressources du département
- Défense des intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de RUAG

PROJETS 2020

- Programme de dissociation des prestations informatiques au DDPS (prestations clés et prestations de base): fin de la migration de la bureautique (BURAUT) et de la téléphonie (UCC) au SG-DDPS, à l'OFPP et à armasuisse
- GENOVA SG-DDPS: introduction d'Acta Nova au SG-DDPS
- SCHAMIS plus: introduction du nouveau système de traitement des sinistres en remplacement de l'ancienne application
- RUAG: dissociation des activités (y c. informatiques) entre MRO Suisse et RUAG International

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La mise en place du projet GENOVA au SG-DDPS et la dissociation des activités à RUAG ont avancé comme prévu. Par contre, les deux autres projets accusent du retard:

Programme de dissociation des prestations informatiques au DDPS (prestations clés et prestations de base): la suspension des travaux préliminaires et de nouvelles exigences de sécurité ont empêché la conclusion dans les délais du projet-pilote BURAUT/UCC du SG-DDPS le 31.3.2020. La date de conclusion a été repoussée au 31.1.2021. En ce qui concerne l'OFPP et armasuisse, le projet BURAUT/UCC est repoussé respectivement au troisième trimestre 2021 et au 31.3.2022 en raison d'adaptations du processus de migration et de nombreuses interdépendances.

SCHAMIS plus: le projet est en voie de réalisation. L'interdépendance avec d'autres systèmes et la complexité de certaines fonctionnalités techniques, comme la signature numérique, ont nécessité de nombreuses clarifications supplémentaires. Le nouveau délai de déploiement est l'été 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	1,2	1,2	1,1	0,0	-0,5
Charges	90,8	686,7	684,0	593,2	653,2
Charges propres	87,0	682,1	679,5	592,6	681,3
Charges de transfert	3,8	4,6	4,4	0,6	15,7
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent en majeure partie des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur ainsi que de la participation des cantons aux charges du bureau du Réseau national de sécurité. Ils sont du même ordre que l'année précédente.

Les charges propres constituent 99 % des charges totales du SG-DDPS. Pourvu de 590 millions, un crédit ponctuel consacré à la réduction des risques à Mitholz a été ouvert lors de la clôture des comptes 2020. Il constitue le poste le plus important, avec 87 % des charges propres. Le reste est consacré aux charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) et au crédit ponctuel pour les risques non assurés (accidents de véhicules à moteur). Seules les contributions à la promotion civile de la paix appartiennent au domaine des transferts, en particulier les subventions au Center for Security Studies de l'EPFZ, qui constituent 1 % environ des charges totales. L'augmentation notable des charges par rapport à l'année précédente tient à la constitution d'une réserve unique pour l'évacuation du dépôt de munitions de Mitholz.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE ET PILOTAGE DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le Secrétariat général du DDPS met à la disposition de la cheffe du département les informations requises pour la conduite des affaires, la soutient dans son travail politique, se charge des processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires au sein des offices et assure l'information et la communication du département. Il coordonne et pilote les ressources et veille à ce que la planification et les activités menées en collaboration avec le Conseil fédéral et les autres départements soient également coordonnées. Il agit sur la conduite des affaires de RUAG, dont la Confédération est l'actionnaire unique, et conseille la cheffe du département pour toutes les questions liées à la politique de sécurité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	0,5	0,5	0,0	-8,2
Charges et dépenses d'investissement	81,2	86,8	85,7	-1,1	-1,3

COMMENTAIRE

Les charges se répartissent entre 53 millions environ pour le personnel (62 %) et 32 millions environ pour les biens, services et charges d'exploitation (38 %). La diminution par rapport au budget s'explique par une baisse des charges de conseil (- 3,7 mio) et des autres charges de biens et services (- 2,6 mio), compensée en partie par l'augmentation des charges de biens et services liées à l'informatique (+ 4,1 mio) et des charges locatives versées à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL; + 1 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Évaluation de la qualité des prestations de coordination et des processus de pilotage des ressources par les UA (enquête bisannuelle) (échelle 1 à 5)	-	3,0	3,8
Gouvernement d'entreprise publique: Le Secrétariat général contribue à ce que les unités externalisées soient pilotées en application de la politique fixée en la matière par le Conseil fédéral et le Parlement			
- Les objectifs stratégiques sont fixés; participation de RUAG à au moins quatre entretiens avec le propriétaire par an (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 152	1 189	1 146	-42	-3,6
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	568	538	494	-44	-8,2
Postes ponctuels						
E102.0109	Risques non assurés	584	651	653	2	0,3
Charges / Dépenses		90 814	686 672	683 981	-2 691	-0,4
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	81 192	86 786	85 668	-1 118	-1,3
	<i>Transfert de crédits</i>		-4 859			
	<i>Cession</i>		4 040			
Crédits ponctuels						
A202.0103	Risques non assurés	5 785	5 336	3 875	-1 461	-27,4
	<i>Transfert de crédits</i>		-2 250			
A202.0104	Pool départemental des ressources	-	-	-	-	-
	<i>Cession</i>		-17 194			
A202.0183	Réduction des risques à Mitholz	-	590 000	590 000	0	0,0
	<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		590 000			
Domaine des transferts						
<i>GP 1: Soutien à la conduite et pilotage des ressources</i>						
A231.0104	Contributions à la promotion de la paix	3 836	4 550	4 438	-112	-2,5

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	568 258	538 000	493 701	-44 299	-8,2

Ce poste englobe les revenus de la location de places de stationnement au personnel, divers remboursements découlant d'exercices précédents et la participation des cantons aux charges du bureau du Réseau national de sécurité (RNS; 0,4 mio).

Les charges du bureau du RNS ont été moins élevées que prévu, d'où une participation des cantons plus basse.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS 172.045.103).

E102.0109 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	583 608	650 600	652 573	1 973	0,3

Le SG-DDPS comptabilise à ce poste les revenus provenant des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur ainsi qu'à tous les dommages aux tiers causés par la troupe.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 39.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	81 191 899	86 786 170	85 667 834	-1 118 336	-1,3
<i>dont mutations de crédits</i>		-819 530			
<i>avec incidences financières</i>	64 215 728	71 417 870	65 100 589	-6 317 281	-8,8
<i>sans incidences financières</i>	39 414	30 000	483 805	453 805	n.d.
<i>Imputation des prestations</i>	16 936 757	15 338 300	20 083 440	4 745 140	30,9
Charges de personnel	52 342 521	53 264 570	53 326 731	62 161	0,1
<i>dont location de services</i>	64 263	-	111 625	111 625	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	28 836 847	33 491 600	32 328 571	-1 163 029	-3,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	12 692 768	12 934 300	17 039 837	4 105 537	31,7
<i>dont charges de conseil</i>	6 475 551	9 224 700	5 558 492	-3 666 208	-39,7
Charges d'amortissement	12 532	30 000	12 532	-17 468	-58,2
Postes à plein temps (Ø)	298	302	297	-5	-1,7

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel ont été du même ordre que celles prévues au budget. Il a été nécessaire de recourir à la location de services bien que celle-ci n'ait pas figuré au budget (+ 0,1 mio). Un certain nombre de postes vacants a permis de déplacer des charges de personnel vers d'autres unités (swisstopo 1 mio, SRC 0,1 mio) et d'éliminer tout solde de crédit au SG-DDPS.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les quelque 17 millions de *charges de biens et services liées à l'informatique* se répartissent entre 8,7 millions pour les projets et 8,4 millions pour l'exploitation. Trois projets informatiques ont été conduits en 2020: le programme de dissociation des prestations informatiques au DDPS, le programme GENOVA DDPS et SG-DDPS et le projet SCHAMIS plus du Centre de dommages du DDPS. À cause de retards dans l'exécution des projets, un montant de 4,1 millions est venu s'ajouter aux fonds déjà octroyés, ce qui a entraîné des charges non inscrites au budget.

Les *charges de conseil* s'élèvent à 5,6 millions pour l'exercice sous revue. Elles comprennent en particulier les activités de conseil sollicitées auprès de l'OFPP et d'armasuisse Immobilier pour le domaine Territoire et environnement (IP, 2,3 mio), le projet d'acquisitions du DDPS (1 mio), le soutien externe nécessité par le projet d'évacuation des munitions de Mitholz (1 mio) ainsi que divers autres projets de moindre envergure (1,3 mio). Les charges de conseil sont inférieures de 3,7 millions au montant budgété. Il n'a pas été nécessaire d'utiliser les moyens mis en réserve pour des activités de conseil au bénéfice de la direction du département (- 3,0 mio). Certains projets et audits ont dû être reportés en raison de la pandémie de COVID-19 (- 0,4 mio). Les besoins ont aussi été moindres dans le domaine de la cyberdéfense (- 0,3 mio).

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation sont inférieures au budget (- 2,6 mio) en raison notamment de la baisse des charges pour le matériel de bureau, les imprimés et les ouvrages (- 0,6 mio), les prestations de service externes (- 0,8 mio), les frais (- 0,7 mio) et les charges d'exploitation distinctes (- 0,3 mio). La crise sanitaire a entraîné l'annulation de la plupart des événements et des voyages.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 4,0 mio): de l'Office fédéral du personnel (OFPER), à savoir 444 000 francs pour compenser les effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire, 257 200 francs pour les stagiaires, 63 200 francs pour les apprentis et 26 200 francs pour l'intégration professionnelle; du SG-DDPS (Pool départemental des ressources), à savoir 3,0 millions pour le soutien au projet de dissociation des prestations informatiques au DDPS, 141 200 francs pour des prestations en rapport avec la Caisse d'allocations familiales et 107 800 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transferts de crédit (- 4,9 mio): 3,2 millions à la Défense pour la réorganisation du domaine Sécurité des informations et des objets, 1 million à swisstopo pour couvrir un manque de liquidités dans l'informatique (répercussions de la pandémie), 372 630 francs au SRC pour couvrir une augmentation des charges de biens et services et de personnel suite à un renfort en personnel, 231 400 francs à la Chancellerie fédérale pour le regroupement des services linguistiques anglophones de l'administration fédérale (mandat découlant des réformes structurelles), 46 000 francs à la Défense pour le projet de dissociation des prestations informatiques au DDPS (transfert de l'OFIT à la BAC) et 15 000 francs à la Commission fédérale des maisons de jeu (achat de médias pour la Bibliothek am Guisanplatz)

Remarques

Crédit d'engagement pour le programme GENOVA, 2^e étape DDPS, V0264.06, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement liquidé pour le programme APS2020, V0263.00, voir tome 1, ch. C 11.

A202.0103 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	5 785 348	5 336 000	3 875 173	-1 460 827	-27,4
<i>dont mutations de crédits</i>		-2 250 000			
<i>avec incidences financières</i>	4 685 748	5 336 000	3 875 173	-1 460 827	-27,4
<i>sans incidences financières</i>	1 099 600	-	-	-	-

Ce crédit concerne les charges liées à des accidents impliquant des véhicules de la Confédération (y c. bateaux, bicyclettes et chars de combat). Pour le règlement des dommages corporels et des cas complexes de responsabilité civile en Suisse et à l'étranger, la Confédération a conclu un contrat de règlement des sinistres avec AXA Winterthur.

Les charges sont inférieures de 1,5 million par rapport aux prévisions, ce qui s'explique par la diminution des paiements liés aux accidents de véhicules à moteur (dommages aux biens et aux personnes) et aux dommages à des tiers causés par la troupe, deux postes difficiles à planifier.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit (- 2,3 mio) à swisstopo pour couvrir un manque de liquidités consécutif à la pandémie (2 mio) et pour soutenir le projet GeodataLab (250 000 fr.)

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 39.

A202.0104 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	-	-	-	-
<i>dont mutations de crédits</i>		-17 194 100			

Le budget alloué aux réserves départementales s'élevait à 17,2 millions, soit 10,9 millions pour les charges de personnel et 6,3 millions pour les charges de biens et services liées à l'informatique. Ces fonds ont été entièrement cédés aux unités administratives du DDPS.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 2,5 mio): 2,1 millions de l'OFPER pour l'accueil extrafamilial des enfants et 0,4 million de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (restitution de moyens non utilisés pour le projet APS2020)
- Cessions (- 19,7 mio): 10,7 millions à la Défense (notamment pour des besoins supplémentaires en personnel aux Affaires sanitaires et à la Pharmacie de l'armée en lien avec la pandémie et pour le soutien de divers projets informatiques), 3,2 millions au SRC (financement du renfort en personnel 2019-2020), 3,0 millions au SG-DDPS (soutien au projet de dissociation des prestations informatiques au DDPS), 0,1 million à armasuisse Sciences et technologies (1 EPT pour Mitholz) et, en faveur de diverses unités administratives du DDPS, 2,2 millions pour l'accueil extrafamilial des enfants et 0,5 million pour des prestations en rapport avec la Caisse d'allocations familiales

A202.0183 RÉDUCTION DES RISQUES À MITHOLZ

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total sans incidences financières	-	590 000 000	590 000 000	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		590 000 000			

Des réserves pour la réduction des risques à Mitholz ont été constituées pour la première fois lors de la clôture des comptes 2020. Se fondant sur les rapports d'experts, le Conseil fédéral a, le 4.12.2020, décidé de faire évacuer l'ancien dépôt de munitions de Mitholz. Au total, les frais d'évacuation sont évalués pour l'instant entre 500 et 900 millions sur une vingtaine d'années. Après déduction de la part des coûts pouvant être inscrite au bilan (ouvrages de protection des routes), soit un montant estimé à 110 millions, de la moyenne des frais évalués (700 mio), des réserves ont été constituées pour 590 millions.

Mutations de crédits

- Dépassement de crédit sans incidences financières de 590 millions destiné à la constitution d'une réserve pour la réduction des risques à Mitholz

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 33, al. 3, let. c, et 49, al. 3.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2019	–	7 870 000	7 870 000
État au 31.12.2020	–	7 870 000	7 870 000

Aucune réserve affectée n'a été dissoute pendant l'exercice 2020. Aucune constitution de nouvelles réserves n'a été demandée.

État des réserves

Les réserves affectées existantes (7,9 mio) concernent les projets Dissociation des prestations informatiques au DDPS (6,2 mio), SCHAMIS plus (1,1 mio) et GENOVA DDPS et SG-DDPS (0,6 mio).

A231.0104 CONTRIBUTIONS À LA PROMOTION DE LA PAIX

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	3 836 290	4 550 000	4 438 298	-111 702 -2,5

Le principal bénéficiaire de subventions (4 mio) est le CSS (Center for Security Studies de l'EPFZ) pour sa contribution aux débats sur la politique de sécurité, ses recherches et ses formations dans ce domaine, en Suisse comme à l'étranger. Une faible part des ressources (0,5 mio) est utilisée pour des projets de coopération à la promotion civile de la paix. Il s'agit de contributions financières à des projets qui servent la sécurité et la stabilité sous l'angle des intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité. Parmi les projets principaux figure la poursuite du soutien financier à la présence multinationale aux frontières entre l'Égypte et Israël, et entre l'Égypte et la bande de Gaza. En raison de la pandémie de Covid-19, les besoins ont diminué de 0,1 million, certaines demandes n'ayant pu être déposées dans les délais.

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4.

Remarque

Crédit d'engagement «Promotion de la paix 2020-2023», V0111.04, voir tome 1, ch. C 12.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance des activités de renseignement rattachées au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et des services de renseignement cantonaux
- Élaboration de rapports destinés au public

PROJETS 2020

- Rapport annuel: rédaction et publication
- Solution informatique pour l'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement (AS-Rens): évaluation

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Le rapport 2020 sera publié le 30.3.2021.

Solution informatique pour l'AS-Rens : la réalisation d'une solution informatique sûre et indépendante en lien avec d'autres projets informatiques (par ex. centres de calcul) est repoussée, car il faut évaluer d'autres options.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	0,0	–	0,0	0,0	n.d.
Charges	2,1	2,4	2,0	-0,1	-4,1
Charges propres	2,1	2,4	2,0	-0,1	-4,1
Dépenses d'investissement	–	–	–	–	–

COMMENTAIRE

L'AS-Rens surveille les activités de renseignement du Service de renseignement de la Confédération, du Service de renseignement de l'armée, des autorités cantonales d'exécution ainsi que de tiers mandatés et d'autres entités. Elle contrôle la légalité, l'adéquation et l'efficacité de ces activités. Elle coordonne ses activités de surveillance avec les organes de surveillance parlementaire (en particulier la Délégation des commissions de gestion) et avec d'autres organes de surveillance de la Confédération (Contrôle fédéral des finances, organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé, préposé à la protection des données et à la transparence) et des cantons. L'AS-Rens est habilitée à aider les autorités cantonales de surveillance dans l'accomplissement de leurs tâches. Bien que rattachée au DDPS sur le plan administratif, l'AS-Rens exerce sa fonction en toute indépendance et n'est pas assujettie à des instructions. Elle informe le DDPS de ses activités dans un rapport annuel, qui est rendu public au cours du premier trimestre de l'année.

Les charges de l'AS-Rens relèvent intégralement du domaine propre et sont principalement constituées de charges de personnel.

En 2020, l'AS-Rens s'est concentrée sur son activité principale, qui découle de son mandat légal de vérification. Elle a pu poursuivre son travail pour l'essentiel malgré la crise de coronavirus et publier son rapport d'activité dans les délais.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	0	-	13	13	-
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	0	-	13	13	-
Charges / Dépenses	2 126	2 401	2 052	-349	-14,5
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 126	2 401	2 052	-349	-14,5
Cession		19			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total	0	-	12 726	12 726	-
<i>avec incidences financières</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>517</i>	<i>517</i>	<i>-</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>12 209</i>	<i>12 209</i>	<i>-</i>

L'AS-Rens ne génère en principe aucun revenu. Le total de 12 726 francs correspond à la réduction des provisions pour vacances et heures supplémentaires (12 209 fr.) et au remboursement de la taxe sur le CO₂ (517 fr.).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	2 126 460	2 401 300	2 052 267	-349 033	-14,5
<i>dont mutations de crédits</i>		18 900			
<i>avec incidences financières</i>	1 890 799	2 228 800	1 884 238	-344 562	-15,5
<i>sans incidences financières</i>	31 607	-	-	-	-
<i>Imputation des prestations</i>	204 054	172 500	168 030	-4 471	-2,6
Charges de personnel	1 877 279	1 933 500	1 867 562	-65 938	-3,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	249 180	467 800	184 705	-283 095	-60,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	82 954	191 300	43 430	-147 871	-77,3
<i>dont charges de conseil</i>	2 500	50 000	-	-50 000	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	9	10	9	-1	-10,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges sont inférieures aux prévisions (- 0,1 mio), ce qui s'explique essentiellement par une baisse du nombre de formations et de perfectionnements.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont connu une baisse de 150 000 francs. La réalisation d'une solution informatique sûre et indépendante a dû être repoussée, car il a fallu évaluer d'autres options. La solution qui a la préférence et qui passe par la Base d'aide au commandement (BAC; Défense) ne peut pas être réalisée pour l'instant.

Les moyens alloués aux *charges de conseil* n'ont pas été utilisés, car il n'y a pas eu besoin, en 2020, de recourir à des prestations de conseil en lien avec les activités d'inspection.

Quant aux moyens alloués aux autres charges de biens et services et charges d'exploitation, ils n'ont pas non plus été entièrement utilisés (- 0,1 mio). En raison de la pandémie, des événements et des voyages ont dû être annulés. En outre, le matériel de bureau et les prestations externes donnent lieu à des soldes de crédit moins importants.

Mutations de crédit

- Cession de 18 900 francs de l'Office fédéral du personnel pour la compensation des effets de la structure défavorable des âges et des classes de salaire (cotisations supplémentaires à la caisse de pensions).

Aperçu des réserves

L'AS-Rens ne présente aucune réserve.

SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Recherche d'informations à l'aide de moyens de renseignement
- Évaluation et appréciation des renseignements collectés et diffusion des connaissances acquises aux bénéficiaires de prestations
- Renforcement de la sécurité en Suisse grâce à des prestations opérationnelles et préventives

PROJETS 2020

- Loi sur le renseignement (LRens): révision

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La révision en cours de la LRens doit intégrer les directives du Conseil fédéral, mais aussi et en particulier les recommandations de l'Autorité de surveillance des activités de renseignement et d'autres autorités externes, ainsi que les exigences de la Délégation des commissions de gestion à propos du traitement des données. C'est pourquoi le 26.8.2020, le Conseil fédéral a prolongé le mandat du DDPS consistant à préparer un projet qu'il doit à mettre en consultation d'ici à la fin de 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	0,2	0,1	0,1	-0,1	-54,8
Charges	90,1	103,7	103,5	13,3	14,8
Charges propres	77,7	85,7	85,7	8,0	10,2
Charges de transfert	12,4	18,0	17,8	5,4	43,1
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

En raison des dispositions spéciales concernant le maintien du secret du Service de renseignement de la Confédération (SRC), ni explications ni chiffres détaillés ne sont publiés. L'utilisation des ressources pour les activités de renseignement du SRC est contrôlée et suivie par divers organes de surveillance de l'administration et du Parlement, mandatés à cet effet (Autorité indépendante de surveillance des activités de renseignement, organe de contrôle indépendant pour l'exploration radio et l'exploration du réseau câblé, Contrôle fédéral des finances, Délégation des commissions de gestion et Délégation des finances des Chambres fédérales). De même, aucune information n'est présentée sur les objectifs ou sur les résultats.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Revenus / Recettes	167	90	75	-14 -16,1
Domaine propre				
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	167	90	75	-14 -16,1
Charges / Dépenses	90 141	103 704	103 450	-253 -0,2
Domaine propre				
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	77 741	85 704	85 700	-3 0,0
<i>Transfert de crédits</i>		2 373		
<i>Cession</i>		3 896		
<i>Dépassement de crédits (art. 35, let. b, LFC)</i>		160		
<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		185		
Domaine des transferts				
Non affecté				
A231.0105 Services de renseignement cantonaux	12 400	18 000	17 750	-250 -1,4

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	166 600	89 700	75 284	-14 416 -16,1

Base légale

O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS 172.058.41), art. 5.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	77 741 263	85 703 860	85 700 413	-3 447	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		6 614 160			
<i>avec incidences financières</i>	69 617 367	77 240 730	77 054 211	-186 519	-0,2
<i>sans incidences financières</i>	214 182	345 330	345 330	0	0,0
<i>Imputation des prestations</i>	7 909 714	8 117 800	8 300 873	183 073	2,3
Charges de personnel	57 879 485	61 930 860	61 930 302	-558	0,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	19 861 778	23 773 000	23 770 111	-2 889	0,0
Postes à plein temps (Ø)	334	343	357	14	4,1

Mutations de crédits

- Cessions (+ 3,9 mio): de l'Office fédéral du personnel, à savoir 311 700 francs pour les stagiaires des hautes écoles et des universités, 57 300 francs pour compenser les effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire et 11 700 francs pour l'intégration professionnelle; du Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS; Pool départemental des ressources), à savoir 3,2 millions pour la création de postes décidée le 3.7.2019 par le Conseil fédéral afin de permettre au SRC d'accomplir sa mission de base ainsi que sa mission en vertu de la loi sur le renseignement, 172 300 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants et 112 000 francs pour des prestations en rapport avec la Caisse d'allocations familiales.
- Transferts de crédit (+ 2,4 mio): de la Défense, à savoir 2 millions pour des acquisitions spécifiques au SRC; du SG-DDPS, à savoir 372 630 francs pour couvrir des charges supplémentaires de biens et de services (0,3 mio) et de personnel (72 930 fr.) consécutifs à la création de postes.
- Dépassement de crédit (0,3 mio): accroissement des provisions pour vacances et heures supplémentaires (185 330 fr.) et constitution d'un compte de régularisation de passifs (160 000 fr.).

Aperçu des réserves

Le SRC ne présente aucune réserve.

CRÉDITS DE TRANSFERT

A231.0105 SERVICES DE RENSEIGNEMENT CANTONAUX

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	12 400 000	18 000 000	17 750 000	-250 000	-1,4

Indemnisation des prestations des cantons pour l'exécution des tâches de renseignement.

Bases légales

LF du 25.9.2015 sur le renseignement (LRens; RS 121), art. 85, al. 5. O du 16.8.2017 sur le renseignement (ORens; RS 121.1), art. 6.

OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Encouragement du sport et de l'activité physique pour tous les âges et niveaux de performance
- Encouragement de la formation et de la formation continue dans le domaine du sport
- Soutien du sport d'élite
- Lutte contre les dérives du sport (notamment le dopage, la violence et la corruption)

PROJETS 2020

- Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport: mise en œuvre
- Remplacement de la banque de données nationale pour le sport (BDNS): mise en œuvre de la phase de réalisation
- Remplacement du système de gestion et de réservation SAKUBA: déploiement sur les sites de Macolin et de Tenero
- Gestion électronique des affaires GEVER: clôture de la phase de déploiement
- Révision partielle des ordonnances sur l'encouragement du sport: mise en vigueur

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	26,8	24,8	18,0	-8,8	-32,7
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	211,4
Charges	257,0	298,5	271,0	14,0	5,4
Charges propres	112,2	116,9	111,8	-0,4	-0,3
Charges de transfert	144,8	181,6	159,2	14,3	9,9
Dépenses d'investissement	9,6	18,4	7,9	-1,7	-17,4
Charges et dépenses extraordinaires	-	334,8	139,5	139,5	-

COMMENTAIRE

Les revenus réalisés par l'Office fédéral du sport (OFSPO) proviennent pour la moitié environ (52 %) de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire dans les centres de sport de Macolin et de Tenero. Les 48 % restants proviennent des formations ainsi que des prestations de la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM). En raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus, l'OFSPO a dû restreindre ses activités, ce qui lui a valu d'importantes pertes de revenus. Les revenus ont ainsi diminué de 8,8 millions par rapport à l'année précédente et sont ainsi inférieurs de 6,8 millions au montant budgété. Cet écart est dû aux fermetures (partielles) des centres de sport et, partant, à la réduction de leurs activités.

Les charges propres se situent dans le même ordre de grandeur que celles de l'année précédente. La hausse des charges de transfert par rapport à l'année précédente est due à l'octroi de subventions spéciales dans le cadre de Jeunesse+Sport ainsi qu'à l'augmentation des subventions allouées aux fédérations sportives (cofinancement de la gestion des entraînements et des compétitions ayant lieu dans les installations sportives d'importance nationale; cf. motion 18.4150 Engler). Les dépenses d'investissement ont été inférieures à celles de l'année précédente, en raison notamment du retard pris par certains projets de conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN). Les charges extraordinaires correspondent aux aides financières visant à atténuer les conséquences des mesures prises contre la pandémie (prêts aux clubs des ligues semi-professionnelles et professionnelles, réévaluation comprise, ainsi que contributions à fonds perdu en vue de stabiliser le sport populaire et le sport d'élite).

Les charges sont, pour 41 %, des charges propres et, pour 59 %, des charges de transfert.

GP 1: HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE DE SPORT

MANDAT DE BASE

La Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) est une haute école spécialisée de la Confédération. Ses tâches et ses activités comprennent l'enseignement, la recherche et le développement ainsi que la fourniture de prestations. La HEFSM propose des études à plein temps dans les filières bachelor et master ainsi que des études à temps partiel dans des domaines spécialisés. Ses activités de recherche et de développement s'appuient sur des approches interdisciplinaires en sciences du sport et portent sur des questions à orientation pratique. Conformément au mandat global d'encouragement du sport qui incombe à l'OFSPO, le spectre des prestations scientifiques en matière de sport est large, puisque l'offre englobe les domaines de l'encouragement général du sport et de l'activité physique, de la formation et du sport d'élite.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	6,9	6,0	6,9	0,9	15,8
Charges et dépenses d'investissement	25,3	24,6	24,6	0,0	-0,1

COMMENTAIRE

Les revenus de la HEFSM se composent en grande partie des compensations pour des prestations qu'elle a fournies dans le domaine du sport d'élite (par ex. diagnostic de la performance et soutien pour l'entraînement). Ces prestations n'ont été que peu touchées par les restrictions liées à la pandémie. Les revenus supérieurs (+ 0,9 mio) au montant budgété résultent de la forte demande dans ce domaine ainsi que du recours à des fonds de tiers.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Enseignement: La HEFSM veille à proposer une offre de formation de bonne qualité, axée sur la pratique, économiquement rentable et répondant à une large demande			
- Étudiants dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (nombre, min.)	182	150	189
- Étudiants Joint Master (MSc) avec l'université de Fribourg (nombre, min.)	135	90	125
- Étudiants d'autres hautes écoles dans des modules de formation de la HEFSM (nombre, min.)	457	500	9
- Intérêt pour l'offre d'études BSc/MSc de la HEFSM, inscriptions (nombre, min.)	165	160	189
- Candidats aux examens professionnels et aux examens de diplôme de la Formation des entraîneurs (nombre, min.)	33	65	42
- Coûts moyens par étudiant dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (CHF, max.)	34 000	39 000	35 000
- Conformité avec les standards de qualité du Conseil suisse d'accréditation (CSA) (oui/non)	oui	oui	oui
Recherche, développement et services: Les activités de recherche, de développement et de services de la HEFSM sont orientées vers la pratique, de haute qualité et adaptées aux besoins			
- Projets R+D réalisés (nombre, min.)	34	20	36
- Congrès nationaux et internationaux (nombre, min.)	9	8	9
- Coopérations avec des organisations sportives, principalement des fédérations (nombre, min.)	10	10	10

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été, pour la plupart, atteints. Les écarts relèvent du domaine suivant:

Enseignement: la HEFSM n'a pas réussi à attirer autant d'étudiants venus d'autres hautes écoles qu'elle le souhaitait, puisque seuls quelques modules de formation ont pu être réalisés à la suite des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Pour la même raison, le nombre de candidats aux examens professionnels et aux examens de diplôme dans le domaine de la formation des entraîneurs n'a pas non plus été aussi élevé qu'attendu étant donné qu'une seule session d'examens, au lieu de deux, a pu être organisée.

GP 2: SPORT DES JEUNES ET DES ADULTES, PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT

MANDAT DE BASE

L'unité Sport des jeunes et des adultes mène des programmes visant à encourager le sport et l'activité physique. Elle veille en premier lieu à la mise en œuvre du programme «Jeunesse+Sport». Conformément au mandat légal, des mesures sont également élaborées pour développer et mettre en œuvre l'encouragement général du sport. Dans ce contexte, l'OFSPD dirige différents réseaux dans lesquels sont également intégrés les cantons, les communes et des partenaires privés.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	2,2	1,9	1,7	-0,2	-11,8
Charges et dépenses d'investissement	23,6	28,3	25,5	-2,9	-10,1

COMMENTAIRE

Les revenus de ce groupe de prestations proviennent en grande partie des compensations des cours payants (en particulier des frais de participation et des moyens didactiques). Sous l'effet des restrictions liées à la pandémie, de nombreux cours ont dû être reportés, proposés sous une forme hybride ou annulés. Il en résulte une baisse de revenus de 0,2 million ainsi qu'un solde de crédit de 2,9 millions au niveau des charges et des dépenses d'investissement.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Sport des jeunes et des adultes: L'OFSPD veille à proposer une offre de formation et de formation continue de bonne qualité et répondant à une large demande			
– Participants à la formation de moniteurs et d'experts J+S (nombre, min.)	79 378	79 000	45 102
– Participants à la formation de moniteurs et d'experts esa (nombre, min.)	6 547	6 000	3 654
– Certification eduQua acquise (oui/non)	oui	oui	oui
Cours/camps dans le Sport des enfants et le Sport des jeunes: L'OFSPD veille à ce que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes pratiquent activement du sport selon les standards de qualité de J+S			
– Enfants et jeunes participant à J+S (nombre, min.)	642 559	650 000	640 122
– Nombre d'enfants et de jeunes participant à J+S mesuré en pourcentage du groupe cible (% min.)	47,2	47,7	46,7

COMMENTAIRE

En raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus, de nombreux cours et camps ont dû être annulés. Il n'a par conséquent été possible d'atteindre qu'un seul des objectifs fixés.

GP 3: CENTRES NATIONAUX DE SPORT

MANDAT DE BASE

L'OFSPPO exploite deux centres de sport, l'un à Macolin et l'autre à Tenero. Le premier réunit sous le même toit tous les domaines importants de l'encouragement du sport en Suisse: formation et recherche, développement et conseil, politique du sport et réalisation de programmes, mais aussi infrastructures d'entraînement et cours. Le Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) est le centre du sport des jeunes et, en raison des conditions climatiques qui règnent sur le site, le centre d'entraînement national de certaines fédérations sportives.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	17,7	16,9	9,5	-7,4	-43,9
Charges et dépenses d'investissement	68,0	71,3	68,7	-2,7	-3,7

COMMENTAIRE

Les revenus de ce groupe de prestations proviennent en grande partie des compensations pour l'hébergement, la restauration et l'utilisation des installations sportives. Leur diminution (- 7,4 mio) est due aux fermetures (partielles) des centres de sport de Macolin et de Tenero pour cause de pandémie et, partant, à la réduction de leurs activités. Pour la même raison, un solde de crédit de 2,7 millions a en outre été enregistré au niveau des charges et des dépenses d'investissement, dû à la baisse des coûts liés aux marchandises et au matériel ainsi qu'au report de certaines acquisitions.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Centre national de sport de Macolin (CSM): L'exploitation des installations est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé			
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	8,8	8,0	-
- Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)	342 996	315 000	162 554
- Occupation des chambres, taux d'occupation (% min.)	62,6	57,0	51,2
- Unités de restauration (nombre, min.)	244 784	220 000	123 632
- Taux de couverture des coûts (% min.)	30	24	17
Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST): L'exploitation du CST est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé			
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,4	8,0	-
- Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)	432 820	400 000	189 510
- Occupation des chambres dans le bâtiment d'hébergement, taux d'occupation (% min.)	67,0	60,0	42,0
- Occupation du camping, taux d'occupation (% min.)	76,6	65,0	18,6
- Unités de restauration (nombre, min.)	367 006	330 000	130 324
- Taux de couverture des coûts (% min.)	31	29	14

COMMENTAIRE

À la suite des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus, de nombreuses manifestations ont dû être annulées ou n'ont pu se dérouler que devant un public restreint. Les installations n'ont, de ce fait, pas pu être occupées comme prévu, ce qui explique que les objectifs n'aient pas été atteints. Vu la situation, on a renoncé à effectuer un sondage auprès de la clientèle.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Revenus / Recettes	26 822	24 800	18 287	-6 513	-26,3
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	26 822	24 800	18 087	-6 713	-27,1
Autres revenus et désinvestissements					
E150.0115 Remboursements, manifestations sportives internationales	-	-	200	200	-
Charges / Dépenses	266 594	651 665	418 575	-233 090	-35,8
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	116 887	124 282	118 720	-5 562	-4,5
Cession		1 249			
Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		7 994			
Domaine des transferts					
GP 2: Sport des jeunes et des adultes, programmes d'encouragement					
A231.0106 Programmes/projets généraux; recherche en sciences du sport	1 068	1 214	753	-461	-38,0
A231.0107 Sport à l'école	453	485	461	-24	-4,9
A231.0108 Fédérations sportives et autres organisations	31 431	41 474	41 378	-97	-0,2
A231.0109 Manifestations sportives internationales	13 055	13 470	11 824	-1 646	-12,2
A231.0112 Activités J+S et formation des cadres	93 980	113 910	103 968	-9 942	-8,7
A236.0100 Installations sportives d'importance nationale	4 860	11 000	1 000	-10 000	-90,9
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	4 860	11 000	1 000	-10 000	-90,9
Transactions extraordinaires					
A290.0102 COVID: prêts	-	50 000	9 440	-40 560	-81,1
Supplément		50 000			
A290.0103 COVID: aides financières	-	100 000	99 856	-144	-0,1
Supplément		100 000			
A290.0123 COVID: prêts SFL/SIHF	-	175 000	20 346	-154 654	-88,4
Supplément		175 000			
A290.0138 COVID: réévaluation de prêts	-	9 829	9 829	0	0,0
Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)		9 829			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	26 822 075	24 800 000	18 087 484	-6 712 516	-27,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>26 808 644</i>	<i>24 800 000</i>	<i>18 070 272</i>	<i>-6 729 728</i>	<i>-27,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>13 431</i>	<i>-</i>	<i>17 212</i>	<i>17 212</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFSPPO reposent sur les écolages, les taxes d'examen et de participation aux offres de formation et de formation continue de la HEFSM, les revenus provenant des services du Swiss Olympic Medical Center, de la vente de médias didactiques, de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire.

En raison de la pandémie, ces revenus ont été de 6,7 millions inférieurs au montant budgété. Cet écart est pour l'essentiel imputable aux fermetures (partielles) des centres de sport de Macolin et de Tenero et, partant, à la réduction de leurs activités.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 29. O du 15.11.2017 sur les émoluments de l'Office fédéral du sport (OEmol-OFSPPO; RS 415.013), art. 3.

E150.0115 REMBOURSEMENTS, MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	-	200 000	200 000	-

À la suite des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus, Lausanne et Zurich n'ont pas pu accueillir le Championnat du monde de hockey sur glace 2020. Les subventions versées en 2019, soit 0,2 million, ont été remboursées par l'organisatrice. Il s'agit de revenus non imputables à la période, comptabilisés à part dans le compte d'État.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 17, al. 1.

Remarques

Voir A231.0109 Manifestations sportives internationales

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	116 886 855	124 282 100	118 720 045	-5 562 055	-4,5
<i>dont mutations de crédits</i>		9 242 700			
<i>avec incidences financières</i>	80 991 197	87 371 600	82 566 099	-4 805 501	-5,5
<i>sans incidences financières</i>	1 903 583	2 120 000	2 117 979	-2 021	-0,1
<i>Imputation des prestations</i>	33 992 075	34 790 500	34 035 967	-754 533	-2,2
Charges de personnel	58 150 712	59 156 600	59 282 954	126 354	0,2
<i>dont location de services</i>	634 962	498 000	230 822	-267 178	-53,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	52 274 585	55 624 300	50 825 848	-4 798 452	-8,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	8 271 325	10 990 100	11 199 131	209 031	1,9
<i>dont charges de conseil</i>	35 971	100 000	27 533	-72 467	-72,5
Charges d'amortissement	1 771 194	2 120 000	1 719 742	-400 258	-18,9
Dépenses d'investissement	4 690 364	7 381 200	6 891 501	-489 699	-6,6
Postes à plein temps (Ø)	411	415	417	2	0,5

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

En raison de l'augmentation des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires, les charges de personnel ont dépassé de 0,1 million le montant budgété. Cela est notamment dû aux travaux en lien avec les aides financières Covid de la Confédération afin de stabiliser les structures sportives suisses. La pandémie a fait diminuer le besoin de location de services (- 0,3 mio). En 2020, l'effectif moyen de l'OFSPPO s'élevait à 417 EPT, soit 2 EPT de plus que prévu.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures de 4,8 millions à la valeur budgétée. Cet écart est pour l'essentiel imputable aux mesures prises par la Confédération pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Suite à la réduction des activités des centres de sport, les besoins en marchandises et en matériel ont diminué. Dans le domaine du sport des jeunes et des adultes, l'annulation des cours et des camps des clubs, des fédérations sportives et des écoles s'est traduite par une baisse de charges de gestion du matériel de prêt J+S.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* s'élèvent à 11,2 millions et concernent, pour 70 %, l'exploitation des applications spécialisées en place et, pour 30 %, des projets. Les principaux projets informatiques menés en 2020 ont porté sur le remplacement de la banque de données nationale pour le sport (BDNS) et sur SAKUBA, nouveau système qui fusionne et remplace les systèmes de gestion et de réservation de Macolin et de Tenero. Le 0,2 million additionnel résulte du surcroît de charges induit par la pandémie.

En 2020, les *charges de conseil* ont été faibles.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont été plus faibles que prévu (- 0,4 mio) en raison de retards pris dans la mise en service d'applications informatiques.

Dépenses d'investissement

En 2020, les investissements ont fait la part belle à deux projets informatiques: le remplacement de la banque de données nationale pour le sport (BDNS) et SAKUBA. Les dépenses en la matière ont été moins importantes que prévu (- 0,5 mio) en raison de retards pris dans des projets d'acquisition (installation multimédia, véhicule de service, matériel de prêt J+S et appareil pour l'analyse de l'entraînement et de la performance). Les moyens prévus n'ont pas pu être utilisés en raison de ces retards. Par conséquent, la constitution de réserves affectées est demandée.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,2 mio): d'une part, par l'Office fédéral du personnel, à savoir 595 436 francs pour les apprentis, 467 700 francs pour les stagiaires des hautes écoles et 46 800 francs pour l'intégration professionnelle; d'autre part, par le SG-DDPS («Pool départemental des ressources»), à savoir 124 700 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants.
- Dépassement de crédit de 8,0 millions couvert par la dissolution de réserves affectées.

Remarques

Crédits d'engagement «Programme Genova», 2^e étape DDPS (V0264.10) et «Refonte de la banque de données nationale pour le sport (BDNS)» (V0290.00), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Haute école fédérale de sport		GP 2: Sport des jeunes et des adultes, programmes d'encouragement		GP 3: Centres nationaux de sport	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
Charges et dépenses d'investissement	25	25	24	25	68	69
Charges de personnel	19	19	11	12	28	28
Charges de biens et services, charges d'exploitation	5	5	10	10	36	36
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1	2	4	5	3	5
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	-	0	0
Charges d'amortissement	0	0	0	-	1	1
Dépenses d'investissement	1	0	2	3	2	4
Postes à plein temps (Ø)	114	116	67	71	230	230

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	3 030 091	18 491 200	21 521 291
Constitution à partir du compte 2019	-	4 543 000	4 543 000
Dissolution/utilisation	-	-8 103 400	-8 103 400
État au 31.12.2020	3 030 091	14 930 800	17 960 891
Demande de constitution à partir du compte 2020	-	680 000	680 000

Dissolution et utilisation des réserves en 2020

Au cours de l'année 2020, des réserves affectées à hauteur de 8 millions ont été utilisées. Ces moyens ont été employés essentiellement pour les projets informatiques relatifs à la banque de données nationale pour le sport (BDNS) et au système de gestion et de réservation SAKUBA, ainsi que pour divers projets d'acquisition (portant notamment sur des véhicules d'exploitation et de service ainsi que des appareils de sport). Un montant de 0,1 million a été dissous sans avoir été utilisé.

Stock de réserve

Les réserves affectées existantes (14,9 mio) couvrent essentiellement les projets informatiques relatifs à la banque de données nationale pour le sport (BDNS; 8,5 mio) et au système de gestion et de réservation «SAKUBA» (2,5 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

La demande de constitution de réserves affectées porte sur 0,7 million. Divers biens et service destinés à une installation multimédia, un véhicule d'exploitation, du matériel de prêt J+S et un appareil pour l'analyse de l'entraînement et de la performance n'ont pas pu être livrés ni facturés selon le calendrier prévu en raison de retards pris dans des projets et des acquisitions.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: SPORT DES JEUNES ET DES ADULTES, PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT

A231.0106 PROGRAMMES/PROJETS GÉNÉRAUX; RECHERCHE EN SCIENCES DU SPORT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	1 068 291	1 213 700	752 666	-461 034	-38,0

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient d'une part des programmes et des projets visant à encourager la pratique régulière d'activités sportives et physiques à tout âge et peut en outre attribuer des subventions destinées à la recherche en sciences du sport. Elle peut d'autre part soutenir des organisations publiques et privées qui exercent une activité au sens des objectifs de l'art. 1 de la loi sur l'encouragement du sport. Les bénéficiaires de ces contributions sont des organisateurs de programmes et de projets axés en particulier sur le sport des adultes, ainsi que des acteurs de droit public et de droit privé qui évaluent et développent des programmes et des projets. Dans le domaine de la recherche en sciences du sport, les bénéficiaires sont des personnes physiques et morales de droit privé ainsi que des institutions de droit public.

En raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus, environ deux tiers des cours du programme Sport des adultes Suisse ont dû être annulés. Certains projets n'ont pas pu non plus être mis en œuvre comme prévu.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 3 et 15.

A231.0107 SPORT À L'ÉCOLE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	452 830	485 000	461 258	-23 742	-4,9

Avec les ressources inscrites à ce crédit, la Confédération soutient la formation et le perfectionnement des enseignants qui donnent des cours d'éducation physique. Sont subventionnés le développement, la coordination, la réalisation et l'évaluation des offres de formation et de perfectionnement, axés en particulier sur l'encouragement de la qualité et de la régularité des activités physiques et sportives dans le contexte scolaire.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 13, al. 1.

A231.0108 FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	31 431 444	41 474 300	41 377 560	-96 740	-0,2

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient avec ce crédit en particulier l'association faitière du sport suisse (Swiss Olympic). Elle met en œuvre, à l'aide de subventions versées aux agences antidopage (nationales et internationales), des mesures pour lutter contre l'usage abusif de produits et de méthodes visant à augmenter la performance physique dans le sport. Elle prend en outre des mesures visant à promouvoir l'éthique dans le sport d'élite et à lutter contre les dérives du sport. Elle soutient enfin l'élaboration de bases, la validation de contrôles de sécurité et la vérification permanente des standards destinés à garantir des offres sûres dans le domaine des activités sportives à risque. Depuis 2020, elle apporte en plus son soutien à la gestion des entraînements et des compétitions ayant lieu dans des installations CISIN (+ 10 mio; voir motion 18.4150 Engler).

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 4 et 19, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp; RS 415.01), art. 41, al. 3, let. e. LF du 17.12.2010 sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque (RS 935.91), art. 17.

A231.0109 MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	13 055 394	13 470 000	11 823 609	-1 646 391	-12,2

La Confédération peut soutenir des manifestations sportives et des congrès d'envergure européenne ou mondiale organisés en Suisse dans la mesure où les cantons participent de manière appropriée aux frais.

En raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus, quelques grandes manifestations sportives internationales prévues en Suisse ont dû être annulées ou reportées. Le Championnat du monde de hockey sur glace 2020, qui devait se disputer à Lausanne et Zurich, et les Championnats du monde de cyclisme 2020 à Aigle et Martigny n'ont notamment pas pu avoir lieu. Les subventions dédiées n'ont pas été versées, n'ont pas été remboursées, ou leur remboursement n'a pas encore été clarifié (CM de cyclisme). Le remboursement de 0,2 million qui avait été versé en 2019 en faveur du Championnat du monde de hockey sur glace à Lausanne et Zurich a eu lieu dans le cadre du crédit de revenus E150.0115 «Remboursements manifestations sportives internationales», car il était hors période.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 17, al. 1.

Remarques

Voir E150.0115 Remboursements, manifestations sportives internationales

Crédits d'engagement «Jeux olympiques de la jeunesse Lausanne 2020» (V0316.00), «Universiade d'hiver Lucerne-Suisse centrale 2021» (V0316.02) et «CM Cyclisme 2020» (V0319.00), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement liquidé «CM de hockey sur glace 2020 à Lausanne et Zurich» (V0316.01), voir tome 1, ch. C 11.

A231.0112 ACTIVITÉS J+S ET FORMATION DES CADRES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	93 979 627	113 910 300	103 968 440	-9 941 860	-8,7

La Confédération octroie des subventions dans le cadre de J+S pour les cours et les camps ainsi que pour la formation des cadres (formation et perfectionnement des moniteurs, des coachs et des experts) des cantons, des communes et des organisations privées (fédérations sportives, associations sportives, écoles et autres organisations). Elle met en outre à la disposition des bénéficiaires du matériel pédagogique et didactique ainsi que du matériel de prêt.

Le crédit a été progressivement augmenté à partir de l'exercice budgétaire 2017 pour faire face à la croissance prévue des activités sportives (vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération élaborée en réponse à la motion CSEC-N 13.3369). À la suite des mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus, les activités J+S ont, à partir du 16.3.2020, soit été annulées soit réalisées moyennant un effectif restreint de participants. Par rapport à 2019, le nombre de participants a diminué (- 2437 enfants/jeunes) tout comme que le nombre de cours et de camps J+S. Il en va de même pour le nombre de cours et de modules de formation et de formation J+S et le nombre de cadres y ayant participé (- 34 276 participations dans les cours et les modules de formation des cadres J+S). Voilà pourquoi nettement moins de subventions J+S basées sur les activités ont pu être versées.

Pour soutenir les structures propres au sport des jeunes, le Conseil fédéral a créé, en adoptant le 20.5.2020 l'art. 23a de l'ordonnance sur l'encouragement du sport (OESp), la base légale permettant de soutenir les organisateurs d'offres J+S (à l'exclusion des écoles, des communes et des cantons) avec des subventions spéciales. Celles-ci s'élèvent au maximum à 50 % des subventions reçues par l'organisateur pour les offres J+S qu'il a clôturées en 2019. Les subventions spéciales versées en 2020 se sont élevées à 34,7 millions.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art.11, al. 1. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp; RS 415.01), art. 23a.

A236.0100 INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE NATIONALE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	4 860 000	11 000 000	1 000 000	-10 000 000	-90,9

La Confédération peut, selon la loi sur l'encouragement du sport, octroyer des subventions à la construction de stades, d'installations polyvalentes et d'installations de sports de neige et de glace d'importance nationale ou pour en améliorer l'infrastructure conformément aux critères de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN). Les bénéficiaires de ces contributions sont des fédérations sportives nationales et des tiers qui sont responsables d'installations et d'infrastructures sportives nationales.

Plusieurs projets relevant de la CISIN 4 et de la CISIN 4plus ont essuyé des retards dus, pour certains, aux mesures prises pour lutter contre la pandémie et, pour d'autres, à des raisons différentes. Les versements des subventions sont donc reportés aux années suivantes.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 5, al. 2.

Remarques

Crédits d'engagement «Construction de places de sport (CISIN 4)» (V0053.02) et «Construction de places de sport (CISIN 4plus)» (V0053.03), voir tome 1, ch. C 12.

Voir A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts»

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total sans incidences financières	4 860 000	11 000 000	1 000 000	-10 000 000	-90,9

Réévaluations des contributions à des investissements dans le domaine des installations sportives d'importance nationale (CISIN).

Ce crédit est directement lié avec le crédit A236.0100. Les paiements de transfert effectués par l'intermédiaire du compte des investissements sont réévalués intégralement au moment du versement.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 5, al. 2.

Remarques

Voir A236.0100 «Installations sportives d'importance nationale».

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0102 COVID: PRÊTS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	-	50 000 000	9 440 000	-40 560 000 -81,1
dont mutations de crédits		50 000 000		

Afin d'atténuer les conséquences des restrictions induites par la pandémie, la Confédération peut, dans le cadre d'un train d'aides d'urgence, octroyer des prêts pour parer aux menaces d'insolvabilité. Les bénéficiaires sont les organisations qui entretiennent une équipe évoluant dans une ligue professionnelle ou qui organisent des compétitions relevant principalement du sport professionnel et dépendent pour cela dans une large mesure de la collaboration de bénévoles.

Ces aides d'urgences sont arrivées à expiration. En tout, quelque 10 millions ont été versés sous forme de prêts.

Mutations de crédits

— Crédit supplémentaire I 2020: 50 millions pour des prêts

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 4, al. 1. O Covid-19 sport du 20.3.2020 (RS 415.021), art. 3.

A290.0103 COVID: AIDES FINANCIÈRES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	-	100 000 000	99 855 675	-144 325 -0,1
dont mutations de crédits		100 000 000		

Afin d'atténuer les conséquences financières des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus, la Confédération peut octroyer des aides financières sous la forme de contributions à fonds perdu. Les bénéficiaires de ces aides sont des sociétés et des clubs de sport ainsi que des organisations à but non lucratif. Le crédit sert à soutenir les structures du sport populaire et du sport d'élite ainsi que la relève dans le sport de compétition. L'OFSP0 peut allouer ces aides financières lorsque l'organisation est menacée d'insolvabilité et qu'elle peut attester de manière crédible qu'il existe un lien de causalité entre la menace d'insolvabilité et les mesures prises par la Confédération pour lutter contre le coronavirus d'une part, et qu'elle a épuisé les mesures d'autofinancement que l'on peut raisonnablement exiger d'elle d'autre part. Ces aides couvrent uniquement les manques de liquidités dus aux mesures de lutte prises par la Confédération.

Les 100 millions libérés pour ces aides ont été presque intégralement alloués. Environ 3,2 millions ont été versés à titre d'aides d'urgence. La majeure partie (96,7 mio) a été transférée à Swiss Olympic, qui a été chargé de répartir l'argent entre les fédérations sportives. La répartition entre les fédérations sportives nationales, les fédérations de sport-handicap et les autres organisations concernées (notamment fédération de sport universitaire et associations de jeunesse, p. ex. pour les camps, le trekking, etc.) s'est faite sur la base de leurs concepts de stabilisation respectifs.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire I 2020: 50 millions pour les aides financières
- Crédit supplémentaire IIa 2020: 50 millions pour les aides financières

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 4, al. 1.

A290.0123 COVID: PRÊTS SFL/SIHF

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	175 000 000	20 345 954	-154 654 046	-88,4
<i>dont mutations de crédits</i>		175 000 000			

Afin d'atténuer les conséquences financières des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus, la Confédération peut octroyer des contributions à fonds perdu et des prêts aux clubs de certains sports d'équipe et ligues professionnelles et semi-professionnelles. L'octroi des contributions est soumis à plusieurs conditions: réductions salariales, poursuite du travail d'encouragement de la relève et de la promotion des femmes, interdiction de distribuer des dividendes ou des tantièmes et de rembourser des apports en capital ainsi que création d'une transparence sur ces conditions. Les prêts doivent être remboursés dans un délai de 10 ans, à compter de leur réception.

Des prêts pour un montant de quelque 20 millions ont été octroyés. Des demandes concernant 80 millions de francs supplémentaires se fondant sur l'ordonnance Covid-19 sports d'équipe du 4.11.2020 ont été déposées au 19.12.2020. Les contrats et les versements correspondants ne seront effectués qu'en 2021. Les moyens nécessaires seront reportés sur l'année 2021 dans le cadre du 1^{er} supplément au budget 2021.

Mutations de crédits

— Crédit supplémentaire IIa 2020: 175 millions pour les prêts SFL/SIHF

Bases légales

LF Covid-19 du 25.9.2020 (RS 818.102), art. 12b et 13. O Covid-19 sports d'équipe du 4.11.2020 (RS 415.022).

A290.0138 COVID: RÉÉVALUATION DE PRÊTS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total sans incidences financières	-	9 829 365	9 829 365	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		9 829 365			

Les prêts provenant des crédits A290.0102 et A290.0123 relèvent de la classe de réévaluation 2. Cela signifie que, dans le cadre de l'évaluation de suivi, le remboursement est qualifié de risqué, mais jugé encore probable. Les prêts sont donc réévalués à hauteur de 33 %, soit 10 millions environ.

Mutations de crédits

— Crédit supplémentaire pour la réévaluation de prêts Covid-19 à hauteur de 9,8 millions.

Bases légales

O Covid-19 sport du 20.3.2020 (RS 415.021), art. 3. O Covid-19 sports d'équipe du 4.11.2020 (RS 415.022).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Positionnement et mise en réseau de l'OFPP en tant que partenaire indispensable dans le domaine de la protection de la population
- Bases légales actualisées pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection de la population
- Garantie de la conduite et de la capacité opérationnelle en cas d'événement
- Garantie des systèmes d'alarme et de communication prioritaires pour la protection de la population

PROJETS 2020

- Révision totale de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi): entrée en vigueur
- Ordonnance sur la protection de la population et ordonnance sur la protection civile: entrée en vigueur
- Maintien de la valeur de Polycom 2030: début de la migration des réseaux partiels cantonaux
- Système d'échange de données sécurisé (SEDS) avec réseau de suivi de la situation: début de la phase de conception

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les projets suivants ont enregistré des retards:

Loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), ordonnance sur la protection de la population et ordonnance sur la protection civile: les retards dans le traitement de la LPPCi ont conduit à une modification du calendrier. La loi et les ordonnances sont entrées en vigueur le 1.1.2021, soit un an plus tard que prévu.

Maintien de la valeur de Polycom 2030: le fournisseur n'a pas été à même de régler des problèmes de qualité et de sécurité avant la fin novembre 2020, contrairement à ce qui était prévu, ce qui a entraîné de nouveaux retards. Le début du déploiement à l'échelle nationale, c'est-à-dire le lancement de la migration, est prévu à partir de novembre 2021.

Système d'échange de données sécurisé (SEDS) avec réseau de suivi de la situation: le projet a fait l'objet d'une évaluation globale et la phase de conception devrait être lancée au deuxième trimestre 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	16,6	16,5	17,2	0,6	3,7
Charges	180,9	174,8	157,3	-23,6	-13,1
Charges propres	159,7	145,2	133,0	-26,6	-16,7
Charges de transfert	21,2	29,6	24,3	3,0	14,2
Dépenses d'investissement	1,7	3,8	2,2	0,5	31,6
Charges et dépenses extraordinaires	-	23,4	9,1	9,1	-

COMMENTAIRE

Le compte de résultats et des investissements de l'OFPP est composé pour l'essentiel des revenus et des charges des divisions Protection civile, Laboratoire de Spiez, Centrale nationale d'alarme (CENAL), Instruction et Télématique. Les charges sont composées à 85 % de charges propres et à 15 % de charges de transfert.

Les charges propres ont diminué de 26,6 millions par rapport à l'exercice précédent. Cela est principalement dû au projet relatif au maintien de la valeur de Polycom jusqu'en 2030. En 2019, le développement de la passerelle (gateway) avait eu lieu, ce qui avait entraîné des dépenses plus élevées que celles qui ont été enregistrées en 2020. Les charges de transfert ont augmenté de 3,0 millions par rapport à l'année précédente, principalement en raison d'une augmentation des besoins en matériel de protection civile Polycom. Les dépenses d'investissement ont augmenté de 0,5 million. En effet, les acquisitions repoussées les années précédentes ont pu être effectuées (voir l'utilisation de réserves en 2020).

GP 1: PROTECTION DE LA POPULATION

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations «Protection de la population» comprend les divisions Protection civile, Laboratoire de Spiez, Centrale nationale d'alarme et Instruction. Il assure la coordination de la protection de la population et de la protection civile aux échelons national et international et pilote l'optimisation et le maintien de la valeur de l'infrastructure d'ouvrages de protection. Il élabore, en faveur des autorités et de la population, des documents de base fondés sur les risques pour la prévention et la maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence et garantit également l'alerte et la transmission de l'alarme à la population en cas d'intervention. Il propose un programme de formation étendu et dirige les exercices coordonnés. Il met en outre à disposition des infrastructures de conduite et de laboratoire, gère les groupes d'intervention de l'OFPP et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et joue le rôle de service spécialisé de la Confédération pour la protection des biens culturels.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	13,6	13,8	13,8	0,0	-0,1
Charges et dépenses d'investissement	106,1	108,4	105,5	-2,9	-2,7

COMMENTAIRE

79 % des revenus et 81 % des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement concernent le groupe de prestations 1. Les revenus prévus dans le budget ont été atteints. Les charges et les dépenses d'investissement ont diminué de 2,9 millions. Les charges de fonctionnement du Laboratoire de Spiez, du Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS) et de la Centrale nationale d'alarme (CENAL) ont été inférieures à ce qui avait été prévu en raison de travaux de maintenance différés et de cours annulés (pandémie de coronavirus). En outre, divers projets informatiques ont été retardés, et les charges liées aux prestations de service externes et aux frais ont diminué.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Politique de protection civile: la protection de la population et la protection civile continuent d'être optimisées			
- Mise à jour du rapport sur les risques en Suisse (délai)	-	31.12.	31.12.
- Adoption d'une stratégie pour les ouvrages de protection (postes de commandement, postes d'attente) (délai)	-	31.12.	31.12.
Laboratoire de Spiez: intensification de la collaboration nationale et internationale dans le domaine ABC			
- Conférences sur la protection ABC et le contrôle de l'armement (nombre, min.)	2	3	-
- Jours d'intervention en faveur d'organisations internationales (nombre, min.)	300	150	48
Centrale nationale d'alarme: mise à disposition des produits de la maîtrise des événements en temps voulu			
- Satisfaction des autorités fédérales et cantonales avec la Centrale nationale d'alarme (% , min.)	-	85	-
- Disponibilité des systèmes d'alarme et des produits de suivi de la situation (% , min.)	98	98	98
Instruction: les prestations du centre national de compétences en matière de catastrophes et de situations d'urgence sont fournies en bonne qualité et de manière économique			
- Satisfaction des clients (% , min.)	86	80	84
- Coûts par participant et par jour (CHF, max.)	472	530	646
- Taux net d'occupation des salles de séminaire du CFIS (% , min.)	-	55	58

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints. Des écarts sont apparus dans les domaines suivants:

Laboratoire de Spiez: les conférences en matière de protection NBC et de contrôle des armements n'ont pas pu avoir lieu comme prévu en raison de la pandémie de COVID-19. Le nombre de jours d'intervention prévu en faveur des organisations internationales n'a pas non plus été atteint en raison des restrictions de voyage due à la pandémie.

Centrale nationale d'alarme: en tant qu'organisation d'intervention, la CENAL a fonctionné en permanence durant la pandémie. Pour éviter de solliciter davantage le personnel de la CENAL et les participants à l'enquête, il a été décidé de ne pas mener d'enquête de satisfaction en 2020.

Instruction: les coûts par participant et par jour ont augmenté en raison de la pandémie et des cours annulés. En revanche, le taux d'occupation net des chambres a été légèrement dépassé malgré la fermeture du centre pendant le confinement. Cela s'explique par une bonne fréquentation ultérieure par des clients externes.

GP 2: ALARME ET TÉLÉMATIQUE

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations «Alarme et télématique» permet à l'OFPP de diriger et de coordonner l'évaluation, l'acquisition, la réalisation, l'entretien, le maintien de la valeur et le développement des systèmes d'alarme et de télécommunication dans le domaine de la protection de la population. Il comprend notamment les systèmes de transmission de l'alarme à la population en cas d'événement (système d'alarme par sirènes Polyalert, radio IPCC [information par radio de la population par la Confédération en situation de crise] et système d'alerte et de communication en cas d'événement Alertswiss) et les systèmes de télécommunication pour les organes d'intervention et les autorités (système radio mobile de sécurité Polycom et système national d'échange de données sécurisé [SEDS] avec système d'accès aux données et réseau de suivi de la situation; encore à l'étude: système de communication mobile de sécurité à large bande [CMS]).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	3,0	2,7	3,6	0,9	35,0
Charges et dépenses d'investissement	30,6	30,1	24,4	-5,6	-18,8

COMMENTAIRE

21 % des revenus et 19 % des charges et des dépenses d'investissement concernent le groupe de prestations 2. Les revenus proviennent de la facturation des coûts d'exploitation et d'entretien des composants décentralisés de Polyalert (alarme) aux cantons. Des revenus supplémentaires ont été générés car les cantons ont utilisé plus de systèmes Polyalert que prévu (+ 0,5 mio). Les peines conventionnelles infligées aux fournisseurs pour un montant de 0,4 million ont également généré des revenus supplémentaires. Les charges ont été réduites de 5,6 millions. Les coûts de maintenance et d'exploitation des composants nationaux en matière d'alarme et de télématique ont été inférieurs aux montants prévus, et les charges liées au personnel ont été plus basses en raison des retards dans le recrutement de personnel pour le projet «Système national d'échange de données sécurisé (SEDS)».

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Alarme: les systèmes d'alarme sont développés			
- Disponibilité des sirènes (%)	-	98	98
- Disponibilité opérationnelle du système d'alarme Polyalert (%)	-	98	98
Télématique: les systèmes de télécommunication sont développés			
- Mise en œuvre des composants nationaux (gateway) de maintien de la valeur Polycom 2030 (%)	100	100	100
- Disponibilité opérationnelle du système radio mobile de sécurité Polycom (%; min.)	98	98	98

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Revenus / Recettes	16 628	16 480	17 405	925 5,6
Domaine propre				
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16 628	16 480	17 405	925 5,6
Charges / Dépenses	182 608	201 990	168 819	-33 170 -16,4
Domaine propre				
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	136 728	138 441	129 912	-8 529 -6,2
<i>Transfert de crédits</i>		-5 880		
<i>Cession</i>		1 249		
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		2 316		
Crédits ponctuels				
A202.0164 POLYCOM, maintien de la valeur	24 638	5 352	5 352	0 0,0
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		352		
A202.0173 Système national d'échange de données sécurisé SEDS	-	5 200	180	-5 020 -96,5
<i>Cession</i>		5 200		
Domaine des transferts				
GP 2: Alarme et télématique				
A231.0113 Protection civile	21 243	29 622	24 254	-5 368 -18,1
Transactions extraordinaires				
A290.0100 COVID: convocation personnes astreintes service prot. civ.	-	23 375	9 121	-14 254 -61,0
<i>Supplément</i>		23 375		

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Total	16 628 250	16 479 600	17 404 563	924 963	5,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>5 742 250</i>	<i>5 550 500</i>	<i>6 334 170</i>	<i>783 670</i>	<i>14,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>165 343</i>	<i>165 343</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>10 886 000</i>	<i>10 929 100</i>	<i>10 905 050</i>	<i>-24 050</i>	<i>-0,2</i>

Les revenus de fonctionnement avec incidences financières de l'OFPP se composent des recettes de la vente de cours et d'infrastructures de formation à des tiers ainsi que de la facturation de prestations du Laboratoire de Spiez et de la CENAL à des tiers. À cela s'ajoutent les revenus qui découlent de la participation des exploitants de centrales nucléaires aux coûts de l'Organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité (OIR) et de la facturation des coûts de fonctionnement et d'entretien des composants décentralisés du système Polyalert (alarme) aux cantons. Les revenus provenant de l'imputation des prestations concernent les prestations de service générales, les expertises et activités de conseil du Laboratoire de Spiez, principalement au profit du domaine de la Défense et d'armasuisse, ainsi que l'exploitation de bâtiments par l'OFPP sur mandat d'armasuisse Immobilier (Laboratoire de Spiez, CENAL et CFIS).

L'augmentation des revenus de fonctionnement avec incidences financières (+ 0,8 mio) s'explique comme suit: l'imputation des coûts d'exploitation et d'entretien des composants décentralisés du système Polyalert (alarme) aux cantons a généré un surcroît de recettes de 0,5 million en raison du nombre plus élevé que prévu de systèmes Polyalert utilisés par les cantons. Les peines conventionnelles infligées aux fournisseurs pour un montant de 0,4 million ont également généré des revenus supplémentaires. En raison de la pandémie de coronavirus, le CFIS n'a pas été en mesure d'atteindre complètement les recettes prévues dans le domaine des cours (- 0,1 mio).

Les provisions pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires ont pu être réduites, ce qui a conduit à des revenus sans incidences financières de 0,2 million.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 10, let. d, et 73a.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	136 727 683	138 441 354	129 912 004	-8 529 350	-6,2
<i>dont mutations de crédits</i>		-2 315 046			
<i>avec incidences financières</i>	88 765 182	88 764 254	81 837 774	-6 926 480	-7,8
<i>sans incidences financières</i>	1 609 838	2 440 000	1 567 417	-872 583	-35,8
<i>Imputation des prestations</i>	46 352 662	47 237 100	46 506 813	-730 287	-1,5
Charges de personnel	48 931 341	51 041 100	49 610 881	-1 430 219	-2,8
<i>dont location de services</i>	-	199 200	-	-199 200	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	84 478 717	81 193 431	76 496 451	-4 696 980	-5,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	18 772 909	17 038 521	16 265 100	-773 421	-4,5
<i>dont charges de conseil</i>	2 689 110	2 446 192	2 241 270	-204 922	-8,4
Charges d'amortissement	1 617 561	2 440 000	1 567 417	-872 583	-35,8
Dépenses d'investissement	1 700 064	3 766 823	2 237 256	-1 529 567	-40,6
Postes à plein temps (Ø)	289	293	289	-4	-1,4

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel ont été inférieures de 1,4 million au montant budgété. Le solde de crédit résulte principalement de retards dans le recrutement de personnel pour le projet «Système national d'échange de données sécurisé» (SEDS; - 1,0 mio) et dans des fonctions spécialisées en raison de la situation difficile sur le marché du travail. Le nombre d'EPT moyen prévu n'a pas pu être atteint. Il n'a pas été nécessaire de recourir à la location de services planifiée (- 0,2 mio); les travaux ont pu être effectués par le personnel en place.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les 16,3 millions de *charges de biens et services liées à l'informatique* comprennent 14,2 millions pour l'exploitation et 2,0 millions pour les projets. En 2020, les principaux projets informatiques de l'OFPP étaient la garantie de la disponibilité opérationnelle de l'informatique de la CENAL sur le site de Berne, la plateforme de gestion fédérale des ressources (IRES), l'optimisation du système d'information et de notification concernant les substances dangereuses (IMGS) et l'extension de la présentation électronique de la situation (PES). En tant qu'organisation d'intervention, la CENAL a été engagée en permanence durant la pandémie de coronavirus, ce qui a entraîné des retards dans ses projets informatiques (- 0,8 mio).

Un montant de 2,2 millions a été utilisé au titre des *charges de conseil* pour la recherche et le développement dans le domaine de la protection de la population et en faveur de la direction, des divisions Instruction, Protection civile, Laboratoire de Spiez et CENAL. Le crédit n'a pas été épuisé (- 0,2 mio).

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation englobent en premier lieu les frais d'exploitation des composants nationaux des systèmes Polycom et Polyalert, les frais de fonctionnement du Laboratoire de Spiez, du CFIS et de la CENAL ainsi que les loyers (imputation des prestations) sur les quatre sites de l'OFPP (Berne, Zurich, Spiez et Schwarzenburg). Le montant inférieur de 3,7 millions au budget est dû à plusieurs facteurs: la maintenance et l'exploitation des composants nationaux relatifs à l'alarme et à la télématique ont occasionné moins de frais que prévu (- 2,3 mio). Les charges d'exploitation (en particulier l'entretien des bâtiments) du Laboratoire de Spiez et du CFIS ont été inférieures aux prévisions, car de nombreux cours de répétition et de formation ont dû être annulés en raison de la pandémie de coronavirus (- 0,6 mio). Il a fallu recourir à moins de prestations externes (- 0,7 mio). Les dépenses pour les voyages de service ont diminué (- 0,5 mio) en raison des restrictions imposées par la pandémie. En revanche, le Laboratoire de Spiez a dû exécuter des mandats nationaux et acquérir du matériel de test et des petits appareils en rapport avec le COVID-19 (+ 0,5 mio).

Charges d'amortissement

En raison de retards dans les acquisitions, les charges d'amortissement effectives ont été inférieures de 0,9 million au montant budgété.

Dépenses d'investissement

Les investissements de 2,2 millions ont servi principalement à l'acquisition d'appareils de mesure pour le Laboratoire de Spiez. 1,5 million n'a pas été utilisé en raison du report de divers projets. C'est pourquoi la constitution de réserves affectées est demandée, par exemple pour des acquisitions dans le cadre de l'optimisation du système d'alerte et d'alarme (OWARNA) et pour deux projets d'achat repoussés du Laboratoire de Spiez.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,2 mio): par l'Office fédéral du personnel, à savoir 557 300 francs pour compenser les effets de la structure défavorable des âges et des classes de salaire, 310 400 francs pour les stagiaires, 226 600 francs pour les apprentis et la formation professionnelle de base et 10 600 francs pour l'intégration professionnelle; par le SG-DDPS (pool départemental des ressources), 86 700 francs pour des prestations en lien avec la Caisse d'allocations familiales et 57 400 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants.
- Transferts de crédits (– 5,9 mio): 5,7 millions à la Défense pour un besoin supplémentaire dans le cadre du budget de remplacement et de maintenance, 130 380 francs pour les prestations informatiques et 25 000 francs en lien avec la dissociation des prestations informatiques clés et des prestations de base (retransfert de l'OFIT à la BAC). 25 000 francs à l'Office fédéral de la statistique pour sa participation au suivi du programme 2030.
- Dépassements de crédits (+ 2,3 mio): dissolution de réserves affectées pour divers projets de la CENAL, du Laboratoire de Spiez et des divisions Instruction et Direction reportés durant les années précédentes.

Remarques

Crédits d'engagement «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2019–2022» (V0055.06) et «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS» (V0264.11), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement liquidé «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2016–2018» (V0055.05), voir tome 1, ch. C 11.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Protection de la population		GP 2: Alarme et télématique	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	106	105	31	24
Charges de personnel	43	45	6	4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	60	57	25	20
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	17	14	2	2
<i>dont charges de conseil</i>	3	2	0	–
Charges d'amortissement	1	1	0	–
Dépenses d'investissement	2	2	–	–
Postes à plein temps (Ø)	259	261	30	28

A202.0164 POLYCOM, MAINTIEN DE LA VALEUR

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total avec incidences financières	24 637 505	5 351 638	5 351 637	-1	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		351 638			

Conformément à la LPPCi, la Confédération est responsable du fonctionnement des systèmes télématiques. Le système radio de sécurité Polycom est le réseau radio de sécurité permanent à la disposition des autorités et organisations suisses chargées du sauvetage et de la sécurité (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, protection civile, entretien des routes nationales, OFPP, Corps des gardes-frontière [Cgfr] de l'Administration fédérale des douanes [AFD]). Il se compose d'environ 750 stations de base, dont 250 sont sous la responsabilité de l'AFD. L'OFPP est responsable de la disponibilité opérationnelle et de l'exploitation des composants nationaux du système Polycom.

Le réseau radio de sécurité Polycom doit être exploité jusqu'en 2030. Des mesures nécessaires au maintien de sa valeur sont mises en œuvre depuis 2017. Le projet «Maintien de la valeur de Polycom», mené en tant que projet informatique clé de la Confédération, est périodiquement examiné par le Contrôle fédéral des finances.

Le total des dépenses pour le projet s'élève pour la Confédération à 500 millions (période de 2016 à 2030). Ce montant inclut 326,6 millions pour les prestations fournies par l'administration fédérale (161,0 mio pour l'AFD et 165,6 mio pour l'OFPP). 13,8 millions supplémentaires ont déjà été utilisés en 2016 pour des travaux de développement. Les 159,6 millions restants concernent des prestations de tiers et sont couverts par un crédit d'ensemble.

Le 6.12.2016, le Parlement a approuvé le crédit d'ensemble pour le maintien de la valeur de Polycom (159,6 mio), qui englobe deux crédits d'engagement, à savoir:

- développement, acquisition et exploitation de la technologie de remplacement à l'OFPP (94,2 mio);
- remplacement des stations de base de l'AFD (65,4 mio).

Le projet «Maintien de la valeur de Polycom» se déroule en deux étapes. Le Parlement a libéré les crédits d'engagement pour la première étape le 6.12.2016, et le Conseil fédéral a validé la seconde tranche le 20.6.2018. Les parties du projet qui relèvent de l'OFPP sont échelonnées comme suit:

- 1^{re} étape: mise en place de la passerelle (gateway), remplacement de l'infrastructure de commutation et préparation de la migration;
- 2^e étape: gestion du projet et exploitation en parallèle.

La solution passerelle permet l'exploitation en parallèle des stations de base équipées de l'ancienne technologie et de celles qui sont munies de la nouvelle technologie. Elle a pu être achevée à la fin de 2019.

Le début du déploiement à l'échelle nationale ou de la migration des réseaux partiels des cantons est prévu en novembre 2021. Des lacunes en matière de qualité et de sécurité de la part du fournisseur ont entraîné une nouvelle planification et des retards d'environ 15 mois. Pour garantir les résultats et l'avancement selon la planification, l'OFPP et le fournisseur Atos gèrent le projet en organisant des réunions de coordination au niveau de la gestion et de la direction du projet.

Un appel d'offres a été lancé pour les systèmes périphériques du projet «Maintien de la valeur de Polycom 2030» de l'AFD à la mi-décembre 2020. Le recours déposé lors du précédent appel d'offres retarde le projet de l'AFD de près de trois ans.

Le risque d'une exploitation parallèle au-delà de 2025 augmente en raison des retards exposés précédemment. Cela peut entraîner des coûts supplémentaires pour la Confédération et les cantons.

Mutations de crédits

- Dépassement de crédit (0,4 mio): dissolution de réserves affectées.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI; RS 520.1), art. 43, al. 1, let. b, et 71, al. 1, let. f.

Remarques

Crédit d'engagement «Polycom, maintien de la valeur», FF 6.12.2016 (V0280.00), voir tome 1, ch. C 12.

Les prestations propres pour l'exploitation de Polycom sont couvertes par les charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) et s'élèvent à environ 8 millions par an.

Voir également: 606 AFD/A202.0163 «Polycom, maintien de la valeur».

A202.0173 SYSTÈME NATIONAL D'ÉCHANGE DE DONNÉES SÉCURISÉ SEDS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	-	5 200 000	180 432	-5 019 568	-96,5
<i>dont mutations de crédits</i>		5 200 000			

Un système national d'échange de données sécurité (SEDS) doit être mis en place pour augmenter la sécurité des systèmes de télécommunication et l'échange à large bande d'informations et de données entre les organes de conduite, les autorités chargées de la sécurité, les organisations d'intervention et les exploitants d'infrastructures critiques, et pour renforcer la protection contre les cyberattaques. La Confédération, les cantons et des tiers participent conjointement à ce système coordonné.

Le SEDS a pour but d'assurer la connexion à large bande entre 40 sites de la Confédération, 36 points de raccordement cantonaux et 43 exploitants d'infrastructures critiques pendant au moins deux semaines en cas de pénurie d'électricité prolongée, de panne de courant ou de défaillance des réseaux de communication commerciaux. En outre, l'intégrité et la protection contre les cyberattaques doivent être sensiblement améliorées.

De 2020 à 2027, les dépenses totales à la charge de la Confédération s'élèveront à 241,5 millions, dont 34,4 millions pour les prestations propres de l'administration fédérale (charges de personnel OFPP et Défense/BAC), 60,1 millions pour l'exploitation et la maintenance et 150,0 millions pour les investissements. La mise hors service de systèmes obsolètes permettra d'économiser chaque année 1,5 million au titre des charges d'exploitation à partir de 2026.

Lors de la session d'automne 2019, le Parlement a approuvé un crédit d'engagement de 150 millions pour le développement et l'acquisition du SEDS. Ce crédit sera débloqué en trois étapes:

- 1^{re} étape: conception et définition des projets partiels;
- 2^e étape: test d'exploitation suivi de la mise en service du réseau;
- 3^e étape: mise en service et optimisation du système d'accès aux données.

Pour la première étape (conception), le Parlement a débloqué des fonds s'élevant à 14,7 millions lors de l'approbation du crédit d'engagement. Les fonds pour la deuxième étape (exploitation), d'un montant de 83,6 millions, et pour la troisième étape (extension), d'un montant de 51,7 millions, seront débloqués par le Conseil fédéral.

Le projet a été soumis à une évaluation globale et la phase de conception sera probablement lancée au deuxième trimestre 2021. Le projet de mandat pour le programme est en consultation auprès des partenaires.

Mutations de crédits

— Cession de 5,2 millions de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération.

Bases légales

LF du 20.12.2020 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.7), art. 19 et 25, al. 1 et 2.

Remarques

Crédit d'engagement «Système national d'échange de données sécurisé (SEDS)» (V0333.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	1 831 000	20 994 996	22 825 996
Constitution à partir du compte 2019	–	3 424 000	3 424 000
Dissolution/utilisation	–	-2 757 972	-2 757 972
État au 31.12.2020	1 831 000	21 661 024	23 492 024
Demande de constitution à partir du compte 2020	–	10 510 000	10 510 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Au cours de l'année 2020, des réserves affectées d'un montant de 2,7 millions ont été utilisées pour divers projets, retardés les années précédentes, de la CENAL, du Laboratoire de Spiez et des divisions Instruction et Direction (notamment les projets «Maintenance de la valeur de Polycom 2030», «Maintenance de la valeur du réseau d'alarme et de mesure automatique du débit de dose [NADAM]», l'acquisition de systèmes robotisés pour récupérer des sources hautement radioactives et la migration informatique de la CENAL). En outre, des réserves affectées non utilisées d'un montant de 0,1 million ont été dissoutes, car les coûts d'acquisition ont été inférieurs aux montants budgétés (par ex. pour les moyens de communication par radio IPCC).

État des réserves

Les réserves affectées existantes (21,7 mio) concernent en grande partie les projets «Maintenance de la valeur de Polycom 2030» (8,6 mio), «Entretien de Polycom 2000» (3,5 mio), «Migration informatique de la CENAL» (2,2 mio) et «Équipement mobile de communication des données (OWARNA)» (1,7 mio). L'OFPP dispose en outre de réserves générales d'un montant de 1,8 million.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards pris dans différents projets, 10,5 millions n'ont pas été utilisés comme prévu et devront donc être disponibles dans les années à venir. Une grande partie de ces réserves seront allouées au projet «Système national d'échange de données sécurisé (SEDS)» (5,0 mio du crédit ponctuel SEDS et 1,0 mio de l'enveloppe budgétaire des charges de fonctionnement). Les autres projets retardés sont notamment l'équipement mobile de communication des données (OWARNA), le regroupement des systèmes d'alarme et d'information, le projet «Intégration des sirènes fixes et des sirènes mobiles (INT-Sir)» et deux projets d'acquisition en faveur du Laboratoire de Spiez.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ALARME ET TÉLÉMATIQUE

A231.0113 PROTECTION CIVILE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	21 243 171	29 621 600	24 253 994	-5 367 606	-18,1

Conformément à la LPPCi, la Confédération est responsable des systèmes de transmission de l'alarme à la population et des systèmes télématiques de la protection civile et verse des contributions aux infrastructures cantonales. Elle est aussi responsable du matériel standardisé de la protection civile et de l'état de préparation des constructions protégées en cas de conflit armé (contributions forfaitaires aux cantons).

Le solde de crédit de 5,4 millions a plusieurs causes: les besoins des cantons en matière de maintenance et de remplacement des sirènes dans les cantons ont été moins importants que prévu (– 2,9 mio). En outre, les cantons ont réalisé moins de projets de modernisation et de transformation d'ouvrages de protection que prévu (– 5,2 mio). De même, le montant utilisé pour le matériel standardisé de la protection civile (– 1,6 mio) et pour les contributions forfaitaires annuelles destinées à assurer l'état de préparation des constructions protégées a été inférieur à ce qui avait été budgété (– 0,2 mio). Un besoin supplémentaire de 4,6 millions a par contre été constaté en matière de matériel de protection civile Polycrom.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 43 et 71.

Remarques

Crédits d'engagement «Constructions protégées et abris pour biens culturels 2019–2022» (V0054.04) et «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2019–2022» (V0055.06), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement liquidé «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2016–2018» (V0055.05), voir tome 1, ch. C 11.

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0100 COVID: CONVOCATION PERSONNES ASTREINTES SERVICE PROT. CIV.

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20–B20 en %
Total	–	23 375 000	9 121 354	-14 253 646	-61,0
<i>dont mutations de crédits</i>		23 375 000			
<i>avec incidences financières</i>	–	23 375 000	8 981 354	-14 393 646	-61,6
<i>sans incidences financières</i>	–	–	140 000	140 000	–

En cas de catastrophes et de situations d'urgence touchant plusieurs cantons ou l'ensemble de la Suisse, le Conseil fédéral peut convoquer les personnes astreintes à servir dans la protection civile. Cette possibilité a été et est toujours proposée en raison des effets de la pandémie de coronavirus à l'échelle nationale.

En mars 2020, le Conseil fédéral a décidé d'une première convocation à l'échelle nationale. 850 000 jours de service ont été effectués entre le 21.3.2020 et le 30.6.2020.

En novembre 2020, le Conseil fédéral a décidé d'un deuxième engagement national pour 500 000 jours de service jusqu'au 31.3.2021 dans le cadre de la lutte contre la deuxième vague de la pandémie.

En tant que moyen d'intervention des cantons, la protection civile est un instrument indispensable dans la lutte contre la pandémie de coronavirus. Les membres de la protection civile sont particulièrement utiles dans le domaine de la santé et de la logistique. Ils effectuent par exemple des soins de base et des travaux de routine dans les maisons de retraite afin de soulager le personnel soignant fortement sollicité. Le transport de patients ou de matériel médical fait également partie de leurs tâches. La protection civile a mis en place des centres de test et des hôpitaux de secours et participe à leur fonctionnement.

La protection civile n'est utilisée qu'à titre subsidiaire, c'est-à-dire qu'elle n'est engagée que lorsque les institutions et les autorités concernées ne peuvent plus assumer elles-mêmes leurs tâches ou lorsqu'une intervention d'appui est requise d'urgence. Le besoin et la nécessité doivent être prouvés.

Les interventions réalisées en 2020 ont nécessité environ 365 000 jours de service, dont environ 321 000 pour des interventions au niveau fédéral, ce qui représente des dépenses de 9,1 millions pour l'indemnisation des cantons et pour le versement des APG aux membres de la protection civile (augmentation de 80 à 100 %, comme pour les militaires).

Mutations de crédits

— Supplément I au budget 2020: 23,4 millions (engagement de membres de la protection civile).

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 27, al. 1, let. a, et 71, al. 1, let. c.

DÉFENSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Prévention de la guerre et contribution au maintien de la paix
- Défense du pays et de sa population
- Soutien aux autorités civiles, notamment en cas de menace grave contre la sécurité intérieure et de situation extraordinaire
- Sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien suisse
- Contribution à la promotion de la paix à l'échelon international
- Soutien aux autorités civiles à l'étranger
- Fourniture de prestations de base à la Confédération, au Réseau national de sécurité (RNS) et aux cantons

PROJETS 2020

- Développement de l'armée (DEVA): réalisation de plusieurs exercices d'ensemble des troupes; fin de la restructuration du personnel au sein du groupement Défense
- Programme FITANIA (infrastructure de conduite, technologie de l'information et raccordement à l'infrastructure de réseau de l'armée):
 - projet Centre de calcul DDPS / Confédération 2020: mise en service et début de la migration des applications
 - projet Réseau de conduite suisse: renforcement de la dorsale (*backbone*); raccordement des emplacements d'utilisateurs; renouvellement en cours des composants réseau, y compris mise à niveau sur une bande passante plus large, amélioration de la sécurité et des systèmes de gestion du réseau
 - projet Télécommunication de l'armée: demande d'appareils radio tactiques et de systèmes périphériques dans le cadre du message sur l'armée 2020
- Augmentation de la capacité d'intervention du Service de police aérienne (PA24) en vue d'un service 24h/24: mise en œuvre de la disponibilité permanente
- Programme Air2030: renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien:
 - prochain avion de combat (PAC): évaluation de la deuxième série d'offres
 - défense sol-air (DSA): évaluation de la deuxième série d'offres

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies. Les projets suivants accusent cependant du retard:

Programme FITANIA, projet Réseau de conduite suisse: l'avancée dans les divers domaines correspond pour l'essentiel au calendrier. Mais sur certains sites, la pandémie de coronavirus a retardé d'un ou de deux mois le renforcement de la dorsale (*backbone*).

Programme Air2030: l'évaluation complète de la deuxième série d'offres a été repoussée au 2^e trimestre 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	372,9	355,2	358,0	-14,8	-4,0
Recettes d'investissement	3,2	3,1	2,6	-0,6	-19,1
Charges	5 477,7	6 005,7	5 743,2	265,5	4,8
Charges propres	5 429,2	5 949,7	5 699,6	270,4	5,0
Charges de transfert	48,5	56,1	43,6	-4,9	-10,1
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	-60,0
Dépenses d'investissement	792,1	677,8	923,1	130,9	16,5
Revenus et recettes extraordinaires	-	-	44,9	44,9	-
Charges et dépenses extraordinaires	-	2 014,6	618,1	618,1	-

COMMENTAIRE

En 2020, la priorité a été de concrétiser le développement de l'armée (DEVA) et de combattre la pandémie de coronavirus. Le plafond des dépenses de l'armée pour les années 2017 à 2020, fixé à 20 milliards, a été sollicité à raison de 19,1 milliards. 5,2 milliards ont été dépensés en 2020 (Défense: 4,6 mrd, armasuisse Immobilier: 0,6 mrd). Les charges ont augmenté de 266 millions, dont 115 millions pour le personnel, en raison notamment de la modification de l'ordonnance sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP; RS 172.220.111.35). Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont augmenté de 30 millions (matériel de remplacement et maintenance [MRM]) et les charges d'armement, de 125 millions. Les dépenses d'investissement ont progressé de 131 millions car davantage de biens d'armement et de munitions ont été acquis et portés à l'actif. Les charges et revenus extraordinaires ont été générés par la pandémie de coronavirus (acquisition et remboursement de matériel sanitaire et de vaccins).

GP 1: DIRECTIVES, PLANIFICATION ET PILOTAGE

MANDAT DE BASE

Le chef de l'Armée bénéficie des prestations de ce groupe pour la conduite du domaine départemental de la Défense. Dans ce contexte, les prestations contribuent à l'application des directives politiques à l'échelon militaro-stratégique et assurent le développement, la planification, l'attribution des ressources et la conduite de l'organisation. De plus, elles permettent de représenter les intérêts de l'armée au niveau international et d'édicter des directives en matière de développement et de pilotage des opérations, d'instruction, de logistique et d'aide au commandement.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Revenus	19,2	32,1	17,2	-14,9	-46,4
Recettes d'investissement	0,0	-	-	-	-
Charges	231,8	278,5	221,1	-57,4	-20,6
Dépenses d'investissement	9,8	9,4	12,2	2,8	29,4

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 1 (GP 1) a représenté 5 % des revenus, 5 % des charges et 16 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à quelque 140 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. amortissements), à 82 millions et les dépenses d'investissement, à 12 millions. La diminution des revenus d'environ 15 millions en 2020 découle principalement d'une baisse des ventes de munitions et de systèmes d'armes obsolètes. Le recul des charges de 57,4 millions s'explique par le fait que certaines ressources, budgétisées de manière centralisées dans le GP 1 et cédées aux autres groupes de prestations en cours d'année, n'ont pas été intégralement sollicitées par ces derniers (- 35 mio). En outre, la migration du système informatique de la Pharmacie de l'armée vers le système informatique de la Défense a donné lieu à des réévaluations des stocks (- 25,3 mio). La hausse des investissements (+ 2,8 mio) tient à une augmentation des acquisitions de matériel sanitaire pour la troupe (+ 3,9 mio) et à une diminution des acquisitions de biens meubles et de machines (- 1,1 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Crédibilité et confiance: L'armée jouit d'une grande confiance et d'un soutien fort auprès de la population			
- Indice de confiance dont l'armée jouit dans la population selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,6	6,7	6,7
- Indice de satisfaction concernant les prestations de l'armée selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,5	6,5	6,5
Développement et planification du domaine dép. de la Défense: Les besoins en matière de personnel et de matériel visant à remplir le profil des prestations sont assurés à long terme			
- Jours de service par an (nombre, mio)	5,3	5,5	5,0
- Part des charges liées à l'armement dans le total des charges AIF (%)	38	41	41
Équipement de la troupe: L'armée dispose de systèmes principaux			
- Taux de corps de troupe et d'états-majors de toute l'armée équipés de systèmes principaux (%)	97	97	97
- Taux de corps de troupe et d'états-majors à disponibilité élevée équipés de systèmes principaux (%)	100	100	100
Employeur concurrentiel: L'attrait de l'employeur est assurée au moyen d'une politique du personnel durable et axée sur l'avenir			
- Satisfaction au travail selon l'enquête trisannuelle exhaustive de l'Office fédéral du personnel (points 0 - 100)	-	71	74
- Apprentis (nombre)	478	510	470
Gestion immobilière efficace: Les coûts sont assurés en utilisant pleinement les biens immobiliers, qui sont fonctionnels et axés sur l'avenir			
- Loyer brut (CHF, mrd, max.)	0,97	0,96	0,96

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Développement et planification du domaine départemental de la Défense: le nombre de jours de service a diminué suite à la concrétisation du DEVA et à la pandémie de coronavirus.

Employeur concurrentiel: l'Office fédéral du personnel a fixé à 500 le nombre maximal de places d'apprentissage pour le domaine de la Défense. Le recrutement des apprentis a été freiné par un manque de candidats adéquats.

GP 2: INSTRUCTION

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification et la conduite de l'instruction de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent d'édicter les prescriptions nécessaires ainsi que de concevoir et de coordonner les exercices de l'armée. De plus, elles assurent la réalisation de l'instruction de base et de l'instruction en formation des militaires jusqu'à l'échelon de l'unité, de même que la formation des cadres de milice et du personnel militaire de carrière. Enfin, elles apportent un soutien aux formations d'engagement dans le cadre de l'établissement de la disponibilité opérationnelle.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus	1,4	1,6	1,6	-0,1	-4,8
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges	680,8	722,3	723,4	1,1	0,1
Dépenses d'investissement	0,0	0,2	0,0	-0,1	-79,7

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 2 a représenté 1 % des revenus et 16 % des charges. Les charges de personnel se sont élevées à quelque 362 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. amortissements), à 362 millions. Les charges budgétisées ont été respectées dans l'ensemble. Des besoins supplémentaires ont été enregistrés pour les charges de personnel (+ 4,5 mio). En revanche, les charges relatives aux indemnités de formation (- 2,1 mio) et aux frais (- 1,3 mio) ont diminué. Par rapport à l'année précédente, les charges ont surtout augmenté en raison de paiements à PUBLICA sur la base de l'ORCPP (RS 172.220.111.35).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Effectifs: Le renouvellement du personnel est assuré à moyen et long termes			
- Effectifs réglementaires de l'armée (nombre militaires)	103 443	103 000	100 681
- Effectifs réels de l'armée (nombre militaires)	140 304	140 000	143 372
Instruction de base et en formation: L'instruction est efficace et conforme aux besoins			
- Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)	19 905	21 000	20 712
- Sous-officiers et sous-officiers supérieurs instruits (nombre militaires)	3 192	3 400	3 470
- Officiers subalternes instruits (nombre militaires)	793	850	843
- Taux d'utilisation des centres d'instruction au combat (%)	91	95	59
- Taux d'utilisation des simulateurs de conduite (%)	95	95	73
Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U): La formation est conforme aux besoins			
- Commandants d'unité instruits (nombre militaires)	98	110	99
- Commandants de corps de troupe avec brevet (nombre militaires)	22	25	21
Formation de militaire de carrière: La formation est conforme aux besoins			
- Personnes ayant terminé l'académie militaire (nombre)	38	33	33
- Personnes ayant terminé une école de sous-officiers (nombre)	34	38	34

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été partiellement atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Instruction de base et en formation: l'utilisation moins importante des centres d'instruction au combat tient à l'annulation de la plupart des services de perfectionnement de la troupe pour cause de pandémie de coronavirus. L'utilisation moindre du simulateur de conduite à l'école centrale est également dû à la pandémie, qui a entraîné l'annulation des stages de formation au simulateur.

Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U): certains commandants d'unité ont effectué leur service pratique par étapes, de sorte qu'ils ne sont pas encore pris en compte dans la valeur obtenue.

Formation des militaires de carrière: deux personnes ont interrompu leur formation à l'École des sous-officiers de carrière (ESCA), et deux autres n'ont pas réussi leur évaluation.

GP 3: OPÉRATIONS

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification, la conduite et l'évaluation de toutes les opérations de l'armée en Suisse et à l'étranger, y compris la promotion de la paix. De plus, il permet de garantir la souveraineté sur l'espace aérien ainsi que la disponibilité de base et la disponibilité opérationnelle au sol et dans les airs. Il permet également de planifier et de diriger les cours de répétition des Forces terrestres, des Forces aériennes et des divisions territoriales, et d'instruire les membres des formations des Forces aériennes (sauf DCA), des forces spéciales, de la police militaire et de SWISSINT (y c. les cours de répétition).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus	9,9	10,0	10,2	0,2	1,7
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	-
Charges	825,6	854,5	855,5	1,0	0,1
Dépenses d'investissement	20,8	0,7	2,6	1,9	271,9

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 3 a représenté 3 % des revenus, 18 % des charges et 3 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à quelque 437 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. amortissements), à 419 millions et les dépenses d'investissement, à 2,6 millions. Les charges budgétisées ont été respectées dans l'ensemble. Des besoins supplémentaires ont été enregistrés pour les charges de loyers (+ 6,8 mio), les charges de personnel (+ 4,2 mio) et l'assainissement du village de conteneurs SWISSINT à Stans (+ 4,2 mio). En revanche, les charges relatives aux frais (- 6,2 mio), aux achats de carburants (- 4,2 mio) et aux prestations de service externes (- 2,5 mio) ont diminué. Par rapport à l'année précédente, les charges ont surtout augmenté en raison de paiements à PUBLICA sur la base de l'ORCPP (RS 172.220.111.35). Une petite part des travaux de transformation des avions d'occasion de la REGA pour le Service de transport aérien de la Confédération (STAC), réalisés en 2019, a été reportée à 2020, entraînant une hausse des dépenses d'investissement.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Opérations et engagements: La planification, la conduite et l'évaluation de l'ensemble des opérations et engagements de l'armée en Suisse et à l'étranger sont assurées			
- Engagements en Suisse et à l'étranger (ampleur comme en 2013) à planifier simultanément et à mener les uns après les autres (nombre)	4	4	3
- Engagement de la dimension du WEF à planifier et à mener (nombre)	1	1	1
- Engagement de la dimension de l'EURO 08 à planifier et à mener (nombre)	0	1	-
- Militaires dans le service de promotion de la paix (nombre)	242	500	232
Disponibilité: La disponibilité des corps de troupe et des états-majors est assurée			
- Disponibilité de base des corps de troupe et des états-majors à disponibilité élevée (%)	84	80	100
- Disponibilité de base des autres corps de troupe et états-majors (%)	80	80	89
Prestations des Forces aériennes: La protection de l'espace aérien et les engagements dans le transport aérien et la reconnaissance aérienne (recherche et sauvetage au profit de la police, etc.) sont assurés			
- Disponibilité d'intervention permanente pour les engagements de police aérienne (% min.)	67	100	100
- Disponibilité d'un hélicoptère pour le service de recherche et sauvetage dans un délai d'une heure (%)	100	100	100
Prestations de la police militaire: Les tâches primaires définies dans les LF et les O sont garanties, et les engagements ordonnés par le Commandement Opérations en Suisse et à l'étranger sont effectués			
- Membres de la PM pour les engagements au profit de l'armée (nombre)	278	271	292
- Membres de la PM pour la protection d'ouvrages de l'armée (nombre)	247	240	243
- Membres de la PM pour des prestations au profit de tiers (par ex. TIGER, AMBA CENTRO) (nombre)	39	60	36

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Opérations et engagements: en raison de la pandémie de coronavirus, aucun engagement de l'ampleur de l'EURO 2008 n'a eu lieu. La valeur visée pour les services de promotion de la paix correspond au contingent maximal. La Défense n'a pas d'influence sur les demandes politiques adressées à la Suisse pour des missions à l'étranger.

Prestations de la police militaire: les engagements effectifs en faveur de tiers sont adaptés aux besoins en cours d'année.

GP 4: LOGISTIQUE

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour assurer la disponibilité logistique et le service sanitaire de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent de planifier et de gérer des prestations propres ou acquises, de fixer la doctrine de la logistique de l'armée et du service sanitaire ainsi que de gérer le cycle de vie du matériel. Le groupe sert en outre à assurer la planification et la direction des cours de répétition des formations logistiques et sanitaires et à fournir des prestations à l'administration fédérale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus	303,2	275,7	279,0	3,3	1,2
Recettes d'investissement	3,1	3,1	2,6	-0,5	-17,5
Charges	2 332,1	2 360,9	2 401,2	40,3	1,7
Dépenses d'investissement	82,6	62,0	53,0	-9,1	-14,6

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 4 a représenté 78 % des revenus, l'ensemble des recettes d'investissement, 52 % des charges et 68 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à 365 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. amortissements), à 2036 millions et les dépenses d'investissement, à 53 millions. Les revenus supplémentaires de 3,3 millions proviennent de l'augmentation des prestations d'exploitant de la part de la Base logistique de l'armée (BLA) en faveur d'armasuisse Immobilier (ar Immo; + 5,9 mio) et de la hausse des locations de matériel (+ 1,1 mio). À l'inverse, l'administration fédérale a acquis moins de carburants (- 1,9 mio). En outre, moins de matériel et de systèmes ont dû être entretenus pour l'Office fédéral du sport (- 1,8 mio). Les charges supplémentaires de quelque 40 millions s'expliquent comme suit: le budget du matériel de remplacement et de la maintenance (MRM) a dû être revu à la hausse suite à des retards de livraison l'année passée et à des mesures extraordinaires de maintenance, notamment dans le domaine aéronautique, sur des véhicules routiers et des systèmes obsolètes (+ 30 mio). L'augmentation des prestations d'exploitant de la part de la BLA a également entraîné des charges supplémentaires (+ 7,3 mio). D'autres charges supplémentaires sont dues à l'évaluation des stocks au prix du marché (+ 33 mio), en particulier des carburants, et à des régularisations (+ 14 mio). En revanche, les charges relatives aux amortissements (- 23 mio), à la troupe (- 13 mio), aux impôts et aux redevances (- 5,9 mio), aux frais (- 2,1 mio) et aux prestations de service externes (- 1 mio) ont diminué. Le recul des dépenses d'investissement s'explique avant tout par l'érosion du prix du pétrole et par la baisse des prix pour l'acquisition de vivres de l'armée (- 9,1 mio).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Logistique: Les prestations log. au profit des engagements et de l'instruction de l'armée sont assurées			
- Taux d'accomplissement des mandats logistiques selon les bénéficiaires (%; min.)	95	90	95
- Disponibilité de livraison au profit des formations de milice à disponibilité élevée (%; min.)	83	80	85
Service sanitaire: Le service sanitaire assure une disponibilité et une fourniture des prestations conformes aux besoins			
- Disponibilité de livraison des produits clés (médecine) à l'armée (%)	99	90	92
- Disponibilité de livraison des produits clés (produits pharmaceutiques) à l'armée (%)	98	90	92
- Disponibilité de livraison des produits à des tiers (%)	100	100	100
- Disponibilité du système d'information et d'intervention (SII) du Service sanitaire coordonné (SSC) (%)	99,8	99,8	100,0
- Réserve stratégique des lits disponibles (nombre)	800	800	800
- Care Teams et Peer Support Organisations certifiées Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) (nombre)	40	37	37
- Taux de réussite du Service sanitaire coordonné (directives de l'OFSP) (%)	100	100	100

COMMENTAIRES

Tous les objectifs ont été atteints, voire dépassés.

GP 5: AIDE AU COMMANDEMENT (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour garantir les moyens d'aide au commandement ainsi que la planification, la conduite et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication. Il permet d'assurer la capacité de conduite de l'armée et du gouvernement et de contribuer à la surveillance constante de l'espace aérien. De plus, il fournit des prestations dans l'espace électromagnétique et le cyberspace, ainsi que des prestations de base en matière d'information et de communication à des entités de l'administration fédérale et à des tiers. Il garantit également la conduite technique et l'architecture de ces prestations de base. En outre, il assure la disponibilité pour le maintien de la capacité de conduite.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus	39,1	35,7	50,0	14,3	40,0
Recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Charges	404,0	415,2	425,5	10,3	2,5
Dépenses d'investissement	7,2	5,6	10,1	4,5	81,1

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 5 a représenté 13 % des revenus, 9 % des charges et 13 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à 196 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. amortissements), à 230 millions et les dépenses d'investissement, à 10 millions. Les revenus supplémentaires de 14,3 millions ont été générés par l'acquisition par RUAG MRO Suisse de prestations informatiques non inscrites au budget (+ 12 mio) et par des besoins accrus des bénéficiaires de prestations au sein du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) en prestations pour l'exploitation informatique (+ 2,7 mio). Les charges supplémentaires de 10,3 millions s'expliquent par l'augmentation des besoins en location de services informatiques (+ 15 mio) et par la hausse des acquisitions de matériel informatique (+ 7,1 mio). En revanche, les charges relatives aux projets informatiques tels que «Couverture réseau des emplacements destinés aux militaires de milice à disponibilité élevée» ont diminué (- 11 mio). La hausse des dépenses d'investissement (+ 4,5 mio) est due à l'acquisition de capacités de stockage informatique.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Produits: Les prestations fournies pour l'exploitation informatique sont conviviales, sûres et de bonne qualité			
– Taux de respect des disponibilités dans tous les portefeuilles de prestations (%)	99,8	97,8	99,9
– Satisfaction des clients, armée et défense (% min.)	76	80	68
– Satisfaction des clients, tiers (% min.)	80	80	78
Stratégie: La stratégie informatique de l'armée 2012-2025 est mise en œuvre			
– Taux de mise en œuvre de la stratégie informatique de l'armée selon le plan défini des mesures (% min.)	70	70	80
– Taux de mise en œuvre des mesures définies dans l'étude conceptuelle sur la cyberdéfense (% min.)	80	100	100
Disponibilité: La disponibilité et les engagements des formations d'aide au commandement sont assurés			
– Disponibilité de la brigade d'aide au commandement 41 (échelle 1 à 5)	3,0	3,1	–
– Satisfaction quant à la fourniture de prestations pendant les engagements (échelle 1 à 5)	4,1	4,2	4,2

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Produits: la baisse de la satisfaction des clients au sein de l'organisation des bénéficiaires de prestations du domaine de la Défense a fait l'objet d'une analyse visant à en déterminer les causes. Elle concerne surtout les systèmes d'application, l'offre de services et les prestations de service. Des mesures d'amélioration vont être élaborées. Quant à la satisfaction des clients tiers, elle n'a que peu évolué et atteint pratiquement la valeur cible.

Disponibilité: la pandémie de coronavirus a réduit à 2 sur 12 les corps de troupe en service, de sorte que la disponibilité de la brigade d'aide au commandement 41 n'a pas pu être évaluée pendant la période sous revue.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		376 021	358 305	405 466	47 161	13,2
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	372 852	355 205	358 020	2 815	0,8
E101.0001	Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	3 169	3 100	2 563	-537	-17,3
Transactions extraordinaires						
E190.0110	COVID: remboursement de matériel sanitaire	-	-	44 883	44 883	-
Charges / Dépenses		6 269 826	8 698 154	7 284 385	-1 413 768	-16,3
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 474 325	4 631 438	4 626 718	-4 720	-0,1
	Transfert de crédits		23 248			
	Cession		31 676			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		52 000			
A201.0001	Investissements (enveloppe budgétaire)	120 486	77 812	77 811	-1	0,0
	Transfert de crédits		-11 437			
Crédits ponctuels						
A202.0100	Rétrib. personnel et cotis. employeur, congé préretraite	17 092	9 712	9 571	-141	-1,5
A202.0101	Charges et investissements en matière d'armement	1 609 419	1 908 530	1 908 529	-1	0,0
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		19 000			
	Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)		11 930			
Domaine des transferts						
GP 2: Instruction						
A231.0100	Instruction hors du service	1 522	1 915	1 190	-725	-37,9
A231.0102	Contributions au tir	8 628	8 850	3 221	-5 629	-63,6
GP 3: Opérations						
A231.0101	Formation aéronautique	2 594	2 420	1 919	-501	-20,7
A231.0103	Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	35 761	42 870	37 276	-5 594	-13,0
Transactions extraordinaires						
A290.0113	COVID: acquisition de matériel sanitaire	-	2 014 606	618 150	-1 396 457	-69,3
	Supplément		2 553 106			
	Compensation du supplément		-288 500			
	Transfert de crédits		-250 000			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	372 852 126	355 205 000	358 020 279	2 815 279	0,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>33 278 318</i>	<i>44 838 000</i>	<i>44 328 723</i>	<i>-509 277</i>	<i>-1,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>41 183 348</i>	<i>4 500 000</i>	<i>4 698 164</i>	<i>198 164</i>	<i>4,4</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>298 390 461</i>	<i>305 867 000</i>	<i>308 993 393</i>	<i>3 126 393</i>	<i>1,0</i>

Les revenus de fonctionnement de la Défense proviennent principalement des revenus avec incidences financières (AIF) suivants: remboursements pour l'utilisation à des fins privées de véhicules de service ainsi que des coûts de personnel et de transport liés à des engagements en faveur des troupes de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies; revenus tirés des ventes de munitions à des sociétés de tir et à des tiers; excédents de recettes provenant des ventes de systèmes d'armes obsolètes résultant de la mise hors service du matériel de l'armée suite aux remplacements de systèmes et au DEVA; taxes d'atterrissage sur les aérodromes des Forces aériennes et location à des tiers des capacités disponibles des simulateurs de vol. L'inscription à l'actif de prestations propres (par ex. matériel sanitaire) génère des revenus sans incidences financières (SIF). Les revenus provenant de l'imputation des prestations (IP) concernent surtout des prestations fournies par la BLA en faveur d'ar Immo (exploitation et remise en état d'immeubles) et des prestations informatiques fournies par la Base d'aide au commandement (BAC) aux bénéficiaires de prestations au sein du DDPS. Les prestations du STAC (hors vols VIP) et la location de véhicules et de matériel génèrent également des revenus IP.

Les revenus ont dépassé de 2,8 millions au total la valeur prévue. La baisse des revenus AIF de 0,5 million se compose pour l'essentiel comme suit: réduction des ventes de munitions et de systèmes d'armes obsolètes, compensée par des revenus supplémentaires tirés notamment de l'acquisition par RUAG MRO Suisse de prestations informatiques non inscrites au budget. Quant aux revenus SIF, l'écart par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'inscription subséquente à l'actif en 2019 du système de surveillance de l'espace aérien Florako, y compris maintien de la valeur Flores (- 37 mio). La hausse des revenus IP de 3,2 millions provient de l'augmentation des prestations d'exploitant de la BLA en faveur d'ar Immo (+ 5,9 mio) et des besoins accrus des bénéficiaires de prestations au sein du DDPS en prestations pour l'exploitation informatique (+ 2,7 mio). Une baisse des revenus IP a également été enregistrée. Cette baisse est due à la diminution des acquisitions de carburants par l'administration fédérale (- 1,9 mio), au recul des locations de matériel (- 1,8 mio) ainsi qu'au recours moins important aux prestations de service du STAC (- 1,2 mio) et aux prestations de maintenance des systèmes (- 0,6 mio).

Bases légales

O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS 172.045.103), art. 1 à 10. O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS 172.220.111.310.2), art. 35. O du DDPS du 11.12.1993 sur le tir (RS 512.311), annexe 7.

E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	3 168 900	3 100 000	2 562 600	-537 400	-17,3

Recettes provenant de la vente de véhicules de service.

Du fait des restrictions liées à la pandémie de coronavirus, les véhicules de service ont été moins utilisés. Le nombre de véhicules à remplacer a donc baissé, et, partant, celui de véhicules vendus.

Bases légales

O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS 172.220.111.310.2), art. 34.

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

E190.0110 COVID: REMBOURSEMENT DE MATÉRIEL SANITAIRE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	–	–	44 883 306	44 883 306 –

Sous ce poste budgétaire extraordinaire sont comptabilisés les remboursements des cantons, des organisations d'utilité publique et des tiers pour du matériel sanitaire (par ex. masques d'hygiène, gants de protection, respirateurs, etc.) qui leur a été vendu par la Confédération.

En 2020, la pandémie de coronavirus a en effet obligé la Confédération à acquérir des biens médicaux importants, comme du matériel sanitaire et des vaccins, pour soutenir l'approvisionnement des cantons et de leurs établissements de santé, des organisations d'utilité publique (par ex. Croix-Rouge suisse) et des tiers (par ex. laboratoires, pharmacies), dès lors que les canaux d'approvisionnement habituels ne permettaient plus de couvrir les besoins. Les coûts d'acquisition de biens médicaux importants sont préfinancés par la Confédération lorsque c'est elle-même qui les acquiert. Les cantons, les organisations d'utilité publique et les tiers remboursent à la Confédération dans les plus brefs délais les coûts de l'achat des biens médicaux importants qui leur ont été livrés et dont la Confédération a pris en charge l'acquisition.

En 2020, du matériel sanitaire a été vendu pour un montant avoisinant les 45 millions. Les cantons et leurs établissements de santé ont été en mesure d'acquérir à nouveau eux-mêmes des biens médicaux importants plus rapidement que ce qui avait été prévu au printemps 2020.

Bases légales

O 3 COVID-19 du 19.6.2020 (RS 818.101.24), art. 14 à 18.

Remarque

Voir A290.0113 «COVID: acquisition de matériel sanitaire».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	4 474 325 288	4 631 438 380	4 626 718 412	-4 719 968	-0,1
<i>dont mutations de crédits</i>		106 924 080			
<i>avec incidences financières</i>	2 652 434 644	2 771 770 280	2 779 337 117	7 566 837	0,3
<i>sans incidences financières</i>	752 952 894	789 165 000	787 307 611	-1 857 389	-0,2
<i>Imputation des prestations</i>	1 068 937 751	1 070 503 100	1 060 073 684	-10 429 416	-1,0
Charges de personnel	1 376 093 526	1 485 192 500	1 499 366 695	14 174 195	1,0
<i>dont location de services</i>	18 097 184	21 540 000	30 793 560	9 253 560	43,0
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	43 128 402	42 079 800	43 264 216	1 184 416	2,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 390 015 287	2 416 540 880	2 419 889 347	3 348 467	0,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	127 563 739	129 255 380	121 970 163	-7 285 217	-5,6
<i>dont charges de conseil</i>	5 341 244	9 184 400	6 455 205	-2 729 195	-29,7
<i>dont loyers et fermages</i>	999 864 678	990 244 000	991 373 197	1 129 197	0,1
<i>dont charges d'exploitation de l'armée</i>	792 864 631	780 241 300	807 339 065	27 097 765	3,5
Charges d'amortissement	708 209 856	729 700 000	707 459 719	-22 240 281	-3,0
Charges financières	6 620	5 000	2 651	-2 349	-47,0
Postes à plein temps (Ø)	9 451	9 502	9 689	187	2,0
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	331	353	355	2	0,6

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel sont supérieures d'environ 14 millions au budget: les retards de ces dernières années dans l'attribution de postes ont pu être compensés plus vite que prévu. De plus, la BLA (Pharmacie de l'armée) a eu besoin de davantage de personnel pour l'acquisition de matériel sanitaire et de vaccins afin de lutter contre la pandémie de coronavirus. Les besoins supplémentaires en location de services (+ 9,3 mio) s'expliquent principalement par la part de prestations informatiques pour des projets, qui est en constante augmentation y compris à court terme. Vu le caractère urgent du recrutement et le manque de personnel qualifié sur le marché, il a fallu recourir plus souvent à des entreprises de location de services informatiques. Les charges du personnel affecté à la promotion de la paix (OPers-PDHH) sont restées assez constantes en 2020 par rapport à l'année précédente. La légère hausse des besoins tient à la modification de l'occupation de certaines fonctions au sein de la Force multinationale au Kosovo. En outre, des soldes de vacances ont été payés à du personnel en mission qui n'a pas pu revenir en Suisse en raison de la quarantaine décrétée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) suite à la pandémie de coronavirus. La progression des charges de personnel (+ 123 mio) est due, d'une part, à des dépenses uniques pour des rentes transitoires en vertu de l'ORCPP révisée (RS 172.220.111.35) et, d'autre part, aux raisons évoquées plus haut, qui expliquent également les besoins supplémentaires par rapport au budget 2020.

Les effectifs de la Défense (y c. personnel affecté à la promotion de la paix) ont atteint en moyenne annuelle 9689 EPT, soit en moyenne 187 EPT de plus que prévu pour les raisons mentionnées. En ce qui concerne la promotion de la paix et l'aide humanitaire (OPers-PDHH), les 355 EPT en moyenne correspondent presque au budget.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont à peu près identiques à celles du budget (+ 3,3 mio).

Charges de biens et services liées à l'informatique: sur les 122 millions, 111 millions environ concernent l'exploitation et 11 millions les projets. Les principaux projets informatiques ont été les suivants en 2020: téléphonie au DDPS (UCC), plateforme intégrale de gestion informatique, remplacement du matériel informatique pour les postes de travail standard du DDPS 2018-2021 (BURAUT DDPS) et automatisation des pare-feux (*firewall automation*). La baisse des charges de 7,3 millions est imputable à des besoins moindres dus à des retards dans le projet relatif à la couverture réseau des emplacements destinés aux militaires de milice à disponibilité élevée, à divers projets de communication vocale et au réseau Managed VPN (- 11,4 mio). Des besoins supplémentaires d'un montant de 4,1 millions ont en revanche été enregistrés pour l'acquisition de matériel informatique, notamment pour la téléphonie (UCC), le réseau de disponibilité et RUAG MRO Suisse.

Charges de conseil: sur les 6,5 millions utilisés au cours de l'exercice 2020, 3,2 millions concernent des projets dans le domaine du personnel (évaluations, soutien à la gestion du changement et gestion des compétences), 0,3 million le domaine Affaires sanitaires (Service sanitaire coordonné) et 1,6 million des expertises et des conseils spécialisés fournis par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en faveur du commandement Instruction, de la BLA et de l'État-major de l'armée (1,6 mio). La diminution des charges de 2,7 millions est imputable à de nouvelles priorités et à une augmentation des prestations propres.

Loyers et fermages: la légère hausse des charges (+ 1,1 mio) est due à la location imprévue de parties du bâtiment sis Kasernenstrasse 19 à Berne à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

Charges d'exploitation de l'armée: ces charges ont dépassé de 27 millions les prévisions. Pour le budget du matériel de remplacement et de la maintenance (MRM), 30 millions supplémentaires ont été nécessaires en raison de retards de livraison dans le domaine du matériel de remplacement et de mesures de maintenance extraordinaires, notamment dans le domaine aéronautique, ainsi que dans le domaine des véhicules routiers et des systèmes obsolètes. Les dépenses occasionnées par la troupe ont en revanche baissé par rapport au budget (- 13 mio) en raison de l'annulation de cours de répétitions consécutive à la pandémie de coronavirus. Un montant de 9 millions a été dépensé pour des comptes de régularisation passifs.

S'élevant à quelque 493 millions, les autres charges de biens et services et charges d'exploitation sont dues pour l'essentiel à des prestations d'exploitant de la BLA, à des prestations de service externes ainsi qu'à divers impôts et redevances. Les besoins supplémentaires d'environ 18 millions tiennent avant tout à l'évaluation des stocks aux prix du marché (+ 33 mio). En outre, une augmentation des prestations d'exploitant pour l'immobilier a entraîné des charges supplémentaires (+ 7,3 mio). En revanche, des réévaluations des stocks ont eu lieu en raison de la migration des systèmes informatiques de la Pharmacie de l'armée vers le système informatique de la Défense (- 25 mio).

Charges d'amortissement

D'un montant d'environ 707 millions, les charges sont principalement dues aux amortissements de biens d'armement (677 mio), d'immobilisations corporelles relatives aux biens meubles, à l'informatique et aux logiciels en fonction de leur durée d'utilisation estimée ainsi qu'à des pertes sur sorties d'immobilisations. Compte tenu des durées d'amortissement ou des sorties d'immobilisations propres à chaque système, les valeurs portées à l'actif pour les systèmes principaux ont généré une baisse des charges de 22 millions.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 31,7 mio): de l'Office fédéral du personnel (OFPER), à savoir 8,7 millions pour le financement des cotisations à PUBLICA pour les membres de catégories particulières de personnel, 7,9 millions pour les apprentis, 1,7 million pour les stagiaires, 1,4 million pour l'accueil extra-familial des enfants, 855 900 francs pour des cotisations supplémentaires à la caisse de pensions et 349 500 francs pour l'intégration professionnelle; du Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS; Pool départemental des ressources), à savoir 7,0 millions pour les besoins supplémentaires en personnel aux Affaires sanitaires et à la Pharmacie de l'armée et pour la location de services informatiques ainsi que 3,7 millions en tout pour le financement de prestations du Cyber Team pour RUAG, pour l'étude portant sur un terminal militaire et pour la sécurité des pare-feux (filtrage réseau) par l'automatisation des processus
- Transferts de crédits (+ 27,2 mio): 11,9 millions de l'enveloppe budgétaire Investissements de la Défense pour couvrir les besoins supplémentaires en MRM; 5,9 millions de l'OFPP, dont 5,7 millions pour les besoins supplémentaires en MRM, 130 380 francs pour des prestations informatiques et 25 000 francs en lien avec la dissociation des prestations informatiques clés et des prestations informatiques de base (retransfert de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication [OFIT] à la BAC); 4,2 millions de l'OFIT pour des projets informatiques; du SG-DDPS, à savoir 3,2 millions suite à la réorganisation du domaine Sécurité des informations et des objets (SIO) et 46 000 francs en lien avec la dissociation des prestations informatiques clés et des prestations informatiques de base (retransfert de l'OFIT à la BAC); d'armasuisse, à savoir 1,5 million pour les besoins supplémentaires en MRM et 50 000 francs en lien avec la dissociation des prestations informatiques clés et des prestations informatiques de base (retransfert de l'OFIT à la BAC) et d'armasuisse Sciences et technologie, à savoir 500 000 francs pour les besoins supplémentaires en MRM
- Transferts de crédits (- 4,0 mio): 2,0 millions au Service de renseignement de la Confédération (SRC) pour des acquisitions spécifiques, 1,2 million à l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour l'acquisition de moyens d'exploitation destinés au projet d'ingénierie centrale de la bureautique et 800 000 francs à l'OFCL pour des prestations d'agence et des publications électroniques
- Dépassement de crédit (+ 52,0 mio) en raison de l'utilisation de réserves générales pour des versements à PUBLICA sur la base de l'ORCPP révisée (RS 172.220.111.35)

Remarques

Crédits d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS» (V0264.12), «Préparation en vue d'une pandémie 2020-2024», (V0249.01) et «Renouvellement du système d'information et d'intervention (SII)» (V0322.00), voir tome 1, ch. C 12.

Crédits d'engagement liquidés «Programme SPT2020» (V0263.00), «Programme UCC (intégr. comm. vocale à la bureautique)» (V0222.00) et «BURAUT DDPS 2018» (V0297.00), voir tome 1, ch. C 11.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020» (Z0060.00), voir tome 1, ch. C 21.

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	120 485 567	77 811 812	77 810 921	-891
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-11 436 688</i>		

Les investissements de la Défense sont composés principalement d'acquisitions pour les stocks de vivres de l'armée, de carburants et combustibles, de lubrifiants et de moyens d'exploitation pour l'armée et le reste de l'administration fédérale ainsi que de médicaments et de matières premières pour la production pharmaceutique propre. Ce crédit comprend également l'achat de biens meubles, de machines, de ressources informatiques et de véhicules de service.

Les valeurs inscrites au budget ont pu être respectées. Le recul par rapport au compte 2019 s'explique avant tout par l'érosion du prix du pétrole et par la baisse des prix pour l'achat de vivres de l'armée (- 23 mio). Un jet PC-24 et deux avions d'occasion de la REGA pour le STAC ont été achetés en 2019, ce qui explique la diminution supplémentaire des dépenses par rapport à l'année précédente (- 18 mio).

Mutations de crédits

- Transfert de crédit (+ 0,8 mio): 770 000 francs de l'UPIC pour l'acquisition de matériel informatique
- Transferts de crédits (- 12,2 mio): 11,9 millions dans l'enveloppe budgétaire Charges de fonctionnement de la Défense pour des besoins supplémentaires en MRM, 200 000 francs à l'UPIC et 117 688 francs à l'OFIT pour des acquisitions de matériel informatique

Remarque

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020» (Z0060.00), voir tome 1, ch. C 21.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Directives, planification et pilotage		GP 2: Instruction		GP 3: Opérations	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
Charges et dépenses d'investissement	242	233	681	723	846	858
Charges de personnel	127	140	318	362	401	437
Charges de biens et services, charges d'exploitation	101	78	355	354	418	411
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont charges de conseil</i>	3	3	2	2	0	0
Charges d'amortissement	3	3	7	7	7	8
Charges financières	0	-	0	-	0	0
Dépenses d'investissement	10	12	0	-	21	3
Postes à plein temps (Ø)	584	624	2 301	2 333	2 664	2 736

mio CHF	GP 4: Logistique		GP 5: Aide au commandement (technologies de l'information et de la communication)			
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020		
Charges et dépenses d'investissement	2 415	2 454	411	436		
Charges de personnel	357	365	173	196		
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 290	1 354	226	223		
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	-	-	128	122		
<i>dont charges de conseil</i>	0	1	0	1		
Charges d'amortissement	685	682	6	7		
Charges financières	0	-	-	-		
Dépenses d'investissement	83	53	7	10		
Postes à plein temps (Ø)	2 978	3 034	924	962		

A202.0100 RÉTRIB. PERSONNEL ET COTIS. EMPLOYEUR, CONGÉ PRÉRETRAITE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Total	17 091 621	9 712 000	9 570 520	-141 480	-1,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>17 001 916</i>	<i>9 712 000</i>	<i>9 660 225</i>	<i>-51 775</i>	<i>-0,5</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>89 705</i>	<i>-</i>	<i>-89 705</i>	<i>-89 705</i>	<i>-</i>

La Défense comptabilise sous ce crédit la poursuite du versement des salaires et des cotisations de l'employeur pour le personnel militaire de carrière en congé de préretraite et les prestations de départ.

Le recul des charges de 0,1 million est dû à la baisse des prestations de départ.

Bases légales

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.111.3), art. 34 et 34a, al. 3. O du 20.2.2013 sur la retraite des catégories particulières de personnel (ORCPP; RS 172.220.111.35), art. 8.

Remarques

Ce crédit sera supprimé en 2024, étant donné que toutes les personnes en congé de préretraite selon l'ancien droit seront arrivées à l'âge de la retraite à ce moment-là.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020» (Z0060.00), voir tome 1, ch. C 21.

A202.0101 CHARGES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ARMEMENT

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Total	1 609 419 306	1 908 530 000	1 908 529 181	-819	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>30 930 000</i>			
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 444 376 079</i>	<i>1 736 600 000</i>	<i>1 736 599 997</i>	<i>-3</i>	<i>0,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>165 043 227</i>	<i>171 930 000</i>	<i>171 929 183</i>	<i>-817</i>	<i>0,0</i>

Le crédit «Charges et investissements en matière d'armement» englobe les dépenses pour les acquisitions en temps utile et selon les besoins de nouveau matériel d'armement, le remplacement et le maintien de la valeur du matériel afin de préserver la disponibilité matérielle de l'armée (équipement personnel et matériel à renouveler [BER]), les études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP), de même que l'acquisition de munitions de combat et d'exercice ainsi que de munitions spéciales et de sport (budget des munitions d'instruction et gestion des munitions [BMI]).

Matériel d'armement

Chaque année, le Parlement approuve les crédits d'engagement pour les acquisitions d'armement demandés par la voie du message sur l'armée. C'est sur cette base que sont calculés les besoins annuels pour le paiement des biens d'armement demandés au Parlement au moyen du crédit «Charges et investissements en matière d'armement».

Les importations de matériel d'armement sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La TVA sur les importations est calculée sur la base des projets d'acquisition déjà approuvés ou qui le seront dans les années à venir ainsi que sur une estimation des projets encore non définis concernant le matériel.

Lors de l'exercice sous revue, la Défense a dépensé au total 1069 millions pour l'acquisition de grands biens d'armement, soit 69 millions de moins que prévu. Cette baisse est principalement due aux retards induits par des difficultés techniques et des interruptions de production. Les projets concernés sont notamment les suivants: «Système intégré d'exploration et d'émission radio, maintien de la valeur (IFASS WE)», «Arme polyvalente à épauler (APE)», «Système militaire de guidage d'approche Plus (SGMA plus)» et «Véhicule léger tout terrain pour systèmes techniques (vhc L tt syst tech)».

Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)

Les ressources destinées à préserver la disponibilité matérielle de l'armée (BER) sont utilisées pour remplacer et maintenir la valeur du matériel de l'armée. Le BER permet de financer l'équipement personnel et l'armement des militaires, le remplacement et le renouvellement de matériel, les révisions et les modifications globales ainsi que les premières acquisitions de matériel de l'armée avec faibles incidences financières.

Quelque 391 millions ont été dépensés pour le BER en 2020, soit 51 millions de plus que le montant inscrit au budget. Des progrès dans les projets et les acquisitions ont permis d'effectuer plus vite que prévu des acquisitions dans les domaines de l'aide au commandement, du matériel aéronautique et du matériel militaire divers (artillerie, char, sauvetage et génie).

Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)

Le budget EEP pour le matériel de l'armée garantit le développement continu de l'armée. Il sert à financer la transition entre la phase de conception et la phase de réalisation des projets d'armement. Les projets qui ont atteint la maturité d'acquisition sont ensuite proposés dans le cadre du message sur l'armée.

En 2020, la Défense a utilisé 148 millions pour les EEP, soit 3 millions de plus que prévu. L'adjudication des systèmes radio tactiques a déjà eu lieu à l'automne de l'année précédente, ce qui a conduit à davantage de paiements.

Munitions d'instruction et gestion des munitions (BMI)

Les acquisitions portent sur des munitions de combat, d'exercice et de sport ainsi que sur des munitions spéciales. Le budget sert également au maintien de la capacité d'engagement, à la gestion et à la révision des munitions ainsi qu'à l'élimination ou à la liquidation de munitions et de matériel de l'armée.

Durant l'exercice sous revue, 128 millions au total ont été dépensés pour les BMI, soit 15 millions de plus que le montant inscrit au budget. Comme l'année précédente, ces charges supplémentaires sont dues aux capacités de production plus élevées du fournisseur, qui répond ainsi plus efficacement aux commandes de l'armée.

Pour ce qui est de l'inscription à l'actif des biens d'armement (y c. des munitions), il a été décidé d'adapter, depuis 2017, la valeur au bilan des munitions à la valeur des stocks à la fin de chaque année. La différence estimée est portée au budget puis corrigée en fin d'exercice. Ainsi, 11,9 millions supplémentaires ont dû être engagés à cet effet en 2020.

Mutations de crédits

- Dépassements de crédits: besoins supplémentaires de crédit SIF s'élevant à 11,9 millions pour l'adaptation de la valeur au bilan des munitions à la valeur des stocks. Utilisation de réserves affectées d'un montant de 19 millions pour le projet de maintien de la valeur des véhicules tout terrain DURO (DURO I WE)

Bases légales

O du DDPS du 26.3.2018 sur le matériel (OMat; RS 514.20).

Remarques

Crédits d'engagement: «Munitions (BMI)» (V0298.06, V0314.07, V0329.06 et V0348.07), «Programmes d'armement» (V0006.00, V0250.00 à V0250.02, V0260.00 à V0260.06, V0276.00 à V0276.06, V0298.00 à V0298.03, V0314.00 à V0314.04, V0329.00 à V0329.03 et V0348.00 à V0348.04), «Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)» (V0007.00, V0298.05, V0314.06, V0329.05 et V0348.06), «Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)» (V0008.00, V0298.04, V0314.05, V0329.04 et V0348.05) et «Programme Systèmes ERP D/ar» (V0351.00), voir tome 1, ch. C 12.

Crédits d'engagement liquidés: «Munitions (BMI) 2016» (V0005.00), «Programme d'armement 2010» (V0006.00) et «Équipement et matériel à renouveler (BER) 2014» (V0007.00), voir tome 1, ch. C 11.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020» (Z0060.00), voir tome 1, ch. C 21.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	52 000 000	–	52 000 000
Constitution à partir du compte 2019	–	133 085 000	133 085 000
Dissolution/utilisation	-52 000 000	-19 000 000	-71 000 000
État au 31.12.2020	–	114 085 000	114 085 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Des réserves générales d'un montant de 52 millions ont été utilisées pour des paiements à PUBLICA sur la base de l'ORCPP révisée qui est entrée en vigueur le 1.1.2020. L'âge de la retraite augmente à 65 ans, et l'employeur ne participe plus que proportionnellement (à raison de 40 à 50 %) à la rente transitoire en cas de retraite anticipée volontaire à partir de 62 ans. Le passage à la nouvelle réglementation au 1.1.2020 s'accompagne d'une indemnisation (pour la prolongation de l'activité professionnelle ou l'augmentation de l'âge de la retraite) versée aux collaborateurs qui, le 1.1.2020, avaient moins de 50 ans ou moins de 23 ans de service, ou qui ont choisi la nouvelle réglementation. Le versement maximal a constitué en une demi-rente transitoire (env. 71 100 fr.). Cette mesure a coûté 63,5 millions au total. Les réserves générales constituées à cet effet (52 mio) ont été complétées par un relèvement du plafond des dépenses adopté par le Parlement lors du processus budgétaire 2020. Sur les 20 millions adoptés, il a été nécessaire d'en engager 11,5 millions (autrement dit, 8,5 mio n'ont pas été requis).

Enfin, des réserves affectées d'un montant de 19 millions ont été utilisées pour le projet relatif au maintien de la valeur des véhicules tout terrain DURO (DURO I WE), qui avait pris du retard.

État des réserves

Les réserves affectées existantes (114,1 mio) concernent les projets suivants: maintien de la valeur du système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS; 47 mio), drone d'exploration 15 (35 mio), maintien de la valeur du camion léger tout terrain 4x4 Duro I (DURO I WE; 17 mio), système de surveillance aérienne Florako: maintien de la valeur du système de radars (9,7 mio) et système de surveillance aérienne Florako: maintien de la valeur et accroissement des performances des radars de surveillance secondaire (5,3 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INSTRUCTION

A231.0100 INSTRUCTION HORS DU SERVICE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	1 521 953	1 915 000	1 189 791	-725 209 -37,9

Ce crédit de subvention comprend les charges pour la préparation technique des jeunes à l'école de recrues et pour les manifestations liées au sport militaire. L'instruction hors du service se compose principalement de cours et de compétitions en Suisse et à l'étranger (championnats d'été et d'hiver de l'armée), de l'instruction prémilitaire, des indemnités aux associations militaires et de contributions aux activités du Conseil international du sport militaire (CISM) en Suisse et à l'étranger.

En raison de la faible participation à l'instruction prémilitaire et de l'annulation d'un grand nombre de manifestations du CISM pour cause de pandémie de coronavirus, les charges ont reculé de 0,7 million.

Bases légales

LF du 3.12.1995 sur l'armée (LAAM; RS 510.10), art. 62, al. 1 et 3, et 64. O du 29.10.2003 concernant le sport militaire (RS 512.38), art. 6, 7, 12 à 14 et 21. O du 26.11.2003 concernant l'activité hors du service des sociétés et des associations faitières militaires (OAAFM; RS 512.30), art. 5 et 11.

Remarque

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020» (Z0060.00), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0102 CONTRIBUTIONS AU TIR

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	8 627 825	8 850 000	3 221 022	-5 628 978 -63,6

Les contributions aux exercices de tir comprennent les éléments suivants: prestations fournies à des fédérations et sociétés de tir pour l'organisation du programme obligatoire (PO), du tir en campagne et des cours pour jeunes tireurs; remise gratuite de munitions à des sociétés de tir au fusil ou au pistolet pour le PO des personnes astreintes au tir et de munitions pour le tir en campagne; indemnités à l'état-major organisateur des cours pour restés et retardataires; indemnités aux commissaires de tir pour des travaux de sécurité et de contrôle.

Les contributions sont versées sous forme de montants forfaitaires de base aux fédérations et sociétés de tir, et en fonction du nombre de personnes participant aux exercices et aux cours de tir.

Du fait de la pandémie de coronavirus et des mesures prises pour l'endiguer, le chef de l'Armée a suspendu le 20.3.2020 le tir obligatoire en 2020 pour les militaires qui y sont astreints. Une participation à titre facultatif est restée possible, avec un nombre réduit d'activités de tir qui ont repris à partir du 10.5.2020. La baisse des charges de 5,6 millions découle d'une réduction de la participation au PO, au tir en campagne, aux cours pour jeunes tireurs, aux cours pour moniteurs de tir et aux cours de répétition pour moniteurs de tir.

Outre les contributions mentionnées ci-dessus, les sociétés de tir reçoivent de la Confédération des munitions d'ordonnance, en partie gratuites et en partie à acheter (au prix fixé par le DDPS, voir art. 38, let. a et b, de l'ordonnance sur le tir). L'armée acquiert ces munitions par le biais du crédit A202.0101 «Charges et investissements en matière d'armement» (chap. BMI). Les réductions dont bénéficient les acquéreurs ne figurent pas sous le présent crédit, mais sont expliquées brièvement ci-après dans un but de transparence.

Les sociétés de tir utilisent les munitions gratuites pour le PO, le tir en campagne et les cours pour jeunes tireurs. En 2020, quelque 8600 personnes astreintes au tir et quelque 52 000 volontaires ont suivi le PO. Le tir en campagne (non obligatoire) a réuni environ 75 700 tireurs et les cours pour jeunes tireurs, environ 5500 jeunes entre 15 et 20 ans. Pour ces activités, le DDPS a remis gratuitement des cartouches de fusil et de pistolet pour un montant avoisinant les 3,1 millions, ce qui correspond à des charges nettes de 1,6 million environ (coûts de stockage et de transport non compris).

Les munitions vendues à prix réduit pour les exercices de tir hors du service (fusil et pistolet) ont totalisé 24,2 millions de cartouches, d'une valeur de quelque 13,6 millions (coûts de stockage et de transport non compris). Les sociétés de tir ont payé environ 7,3 millions pour ces munitions et ont donc bénéficié de réductions de prix se chiffrant à 6,3 millions.

Bases légales

LF du 3.12.1995 sur l'armée (LAAM; RS 510.10), art. 62, al. 2, et 63. O du 5.12.2003 sur le tir (RS 512.31), art. 37 à 41.

Remarque

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020» (Z0060.00), voir tome 1, ch. C 21.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: OPÉRATIONS

A231.0101 FORMATION AÉRONAUTIQUE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	2 593 523	2 420 000	1 919 234	-500 766	-20,7

Ce crédit de subvention fournit les contributions à l'instruction et au perfectionnement dans le domaine de l'aviation, de manière à permettre l'initiation à l'aéronautique en faveur, notamment, de l'armée. Les bénéficiaires des contributions sont des institutions privées telles que l'Aéro-Club de Suisse (formation SPHAIR).

En raison des mesures prises par la Confédération et par les cantons pour lutter contre la pandémie de coronavirus, les cours destinés aux personnes intéressées par l'instruction aéronautique préparatoire (SPHAIR) n'ont pu être organisés qu'en partie, ce qui a entraîné une baisse des charges de 0,5 million.

Bases légales

LF du 21.12.1948 sur l'aviation (LFG; RS 748.0), art. 103a.

Remarque

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020» (Z0060.00), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0103 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	35 760 962	42 870 000	37 276 469	-5 593 531	-13,0

Ce crédit de subvention comprend des indemnités versées aux cantons et aux villes pour la protection des représentations étrangères.

Les priorités en matière de missions de protection sont constamment réexaminées en fonction de la situation sécuritaire en Suisse et à l'étranger. Le personnel affecté aux ouvrages à surveiller (à Berne, à Genève, à Zurich et dans le canton de Vaud) varie. À la demande de plusieurs cantons, des militaires ont remplacé des policiers cantonaux dans leurs tâches de sécurité pendant la première vague de la pandémie de coronavirus. De ce fait, les indemnités versées aux cantons ont reculé (- 5,6 mio).

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2. O du 27.6.2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF; RS 120.72), art. 12a.

Remarque

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020» (Z0060.00), voir tome 1, ch. C 21.

TRANSACTIONS EXTRAORDINAIRES

A290.0113 COVID: ACQUISITION DE MATÉRIEL SANITAIRE

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total avec incidences financières	–	2 014 606 350	618 149 561	-1 396 456 789 -69,3
<i>dont mutations de crédits</i>		2 014 606 350		

Ce crédit extraordinaire a permis à la Défense (BLA, Pharmacie de l'armée) de se procurer du matériel sanitaire et des vaccins pour lutter contre la pandémie de coronavirus. En 2020, celle-ci a en effet obligé la Confédération à acquérir des biens médicaux importants, comme du matériel sanitaire et des vaccins, pour soutenir l'approvisionnement des cantons et de leurs établissements de santé, des organisations d'utilité publique (par ex. Croix-Rouge suisse) et des tiers (par ex. laboratoires, pharmacies), dès lors que les canaux d'approvisionnement habituels ne permettaient plus de couvrir les besoins.

Sur les dépenses effectuées, près de 430 millions ont été consacrés à l'acquisition de matériel sanitaire (par ex. masques d'hygiène, tenues de protection et respirateurs, y c. mesures logistiques) et quelque 190 millions à l'acquisition de vaccins (y c. logistique) pour lutter contre la pandémie de coronavirus.

Mutations de crédits

- Supplément I 2020: 2,45 milliards pour l'acquisition de matériel sanitaire et de vaccins
- Supplément IIa 2020: 100 millions pour l'acquisition de vaccins
- Supplément IIb 2020: compensation du crédit supplémentaire du Département fédéral de l'intérieur (DFI) / de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de 288,5 millions pour le financement de tests par la Confédération
- Transfert de crédit: 250 millions au DFI / à l'OFSP pour le financement des tests rapides par la Confédération

Bases légales

O 3 COVID-19 du 19.6.2020 (RS 818.101.24), art. 14 ss.

Remarque

Voir crédit E190.0110 «COVID: remboursement de matériel sanitaire».

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Élaboration et mise à disposition de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Évaluation, acquisition initiale et acquisition subséquente, pour le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), de systèmes à haute complexité technique dans le domaine de la défense et de la sécurité
- Acquisition de biens et de prestations de service à l'intention de toute l'administration fédérale pour des catégories de marchandises définies légalement

PROJETS 2020

- ERPSYSVAR: contribution de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) au programme (selon la feuille de route) ERPSYSVAR
- GEVER armasuisse: réalisation concluante du premier changement de version
- Architecture informatique d'entreprise: approbation du concept et réalisation du projet selon HERMES

COMMENTAIRE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

Les étapes clés ont toutes été franchies comme prévu.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	5,2	7,1	7,6	2,4	45,3
Charges	89,5	124,1	122,2	32,7	36,6
Charges propres	89,5	124,1	122,2	32,7	36,6
Charges financières	0,0	0,0	-	0,0	-100,0
Dépenses d'investissement	2,6	5,7	3,3	0,7	28,3

COMMENTAIRE

Les revenus se composent principalement de compensations provenant de ventes de matériel en stock, de recettes de licences pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE et d'autres revenus comme des remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs. L'augmentation des revenus (+ 2,4 mio) par rapport à l'exercice précédent s'explique par les remboursements de tiers (not. dans le cadre d'opérations conclues selon la procédure *Foreign Military Sales* [FMS] avec les États-Unis) et par les paiements de peines conventionnelles.

L'accroissement des charges par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par les opérations FMS: pour acquérir des biens d'armement aux États-Unis, l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) doit appliquer la procédure FMS établie par le gouvernement américain. Le financement s'effectue par l'intermédiaire d'un compte auprès de la *Federal Reserve Bank of New York*, la variation de ce compte devant être passée en écriture tous les trois ans. Le compte 2019 affichait pour la première fois une baisse des charges (- 30,0 mio) à ce titre. Les charges de personnel ont augmenté de 2,1 millions par rapport à l'exercice précédent en raison du traitement prioritaire de la mise en œuvre du programme Air2030 (Nouvel avion de combat NAC et Système de défense sol-air DSA).

Les acquisitions de matériel pour le stock (par ex. tissu et vêtements de travail pour les militaires et l'administration fédérale civile) ont été supérieures à l'année précédente.

Les charges et les dépenses d'investissement portent intégralement sur le domaine propre.

GP 1: ÉVALUATION ET ACQUISITION

MANDAT DE BASE

En tant que centre de compétences indépendant, armasuisse est responsable de l'évaluation, de l'acquisition initiale et de l'acquisition subséquente ainsi que du retrait du service (réforme) de systèmes et de biens complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité, avec pour objectif de réaliser des solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal. Il procède par ailleurs, en poursuivant les mêmes objectifs, à l'acquisition de biens et de prestations de service pour l'ensemble de l'administration fédérale dans des catégories de marchandises fixées par la loi. Enfin, armasuisse soutient activement ses clients pendant la planification des projets et la phase d'utilisation et contrôle si les investissements à l'étranger sont compensés par des contreparties en Suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	5,2	7,1	7,8	0,7	10,2
Charges et dépenses d'investissement	122,0	129,8	125,7	-4,1	-3,2

COMMENTAIRE

Les revenus sont supérieurs de 0,7 million au montant budgété. Les revenus qui sont générés par les remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs, par la vente de stocks (vêtements professionnels et matériel divers comme du tissu) et par les recettes découlant de droits de licences, sont difficiles à planifier et fluctuent d'année en année.

S'élevant à 125,7 millions au total, les charges et les dépenses d'investissement sont essentiellement composées de charges de personnel à hauteur de 89,9 millions (72 %), de charges de biens et services et de charges d'exploitation pour 32,0 millions (25 %) et d'investissements dans des achats de matériel pour le stock, pour la garantie des essais en vol et pour des appareils à hauteur de 3,3 millions (3 %). La diminution des besoins de 4,1 millions s'explique essentiellement par le recul des achats de matériel pour le stock et par les prélèvements moins importants sur les stocks de marchandises.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Acquisitions: Les organes à l'origine des besoins disposent de systèmes conformes à leurs besoins, dans le respect des coûts et des délais			
- Mandats exécutés intégralement et dans les délais, comme convenu (mandat de projet) (% min.)	99	95	97
- Mandats exécutés dans le respect des coûts fixés (mandat de projet) (% min.)	72	95	88
- Mandats exécutés dans le respect de la qualité exigée (mandat de projet) (% min.)	100	95	99
- Satisfaction de la clientèle (% min.)	99	95	99
Procédures d'acquisition: Les dispositions formelles régissant les procédures sont respectées			
- Plaintes dans le cas de procédures susceptibles (% max.)	3	3	3

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été dépassés pour la plupart. Un écart a été enregistré dans le domaine suivant:

Acquisition (mandats exécutés dans le respect des coûts fixés au mandat de projet): comme l'année précédente, un mandant n'a pas mis à jour les documents de base d'un projet terminé (entre autres le mandat de projet) de telle façon qu'ils répondent à l'enveloppe financière définitive. De ce fait, les mandats du projet présentent un écart par rapport à cette dernière. Néanmoins, les crédits autorisés ont été respectés. Le problème a été identifié; pour les nouveaux projets, la mise à jour continue et systématique des documents de base est désormais contraignante. Une légère amélioration par rapport à l'exercice précédent peut déjà être constatée.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		35 223	7 080	7 802	722	10,2
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 223	7 080	7 802	722	10,2
Postes ponctuels						
E102.0114	Correction d'évaluation FMS	30 000	-	-	-	-
Charges / Dépenses		122 044	129 818	125 704	-4 114	-3,2
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	122 044	129 818	125 704	-4 114	-3,2
	<i>Transfert de crédits</i>		-1 550			
	<i>Cession</i>		1 908			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	5 222 962	7 080 000	7 802 147	722 147	10,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>5 222 962</i>	<i>7 080 000</i>	<i>7 589 206</i>	<i>509 206</i>	<i>7,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>212 942</i>	<i>212 942</i>	<i>-</i>

Les revenus de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) se composent des éléments suivants:

- compensations résultant de ventes de vêtements de travail et de matériel divers en stock;
- recettes issues des droits de licence pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE;
- revenus de prestations fournies à des tiers, comme l'exécution de mandats d'achat et de conseil de nature commerciale et technique pour des tenues et des équipements;
- remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs.

Les revenus ont augmenté de 0,7 million. Les revenus supplémentaires (+ 3,4 mio) proviennent pour l'essentiel de remboursements en relation avec des contrats des années précédentes (par ex. opérations *FMS* avec les États-Unis) et de paiements de peines conventionnelles. En contrepartie, la vente de vêtements professionnels et de matériel divers à l'armée et aux organes fédéraux a généré moins de revenus (- 2,3 mio). De plus, les revenus issus des droits de licence pour les marques militaires ont été inférieurs de 0,6 million à la valeur planifiée. Le chiffre d'affaires réalisé avec les produits sous licence a enregistré ces dernières années un recul constant, qui s'est encore accentué en raison de la pandémie de COVID-19.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0). O sur les émoluments du DDPS du 8.11.2006 (OEmol-DDPS; RS 172.045.103).

E102.0114 CORRECTION D'ÉVALUATION FMS

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total <i>sans incidences financières</i>	30 000 000	-	-	-	-

Le programme *Foreign Military Sales* (FMS) du gouvernement des États-Unis d'Amérique permet à la Suisse d'acquérir du matériel d'armement auprès d'entreprises états-uniennes. Pour ce faire, armasuisse doit appliquer le processus FMS. Des plans de paiement par affaire sont convenus avec la partie contractante, c'est-à-dire avec le gouvernement des États-Unis, lequel rétribue en contrepartie les fournisseurs à hauteur de la prestation effective. Toutes les acquisitions sont opérées par l'intermédiaire d'un compte auprès de la *Federal Reserve Bank of New York*.

Les biens d'armement étant portés à l'actif du bilan du domaine Défense depuis 2017, le compte détenu auprès de la Réserve fédérale américaine a dû lui aussi être porté à l'actif au 1.1.2017. La variation de ce compte est passée en écriture tous les trois ans. Cela a été le cas en 2019 et la prochaine correction d'évaluation interviendra dans le cadre du compte 2022.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 49, al. 1b.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	122 044 397	129 817 500	125 703 695	-4 113 805	-3,2
<i>dont mutations de crédits</i>		358 100			
<i>avec incidences financières</i>	101 607 319	105 338 400	105 029 366	-309 034	-0,3
<i>sans incidences financières</i>	2 362 689	5 295 000	2 972 800	-2 322 200	-43,9
<i>Imputation des prestations</i>	18 074 389	19 184 100	17 701 528	-1 482 572	-7,7
Charges de personnel	87 581 054	87 531 900	89 934 199	2 402 299	2,7
<i>dont location de services</i>	1 060 445	699 800	283 378	-416 422	-59,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	31 526 200	36 290 100	31 989 300	-4 300 800	-11,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	11 457 297	12 120 100	11 107 782	-1 012 319	-8,4
<i>dont charges de conseil</i>	2 244 952	2 205 000	2 733 012	528 012	23,9
Charges d'amortissement	371 749	295 000	490 015	195 015	66,1
Charges financières	72	500	-	-500	-100,0
Dépenses d'investissement	2 565 322	5 700 000	3 290 181	-2 409 819	-42,3
Postes à plein temps (Ø)	487	477	501	24	5,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Il existe de nombreuses dépendances entre les projets du programme Air2030 (acquisition Nouvel avion de combat NAC et Système de défense sol-air DSA). Les besoins personnel sont continuellement réexaminés et adaptés à l'avancement du programme. Les ressources humaines ont dû être renforcées par rapport au budget. L'accroissement des charges et des équivalents plein temps dédié à la mise en œuvre prioritaire du programme Air2030 a été entièrement compensé au sein de l'enveloppe budgétaire.

Les dépenses relatives à l'engagement de personnel temporaire comme solution transitoire en attendant de pourvoir les postes vacants ont été inférieures de 0,4 million à la valeur planifiée.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont été inférieures de 4,3 millions. Environ 89 % de cette baisse des charges (3,8 mio) relèvent des «Autres charges de biens et services et charges d'exploitation».

Charges de biens et services liées à l'informatique: sur le total de 11,1 millions, 10,5 millions (94 %) ont servi au financement de l'exploitation, notamment des prestations de la Base d'aide au commandement (BAC; 9,1 mio). armasuisse a également consacré 0,7 million à divers projets, comme le système SAP d'armasuisse et l'introduction d'une architecture d'entreprise basée sur les services. La diminution des charges de 1,0 million provient essentiellement du projet informatique «Dissociation des prestations informatiques de base et centrales d'armasuisse». En raison des adaptations nécessaires dans la procédure de migration et des multiples dépendances, le projet est reporté au 31.3.2022. Cela entraîne un retard d'environ un an et demi dans le calendrier par rapport à la planification initiale

Charges de conseil: armasuisse a consacré les 2,7 millions inscrits à ce poste notamment à la mise en œuvre de projets stratégiques tels que la clôture du projet d'architecture d'entreprise, l'adaptation des processus IMS à HERMES DDPS, le projet d'acquisitions du DDPS (mandat C DDPS), le soutien au sein de l'exploitation de GEVER d'armasuisse et des projets d'acquisition, ainsi qu'à la consultation de l'Office fédéral de la protection de la population (laboratoire de Spiez) dans le domaine de la technologie ABC. L'accroissement des charges de 0,5 million provient du soutien externe non planifié dans le projet d'acquisitions du DDPS pour l'examen des recommandations du rapport Deloitte.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation ont diminué de 3,8 millions, notamment en raison de la durée de stockage plus courte des marchandises du fait des contraintes d'espace et des prélèvements moins importants sur les stocks de marchandises (- 2,5 mio). Les restrictions de voyage internationales en raison de la pandémie de COVID-19 ont entraîné une baisse des frais de voyage de 0,9 million. Le solde de l'écart (- 0,4 mio) s'explique surtout par la demande moins importante de matériel de bureau et d'imprimés.

Dépenses d'investissement

armasuisse a effectué des acquisitions pour 3,3 millions, notamment de matériel pour le stock tel que du tissu, des pantalons et des vestes. La diminution des dépenses (- 2,4 mio) s'explique par la baisse des achats de matériel/tissu pour le stock en raison d'une demande plus faible de la part de l'armée et de l'administration fédérale. De plus, l'espace limité a nécessité une réduction du stock.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,9 mio) par l'Office fédéral du personnel de 1 174 500 francs pour la compensation de la structure défavorable des âges et des classes de salaire, 298 100 francs pour les stagiaires, 236 100 francs pour les apprentis et 37 900 francs pour l'intégration professionnelle et par le Secrétariat général du DDPS (pool départemental des ressources) de 114 800 francs pour l'accueil extra-familial des enfants et 46 700 francs en relation avec la caisse d'allocations familiales.
- Transferts de crédits de 1,6 million au domaine de la Défense: 1,5 million pour les besoins supplémentaires dans le budget du matériel de remplacement et de maintenance (MRM) ainsi que 50 000 francs pour le projet «Dissociation des prestations informatiques de base et centrales» (transfert inverse de fonds de l'OFIT vers la BAC).

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS», V0264.13, cf. tome 1, chiffre C 12.

État des réserves

armasuisse ne présente aucune réserve.

ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Fourniture en temps utile de conseils en vue de la réduction des risques technologiques et financiers au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), notamment à l'intention du domaine départemental Défense
- Détection précoce de développements technologiques avec incidences sur l'armée et la sécurité nationale
- Élaboration de décisions se fondant sur des aspects technologiques à des fins d'optimisation des coûts et de l'efficacité de systèmes de l'armée

PROJETS 2020

- Évacuation du magasin de munitions de Mitholz: fin de l'évaluation technique des munitions
- Cyber-Defence Campus: mise sur pied des sites du Cyber-Defence Campus à Thoun, Lausanne et Zurich selon le plan d'action pour la cyberdéfense du DDPS
- Télécommunications de l'armée (TC A), remplacement des composants de la communication mobile: remise du rapport sur les essais pour les ondes dirigées
- Mortier 16 de 12 cm: essais pour l'évaluation et la qualification des munitions

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ D'AVANCEMENT DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies au cours de l'exercice sous revue.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	0,3	0,4	0,2	-0,1	-42,4
Charges	35,0	40,1	38,2	3,2	9,2
Charges propres	35,0	40,1	38,2	3,2	9,2
Dépenses d'investissement	2,2	1,6	2,5	0,3	13,6

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent principalement de la fourniture de prestations de nature commerciale à des entreprises privées, afin d'augmenter la rentabilité des propres infrastructures spéciales. Ils ont tendance à diminuer depuis quelques années, car armasuisse Sciences et technologies (ar S+T) ne vend pas activement ses prestations sur le marché, mais les fournit en priorité pour l'armée.

Les charges ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, et ce tant au niveau des charges de personnel (+ 2,0 mio) qu'au niveau des charges de biens et services et charges d'exploitation (+ 1,5 mio). Cet accroissement des charges s'explique surtout par le développement du Cyber-Defence Campus et par les analyses portant sur l'évacuation des résidus de munitions dans l'ancien magasin de Mitholz. ar S+T a pu couvrir ce surcroît de charges grâce à une augmentation du plafond, à des cessions effectuées par le pool départemental des ressources et à un transfert du domaine de la Défense au cours du processus budgétaire 2019. Les charges d'amortissement ont par contre été moins élevées (- 0,3 %).

Les dépenses d'investissement ont dépassé celles de l'exercice précédent de 0,3 million. En 2020, il a fallu avancer des acquisitions de remplacement d'infrastructures de mesures et d'essais en raison d'une utilisation intensive de celles-ci.

Les charges ainsi que les dépenses d'investissement d'ar S+T portent intégralement sur le domaine propre.

GP 1: GESTION DES TECHNOLOGIES ET EXPERTISES TECHNOLOGIQUES

MANDAT DE BASE

En qualité de centre indépendant compétent pour les technologies au DDPS, ar S+T est responsable de la gestion de la technologie ainsi que de l'exécution d'expertises et de tests. Ces activités comprennent la détection précoce et l'évaluation des technologies, de même que la formulation de la stratégie à l'intention de la Planification de l'armée. Cette démarche garantit l'utilisation cohérente des technologies, tout en réduisant les risques technologiques et financiers. En outre, des méthodes de tests spécifiques ainsi qu'une infrastructure de mesures moderne sont mises en œuvre au bénéfice de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) et d'autres clients, notamment à des fins d'optimisation de l'utilité des systèmes de l'armée. Le domaine pourvoit, par la recherche appliquée, à la disponibilité des compétences technologiques nécessaires pour le DDPS, aussi bien au sein de sa propre organisation qu'à travers des réseaux d'experts.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,4	0,4	0,2	-0,2	-48,0
Charges et dépenses d'investissement	37,2	41,7	40,7	-1,0	-2,4

COMMENTAIRE

Les revenus tendent à diminuer depuis plusieurs années, car ar S+T ne vend pas activement ses prestations sur le marché, mais les fournit en priorité pour l'armée.

D'un montant total de 40,7 millions, les charges et dépenses d'investissement étaient composées de 20,7 millions de charges de personnel (50 %), de 15,3 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation (39 %), de 2,5 millions d'investissements (6 %) et de 2,2 millions d'amortissements (5 %). La réduction des charges de 1,0 million a principalement été occasionnée par des retards au niveau des projets d'acquisition et par des amortissements moins élevés.

Près de 75 % des charges et des dépenses d'investissement ont résulté de la réalisation d'expertises indépendantes et de tests et environ 25 % de la gestion de la technologie et de la recherche.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Réduction des risques: Les risques technologiques et financiers pour le domaine Défense sont réduits au minimum par le biais de la gestion de la technologie et de la recherche			
- Appréciation, par le domaine départemental Défense, du degré de réduction du risque (échelle 1 à 5)	4,2	5,0	4,0
Mise à disposition de bases décisionnelles: S+T fournit expertises et tests indépendants pour optimiser utilisation technologies dans syst. (aptitude à utilisation et efficacité, sécu., protect. des pers.) et leur impact fin. (dans les syst., procédures et proc.)			
- Satisfaction de la clientèle quant aux bases décisionnelles (% min.)	90,0	90,0	92,0
- Utilité financière attestée (CHF, mio)	273,0	250,0	255,0
Exécution du mandat: Les mandats sont exécutés dans les délais et en respectant le plafond des coûts convenu			
- Part des mandats pour lesquels le plafond des coûts convenu a été respecté (% min.)	96,0	95,0	97,0
- Part des mandats pour lesquels le délai convenu a été respecté (% min.)	96,0	95,0	97,0
Développement de compétences technologiques: Les compétences technologiques requises sont mises en place en temps utile			
- Appréciation des compétences technologiques par armasuisse et la Défense, tous les deux ans (échelle 1 à 5)	4,1	-	-

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints ou dépassés pour la plupart. Un écart a été enregistré dans le domaine suivant:

Réduction des risques: l'objectif fixé (note de 5) s'est avéré trop ambitieux. Comme les manifestations planifiées dans le cadre des programmes de recherche ont dû être annulées en raison des mesures COVID, le sondage n'a pas pu être effectué comme prévu. Les entretiens réalisés dans le cadre de l'établissement de la brochure sur la recherche ont servi de base d'évaluation. Les suggestions faites à ces occasions ont été notées et sont intégrées à la planification des activités de recherche.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		372	370	192	-178	-48,0
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	372	370	192	-178	-48,0
Charges / Dépenses		37 230	41 714	40 702	-1 012	-2,4
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	37 230	41 714	40 702	-1 012	-2,4
	<i>Transfert de crédits</i>		-500			
	<i>Cession</i>		737			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	372 264	370 000	192 381	-177 619	-48,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>319 076</i>	<i>370 000</i>	<i>183 744</i>	<i>-186 256</i>	<i>-50,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>53 188</i>	<i>-</i>	<i>8 637</i>	<i>8 637</i>	<i>-</i>

ar S+T génère des revenus en procédant à des essais de systèmes d'armes et de munitions, à des essais de détonique sur des éléments de protection et à des contrôles de composants de sécurité pour l'industrie.

Les revenus budgétisés correspondent à la moyenne des revenus des quatre exercices comptables 2015 à 2018. Le montant réalisé est inférieur de 0,2 million au budget, car les revenus de fonctionnement (mandats de tiers) tendent à diminuer ces dernières années. La raison en est l'orientation stratégique qui veut que les prestations soient fournies en priorité pour l'armée.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 671.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol; RS 172.045.103), art. 3.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	37 230 246	41 714 300	40 702 003	-1 012 297	-2,4
<i>dont mutations de crédits</i>		237 300			
<i>avec incidences financières</i>	25 317 795	29 164 500	28 499 465	-665 035	-2,3
<i>sans incidences financières</i>	2 469 494	2 500 000	2 156 875	-343 125	-13,7
<i>Imputation des prestations</i>	9 442 957	10 049 800	10 045 663	-4 137	0,0
Charges de personnel	18 459 729	21 836 800	20 401 234	-1 435 566	-6,6
<i>dont location de services</i>	25 507	-	7 153	7 153	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	14 135 931	15 777 500	15 684 310	-93 190	-0,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1 136 239	1 014 400	756 377	-258 023	-25,4
<i>dont charges de conseil</i>	657 793	2 000 000	1 398 270	-601 730	-30,1
Charges d'amortissement	2 469 494	2 500 000	2 156 875	-343 125	-13,7
Dépenses d'investissement	2 165 093	1 600 000	2 459 584	859 584	53,7
Postes à plein temps (Ø)	107	119	117	-2	-1,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel ont été inférieures de 1,4 million à la valeur planifiée. Les postes mis au concours pour le Cyber-Defence Campus et pour le projet « évacuation des munitions de Mitholz » n'ont pas dû être pourvus au salaire maximum. De plus, quelques postes devenus vacants au cours de l'exercice sous revue n'ont été repourvus que début 2021.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont globalement diminué de 0,1 million en raison d'évolutions contraires. Alors que les autres charges de biens et services et charges d'exploitation ont augmenté (+ 0,8 mio), des dépenses en baisse ont été enregistrées dans le domaine du conseil (- 0,6 mio) et de l'informatique (- 0,3 mio).

Charges de biens et services liées à l'informatique: la somme d'environ 0,8 million a été affectée essentiellement à des projets, principalement pour les télécommunications de l'armée (TC A), le système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS), le système militaire de guidage d'approche Plus (SMGA Plus), le système de communication vocale de l'armée (VSdA), le système d'exploration tactique (TASYS), le programme d'acquisition Air2030 et la surveillance des munitions. La réduction des charges de près de 0,3 million a principalement résulté de la diminution des frais de maintenance pour les plateformes de sécurité informatique à plusieurs niveaux dans le Cyber-Defence Campus.

Charges de conseil: un montant d'environ 1,4 million a été utilisé pour des projets de sécurité au travail et environnementale, de surveillance des munitions et de développement d'ar S+T ainsi que du Cyber-Defence Campus. Une diminution des besoins de 0,6 million a été enregistrée au Cyber-Defence Campus. En 2020, le campus a lancé avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) un programme de recrutement des talents (*fellowships*). Les premiers projets ont été sélectionnés et lancés et seront mis en œuvre dans la durée (2 à 3 ans). Lors de la première année, les coûts ont été moins élevés que prévu.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation ont en revanche augmenté (+ 0,8 mio). Ceci est dû à des besoins supplémentaires liés à des prestations externes pour des études (par ex. étude sur les risques du magasin de munitions de Mitholz), à des ressources matérielles pour le Centre Suisse des Drones et de la Robotique (CSDR) ainsi qu'à diverses installations et infrastructures.

Charges d'amortissement

Les amortissements ont diminué de 0,3 million. Les investissements plus importants des années précédentes ont été entièrement amortis entre-temps.

Dépenses d'investissement

Les investissements additionnels de 0,9 million résultent des acquisitions de remplacement d'infrastructures de mesures et d'essais, dont l'utilisation intensive a nécessité un renouvellement précoce.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 0,7 mio) par l'Office fédéral du personnel de 366 300 francs pour les stagiaires, de 106 300 francs pour la compensation de la structure défavorable des âges et des classes de salaire et de 47 700 francs pour les apprentis, et par le SG-DDPS (pool départemental de ressources) de 139 100 francs de charges de personnel pour gérer le problème posé par les résidus de munitions dans l'ancien magasin de munitions de Mitholz, de 44 600 francs pour l'accueil extra-familial des enfants et de 33 300 francs en relation avec la caisse d'allocations familiales.
- Transfert de crédits (- 0,5 mio): au domaine de la Défense pour des besoins supplémentaires dans le budget du matériel de remplacement et de maintenance (MRM).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	1 073 138	-	1 073 138
État au 31.12.2020	1 073 138	-	1 073 138
Demande de constitution à partir du compte 2020	-	417 300	417 300

Dissolution des réserves en 2020

Aucune réserve n'a été dissoute durant l'exercice sous revue.

État des réserves

ar S+T dispose de réserves générales qui peuvent être utilisées pour financer les éventuels besoins supplémentaires dans le cadre du mandat de base. Ils créent ainsi des possibilités d'actions circonstanciées.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards pris dans la livraison d'acquisitions, des fonds de 0,4 million n'ont pas pu être dépensés comme prévu: bombe manométrique dans le domaine de la surveillance des munitions (0,2 mio), démonstrateur technologique pour le Cyber-Defence Campus (0,1 mio) ainsi qu'explosifs pour les tests d'homologation de véhicules protégés (0,1 mio). Étant donné que les fonds seront requis l'année suivante pour réaliser les trois projets, la constitution de réserves affectées est sollicitée.

ARMASUISSE IMMOBILIER

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Garantie d'une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics
- Réalisation de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Réduction du parc immobilier principal grâce à une planification de l'offre axée sur la demande
- Optimisation de la marge brute du parc immobilier à disposition au moyen de désinvestissements ciblés et d'une réduction des coûts d'exploitation

PROJETS 2020

- Mise en œuvre du concept de stationnement (réduction du parc principal): approbation du crédit d'engagement pour les mesures de construction concernant les places d'armes de Chamblon et Frauenfeld (2^e étape) ainsi que pour l'établissement de la base fédérale à l'aérodrome militaire de Dübendorf
- Harmonisation des processus, rôles et modèles de données immobiliers ainsi que des applications avec les autres services de la construction et des immeubles de la Confédération dans le cadre du programme SUPERB et ERPSYSVAR: définition du noyau du système d'exploitation SAP pour les immeubles

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ D'AVANCEMENT DES PROJETS

Pour le projet suivant, il n'a pas été possible d'atteindre l'objectif:

Harmonisation des processus, rôles et modèles de données immobiliers ainsi que des applications avec les autres services de la construction et des immeubles de la Confédération dans le cadre du programme SUPERB et ERPSYSVAR: la définition des éléments manquants du noyau du système d'exploitation SAP interviendra seulement au premier semestre 2021 en raison de ressources insuffisantes.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	1 048,3	1 047,8	1 030,3	-18,0	-1,7
Recettes d'investissement	13,1	16,1	8,2	-4,9	-37,6
Charges	778,1	799,9	798,6	20,5	2,6
Charges propres	778,1	799,9	798,6	20,5	2,6
Dépenses d'investissement	302,2	286,3	278,2	-24,0	-7,9

COMMENTAIRE

armasuisse Immobilier (ar Immo) est le service de la construction et des immeubles pour le portefeuille immobilier du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Le DDPS détient l'un des plus importants portefeuilles immobiliers de Suisse, avec environ 24 000 hectares de terrain ainsi que 7000 bâtiments et installations. En sa qualité de représentant du propriétaire, ar Immo est responsable de l'exploitation et de la remise en état des immeubles ainsi que des investissements dans les immeubles du DDPS. Comparativement aux moyens disponibles, le portefeuille immobilier actuel est encore trop vaste. Une partie considérable de l'infrastructure a besoin d'être rénovée. Par conséquent, un ordre des priorités doit être fixé. Dans le cadre du projet Développement de l'armée (DEVA), les sites à abandonner ont été définis dans le concept de stationnement du 25.11.2013. L'utilisation se concentre sur les sites restants. L'objectif est de stabiliser à moyen et long terme les besoins de financement pour les immeubles du parc principal. Cette concentration des sites nécessite des investissements initiaux sur certains d'entre eux. Afin de garantir durablement l'aptitude à l'emploi du portefeuille immobilier restant, des rénovations supplémentaires ainsi que des aménagements techniques et de l'infrastructure s'imposent. Les immeubles dont l'armée n'a plus besoin sont transférés dans le parc à disposition. En 2020, le premier nouveau centre de calcul de l'administration fédérale a été mis en service à Frauenfeld, tout comme le «complexe des opérations» (bâtiment principal) à l'aérodrome de Payerne. Le «centre pour systèmes aéronautiques» multifonctionnel d'Emmen a en outre été réceptionné par ses utilisateurs.

Comparé à celui d'autres unités administratives, le compte d'ar Immo se caractérise par une quote-part d'investissements relativement élevée, puisque ceux-ci représentent à peu près un quart du budget global. Les revenus sont en majeure partie tirés de la location d'immeubles aux unités administratives de la Confédération. Ils sont inférieurs à ceux de l'exercice précédent en raison des restitutions accrues de bâtiments qui ne sont plus nécessaires et de la diminution des valeurs à neuf et des valeurs d'acquisition. En outre, ils sont restés en deçà des valeurs budgétées en raison de certains faits survenus au cours de la gestion des immobilisations. Les recettes d'investissement sont à la fois inférieures à celles de l'exercice précédent et aux revenus budgétés (moyenne des comptes de 2015 à 2018), car deux opérations à Bellinzzone ne se sont pas déroulées comme prévu, tant sur le fond que par rapport au calendrier. L'augmentation des charges par rapport à l'exercice précédent est principalement liée à la part élevée de mesures de remise en état d'immeubles visant au maintien de leur valeur. En contrepartie, les dépenses d'investissement ont diminué.

GP 1: IMMOBILIER DU DDPS — PARC PRINCIPAL

MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, ar Immo pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. Il loue des immeubles (en procédant aussi aux investissements nécessaires) et exploite les bâtiments (nettoyage, conciergerie, instruction et entretien, etc.) en veillant à conserver un rapport coûts/utilité optimal.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus	1 035,9	1 033,0	1 026,2	-6,8	-0,7
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges	652,0	658,2	657,9	-0,2	0,0
Dépenses d'investissement	403,0	395,1	395,1	0,0	0,0

COMMENTAIRE

98,8 % des revenus concernent le groupe de prestations 1. Il s'agit en majeure partie de revenus de locations d'immeubles au sein de l'administration fédérale et, dans une faible mesure, de locations à des tiers. La baisse des revenus par rapport au budget 2020 s'explique par la diminution des bénéfices de réévaluation découlant de l'inscription subséquente de bâtiments à l'actif. La diminution par rapport à l'exercice précédent s'inscrit dans le contexte des restitutions accrues de bâtiments n'étant plus nécessaires et des réductions des valeurs immobilières. 95,4 % des charges et l'intégralité des dépenses d'investissement concernent le groupe de prestations 1. Elles correspondaient globalement au budget.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Gestion immobilière axée sur les besoins de la clientèle: ar Immo garantit un haut niveau de satisfaction quant aux besoins immobiliers du DDPS			
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 6)	-	4,6	4,6
Financement de la gestion immobilière: ar Immo garantit une utilisation durable des ressources			
- Parc principal à long terme: charges de remise en état comparativement à la valeur de remplacement (% , min.)	1,1	1,4	1,2
- Parc principal à long terme: dépenses d'investissement comparativement à la valeur de remplacement (% , min.)	2,6	2,6	2,4
Gestion immobilière ménageant les ressources: ar Immo promeut une exploitation des infrastructures ménageant les ressources			
- Émissions maximales de CO2 par an (tonnes)	39 312	44 000	36 637
- Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'électricité (% , min.)	100,0	95,0	100,0
Réduction du portefeuille du parc principal: ar Immo contribue activement à la réduction du portefeuille du parc principal			
- Parc principal: bâtiments et ouvrages (nombre, max.)	4 200	4 200	4 032
- Part de reprise dans les délais d'objets résiliés (% , min.)	-	98,0	100,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints ou dépassés pour la plupart. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Financement de la gestion immobilière: en 2020, plus de mesures de remise en état ont certes été réalisées. Le pourcentage optimal de la valeur de remplacement n'a néanmoins pas été atteint car le portefeuille immobilier est encore trop important. Les dépenses d'investissement génératrices de plus-values, qui sont occasionnées par les besoins de l'armée et sont également mesurées en pour cent de la valeur de remplacement à long terme, sont également restées en deçà des objectifs prévus. Dans l'ensemble, les moyens financiers disponibles sont trop faibles par rapport à la taille du portefeuille.

Réduction du portefeuille du parc principal: il n'a pas été possible d'effectuer toutes les reprises d'objets prévues. Ceci est notamment dû aux reprises de fortifications dans le cadre du retrait de l'artillerie de forteresse, qui nécessitent beaucoup de ressources et s'effectuent par étapes.

GP 2: IMMOBILIER DU DDPS — PARC À DISPOSITION

MANDAT DE BASE

En sa qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, ar Immo pourvoit à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. En ce qui concerne le parc à disposition, il veille à l'entretien minimum ainsi qu'à la vente, à la cession en droit de superficie, à la location à des tiers et à la désaffectation ou au démantèlement d'immeubles du DDPS qui ne sont plus nécessaires pour l'exploitation.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus	17,0	14,9	12,1	-2,7	-18,4
Recettes d'investissement	13,1	16,1	8,2	-7,9	-49,2
Charges	29,9	33,0	31,8	-1,1	-3,4
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

1,2 % des revenus de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. Les revenus supplémentaires proviennent de la réduction des provisions pour restructurations. La totalité des recettes d'investissement concerne le groupe de prestations 2, et plus précisément les ventes d'immeubles issus du parc à disposition. Elles ont diminué car les immeubles de Bellinzzone n'ont pas été aliénés selon la planification, leur vente ayant été retardée. 4,6 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. L'écart par rapport au budget 2020 provient principalement d'une baisse des charges d'exploitation des immeubles, principalement suite à la baisse des prestations de l'exploitant fournies par la Base logistique de l'armée (BLA).

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Réduction au minimum des coûts du parc à disposition: ar Immo augmente le taux de couverture du parc à disposition			
- Excédent de charges du parc à disposition (CHF, mio, max.)	25,4	28,0	28,3
Réduction du portefeuille du parc à disposition: ar Immo contribue activement à la réduction du portefeuille du parc à disposition			
- Désaffectations de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	260	150	217
- Sorties de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	400	250	380

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints, à une exception près.

Réduction des coûts dans le parc à disposition: la baisse des charges de fonctionnement liées aux immeubles (- 1,1 mio) ayant été inférieure au recul des revenus des immeubles (- 1,4 mio), l'excédent de charges dépasse légèrement la valeur cible.

Réduction du portefeuille du parc à disposition: au cours de l'exercice sous revue, il a été possible de vendre beaucoup d'ouvrages de combat et de conduite par petits lots, ce qui a entraîné une réduction du portefeuille supérieure à la moyenne.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	1 066 023	1 063 911	1 046 454	-17 458	-1,6
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 052 922	1 047 831	1 038 282	-9 550	-0,9
E101.0001 Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	13 101	16 080	8 172	-7 908	-49,2
Charges / Dépenses	1 084 882	1 086 188	1 084 819	-1 368	-0,1
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	681 906	691 130	689 762	-1 368	-0,2
<i>Transfert de crédits</i>		-5 620			
<i>Cession</i>		911			
A201.0001 Investissements (enveloppe budgétaire)	402 976	395 058	395 058	0	0,0
<i>Transfert de crédits</i>		5 620			
<i>Cession</i>		200			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	1 052 921 583	1 047 831 400	1 038 281 544	-9 549 856	-0,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>18 046 689</i>	<i>19 869 000</i>	<i>14 326 530</i>	<i>-5 542 470</i>	<i>-27,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>16 253 994</i>	<i>20 074 000</i>	<i>16 227 415</i>	<i>-3 846 585</i>	<i>-19,2</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>1 018 620 900</i>	<i>1 007 888 400</i>	<i>1 007 727 600</i>	<i>-160 800</i>	<i>0,0</i>

Les revenus de fonctionnement d'ar Immo englobent principalement les revenus des loyers facturés aux diverses unités administratives du DDPS.

Les revenus avec incidences financières comportent plusieurs postes de moindre importance. Ils sont inférieurs au montant budgétisé et à celui de l'exercice précédent notamment par suite de la pandémie de COVID-19. En effet, le nombre de locations de courte durée a diminué et les contrats de location liés au chiffre d'affaires ont généré moins de recettes.

Les revenus sans incidences financières se composent des bénéfices comptables réalisés sur les ventes d'immeubles, des bénéfices de réévaluation découlant de l'inscription subséquente de bâtiments à l'actif ainsi que des revenus provenant de la réduction ou de la dissolution de provisions. Ils sont inférieurs au montant budgétisé notamment parce que les bénéfices de réévaluation découlant des inscriptions subséquentes à l'actif ont été moins élevés.

Les revenus liés à l'imputation des prestations (IP) se composent principalement des revenus tirés de la location d'immeubles à d'autres unités administratives et ont évolué dans le cadre prévu.

Bases légales

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS 172.010.21).

E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total avec incidences financières	13 101 296	16 080 000	8 172 109	-7 907 891	-49,2

Les recettes d'investissement incluent les recettes provenant de la vente d'immeubles du parc à disposition. Elles sont inférieures de 7,9 millions au budget car les ventes sur le marché d'objets immobiliers ont été inférieures aux prévisions. Ainsi, un objet assez important n'a pas été vendu, mais cédé à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et continue d'être utilisé par l'administration fédérale. Pour un autre objet, l'acquéreur a tardé à donner son accord.

Bases légales

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS 172.010.21).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES / DÉPENSES

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	681 906 382	691 130 000	689 761 580	-1 368 420	-0,2
<i>dont mutations de crédits</i>		-4 709 000			
<i>avec incidences financières</i>	183 390 962	194 610 900	205 304 823	10 693 923	5,5
<i>sans incidences financières</i>	249 115 378	239 254 000	221 502 788	-17 751 212	-7,4
<i>Imputation des prestations</i>	249 400 042	257 265 100	262 953 970	5 688 870	2,2
Charges de personnel	36 799 847	38 876 600	38 892 706	16 106	0,0
<i>dont location de services</i>	185 742	-	128 145	128 145	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	433 664 440	412 999 400	436 987 193	23 987 793	5,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1 850 000	2 239 200	1 993 753	-245 448	-11,0
<i>dont charges de conseil</i>	917 312	1 868 300	1 066 009	-802 291	-42,9
<i>dont charges d'exploitation, immeubles</i>	216 687 261	233 851 400	225 784 582	-8 066 818	-3,4
<i>dont remise en état des immeubles</i>	105 646 147	95 716 900	127 834 701	32 117 801	33,6
<i>dont loyers et fermages</i>	58 703 403	58 466 400	57 125 352	-1 341 048	-2,3
Charges d'amortissement	211 442 095	239 254 000	213 881 682	-25 372 318	-10,6
Postes à plein temps (Ø)	211	222	222	0	0,0

Les charges de fonctionnement d'ar Immo englobent tous les postes de charges relatifs à la gestion des immeubles, y compris les charges avec incidences financières pour les prises en location et les postes de charges découlant des prestations des exploitants, fournies principalement par la BLA sur mandat d'ar Immo. Les charges totales de fonctionnement de l'exercice comptable 2020 ont été inférieures de 1,4 million à la valeur inscrite au budget. Des transferts ont été opérés au sein de l'enveloppe budgétaire des parts de crédit sans incidences financières aux parts de crédit avec incidences financières ou liées à l'imputation des prestations (16,4 mio).

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Tout comme les charges de personnel, le nombre prévu d'EPT a évolué dans le cadre du budget.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont dépassé le budget de 24,0 millions, notamment en raison de la remise en état d'immeubles.

ar Immo n'inscrit dans ses *charges de biens et services liées à l'informatique* que les prestations acquises auprès de la Base d'aide au commandement de l'armée (BAC) et de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), qui font l'objet de l'imputation des prestations. Quant aux charges de biens et services liées à l'informatique avec incidences financières pour l'exploitation et les projets d'ar Immo, elles sont comptabilisées par l'Office fédéral de l'armement. Les prestations de l'OFIT prévues pour adapter l'infrastructure de télécommunication n'ont pas été sollicitées (- 0,2 mio).

Charges de conseil: le montant budgétisé de 1,9 million a été utilisé pour la poursuite du développement d'ar Immo, de processus et d'instruments. La diminution des charges de 0,8 million s'explique essentiellement par le fait que moins de mandats ont été octroyés pour le développement de l'entreprise et la gestion des données.

Sur le montant total des *charges d'exploitation des immeubles*, 186 millions (82,6 %) étaient liés aux prestations que la BLA et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ont fournies au sein de la Confédération sur mandat d'ar Immo en tant qu'exploitants des immeubles. Ces prestations ont consisté notamment en des tâches d'approvisionnement et d'élimination ainsi qu'en la conciergerie, le nettoyage, l'entretien et l'inspection des immeubles et des alentours. Les charges d'exploitation des immeubles ont été inférieures de 8,1 millions aux prévisions budgétaires, principalement dans les domaines de la gestion du portefeuille global et des prestations de la BLA dans les domaines entretien et gestion.

Les *charges de remise en état des immeubles* comportent les charges découlant des mesures destinées au maintien de la valeur des immeubles et les charges liées à l'assainissement des sites contaminés. Au cours de l'exercice sous revue, les travaux d'entretien ont dépassé les prévisions de 32,1 millions, car il a fallu rattraper le retard énorme accumulé. De plus, il a fallu constituer des provisions sans incidences financières pour assainir les sites contaminés et éliminer des émissions sonores (7,5 mio). 41,2 % des charges liées à la remise en état des immeubles sont dus à la BLA et à l'OFPP en leur qualité d'exploitants des immeubles.

Les *charges de loyers et fermages* concernent principalement la prise en location d'immeubles auprès de tiers. Elles étaient inférieures au budget (- 1,3 mio) car il a fallu louer moins d'objets.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation d'ar Immo (23,2 mio) sont principalement utilisées pour le règlement de prestations internes de la BLA et de l'Office fédéral de topographie (swisstopo). Les charges ont augmenté (+ 2,3 mio), principalement en raison des prestations du domaine spécialisé de la BLA.

Charges d'amortissement

Les amortissements et les réévaluations ont été inférieurs de 25,4 millions au montant budgété. Les ventes immobilières ayant été moins nombreuses, les pertes qui en résultent ont elles aussi diminué.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 0,9 mio) par l'Office fédéral du personnel de 686 500 francs pour la compensation de la structure défavorable des âges et des classes de salaire, 114 900 francs pour les stagiaires et 23 400 francs pour l'intégration professionnelle, et par le SG-DDPS (pool départemental des ressources) de 46 700 francs en relation avec la caisse d'allocations familiales et 39 500 francs pour l'accueil extra-familial des enfants.
- Transfert de crédit au sein de l'unité administrative (- 5,6 mio) vers l'enveloppe budgétaire des investissements pour la réduction des besoins et retards accumulés en matière d'entretien, de façon à satisfaire aux obligations légales.

Remarques

Crédit d'engagement «Prise en location de biens immobiliers à Épeisses et Aire-la-Ville GE», V0300.09, voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses commun à plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs. en %
Total	402 976 023	395 057 800	395 057 799	-1 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		5 820 000		
<i>avec incidences financières</i>	398 722 898	395 057 800	395 866 324	808 524 0,2
<i>sans incidences financières</i>	4 253 125	-	-808 525	-808 525 -

Les dépenses d'investissement englobent toutes les dépenses génératrices de plus-values, qui sont en partie aussi relatives au maintien de la valeur des immeubles. Elles concernent exclusivement le groupe de prestations 1 «Parc principal». Les dépenses d'investissement sans incidences financières correspondent aux régularisations relatives à des prestations fournies, mais pas encore facturées.

Mutations de crédits

- Cession (+ 0,2 mio) de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour le développement du réseau optique de la Confédération dans le cadre de l'interconnexion des sous-réseaux IP des Équipements d'exploitation et de sécurité (EES).
- Transfert de crédit au sein de l'unité administrative (+ 5,6 mio) à partir de l'enveloppe budgétaire des charges de fonctionnement pour la réduction des besoins et retards accumulés en matière d'entretien, de façon à satisfaire aux obligations légales.

Remarques

Crédits d'engagement «Immeubles» demandés chaque année par la voie d'un message spécial (message sur l'immobilier du DDPS ou programme sur l'immobilier intégré au message sur l'armée du DDPS), V0002.00, V0251.00 à V0251.02, V0259.00 à V0259.06, V0275.00 à V0275.05, V0300.00 à V0300.08, V0315.00 à V0315.06, V0330.00 à V0330.03 ainsi que V0349.00 à V0349.04, voir tome 1, chiffre C 12.

Plafond des dépenses commun à plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Immobilier du DDPS – parc principal		GP 2: Immobilier du DDPS – parc à disposition	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
Charges et dépenses d'investissement	1 055	1 053	30	32
Charges de personnel	35	37	2	2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	507	524	28	30
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	2	2	0	–
<i>dont charges de conseil</i>	1	1	0	–
Charges d'amortissement	211	214	–	–
Dépenses d'investissement	302	278	–	–
Postes à plein temps (Ø)	200	211	11	11

Réserves

armasuisse Immobilier ne dispose d'aucune réserve.

OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcer la position de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) en tant que centre de compétences pour la géoinformation et les géoressources
- Garantir la disponibilité des géodonnées de référence les plus actuelles pour toute la Suisse dans la qualité requise
- Garantir le libre accès aux données publiques (*Open Government Data* [OGD])
- Augmenter l'utilité des données et produits numériques
- Compléter l'offre des géodonnées de référence de Suisse (en collaboration avec des partenaires)
- Intégrer le domaine spécialisé Géoinformation dans le programme «Suisse numérique»

PROJETS 2020

- Développement de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) et du portail géographique y afférent (geo.admin.ch)
- Augmentation de la disponibilité des géodonnées clés pour une Suisse numérique (en collaboration avec les cantons)
- Élaboration d'un modèle géologique national du sous-sol en 3D (NGM): conclusion du concept
- Nouvelle plateforme de production de géodonnées: acceptation du concept
- Élaboration d'un cadastre des conduites pour la Suisse: acceptation du concept
- Initialisation et conception de divers projets en lien avec la «Suisse numérique» sous la responsabilité de swisstopo

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les projets suivants ont connu des retards:

Géodonnées clés pour une Suisse numérique: en raison de la livraison retardée d'une étude de base sur les géodonnées clés, la discussion avec les cantons n'a pas pu démarrer avant le second semestre de l'année.

Élaboration d'un modèle géologique national du sous-sol en 3D: la procédure conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a entraîné des retards. En outre, la session de printemps 2020 a été interrompue en raison de la pandémie, de sorte que la motion 19.4059 Vogler n'a pas pu être discutée jusqu'au bout. Pour ces raisons, l'élaboration du concept sera retardée d'un an.

Nouvelle plateforme de production de géodonnées: le mandat du projet a été approuvé, mais le concept n'a pas encore été finalisé en raison de clarifications approfondies concernant la technique et les ressources.

Élaboration d'un cadastre des conduites pour la Suisse: sur la base de la consultation du rapport avec les cantons, les partis politiques et les organisations spécialisées, une étude de faisabilité économique a été commandée. Celle-ci est maintenant disponible. L'affaire sera traitée par le Conseil fédéral en 2021.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-C19 en %
Revenus	25,7	27,9	27,5	1,8	7,0
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	-47,7
Charges	94,6	101,8	101,5	6,9	7,3
Charges propres	81,0	88,2	88,0	6,9	8,6
Charges de transfert	13,6	13,6	13,6	0,0	-0,1
Dépenses d'investissement	1,8	2,2	2,1	0,3	17,4

COMMENTAIRE

Les revenus de swisstopo sont générés par des produits d'édition, des prestations de service et des travaux spécialisés. 61 % des revenus ont été réalisés grâce à des prestations pour d'autres services fédéraux (principalement Défense, armasuisse Immobilier, Office fédéral de l'environnement). Les revenus supplémentaires de 1,8 million par rapport à l'année précédente sont dus à une augmentation des prestations fournies aux tiers (+ 1,3 mio) et à une demande accrue au sein de l'administration fédérale (+ 0,5 mio).

Les charges sont constituées à 86 % de charges propres et à 13 % de charges de transfert. Les charges propres comprennent en particulier les charges de personnel (61 %), les charges de biens et services liées à l'informatique, les prestations de service externes et les loyers. Les charges de transfert servent à financer les indemnités aux cantons pour la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF). La hausse de 6,9 millions des charges propres par rapport à l'année précédente concerne les charges de personnel, les charges de matériel et les charges de biens et services liées à l'informatique, notamment pour les projets. La progression des dépenses d'investissement est due aux investissements dans de l'espace de stockage supplémentaire pour les photographies aériennes.

GP 1: TOPOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE

MANDAT DE BASE

Mensuration tridimensionnelle de la Suisse, à jour et de grande qualité: swisstopo crée et met à jour les données topographiques et cartographiques de la mensuration nationale et des produits officiels qui en sont dérivés, sous forme analogique et numérique, conformément au droit fédéral. À cet effet, des jeux de géodonnées de référence (précision, fiabilité, couverture intégrale, durabilité, neutralité des intérêts et actualité) sont mis à disposition sous une forme moderne pour un large cercle d'utilisateurs. Les jeux de géodonnées de la mensuration nationale sont indispensables aux processus de décision politiques et économiques et constituent le fondement de l'infrastructure nationale de géodonnées.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	16,4	17,2	17,2	0,0	0,2
Charges et dépenses d'investissement	40,3	40,9	41,3	0,4	1,0

COMMENTAIRE

63 % des revenus générés par swisstopo ont été comptabilisés par le groupe de prestations 1 (GP 1) et se sont avérés conformes à la valeur planifiée. Des revenus supplémentaires avec incidences financières (AIF), obtenus grâce à la vente non prévue d'une licence swissTLM3D à un client important, ont compensé la baisse des revenus obtenus au sein de l'administration fédérale.

46 % des charges et des dépenses d'investissement concernaient le GP 1. Les charges ont été supérieures de 0,4 million en raison de l'augmentation des provisions pour les vacances et les heures supplémentaires. Près de deux tiers des effectifs de swisstopo fournissent des prestations du GP 1.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Mensuration nationale topographique: les données sont régulièrement mises à jour et adaptées aux nouveaux besoins des utilisateurs			
- Orthophotos: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	35	30	37
- Modèles altimétriques: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	15	15	18
- Modèle topographique du paysage: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	15	15	18
- Élaboration d'un modèle de surface de l'ensemble du périmètre (%)	38	57	50
Mensuration nationale cartographique: les données sont régulièrement mises à jour et la production est convertie à la forme numérique			
- Cartes nationales: surface de la Suisse mesurée (% , min.)	14	15	15
- Mise en œuvre du modèle cartographique numérique MCN 1:25 000: surface de la Suisse numérisée (% , min.)	92	100	100
Satisfaction de la clientèle: les clients considèrent que ces prestations sont de très bonne qualité			
- Satisfaction des clients en termes d'offre/de qualité (échelle 1 à 5)	4,46	-	-

COMMENTAIRE

Les objectifs ont pour la plupart été atteints. En particulier, le projet pluriannuel de construction des modèles cartographiques numériques (MCN) a pu être mené à bien à la fin de 2020 sans dépassement du budget. Des écarts se sont produits dans le domaine suivant:

Mensuration nationale topographique: le prestataire de services externe pour la livraison des données servant de base au modèle de surface n'a pas pu respecter le délai de deux mois, de sorte que la production a été retardée.

GP 2: MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

MANDAT DE BASE

Les géoinformations constituent la base de nombreuses décisions dans divers domaines. swisstopo coordonne et soutient l'harmonisation de toutes les géoinformations d'importance nationale, assurant ainsi la mise à disposition commode, rapide et durable de ces informations. Dans le cadre du groupe de prestations 2, swisstopo garantit, par le biais des mensurations géodésiques nationales, la base de toutes les mensurations en Suisse; il fournit des prestations spécialisées et gère l'infrastructure fédérale des géodonnées. swisstopo s'assure de la sécurité juridique du sol en mettant à disposition, sur tout le territoire, les données de la mensuration officielle et en mettant en œuvre le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière en collaboration avec les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	8,0	8,8	8,9	0,1	1,4
Charges et dépenses d'investissement	27,0	31,7	29,6	-2,1	-6,7

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 2 (GP 2) a généré 32 % des revenus. Par rapport à l'année précédente, davantage de produits numériques ont pu être vendus au sein de l'administration fédérale et davantage de prestations de service fournies par le domaine Coordination, Services et Information Géographiques (COSIG).

33 % des charges et des dépenses d'investissement ont grevé le GP 2. Les charges sont inférieures de 2,1 millions au budget. Le recul est avant tout dû aux travaux relatifs à l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). Pour des raisons formelles, la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) n'a pas pu se doter des ressources en personnel nécessaires et donc poursuivre les travaux comme prévu. Par conséquent, les ressources mises à disposition par la Confédération (3 mio) n'ont pas pu être intégralement utilisées. Un taux élevé de fluctuation a également permis de réduire de 0,4 million les charges de personnel par rapport au budget car, en raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs postes n'ont pas pu être immédiatement pourvus.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Sécurité juridique: swisstopo permet une documentation et publication complètes de la situation juridiquement contraignante en matière de biens-fonds			
- Mensuration officielle au standard numérique (% , min.)	85	84	86
- Cantons dans lesquels le cadastre RDPPF est exploité ou mis en place (nombre, min.)	25	26	24
Mensuration nationale géodésique: les données sont régulièrement mises à jour			
- Mise à jour des réseaux de points fixes et réseaux permanents (% , min.)	96	96	96
Géodonnées: l'infrastructure fédérale de données géographiques est hautement disponible et ses données sont de plus en plus demandées			
- Niveau de disponibilité (% , min.)	99	98	99
- Optimisation continue des coûts d'exploitation par visite du géoportail (% , min.)	7	10	15
- Augmentation annuelle de la demande de données géographiques (% , min.)	29	10	20
Satisfaction de la clientèle: les clients considèrent que ces prestations sont de très bonne qualité			
- Satisfaction des clients (échelle 1 à 5)	4,10	-	-

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été majoritairement atteints ou dépassés. Des écarts se sont produits dans les domaines suivants:

Sécurité juridique: le Conseil fédéral a fixé à fin 2020 le délai de mise en œuvre du cadastre RDPPF. Il ne manque plus que deux cantons.

Géodonnées: les coûts d'exploitation moyens par visiteur de l'Infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) via geo.admin.ch n'ont pas pu être réduits autant que prévu en raison de l'augmentation des coûts et des charges liés à l'externalisation. En revanche, la demande de géoinformations a été beaucoup plus importante que prévu, notamment en raison du sujet de la 5G (intégration des sites des antennes 5G à divers médias). On peut cependant s'attendre à un plafonnement des coûts ces prochaines années.

GP 3: SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

MANDAT DE BASE

swisstopo élabore et met à jour les données géologiques de base sous forme analogique et numérique, dirige et exploite le laboratoire de recherche souterrain du Mont Terri et élabore le modèle géologique de la Suisse en 3D pour un large cercle d'utilisateurs (autorités, hautes écoles et particuliers). Les données géologiques constituent la base de la protection et de l'utilisation du sous-sol dans l'optique de la stratégie énergétique 2050, de la gestion des déchets nucléaires, de l'utilisation de matières premières locales et des nappes phréatiques et de la construction d'infrastructures souterraines.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,3	1,9	1,4	-0,5	-26,8
Charges et dépenses d'investissement	15,6	17,7	19,2	1,5	8,5

COMMENTAIRE

5 % des revenus de swisstopo ont été générés par le groupe de prestations 3 (GP 3), principalement en lien avec le laboratoire souterrain du Mont Terri ainsi que les prestations de service géologiques. Il s'agit par exemple de la gestion de projets, de la participation de tiers au fonctionnement du centre d'accueil des visiteurs ou d'expertises géoscientifiques. En raison de retards dans différents projets et d'une absence pour cause de maladie chez swisstopo, les revenus ont été inférieurs aux prévisions (- 0,5 mio).

21 % des charges et des dépenses d'investissement ont grevé le GP 3, soit 1,5 million de plus que budgétisé. En particulier, on a dépensé plus que prévu dans les domaines des relevés géologiques, du laboratoire souterrain du Mont Terri et du travail d'état-major car on a investi davantage dans les relevés et la recherche sur mandat. Ces charges supplémentaires ont été compensées au sein de l'enveloppe budgétaire des charges de fonctionnement. Les charges de personnel ont augmenté de 0,4 million parce que deux postes ont dû être pourvus à double en raison d'absences prolongées pour cause de maladie.

OBJECTIFS

	C 2019	B 2020	C 2020
Système d'information sur les données relatives au sous-sol: l'extension du système d'information est mise en œuvre			
- Jeux de données sur map.geo.admin géologiques, géotechniques et géophysiques (nombre, min.)	60	65	65
- Modèles thématiques 3D régionaux du sous-sol (nombre, min.)	6	8	8
- Appels des jeux de données géologiques via Internet (nombre, min.)	9 000	9 000	9 000
- Publications de l'Atlas géologique de la Suisse 1:25 000 (nombre)	166	169	170
Mont Terri: swisstopo exploite le laboratoire de recherche souterrain			
- Extension spatiale du laboratoire souterrain (80 % financement externe) (% , min.)	100	-	-
- Élargissement du portefeuille au moyen de nouvelles expériences dans le domaine du stockage de CO ₂ et de la géothermie (nombre, min.)	2	1	1
- Visiteurs dans le Centre de visiteurs du laboratoire souterrain (nombre, min.)	4 585	4 500	991
Satisfaction de la clientèle: les clients considèrent que ces prestations sont de très bonne qualité			
- Satisfaction des clients (échelle 1 à 5)	4,4	-	-

COMMENTAIRE

Les objectifs ont pour la plupart été atteints. Des écarts se sont produits dans le domaine suivant:

Mont Terri: le laboratoire souterrain du Mont Terri a été très peu fréquenté en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 (991 visiteurs au lieu de 4500). Pendant la période de confinement, le laboratoire a été complètement fermé. Par la suite, les visites avec un nombre réduit de visiteurs ont de nouveau été possibles pendant un certain temps dans le respect du concept d'hygiène, mais de nombreux groupes annoncés ont annulé leur visite au dernier moment. Vers la fin de l'année, des prescriptions officielles ont de nouveau mis un terme aux visites.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		25 714	27 866	27 504	-362	-1,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	25 714	27 866	27 504	-362	-1,3
Charges / Dépenses		96 455	103 911	103 685	-226	-0,2
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	82 862	90 317	90 111	-206	-0,2
	<i>Report de crédits</i>		1 013			
	<i>Transfert de crédits</i>		2 100			
	<i>Cession</i>		1 486			
	<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		1 179			
	<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		3 185			
Domaine des transferts						
GP 2: Mensuration et géocoordination						
A231.0115	Indemnités dans domaine mensur. officielle et cadastre RDPPF	13 593	13 594	13 574	-20	-0,1

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	25 714 404	27 865 800	27 504 123	-361 677	-1,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>8 901 593</i>	<i>9 430 000</i>	<i>10 202 145</i>	<i>772 145</i>	<i>8,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>585 491</i>	<i>600 000</i>	<i>613 120</i>	<i>13 120</i>	<i>2,2</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>16 227 321</i>	<i>17 835 800</i>	<i>16 688 857</i>	<i>-1 146 943</i>	<i>-6,4</i>

Les revenus de fonctionnement proviennent des postes AIF tels que les ventes (par ex. de géodonnées ou de cartes nationales) et les prestations de service à des tiers, des revenus sans incidences financières (SIF) liés à l'activation de prestations propres (par ex. production des cartes nationales) ainsi que de l'imputation des prestations (IP) à d'autres offices fédéraux (par ex. remise de cartes nationales à l'armée).

La part des revenus AIF aux revenus totaux est passée de 35 % l'année précédente à 37 % en 2020.

En 2020, les revenus AIF ont dépassé de 0,8 million les attentes. Ces revenus supplémentaires sont notamment dus à la vente non prévue d'une licence swissTLM3D à un client important.

La valeur planifiée pour l'imputation des prestations au sein de la Confédération a été atteinte à hauteur de 94 % (- 1,1 mio). Les données ont été sollicitées en partie avec modération, compte tenu de l'introduction de l'*Open Government Data* (OGD) à partir du 1.3.2021.

Les revenus SIF étaient de l'ordre du montant inscrit au budget.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), art. 15 et 19.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	val. abs.	Δ C20-B20 en %
Total	82 862 040	90 316 963	90 111 233	-205 730	-0,2
<i>dont mutations de crédits</i>		8 963 163			
<i>avec incidences financières</i>	70 796 653	74 716 463	74 688 728	-27 735	0,0
<i>sans incidences financières</i>	3 794 632	6 485 000	6 599 346	114 346	1,8
<i>Imputation des prestations</i>	8 270 755	9 115 500	8 823 159	-292 341	-3,2
Charges de personnel	51 692 745	53 416 800	53 681 085	264 285	0,5
<i>dont location de services</i>	133 011	95 500	54 009	-41 491	-43,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	26 980 549	32 469 496	32 158 688	-310 808	-1,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	8 694 235	10 632 497	10 736 214	103 717	1,0
<i>dont charges de conseil</i>	2 868 359	2 657 000	3 657 676	1 000 676	37,7
Charges d'amortissement	2 358 357	2 280 000	2 122 507	-157 493	-6,9
Dépenses d'investissement	1 830 390	2 150 667	2 148 954	-1 713	-0,1
Postes à plein temps (Ø)	312	321	317	-4	-1,2

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les dépenses consacrées à la formation linguistique et à la location de personnel ont été moins importantes que prévu (- 0,2 mio) en raison de la crise du coronavirus. Cette baisse des charges a été compensée par l'augmentation de 0,4 million des provisions pour les vacances et les heures supplémentaires, qui a toutefois été compensée au sein de l'enveloppe budgétaire des charges de fonctionnement. Les effectifs moyens ont été inférieurs aux prévisions en raison de postes restés longtemps vacants au début de l'année.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

D'un montant de 10,7 millions, les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont imputables à 89 % (9,5 mio) à l'exploitation. En ce qui concerne les projets (1,2 mio), les fonds ont été utilisés en particulier pour le «Modèle géologique national en 3D du sous-sol»(NGM; 0,8 mio) ainsi que pour divers projets de moindre envergure (par ex. Réseau de transports Suisse, données publiques [OGD]). Les charges supplémentaires de 0,1 million sont dues au projet NGM (exigences supplémentaires pour les prestations préalables).

Sur les 3,7 millions de *charges de conseil*, 1,4 million a été utilisé au profit du domaine COGIS (par ex. pour des travaux en rapport avec l'infrastructure nationale de données géographiques [INDG]), 1,1 million pour des conseils pour le domaine Service géologique national (par ex. coordination des relevés géotechniques et géophysiques et gestion de données avec l'Office fédéral de l'énergie), 0,4 million pour le domaine Topographie (par ex. pour le projet Réseau de transports Suisse), 0,4 million pour des conseils pour le domaine Mensuration (par ex. commission de géomètre) et 0,2 million pour le projet GENOVA. Les dépenses supplémentaires de 1 million ont été engagées principalement pour la recherche sur mandat du Service géologique national. Ainsi, des travaux de recherche supplémentaires ont été réalisés en 2020 au profit de l'atlas géologique.

S'élevant à 17,8 millions, les autres charges de biens et services et charges d'exploitation comprennent notamment des prestations de service externes (35 %), des loyers (23 %, avant tout IP), des charges de matériel (23 %, avant tout SIF) ainsi que des charges d'exploitation distinctes (5 %). Elles sont inférieures de 1,4 million au budget, principalement parce que moins de prestations de service externes ont été acquises, par exemple pour l'INDG (- 0,4 mio) et parce qu'en raison de la pandémie de COVID-19, les frais (- 0,3 mio), le matériel de bureau (- 0,2 mio) et les charges d'exploitation distinctes (- 0,2 mio) ont diminué.

Charges d'amortissement

Les amortissements sont inférieurs de 0,2 million au montant budgétisé. L'achat d'une imprimante spéciale pour le «Print on Demand» était prévu au moment de l'établissement du budget. Une analyse économique a ensuite montré que la location de la machine était plus rentable, de sorte que l'achat a été annulé. Par conséquent, l'amortissement correspondant n'a pas eu lieu.

Dépenses d'investissement

En 2020, les investissements se sont concentrés sur l'extension du stockage, l'achat de divers PC (travail à domicile en raison du coronavirus) et d'imprimantes réseau, l'extension du laboratoire souterrain du Mont Terri, l'achat d'une station totale de précision Leica et l'achat de deux véhicules. Ces investissements ont été du même ordre de grandeur que le montant inscrit au budget.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,5 mio): de l'Office fédéral du personnel, 473 800 francs pour les apprentis, 529 500 francs pour les stagiaires, 14 700 francs pour l'intégration professionnelle ainsi que 342 500 francs pour l'équilibrage des structures d'âge et des classes salariales défavorables; du Secrétariat général du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (SG-DDPS; pool de ressources du département), 125 900 francs pour l'accueil extra-familial des enfants
- Transferts de crédits (+ 3,3 mio): du SG-DDPS, 3 millions pour couvrir un manque de liquidités suite à la pandémie de COVID-19 (les projets internes ont été poursuivis) et 250 000 francs pour soutenir le projet «GeodataLab»
- Transfert de crédit (- 1,2 mio): à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour reprendre le financement du projet «Swiss Map Mobile 2020» et des cartes nationales papier
- Second supplément 2020: transfert de crédit du compte 2019 s'élevant à 1,0 million pour les projets «Swiss Map Mobile 2020», papier d'impression, INDG, achat de matériel informatique, laboratoire souterrain du Mont Terri, support Swiss Map, externalisation du développement de logiciels, Rack Jobbing, ceci parce que, en raison de la pandémie, les demandes de constitution de réserves présentées dans le compte 2019 n'ont été approuvées par le Parlement que lors de la session d'hiver 2020 et non lors de celle d'été.
- Dépassements de crédits (+ 1,2 mio): dissolution de réserves affectées à hauteur de 0,9 million et de réserves générales à hauteur de 250 000 francs (art. 35 let. a, LFE)
- Besoins supplémentaires de crédits (+ 3,2 mio) pour l'assainissement des stocks et l'évaluation des cartes géologiques (art. 33 al. 3, LFE)

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS», (V0264.14), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Topographie et cartographie		GP 2: Mensuration et géocoordination		GP 3: Service géologique national	
	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020	C 2019	C 2020
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	40	41	27	30	16	19
Charges de personnel	27	28	17	18	7	8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	11	11	9	10	8	11
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	3	4	4	5	1	2
<i>dont charges de conseil</i>	1	1	1	2	1	1
Charges d'amortissement	1	1	1	1	0	0
Dépenses d'investissement	1	1	0	1	0	0
Postes à plein temps (Ø)	176	178	98	99	38	40

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2019	3 771 349	1 759 945	5 531 294
Constitution à partir du compte 2019	-	801 123	801 123
Dissolution/utilisation	-250 000	-1 036 153	-1 286 153
État au 31.12.2020	3 521 349	1 524 914	5 046 264
Demande de constitution à partir du compte 2020	500 000	205 000	705 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2020

Dans le courant de l'année 2020, des réserves affectées d'un montant de 0,9 million ont été utilisées: 407 113 francs pour le projet Swiss Map Mobile 2020, 180 000 francs pour le modèle géologique national 3D du sous-sol (NGM), 113 185 francs pour le logiciel 3D, 94 571 francs pour des données géologiques, 92 803 francs pour le «Print on Demand» et 41 214 francs pour le Service géologique national. En outre, des réserves affectées de 54 417 francs pour le laboratoire souterrain du Mont Terri, de 26 905 francs pour le Registre fédéral des ingénieurs géomètres, de 16 482 francs pour la nouvelle technologie des capteurs du Service géologique national, de 8756 francs pour le Service géologique national et de 706 francs pour l'acquisition de matériel informatique ont été dissoutes sans être utilisées.

En 2020, des réserves générales de 250 000 francs ont également été utilisées pour couvrir les coûts supplémentaires liés à l'introduction de GENOVA pendant le confinement (y c. introduction d'Acta Nova durant le télétravail).

État des réserves

Les réserves affectées existantes (1,5 mio) concernent principalement les projets suivants: Support Swiss Map (0,3 mio), extension du stockage (0,3 mio), Rack Jobbing (0,2 mio), externalisation du développement des logiciels (0,2 mio), Print on Demand (0,2 mio), données géologiques (0,1 mio) et adresses (0,1 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards dans plusieurs projets, des fonds d'un montant de 0,2 million n'ont pas pu être utilisés comme prévu: projet GeodataLab 160 000 francs, projet de réalisation de la motion 19.4059 Vogler 25 000 francs, travaux cartographiques pour l'atlas géologique 1:25 000 20 000 francs.

En outre, swisstopo sollicite la constitution de réserves générales pour un montant de 500 000 francs. Il a eu l'occasion de vendre à un gros client un contrat d'utilisation des données du modèle topographique du paysage pour toute la Suisse en 3D. La conclusion du contrat en 2020 est un succès pour swisstopo, qui a été obtenu à travers plusieurs cycles de négociations sur quatre ans. Cela a généré des recettes supplémentaires d'un montant de quelque 1,2 million. Les dépenses supplémentaires nécessaires à cet effet se sont élevées à environ 0,2 million. Les finances fédérales bénéficient de la moitié du résultat.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: MENSURATION ET GÉOCOORDINATION**A231.0115 INDEMNITÉS DANS DOMAINE MENSUR. OFFICIELLE ET CADASTRE RDPPF**

CHF	C 2019	B 2020	C 2020	Δ C20-B20 val. abs.	en %
Total avec incidences financières	13 592 877	13 594 000	13 573 623	-20 377	-0,1

La Confédération et les cantons cofinancent la mensuration officielle et le cadastre RDPPF. Les ressources budgétisées dépendent des projets prévus pour ces tâches dans les cantons. Si le financement est assuré de la part du canton, la Confédération indemnise à hauteur de 15 à 60 % les coûts relatifs aux travaux.

Les ressources budgétisées se basent notamment sur la planification des services cantonaux des mensurations cadastrales.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), art. 38 et 39.

Remarques

Crédits d'engagement «Indemnisation de la mensuration officielle + Cadastre RDPPF 2012-2015» (V0151.01), «Indemnisation de la mensuration officielle + Cadastre RDPPF 2016-2019» (V0151.02) et «Indemnisation de la mensuration officielle + Cadastre RDPPF 2020-2023» (V0151.03), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement liquidé «Indemnités aux cantons, mensuration officielle 2008-2011» (V0151.00), voir tome 1, ch. C 11.

